This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

UC-NRLF
$B 85 162

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

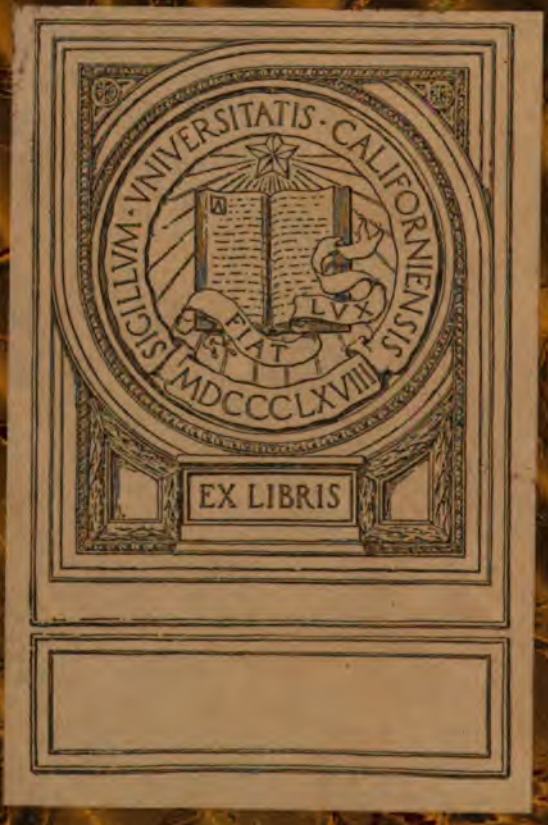

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LAMARTINE
Orateur

Digitized by Google

A LA MÊME LIBRAIRIE

DU MÊME AUTEUR

MIRABEAU.

Un volume avec 8 gravures.
Broché : 7 50 — Cartonné... 10 »

Il a été tiré de cet ouvrage 25 exemplaires sur papier de Hollande numérotés de 1 à 25

Digitized by Google

Digitized by Google

Photo Bourgeois fr.

LAMARTINE À 45 ANS

D'après un crayon non signé

(Conservé au château de Saint-Point.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LOUIS BARTHOU

LAMARTINE

Orateur

L'égoïsme en trompant les autres se trompe lui-même, le dévouement ne se trompe jamais.

LAMARTINE « Discours inédit ».

UNIV. OF CALIFORNIA.

LIBRAIRIE HACHETTE & Cie
79 • Boulevard St Germain • PARIS •

1916

Digitized by Google

TROISIÈME MILLE

Tous droits de traduction, de reproduction
et d'adaptation réservés pour tous pays.
Copyright by Hachette and C°, 1916.

Digitized by Google

A LA CHÈRE MÉMOIRE DE MON FILS MAX

ENGAGÉ VOLONTAIRE AU 8e HUSSARDS
A L'AGE DE DIX-HUIT ANS
LE 24 AOÛT 1914
BRIGADIER LE 8 DÉCEMBRE

TUÉ A THANN (ALSACE) PAR UN OBUS ALLEMAND

LE 14 DÉCEMBRE

Digitized by Google

397596

Digitized by Google

INTRODUCTION

Louis Veuillot *n'aimait pas les poètes que l'ambition de devenir des hommes d'État jette dans l'action politique. A ces législateurs égarés il rêvait d'appliquer les rigueurs d'une législation exceptionnelle. Il consentait à leur pardonner des péchés de jeunesse, mais sa sévérité leur refusait les partages de l'âge mûr. « Dans une société sage, disait-il, il y aurait sinon une loi, du moins une coutume, qui interdirait toute fonction civique à tout homme convaincu d'avoir fait des vers passé l'âge de trente ans. Le poète ne pourrait être relevé de cette incapacité qu'après l'examen d'un jury de prêtres, d'artisans, de magistrats et de médecins, qui déciderait si la qualité morale de ses strophes et de son intelligence peut le faire absoudre du cas de métromanie. » Et il ajoutait : « Un peuple qui donne la parole aux poètes sur les affaires de l'État est un peuple abêti*[1]. »

Cette terrible boutade du spirituel écrivain, dont l'excès même démontrait l'injustice, lui était suggérée par les discours de Victor Hugo. Mais elle n'épargnait pas Lamartine.

Pourtant Louis Veuillot n'avait pas toujours été aussi sévère à l'égard du poète de Jocelyn. *Son jugement impar-*

1. *Mélanges*, 1859, 2e série, t. II, p. 543.

Digitized by Google

tial lui avait reconnu, en l'absence du jury spécial dont il réclamait l'institution, des qualités suffisantes dans l'ordre oratoire pour l'égaler aux plus éminents des hommes politiques de son temps, sinon même pour l'élever au-dessus d'eux. Dès 1848 il lui accordait de l'habileté, de l'éloquence, « une rare magnificence », des illuminations prodigieuses, « parfois la pensée d'un homme d'État, et plus souvent encore l'âme d'un homme de bien ». Avec un instinct divinatoire dont il faut lui faire honneur, Louis Veuillot entrevoyait encore, sept ans à l'avance, l'éclat éblouissant d'une carrière qui devait connaître une heure unique peut-être dans l'histoire de l'humanité. « La démocratie, que M. de Lamartine nous peint si belle, ne sera jamais, s'il la fait triompher, qu'une révolution où il aura pour un jour le premier rang, et qui, puissante comme un orage, passera vite et laissera tout à refaire après qu'elle aura passé. » (18 juin 1848.) Cette révolution, le discours prononcé le 18 juillet 1847 par Lamartine à Mâcon, au milieu d'un orage précurseur, l'avait à la fois prédite et préparée. Louis Veuillot proclama de nouveau son « admirable talent », son langage élevé et magnifique, sa naturelle distinction d'esprit et de cœur, et, sans s'étonner qu'un poète prît la parole sur les affaires de l'État, il lui accorda, malgré des réserves sévères, la première place dans son parti. Il est vrai que la forme dans laquelle il lui concédait cette suprématie en diminuait singulièrement la valeur. « Ce serait l'outrager de prononcer à côté de son nom ceux des buffles mornes et pacifiés qui font semblant de traîner avec une morgue grotesque le char des idées de 89. » (23 juillet 1847.)

La Révolution de 1848 inspira tout d'abord à Louis Veuillot, comme à tout le parti catholique, plus de con-

Digitized by Google

fiance que de craintes ou de regrets. Il sut, à plusieurs reprises, rendre hommage au génie et à l'indépendance courageuse de Lamartine. Mais, quand les événements déjouèrent ses espérances, il rendit Lamartine responsable de ses déceptions. Et c'est dès ce moment qu'il lui reprocha d'être un poète : « La France s'est oubliée à cette folie de prendre un jour pour colonel le principal musicien du régiment ».

Aucun reproche n'affecta jamais plus vivement et plus profondément Lamartine. Il en souffrait comme d'une injustice et presque comme d'une injure. Il lui arrivait même de commettre contre son génie poétique le sacrilège d'en déplorer le don et de maudire les vers qui trompaient le monde sur sa destination naturelle et véritable.

Dans la Lettre servant de préface aux Recueillements, *en 1838, il expliquait pourquoi il ne chantait pas tout le temps au soleil sur le pont. « Je me mêle à la politique par devoir, comme tout passager dans un gros temps met la main à la manœuvre. Il faut monter à la vergue et prendre un ris, ou déployer la voile. » C'était sa part de « labeur social ». On affectait de ne pas comprendre. Les avocats, dont il déplorait, plus qu'il ne l'enviait, la facilité à parler de tout, et les publicistes, auxquels une sorte de grâce professionnelle paraît permettre de n'ignorer rien, le renvoyaient avec mépris aux inspirations de sa muse abandonnée. « Poésie et toujours poésie.... On me reléguait d'une voix unanime dans la région des chimères; on me renvoyait sans cesse à mes hémistiches. C'étaient les* carrières *de mon esprit. »* (Tribune de M. de Lamartine. *Préface, 1er juin 1849.*)

Dès qu'il voulut sortir de ces carrières, *le dénigrement, l'envie et la raillerie firent fureur. Il traînait derrière lui la prévention de poésie « comme un lambeau de pourpre*

Digitized by Google

qu'un roi de théâtre traîne en descendant de la scène dans la foule ébahie d'une place publique ». (Critique de l'histoire des Girondins, *XXXIII.*) *A tout prix, à tout prix! c'est lui qui le dit, il aurait voulu s'en débarrasser et secouer « cette accusation hébétée ». L'auteur des* Méditations *et des* Harmonies *regrettait ses vers de jeunesse qu'il rencontrait comme un obstacle à l'entrée de la carrière nouvelle vers laquelle le poussaient un esprit instinctif et une volonté raisonnée. Il maudissait sa muse glorieuse et néfaste. Si encore ces vers avaient été mauvais! Leur médiocrité et l'oubli ne lui auraient pas interdit la vie publique et l'aventure parlementaire. Mais ils avaient étonné, ébloui, charmé toute une génération. Ils chantaient dans toutes les mémoires. La réputation du poète était trop grande pour lui permettre de se rapetisser. Il était le prisonnier de sa gloire.*

Les moins hostiles lui reprochaient la politique comme une prétention d'amour-propre. Il s'en défendait, tantôt avec tristesse, tantôt avec indignation. Mais il ne se laissait pas abattre. D'ailleurs, il arrivait qu'on le défendait. Dans sa Lettre parisienne *du 5 décembre 1840, Mme Émile de Girardin, qui couvrait du pseudonyme de* Vicomte de Launay *les grâces de son esprit pénétrant et courageux, s'en prenait aux journalistes et leur disait leur fait avec une vivacité charmante. Lamartine, à l'occasion d'une discussion sur l'Adresse, avait, une fois de plus, parlé sur la Question d'Orient et « prononcé un beau discours d'homme d'État. Soudain tous les journalistes se sont mis à crier : Au poète! Est-ce que c'est bien spirituel d'appeler toujours un homme politique du nom de sa profession. Si l'on en faisait autant pour vous autres, messieurs, que diriez-vous? Si, par exemple, au lieu de vous traiter en publicistes, on vous désignait aussi chacun par votre ancien*

Digitized by Google

métier : Si au lieu de dire.... Est-ce que vous trouveriez cela de bon goût? Non, sans doute. Eh bien, alors? Pourquoi reprochez-vous, tous les matins, à M. de Lamartine d'être un poète, et pourquoi ne voulez-vous pas absolument qu'un poète fasse de la bonne politique, puisque vous en faites bien vous autres, de la politique, vous qui êtes des marchands de bois retirés, des bonnetiers découragés, des apothicaires désenchantés. Vous a-t-on jamais contesté le droit de renverser les ministères et de bouleverser l'Europe! Pourquoi donc alors refusez-vous le droit de discuter les questions d'État à un grand poète, c'est-à-dire à un homme dont le métier est de sonder les cœurs, d'étudier l'histoire, d'éclairer les peuples, de juger les rois et d'interroger Dieu[1]*? »*

Ce dernier trait aurait pu, sous une autre plume, paraître ironique. Lamartine était trop sûr de l'admiration et de l'amitié de Mme de Girardin pour s'y méprendre. Le don d' « interroger Dieu » n'était pas cependant celui auquel il rattachait ses aptitudes parlementaires. S'il pensait que la politique était la « vocation secrète et constante de sa vie », s'il disait que « l'instinct ou le génie de la haute politique » était chez lui un attribut de naissance, il confondait ce génie avec « le bon sens le plus vulgaire appliqué à la conduite des gouvernements et à l'organisation de la société selon les lieux et les temps ». Il y ajoutait « la droiture d'esprit dans les grandes choses et l'énergie de caractère dans les grands dangers de la vie publique ». Ces traits essentiels posés, il en arrivait à définir le grand homme politique : un héros de bon sens[2].

A un tel héros pourtant le bon sens ne suffit pas. Il est

1. *Lettres parisiennes*, nouv. édition, III, p. 99.
2. *Lamartine par lui-même*, p. 2, Hachette, 1892.

Digitized by Google

désarmé et impuissant si la parole ne lui fournit pas des moyens d'action. Les luttes parlementaires sont un tournoi d'éloquence, ou, selon le mot même de Lamartine, d' « *action parlée* ». *Cette éloquence raisonnée et passionnée, il la sentait véritablement* « *rugir en lui comme des lions muselés entre les barreaux d'une ménagerie*[1] ».

On croit trop communément que la Révolution de 1848 vint à point pour ouvrir ces barreaux et démuseler le lion. La légende a, une fois de plus, fait tort à l'histoire. La tourmente qui emporta la Monarchie de Juillet trouva Lamartine dans toute la force de son génie, mais son esprit politique et l'incomparable richesse de sa parole, l'une des plus séduisantes qui aient animé des lèvres humaines, devaient beaucoup à une longue expérience. Ce n'est pas un coup de surprise ni la folie d'un peuple enivré qui avaient confié au principal musicien du régiment, pour parler comme Louis Veuillot, le rôle de colonel. Le colonel ne s'était pas improvisé et imposé sous le feu. Il s'était préparé à son grade par la culture attentive, intensive, consciencieuse, des instincts qu'il sentait en lui. Il avait entrevu avec une sorte de prescience miraculeuse son exceptionnelle destinée.

L'Histoire des Girondins, *parue en 1847, ne fut que la forme suprême et éclatante d'une action où, depuis dix-sept ans au moins, Lamartine avait mis les espérances les plus chères de l'ambition la plus haute. Je ne crois pas qu'en écrivant ces pages où la passion enthousiaste déborde et déforme l'histoire, il ait cédé, comme le dit incidemment M. Paul Bourget dans son beau roman, aux tentations du* démon de midi. *Même si l'on admet que l'auteur des* Harmonies *a été* « *attiré hors de sa ligne par une force*

1. *Critique de l'Histoire des Girondins*, XVII.

Digitized by Google

ennemie », ce n'est pas « au midi de ses jours » que le vertige destructeur l'a assailli, troublé et vaincu. La tentation était en lui : elle ne venait pas du dehors. Déjà en 1826, tandis qu'il exerçait des fonctions diplomatiques à Florence, il écrivait au vicomte de Marcellus : « J'ai plus de politique que de poésie dans la tête, quoi que vous en puissiez penser, et un jour nous nous rencontrerons de tribune à tribune. » L'aveu, si paradoxal qu'il soit, exprime une vérité devant laquelle il faut s'incliner : Lamartine avait, sinon plus, au moins autant, de politique que de poésie dans la tête. Heureuse tête que celle où deux formes si différentes du génie peuvent se former et s'épanouir sans se détruire[1] *! Celle de Lamartine était faite pour supporter ce double fardeau. Ses rivaux ne s'y étaient pas tous*

1. Lamartine, en écrivant sur Cicéron, en 1852, dans *le Civilisateur*, faisait un évident retour sur lui-même quand il disait : « On n'avait pas inventé alors les divisions de facultés et les spécialités de professions, qui décomposent un homme entier en fractions d'homme et qui le rapetissent en le décomposant.... On ne mutilait pas arbitrairement la nature, comme nous le faisons si malheureusement aujourd'hui, au grand détriment de la grandeur de la patrie et de l'espèce humaine. On n'imposait pas à Dieu un *maximum* de facultés quand il créait une intelligence plus universelle ou une âme plus grande que les autres.... Ce n'était pas la profession, c'était le génie qui faisait l'homme; et l'homme alors était d'autant plus homme qu'il était plus universel. De là, la grandeur de ces hommes multiples de l'antiquité. Quand, mieux inspirés, nous voudrons grandir comme elle, nous effacerons ces barrières jalouses et arbitraires que notre civilisation moderne place entre les facultés de la nature et les services qu'un même citoyen peut rendre sous diverses formes à sa patrie. Nous ne défendrons plus à un philosophe d'être politique, à un magistrat d'être un héros, à un orateur d'être un soldat, *à un poète d'être un sage ou un citoyen*. Nous ferons des hommes, et non plus des rouages humains.... » Et pourtant Cicéron lui-même n'avait-il pas écrit : *Sed mos est hominum ut nolint eumdem pluribus laudibus excellere?*

Lamennais, cité par Renan, se plaignait, comme Lamartine, d'être relégué par les prétendus hommes d'action dans le domaine de la philosophie spéculative. « Qu'un homme, disait-il, possède un grand savoir, ou que son esprit possède un grand horizon, saisisse beaucoup d'objets et les conçoive et les ordonne avec facilité, ou que, pénétrant au fond des choses, il voie ce que d'autres n'y voient pas, ou qu'il cherche les causes dans les effets, les lois dans les phénomènes, raisonne bien et profondément, on dit de lui qu'il est un homme de théorie, de spéculation, nullement propre aux affaires. Prenez-y garde, vous arriverez à définir l'homme d'affaires, l'homme politique, l'homme d'Etat, comme on définissait le sot. » L'ironie de Renan, quoiqu'il n'eût pas encore tenté les chances d'une candidature, d'ailleurs malheureuse, à la députation, ne contredisait pas les avantages qu'un homme ordinaire pouvait, selon Lamennais, trouver sur le terrain des affaires. Il allait même plus loin : « Si l'*Éloge de la Folie* n'avait valu à Erasme tant de disgrâces, écrivait-il, je proposerais aux moralistes un curieux paradoxe

Digitized by Google

trompés. La jalousie avait troublé le jugement de Sainte-Beuve dont l'impartialité n'était généralement bienveillante qu'aux morts. Mais d'autres, et des deux côtés, avaient vu plus clair ou parlé plus juste[1].

C'est d'abord Victor Hugo. « Il est beau de vous voir si à votre aise dans les choses positives, et vous commencez bien votre carrière d'homme public. Vous serez aussi puissant à la tribune que dans vos vers; et c'est le plus éclatant démenti qu'on puisse donner aux gens de peu de talent qui ne veulent pas que le génie se mêle des affaires et refusent l'intelligence à l'imagination. Vous avez cette double faculté, et vous arriverez de plain-pied de votre renommée de poète à la Chambre. Ce sera beau et bon. » (*27 février 1829.*)

La réponse de Lamartine, jusqu'ici inédite, nous initie à la fois à ses espérances et à ses hésitations. Après avoir entretenu Victor Hugo d'un poème projeté, qu'il mettra quinze ans à écrire, il s'explique sur ses intentions politiques en quelques lignes où se résume tout un programme. « En attendant, il est possible, comme vous dites, que nous devenions députés. Tant pis pour nous : tant mieux pour nos commettants. Je crois que nous pensons bien. Nous voulons l'ordre et nous estimons la liberté. Nous respectons ce qui est respectable du passé : nous espérons ce qui est désirable de l'avenir. Nous savons surtout que la politique est une

à traiter, l'*Apologie des Sots*. On ne comprend pas assez les services que rend dans le monde la médiocrité, les soucis dont elle nous délivre et a reconnaissance que nous lui devons. » (*Essais de morale et de critique. Etude sur Lamennais.*)

1. Le général Foy ne s'était pas contenté d'admirer le génie poétique de Lamartine : il avait eu confiance dans sa destinée politique. « Le général Foy, que sa chaleur d'âme intéressait à tout, et qui vivait dans la palpitation de cœur continue de la tribune, du travail solitaire et des entretiens animés, serrait la main du jeune poète, le louait d'enthousiasme sur ses sentiments, ses expressions, son éloquence, et l'assurait qu'il serait un jour l'honneur de la tribune, s'il venait y défendre les vrais principes de la Monarchie constitutionnelle et de la Liberté royale, comme on disait et comme on espérait alors. » (Villemain, *Souvenirs contemporains*, I, 2e éd., p. 455-456.)

Digitized by Google

science expérimentale où les principes ne se jugent bien qu'aux conséquences. Avec cela nous serons, vous et moi, sur les mêmes bancs, amis de la religion de conscience et non de la religion de police, de la monarchie de raison et non de la monarchie de préjugés, de la liberté de Platon et non de la liberté de Marius. Mais qui sait si on nous enverra là, vous et moi? Il y a tel chambellan impérial barbouillé de phrases conventionnelles, et flattant la populace aux dépens du bon sens, qui aura souvent plus de chances que nous. Ne vous fiez pas tant à l'élection : regardez les académies! »

Charles Nodier, à la même époque, n'était pas moins clairvoyant que Victor Hugo sur l'avenir politique de Lamartine. « *Vous avez, lui écrivait-il, une double et immense carrière à parcourir, et maintenant un chevalier ne peut plus entrer dans la lice avec avantage quand il a la visière baissée. Il faut qu'il ait tenu l'opinion éveillée, haletante et curieuse. On ne monte au Capitole qu'en passant par le Forum, et je ne sais de tribune accessible au talent que celle des Chambres ou celle des journaux.* » (*4 avril 1829.*)

Thiers, après la révolution de 1830, se faisait caressant et pressant. « *Que vous êtes heureux d'être vaincu, ou, pour mieux dire, de vous croire vaincu! Car vous êtes à nous et non à eux. Je ne cesse de parler de vous à M. Molé. J'en parle à toute la terre.* » (*26 septembre 1830.*) *Thiers était trop avisé pour* « *refuser l'intelligence à l'imagination* ».

L'intelligence et l'imagination, un travail soutenu et des dons naturels, contribuèrent à justifier et même à dépasser ces espérances. En 1839, au cours des luttes mémorables contre la Coalition, qui avaient fait de Lamartine le rival, souvent heureux et triomphant, de Guizot et de Thiers, Royer-Collard

Digitized by Google

lui donnait, d'une voix doctorale, cette approbation solennelle et prophétique : « Monsieur, respectez-vous! Vous avez la plus belle parole du pays et la destinée la plus haute du gouvernement représentatif. Encore une fois, respectez-vous! Votre passé poétique a été beau, mais je crois votre avenir politique aussi beau et plus utile. » (Lettre de Lamartine à Virieu, 12 mai 1839.)

Au lendemain du discours sur la translation des restes mortels de Napoléon, l'un des plus beaux dont puisse s'enrichir une anthologie de l'éloquence, même étendue à tous les pays, le comte Molé écrivait à Lamartine : « Vous vous surpassez toujours. Jamais je ne vous avais autant admiré.... Je jouis de vous voir le plus grand orateur de notre tribune. Je vous avais deviné et prédit en moi-même depuis longtemps. » (27 mai 1840.)

En 1843, après le discours du 3 mars, Guizot et Thiers rendaient le même hommage d'admiration à leur redoutable adversaire. Et Arago lui disait : « Vous êtes le premier orateur parlementaire qui ait paru en France. »

De tels éloges suffisent à montrer que les hommes réellement supérieurs ne renvoyèrent pas Lamartine à ses hémistiches comme aux véritables « carrières de son esprit ». Ils proclament avec une force saisissante et une autorité irrésistible son génie politique servi par un incomparable génie oratoire. C'est de ce dernier que j'ai conçu l'ambition d'étudier les origines, de suivre les développements et d'analyser les procédés.

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

LAMARTINE

ORATEUR POLITIQUE

LIVRE PREMIER

AVANT LA TRIBUNE

CHAPITRE PREMIER

LES ANNÉES DE FORMATION (1815-1831)

L'ÉDUCATION MONARCHISTE ET RELIGIEUSE DE LAMARTINE || SON GOUT PRÉCOCE POUR LA POLITIQUE || SES TENDANCES CONSERVATRICES NE FONT PAS OBSTACLE A SON DÉTACHEMENT, DE PLUS EN PLUS MARQUÉ, DE L'ANCIEN RÉGIME || DIPLOMATE, LAMARTINE DÉMISSIONNE NOBLEMENT APRÈS LA RÉVOLUTION DE 1830 || DOUBLE CANDIDATURE ET DOUBLE ÉCHEC A LA DÉPUTATION.

LAMARTINE a écrit : « Les opinions politiques sont dans le sang; tel père, tel fils ». Il y a beaucoup à dire contre cet aphorisme, malgré la forme d'axiome qu'il revêt. L'hérédité n'a ni des lois aussi absolues ni des conséquences aussi rigoureuses; comment pourrait-elle transmettre ce qui souvent échappe à l'influence de l'éducation elle-même? Lamartine ajoute : « Jamais ce mot ne fut plus généralement vrai que dans les temps de vicissitudes, soit religieuses, soit nationales, soit dynastiques ». L'affirmation prend ici un air de paradoxe : les faits la condamnent. Les révolutions, avec les idées nouvelles qu'elles apportent, créent des conflits

Digitized by Google

d'opinions auxquels les familles n'échappent pas. Ces conflits vont parfois jusqu'au déchirement. Entraînés par le courant, poussés vers l'avenir, les fils répudient un passé avec lequel ils ne se sentent plus aucun lien de conscience ou d'intérêt. Selon les motifs qui inspirent leur attitude, elle peut être blâmée comme une désertion ou louée comme une libération. Lamartine, lui, se libéra. Mais il attendit la mort de son père pour s'affranchir complètement. Quand le vieillard mourut, âgé de quatre-vingt-huit ans, en 1840, il eut avec son fils une entrevue suprême, d'une émouvante grandeur. « Quelle sera votre politique? » lui demanda-t-il, le regard gravement fixé sur lui. Le fils répondit : « Je suis pour la paix. — C'est bien, mon fils. J'ai toujours été pour la paix. Il n'y a que cela de beau et d'élevé[1]. »

Cette paix, qu'il voulut en effet toujours, n'était qu'un des aspects du programme de Lamartine. Elle lui apparaissait comme la condition des progrès politiques et sociaux dont sa fermeté clairvoyante et hardie voulait doter son pays. Mais quel régime, quelle forme de gouvernement étaient aptes à réaliser ces réformes nécessaires, à les maintenir, à les développer? C'est ici que s'exercèrent sur Lamartine des influences ancestrales auxquelles il s'est rattaché avec une insistance particulière, soit dans les *Confidences*, soit dans les nombreux souvenirs qu'il a prodigués, en se répétant, dans toutes les parties de son œuvre.

Son grand-père fut officier dans les armées de Louis XV. Son père servit, dès l'âge de seize ans, dans un régiment où il était capitaine lorsque la Révolution éclata. Il donna sa démission le 1er mai 1791 pour ne pas prêter serment à la Constitution. Le roi, auquel il vint un an après offrir ses services et dont il sollicitait les ordres, lui commanda de rester à ses côtés. Fidèle à cette consigne qui résumait pour lui tout son devoir, il lutta, le 10 août, contre l'invasion des Tuileries, qu'il fut l'un des derniers à abandonner, et où, blessé, il risqua courageusement sa vie. Il avait épousé, en janvier 1790, Mlle des Royes, dont le père était intendant

1. Charles Alexandre, *Souvenirs sur Lamartine*, pp. 35 et 36.

Digitized by Google

général des finances du duc d'Orléans et la mère sous-gouvernante des enfants du prince. La jeune fille fut ainsi élevée avec le futur roi Louis-Philippe. La tourmente révolutionnaire s'abattit sur le jeune ménage et le sépara. Tandis que le mari était enfermé dans la prison de Mâcon, la femme, « captive dans sa maison déserte », était placée sous la surveillance de soldats révolutionnaires. Elle avait auprès d'elle son fils Alphonse, âgé de trois ans. Le 9 Thermidor mit fin à une séparation qui connut des heures tragiques.

On conçoit aisément que ces événements aient exercé une influence durable sur ceux qui en furent les victimes. Le mouvement rénovateur de la Révolution cessa d'avoir pour adepte le père de Lamartine lorsqu'il passa des réformes aux violences. « Et l'on s'étonne que les hommes dont la vie date de ces jours sinistres aient apporté, en naissant, un goût de tristesse et une empreinte de mélancolie dans le génie français! » (*Confidences*, l. II, III). Évidemment il ne faut pas s'en étonner : jamais mélancolie n'eut moins besoin d'explication.

L'erreur pourtant serait grande de faire au père de Lamartine une part trop large d'influence dans l'éducation et dans la formation de l'esprit de son fils. L'ancien défenseur de Louis XVI lui transmit les opinions légitimistes qui furent jusqu'en 1848, malgré des apparences contraires, le fond de sa doctrine politique. Mais Lamartine fut surtout le fils de sa mère. Son *Manuscrit*, qu'il a publié d'ailleurs d'une façon incomplète et incorrecte, révèle une âme admirable, faite de sensibilité, de délicatesse et de droiture. Fière des succès scolaires de son enfant, cette mère incomparable eut la divination de son génie. Elle en parle avec l'inquiétude d'une tendresse clairvoyante, à laquelle n'échappent pas des défauts contre lesquels elle tente de le mettre en garde. Elle s'attachait principalement à le maintenir dans des sentiments religieux qui, pour elle, étaient la base de tout. En 1804 — il avait onze ans, et il était pensionnaire à Lyon — elle se réjouissait de trouver ses croyances intactes. Mais son indépendance l'affligeait et, comme sainte Monique, elle ne cessait pas de prier pour son enfant. Elle le confia en 1803 aux

Digitized by Google

Jésuites de Belley, chez lesquels il resta quatre ans environ. Elle surveillait sa foi, d'ailleurs accrue, avec une sollicitude qui allait jusqu'à lui interdire, quoiqu'il fût âgé de dix-neuf ans, les *Mémoires* de Mme Roland. Ces précautions ne pouvaient pas durer longtemps. L'année suivante, Lamartine menait à Lyon une vie de liberté dont sa mère s'effrayait. Puis, il voyagea en Italie, dont il revint en juillet 1812. Il lisait Rousseau. Encore une lecture redoutable pour la foi : sa mère la lui interdit. A Paris, entraîné dans une vie frivole, il faisait des dettes : elle alla l'arracher à ce « gouffre de séductions ». En 1814, la chute de Napoléon inspira à Mme de Lamartine une belle page et d'ardentes espérances. « Le royaume de Saint Louis va renaître avec le royaume de Dieu ! Chantez un nouveau cantique, chantez la puissance et la bonté de Dieu sur toute la terre ! » Elle ne ménageait pas le « colosse de gloire », abattu de son « piédestal d'iniquité ».

La haine de Napoléon, le dévouement à la royauté légitime, la fidélité à la religion catholique, tels étaient les sentiments dont la mère de Lamartine avait pénétré l'âme de son fils, au moment où, en 1814, il se faisait inscrire dans les gardes du corps « avec les jeunes gens de la noblesse et de la bourgeoisie royaliste des provinces ». Il avait alors vingt-quatre ans.

Jusqu'à cette date, sa *Correspondance*, si abondante, si riche, si ingénument pittoresque, où il parle de ses projets et de ses voyages, de ses travaux et de ses amours, ne nous dit rien sur ses sentiments politiques. Tantôt il veut être diplomate, tantôt il aspire à devenir sous-préfet. Mais c'est surtout de poésie qu'il s'occupe. Les événements de 1815, sans changer le cours de ses idées, y ajoutent une préoccupation nouvelle. Le retour de Napoléon, dont il redoute ou la fin des institutions libérales ou la défaite du pays, l'agite et l'inquiète. Ce n'est pas en vain que sa mère l'a nourri dans la haine du « colosse de gloire ». Il le maudit. Son premier écrit politique est de cette époque. C'est une lettre véhémente et sévère à Carnot, ministre de l'Intérieur. Une « lettre républicaine », dit-il, mais cette appréciation, qu'il donne près de cinquante ans après, en 1863, est suspecte par sa date

Digitized by Google

même[1]. D'ailleurs, quelques lignes plus loin, il atteste son royalisme « mêlé d'idées grecques et romaines sur la tyrannie ». Ce sont ces idées, avec lesquelles la foi royaliste n'est pas incompatible, qui inspirent sa lettre. Il y évoque le souvenir des services rendus par le tribun militaire de la Terreur, auquel il fait honte d'une alliance « sans conditions civiques » avec l'auteur du 18 Brumaire. Il est peu probable que cette lettre, d'ailleurs perdue, soit parvenue à son adresse. Elle vaut comme un symptôme. Lamartine, dès ce moment, voulait concilier la royauté et la liberté : il ne concevait pas l'une sans l'autre.

Déjà la politique l'obsédait. Il composait les *Méditations*, mais ces « chimères » n'étaient pas ce qui occupait le fond de sa pensée. « Je persiste à croire, contre tout le monde, que j'étais né pour un autre rôle que celui de poète fugitif, et qu'il y avait dans ma nature plus de l'homme d'État et de l'orateur politique que du chantre contemplatif de mes impressions de vingt ans. » On peut sourire de cette appréciation et en contester la justesse : je ne crois pas qu'on puisse mettre en doute sa sincérité. Quand il la formulait, Lamartine était âgé de soixante-treize ans, mais il se reportait à des souvenirs de jeunesse qui ne le trompaient pas.

La lettre à Carnot ne fut pas, en effet, la seule manifestation de la tendance qui, en 1815, le poussait vers la politique. Il avait écrit « d'abord quelques petites notes générales, ensuite quelques morceaux suivis et adaptés aux circonstances », dont il entretenait son oncle dans une lettre du 11 novembre. La brochure projetée avait rencontré des admirateurs et, ce qui est moins banal, un imprimeur disposé à la publier à ses frais. La crainte d'un scandale détermina Lamartine à ne pas imprimer son essai dont « le sujet était extrêmement délicat et de nature à faire grand bruit ». Il faut ouvrir *Raphaël* (CXIX) pour le connaître : *Quelle est la place qu'une noblesse peut occuper en France dans un gouvernement constitutionnel?* La partie romanesque de *Raphaël* est sujette à caution : elle dénature volontairement les faits et

1. *Lamartine par lui-même*, l. I, xv.

Digitized by Google

elle défigure les personnages. Je n'exprimerais pas les mêmes réserves sur les allusions politiques du livre si, paru en 1849, il n'avait fourni à l'auteur la tentation trop facile de mettre d'accord certaines opinions de sa jeunesse avec le rôle qu'il venait de jouer dans la Révolution. Pourtant, cette restriction faite, je crois à l'exactitude substantielle des souvenirs de Lamartine. « Je parlais, dit-il, avec amour du peuple, avec respect de cette noblesse historique dont les noms ont été longtemps le nom de la France elle-même sur les champs de bataille, dans nos magistratures et à l'étranger. Je concluais à la suppression de tout privilège de noblesse autre que la mémoire des peuples, qu'on ne supprime pas. Je demandais une pairie élective, et je démontrais que, dans un pays libre, il n'y avait d'autre noblesse que l'élection, stimulant perpétuel au service du pays et récompense temporaire du mérite ou de la vertu des citoyens[1]. »

Lamartine n'exagère pas en ajoutant que l'impartialité de son esprit s'élevait ainsi au-dessus des préjugés de son temps. Avec un beau courage il bravait les vanités d'en haut et les envies d'en bas. Cette indépendance, quoiqu'elle n'ait pas abordé l'opinion publique, mérite pourtant d'être retenue comme un curieux témoignage de la liberté avec laquelle le jeune publiciste traitait, dès cette époque, les questions politiques. Il faut ajouter que, communiqué à des personnages importants, à M. Mounier, à M. Decazes, au roi lui-même, le mémoire connut, selon l'expression de Lamartine, un « succès confidentiel » dont sa carrière ne bénéficia pas aussi rapidement que son ambition légitime le désirait.

S'il faut l'en croire, il apprécia avec sévérité la « terreur dorée » au nom de laquelle de jeunes factieux imposaient au gouvernement du roi des actes implacables et dangereux pour la Restauration elle-même[2]. Les salons et les centres d'esprit public jouissaient d'une tolérance assez grande pour rendre possibles toutes les discussions sur les hommes et sur les choses du nouveau régime. On ne s'en privait pas,

1. *Raphaël*, 1849, p. 248.
2. *Lamartine par lui-même*, p. 44.

Digitized by Google

à Mâcon, dans le salon de l'oncle de Lamartine, esprit monarchiste et libéral, chez qui les partis échangeaient leurs opinions et opposaient leurs contradictions. Ce « salon passionné » exerça sur Lamartine, qui en suivait les réunions, une réelle influence : il lui dut, en particulier, son goût de l'indépendance et cette méfiance presque méprisante des partis politiques dont son action ultérieure se trouvera à la fois ennoblie et affaiblie.

Sa liaison avec Mme Charles, qu'il a immortalisée sous le nom d'Elvire, le mit en relation avec M. de Bonald, dont elle était l'amie. L'auteur de la *Théorie du pouvoir politique et religieux* en fit un adepte du traditionalisme et des gouvernements révélés. Mais l'empreinte ne fut pas profonde. Elle ne laissa à Lamartine qu'un respectueux souvenir pour le publiciste dont l'intransigeance s'accordait mal avec ses propres idées de rénovation par le progrès social.

La monarchie restaurée, dans laquelle il mettait ses espérances, ne se hâtait pas d'utiliser les services que Lamartine lui offrait. Son besoin d'agir restait sans emploi. Et sa mère, dans son Journal, s'en affligeait. « J'espérais, écrivait-elle à la date du 15 août 1818, que ces princes, que nous avons servis et regrettés, emploieraient mon fils dans les fonctions dont il est capable, mais, depuis trois ans, nous n'avons pas obtenu même un regard. » Lui-même, dans sa vieillesse, ne pouvait pas se défendre d'une certaine amertume en rappelant cette négligence de la monarchie, dédaigneuse du concours qu'il lui proposait. Il n'en avait pas moins continué à la soutenir, mais avec une indépendance de jugement qui, dans ses lettres, ne ménageait pas les erreurs ou les tendances du pouvoir. Sa *Correspondance*, émouvante, variée, souvent ingénue, est le journal d'une âme qui s'analyse, se cherche et se forme avec une incomparable sincérité. Le secret de Lamartine est là tout entier : il s'y livre, tandis que dans ses *Confidences* il se pare.

Sa confiance dans la liberté n'est pas spontanée et instinctive : disons le mot, il raisonne tout d'abord comme un conservateur, pour lequel « le seul moyen de gouvernement, c'est la force ». (Lettre à Mlle de Canonge, du 27 juin 1818.)

Digitized by Google

La liberté de la presse l'effraie et il blâme le ministère Decazes des concessions qu'il fait à ses adversaires de gauche. A vrai dire, rien ni personne ne le contente. Les élections, favorables aux libéraux, ont été un réveil terrible : il redoute leur majorité prochaine. Mais le parti des ultra-royalistes l'inquiète au même degré, moins en raison de ses principes qu'en raison de ses promesses, qui diffèrent à peine des exigences jacobines. Sur un seul point sa clairvoyance n'est pas en défaut. Il aura toute sa vie des intuitions caractéristiques : il pressent le rôle joué par le nom de Bonaparte, « qui n'a rien perdu de sa magie dans les campagnes ». Et, dans ce désordre des opinions et des partis, à défaut d'un coup d'État hardi et difficile, il s'en remet à la Providence, « qui perd et qui sauve contre toutes les apparences humaines » : il dort sur cet oreiller, l'esprit imprégné des doctrines de Bonald et de Chateaubriand (Lettre à Virieu, du 1er décembre 1818). La nation lui apparaît trop turbulente, trop inquiète, trop divisée, pour qu'il puisse croire à l'action de la raison souveraine. Il appelle de ses vœux une volonté vigoureuse qui écrase les deux partis extrêmes sans rien accorder à aucun. Ces partis, qu'il a vus aux prises dans le salon de son oncle, lui inspirent une méfiance égale. Déjà il se veut ou il se sent seul. « Il y a longtemps que les ultra m'appellent libéral et les libéraux ultra : je ne suis ni l'un ni l'autre » (Lettre du 28 janvier 1819). Ce qu'il désire, c'est un gouvernement qui agisse, et non un gouvernement qui cède. Il est fataliste et peu confiant, dans un temps « où tout ce qui est vieux s'écroule et où il n'y a pas encore de neuf ».

L'année 1820 fut marquée pour Lamartine par un triple événement : la publication (en mars) des *Méditations* qui furent accueillies par un succès prodigieux, sa nomination (en avril) comme attaché à la légation de Naples et son mariage (en juin) avec une Anglaise, Mlle Birch, qui mit dans sa vie une incomparable fidélité de dévouement.

Ces événements détournèrent Lamartine de la politique, à laquelle, pendant les cinq ou six années qui suivirent, ses lettres font à peine allusion. Il va même jusqu'à dire qu'elle l'ennuie. Poète encouragé par son succès, diplomate attentif

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Photo Bourgeois fr.

MADAME DE LAMARTINE

Mère du Poète

(D'après un portrait conservé au château de Saint-Point.)

Digitized by Google

Digitized by Google

à sa mission, mari attaché à sa femme dont il apprécie chaque jour davantage l'affection solide et utile, il s'intéresse d'autant moins aux affaires publiques que ses fonctions l'éloignent de France. Mais c'est une trève et non un renoncement. Qu'une occasion surgisse, ou même qu'un prétexte s'offre, la passion que Lamartine a enterrée sans l'étouffer surgit et s'exhale. L'année 1825 en fournit deux exemples saisissants.

C'est d'abord *Le dernier chant du Pèlerinage d'Harold*, où il achève le poème de lord Byron. L'Avertissement défend le poète, au nom même de ses opinions politiques et religieuses, contre le reproche de scepticisme que les journaux lui ont fait. Il ajoute : « La liberté qu'invoque dans ce nouvel ouvrage la muse de Childe Harold n'est pas celle dont le nom profané a retenti depuis trente ans dans les luttes des factions, mais cette indépendance naturelle et légale, cette liberté, fille de Dieu, qui fait qu'un peuple est un peuple et qu'un homme est un homme ; droit sacré et imprescriptible dont aucun abus criminel ne peut usurper ou flétrir le beau nom. » Cette explication nuageuse ressemble beaucoup à une précaution. Et de fait, pour le public qui avait salué dans les *Méditations* l'expression du sentiment religieux, revêtu d'une forme nouvelle et magnifique, la précaution n'était pas absolument inutile. Quoique le poète se défendît de ne pas partager tous les sentiments de son héros, il était impossible de ne pas attribuer au poète lui-même des doutes comme ceux-ci :

Toi dont le nom sublime a changé tant de fois,
Dieu, Jéhovah, Sauveur, Destin, qui que tu sois....
Je t'évoque! Réponds, fût-ce aux coups de la foudre,
Et qu'un mot vienne enfin me confondre ou m'absoudre!

L'instinct de Mme de Lamartine ne l'avait pas trompée sur l'indépendance d'esprit dont ces vers étaient la manifestation imprévue. Elle fit à son fils des représentations, mais, comme elle le dit elle-même, « *l'esprit souffle où il veut*, et que peut une faible main de mère entre le flambeau de la foi et le vent du siècle qui veut l'éteindre?... Il y a des passages

Digitized by Google

qui me font de la peine; je crains qu'il n'ait un enthousiasme dangereux pour les idées modernes de philosophie et de révolution, contraires à la religion et à la monarchie, ces deux jalons de ma route qui devrait être aussi la sienne... » (4 janvier 1825).

Un autre poème de Lamartine, ayant paru la même année, devait causer à la mère du poète un désagrément d'une autre sorte. C'était le *Chant du Sacre* dont il exagère à peine l'insuffisance en le qualifiant « d'horreur des horreurs poétiques ». Il l'avait fait « par pure conscience royaliste et pour témoigner une juste reconnaissance à qui de droit ». Ce n'était pas, on le voit, une inspiration passionnée et enthousiaste. Libre de tout engagement envers le duc d'Orléans, il avait passé son nom sous silence dans l'énumération laudative des guerriers et des princes de la famille royale. Cette omission calculée, qui répondait au mépris hérité de son père pour la branche cadette, fut connue de sa mère, à laquelle il lut ses vers. Élevée dans la maison du duc d'Orléans, elle le supplia d'associer le nom de ce prince à l'hommage rendu aux Bourbons. Il ne céda qu'après une longue résistance, vaincu par les larmes maternelles, mais « il fut malheureux dans l'expression d'un sentiment qu'il n'éprouvait pas ».

LE ROI
d'Orléans!
Ce grand nom est couvert du pardon de mon frère :
Le fils a racheté les *crimes* de son père!
Et comme les rejets d'un arbre encore fécond,
Sept rameaux ont caché les blessures du tronc.

La mère de Lamartine ne tarda pas à s'apercevoir que le silence aurait mieux valu qu'un semblable hommage. Le duc d'Orléans, en effet, averti avant la publication, fit demander au poète, par une démarche courtoise, la suppression ou la modification d'un passage qu'il considérait comme injurieux pour la mémoire de Philippe Égalité. Lamartine consentit une variante, d'ailleurs incompréhensible :

Le fils a racheté les *armes* de son père.

Digitized by Google

Tout se serait ainsi arrangé le mieux du monde si un article du *Constitutionnel*, désobligeant pour Lamartine, et une nouvelle démarche, cette fois comminatoire, du prince n'avaient blessé le poète dans sa dignité. Il se refusa à maintenir sous la menace ce qu'il avait accordé à la prière; le vers primitif fut rétabli. Lamartine fit connaître au prince les motifs de sa détermination. « Je dois dire à sa louange qu'il comprit parfaitement ma situation, et qu'il se déclara satisfait, quoique blessé. » La blessure dura plus que la satisfaction. L'incident ne fut jamais oublié par Louis-Philippe et, sans aller jusqu'à prétendre que le roi de France vengea les injures du duc d'Orléans, il faut bien convenir que Lamartine souffrit, dans sa carrière politique, au cours de la monarchie de Juillet, d'un souvenir dont son attitude contribuait d'ailleurs à aggraver l'irritation[1].

Avec l'année 1827, la politique va reprendre Lamartine. Il aura bientôt l'âge où, remplissant les conditions légales, il pourra solliciter un mandat électif. Il y avait déjà pensé en 1824, mais il avait dû ajourner ses espérances. « J'en serai bien aise en son temps. » A mesure que ce temps approche, ses idées se transforment. La *Correspondance*, à laquelle il faut toujours revenir si l'on veut cueillir dans leur fraîcheur et leur spontanéité des impressions que Lamartine a trop souvent dénaturées par la suite pour les accommoder aux événements ultérieurs, nous livre le secret de sa formation et de son évolution. Il a fréquemment revendiqué pour sa vie politique une unité fondamentale de conscience et de direction dont on ne saurait sans injustice lui refuser, à partir de sa période agissante, le bénéfice et l'honneur. Mais c'est son honneur aussi d'avoir connu les hésitations, les illusions et même les contradictions auxquelles ses plus grands rivaux, tels que Guizot et Thiers, n'échappèrent pas.

Et quels temps, quels événements justifièrent mieux des changements d'opinion ou d'attitude! Lamartine vieilli, et faisant sur lui-même un retour qui ressemble à un examen

1. Cet incident est raconté avec une sincérité et une simplicité émouvantes dans le *Manuscrit de ma Mère* (CXXIV, 26 juin 1825). Lamartine lui-même en a refait le récit dans la *Critique de l'Histoire des Girondins* (XXII et XXIII).

Digitized by Google

de conscience, a écrit dans la *Critique de l'Histoire des Girondins*, pour expliquer ces changements, des pages admirables où son style revêt une vigueur inaccoutumée (III à XIII). Personne n'a montré avec plus de force la part qu'il faut faire à l'expérience et aux épreuves de la vie. « Les théories sont les beaux songes des hommes de bien; il est glorieux d'être successivement trompé par elles; ces déceptions sont les douleurs sans doute, mais non les remords de l'esprit.... En résumé, la vie est une leçon que le temps est chargé de donner à l'homme en lui faisant épeler, syllabe par syllabe, les événements. Celui qui n'a pas changé n'a pas vécu, puisqu'il n'a rien appris... Le temps sait tout; et nous ne pouvons savoir quelque chose qu'en l'associant à nos ignorances et en lui demandant ses secrets. » Les lettres de Lamartine, surtout celles qu'il adressait à son véritable ami de cœur, le comte de Virieu, permettent d'épeler, syllabe par syllabe, les événements et de suivre, presque jour par jour, les mouvements qu'ils imprimaient à son esprit.

La lettre du 18 février 1827 est un document capital dans l'histoire de la formation politique de Lamartine. Il y expose pour la première fois, avec la liberté qu'autorise son intimité avec Virieu, ses directions générales. Il se montre sévère pour le royalisme d'extrême droite, dans lequel il ne voit qu'une fiction de l'esprit de parti sans point d'appui sur l'opinion. Il méprise Chateaubriand, « Thersite politique : il faut lui fermer la bouche avec un sceau d'or ». On ne peut gouverner et agir — car le gouvernement ne vaut pour lui que par l'action — si l'on n'emploie pas un puissant levier. Ce levier, où le prendre?

En 1818, il contredit Mlle de Canonge, qui croit au gouvernement des peuples par la seule vérité, la seule raison, la seule justice; lui, on s'en souvient, il met uniquement sa confiance dans la force. Aujourd'hui, il oppose à la force matérielle, à laquelle des soldats suffisent (« prenez des soldats, on en trouve en payant »), la force morale qui repose sur l'opinion. Ce n'est plus la même chose.

En 1818, il déplore, dans la lettre à Virieu du 1er décembre,

Digitized by Google

la perversion d'une génération tout entière par la propagande qui a réchauffé dans les villes et dans les campagnes toutes les doctrines de 1789 et de 1793. Aujourd'hui, s'il a encore en horreur « ce qu'on entend chez nous par notre glorieuse révolution », il méprise — le mot est de lui — ce qui l'a précédée et enfantée, il déclare impossible tout retour à l'ancien Régime. La rupture des liens du passé et de l'avenir est définitive : pour faire du bon, « il faut filer un câble neuf ».

Politiquement, Lamartine préconise « la liberté représentative avec tout son jeu ». Pour la religion, il demande la « tolérance chrétienne et philosophique avec tous ses développements. » Ainsi, dans l'ordre des questions essentielles auxquelles tout se ramène, il prend la liberté *comme principe* sans hésiter devant ses conséquences. Il renonce à la force comme système de gouvernement. Et il le dit expressément dans un passage qu'il souligne lui-même : *rien par la force, tout par les doctrines.* L'expérience de la vie, la pratique des affaires, le contact avec les hommes, la leçon des événements dans les légations italiennes où il exerce ses fonctions, ont mûri et transformé son esprit. Il reste légitimiste, mais il accentue son libéralisme, et s'il n'en est pas encore à qualifier de *glorieuse* la révolution de 1789, il se rapproche de jour en jour de ses principes. Sans doute il s'en défend, soit par coquetterie pour ne pas se contredire, soit par amitié pour Virieu qu'il ménage, mais il est pris dans un courant d'idées auquel il n'échappera plus. En attendant qu'il rende aux principes de la Révolution un hommage direct et formel, il condamne l'ancien Régime comme « le plus corrompu, le plus plat, le plus nul, que jamais un empire ait vu » (20 août 1827). Il fait crédit aux institutions nouvelles, dont les hommes, qu'il juge très librement, ne lui paraissent pas tirer, pour le bien du pays, tout le parti qu'elles comportent. L'instabilité du pouvoir, ses vicissitudes et ses contradictions, l'inquiètent. En avril 1828 il annonce qu'on va « rouler cul sur tête pendant un an ou deux », et il prévoit des culbutes. A Virieu, qui s'étonne, il dit simplement : « J'ai l'instinct des masses : voilà ma seule vertu poli-

Digitized by Google

tique. Je sens ce qu'elles sentent et ce qu'elles vont faire, même quand elles se taisent. »

Cet instinct le trompe rarement. Il n'est pas rassuré sur le sort des Bourbons, dont le pays se détache (18 octobre). Il voit que la monarchie va à sa perte. Avec une certaine exagération dans les termes, mais avec une singulière clairvoyance, il dénonce « la folie ultra-libérale de la jeunesse pensante et le bonapartisme de la population agissante ». Au début de l'année 1829 la marche des événements l'effraie moins, il se prend presque à espérer un développement normal de ce qu'il appelle « l'arbre constitutionnel », enraciné par les orages mêmes, mais le coup d'État du 9 août ne lui laisse pas d'illusions sur la partie que la royauté a jouée.

La présence de Polignac à la présidence du Conseil et aux Affaires Étrangères, avec La Bourdonnaie et Bourmont comme collaborateurs, était un défi, qui arracha ce cri à Royer-Collard, désabusé : « Allons! Charles X est toujours le comte d'Artois de 1789. » Le prince de Polignac fit offrir à Lamartine le poste de directeur politique au ministère des Affaires Étrangères. Les instances personnelles du ministre, ses attentions, ses promesses, ne purent fléchir un refus qui sacrifiait avec la plus noble simplicité l'intérêt de la carrière au devoir de la conscience. Aussi ferme « dans la conviction monarchique que dans le désir d'une sage et loyale liberté », Lamartine ne voulait ni mentir à son opinion ni la compromettre dans une aventure qu'il sentait devoir s'achever en catastrophe.

Son discours de réception à l'Académie française lui donna, le 1er avril 1830, une occasion d'affirmer en public les sentiments dont il avait fait la confidence au comte de Virieu et au marquis Capponi. (Lettres des 16 et 27 août 1829.) Il a raconté lui-même [1] comment il fut sollicité par les amis qu'il avait dans la *Congrégation* de s'enrôler sous leur bannière et de ne pas donner des gages à la Charte. Il résista à leurs conseils et même, s'il dit vrai, à leurs menaces. Il parla noblement de la religion, mais en refusant pour elle « les

1. *Lamartine par lui-même*, XIX, p. 289 290.

Digitized by Google

alliances du pouvoir qui l'altèrent et les faveurs qui la corrompent ». Il fit de la monarchie traditionnelle un magnifique éloge, mais en la rendant inséparable de la liberté et des progrès du genre humain. Ce discours, courageux et habile, où se reflétaient les doctrines de Lainé et de Royer-Collard, fixa la position politique que Lamartine voulait prendre. L'avenir donna raison à ses pressentiments. A l'occasion d'un débat où la Charte menacée était en cause, Lamarque avait dit, l'année précédente : « Les peuples ont aussi leurs coups d'État! » Lamartine voyait approcher l'heure de ce coup d'État inévitable. « Cela prend décidément la route des abîmes », écrivait-il. Les journées de juillet 1830 creusèrent l'abîme dans lequel sombra, pour ne plus se relever, la royauté des Bourbons.

Cet événement, qu'il prévoyait depuis deux ans, créait à Lamartine une situation difficile. Sa loyauté et sa délicatesse lui suggérèrent une attitude irréprochable dont la ferme dignité imposa à tous le respect. Lancé « hors des conjectures rationnelles », il fallait prendre un parti. Celui qu'il prit conciliait ce qu'il devait à l'ancienne monarchie, dont il avait été le fonctionnaire scrupuleusement dévoué, et ce qu'il devait au pays, favorable au nouveau gouvernement. Pour ne pas servir un régime né des ruines d'une dynastie qu'il servait la veille, il envoya sa démission au comte Molé, qui le supplia vainement de la retirer. Mais, en même temps, il ne se refusait pas à prêter serment de fidélité au roi des Français. Dès le lendemain de la Révolution de 1830, il avait marqué à Virieu que telle serait son attitude. Elle était d'un gentilhomme et d'un bon citoyen. L'anarchie menaçante, sans le rallier absolument au gouvernement, lui interdisait de le combattre. « Tout plutôt que l'anarchie, plutôt que cette niaise et honteuse complicité avec les ennemis de nos ennemis, qui nous dévoreraient entre eux! Laissons ce rôle aux imbéciles qui nous ont amenés où nous sommes, et qui voudraient se venger de leur propre stupidité par nos mains... Ma conscience me dit que, pendant qu'on peut combattre encore pour son pays, pour les principes sauvés de la ruine d'un trône, il faut le faire et ne pas s'inquiéter

Digitized by Google

trop si le drapeau a trois couleurs ou une seule, si ce qui subsiste de monarchie, de liberté, de religion, de stabilité, s'appelle Pierre ou Paul. »

Virieu était d'un autre sentiment. Il espérait que des complications intérieures feraient sortir le bien de l'excès du mal. C'est l'éternelle duperie des conservateurs. Lamartine avait trop de clairvoyance pour s'y prêter. Il pensait, au contraire, que « le mal sort du mal, et le mieux sort du bien ». Quelque volonté qu'ils eussent de se trouver d'accord, les deux amis devaient convenir qu'ils partaient de deux principes opposés. Au fond, c'est la Révolution qui les séparait. Virieu, légitimiste de tradition, n'y voyait qu'un mal sans mélange. Lamartine, légitimiste de liberté, distinguait entre les doctrines et les hommes. Sa lettre du 24 octobre 1830 a, pour fixer ses idées, une importance considérable. « Je dis : les grands principes de la Révolution de 89 sont vrais, beaux et bons; l'exécution seule a été atroce, inique, infâme, dégoûtante. Pour que 89 fût si mal, il fallait que ce que 89 détruisait fût beau; or je trouve 88 hideux. Nous ne pouvons nous convertir sur ce grand principe original. Nous ne nous rencontrons que dans le sentiment d'horreur pour la Révolution-action, mais non pour la Révolution-principe. La Révolution-principe est une des grandes et fécondes idées qui renouvellent de temps en temps la forme de la société humaine... Il y a sur ce point une tache dans ton œil. Une idée que le monde entier avoue, adopte, conçoit, défend, ne peut être une erreur : l'erreur est dans sa pratique incomplète, mais non dans sa nature... »

Est-ce à dire que Lamartine renie ce qu'il servait la veille? En aucune façon. Il ne répudie pas la légitimité, mais, tandis que les Carlistes purs y voient un remède immédiat, il la retient, selon l'expression dont il se servira plus tard, comme « une bonne condition relative » dont l'heure sonnera peut-être, mais que les événements et la volonté du pays repoussent.

En attendant, sûr de son fait, de sa conviction et de sa conscience, il ne veut pas se complaire et s'attarder dans une neutralité qu'il considère comme un crime envers soi-même.

Digitized by Google

Le moment est trop grave pour abriter son inaction derrière un dégoût ou une répugnance. La lutte est ouverte : il faut s'y jeter, à moins de manquer à son devoir social et de compromettre à la fois son propre avenir et les intérêts généraux du pays. Le gardien de ces intérêts n'est pas celui que Lamartine aurait choisi, mais il aime mieux attendre de lui le salut, auquel il collaborera, que de se confier « à la lance du Cosaque ou au sabre du Carabinier royal ».

Aussi, quand sa sœur, Mme de Coppens, lui propose et prépare une candidature, en mai 1831, dans l'arrondissement de Bergues, département du Nord, en accueille-t-il l'idée avec enthousiasme [1]. Au même moment il sollicite les suffrages des électeurs de Toulon [2]. Que va-t-il dire? Que va-t-il faire? Sa profession de foi aux électeurs de la deuxième circonscription de Dunkerque devance le manifeste qu'il adresse aux électeurs de la deuxième circonscription de Toulon. On ne saurait dire qu'il ait été pris au dépourvu. Dès l'avènement du ministère Polignac, il avait « griffonné un manifeste électoral pour temps et lieu », avec la volonté de dire la vérité toute nue, de ne faire aucune concession aux idées d'autrui, d'exprimer simplement et nettement les siennes. A l'en croire, c'était du « style court, nerveux et antique ». (22 septembre 1829.) Il faut convenir que ses deux professions de foi ne sont pas écrites tout à fait de ce style : il est plus long que court, plus flottant que nerveux et, s'il est antique, il se rapproche plus de la période de Cicéron que de la concision de Tacite. Mais la faute en était moins à l'auteur qu'à la situation.

A Bergues, Lamartine escomptait son succès d'une alliance entre les royalistes modérés et ceux qu'il appelait fort pittoresquement les « libéraux très élevés et à manche large », sans compter les électeurs des campagnes dont il fallait ménager les susceptibilités catholiques. Cette alliance

1. L'histoire de cette candidature, et de celles qui suivirent à Bergues, a été faite par M. Henry Cochin dans un livre intitulé *Lamartine et la Flandre*, dont je ne saurais trop louer l'intérêt pittoresque, l'action vivante et la spirituelle impartialité. Un tel livre épuise la question.

2. Voir Caussy, *les Débuts politiques de Lamartine*. *Mercure de France*, 16 novembre et 1er décembre 1908.

Digitized by Google

ressemblait fort à une coalition. Elle exigeait une grande prudence dans les paroles, dans les actes et dans les démarches. Lamartine se rendait bien compte de la question que soulevait sa candidature. Il la posait lui-même avec une apparente audace. « On me demande : A quel parti politique appartenez-vous? Sur quel banc vous assiérez-vous à la Chambre ? Voici ma réponse. » La réponse, plus habile que claire, élude la question sans la résoudre. Lamartine invoque la confusion des partis, au lendemain d'une grande commotion politique, et la dispersion des hommes pour ne se rattacher ni à un parti ni à un homme. Il veut se définir par les choses. Dans une lettre du 21 mai, écrite à un ami politique, M. Saullay de l'Aistre, il avait déjà dit : *Les hommes sortent des choses et non les choses des hommes.*

Le péril d'une question trop précise ainsi écarté, la profession de foi prend une belle allure oratoire et se développe en discours. « Je suis de ce parti qui... » ; ainsi commencent quatre paragraphes, où Lamartine ramasse dans un raccourci nerveux (cette fois il mérite l'éloge qu'il se décerne) l'histoire des trente dernières années. Puis le programme pratique s'affirme : la liberté de la presse, l'indépendance religieuse, l'émancipation légale et progressive de l'enseignement, la décentralisation départementale et communale, l'élargissement de la liste électorale.

C'est bien, mais est-ce tout? La profession de foi ne dit pas à quelle dynastie Lamartine se rattache. Ce silence inquiète les libéraux. Ils veulent une adhésion formelle à la monarchie née de la Révolution de Juillet. Lamartine, quoique acceptant les faits accomplis, refuse d'obéir à une sommation qui le froisse tout à la fois dans sa dignité et dans la fidélité de ses souvenirs. « Dire que j'étais dévoué au maintien de la dynastie nouvelle, c'était dire implicitement que j'étais dévoué à l'exclusion de l'ancienne, chose qui ne m'allait pas et que je ne ferais jamais. » Cette réponse, dont la fierté honore Lamartine, décide du sort de l'élection : il est battu par 181 voix contre 188. Belle défaite, qui réserve l'avenir. A Toulon, il en connaît une semblable : 72 voix se portent sur son nom, tandis que son principal concurrent en

Digitized by Google

réunit 78. L'élection fut annulée par le Conseil d'État. Lamartine, d'abord disposé à reprendre la lutte, se ravisa et s'abstint.

Ce double échec ressemblait trop à un triomphe pour le décourager. Il en éprouva plus de tristesse étonnée que d'amertume. Pourtant, quand il écrivait au marquis Capponi : « La France, par un instinct qui fait frémir, ne choisit les représentants de son avenir que par exclusion de tout ce qui promet force et lumière », on comprend à quelle exclusion il pensait. La revanche fut un peu plus longue qu'il ne l'avait prévue. En l'attendant, il mit sa « force » et sa « lumière » dans une brochure, *la Politique rationnelle*, que l'on peut considérer comme le véritable point de départ de son action.

Digitized by Google

CHAPITRE II

« LA POLITIQUE RATIONNELLE » (1831)

LES IDÉES SOCIALES ET POLITIQUES DE LAMARTINE || SES CONVICTIONS A LA FOIS LÉGITIMISTES ET LIBÉRALES : SON INDÉPENDANCE || LAMARTINE PARTISAN DE LA GRATUITÉ DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT, DU SUFFRAGE UNIVERSEL A PLUSIEURS DEGRÉS, DE L'UNITÉ DU POUVOIR LÉGISLATIF, DE LA SUPPRESSION DE LA PEINE DE MORT || LAMARTINE ET LA DÉCENTRALISATION || LA BROCHURE ÉCHOUE DEVANT L'OPINION, MAIS LAMARTINE EST ÉLU A LA CHAMBRE.

Lamartine avait quarante et un ans lorsqu'en septembre 1831 il écrivait *la Politique rationnelle*. Vingt-deux ans après, dans un de ces fréquents retours sur lui-même où se complaisait sa vieillesse attristée et laborieuse, il appréciait ainsi cette brochure, depuis longtemps oubliée : « C'était en quelque sorte le programme de ma vie civique, approprié aux nouvelles circonstances de mon pays. » Ce programme, envisagé dans son ensemble, suggère une double observation. D'une part, s'il se rattache à la Révolution de Juillet par sa date et par certaines de ses considérations, il n'est ni une nouveauté ni une improvisation : on y retrouve les idées essentielles que Lamartine a semées depuis plusieurs années dans l'intimité de sa correspondance. D'autre part, il restera la base de toute son action ultérieure, son inspiration et sa direction. Quand M. Saullay, qui avait soutenu à Bergues la candidature de Lamartine, lui disait, à Saint-

Digitized by Google

Point, après la lecture de quelques passages de *la Politique rationnelle* : « Vous devenez tout à fait démocrate? », il montrait qu'il avait mal suivi le mouvement de son esprit. La brochure marquait, à n'en pas douter, un point de départ, et Dargaud, présent à l'entretien, avait raison de dire : « C'est l'évolution d'un poète en train de se faire orateur[1] », mais elle était aussi un point d'arrivée. Les lueurs prophétiques que le génie inspiré de Lamartine jetait sur l'avenir ne contredisaient pas son passé. Il y a dans la vie politique de Lamartine, quand on la ramasse autour de *la Politique rationnelle*, plus d'unité que la légende, ignorante ou partiale, ne consent d'ordinaire à lui en accorder.

Dès les premières lignes de *la Politique rationnelle*, on est frappé de la place que la *pensée sociale* occupe dans l'esprit de Lamartine. *Pensée sociale*, *œuvre sociale*, *problème social*, *forme sociale*, *transformation sociale*, *vérité sociale*, *homme social*, toutes ces expressions traduisent une préoccupation dominante qui associe aux problèmes politiques un problème d'un autre ordre. Lamartine pressent l'importance de ce problème avant les événements tragiques et les journées sanglantes qui en révéleront à des esprits moins avertis l'inéluctable gravité. L'hommage qu'il rend au Saint-Simonisme, pour ce qu'il contient de sincère et d'élevé, pour sa volonté de perfectionnement social, est particulièrement caractéristique. Sans doute Lamartine considère la propriété comme la seule base de la société et de la famille. Mais il ne prétend pas barrer la route à l'avenir. Il va même jusqu'à la hardiesse des lignes suivantes : « Peut-être l'humanité découvrira-t-elle un jour un autre principe social (que la propriété) : on ne peut rien nier, rien affirmer de l'inconnu. L'horizon de l'humanité recule et se renouvelle à proportion des pas qu'elle a faits. »

Lamartine interroge son temps. Il demande : Où sommes-nous? et il répond que le genre humain, dont il ne sépare

1. M. Jean des Cognets s'est servi des *Souvenirs* inédits de Dargaud, dont il est le détenteur, pour écrire sur *la Vie intérieure de Lamartine* un livre tout à fait remarquable, d'un sentiment nouveau et d'une rare pénétration, qui ajoute à la biographie de Lamartine un inestimable document.

Digitized by Google

pas la nation française, traverse une époque de rénovation pour revêtir la robe virile de sa maturité. Il demande : Où allons-nous? et il pose l'alternative d'une organisation de progrès par l'égalité des droits ou d'une crise d'anarchie qui ne laissera après elle, sur des ruines et des forfaits accumulés, que la stérilité et la servitude. Il appartient à la politique, dont il fait l'instrument de la vertu et de la raison, de s'appuyer sur la liberté, sur *le droit et l'action de tous* (c'est lui qui souligne), pour résoudre l'alternative dans un sens favorable à l'humanité.

Lamartine regrette que la dynastie des Bourbons ait manqué à sa mission par une tentative de coup d'État « insensée et coupable ». Il blâme avec une énergie tempérée de respect et de tristesse l'agression qu'elle a commise contre la Charte. Ce blâme n'est pas un outrage aux vaincus. En résistant aux sollicitations du prince de Polignac, dont il prévoyait et redoutait la politique aventureuse, Lamartine avait conquis le droit d'apprécier librement les conséquences de cette politique. Condamnait-il pour toujours la dynastie et lui fermait-il définitivement l'avenir? Tels passages permettent de le croire, mais tels autres, où il prévoit les « retours de l'adversité » et où il ne veut pas interdire « l'espérance à la tête innocente des enfants », donnent une autorité singulière à ceux qui affirment la persistance des sentiments légitimistes de Lamartine.

L'adhésion que Lamartine donne à la monarchie de Juillet ressemble à de la résignation et à un devoir pénible : elle manque d'élan et de confiance. Elle va plutôt à la nation qu'au pouvoir; je veux dire qu'elle se détermine moins par une sympathie pour la maison d'Orléans, dont les traditions paternelles de Lamartine et ses propres sentiments l'éloignent, que par le souci de garantir le pays dans un abri provisoire — combien durera-t-il? — contre les menaces de l'anarchie. Aux yeux de l'auteur de *la Politique rationnelle* la Monarchie Constitutionnelle est une sorte de dictature nécessaire et de « terrain neutre où tous les partis se rencontrent, mais où nul ne s'établit que sous condition ». Il n'a pas un mot pour le souverain, mais, fait à noter, il reconnaît à

Digitized by Google

Casimir Perier du caractère et du cœur, de la conscience et du talent, avec le regret qu'il n'ait pas « assez d'horizon dans l'esprit ». De l'horizon dans l'esprit, avec de la conscience et du génie, c'est, au contraire, tout Lamartine.

Quelle que soit d'ailleurs la dynastie, qu'elle tienne ses droits de la tradition ou de l'usurpation, elle ne peut échapper aux conditions d'un gouvernement libre, qui s'appuie sur la discussion, sur le consentement commun, sur l'égalité des droits sociaux; le pouvoir a perdu son caractère sacré et divin. Est-ce à dire, parce que Lamartine n'assigne pas une durée illimitée « à la royauté fictive et conventionnelle dans un chef héréditaire », qu'au fond, et déjà, il soit républicain? On s'y est mépris, et j'avoue m'y être ailleurs trompé moi-même. Il ne faut pas juger sur les mots et selon les apparences; il faut aller aufond des choses. Quand Lamartine dit : « C'est la république, mais la république mixte, à plusieurs corps, à une seule tête, république à sa base, monarchie au sommet », il définit et il accepte la monarchie constitutionnelle; aller au delà, c'est dépasser et trahir sa pensée.

Certes il repousse la pairie héréditaire, mais la suppression d'un semblable pouvoir aristocratique peut se concilier, et en fait elle se concilie fréquemment, avec la monarchie. Lamartine était-il donc républicain quand, en 1815, il concluait, dans une brochure projetée, à la suppression de tout privilège de noblesse? Évidemment non : or, en 1831, il tenait le même langage et, ni plus ni moins, il affirmait la même thèse en condamnant « une exclusion dans une forme de liberté, un privilège gratuit dans un siècle d'égalité, une constitution du pouvoir social dans quelques familles au profit de quelques-uns et au détriment de tous ».

Ceux qui ont commenté ou, plus exactement sans doute, parcouru *la Politique rationnelle* disent assez communément qu'il s'en dégage une doctrine obscure et vague. Je conviens que les formules générales y participent assez souvent de la situation un peu embarrassée dans laquelle se trouvait placé Lamartine, mais, quand il entre dans les détails de son programme, on est frappé, tout au contraire,

Digitized by Google

de la précision et, il faut toujours employer ce mot, de la clairvoyance avec laquelle il aborde des problèmes dont, autour de lui, l'urgence et la gravité ne frappaient pas encore les esprits.

Il revendique la liberté de la presse comme la « voix de tous dans un âge et dans une forme sociale où tous ont droit d'être entendus » et comme « la parole même de la société moderne ». Il dit avec force que le silence de la presse serait la mort de la liberté. Il la défend contre tous les partis qui, tour à tour vainqueurs ou vaincus, la proscrivent comme un danger ou la bénissent comme un droit. Mais surtout il devine et, avant Émile de Girardin, il proclame la puissance de cette « démocratie de la parole ». On a peine à croire que ces lignes prophétiques datent de 1831 : « Avant que le siècle soit fermé, le journalisme sera toute la presse, toute la pensée humaine. Depuis cette multiplication prodigieuse que l'art a donnée à la parole, multiplication qui se multipliera mille fois encore, l'humanité écrira son livre jour par jour, heure par heure, page par page; aussitôt conçue, aussitôt écrite, aussitôt entendue aux extrémités de la terre, elle courra d'un pôle à l'autre, subite, instantanée, brûlant encore de la chaleur de l'âme qui l'aura fait éclore ; ce sera le règne du verbe humain dans toute sa plénitude... ».

Lamartine veut que l'enseignement soit « large, répandu, multiplié, prodigué partout ». Contre les économistes qu'il appelle les matérialistes de la politique, il en réclame la gratuité, dont il mesure les conséquences dans une sobre et belle formule. « Celui qui donne une vérité à l'esprit du peuple fait une aumône éternelle aux générations à venir. » La liberté est un bien, mais, pour que l'homme soit capable de liberté, il faut l'instruire. L'enseignement est ainsi un bienfait individuel et un bénéfice social. Lamartine en réclame la liberté sans autres restrictions que celles de police. Il affirme le droit pour chacun de « boire à ses eaux et à sa soif. » S'adressant au pouvoir, dont il redoute les excès, il donne à la doctrine de la liberté de l'enseignement, exclusive de tout monopole, direct ou indirect, une expression

Digitized by Google

saisissante. « La vérité progressive se manifeste comme elle veut, quand elle veut, à son jour, à son heure, dans sa forme, dans sa langue, par ses organes, et non par les vôtres. »

Ami de Lamennais, qui a exercé sur lui une très réelle influence [1], Lamartine se prononce en faveur de la séparation de l'Église et de l'État. Il repousse l'idée d'un culte exclusif et privilégié. Croit-il encore? Il a avoué à Dargaud qu'il n'est plus orthodoxe que du bout des lèvres et qu'après avoir essayé de la foi du charbonnier pour apaiser sa détresse après la mort d'Elvire et aussi pour faire de la joie à sa mère, il n'a pas réussi à se replonger dans la tradition [2], mais si son esprit a détaché son âme des dogmes et des pratiques du catholicisme, il est resté spiritualiste. Il respecte une foi qu'il ne partage plus et c'est pour honorer la religion, pour la fortifier et pour la défendre, qu'il veut la libérer des liens qui la rattachent et l'asservissent à l'État. La religion est une question de conscience individuelle; elle doit rester entre l'homme et Dieu. « Il ne faut rien entre la foi et le prêtre, entre le prêtre et le fidèle; si l'État s'interpose entre l'homme et ce rayon divin qu'il ne doit chercher qu'au ciel, il l'obscurcit ou il l'altère... Ce système fait des hypocrites quand l'État est chrétien, des incrédules quand il est sceptique, des athées ou des martyrs quand il est persécuteur. »

Ces idées n'étaient pas nouvelles chez Lamartine, et j'y insiste à dessein pour montrer, une fois de plus, que son programme politique était l'expression et le résultat de réflexions longuement mûries. Dans sa profession de foi aux électeurs de Bergues, il parlait de l'*indépendance religieuse* sans préciser tout à fait qu'il l'entendait sous la forme de la séparation de l'Église et de l'État, — et peut-être était-ce prudence de candidat dans un milieu et un moment difficiles — mais il repoussait la théocratie. « La religion, que j'aime et que je vénère comme la plus haute pensée du genre humain, perd de sa vertu et de sa force dans ces alliances

1. M. Christian Maréchal a écrit sur *Lamennais et Lamartine* un livre intéressant et ingénieux, mais où la thèse est parfois contestable.
2. Des Cognets, *op. cit.*, p. 185.

Digitized by Google

avec le pouvoir; elle les retrouve où elle les a puisées, dans la conscience et la liberté. » Déjà, dans une lettre à Lamennais du 19 février 1831, il disait à peu près la même chose[1]. Mais ses idées remontaient plus haut encore. La *Correspondance* publie, à la date du 20 avril 1826, une lettre de Lamartine au chevalier de Fontenay où l'on retrouve presque textuellement la formule de *la Politique rationnelle*. « Je voudrais voir la religion toute entre Dieu et l'homme, et en dehors de la politique. Les gouvernements la profanent quand ils s'en servent comme d'un instrument. » Et, le 18 février 1827, dans une lettre à Virieu : « Jamais ma raison n'a acquiescé aux missions politiques, aux congrégations de police. J'ai toujours pressenti où cela nous menait : avais-je tort? »

Lamartine ne conçoit le pouvoir représentatif que dans l'élection et par elle. Il la veut universelle. Mais, qu'on ne s'y méprenne pas, ce n'est pas, dans le sens absolu où nous l'entendons et où nous le pratiquons, le suffrage universel, égal et égalitaire. Lamartine ne songe pas à attribuer l'élection sans garanties ni contrepoids à des « classes qui ne la comprennent pas ou qui ne peuvent l'exercer avec indépendance ». Il propose d'atténuer les dangers de cette élection *fictive* par l'institution de plusieurs degrés qui « donne à chacun l'expression réelle de son importance politique, dans la mesure vraie et dans la proportion exacte de son existence sociale ». La hardiesse de Lamartine se tempère ainsi de prudence. Il a le souci évident, qui prouve son esprit politique, de ménager les transitions nécessaires et de mesurer l'application des principes aux capacités reconnues du pays. La réalisation de son plan méthodique et progressif aurait épargné à ce pays les secousses et les conséquences d'une révolution! L'intuition du poète, à la fois hardie et sage, voyait et portait loin[2].

Sur un point pourtant, sa clairvoyance était en défaut. Il

1. Maréchal, p. 247, 248.
2. Dans un volume collectif intitulé *A Lamartine* (Plon, 1914), j'ai publié les lettres, relatives à *la Politique rationnelle*, adressées par Lamartine à Edmond de Cazalès. Elles étaient encore inédites.

Digitized by Google

n'admettait pas une seconde Chambre, quoiqu'il accordât que toute société a des intérêts conservateurs qu'il faut ménager dans l'intérêt collectif. Il avait justement écarté la pairie héréditaire. Mais n'existait-il pas d'autres éléments susceptibles de constituer un pouvoir modérateur pour résister aux courants et aux entraînements irréfléchis d'une assemblée unique et pour représenter à la fois le mouvement et la stabilité sociale? Lamartine le niait et se prononçait pour l'unité de la représentation. Cette erreur dans laquelle il devait persévérer entraînera, le moment venu, de fatales conséquences.

Dans une belle ode *Au peuple du 19 octobre*, Lamartine avait défendu la tête des ministres de Charles X. C'était la condamnation de la peine de mort en matière politique; *la Politique rationnelle* fait un pas de plus. Elle demande la suppression de la peine de mort, « loi brutale du talion », même en matière de droit commun. Ce n'est pas assez. Lamartine réclame une refonte de la législation criminelle. « Elle est à refaire en entier, non plus sur le principe des codes païens, principe de vengeance et de talion, mais sur la base évangélique, sur le principe chrétien; esprit de justice, mais de douceur, de charité, d'indulgence, de repentir, d'épuration, et non de vengeance. » Je recommande ce passage à ceux qui renvoient dédaigneusement le poète à ses vers et lui dénient le sens des réalités pratiques et des progrès légaux. Ces quatre lignes résument toute la doctrine qui a inspiré, dans les dernières années du XIXe siècle, les réformes de notre droit criminel. Lamartine a été le précurseur de M. Béranger.

Et ce poète a, par surcroît, sur la décentralisation des idées personnelles dont la hardiesse ne consent pas à s'asservir aux préjugés qui semblent accorder tous les partis dans la haine commune d'un pouvoir *fort*. Ces partis cherchent moins à fonder qu'à détruire. Leurs rancunes, leurs ambitions et leurs intérêts, d'ailleurs mal entendus, oublient ou négligent l'intérêt général. Lamartine ne veut pas acheter la popularité au prix du démembrement de l'unité nationale. Il est partisan de la décentralisation *politique*, et il entend par là qu'on doit

Digitized by Google

mettre fin à « l'influence oppressive d'une capitale, d'un parti, d'une classe, d'un homme... au caprice d'une bureaucratie tyrannique ». Il demande la « liberté délibérative et élective pour toutes les localités ». Ce qui conduit (comme il l'avait dit dans sa profession de foi aux électeurs de Bergues) à donner aux communes de larges attributions municipales et à assurer aux départements la représentation et la discussion efficace de leurs intérêts. Mais, fidèle aux traditions de l'Assemblée Constituante, il ne veut pas faire de la France une fédération provinciale en brisant les liens nécessaires du *pouvoir* et de l'*action*; il revendique donc la centralisation *exécutive* pour maintenir et développer « l'intensité de force dans l'unité d'action » et pour que « la pensée sociale, une fois librement conçue et devenue loi, s'exécute à l'instant même avec célérité, régularité, contrôle et uniformité dans toutes les sphères de l'administration d'un vaste État ».

Tel est, dans ses grandes lignes, impartialement analysé, le programme politique que Lamartine expose dans *la Politique rationnelle*. Il n'en est pas de plus vaste et de plus précis, de plus hardi et de plus consciencieux, de plus attentif et de plus loyal. M. Émile Deschanel, dans son beau livre, en a loué les éclairs prophétiques, la logique, les élans et les vues à longue portée. Il ajoute que « toute la vie politique, toute la carrière parlementaire et oratoire de Lamartine y est contenue en germe ». Rien n'est plus exact que cette appréciation.

La brochure pourtant passa presque inaperçue, du moins à Paris, où l'on préférait à la raison, écrivait Lamartine à Sainte-Beuve, les coups de poing et les injures homériques [1].

1. Sainte-Beuve, dans le premier portrait qu'il a tracé de Lamartine en octobre 1832, a parlé de *la Politique rationnelle* avec son habituelle pénétration. Il en a loué « le coup d'œil bien ferme et bien serein au milieu des ruines récentes d'où tant de vaincus et de vainqueurs ne se sont pas relevés. » (*Portraits contemporains*, I.) Il y est revenu à l'occasion des *Paroles d'un Croyant*, le 15 mai 1834, comparant les deux œuvres dans une de ces sobres synthèses où il excellait : « M. de Lamartine a publié, il y a deux ans à peu près, une brochure sur *la Politique rationnelle*, dans laquelle des perspectives approchantes sont assignées à l'âge futur de l'humanité, et bien qu'il semble y apporter, pour le détail, une moins impatiente ardeur, ce n'est que dans le plus ou moins de hâte, et non dans le but, que ce noble esprit diffère d'avec M. de Lamennais. Béranger est dès longtemps l'homme de cette cause et des populaires promesses. Ainsi, symptôme

Digitized by Google

Cet échec l'affecta d'autant plus que Chateaubriand, avec deux autres brochures, toutes deux politiques, avait obtenu un grand succès. Est-ce donc parce que, lui, il faisait des vers qu'il ne méritait pas d'être lu? Ne peut-on pas être à la fois le poète des *Harmonies* et le publiciste de *la Politique rationnelle*? Cette incompatibilité, décrétée par le public, lui causait un étonnement dont il faisait à Virieu la confidence attristée. Celui-ci avait attribué l'insuccès au défaut d'une idée claire et juste. Lamartine répliquait : « Elle y est, l'idée. Cela dit : Attendez, et, en attendant, marchez dans une voie hardie de civilisation, indépendante des personnalités gouvernementales. Cela ne peut pas dire plus aujourd'hui. » (25 décembre 1831 [1].) Lamartine, étonné par son échec, ne se laissait pas décourager. Il attendait sa revanche du temps et il ajournait Virieu « au futur concile », dans dix ans.

Ce concile désiré serait-il la Chambre des Députés? Lamartine en conservait l'espoir. Au début de *la Politique rationnelle* il rappelait son échec récent. « Je n'ai point refusé le combat; je me suis présenté à la France avec la conviction d'un devoir à remplir, avec le dévouement d'un fils : elle n'a pas voulu de moi. Je n'ai point manqué à la lutte : c'est la lutte qui m'a manqué. » La brochure s'achevait en appel confiant. Lamartine conviait ses amis, les royalistes constitutionnels, hommes de monarchie, de liberté et de progrès, à ne pas s'avouer vaincus et à ne pas se constituer en « ilotes de la civilisation et de la France ». Il leur montrait, ouvertes à leur action et à leur parole, la porte et la tribune de l'assemblée des représentants du pays. « La tribune est la chaire de la vérité populaire; les paroles qui en tombent ont

remarquable, tous les vrais cœurs de poètes, tous les esprits rapides et de haut vol, de quelque côté de l'horizon qu'ils arrivent, se rencontrent dans une prophétique pensée et signalent aux yeux l'approche inévitable des rivages. Ne sont-ils pas là aussi des augures? » (*Portraits contemporains*, I, nouv. édit., p. 247).

1. Cette lettre est classée dans la *Correspondance* par Valentine de Lamartine, sous le n° DXXX, à la date du 25 décembre 1830. Les termes mêmes de la lettre démontrent une transposition. Cette erreur n'est pas la seule qui dépare ce monument si précieux pour la psychologie de Lamartine. La *Correspondance* est, en effet, tronquée ou incomplète. Ce serait rendre un grand service aux lettres françaises que de la rétablir dans son exactitude et dans son intégralité.

Digitized by Google

la réalité et la vie. Montons-y! » Les électeurs de Bergues, pendant qu'il voyageait en Orient, lui firent, par une élection magnifique, le 7 janvier 1833, l'heureuse surprise de lui donner enfin cette tribune. Cette fois la lutte ne lui manque pas; Lamartine n'est pas homme à manquer à la lutte.

Digitized by Google

CHAPITRE III

LA VEILLÉE DES ARMES
(1833)

DÉCOURAGEMENT DE LAMARTINE A LA SUITE DE LA MORT DE SA FILLE || SON ISOLEMENT VOULU A LA CHAMBRE : IL PRÉVOIT SA DESTINÉE || THIERS S'EFFORCE DE LE RALLIER A LA MONARCHIE DE JUILLET : SON REFUS || IL SIÉGERA « AU PLAFOND ».

Ambitieux et impatient d'action, Lamartine attendait depuis plusieurs années l'heure décisive qui marquerait pour lui l'entrée dans la vie politique. Quand elle sonna, son cœur brisé était fermé par un malheur tragique à la joie et à l'espérance : sa fille Julia, une enfant ravissante, était morte à Beyrouth, le 6 décembre 1832. C'est seulement au mois d'octobre 1833 que Lamartine revint en France, rapportant les restes de son unique enfant. Il avait volontairement retardé son retour. De Constantinople, le 25 juin, il écrivait à un ami de Mâcon : « J'ai désiré une action politique, je ne le désire plus, je n'ai plus assez de foi en moi-même et dans les choses pour en donner aux autres. Je désire vivement qu'une dissolution des Chambres me dispense, sans qu'il y ait de ma faute, d'aller pérorer à froid sur les vanités du siècle qui ne m'émeuvent plus. » De Semlin, sur le Danube, le 5 septembre, il exprimait à Virieu le même désenchantement : « La politique m'importe moins de jour en jour. Je prie Dieu de ne pas m'y jeter. » Arrivé à Monceau, les chers souvenirs exaltent sa douleur : « Je suis anéanti, perdu, j'ai

Digitized by Google

vécu, je ne désire que repos et silence, et malheureusement il faut peut-être que j'aille m'asseoir sur un banc politique pendant quelques mois. »

Enfin, le devoir pressant, il se résigne. Il entre à la Chambre le 23 décembre 1833. Pendant sa longue absence, Casimir Perier était mort. En mars 1831, Lamartine avait écrit sur lui : « Voici un homme politique... Si les éléments de gouvernement ne crèvent pas dans la main de cet homme, il pourra gouverner. » J'ai relevé l'hommage qu'il lui avait rendu dans *la Politique rationnelle*. Il y avait des réserves. Casimir Perier avait dit à Dargaud, qui lui avait communiqué la brochure : « M. de Lamartine, aussi chimérique au moins que Fénelon, ne nous fait qu'une demi-justice. Si jamais il sort du vague des théories et qu'il aborde le pouvoir, il comprendra que l'horizon de l'esprit et l'horizon de l'action sont deux choses très distinctes. Le premier est une perspective, le second est une arène où il est un peu plus difficile de manœuvrer[1]. » On sait avec quel courage Casimir Perier manœuvra dans cette arène difficile jusqu'au jour où une attaque de choléra, héroïquement affrontée, le terrassa. Peut-être était-il le seul avec lequel Lamartine, attiré par sa droiture et par son caractère, aurait pu nouer une action.

Quand il prit possession de son banc, Lamartine était un isolé. Il l'avait voulu. Avant les journées de Juillet 1830, conscient du péril qui menaçait la monarchie, il écrivait à Virieu : « Je fais comme toi, je ne me laisse pas prendre par un parti » (8 juillet). Après la Révolution, il exprimait la même intention avec plus de force : « Il est impossible de conserver *bon sens* ou *vertu*, si l'on y trempe. Les partis, blancs, rouges ou bleus, ne sont que des passions, souviens-toi de ce mot, et des passions haineuses et honteuses et féroces, exploitant en riant quelques sentiments généreux et nobles. » (19 novembre.) Quand il escompte son succès à Toulon, après l'annulation de l'élection où il l'avait serré de si près, il prévoit sa place isolée dans les débats politiques.

Cet isolement, qu'il prépare et dans lequel il se complaît

1. Des Cognets, p. 187, en note.

Digitized by Google

à l'avance, est-il l'effet d'un orgueil trop confiant et d'une ambition démesurée? On l'a dit, même parmi ceux qui ne ménagent pas leur admiration à l'esprit politique de Lamartine et à son génie oratoire. Pour ma part, sans méconnaître qu'il avait la pleine conscience de sa valeur, dont il n'attendait pas toujours qu'on la louât pour en faire lui-même l'éloge, j'attribue cette volonté de vivre en marge des partis moins à la vanité qu'au sentiment exact de sa situation personnelle. Lamartine juge les partis avec une sévérité excessive : « Sottise et vice des deux parts, et souvent crime pardessus ». C'est méconnaître, en généralisant des cas d'exception, la force que la discipline et l'union consentie des hommes apportent à une doctrine. L'action politique a des lois et des exigences auxquelles elle ne peut se soustraire sans se condamner à l'inertie et à l'impuissance. Mais il faut convenir que si les partis ont leur grandeur, ils ont aussi leur servitude. Challemel-Lacour a écrit là-dessus, dans un livre trop peu connu, qui est bien près d'être un chef-d'œuvre, quelques lignes admirables. « La politique est une occupation plus excitante encore (que la littérature), et la pensée n'y est pas moins superflue. Ce que vous devez dire, aimer, détester, haïr, faire, est réglé pour jamais. Nul article de foi n'est omis; les *Exercices spirituels* d'Ignace de Loyola ne sont pas plus complets. Avez-vous le pied dans un parti, tenez-vous pour guéri de vos doutes et de vos scrupules : il ne vous reste plus rien à chercher. On vous débarrasse obligeamment de votre esprit, on le prend en pension, on le met au régime et on ne vous le rend que déshabitué de tous écarts »[1]. Ce régime, dont Challemel-Lacour exagère peut-être la rigueur, ne pouvait pas convenir à un homme de pensée comme Lamartine. Il apportait dans la politique une originalité trop puissante et, sur certains points, trop audacieuse pour s'enfermer dans l'étroitesse des cadres établis et rigidement constitués. Quand on veut « soutenir le bon sens et la vertu envers et contre tous » quand on se déclare « prêt à combattre à droite et à gauche »,

1. *Études et Réflexions d'un Pessimiste*, p. 219.

Digitized by Google

on ne saurait s'immobiliser dans un parti existant. Il faut en créer un. Lamartine n'avait pas attendu l'heure de l'action parlementaire pour reconnaître cette nécessité. « Le jour venu, écrivait-il à Virieu le 8 juillet 1830, formons, créons un parti, rallions et marchons. »

Pour une telle entreprise, il faut « du cœur et des nerfs ». Lamartine n'en manquait pas. Mais il faut aussi un point fixe. Dargaud, d'esprit réfléchi et pratique, s'inquiétait. Lamartine lui paraissait trop flottant, indécis entre la monarchie et la république, entre la branche aînée et la branche cadette. Il lui disait : « Si l'on veut durer, les inspirations ne suffisent pas sans les convictions. » L'assurance imperturbable de Lamartine ne se laissait pas démonter ; il répliquait : « Certainement, mais, à la longue, les inspirations font les convictions. Comptons sur nos intentions droites et profitons du temps. » Lamartine, toujours plus confiant dans sa vocation politique que dans sa faculté poétique, se sentait capable de persévérance et de volonté. Il mesurait en lui un caractère égal au talent. Les épreuves ne l'effrayaient pas : elles faisaient partie de son plan et il les faisait entrer dans son destin. « On me niera, ou du moins on me contestera. Je persisterai et je vaincrai. Je serai moqué, bafoué, traîné dans le ruisseau, mais cette nation admire surtout l'une des vertus qu'elle a le moins : la constance, et j'ai cette vertu au plus haut degré, vous me verrez l'homme politique le plus populaire et le plus puissant [1]. » Étrange prédiction, et qui s'accomplira presque à l'heure que Lamartine lui avait prophétiquement assignée. On douterait de sa réalité si la loyauté austère de Dargaud ne méritait pas une entière créance.

Une autre prédiction, mais dont cette fois il était le confident et non l'auteur, paraît avoir entretenu les espérances de Lamartine. Pendant qu'il voyageait dans les montagnes du Liban, il avait rencontré une femme étrange, jeune et belle, lady Esther Stanhope, nièce de Pitt, qui, sans rien savoir du nom, de la vie et du génie de son visiteur, lut sa destinée

1. Des Cognets, p. 199, 200.

Digitized by Google

dans les étoiles. « Vous êtes, lui dit-elle, un de ces hommes que j'attendais, que la Providence m'envoie, et qui ont une grande part à accomplir dans l'œuvre qui se prépare; bientôt vous retournerez en Europe; l'Europe est finie, la France seule a une grande mission à accomplir encore; vous y participerez[1]... »

Quand Lamartine vint prendre possession de son siège législatif, la France était gouvernée par le cabinet connu dans l'histoire sous le nom de ministère du 11 octobre. Constitué à cette date en 1832, ce cabinet, dont Broglie, Guizot et Thiers faisaient partie, avait réussi à assurer le vote de lois importantes et à rendre au pays une tranquillité dont les premières années du règne de Louis-Philippe n'avaient pas connu le bienfait. La confiance renaissait. Pouvait-elle être de longue durée? C'est encore Lamartine qui, dès 1830, avait entrevu la vérité. « Tout marcherait si on peut surmonter les clubs. » Guizot, au commencement de février 1833, croyait les clubs morts et, avec eux, les émeutes et la propagande révolutionnaire. Les événements devaient donner à cet optimisme un sanglant démenti. En attendant, et même vers la fin de l'année, malgré la crise prochaine, Thiers s'associait à la confiance de Guizot.

Lamartine eût été pour le gouvernement une recrue d'importance. Thiers s'efforça de le conquérir. J'ai dit comment, au lendemain des journées de Juillet, il mit toute sa grâce à le rallier au parti des vainqueurs. En 1832, il lui écrivait d'un ton qui laissait supposer la conquête à moitié faite : « Nous sommes, vous et moi, fort amis de la liberté et de la monarchie, mais aux conditions de la force, de la dignité, de la justice, de la légalité, de la clémence, etc. Nous devons vouloir des hommes qui n'aient aucune des haines routinières de la Révolution ou de la Restauration.... Venez donc, je vous en conjure, au nom de notre parti, de ce pauvre *juste milieu* tant maltraité. »

Cet appel coïncidait avec la candidature de Thiers à l'Académie où il avait besoin, pour vaincre, de l'appui de Lamar-

1. *Voyage en Orient*, I, 262.

Digitized by Google

tine. Mais, en décembre 1833, il le lui renouvela dans un but politique. Il alla voir le poète, essaya de lui démontrer la fausseté de sa situation, indécise, instable et impuissante entre les partis, et déploya pour l'enrôler dans le parti du gouvernement toutes les ressources de son éloquence séduisante et habile. Lamartine fut touché par une démarche où sa vanité et son ambition trouvaient leur compte, mais les sentiments qu'il avait exprimés dans sa lettre de démission au comte Molé étaient trop profonds en lui pour qu'il pût céder : il refusa d'aller à la Cour.

Où irait-il?

Les chefs de l'opposition radicale lui firent dans les couloirs un accueil empressé, mais c'était moins, dans les circonstances de l'heure et avec le passé trop récent du fonctionnaire de Charles X, une invitation qu'une politesse.

Quant aux légitimistes, Lamartine ne pouvait ni comprendre ni approuver leur attitude. Combien de fois, depuis la Révolution de Juillet, n'avait-il pas exprimé dans ses lettres à Virieu sa déception et son irritation! Pour détruire le gouvernement établi, les légitimistes, qui le considéraient comme un gouvernement de trahison et d'usurpation, ne reculaient devant aucune coalition. Berryer ne dirigeait pas ce parti. Il était moins son chef, capable d'action calculée et suivie, que son orateur, souvent entraîné lui-même, et doué d'ailleurs d'une puissance de tribune incomparable. Lamartine a laissé sur les légitimistes et sur Berryer des pages admirables où ses regrets, j'allais dire ses espérances déçues, sont empreints de sévère amertume. Postérieures de treize ans à la Révolution de 1848, elles empruntent une signification particulière à la date où elles furent écrites. « Être ce que l'on est, voilà la première force des vrais partis [1]. »

Le parti de La Fayette n'avait rien non plus, ni dans ses doctrines ni dans ses hommes, qui pût tenter Lamartine d'y chercher un abri.

Donc, où irait-il? A des amis qui lui demandaient où il

1. *Critique de l'Histoire des Girondins*, XXVIII à XXXI. Voir aussi, dans *Lamartine par lui-même*, le chapitre XLVII, p. 345.

Digitized by Google

siégerait, il fit la réponse célèbre : « *Au plafond*, car je ne vois de place publique pour moi dans aucun parti. » Il a parlé dans ses *Mémoires* d'un de ses collègues royalistes, M. Deshermeaux, qui partageait ses propres sentiments et sous les traits duquel il s'est en réalité dépeint lui-même. « Il était de ce petit nombre d'hommes qui ont assez d'indépendance pour savoir rester seuls, assez de talent pour se faire leur place à eux-mêmes, assez de vertu publique pour braver du haut de leur conscience les colères et les mépris des partis qui n'ont de force que leur nombre et qui ne savent que dénigrer et applaudir ceux qu'ils sont incapables de comprendre et indignes d'imiter. »

Lamartine entra dans la salle des séances en même temps que La Fayette, avec lequel il causait. Le général alla s'asseoir sur les bancs de la gauche avancée. Lamartine ne le suivit pas. A défaut de la première place sur le premier banc à droite, que la questure put seulement lui donner en 1842, il occupa « sur l'un des bancs les plus élevés et les plus infréquentés de la droite une place solitaire et neutre ». M. Henry Cochin dit que cette entrée fit sensation. Je le crois sans peine. Quand on a écrit les *Méditations* et les *Harmonies*, on ne saurait passer inaperçu la première fois que l'on pénètre dans une assemblée parlementaire. Lamartine n'attendit pas longtemps pour satisfaire la curiosité que sa présence éveillait : entré à la Chambre le 23 décembre 1833, il y prononça le 4 janvier 1834 son premier discours.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE II

LAMARTINE A LA TRIBUNE

CHAPITRE PREMIER

LES DÉBUTS
(1834)

LA VOCATION ORATOIRE DE LAMARTINE : SES DONS NATURELS || SON PREMIER DISCOURS SUR LA QUESTION D'ORIENT || DÉBATS SUCCESSIFS || LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS || LE « PARTI SOCIAL » || LAMARTINE SE TIENT EN DEHORS DES PARTIS || DOCTRINES D'AVENIR || DOUZE DISCOURS EN CINQ MOIS.

L'ATTENTE n'était pas, comme il l'a reconnu lui-même, dans le tempérament de Lamartine. Il était impatient de se mesurer et de se connaître. La tribune, si voisine et enfin ouverte, le fascinait. En écoutant les autres, il était tenté de parler. La passion supprimait en lui la prudence et la tactique. L'obstacle s'offrait : pourquoi tarder à le franchir? Lamartine n'était pas homme à hésiter et à observer. Toutes les forces de sa sensibilité frémissante le poussaient vers l'acte inévitable : il avait hâte de lutter corps à corps avec le monstre inconnu. « J'étais, a-t-il écrit, comme un de ces instruments à fibre suspendus à la muraille d'une salle de musique, qui vibrent à l'unisson, sans qu'un archet touche leurs cordes, au seul bruit de l'orchestre où ces instruments n'ont pas leur partition écrite dans le concert[1]. »

1. *Critique de l'Histoire des Girondins*, XXXII.

Digitized by Google

D'où lui venait cet instrument? Pas de ses ancêtres. Je n'en trouve pas un à qui l'on puisse rattacher ses dons oratoires. Il était un génie spontané.

On peut croire qu'enfant il avait déjà révélé ses aptitudes. Sa mère raconte qu'en 1804, ayant quatorze ans, il fut chargé à Belley de prendre la parole dans une cérémonie. « Il doit jouer un rôle d'orateur demain dans les exercices que les Jésuites font faire à la fin de l'année d'études, en public, à tous les meilleurs écoliers. Cela me trouble autant que si c'était moi qui devais faire le discours. » Elle ne nous dit pas comment le jeune orateur s'acquitta de son rôle. L'année suivante, il remportait, avec d'autres trophées scolaires, les prix de discours latin et de discours français.

En 1828, au retour de Florence, ses compatriotes lui font une entrée triomphale dans Saint-Point. Il y a des vers, des discours, des devises. Il faut remercier et répondre. La lettre du 25 novembre où il raconte à Virieu sa réception ne laisse pas entendre qu'il ait éprouvé un embarras. « Arrivés au château, j'ai répondu par une harangue où j'ai prêché Dieu, le roi et les honnêtes gens. J'ai arrosé mon éloquence de deux tonneaux de vin, puis un déjeuner de cent soixante couverts. La cérémonie n'a fini qu'avec le jour. Rien n'était ni commandé ni inspiré, tout spontané. »

En 1829, l'Académie de Mâcon tient une séance publique où il doit dire des vers. La réunion est imposante : on est venu des environs, et tout ce qui compte en ville est présent. Sa mère raconte : « Quand son tour est venu, on a applaudi d'avance, on s'est écrié qu'on voulait le voir, il s'est levé avec convenance et a commencé à faire une petite improvisation en prose pour attirer la bienveillance de ses concitoyens et dire combien il était sensible à leurs suffrages; cet exorde a plu excessivement; les applaudissements ont été très vifs. » (21 septembre.)

Tels sont ses débuts. C'est peu de chose. On ne saurait dire qu'avant de monter à la tribune il ait eu l'occasion de faire l'expérience de sa facilité, de sa voix, de sa diction, de son geste. Sa campagne électorale, en 1831, menée surtout par ses amis, ne lui a pas fourni cette occasion. D'ailleurs,

Digitized by Google

si l'on songe qu'il y a exactement 473 électeurs inscrits, on comprend qu'elle a été faite de visites individuelles en dehors de l'action collective des réunions.

Néanmoins, sans l'avoir éprouvée, il sent en lui une force impérieuse dans laquelle il a une extrême confiance. Il dit à Dargaud : « J'influerai par la parole sur le gouvernement de mon pays. Ma vocation n'est pas seulement, comme vous le croyez, une sollicitation de mon talent, qui chercherait à se développer en se variant; non, cette vocation est plus qu'un désir, elle est une faculté vraie, une faculté plus déterminée, plus énergique, plus fougueuse qu'une faculté poétique. Les hommes de l'antiquité nous donnent l'exemple. Ils avaient plusieurs génies. Ce que je serai, d'autres l'ont été avant moi. Il n'est besoin que de résolution[1]. »

C'est donc une vocation irrésistible qui fait de Lamartine un orateur. Chez Victor Hugo l'éloquence est une fantaisie d'amour-propre et un jeu de volonté; chez Lamartine elle est un don spontané et naturel. Lui est-il interdit de devenir tribun parce qu'il est poète? Il ne le croit pas et il ne le veut pas. Mais un sûr instinct l'avertit de ne pas confondre les genres et de ne pas apporter dans la politique, où le guettent la jalousie, la malveillance et l'ironie, les richesses de son imagination poétique. A Dargaud, qui lui dit : « L'éloquence parle, si la rhétorique développe », il réplique avec une absolue justesse : « Cette distinction que vous faites entre la rhétorique et l'éloquence est incontestable. Elle s'applique même à la poésie. Ainsi moi, qui ne suis pas rhéteur, j'aurai à écarter les circonvolutions de l'image quand j'aborderai l'éloquence[2]. »

Physiquement, quel est-il? La taille, le port, l'allure, ne font pas l'éloquence, l'exemple de Thiers en est parmi bien d'autres la preuve décisive; mais ils peuvent produire une impression qui prédispose en faveur de l'orateur. Ces qualités extérieures, Lamartine les possède. Ses contemporains en font l'éloge, mais ici encore il faut laisser la parole à Dargaud dont le portrait, écrit en 1831, est singulièrement vivant.

1. Des Cognets, p. 199.
2. Des Cognets, p. 183.

Digitized by Google

« M. de Lamartine est grand, beau et svelte. Il a toujours l'air de s'élancer. Son pied ferme et léger à la fois se pose sans appuyer et laisse une noble empreinte. Sa main est une main d'artiste et de gentilhomme, merveilleusement faite pour tenir une plume ou une épée, pour frapper le marbre d'une tribune... Il est familier et éloquent, négligé et lyrique. On ne pourrait être insensible soit à l'expression de sa figure fine et distinguée, soit à la sonorité inimitable de sa voix de poitrine. Ses cheveux châtains à peine argentés surmontent son front où réside la sérénité. L'inspiration y bat ses rythmes. Son nez est d'un aigle, ses lèvres sont d'un orateur autant que son regard d'un poète. Sa bouche est grande, bienveillante et d'un agrément infini. Elle tonnera peut-être sur la France et sur l'Europe, mais elle sait sourire à une vierge et à un enfant. Souvent, et surtout l'automne, dans la saison de ses labeurs inépuisables, les yeux de M. de Lamartine, où le bleu se mêle un peu au gris sombre, roulent comme le ciel tantôt des nuages noirs, tantôt des pans d'azur, puis s'illuminent de soudains éclairs[1]. »

Ainsi préparé et ainsi doué, Lamartine ne sut pas attendre. Plus tard il a regretté de ne pas s'être imposé avant d'aborder la tribune, « terrain mobile et trompeur », un silence d'observation et de tactique. Il voulait la prendre d'assaut. La discussion de l'Adresse, dont la généralité permettait d'aborder tous les sujets, lui offrait une occasion favorable : son impatience ne la manqua pas.

Comme Chateaubriand, il avait rapporté d'Orient des *images*, mais, plus que l'auteur de l'*Itinéraire*, il en avait rapporté des idées. Ce voyage, en mûrissant son esprit, l'avait élargi et poussé vers de nouveaux problèmes. La question d'Orient, dont il avait pu étudier sur place les éléments complexes, lui apparaissait comme le problème capital de la politique extérieure. Il en fit le sujet de son premier discours. (4 janvier 1834.)

Son apparition à la tribune provoqua un vif mouvement

1. Des Cognets, p. 204, 205.

Digitized by Google

de curiosité[1]. Les couloirs se vidèrent en l'honneur de ce début sensationnel. Sur tous les bancs il se fit un grand silence. Lamartine avait écrit son discours. L'auditoire ne l'intimida pas. De cette tribune, « qui trompe et dévore tant d'espérances », il adressa un hommage, apprêté et solennel, au patriotisme et au génie de ceux qui, comme de Serres, Foy et Lainé, y avaient fait retentir leur voix, aujourd'hui éteinte. Animé de la volonté de n'être ni injuste, ni ingrat, ce qui était de sa part la meilleure des précautions oratoires, il reconnut les services rendus par le gouvernement et, d'un mot heureux, il déclara que « dans les moments de péril intérieur l'habileté est dans le cœur ». Comme « homme de convictions sociales bien plus que comme homme de parti », il eut le courage, tout en réprouvant les tentatives insensées de guerre civile, de prononcer une parole de clémence en faveur des révoltés de la Vendée, « dont le crime n'est peut-être qu'une erreur de leur fidélité ». Puis, il aborda la question d'Orient. Ce fut moins une politique qu'une indication et un discours qu'une position. A l'entendre, l'empire ottoman n'était plus qu'une ombre, un nom, une capitale. Le moment était venu de rendre « des patries à des nations » opprimées et dispersées, et de partager entre elles, sous le protectorat de l'Europe, sans tirer un coup de canon, un vaste et magnifique héritage.

Ce discours, bref et vague, eut l'hésitation d'un essai. La forme en est claire et belle, sans emphase ni images. Eut-il du succès? La presse ne fut pas trop hostile. Le *Journal des Débats* paraît traduire avec impartialité l'impression de l'assemblée. « L'essai de M. de Lamartine nous semble du plus favorable augure pour la suite de sa carrière parlementaire. Si, habituée qu'elle est au mouvement plus rapide et plus familier du discours, la Chambre a paru éprouver un certain sentiment de surprise pour la richesse, l'élégance et l'harmonie d'un langage auquel elle n'était pas encore faite, il a été facile de voir que cette surprise était toujours accom-

1. M. Doumic a consacré à Lamartine orateur, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 septembre 1908, un article très documenté et très pénétrant dont j'utiliserai souvent les précieux éléments.

Digitized by Google

pagnée de l'intérêt le plus vif et le plus soutenu. On était pressé de savoir si notre grand poète a aussi sa place marquée parmi nos orateurs. Nous croyons qu'il ne tient qu'à lui de la prendre. Cette double gloire est assez rare pour en constater jusqu'à l'espérance. »

Le *Constitutionnel* déclarait que le discours de Lamartine, écouté avec intérêt, n'avait pas rempli l'attente de l'auditoire.

Mais le *Courrier Français* avait raison de dire que la pensée était trop indécise et que le vague, si heureux dans les *Méditations*, ne convenait pas à une discussion politique. Lamartine s'en était rendu compte. Il crut donc devoir reprendre sa pensée et il la développa dans un grand discours, qu'il prononça le 8 janvier. Tout pénétré des souvenirs et des constatations qu'il avait rapportés de son voyage, il fit un pittoresque tableau de la décadence de l'empire ottoman et des pays soumis à sa domination. Comme il parlait de ce qu'il avait vu, et qu'il en parlait magnifiquement, il fut écouté avec attention. C'était une sorte de conférence, riche et abondante, dont il devait reprendre les développements dans le Résumé politique qui termine le *Voyage en Orient*. Mais la beauté de la forme ne pouvait faire illusion sur des conclusions chimériques où le poète se retrouvait beaucoup plus que l'homme d'État. Lamartine tombait ainsi dans l'écueil qu'il aurait dû avoir surtout pour souci d'éviter. Il avait une vue pratique et d'avenir en assignant les *colonies* aux passions nouvelles et aux besoins nouveaux que la civilisation croissante excitait ou développait en Europe. Mais quelle illusion, qui ne tenait compte ni de la concurrence des intérêts traditionnels ni des conflits d'ambition inévitables, de vouloir organiser un système politique européen par le protectorat général collectif de l'Occident sur l'Orient démembré! Quelle erreur d'associer dans cette œuvre commune l'antagonisme, à ce moment inévitable, entre la Russie et l'Angleterre! La « Sainte Alliance de la civilisation » que Lamartine voulait fonder se heurtait de toutes parts à des réalités qui en brisaient jusqu'à l'espérance. On la qualifia de vision poétique. Lamartine lui-même en a plus

Digitized by Google

tard avoué les côtés aventureux et impraticables. Ce prétendu règlement aurait ouvert la porte à toutes les complications.

Quoique le discours n'empruntât rien à une intention d'opposition contre le ministère, les radicaux lui firent un certain succès. Mais les journaux carlistes dirigèrent contre Lamartine des attaques qui n'épargnèrent même pas sa femme. Ces clameurs et ces injures ne l'ébranlèrent pas. Elles faisaient partie de son plan de conduite et elles lui paraissaient nécessaires à l'organisation future d' « un nouveau parti de royalisme avancé et impartial qui ne prendrait son appui que dans la conscience du pays ». On ne peut s'empêcher d'admirer une impassibilité dont une clairvoyance aussi tranquillement raisonnée est la raison d'être.

Ce double début n'était pas pour décourager Lamartine. Il avait vraiment la constance dont il s'était flatté auprès de Dargaud. Ce qu'il voulait surtout, c'était conquérir l'improvisation par l'usage fréquent de la parole. Il s'était d'abord assigné trois ans, mais la confiance que lui donnaient ses premiers essais lui laissait espérer, comme il en faisait l'aveu à son père, que six mois suffiraient. Pour cela il fallait avoir la hardiesse de parler sur toute chose et de « s'accoutumer au feu ». Cette hardiesse ne lui manqua pas. « Je n'épargne ni courage, ni peine, écrivait-il à Virieu, j'affronte le ridicule, plus difficile à affronter que le poignard. Je vois le but et j'oublie la route. » (13 janvier.)

Aux difficultés qu'il s'efforçait de vaincre pour acquérir la parole s'ajoutaient chez Lamartine celles de sa politique que, pour la mieux préparer, il ne voulait pas dévoiler. C'était une politique à terme, mais dont le calcul ressemblait trop à de l'orgueil et l'isolement à du mépris pour ne pas irriter successivement tous les partis. Ils ne ménageaient pas Lamartine. Leurs sarcasmes ne réussissaient pas à l'émouvoir. Sa conscience lui dictait sa règle de conduite : c'est en elle seule qu'il trouvait sa force. Il dénonçait le mal et il prenait le bien où il les trouvait, sans souci des étiquettes. Aussi sa position était-elle singulière. Il arrivait parfois aux partis qui l'avaient attaqué le plus violemment

Digitized by Google

d'être contraints de le louer avec enthousiasme. Tour à tour les carlistes et les libéraux en firent l'expérience.

Comment les légitimistes ne lui auraient-ils pas su gré de combattre les mesures exceptionnelles que le ministre de la guerre avait proposées, et que la commission de la Chambre aggravait, pour mettre fin à l'insurrection vendéenne? Lamartine opposait l'amnistie à la rigueur. Ce fut, le 3 février, une séance orageuse. Des clameurs violentes accueillirent l'orateur de l'apaisement. Il se tint ferme à la tribune et conserva un sang-froid parfait, s'il en faut croire son témoignage. Mais aux interruptions qui pleuvaient sur lui il ne trouva pas une réplique. Son discours était certainement écrit en entier. Il n'avait pas encore acquis l'improvisation. Eut-il le temps de l'acquérir dans l'intervalle de douze jours qui sépara le discours sur la Vendée d'une harangue en faveur des Frères des Écoles chrétiennes et de la liberté de l'enseignement? Il le dit : « L'improvisation a été presque complète et bien débitée. » Ce *presque* manque un peu trop de précision et j'avoue qu'il me laisse des doutes sur un progrès aussi rapide.

Quand Lamartine parla, le 13 mars, sur le projet de loi contre les associations, ce fut au tour des libéraux de l'applaudir. Le gouvernement proposait à l'article 291 du Code pénal des modifications qui en étendaient l'application et en aggravaient les conséquences. Moins absolu que Berryer, Lamartine ne refusait pas son vote, mais il le subordonnait à certaines garanties. Son discours, par l'allure plus rapide, par la vivacité incisive, par la simplicité, par la dignité personnelle, par la rigueur du raisonnement, marque un progrès oratoire. J'ai encore peine à croire qu'il l'ait improvisé, comme il l'écrit à Virieu le 15 mars. Ou plutôt, ce qu'il a improvisé n'a pas figuré au *Moniteur*; il l'avoue lui-même. Tel quel, ce discours est fort beau. Le *Courrier Français* en louait « les idées justes, les vues sages et élevées exprimées dans le plus noble langage ». Il blâmait son défaut de précision. Le reproche n'est pas absolument mérité, surtout si l'on songe qu'il entrait dans la tactique de Lamartine de ne pas révéler d'un coup sa pensée tout entière.

Digitized by Google

Ce discours du 13 mars 1833 n'en reste pas moins un des plus importants que Lamartine ait prononcés. Sur la question elle-même, en demandant que la loi eût un caractère temporaire, il voyait si clair que l'un des ministres, M. Guizot, a regretté plus tard qu'on ne lui eût pas donné une durée limitée. Mais le discours de Lamartine débordait et dépassait la question. Pour la première fois, il définissait son parti : le *parti social* « qui ne fait alliance ni avec les passions rétrogrades du passé, ni avec les passions subversives du moment, ni avec les timidités des uns, ni avec les colères des autres; qui ne s'occupe que des idées, qui ne voit que les choses en elles-mêmes, et qui s'élève au-dessus des formes et des personnifications du pouvoir... Il ne refuse rien au pouvoir par opposition systématique; il ne lui accorde rien par complaisance et par peur; il se demande si les lois qu'on lui présente sont dans les nécessités du présent et dans l'esprit de l'avenir, et il examine [1]. »

Au nom de ce parti, Lamartine condamne la *politique viagère* des cabinets dont toute la science du gouvernement se résume dans la répression, tantôt des attroupements, tantôt de la presse, hier des coalitions, aujourd'hui des associations. « Mais des lois pour vérifier les industries, pour éclairer et moraliser les ouvriers, pour occuper et satisfaire cet excès de forces qui tourmente la population et la jeunesse française; des lois de prévoyance, d'avenir, de lendemain? Point. »

Certaines prédictions de Lamartine sont célèbres. Il n'en est pas, à mon sens, dont la clairvoyance dépasse les applications qu'il a prévues de la liberté d'association. S'il se résigne à suspendre son application, il ne consent pas à en mutiler et à en abolir le principe. Écoutez-le : « *Quand l'Église sera séparée de l'État* et vivra de sa propre vie, com-

1. Dans la brochure intitulée *Des Destinées de la Poésie*, Lamartine paraît ne vouloir consacrer à la politique que deux ou trois ans afin d'apporter « une conviction, une parole de plus » au groupe nouveau dont la nécessité lui apparaît. Il déclare que l'on est à une grande époque de reconstruction sociale. Chacun doit fournir sa pierre et son ciment à l'humanité en rénovation. Lamartine compte sur toutes les opinions politiques, sur tous les partis, pour associer à la tâche commune les hommes « désenchantés des symboles menteurs, qui ont de la portée dans le regard et de la générosité dans le cœur ».

Digitized by Google

ment refuserez-vous le droit d'association aux besoins religieux de quelques millions de Français? Quand vous reconnaîtrez la *liberté du travail et des professions*, comment refuserez-vous le droit d'association à ceux qui les exercent?... Sans doute cette législation sera difficile; c'est une force sociale toute neuve à constituer... Mais ce qui est nécessaire n'est jamais impossible, et d'ailleurs vous n'aurez qu'une alternative : ou des droits reconnus ou des droits envahis; ou des associations légales, ou des sociétés secrètes et illicites. » Ce passage prophétique résume, en la prédisant, toute l'histoire sociale d'un demi-siècle.

Louis Blanc ne s'y était pas trompé. Quoique adversaire de Lamartine, et à une heure où rien ne pouvait lui laisser soupçonner qu'une révolution les jetterait l'un et l'autre, au moins pendant quelques semaines, du même côté de la barricade, il lui consacrait dans l'*Histoire de Dix Ans* (t. IV, chap. IV) une page admirable. Il le louait surtout d'avoir mis sa parole, *toute de pourpre et d'or*, au service de la démocratie. « Il est une gloire qui appartient sans contestation à M. de Lamartine. A une époque où beaucoup de républicains en étaient encore à renfermer le salut du peuple dans la substitution d'un consul à un roi, lui, légitimiste converti de la veille, il annonçait déjà la réforme sociale. Les anciens, nul ne l'ignore, avaient décoré le poète du nom de *Vates*, qui signifie prophète. M. de Lamartine fut donc un poète dans la plus noble acception du mot... en secouant avec courage les préjugés d'une moitié de sa vie... et en montrant la route lumineuse qui s'ouvrira devant les générations à venir. »

Avant de tenir ce langage hardi, Lamartine avouait qu'il parlerait « pour les murs », escomptant seulement l'avenir et l'adhésion de la jeunesse. Mais, contre son attente, les murs ne furent pas seuls à l'entendre. De tous les côtés de la Chambre, des mains se tendirent vers lui. Était-ce un hommage au talent? Était-ce une adhésion politique? Il crut, un peu naïvement, dans le vertige du succès, avoir placé le drapeau sur la brèche et assuré la victoire prochaine. Il en était loin. Tous les partis d'opposition, à l'exception des carlistes

Digitized by Google

impénitents et intransigeants, avaient trouvé à glaner dans son discours une approbation ou une espérance. Ils l'en payaient en l'applaudissant. Mais il lui restait encore à livrer de terribles batailles. Il s'y préparait par la gymnastique oratoire, parlant sur les sujets les plus variés pour s'habituer à ce qu'il appelait « l'inexprimable difficulté » de la tribune.

Pendant le mois d'avril, il n'y monta pas moins de trois fois. Fidèle à l'attitude qu'il s'était imposée et qu'il avait si loyalement définie, il donnait raison au gouvernement dans toutes les circonstances où le gouvernement lui paraissait avoir raison. Ainsi fit-il à l'occasion d'une indemnité de 25 millions par laquelle Casimir Perier avait voulu régler une question pendante avec les États-Unis depuis l'Empire. Le duc de Broglie, ministre des Affaires étrangères, soutint le projet, sur lequel il joua et perdit son portefeuille. Tandis que Berryer le combattait, Lamartine fut aux côtés du ministre pour le défendre. Ce fut son premier exposé diplomatique. Au-dessus de la question de fait, dont il ne négligea pas la discussion, il éleva des considérations de morale internationale et de probité politique qui furent toujours son programme de politique extérieure. (1er avril.) Quand la question revint, un an plus tard, le 13 avril 1835, il lui consacra de nouveaux développements dont la force ne fut pas étrangère au vote. On sent par la comparaison des deux discours tout ce que dans cet intervalle son éloquence, plus sobre et plus directe, a gagné d'autorité.

La question de la conservation des évêchés créée par le Concordat de 1921 lui fut l'occasion de définir son programme en matière religieuse. La fréquence de ses apparitions à la tribune n'avait pas pour unique cause le désir, dont il n'a jamais fait mystère, d'éprouver, d'assouplir et de perfectionner l'instrument de la parole. Il voulait aussi exposer un à un, selon les circonstances, les points essentiels de sa politique. Elle n'était improvisée ni dans ses hardiesses ni dans ses prudences. On y retrouve, avec un accent plus pressant et plus vif, les idées directrices de *la Politique rationnelle*. Ainsi Lamartine fait pressentir la séparation de

Digitized by Google

l'Église et de l'État, « qui rendra la conscience à Dieu et la politique à l'homme ». Il définit dans une formule heureuse les rapports qui doivent exister entre le gouvernement et les cultes : « Le pouvoir n'a qu'un moyen de servir la vraie religion, c'est de n'y pas toucher. Il n'a qu'un moyen de favoriser les consciences, c'est de les respecter. »

Tous ces discours ont de l'élégance, de la clarté, de la logique, mais ils manquent de vie et de chaleur. L'apprêt y nuit à l'action. On y sent moins une âme frémissante qu'un talent qui s'étudie et se forme. Ils sont visiblement trop écrits. Avec le discours du 8 mai 1834 sur l'instruction publique, je n'ose pas dire que le procédé de préparation a changé, mais le sujet a emporté l'orateur, sa conviction prophétique lui a donné comme une sorte d'accent nouveau et entraînant qui, même venu de si loin, nous touche et nous émeut encore. Déjà, en discutant le projet de loi sur les associations, Lamartine avait mis au premier plan des nécessités sociales l'enseignement populaire. Cette fois, il développe sa pensée, il proteste contre une réduction projetée des crédits de l'instruction publique, il s'indigne que le subside de l'État à 45 000 écoles des communes soit seulement de 430 000 francs et, tout en rendant hommage à la loi que Guizot a fait voter l'année précédente, il réclame un effort méthodique et soutenu en faveur de l'éducation et de la moralisation du peuple. La liberté d'enseignement, qu'il définit la première des libertés humaines, est pour lui un droit naturel qu'il confond avec la liberté de conscience. L'éducation développée ouvrira à une jeunesse ardente et impatiente des horizons et des emplois nouveaux. « Jetez avec moi un regard à fond sur le pays. Qu'y voyons-nous, Messieurs? D'immenses facultés, et rien pour les occuper; des capacités sans nombre, et rien pour les employer; des ambitions sans bornes, et rien pour les satisfaire. » Lamartine, pour donner « une propriété sociale à l'intelligence », préconise, avec un vaste et complet système d'universités, une organisation des hautes études, des lettres et des beaux-arts. Il reproche à la révolution de Juillet, téméraire et forte au jour du combat, les timidités qui lui font perdre le prix

Digitized by Google

de la victoire. « Toute révolution doit quelque chose au peuple et ne se légitime que par des œuvres. » Au premier rang de ces œuvres Lamartine place et réclame une organisation complète du ministère de l'Instruction publique. Là comme partout, ce poète est un précurseur.

D'ailleurs toute occasion lui est bonne à la fois pour essayer ses forces et pour exposer sa « doctrine d'avenir ». Le 13 mai 1834, on discute sur des crédits du ministère de la Guerre, d'abord réduits, mais dont les émeutes de Lyon et de Paris ont démontré la nécessité. Lamartine ne refuse pas ce qu'exige l'augmentation de l'effectif de l'armée, « qui est devenue la dernière raison de la liberté même ». Mais un discours de Thiers a élargi la question et fait d'un débat sur des crédits additionnels une bataille politique. Lamartine s'y jette tout entier. La querelle paraît porter, entre partisans de la révolution de Juillet, sur l'orientation, avancée selon les uns, modérée selon les autres, qu'il convient de lui donner. Lamartine marque bien sa position. « La place de l'opinion que je représente n'est pas dans cette mêlée... Nous, nous sommes cette partie du pays qui n'a ni fait, ni désiré, ni salué cette révolution, mais qui l'a subie. » Il n'en demande pas moins à être admis comme interlocuteur. Son discours a une singulière fortune. La première partie provoque une vive adhésion sur les bancs du centre; la seconde, que le centre interrompt par des réclamations, des murmures et des mouvements d'impatience, est applaudie par les partis extrêmes. Est-ce donc que Lamartine se contredit? En aucune façon, mais ce sera longtemps sa destinée de connaître ces approbations contradictoires. Comme il dit librement ce qu'il pense et qu'il met la vérité (ou ce qu'il croit tel) en dehors et au-dessus des partis, sans souci de leurs combinaisons et de leurs intérêts éphémères, les partis applaudissent ce qui, dans ses discours, vient au secours de leur action et de leur tactique. Il ne fait rien pour les servir, mais ils se servent de lui dans la mesure où ses paroles, ses critiques et ses illuminations prophétiques favorisent leurs rancunes, leurs desseins ou leurs ambitions. Quoique son talent oratoire soit encore loin de son plein épanouissement,

Digitized by Google

il est une force naissante dont personne ne dédaigne le concours, même accidentel et involontaire. Tantôt l'opposition soutient Lamartine contre le ministère, tantôt les amis du cabinet lui font un succès contre la fraction avancée. On ne l'aime pas encore pour lui-même : on l'aime, ou plutôt, on l'applaudit, contre quelqu'un. C'est une position hardie et périlleuse, dont le principe est noble et fier, mais dont il serait vain d'attendre un effet pratique et une action efficace. Louis-Blanc a eu raison de dire de Lamartine que l'inspiration pouvait difficilement s'accorder en lui avec cette « forme hautaine de l'obéissance » que la situation de chef de parti exige fréquemment. Il s'écoulera un long temps avant que Lamartine, supérieur aux partis par son indépendance même, leur impose le prestige d'un génie et d'une situation uniques.

Le discours du 13 mai 1834, dont le projet sur les crédits additionnels fut le prétexte, précise et complète celui que Lamartine avait prononcé sur les associations. Il avait dit : « Ayons d'autres conciliateurs que nos soldats, d'autres arguments que nos baïonnettes ». Il dit aujourd'hui : « Tout s'émousse, même les baïonnettes ». Ce n'est pas qu'il ne reconnaisse la nécessité d'une répression de l'anarchie. Là-dessus il est d'accord avec le centre. Entre ceux qui cèdent et ceux qui résistent, entre ceux qui cherchent la popularité et ceux qui la bravent, il est pour ceux qui combattent, et il évoque le souvenir de Casimir Perier, se jetant sous les roues du char populaire pour l'arrêter au risque de sa vie. Mais l'originalité de ce conservateur est d'être en même temps un libéral. Il veut concilier la résistance, qui est une nécessité, avec le progrès, qui est un devoir. Sa confiance ne va pas à « une politique qui n'apaise rien, qui ne rectifie rien, qui ne résout rien, qui tourne les difficultés sans les trancher, qui n'appuie la société que sur le fusil du garde national et du soldat ». Il estime la majorité pour son énergique dévouement à l'ordre, mais il déplore l'inertie imprévoyante dans laquelle le gouvernement l'entretient. « Je suis convaincu qu'elle tarde trop à marcher avec prudence dans la route nouvelle que l'époque ouvre à des innovations toutes morales, toutes

Digitized by Google

préservatrices; qu'elle résiste à l'esprit d'organisation qui travaille toutes les pensées et qui devrait agir par elle; qu'elle se laisse dépasser par la presse, par la pensée publique, par les intérêts mêmes des masses; qu'elle ne s'occupe que de la question politique déjà traversée, *tandis que les questions sociales frappent à nos portes, et qu'elle veut faire une halte là où tout lui crie de faire un mouvement hardi, habile*, et d'enlever le terrain à ses adversaires. » Lamartine, après avoir ainsi posé la question sociale, songez qu'il parle en 1834! préconise à nouveau le développement de l'instruction publique. Puis, il réclame un système d'élection plus vaste « qui élargisse la base politique de la société, et qui permette à toutes les classes de faire représenter leurs besoins et leurs intérêts ». Sans se laisser arrêter par les murmures qui partent des bancs du centre, il poursuit avec une audace grandissante, et le voici qui demande des enquêtes permanentes sur l'industrie, l'allègement ou le redressement des impôts indirects, et, pour les prolétaires, l'association, des avances de capitaux ou des terres de colonisation! Et il termine par une formule saisissante, où se résument toutes ses aspirations politiques et sociales. « Quand votre société sera mieux faite, nous n'aurons pas si souvent à la défendre. » De telles paroles dépassent singulièrement le temps où elles furent dites. Guizot refusait à Lamartine les qualités de l'homme d'État, qu'il déniait d'ailleurs à Mirabeau. Mais qui ne sent tout ce qu'aurait gagné Louis-Philippe si les inspirations de Lamartine avaient passé, même en partie, dans les conseils qu'il recevait de Guizot?

La session de 1834 s'acheva le 24 mai. Dans l'espace de cinq mois environ, Lamartine était monté douze fois à la tribune. Il s'y était essayé dans les sujets les plus divers. Avait-il réussi? Cormenin, dans le *Livre des Orateurs*, où il le traite sans bienveillance, nous dit qu'au début « quand il récitait mot à mot ses discours appris, sa parole était flasque, molle, traînante, embarrassée et ne quittait pas les basses régions de la phraséologie ». Il nous le dépeint « roide, compassé, sentencieux, impassible ». Lamartine lui-même

Digitized by Google

reconnaît que les journaux hostiles le représentaient au public comme ayant « balbutié de mémoire des phrases pleines de son, vides d'idées, plus vides encore de conviction ». A distance, ce jugement étonne. La pensée de Lamartine se revêt souvent, dans ses premiers discours, d'une phrase ample, flottante et trop généreusement abondante. Mais j'y trouve moins de déclamation que chez beaucoup d'orateurs réputés de son époque. Peut-être doit-on mettre au compte de la lenteur et de la solennité du débit l'impression rapportée par Cormenin et avouée par Lamartine. Il faut beaucoup d'art, mais sans que trop d'art apparaisse, pour bien réciter un discours. Sans doute Lamartine récitait-il mal. Mais peu à peu, à mesure que l'improvisation se mêlait au discours appris et lui imprimait du mouvement, son autorité grandissait. Je soupçonne Lamartine d'exagérer un peu et de s'être fait illusion à lui-même quand il dit que son discours sur les frères des Écoles chrétiennes souleva « un bravo presque général sur tous les bancs et dans les galeries ». Pourtant il eut du succès. Ce fut, selon son propre témoignage, « bien débité ». Lamartine disait-il bien les vers? Je l'ignore, mais dire des vers et prononcer un discours, ce n'est pas tout à fait la même chose. L'apprentissage de Lamartine n'était pas achevé quand la session fut close. Personne ne songeait encore à lui appliquer le mot de Royer-Collard sur Berryer après son premier discours : « C'est plus qu'un talent : c'est une puissance ». Déjà pourtant c'était un talent.

Politiquement, ses débuts se ressentirent des difficultés de la situation exceptionnelle dans laquelle il s'était placé. Quand on n'est pas d'un parti, on risque d'avoir tous les partis contre soi. C'est une fière attitude, mais c'est aussi une périlleuse gageure, dans une assemblée agitée de passions et d'intérêts, d'ambitions et de rancunes, d'avoir pour unique règle de conduite la volonté « d'aider tous les gouvernements à bien faire; d'empêcher les gouvernements de faire mal ». Cette unité de devoir entraîne des contradictions, au moins apparentes, d'attitude. Lamartine, précisément parce qu'il restait fidèle à lui-même, prêtait singu-

Digitized by Google

lièrement au reproche de ne pas savoir exactement ce qu'il voulait. Ceux qui ne doutaient pas de sa sincérité lui refusaient tout esprit politique. Son isolement, dont il attendait une force, faisait provisoirement sa faiblesse. Les sceptiques le raillaient, les intrigants le méprisaient, les moins malveillants le plaignaient. Quand il disait à Dargaud : « Je suis à l'état de balayure dans le Parlement[1] », il subissait l'impression passagère d'une amertume excessive. Mais il savait se reprendre et sa tristesse n'était jamais du découragement. Doutait-il de la fidélité de ses électeurs? Le 15 mai 1834, en prenant position, dans une brève intervention, contre la peine de mort, il faisait allusion aux députés que la législature nouvelle ne reverrait pas. Et le 3 juin, il écrivait à Virieu : *Que je vive ou que je meure, que je rentre ou non à la Chambre....* » Une double élection l'y ramena.

1. Des Cognets, p. 236.

Digitized by Google

CHAPITRE II

L'ASCENSION VERS LA MAÎTRISE
(1834-1837)

DOUBLE RÉÉLECTION DE LAMARTINE || SON PROGRAMME : LA FUSION DE TOUS LES PARTIS || LE DISCOURS SUR L'AMNISTIE RÉVÈLE UN ORATEUR || LAMARTINE « APPREND LABORIEUSEMENT A IMPROVISER » || SUCCÈS ÉCLATANT CONTRE LES LOIS DE SEPTEMBRE || INTERVENTION IMPRUDENTE ET PROPHÉTIQUE EN FAVEUR DE LA LOI DE DISJONCTION || LA DÉFENSE DES ÉTUDES CLASSIQUES || LA QUESTION DES SUCRES.

Les adversaires que Lamartine avait rencontrés dans sa ville natale, où il semblait que sa gloire eût dû apaiser toutes les opinions, ne désarmaient pas. Il en souffrait vivement. Un pamphlet avait été distribué contre lui. On l'accusait d'alliance républicaine, de perfidie, de fanatisme religieux, d'obscurantisme, de monopole jésuitique, d'absolutisme, d'aristocratie, de carlisme et enfin de n'être pas un homme de Juillet! Il reconnaissait que sur ce dernier point on avait raison. « Je ne veux être, je ne suis ni un homme de Juillet, ni un homme de 1830, mais un homme de toutes les dates progressives et de tous les systèmes utiles à son pays. » Cette fois, Mâcon l'élut. Il opta pour le collège de Bergues, auquel le rattachaient des liens de gratitude et où son élection fut triomphale. Son programme consistait toujours dans « la fusion de tous les partis et l'union de tous les hommes de bien ».

C'est au nom de ce programme qu'il remonta à la tribune,

Digitized by Google

le 30 décembre 1834, pour demander à l'assemblée récemment élue une amnistie politique. Trois jours avant il écrivait à Virien. « Tous les partis viennent à moi comme à une idée qui se lève. » Il refusait de se livrer. Une conversation qu'il venait d'avoir avec Talleyrand avait ajouté à sa confiance. Le vieux diplomate avait prédit un grand avenir à son plan de politique *nationale*. En soutenant une mesure de pacification générale, Lamartine servait son constant dessein. Son discours, habile, pressant, patriotique, où il y a du trait et de la vivacité, établit entre la nouvelle Chambre et lui un contact plutôt favorable. Le *Constitutionnel*, après avoir blâmé les murmures systématiques du centre, ajoutait : « La Chambre presque entière n'en a pas moins sympathisé avec les sentiments nobles et généreux qui semblent la langue familière de l'orateur. » Le *National* lui consacrait un long article, dont le début nous permet de mesurer assez exactement la situation de tribune que Lamartine s'était faite. « Le discours de M. de Lamartine ressemble à tous ceux qu'il a déjà prononcés ; ils ont une valeur littéraire et philosophique qu'on ne saurait contester ; ils sont remplis d'intentions honnêtes et bienveillantes. Les habitudes poétiques y reviennent peut-être un peu trop souvent par un luxe d'épithètes et des tours de phrase que la prose sévère n'a point encore adoptés. M. de Lamartine n'est point un orateur. Ce n'est qu'un écrivain. Son débit se ressent de cet inconvénient : il est lent, monotone et rarement accentué. Aussi, M. de Lamartine, quand bien même ses opinions seraient plus arrêtées, n'est pas destiné à faire une profonde impression sur une assemblée ; c'est encore un orateur du parti social, de ce parti qui cherche une route, tout en prétendant avoir trouvé un but. Mais M. de Lamartine malgré l'entraînement de son imagination a une sûreté de goût et une mesure d'esprit qui le préserveront toujours des écueils contre lesquels viennent se briser les avocats de son parti. »

L'avenir a démenti le pronostic du *National*. Mais ce jugement, que l'on sent impartial et plutôt sympathique, conserve toute la valeur d'un témoignage contemporain. Il semble qu'à ce moment les qualités extérieures de l'orateur,

Digitized by Google

sans lesquelles on conquiert difficilement un auditoire parlementaire, faisaient défaut à Lamartine. Un discours vaut moins, pour être efficace, par la forme que par la vie. Quand il réunit les deux qualités, il est un chef-d'œuvre durable. Lamartine compte parmi les orateurs privilégiés et rares dont les discours supportent la lecture : ils sont écrits dans une langue pure et selon un rythme cadencé qui en prolongent le succès. Mais pendant les premières années, ils furent presque exclusivement d'un écrivain. Trop bien composés, ils manquaient d'accent ; ils plaisaient à l'auditoire sans le conquérir et sans faire courir dans ses rangs les frissons contagieux qui déchaînent les applaudissements, entraînent les convictions et déterminent les votes : leur préparation, pour tout dire, nuisait à leur action.

Je tiens pourtant le discours sur l'amnistie pour un véritable discours d'orateur. Les habitudes poétiques dont parle le *National* s'y voient à peine et il s'en faut que leur influence soit fâcheuse. Quand Lamartine refuse de « jeter une médaille de sinistre effigie » dans les fondations du palais de la Pairie dont le gouvernement demandait la reconstruction pour y juger les accusés d'avril, il recourt à une belle image. Les images sont-elles donc interdites à un orateur parce qu'il est poète ?

Lamartine a d'heureuses formules. Aux avocats de la monarchie, hostiles à l'amnistie, qui représentent les républicains poursuivis comme des fanatiques incorrigibles, il réplique : « Ce sont, pour le plus grand nombre, des jeunes gens chez qui le républicanisme n'est qu'une *fougue de logique*. Dominés, avant l'âge de la réflexion et de l'expérience, par une pensée prématurée, *ils ont cru que les peuples se remuaient comme des idées et que la politique n'était qu'un syllogisme appliqué.* »

D'ailleurs, s'il ajoute que le républicanisme est une erreur de date, veut-il dire qu'il vient trop tard ou qu'il s'annonce trop tôt ? Avec Lamartine, la prophétie trouve toujours son compte. « Les républicains, Messieurs ? Vous avez un moyen sûr de les vaincre, et vous n'en avez qu'un. Prenez d'avance leurs positions, devancez-les, donnez au pays ce qu'ils pro-

Digitized by Google

mettent. Par votre système d'immobilité, c'est vous qui feriez des républicains : *une opinion n'est forte que des droits qu'on lui refuse et non pas de ceux qu'on lui accorde.* » Toute la philosophie des révolutions, à laquelle la révolution de Juillet n'échappe pas, est dans cette formule. Si Guizot, présent au banc des ministres au moment où Lamartine l'exprimait, se l'était rappelée en 1847, et surtout s'il s'en était inspiré pour faire à la réforme électorale les concessions nécessaires, il n'eût pas entraîné la monarchie de Louis-Philippe dans une aventure et au suicide.

Ce fut précisément Guizot qui répondit à Lamartine. Celui-ci, pour accuser la partialité des juridictions politiques, avait eu un mouvement de vibrante et vivante éloquence. Au milieu d'une agitation passionnée, sans se laisser démonter par la violence des murmures, il avait dit : « Dans l'ordre politique, entre les factions et les factions, entre les gouvernements et les partis, il n'y a point de procès possible, point de jugement nécessaire, point d'arrêt juste et impartial. Entre ces grands et terribles adversaires, *le procès, c'est la bataille, le jugement, c'est la victoire...* » A ce moment, Guizot avait demandé la parole. Ayant mal compris, ou feignant de mal comprendre, il accusa Lamartine de ne voir en politique que des batailles et du hasard, de confondre la victoire et la justice, de tout attendre de la force, et il se laissa entraîner jusqu'à lui reprocher un « matérialisme et un scepticisme » tels qu'il ne se souvenait pas d'en avoir vu un semblable exemple dans une assemblée. Son tour de parole amena Berryer à la tribune. Avec la générosité spontanée de son noble caractère, il défendit Lamartine, qu'il qualifia de « grand esprit » et d' « orateur illustre », contre le singulier reproche sous lequel, avec une trop grande habileté de tactique, Guizot avait paru se plaire à l'accabler. A son tour, quatre jours après, quand le débat reprit, Lamartine s'expliqua (4 janvier 1835). Il le fit dans une courte réplique, d'une dignité parfaite, où il n'eut qu'à répéter, et non à rectifier, sa pensée première, si étrangement dénaturée. Il n'avait pas mesuré la justice à la victoire. Il avait dit : « Y a-t-il un procès nécessaire quand la

Digitized by Google

victoire a prononcé ? Y a-t-il un procès impartial quand on est jugé par les vainqueurs ? Y a-t-il un procès juste quand il y a en présence des ennemis et point de juges ? »

Cette thèse avait été reprise par Berryer avec une puissance merveilleuse de dialectique pressante, animée, directe. Les deux discours sont beaux, mais on comprend, quand on les rapproche, les progrès qui restaient à faire à Lamartine pour entraîner une assemblée. Tandis qu'il se tenait dans des généralités abstraites et dans de trop vagues considérations philosophiques, Berryer, lui, entrait dans les réalités, dans les faits, dans la vie frémissante des intérêts et des passions. Lamartine avait beaucoup à apprendre d'un tel maître, mais six mois s'étaient à peine écoulés que, sans lui ressembler, et en conservant sa physionomie propre, il avait presque réussi à l'égaler. Le débat sur les lois de septembre marqua cette évolution importante dans son éloquence et dans son action.

Il s'y était préparé par un travail assidu. Comme il l'a dit, il « apprenait laborieusement à improviser », particulièrement dans ce qu'il a appelé les « questions neutres ». Il parlait souvent. Du 4 janvier au 21 août 1835, il n'a pas prononcé moins de onze discours, tandis que, dans l'année entière, Berryer n'a paru que trois fois à la tribune. La variété de ces discours n'est pas moins remarquable que leur nombre. Ils sont, dans l'ordre de la politique intérieure, relatifs à des questions générales d'un caractère social ou politique, ou à des problèmes de l'ordre moral, universitaire et religieux, tandis que la situation extérieure continue à retenir l'attention et à mettre en lumière la compétence de l'ancien diplomate.

Et encore les discours prononcés ne sont-ils qu'une partie du labeur de Lamartine. Déjà, l'année précédente, il souffrait des *discours rentrés*. « Rien ne m'a brisé autant, disait-il à Dargaud, que les séances à vide, les séances où je m'attendais à parler et où j'étais réduit à me taire[1]. » En 1835, il *rentra* souvent des discours. Le 26 janvier il comptait parler,

1. Des Cognets, p. 236.

Digitized by Google

dans un sens d'ailleurs gouvernemental, sur la Pologne et la Russie : il ne réussit pas, malgré qu'il fût à son banc dès midi, à obtenir la parole. « Je suis fatigué à mourir, écrivait-il à Virieu, de la contention de la tête que six heures d'attention et d'improvisation intérieure sur des questions de dates et de chiffres exigent. » En juin il avait dans l'esprit un « superbe » discours sur les loteries : il ne put pas le prononcer.

Les questions « humanitaires et spéculatives » auxquelles il s'adonnait « par nécessité et par tactique » le retenaient en dehors de la Chambre. Son *Voyage en Orient*, écrit à la hâte, et qu'il jugeait lui-même sévèrement, se termine par un Résumé politique qui fixe l'état de son esprit au début de 1835. Il insiste sur l'importance et la complexité des questions sociales. La situation des prolétaires l'attire et l'inquiète. Il demande la substitution du « socialisme à l'odieux individualisme », et par socialisme il entend « une sorte d'assurance mutuelle à des conditions équitables entre la société possédante et la société non possédante ». S'il reconnaît dans le droit de propriété la condition de toute société, sans lequel il n'y a ni famille, ni travail, ni civilisation, il élève au-dessus de lui le droit d'humanité. Il dit à celui qui possède. « Tu fourniras à tes frères, sur le superflu de ta propriété, les moyens et les éléments de travail qui leur sont nécessaires pour posséder leur part à leur tour. »

Cette question du prolétariat l'obsède. « Elle fera l'explosion la plus terrible dans la société actuelle, dit-il à la Chambre, le 3 février, si la société, si les gouvernements se refusent à la sonder et à la résoudre. » Pour sa part, il préconise trois moyens : un vaste système colonial; — un système de douanes et d'économie politique plus éclairé; — un système de charité et de bienfaisance publique qui fasse venir le riche au secours du pauvre, le fort en aide au faible, qui facilite à tous l'accès de la propriété.

En attendant, Lamartine rattache à la discussion, qui se poursuit, du projet de loi sur les caisses d'épargne une idée originale. Il ne lui suffit pas que ces caisses, surveillées par l'État, soient une sollicitation à l'économie : il voudrait

Digitized by Google

qu'elles deviennent un encouragement sous la forme d'une prime en argent ou en terre proportionnée aux efforts des déposants. Ainsi les riches paieraient aux prolétaires sobres et laborieux l'intérêt des vertus qu'ils leur prêchent. Lamartine rappelle que, sous l'ancien régime, des grands corps propriétaires, dont il ne regrette pas d'ailleurs la disparition, rachetaient leur richesse excessive par les trésors de leur charité, et « corrigeaient ainsi par l'abus même de leur opulence le vice de leur institution ». La société doit combler ce vide par des efforts extraordinaires de bienfaisance et d'encouragement public.

A l'occasion d'un débat qui soulevait la question de savoir si les députés promus à des fonctions publiques devaient se soumettre à la réélection, Lamartine se réclama du souvenir de Mirabeau. Cette péroraison est à citer, d'abord parce qu'elle porte sur le rôle qu'aurait joué Mirabeau un jugement dont la vérité, alors plus instinctive qu'établie, est aujourd'hui entrée dans l'histoire, ensuite parce que l'orateur est digne par son éloquence du grand nom qu'il évoque. « Messieurs, souvenons-nous de cette loi portée par l'Assemblée Législative[1] pour qu'aucun de ses membres ne pût être ministre moins de deux ans après la dissolution de l'Assemblée! Cette loi était dirigée contre Mirabeau : il l'accepta pour lui-même[2], mais il la refusa pour les autres! Qu'arriva-t-il? La loi fut portée : Mirabeau ne fut pas ministre, et la France fut privée des services du plus grand homme politique que les temps modernes aient jamais produit. Voilà ce que c'est que ces lois d'envie et d'exclusion! Elles déciment les hommes capables, consolent les médiocrités et ruinent un pays » (3 avril 1835).

Il serait impossible de suivre un à un, à moins de faire l'histoire des débats parlementaires sous la monarchie de

1. C'est dans l'Assemblée Constituante que fut discutée la proposition de Lanjuinais interdisant aux députés d'être ministres.

2. C'est par ironie, et dans un suprême mouvement de dédain, que Mirabeau, sentant la partie compromise par les suspicions qui pesaient sur lui, s'écria : « Voici l'amendement que je propose, c'est de borner l'exclusion demandée à M. de Mirabeau, député des communautés de la sénéchaussée d'Aix ». Quoi qu'en dise Lamartine, il avait le dessein politique de devenir ministre. Voir mon *Mirabeau*, p. 197-202.

Digitized by Google

Juillet, tous les discours de Lamartine. Mais pour qui veut noter, comme c'est mon but principal, l'évolution qui a conduit son éloquence à sa pleine maîtrise, un incident provoqué par son intervention dans la seconde discussion sur le traité avec les États-Unis ne saurait manquer d'être retenu (13 avril 1835). Au cours de la discussion, Thiers, ministre de l'Intérieur, avait mis en cause le gouvernement de la Restauration. Lamartine, qui soutenait sur la question de l'indemnité due aux États-Unis la même thèse que le ministère, s'était ému de cette attaque. Il protesta avec une dignité attristée contre une polémique rétrospective dont les invectives ne pouvaient servir la cause d'aucun régime, et il ajouta : « N'oublions pas que ces injures dont les partis politiques s'accablent tour à tour retombent sur la nation tout entière en la flétrissant aux yeux de l'Europe *et que les insultes adressées aux deux drapeaux de la France sont également coupables*. L'intention était assez claire pour qu'on ne pût pas s'y méprendre. Le général Bugeaud et d'autres membres de l'Assemblée crurent pourtant devoir échanger des interruptions qui dégénérèrent en tumulte. Le président Dupin aggrava par une intervention lourde et prolongée un incident qu'un mot aurait suffi à apaiser. Lamartine résista à l'orage, soit, devant lui, contre une fraction agitée de l'assemblée, soit, derrière lui, contre un président maladroit et débordé. Sa présence d'esprit et sa loyauté courageuse finirent par lui concilier toute la Chambre, étonnée et indignée d'une interprétation abusive qui paraissait le mettre en révolte contre le drapeau de son pays. L'incident tourna à son honneur. Il n'en dit rien, contre son habitude, dans sa *Correspondance*, mais on sent combien sa confiance en lui-même est devenue plus grande. Déjà l'hostilité de l'assemblée ne le prend plus au dépourvu : l'orateur se dégage, s'impose et fait face en séance par son sang-froid aux situations que la préparation dans son cabinet ne lui a pas permis de prévoir.

Malgré que sa faculté d'improvisation se développe, il ne renonce pas, dans l'ordre des questions humanitaires, à *écrire* des discours dont les généralités expliquent d'ailleurs

Digitized by Google

ce genre de préparation. C'est ainsi qu'entre deux débats politiques, qui le jettent en pleine mêlée des passions et des partis, il prononce, le 22 avril 1835, un éloquent plaidoyer en faveur de l'émancipation des esclaves. Un semblable sujet convient trop à la générosité de sa nature pour ne pas l'inspirer heureusement. Il produit une sensation dont le compte rendu officiel porte, à plusieurs reprises, le témoignage et il achève son discours au milieu d'adhésions unanimes. Cette fois, le succès est certain. J'avoue pourtant que le génie de Victor Hugo aurait trouvé sur un tel thème des variations plus riches, des accents plus entraînants, des formules plus saisissantes. Ces deux grands poètes ne sont pas, au sens doctrinal du mot, des philosophes : il ne faut pas leur demander de forcer et d'égarer leur génie. Mais certaines généralités conviennent mieux à Victor Hugo qu'à Lamartine. Il leur donne, par l'antithèse, par l'image, par le mouvement, un contour et un relief dont la mollesse et la négligence de Lamartine le rendent incapable. Certes, des deux, ce n'est pas Victor Hugo qui est l'orateur né, et l'action qu'il exercera du haut de la tribune devra toujours moins à sa force propre qu'à la complaisance intéressée des partis. Mais il faut lui reconnaître, dans des sujets qui s'accordent avec les aspirations humanitaires de son esprit, une grande éloquence, une puissance, un sens des contrastes et de la vie, qui font défaut, du moins pour ces sujets, à son illustre rival. Le discours de Lamartine sur l'esclavage me charme plus qu'il ne m'émeut : je n'y sens pas le frémissement contagieux qui, parti de l'âme, va jusqu'à l'âme, la pénètre, la secoue et la conquiert.

Cinq jours après ce discours, dont les intentions rallient tous les partis, Lamartine remonte à la tribune. Cette fois, le 27 avril, l'homme de parti reparaît. Il s'agit des fonds secrets. Lamartine a trop le souci des nécessités du gouvernement pour en contester le principe et pour refuser ce qu'il demanderait s'il avait lui-même la responsabilité du pouvoir. Mais il ne veut pas donner à son vote le caractère de la confiance au ministère. Il ne conteste pas les talents et les services des hommes qui le composent. Et certes de

Digitized by Google

Broglie, Guizot et Thiers méritaient cet hommage. Ce qu'il leur reproche, c'est leur inaction et leur imprévoyance. L'instinct national s'est jeté dans la révolution de Juillet pour « accomplir hardiment, sincèrement, la grande pensée de 89, la répartition des droits politiques et des avantages sociaux entre le plus grand nombre ». Qu'a-t-on fait au point de vue politique? Qu'a-t-on fait au point de vue social? Les interrogations de Lamartine, précises et pressantes, ressemblent à un réquisitoire. Le ton de son éloquence devient plus bref. La phrase, moins ample, est sobre et directe. « Trois mois sont perdus en hésitation pour le pays. Tout s'énerve; le niveau de tous s'abaisse; pouvoir, Chambre, pays, tout souffre. » A cet émiettement des partis, dont il dénonce l'impuissance, Lamartine oppose de nouveau, avec une ténacité que rien ne décourage, une politique de « ralliement général, qui n'ait plus d'autre passion que le patriotisme, d'autre dogme que l'intérêt général ». Hélas! l'épouvantable attentat de Fieschi rend vaine la générosité de cet appel.

L'odieuse hécatombe, dont un hasard miraculeux a préservé le roi et la famille royale, n'épargne pas la liberté. C'est contre elle que le gouvernement prend sa revanche. Le ministère dépose trois projets de loi de répression qui visent la presse, le jury et les cours d'assises. Malgré l'horreur unanime que le crime de Fieschi et de ses complices a soulevée, ces projets sont mal accueillis, même par les journaux conservateurs et ministériels. Cette opposition et cette hésitation n'empêchent pas la commission de la Chambre de les aggraver. Quand ils viennent en discussion, du 13 au 29 août 1835, ils ne sont pas seulement combattus par l'opposition de gauche; d'autres orateurs, venus du centre, tels Dupin et Dufaure, en contestent le principe ou l'opportunité. Mais deux interventions surtout font sensation, celle de Royer-Collard et celle de Lamartine.

Agé de soixante-douze ans, Royer-Collard, libéral impénitent, remonte à la tribune, où il n'a pas paru depuis 1831. L'âge ne le rend pas inférieur à lui-même : c'est toujours la même pensée élevée, presque hautaine, dont l'expression

Digitized by Google

sait allier à la profondeur des aperçus généraux l'éclat saisissant des formules qui durent. Son discours est admirable.

Celui de Lamartine, d'un ton moins doctrinal, plus véhément et plus pressant, supporte sans faiblir une comparaison redoutable. Quoi qu'il en ait dit, ce n'est pas son premier discours politique, mais c'est le premier de ses discours qui le mêle directement à l'action politique. Jusqu'ici il n'y a été associé, en quelque sorte, que d'une façon incidente et secondaire, sans que ses efforts laborieux et continus aient réussi à détourner de lui « cette malheureuse prévention de poésie » dont il souffre comme d'une infériorité humiliante. Cette fois, vraiment, il joue un rôle, et qui compte. Dans une longue discussion où se heurtent tous les talents du gouvernement et de l'opposition, il se fait sa place, il conquiert la tribune et l'assemblée, il s'impose comme orateur. Pourtant sa situation est délicate. Va-t-il, lui, royaliste, légitimiste même, refuser les armes que le ministère réclame comme indispensables à la sécurité de la royauté, menacée par l'esprit de révolte, « qui s'est organisé en sociétés anarchiques, en complots vivants, en conspirations permanentes? » (de Broglie). M. Henry Cochin éprouve là-dessus quelque hésitation. « On dirait qu'il ne voulût pas reconnaître le droit de se défendre à un gouvernement usurpateur [1]. » C'est, je crois, se tromper sur l'attitude de Lamartine et méconnaître l'inspiration générale de son discours. Il est vrai que Lamartine, sollicité de se rendre au château, à la veille même de la discussion, avait refusé cette visite, désirée par le roi. Mais il donnait à sa femme l'explication de son abstention. « Il aurait été dans mes sentiments comme dans ma nuance de loyauté politique d'y aller avec toute la Chambre au moment de l'événement, mais y aller seul aujourd'hui, dans les salons, me donnerait une apparence de dévouement et de transition personnelle au système dynastique, qui me mettrait en contradiction avec mes antécédents. » (13 août [2].)

1. *Op. cit.*, p. 308.
2. J'emprunte cette lettre, comme j'en emprunterai d'autres, qui ne figurent pas dans la *Correspondance générale*, à l'article de M. Doumic (*Revue des Deux Mondes* du 15 septembre 1908).

Digitized by Google

Son discours s'inspire des mêmes sentiments. Il en poursuivit la préparation avec un soin tout particulier. Le 18, il alla entendre le rapport de Sauzet : c'était, selon lui, « le libéralisme du boutiquier impérial ». Le 21, il écrivait à sa femme : « Je crois que je pourrai parler aujourd'hui même.... Je pense que tu seras contente de ce que je dirai.... » Je ne sais si elle fut contente, mais il le fut, lui, l'épreuve finie, pour elle et pour lui.

Il avait raison d'être satisfait. Ce discours du 21 novembre 1835, contre les lois dites de *septembre*, est vraiment d'une belle allure, habile et fier, contenu et pathétique, mesuré et véhément. Lamartine racontait à sa femme que des pères de famille le faisaient copier par leurs enfants « pour le conserver comme classique ». Le temps n'a pas démenti cet hommage. Quand on allie les qualités de l'écrivain à celles de l'orateur, on peut faire des discours qui durent. Ce sont même les seuls qui aient cette chance. De très grands orateurs, dont l'action fut en leur temps très puissante, ont laissé, à côté d'un nom illustre, une œuvre illisible. Lamartine, lui, se lit. En ce sens il est classique. Je mets même en lui l'orateur au-dessus du prosateur. Ce n'est pas un paradoxe. La préférence que je donne à l'un sur l'autre n'est pas l'expression d'un goût personnel. Elle se justifie aisément : il y a moins d'improvisation dans les discours même improvisés de Lamartine que dans ses romans. Quand il doit parler, il se prépare; quand il écrit, il s'abandonne. Je dirai plus tard comment il compose un discours et la variété de ses procédés successifs, mais, quel que soit son procédé, il a toujours une méthode, un plan, une ordonnance. Et cela suffit à expliquer qu'il y ait moins de négligences dans les discours de Lamartine que dans les *Confidences* ou dans *Raphaël*.

Le discours sur la loi de la presse est un de ceux dont la composition fait le plus d'honneur à l'art de Lamartine. Il débute par une flétrissure de « l'orgie du crime », qu'a consommée l'horrible attentat de Fieschi, et par un hommage à la Providence qui a « préservé le pays dans un homme ». Fallait-il rester les bras croisés « sous le feu des passions les

Digitized by Google

plus infernales »? C'est la question que l'orateur se pose, non en homme de parti, mais en honnête homme, lié par un serment civique dont il ne veut pas éluder les prescriptions. Ministre et conseiller de la couronne, il eût fait crédit à la liberté et préféré l'*opinion* à la *législation*; il aurait laissé « l'esprit public travailler sur lui-même », afin de le préparer aux mesures dont il reconnaît la nécessité. Ces mesures auraient pour objet de fortifier l'inviolabilité de la personne royale, d'interdire la caricature « atroce et séditieuse, où la perversité du cœur joue avec le crime », de purger le théâtre du « cynisme sanguinaire qui le déshonore et rend les hommes féroces » et de supprimer le vote public dans les délibérations du jury.

C'est assez pour relever Lamartine du doute qu'a émis M. Henry Cochin, mais c'était loin, très loin même, des dispositions répressives proposées par le gouvernement. Lamartine s'attache surtout à celles qui visent la presse. Il a toujours mis dans ce « sens nouveau », dont il a deviné la puissance, une confiance que les injures et les calomnies auxquelles il n'a pas personnellement échappé, n'ont pas réussi à ébranler. Il ne se fait pas illusion sur ses excès et sur ses dangers : il sait, et la part qu'elle a prise dans les insurrections, et le concours qu'elle donne à l'anarchie. Mais le « bâillon de fer » qu'on se propose de lui appliquer, s'il est dangereux pour le mensonge, sera meurtrier pour la vérité. Il faut que les gouvernements supportent la presse : « Les gouvernements libres, difficiles par elle, sont impossibles sans elle ». Cette forte parole, qui ramasse dans un raccourci saisissant toute la doctrine de la liberté de la presse, sert de transition à Lamartine pour poser une question redoutable. Les hommes qui ont fait la révolution de 1830, ceux qui gouvernent et qui répriment, n'ont-ils pas appliqué à la Restauration le traitement dont ils veulent préserver la monarchie de Juillet? « *Il y a toujours du passé dans le présent* » : admirable et profonde formule, qui explique les « expiations cachées » de l'histoire et sert de point de départ à un développement vigoureux dans lequel Lamartine défend la liberté contre ceux qui, nés d'elle, veulent lui substituer la dicta-

Digitized by Google

ture, masquée et honteuse, du silence. S'ils ne peuvent pas tenir leurs promesses et achever l'éducation d'un grand peuple aux conditions qu'ils ont annoncées, qu'ils le disent. Ou, sinon, qu'ils craignent d'être dépassés et débordés. « Messieurs! prenons-y garde! c'est toujours ainsi que l'esprit de réaction procède : il profite de la généreuse émotion des peuples pour les rejeter en arrière, loin de leur voie naturelle : c'est la robe ensanglantée de César qui, secouée du haut de la tribune, précipite le peuple romain dans la servitude. »

Même à distance, on comprend l'émotion produite par une aussi magnifique évocation. Elle égale Lamartine aux orateurs les plus grands. De quelque façon qu'on l'apprécie du point de vue politique, le discours du 21 août 1835 est une date dans l'histoire de l'éloquence. Selon qu'il était confiant ou découragé, entraîné par son enthousiasme ou dominé par ses réflexions, Lamartine s'assignait tantôt trois mois et tantôt trois ans pour arriver à la maîtrise de ce génie oratoire dont il sentait en lui « bouillonner les flots » impétueux et impatients. En seize mois, après vingt-cinq discours, il l'avait presque acquise. Son élocution, sa voix, son geste, avaient fait des progrès dont on lui rendait des témoignages qu'il transmettait à sa femme avec une joie naïve. Certes il lui restait encore à apprendre, à faire à l'inspiration, à l'improvisation, à l'action spontanée de la tribune, une part plus large. Mais, comme il l'a dit plus tard, dès ce jour, il fut quelqu'un. Personne ne songea plus à le renvoyer à ses chimères poétiques. Royer-Collard, Odilon Barrot, Salverte, de Fitz-James, de Noailles, l'entouraient et le félicitaient. Royer-Collard lui conseillait d'abandonner les généralités théoriques pour se mêler aux discussions vivantes de la Chambre : le vieux doctrinaire ne reculait même pas devant la hardiesse d'un jeu de mots pour donner plus de relief à son conseil. « Souvenez-vous d'une simple et grande vérité que je dois vous dire : c'est que, pour parler par la fenêtre, il faut d'abord être dans la chambre. » Thiers lui reconnaissait de grands talents et de la vertu, mais en même temps, sans songer que l'autorité de l'exemple lui faisait peut-être

Digitized by Google

un peu défaut, il le mettait en garde contre une trop grande ambition. Il y avait dans ces compliments, venus de tous les côtés, et dans l'effet que le discours avait produit dans les départements, de quoi griser un homme de sang-froid. Comment un poète eût-il résisté? Lamartine ne résistait pas. « C'est un enthousiasme tel que je n'en ai vu pour aucun discours, écrivait-il à sa femme.... En masse, il m'est évident que cela sera demain le plus beau morceau qui ait été prononcé depuis Juillet. »

Peut-être, comme l'observe M. Doumic, y avait-il quelque danger dans une préoccupation aussi excessive de l'effet produit. Mais est-il un homme politique que les mains tendues et les applaudissements laissent indifférent? Lamartine y était sensible à l'excès. C'était son « violon d'Ingres ». Il persistait à se dire plus doué pour la tribune que pour la poésie. De Calliope et de Polymnie, c'est la première muse dont il se croyait le disciple. Ses succès l'encourageaient dans cette préférence. Un mois après son discours sur la presse, il prenait la parole, six fois par jour! — des discours et des répliques — au Conseil Général de Saône-et-Loire qui, faute d'une voix retardataire, lui avait refusé la présidence. Il se flattait, dans une lettre à Virieu (22 septembre 1835), d'y conquérir ses éperons oratoires. A propos d'un discours sur les exportations d'enfants trouvés, il faisait pleurer tout le Conseil! Et il concluait. « Je vois se réaliser ce que j'avais toujours senti, que l'éloquence était en moi plus que la poésie qui n'est qu'une de ses formes et qu'elle finirait par se faire jour s'il n'était pas trop tard. »

On peut accorder à un grand poète, surtout quand il se croit principalement orateur, que l'éloquence est une des formes de la poésie. Mais toutes les sortes d'éloquence ne se prêtent pas à cette confusion ou, si l'on veut, ne méritent pas cet hommage. Or Lamartine les voulait posséder toutes. « On me loue beaucoup sur mes progrès oratoires, écrivait-il au début de 1835; on se moque beaucoup de moi sur mon inapplicabilité d'esprit politique. » C'était une orientation, une direction, un programme, qu'on lui refusait ainsi. A plus forte raison le jugeait-on incapable de discuter une

Digitized by Google

question d'affaires. Dans le domaine de la politique extérieure, sa compétence était admise : il en donna une nouvelle preuve, le 12 janvier 1836, en prononçant sur la Pologne un discours dont la magnificence n'excluait ni la prudence ni l'esprit pratique. Mais il lui fallait et il voulut plus. Il parlait avec une sorte de jalousie méprisante des avocats de métier auxquels les assemblées parlementaires reconnaissent le droit ou dont elles subissent l'habitude d'intervenir dans toutes les questions. Il finit par faire comme eux. Aucun problème, général ou spécial, ne le laissa indifférent ou silencieux. Sainte-Beuve notait, dès 1836, dans ses cahiers intimes, ce penchant, où son ironie dénonçait un travers. « M. de Lamartine aborde d'un pied léger, et avec cette fatuité innocente qui lui est propre, toutes les matières et y parle assez bien, mais en glissant[1]. »

Il s'en faut qu'il glisse toujours. Quand il combat la conversion des rentes, il ne prononce pas moins de cinq grands discours, du 5 février 1836 au 22 avril 1840. La question lui tient d'autant plus à cœur qu'il a commencé par admettre avec enthousiasme une mesure qu'il repousse ensuite avec indignation. Il a toujours eu à la fois l'horreur et l'obsession des chiffres. Et le contraste est curieux entre sa vie aux affaires embrouillées, où les calculs l'arrêtent sans cesse, et l'assurance avec laquelle il traite, dans des discours d'ailleurs très clairs, les questions qui intéressent le budget et le crédit de l'État. Il n'est pas jusqu'aux considérations juridi-

1. *Causeries du Lundi*, t. XI, 3e édit., *Notes et Pensées*, p. 449. Le passage vaut d'être cité en entier. « Si l'on nomme Bacon, il vous dit qu'il n'a jamais lu dans sa vie que cela ; qu'il y a dix ans, vingt ans, qu'il ne fait qu'y penser, et il y va à travers incontinent. S'il s'agit d'économie politique, il vous dit, les jambes étendues : « Avez-vous jamais mis le nez dans ce grimoire-là ? Rien n'est plus amusant, rien n'est plus facile !... » Et il tranche au vif, avec une incroyable facilité, ma foi ! On parlait un jour de fermage, d'aménagement de terres ; il disait qu'il allait partir pour les siennes : Ballanche lui demanda s'il s'y entendait : « Comment ! si je m'y entends, mon cher ami ! répliquait-il, mais je m'y entends *divinement* ».

Le morceau a de la saveur. Mais tournez les pages. La « fatuité » des hommes politiques y apparaît. Voici Thiers. « M. Thiers sait tout, parle de tout, tranche sur tout. Il vous dira à la fois de quel côté du Rhin doit naître le prochain grand homme, et combien il y a de clous dans un canon » (p. 481). Et puis, voici Guizot qui « va se louant dans son passé et se congratulant sans cesse lui-même avec une confiance et une sérénité croissantes... » (p. 489). On ne saurait refuser à l'ironie de Sainte-Beuve le mérite d'être impartiale.

Digitized by Google

ques qu'il n'aborde avec une impassibilité déconcertante. Il n'a pas l'incomparable lucidité de Thiers. Mais il élève le sujet avec une souveraine aisance. Quand il passe en revue les différents créanciers de l'État, pour lesquels il réclame le bénéfice des conventions tacites, plus sacrées que le contrat écrit, il rencontre la Légion d'Honneur. Admirez comment il en parle, avec une force de sobre éloquence qu'aucune déclamation n'altère : « Voici la Légion d'Honneur, cette indemnité du sang, ce prix des dotations; était-il entendu que ce patrimoine de la gloire et de la reconnaissance du pays serait remboursé aux légionnaires, aux invalides, et que la compensation des membres perdus au service du pays serait évaluée un jour au rabais? »

Ce n'est pas seulement du talent qu'il met au service de sa thèse, d'ailleurs contestable, et contestée notamment par Berryer : il y apporte aussi du courage, un entier désintéressement et le mépris de l'impopularité. En 1824, l'opinion publique était unanime pour rejeter, comme une atteinte à la foi promise, la réduction des rentes : en 1836, elle est unanime à approuver la mesure. Entre ces deux unanimités successives et contradictoires où est la vérité? A laquelle faut-il croire? Lamartine répond. « Ni à l'une ni à l'autre; il ne faut croire qu'à sa conscience. Ce qu'il faut conclure, c'est que les entraînements ne sont pas des raisons; c'est que les popularités ne sont pas des preuves; c'est que les lois d'enthousiasme ne sont trop souvent que des lois de passion. » On croirait entendre l'austère parole de Royer-Collard : faut-il s'étonner qu'il ait félicité l'orateur d'avoir prononcé « l'un des plus forts et des plus beaux discours de discussion qu'il eût jamais lus »?

Lamartine s'amuse et s'entraîne à ces jeux de la tribune, qui le passionnent. Il travaille « immensément », interroge les personnes compétentes, compulse les documents, fait des enquêtes. Jamais il n'a fourni une telle somme de labeur. Est-il payé de ses peines? « Voilà neuf fois de suite que je prends la parole [1], et que la Chambre devient muette, atten-

1. Ces discours avaient successivement embrassé les questions les plus diverses : la liberté du commerce, c'est-à-dire le libre-échange, dont Lamartine était le

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

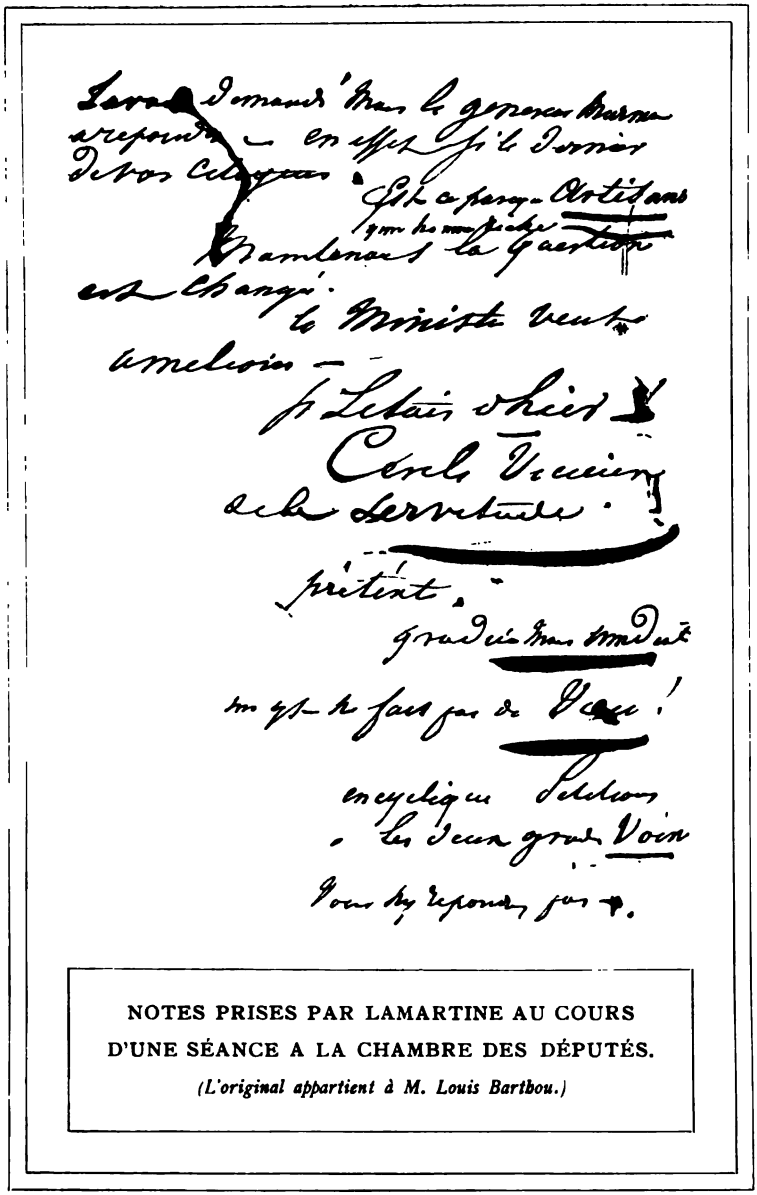

NOTES PRISES PAR LAMARTINE AU COURS D'UNE SÉANCE A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(L'original appartient à M. Louis Bartbou.)

Digitized by Google

Digitized by Google

tive, ou même enthousiaste à ma voix. Je progresse en éloquence improvisée et chambrière. Dans quatre ans j'aurai, si Dieu m'aide, conquis cette faculté si énormément difficile » (Lettre à Virieu, du 2 juin 1836). L'humilité de ce dernier aveu atténue la satisfaction de vanité dont la lettre par ailleurs déborde. Malgré ses progrès et ses succès, Lamartine sent ce qui lui reste à acquérir. Il sait que sa formation n'est pas complète. Il se donne quatre ans encore. Et c'est en effet dans quatre ans, presque jour pour jour, qu'il prononcera son chef-d'œuvre, le discours sur la translation des cendres de Napoléon!

Entre le 11 juin 1836, où il parle sur la colonisation d'Alger, et le 2 mars 1837, où il intervient dans l'un des débats les plus retentissants qu'ait connus la monarchie de Juillet, Lamartine garde le silence[1]. L'occasion qu'il choisit pour le rompre témoigne plus de son courage que de sa prudence. C'est l'honneur de Lamartine de ne pas mesurer la valeur d'une cause à sa popularité et de mépriser les combinaisons trop habiles de l'intérêt personnel. Au lendemain du verdict du jury de Strasbourg qui avait acquitté les complices du prince Louis-Napoléon, le ministère crut devoir, entre autres

partisan; l'abolition de la peine de mort, qui lui inspira, à la Société de la Morale Chrétienne, une très belle conférence; l'organisation des Colonies et la politique à suivre en Algérie. Il n'est pas un de ces discours où une analyse minutieuse ne relèverait une pensée originale ou une vue d'avenir. Je note seulement, dans le plaidoyer en faveur de la liberté du commerce, un passage qui en dit long sur les aspirations sociales de Lamartine : « La Révolution n'est pas faite, ou plutôt elle n'a fait que la moitié de son œuvre, tant qu'elle n'a été qu'une rénovation des formes politiques; il faut qu'elle soit une rénovation des systèmes et des intérêts sociaux, et qu'après avoir introduit la liberté dans les institutions, après avoir renversé les féodalités personnelles, elle renverse enfin les féodalités industrielles, les monopoles oppressifs des travailleurs et introduise la liberté dans les choses... » (14 avril 1836).

1. Ce silence est fait de circonspection. Lamartine ne reste pas étranger aux événements de la politique : mais l'attention même qu'il leur prête lui conseille une abstention provisoire. « Je suis comme vous, écrit-il à Cazalès, le 4 août 1836, préoccupé de nos misères politiques et de nos atrocités. Mais j'y vois de plus en plus une grande école du gouvernement. Quand un cheval a jeté bas son maître, il ne faut plus le monter dans les mêmes principes, ou il en fait autant au nouveau. Ils n'ont compris de la révolution de Juillet que des places à prendre et une nation à remuseler. Il y avait autre chose à faire. C'était d'avancer de deux ou trois grands principes. Or toute révolution qu'on ne fait pas, on la laisse faire aux autres. Tout cela va mal... J'écris quelques fragments poétiques. J'aimerais mieux l'action et l'œuvre politique. Mais le temps n'est pas venu pour nous. Il faut savoir attendre et y mesurer ses forces. » (Lettre inédite.)

Digitized by Google

projets, proposer une loi de *disjonction* dont le but était, en cas de participation simultanée de militaires et de civils à certains crimes ou délits, de renvoyer les militaires aux conseils de guerre et de déférer les civils aux tribunaux ordinaires. A ce projet hardi, les jurisconsultes, dont quelques-uns comptaient parmi les amis du ministère, opposèrent la tradition constante et le principe juridique de l'indivisibilité de la procédure. L'objection était grave : Dupin lui donna toute sa force dans un discours lumineux et incisif, qui produisit une grande impression. « Pour détruire l'effet de cette vigoureuse improvisation, il fallait un orateur puissant : M. de Lamartine se présenta. » (Louis Blanc.)

Lamartine n'avait pas le sens juridique. Il avoua, avec une franchise un peu naïve, qu'il ne connaissait même pas de nom, avant le débat, les principes de connexité de la procédure qu'on invoquait contre le projet. On sourit. Les rires s'accentuèrent quand il déclara son respect pour ces principes ignorés. Vraiment, s'il avait consulté, comme il le disait, les hommes les plus consommés de toutes les opinions dans la magistrature, la consultation ne lui avait guère été profitable. Il commit, à ce point de vue, des erreurs et il tomba dans des contradictions dont des interrupteurs passionnés ne lui épargnèrent pas la rectification. *Le Siècle* disait, le lendemain : « Le discours de M. de Lamartine n'a pas l'éclat et la grandeur de style qui se font remarquer ordinairement jusque dans ce qu'il écrit pour la tribune. » C'était l'opinion d'un adversaire de la *disjonction*. *Les Débats*, qui approuvaient la mesure, tout en reconnaissant que le discours de Lamartine avait été l'événement de la séance, paraissaient regretter que l' « abandon » et la « négligence » de sa parole esusent prêté à des commentaires qui avaient fait le jeu de l'opposition. Il n'est pas téméraire de conclure de ces deux opinions que l'orateur s'était aventuré avec une hardiesse imprudente sur un terrain dangereux pour lui. La part qu'il avait faite à l'imprévu, dans une discussion particulièrement délicate, explique la faiblesse de son argumentation sur certains points, mais l'ensemble du discours, où il s'en faut qu'il soit inférieur

Digitized by Google

à lui-même, a reçu des événements la plus éclatante confirmation.

Heureusement, en effet, pour le prestige et l'autorité de son talent, Lamartine ne s'était pas attardé dans un ordre d'idées auquel il était trop complètement étranger. Au débat juridique il avait substitué le débat politique. Là, même au profit d'une thèse douteuse, il prenait une position solide. Ce qu'il ne pouvait admettre, c'était l'impunité scandaleuse, acceptée, triomphante même, d'une « rébellion à main armée contre le drapeau, contre la discipline, contre le pays ». Tandis que des légitimistes dépités, une partie de la gauche dynastique et certains républicains comme Carrel lui-même favorisaient par leur complaisance aveugle, en haine du gouvernement de Juillet, les espérances bonapartistes [1], Lamartine dénonçait le danger des « révolutions de casernes ». Il disait d'un accent convaincu et prophétique : « Dans un pays où le pouvoir est mal affermi, où ceux qui le combattent le déposent, où ceux qui l'envient le démolissent tous les jours; dans un pays où, pour donner au peuple l'éducation de la liberté, on n'élève devant ses yeux que les symboles de la gloire et du despotisme, comme si la révolution de Juillet devait servir de piédestal à Napoléon et non à la liberté du peuple!... dans un pareil pays, où la liberté est bien plus dans nos désirs que dans nos habitudes, je dis que le despotisme du sabre passerait bientôt par la brèche que vous auriez laissée ouverte. »

Contre ce despotisme redouté, il trouvait dans la loi de *disjonction*, dont il reconnaissait d'ailleurs le caractère exceptionnel et transitoire, une sauvegarde pour le maintien de la discipline, pour la protection de la liberté et de la loi, pour le salut de l'ordre public et de la société. Dominé, obsédé par la crainte d'un péril dont l'échauffourée de Strasbourg, suivie d'une impunité acclamée, avait été un trop significatif symbole, il ne consentait pas à s'arrêter devant des objections qui lui paraissaient plus juridiques que politiques. Et pourtant, quelle force dans une argumentation

1. Voir Thureau-Dangin, *Histoire de la Monarchie de Juillet*, I, p. 144 et suiv.; III, p. 128.

Digitized by Google

de Berryer, qui répliquait magnifiquement quelques jours après : « Vous voulez de l'ordre, vous voulez, dites-vous, maintenir la discipline militaire; eh bien! que serait-il arrivé si le jury imbu des mêmes sentiments que vous redoutez, si le conseil de guerre avait été animé au contraire de l'esprit que vous attendez de lui, c'est-à-dire si l'un avait prononcé un acquittement et l'autre une condamnation. Quoi! en même temps, dans la même ville, deux portes se seraient ouvertes! ici la marche funèbre des condamnés à mort; là l'ovation des acquittés et de leurs juges! Et vous auriez tenté de faire passer le convoi à travers la joie des triomphateurs de la justice! »

Lamartine avait parlé au milieu d'un tumulte ininterrompu[1]. « Cela m'a dérouté, écrivait-il le surlendemain, mais non écrasé. La Chambre est dans une grande considération de mon discours et de mon sang-froid. » La presse ne l'épargna pas. *Le Siècle* insinuait, sous prétexte de le réfuter, le bruit que son zèle ministériel allait être payé de l'ambassade de Naples. D'autres journaux appuyaient cette information et *le Messager* appelait Lamartine « ce triste ora-

1. Je crois devoir citer ici, pour ceux qui crient à la décadence des mœurs parlementaires, un tableau amusant, pittoresque et peu connu des séances de la Chambre pendant la discussion de la loi de *disjonction*. C'est un témoignage vécu dont le désintéressement augmente l'autorité. (*Lettres parisiennes*, par le vicomte de Launay : Mme Emile de Girardin, 8 mars 1897.)

« L'événement affligeant de la semaine, ce n'est pas le rejet de la loi de disjonction, loi qu'il ne nous appartient pas de juger, et qui d'ailleurs était de nature à diviser également les plus loyales opinions et les consciences les plus pures : ce qu'il y a eu de triste, c'est la conduite de la Chambre en cette circonstance; c'est l'agitation sans dignité de ces représentants d'un pays, c'est l'aspect de ces magistrats sautant sur leur banc comme des révoltés de collège; de ces législateurs jetant leur chapeau en l'air comme les lazzaroni du troisième acte de la *Muette*, criant bravo comme des claqueurs, et s'embrassant entre eux avec folie comme des convives qui ont le vin tendre. C'est cet enfantillage des hommes chauves de la France qui nous fait frémir pour elle. Comment se fait-il que depuis vingt ans l'éducation parlementaire n'ait pas fait plus de progrès! Comment se fait-il que ces députés, qui sont fort convenables dans le monde, où ils ne représentent que leur famille, qui se comportent à merveille dans un salon où personne ne fait attention à eux, tout à coup deviennent turbulents, inconvenants, injurieux, perdent le sentiment de leur dignité, le souvenir de leur éducation, sitôt qu'ils font partie d'une assemblée régnante comme représentants du pays; sitôt qu'il leur faut comparaître devant la France qu'ils gouvernent, et devant l'Europe qui les juge? Nous expliquera-t-on ce mystère? Et n'avons-nous pas le droit de gémir en voyant toujours nos destinées compromises par ceux-là mêmes qui devraient nous guider? N'avons-nous pas enfin le droit de dire à ceux qui nous représentent ainsi : « Messieurs, nous ne vous ressemblons pas. »

Digitized by Google

teur ». A quoi *la Presse* répliquait : « Il y a quelqu'un qui classe plus équitablement les talents, les intentions et les actes : c'est l'opinion publique et le temps : devant ces deux juges, M. de Lamartine est l'un des trois ou quatre hommes qui font le plus d'honneur à la France intellectuelle, et les trois ou quatre députés de l'opposition qui l'ont écrasé de leurs discours ne sont rien du tout... ».

Après ce « terrible orage » — l'expression est de lui — où Lamartine a réveillé et irrité tant de passions, il trouve un abri et un succès dans un débat purement littéraire. Cette fois, sa voix harmonieuse, son incomparable aisance, sa câlinerie apaisante, la souplesse de sa parole colorée, lui conquièrent tous les suffrages. Orphée est dans son rôle, où il triomphe.

Appelé à la tribune, au cours de la discussion d'un projet de loi sur l'enseignement secondaire, par un discours d'Arago, qui a parlé en faveur des sciences, Lamartine prend la défense des lettres et des langues mortes. Jamais elles n'inspirèrent un plaidoyer plus profond et plus délicat. « On peut relire le discours aujourd'hui, a écrit M. Doumic : il n'a rien perdu de sa justesse... ni de son actualité. » On le relira toujours. Cette réplique improvisée est une merveille d'esprit critique, de mesure, de finesse littéraire et de clairvoyance sociale. Lamartine allie l'art de plaire à celui de convaincre. Entre les études scientifiques et les études morales, il se refuse à établir un antagonisme : il veut, au contraire, les rapprocher et les concilier dans une harmonie qui fasse aux unes et aux autres leur part légitime. Il évoque, après Arago, les noms de Pascal, de Descartes, de Leibniz, de Cuvier, « de tous les grands génies chez lesquels la gravité, la solidité des études scientifiques n'ôta rien au coloris et aux charmes de l'imagination et du style », et, par un hommage dont l'habileté égale la délicatesse, il leur associe le nom d'Arago, qu'il qualifie, au même titre qu'Herschell, de grand poète.

Que les lettres aient les préférences de Lamartine, faut-il s'en étonner? « Si toutes les vérités mathématiques se perdaient, le monde industriel, le monde matériel subirait sans

Digitized by Google

doute un grand dommage, un immense détriment; mais si l'homme perdait une seule de ces vérités morales dont les études littéraires sont le véhicule, ce serait l'homme lui-même, ce serait l'humanité tout entière qui périrait. » Est-ce à dire qu'il dédaigne les sciences physiques et naturelles, leurs progrès et leur culture? En aucune façon. Il ne veut pas d'une « mascarade d'opinion, qui donne à une génération le costume d'une autre ». Il faut que l'enfant apprenne, avec ce qu'ont su ses pères, « ce qu'on sait de son temps, ce qu'il doit savoir lui-même, pour vivre, pour penser, pour croire, de la vie, de la pensée, de la foi sociale de son temps ». Il n'écarte pas l'éducation professionnelle, scientifique, industrielle. Mais d'une part il estime qu'elle doit être précédée « par une éducation morale, littéraire, par une éducation commune » et d'autre part il veut qu'elle s'accompagne de l'étude des langues mortes, qu'il appelle des langues immortelles.

Ce programme d'enseignement s'inspire en même temps d'une haute pensée sociale qui veut rapprocher les enfants dans une communauté d'idées et de mœurs pour préparer l'union de la société et l'unité de la patrie. Avant de les disperser dans les enseignements spéciaux, qui alimentent la diversité des vocations et des carrières, l'État leur doit « à tous une part égale, une part commune de ce fonds commun de civilisation, de morale, de lumière, qu'il possède. C'est là la seule loi agraire réalisable, c'est là ce partage du domaine intellectuel qui enrichit tout le monde sans appauvrir personne. » Lamartine fait entrer dans ce fonds commun les lettres et les langues anciennes, qui renferment les trésors du beau. « Le beau est la vertu de l'esprit; en restreignant son culte, craignons d'altérer plus tard la vertu du cœur. »

Je sens ce qu'il y a de profanation dans cette froide et sèche analyse du discours vivant et imagé de Lamartine. Son succès fut immense. « J'ai enlevé la Chambre comme cela ne m'était pas encore arrivé si bien », écrivait-il à sa femme.

Deux mois plus tard, sur un sujet d'un tout autre genre,

Digitized by Google

il obtenait un succès à peine moindre. « Je viens de sortir du sucre avec honneur et bonheur », écrivait-il à Virieu.

Cela voulait dire qu'il avait, le 26 mai, prononcé un discours dans lequel il avait préconisé, au nom de ses électeurs, péniblement ralliés à sa thèse, un impôt sur le sucre indigène combiné avec le dégrèvement du sucre colonial. Question difficile et complexe, qui mettait en jeu et en conflit toutes sortes d'intérêts. Le discours de Lamartine échappe à ma compétence. « C'est un discours d'affaires, court, clair, pratique, écrit M. Henry Cochin, qui s'y connaît. Y trouve-t-on de la littérature ? Sans doute. Un peu de chimère ? Je n'en vois pas [1]. »

Ce discours fut le dernier que prononça Lamartine au cours de cette session. La Chambre fut dissoute le 3 octobre. Il s'y était fait, malgré les préventions, les hostilités et les jalousies, une situation qui, déjà, le classait au rang des meilleurs orateurs. Les fluctuations de son attitude politique, indépendante des gouvernements et des partis, qui tantôt le mettaient du côté de la majorité et tantôt du côté de l'opposition, avaient accru les difficultés de sa tâche. L'ironie le guettait et ne le lâchait pas. Pour qu'elle lui reconnût du talent, il lui en fallait dépenser plus qu'un autre. Celui qu'il va déployer dans les luttes prochaines fera de lui l'égal des plus grands.

1. *Lamartine et la Flandre.* M. Henry Cochin a raconté sous une forme claire et humoristique les relations de Lamartine avec la betterave, p. 280, 286.

Digitized by Google

CHAPITRE III

UN « MINISTRE DE L'OPINION » : LUTTE CONTRE LA COALITION (1837-1840)

TRIPLE SUCCÈS DE LAMARTINE AUX ÉLECTIONS DE 1837 : SON IDÉALISME POLITIQUE || PREMIERS DISCOURS D'AFFAIRES || LES DÉBATS PROVOQUÉS PAR LA « COALITION » CONSACRENT LA MAITRISE DE LAMARTINE || IL DÉFEND LES PRÉROGATIVES DE LA COURONNE, MAIS IL RÉCLAME UNE POLITIQUE D'ACTION || LAMARTINE RÉPUDIE, CONTRE GUIZOT, LA POLITIQUE DE « CLASSE » || MAGNIFIQUES DISCOURS SUR LA QUESTION D'ORIENT || LAMARTINE ATTAQUE LE CABINET PRÉSIDÉ PAR THIERS : SON TALENT EST RECONNU PAR TOUS LES PARTIS.

L'ÉLECTION de Lamartine à Bergues, le 5 novembre 1837, fut triomphale. Sur 328 votants il réunit 322 voix. En même temps, les deux collèges de Mâcon et de Cluny en faisaient leur député. Au cours de cette campagne, il avait fait « d'immenses progrès en avocasserie ». Il s'en vantait sur un ton assez méprisant pour lui-même, mais, au fond, il ne lui déplaisait pas d'avoir réussi, même dans un genre inférieur. Son génie avait gagné la gageure d'égaler, en se rabaissant ! le « pathos sonore et le vide plein de mots » de ces orateurs avocats dont les succès trop faciles l'obsédaient. « Nous sommes des gens de bonne compagnie, apprenant péniblement le patois », écrivait-il à Mme Girardin, à laquelle son triple succès inspira une page dithyrambique.

Digitized by Google

Elle définissait Lamartine « le prophète du bon avenir, l'*homme-pensée* qui plane au-dessus des haines, qui suit d'un œil calme la lutte des partis, qui vit d'espoir et de croyance; qui habite la montagne, seul avec la vérité. Oui, c'est un présage heureux pour l'avenir politique de la France que de voir le plus beau triomphe électoral de l'année obtenu par un homme supérieur qui n'appartient à aucun parti, ou plutôt par le représentant de ce quatrième parti puissant déjà, mais encore sans drapeau, et que nous appellerons provisoirement le parti des paysans, c'est-à-dire des hommes du pays[1]. »

Ce titre prêtait à une équivoque : il ne dépassa pas le cadre de la lettre parisienne qui l'essayait. Lamartine, lui, persistait à se qualifier d'*homme social*. Dans sa profession de foi aux électeurs de Bergues, il s'était efforcé de définir ce qu'il entendait par là. La forme de sa lettre était belle, mais le fond restait assez vague : on y trouvait plutôt des aspirations qu'un programme, avec la volonté d'une attitude dont la fierté n'atténuait pas les dangers. Quand on se dit « aussi sincèrement progressif qu'énergiquement conservateur », on n'énonce pas des propositions contradictoires, mais on s'expose à paraître se contredire et à être suspect successivement, ou même simultanément, aux gouvernements et aux oppositions. Ce qu'il faut retenir de cette profession de foi, c'est le souci, qui fait vraiment l'unité fondamentale et inébranlable de la ligne politique de Lamartine, de sortir des sentiers battus pour « se dépouiller de l'égoïsme, et se dévouer plus hardiment à la régénération des choses, à la charité politique envers les peuples, à la réforme rationnelle des oppressions, des iniquités sociales ».

Pendant l'année 1838, le député de Mâcon — car Lamartine, après bien des hésitations de conscience, avait opté pour sa ville natale — parut vouloir rester en dehors de la politique militante. Ses interventions à la tribune se rapportèrent, pour la plupart, à des questions générales, telles que la conversion des rentes, l'émancipation des esclaves et l'abolition

1. *Lettres parisiennes*, 17 novembre 1837.

Digitized by Google

de la peine de mort, qu'il avait déjà traitées dans la session précédente. La Chambre nouvelle lui paraissait être une Babel dans laquelle sa langue ne serait pas comprise. Se croyant condamné à rester sur les seconds et troisièmes plans, il se promettait de ne plus parler, mais, par contre, de beaucoup travailler. Quelque foi qu'il eût dans ses intuitions, il comprenait en effet la nécessité d'approfondir les questions, d'appuyer ses vues d'ensemble sur les documents et sur les faits, de ne négliger aucun problème d'actualité, afin d'égaler ses rivaux de tribune, qui affectaient de lui refuser le sens des réalités pratiques, non seulement par l'éclat de la parole, mais encore par la compétence dans les spécialités les plus touffues et les moins poétiques. Ses lettres presque quotidiennes, où il s'épanche librement, avec une simplicité qu'aucune pose ne guinde, dans l'intimité confiante des amitiés les plus sûres, attestent la continuité de ces efforts laborieux et de ces études techniques. La politique n'est décidément pas pour Lamartine une fantaisie de l'imagination ou une distraction de l'esprit : elle est une occupation et une habitude. Il lui sacrifie de plus en plus la poésie, qu'il tient pour une « maladie », contre les retours de laquelle il se défend par « un remède héroïque » et irrésistible : un discours de Dupin ou d'Odilon Barrot, son « antipathie bavarde » !

En attendant qu'il traite des sujets nouveaux, il réussit à ne pas se répéter, et même à se surpasser, dans les discussions où il reprend des sujets anciens. On imagine malaisément, quand on n'a pas lu toute la série de ses discours contre la conversion des rentes, de quelle richesse et de quelle puissance sa parole est capable. Seul, ou à peu près, à soutenir sa thèse, il reconnaît qu'il se pose à la tribune « comme un paradoxe », mais il donne à ce paradoxe, soit par la largeur des vues générales, soit par la précision des détails, l'apparence d'une vérité démontrée. S'il ne modifie pas les votes d'une majorité qu'aucun raisonnement n'entame, il lui arrache des applaudissements dont il prolonge l'écho dans sa correspondance. « Tous me disent que, depuis les beaux discours de la Restauration, et y compris

Digitized by Google

et depuis Berryer sur l'Amérique, il n'y a pas eu d'effets de tribune si merveilleux. » Quoique sa vanité ingénue les exagère, il ne faut pas douter de la réalité de ses succès. Le compte rendu officiel note des mouvements de séance (*vive sensation*, *marques d'adhésion*, *agitation prolongée*), trop nombreux pour qu'on les puisse attribuer à la complaisante admiration d'un sténographe ou à la collaboration abusive de l'orateur lui-même. Ils reflètent les impressions et la physionomie de l'assemblée. Quelle assemblée, d'ailleurs, aurait pu être insensible au vaste aperçu que Lamartine développe sur la richesse mobilière, qu'il définit la démocratie de la fortune publique (14 janvier 1838), ou à un pressentiment qui s'exprime dans la forme suivante : « Prenez garde, l'argent n'a pas de cœur, mais de la mémoire; il y a autant d'ingratitude que d'imprévoyance à donner seulement, je ne dis pas un grief, mais un prétexte, mais un murmure à votre crédit » (17 avril 1838).

Le 9 mai 1838, il aborde, pour la première fois, la question des chemins de fer. C'est une date mémorable dans l'histoire de sa vie politique. Mais on ne peut pas séparer cette manifestation initiale de celles qui la suivirent et la développèrent. L'indépendance des vues de Lamartine dans cette question capitale et nouvelle, leur hardiesse, parfois contestable, et leur justesse aussi, prodigieusement prophétique, méritent qu'on les étudie dans un chapitre spécial.

L'étonnement et la raillerie qu'ont d'abord provoqués, surtout dans la presse, les discours techniques de Lamartine, ont fini par céder devant l'évidence d'un mouvement qui se démontre en marchant. L'heure est passée où Cormenin disait : « Il ignore la langue des affaires... et il ne descend point aux applications ». Qu'il s'agisse des sucres, des rentes ou des chemins de fer, Lamartine aborde avec une égale aisance les côtés spéculatifs et les côtés pratiques de ces grands problèmes : son génie soulève son talent sans lui nuire, et l'on n'est plus surpris qu'un poète puisse parler, tout en parlant mieux, comme un industriel, comme un financier ou comme un économiste. On permet enfin à un grand homme de renfermer plusieurs hommes en lui, et

Digitized by Google

quand Lamartine, s'attribuant une « immense popularité financière », ajoute : j'en ris tout bas, il se prend trop au sérieux pour rire de lui-même, mais il s'égaie aux dépens de ses détracteurs vaincus dans leur propre domaine. « Plaisante race que la race médiocre ! elle se croit inaccessible. »

En travaillant et en se dépensant ainsi, Lamartine se soucie moins d'obtenir un résultat immédiat que de « *créer une force*, et d'attendre le jour où les affaires viendront le chercher par une nécessité évidente et invincible » (février 1838). Il ne poursuit ni un portefeuille ni une ambassade. Il voit plus haut et plus loin. Plutôt que d'être ministre « de je ne sais quelle pauvre administration », il s'institue « ministre de la haute opinion philosophique, libérale, honnête et gouvernementale, dans un certain ordre de la pensée publique ». Un tel rôle convient à son indépendance, qu'il veut sauvegarder, et à son avenir, qu'il ménage. Il le tient en dehors des partis, sans qu'on puisse ni le rattacher au gouvernement ni le ranger dans l'opposition, jusqu'au jour où les événements politiques vont faire de lui l'avocat du ministre contre la coalition la plus formidable que le régime parlementaire ait sans doute jamais connue.

A la veille de quitter, dans les derniers jours de novembre, ce Monceau, où il donnait si volontiers « audience aux pensées », Lamartine s'attendait à trouver « une Chambre terrible et absurde ». Cette perspective l'attirait plus qu'elle ne l'effrayait, mais rien ne permet de penser qu'il ait pressenti les événements dans lesquels il allait jouer enfin un rôle fait à sa taille.

Molé dirigeait, depuis le 15 avril 1837, les affaires du pays avec plus de conscience que d'éclat, à la tête d'un ministère, dans lequel une crise intérieure n'avait laissé ou introduit que des hommes de second plan. On accusait le président du Conseil d'être la créature du roi Louis-Philippe, qui avait pour lui en effet un goût très vif, et, sous l'active impulsion de Duvergier de Hauranne, une *coalition* s'était formée afin de « protéger, à la fois contre de dangereuses maximes et de funestes pratiques, l'inviolabilité royale, le pouvoir parlementaire, l'influence et la pureté de l'adminis-

Digitized by Google

tration[1] ». La formule était vague, mais comment un programme précis aurait-il permis à des hommes aussi différents que Guizot, Thiers, Berryer, Dufaure, Odilon Barrot, Duvergier de Hauranne, Passy et Duchâtel, de se coaliser dans une action commune?

Cette réunion n'en était pas moins redoutable pour un ministère affaibli, dont le chef n'avait pas encore eu l'occasion de montrer ce qu'il y avait en lui de courage, de force et de talent. Un secours imprévu s'offrit au cabinet : Lamartine, tenté par le péril d'une situation qui paraissait compromise, se rangea aux côtés de Molé. Cette attitude chevaleresque convenait à la générosité de son caractère. On l'a attribuée, Dupin entre autres, dans ses *Mémoires*, à une ambition déçue. Il s'en est défendu noblement, avec des accents dont la sincérité ne trompe pas. On peut tout au plus imputer à sa vanité ce qu'il serait injuste de mettre au compte de ses rancunes. Il ne lui déplaisait pas de démontrer la puissance de son talent en l'opposant, dans la situation la plus délicate, à une coalition dont tous les maîtres de la tribune avaient accepté de seconder les efforts et d'appuyer la tactique. Il connaissait de longue date Molé, qu'il avait rencontré, sous la Restauration, dans le salon de Mme de Montcalm, et il l'estimait, mais sans mesurer exactement ce qu'on pouvait attendre de sa fermeté et de sa parole. Quant au roi, il ne l'aimait pas et, s'il s'apprêtait à défendre la couronne, c'était « comme une valeur abstraite du régime constitutionnel ».

La bataille s'engagea le 7 janvier 1838, âpre et violente, sur un projet d'Adresse rédigé par une commission hostile au ministère et dont le texte renfermait un passage qui paraissait porter ses menaces au-dessus du cabinet lui-même. Guizot et Thiers, impatients d'action, étaient intervenus dans la discussion générale : Molé leur répondit avec une hauteur dédaigneuse, une logique ardente et un esprit résolu qu'on ne lui soupçonnait pas. Pendant les trois premiers jours, il suffit pour tenir tête à la *coalition*. Quoique son

1. Duvergier de Hauranne, *Revue Française*, juin 1838.

Digitized by Google

courage ne se démentit pas, il était temps de lui venir en aide : les assemblées parlementaires admirent parfois, mais elles suivent rarement les chefs qu'elles sentent trop seuls. Lamartine était annoncé et attendu : il parla dans la séance du 10 janvier. Son discours ne trompa pas les espérances des amis du cabinet : il eut la valeur et la portée d'un acte.

Décidé à ne rien ménager, à traiter la question constitutionnelle au point de vue des principes, mais à ne pas se dérober devant les questions de personnes qui, au fond, dominaient le débat, Lamartine, dès ses premiers mots, mit en cause Thiers. L'ancien président du Conseil du 22 février avait paru, la veille, traiter avec une supériorité méprisante la partie de l'assemblée qui n'était pas acquise aux ambitions de la *coalition*. C'était une maladresse : très habilement, Lamartine la releva comme un défi. Thiers essaya vainement de l'interrompre pour expliquer ses paroles : il se heurta à la résistance obstinée de l'orateur qui, très maître de lui, ne consentait pas à transformer le régime représentatif en un « monologue au profit de certains députés ». Piqué au vif, Thiers essaya d'escalader la tribune : Lamartine s'élança vers lui pour lui en barrer le passage. Il fallut toute l'énergie et tout l'esprit de Dupin, qui présidait, pour mettre fin à l'incident. L'agitation de la Chambre n'avait pas troublé Lamartine. Reprenant les paroles imprudentes que Thiers avait prononcées la veille, il s'en fit une arme pour flatter, irriter, gagner la majorité. « C'est une chose assez grave pour qu'il y soit répondu dans cette Chambre. Si elle l'a souffert hier, je ne veux pas le souffrir, moi, non plus que mes amis, nous qui ne fatiguons pas la tribune, qui ne remplissons pas la scène de nos rôles toujours nouveaux et toujours brillants, qui ne passons pas notre temps à exercer le pouvoir ou à le disputer à nos rivaux. » L'allusion était claire, presque cruelle. Lamartine alla plus loin. Aux hommes dont il dénonçait ainsi l'ambition turbulente il opposa ceux qui avaient l'unique souci des affaires et des intérêts généraux du pays. « Ces députés-là, on les compte, on ne les nomme pas ! Que font-ils ici?... Et cependant, grâce à ces travestissements d'idées, à ces intervertissements de

Digitized by Google

rôles dont vous nous rendez témoins ici depuis deux jours, grâce à cet affaiblissement des caractères et des anciennes positions, il n'y a pas un de ces députés, un de ces hommes de bien, resté à son ancienne place, qui ne se trouve aujourd'hui plus grand et plus fort que vous. »

On se rappelle le mot de Victor Hugo sur les articles consacrés par Lamartine aux *Misérables* : Essai de morsure par un cygne. Le 10 janvier 1838, à la tribune, le cygne montra qu'il savait mordre. Pourtant l'ironie n'apparaît que rarement dans les discours de Lamartine. En était-il dépourvu ou s'en privait-il volontairement? S'il faut croire une confidence faite à Dargaud, il l'avait tellement qu'il la repoussait sans cesse. Dargaud lui conseillait d'en user. « Dans vos mains, lui disait-il, elle serait un projectile terrible. L'ironie est comme la pierre : plus elle tombe de haut, plus elle blesse. D'ailleurs elle s'allie très bien à l'éloquence. Voyez Pascal dans ses *Provinciales*. — Votre conseil n'est pas chrétien, répliquait Lamartine, mais il est excellent [1]. » S'il ne le suivit pas, je doute que ce fût par christianisme. Quand on possède un tel don, où l'éloquence puise une de ses forces les plus terribles, on ne l'abdique pas, et ce n'est pas pour l'avoir mutilé en lui que Lamartine n'y eut pas plus souvent recours. A vrai dire, l'ironie n'était pas dans sa nature. S'il la rencontrait, c'était sous le coup d'une émotion exceptionnelle : elle venait de la situation, et non de lui. Même alors elle était moins spirituelle que fièrement dédaigneuse. Il y avait du gentilhomme dans l'éloquence de Lamartine : elle ne s'abaissait pas à déroger.

Après avoir exécuté, aux applaudissements enthousiastes du centre, les ambitions dont l'équivoque *coalition* était faite, Lamartine expliqua pourquoi il ne voterait pas l'Adresse rédigée par la commission. Il ne se posait pas en défenseur, en panégyriste, en affidé du ministère. Non. Il faisait la part de ses fautes et de ses services, blâmant les unes, surtout la corruption, « cet infâme moyen de gouvernement », louant les autres, surtout l'amnistie, dont il féli-

1. Des Cognets, p. 202.

Digitized by Google

citait Molé d'avoir eu le prévoyant courage, qui avait manqué à Guizot et à Thiers. Ce qu'il défendait, c'était « une situation du pays », auquel, par-dessus les querelles des hommes, il voulait épargner une crise sans dénouement et sans issue. Il ne faut donc pas dire, comme l'a déclaré Guizot, que Lamartine avait « presque livré M. Molé ». Tout le discours proteste contre une semblable interprétation. Odilon Barrot n'a pas été plus juste. « La coalition de 1839 avait fourni à Lamartine cette admirable occasion de défendre le principe d'autorité contre le principe parlementaire.... » Vraiment, les *Mémoires* des coalisés, peut-être un peu gênés d'avouer les raisons secrètes de leur rencontre imprévue, en prennent trop à leur aise avec les faits et avec les textes. Loin de sacrifier le principe parlementaire, Lamartine le revendique et l'exalte comme la garantie même de la liberté et de la souveraineté du pays. Seulement il ne veut pas que les ressorts du gouvernement soient faussés et forcés. Il explique, dans un magnifique langage, où le droit constitutionnel revêt une forme inaccoutumée, comment l'harmonie entre les pouvoirs est la condition vitale du gouvernement représentatif. Ce serait supprimer l'un des pouvoirs et rompre l'équilibre nécessaire que de faire de la royauté « une abstraction couronnée ».

Descendant des principes aux réalités, du débat théorique à la situation politique, Lamartine, par une transition audacieuse, donne la parole à la royauté elle-même qui, se tournant vers les partis et leur rappelant leurs hésitations, leurs contradictions, leurs essais avortés, tantôt leur rupture et tantôt leur alliance, demande quel rôle cette impuissance réserve à sa prérogative. Si la *coalition* triomphe : « République et monarchie, mouvement et résistance, paix et guerre, révolution et conservation, comment associer tout cela? Et ne sera-ce pas organiser le chaos pour gouverner avec la tempête? »

Il n'y a pas de majorité : « Un pays débordant de forces, de richesses, d'intelligence et de patriotisme ne peut cependant parvenir à produire son pouvoir ». Pourquoi? Lamartine, qu'aucun parti ne lie, profite de son indépendance, si chèrement achetée jusque-là, pour répondre avec une

Digitized by Google

imperturbable franchise à une question qui déchire les voiles, et, d'un large coup d'aile, il élève le débat. Ce que l'éloquence pressante de Guizot et l'esprit aigu de Thiers, embarrassés dans leur intrigue et gênés par les calculs mêmes de leur ambition, n'ont pu à peine tenter, il s'y emploie et il y réussit avec la liberté et la force qu'il puise dans son désintéressement. Dédaigneux des querelles et des rivalités de personnes que son accent indigné a dénoncées et flétries, il abandonne les hommes pour aller au fond des choses. Pourquoi n'y a-t-il pas de majorité? Parce qu'il n'y a ni action grande ni idée directrice grande dans le gouvernement depuis l'origine de 1830. On ne peut pas emprunter à un passé mort la chaleur vitale qui doit animer un gouvernement d'avenir. Un gouvernement neuf doit apporter avec lui une idée nouvelle. « Il ne faut pas se figurer, Messieurs, que, parce que nous sommes fatigués des grands mouvements qui ont remué le siècle et nous, tout le monde est fatigué comme nous et craint le moindre mouvement. Les générations qui grandissent derrière nous ne sont pas lasses, elles; elles veulent agir et se fatiguer à leur tour : quelle action leur avez-vous donnée? La France est une nation qui s'ennuie. » Cette formule, si profonde sous sa banalité apparente, a passé dans l'histoire. Elle juge une époque. L'impression qu'elle produisit fut grande, mais faut-il s'étonner qu'elle ait, sur le moment, soulevé les seuls applaudissements de la gauche? Était-ce une avance? En aucune façon. Lamartine restait fidèle à son attitude. Il n'avait cessé de réclamer, depuis qu'il était entré dans la Chambre, une politique d'action. Pour *désennuyer* le pays, pour lui rendre la vie et la confiance en lui-même, pour l'arracher à une torpeur dont il redoutait le terrible réveil, il avait, dans toutes les occasions et dans tous les débats, préconisé des réformes sociales et fiscales. L' « idée des masses », qu'il opposait aujourd'hui aux aspirations vagues et contradictoires de la *coalition*, n'avait jamais cessé de le hanter. Il y ramenait toutes ses préoccupations. Légitimiste par tradition et par conviction, résigné plus que rallié au gouvernement de Juillet, cet aristocrate de naissance avait

Digitized by Google

l'instinct de la démocratie. Il en avait épousé la cause avec une hardiesse réfléchie dont le discours du 10 janvier 1839 accentuait l'expression, mais était loin d'être la manifestation première.

En défendant Molé, Lamartine n'abdiquait rien de lui-même. S'il apportait son concours au cabinet, il ne renonçait pas à tracer à la monarchie la voie hors de laquelle elle lui paraissait condamnée à s'affaiblir et à se perdre. « Né du peuple, ce gouvernement se devait tout entier au peuple; il devait se faire gouvernement constituant des intérêts et des droits du plus grand nombre! Il devait faire en bas ce que 89 avait fait en haut. La réforme politique, 89 l'avait accomplie dans les pouvoirs; mais la réforme dans la société même, mais l'organisation, la moralisation, la constitution des droits, des intérêts, du travail, dans la classe la plus nombreuse, 1830 devait l'accomplir.... » Certes un tel langage rapprochait Lamartine beaucoup plus d'Odilon Barrot et même de Garnier-Pagès que de Guizot. Mais Lamartine ne reniait rien, en le tenant, de ce qu'il disait la veille, tandis que l'éloquence de Guizot, quoique devenue plus nerveuse, ne parvenait pas à dissimuler le vice d'une situation qui faisait de lui à la fois le complice d'Odilon Barrot et le protégé de Garnier-Pagès. Ces « misérables difficultés parlementaires », ce « turbulent spectacle de débats stériles » qui affaiblissaient toutes les prérogatives en les opposant l'une à l'autre, ces secousses qui, pour atteindre un cabinet, menaçaient la monarchie inviolable et irresponsable, arrachaient à Lamartine, plus clairvoyant dans son indépendance que les fondateurs et les amis du régime, ce cri terrible : « Vous marchez sur une cendre à peine refroidie, et vous ne croyez déjà plus aux volcans! » Il rappelait à Guizot et à Thiers les « glorieuses impopularités » dont ils s'étaient flattés contre les mêmes hommes dont ils recherchaient aujourd'hui les caresses. Et, entraînant l'assemblée tout entière dans un applaudissement unanime, il concluait avec une magnifique audace. « Ne vous fiez pas tant à vos talents : ce ne sont pas les talents, ce sont les caractères qui soutiennent les empires. »

Digitized by Google

UN « MINISTRE DE L'OPINION »

Avant le discours du 10 janvier 1839, Lamartine était un orateur écouté : après ce discours personne ne pouvait plus lui refuser sa place, laborieusement, mais glorieusement et définitivement conquise, parmi les grands orateurs[1]. C'est une justice que Guizot lui-même, auquel il faut faire honneur de son impartialité, lui a accordée dans ses *Mémoires*. « Je suis frappé des qualités supérieures que M. de Lamartine a déployées comme orateur et comme prosateur; il n'a pas seulement un brillant et séduisant langage; il a l'esprit singulièrement riche, étendu, sagace sans subtilité et fin avec grandeur; il abonde en idées habituellement élevées, ingénieuses, profondes même; il peint largement, quelquefois avec autant de vérité que d'éclat, les événements et les hommes; et il excelle par instinct autant que par habileté à apporter de nobles raisons à l'appui des mauvaises causes[2]. » L'épigramme qui achève l'éloge n'en diminue pas la valeur : il n'y faut voir que l'écho attardé de la *coalition*, cette cause équivoque dont Guizot ne pouvait invoquer aucune noble raison pour en racheter ou en atténuer l'erreur.

Lamartine ne fut jamais ni généreux ni courageux à demi. Chaque paragraphe de l'Adresse devenait l'objet d'un nouveau débat. Molé ne faiblissait pas, mais il restait isolé. La politique extérieure qu'il avait suivie paraissait aux opposants l'occasion décisive pour triompher de sa courageuse

1. Un contemporain, d'ailleurs bienveillant, a choisi ce moment pour tracer de Lamartine orateur un portrait qui mérite d'être retenu. « Admis au rang des orateurs de son pays, il doit être peint à la tribune. Sa taille élancée et svelte domine l'assemblée. Il est droit, ferme, un peu raide. Sur son front accompagné de cheveux courts et grisonnants, la pensée apparaît fortement empreinte dans une pâleur marbrée, sillonnée par l'azur des veines qui se gonflent; l'éclair du génie est tempéré par une douceur bienveillante: l'œil est profond et sérieux: la figure est empreinte de souffrance et de gravité; la voix sonore est mariée avec toute la souplesse du rythme; elle vibre avec sentiment, se passionne, s'indigne et tonne par une énergie comprimée à l'aide de cordes basses et retentissantes dans tous les angles de l'assemblée: sa physionomie est expressive et recueillie; son geste est calme et sobre d'effet; il s'anime et se déploie par instant, mais on reconnaît que l'orateur est en garde contre lui-même. Le développement de son bras est comprimé, et même, quand aux bornes des discours la période s'élargit et se laisse aller à toute l'ampleur de la pensée, le geste est encore restreint; il obéit à une préoccupation de l'orateur qui lutte contre le poète, rejette l'image, éloigne la comparaison et déchaîne son idée pour ne point paraître dominé par l'inspiration... » (Falconet, A. de Lamartine, *Études biographiques, littéraires et politiques*. Paris, 1840, p. 102-103).

2. *Mémoires pour servir à l'Histoire de mon temps*, 1872, VII, p. 30, 31.

Digitized by Google

résistance. Il s'en faut que Lamartine l'eût approuvée dans toutes ses parties. Mais les cabinets du 22 février et du 6 septembre n'avaient-ils pas dans les événements accomplis une responsabilité dont Thiers surtout faisait trop volontiers marché? Lamartine intervint à propos pour la lui rappeler. Son discours du 19 janvier n'eut pas l'éclat et la magnificence de celui qui lui avait valu, neuf jours avant, un succès triomphal; il y a des effets que le génie lui-même ne renouvelle pas. Mais, pressant et habile, précis et pratique, il n'en apporta pas moins un appui efficace au cabinet, dont une majorité de 13 voix approuva la politique sans lui donner une force suffisante pour prolonger son existence. Une réplique de ce discours est restée. Comme Lamartine reprochait au tiers-parti d'être, non un principe, mais une tactique, Arago l'interrompit: « Et le parti social? » Lamartine répondit: « On me demande ce qu'est le parti social. Messieurs, ce n'est pas encore un parti, c'est bien plus, c'est une idée ». La présomption de la réponse fit sourire; elle démontre du moins la présence d'esprit de Lamartine et sa sincérité confiante. Un incident personnel qu'il eut, au cours de la même séance, avec Guizot, lui donna l'occasion de témoigner de la dignité de son attitude et de la fermeté de sa conscience.

Ces débats avaient grandi Lamartine. Il n'a pas exagéré en écrivant. « La victoire me resta, sinon dans le scrutin, du moins dans l'opinion. Le public apprit à connaître mon nom. » Déjà ce nom était plus que connu, il était illustre, mais, ne devant jusque-là son illustration qu'à la poésie, il n'avait pas encore pénétré dans les masses profondes de la nation. Lamartine voulait une autre popularité : elle commençait à venir à lui malgré les incertitudes d'une attitude plus faite pour déconcerter que pour fixer l'opinion.

Le parti conservateur s'attachait à Lamartine comme à une espérance. Lamartine eut la loyauté de le mettre en garde contre cette illusion. Il se dépeignait, au cours des pourparlers où son courage égalait son talent, comme un auxiliaire d'occasion, qui luttait avec des alliés d'un jour pour sauver la constitution parlementaire, mais qui, le péril conjuré, rentrerait dans son indépendance et se rencontre-

Digitized by Google

rait peut-être contre ces alliés eux-mêmes dans une opposition loyale. La dissolution, à laquelle il s'était montré hostile pour des raisons dont l'événement démontra la haute sagesse, renvoya une Chambre favorable à la *coalition*. Lamartine, sollicité par « vingt-deux propositions plausibles d'élection », posa sa candidature à Mâcon, où il réunit un chiffre de voix plus considérable qu'au précédent scrutin. Son succès fut fêté dans un banquet « monstre, avec accompagnement de harangues, musique et ovations. » Il y prononça un discours d'union patriotique et sociale, qui ne se ressentait pas des luttes récentes. Elles n'allaient pas tarder à le ressaisir.

La victoire électorale de la *coalition* marque son importance et son déclin. Dans le discours qu'il avait prononcé à la réunion des 221, au lendemain de leur succès parlementaire, dont il attendait la confirmation par le pays légal, Lamartine avait dit avec force : « Non, la *coalition* n'eût pas survécu une heure à son triomphe. Elle se serait combattue sur la brèche même et avant d'entrer dans les conseils de la couronne. » C'est précisément au moment de se partager les profits de la victoire et d'entrer dans les conseils de la couronne que les alliés se divisèrent. Unis dans l'opposition, tout les eût séparés dans le gouvernement, leurs traditions, leurs ambitions, leurs principes. Le désarroi des partis était tel que le roi, après plusieurs tentatives avortées, en fut réduit à constituer, sous la présidence du duc de Montebello, un ministère intérimaire dont *le Moniteur* avoua le caractère provisoire. Les Chambres se réunirent. Quel serait le ministère définitif? Des interpellations se produisirent qui donnèrent à tous les partis l'occasion de s'expliquer aussi bien sur les événements de la veille que sur les possibilités du lendemain.

Le talent de Guizot ne réussit pas à dissimuler les embarras de la situation où l'avaient placé son entrée dans la *coalition* et le rôle passionné qu'il y avait joué. Il dut reconnaître qu'il s'était trouvé séparé, dans une certaine mesure — on sait laquelle! — de l'armée à laquelle il appartenait. En rompant avec Odilon Barrot, il cherchait à y

Digitized by Google

retrouver sa place et à rallier le parti conservateur. D'accord cette fois avec lui-même il affirma que « les vrais, les solides, les puissants amis du gouvernement de Juillet » se confondaient avec « la portion élevée, éclairée, aisée, indépendante, de la classe moyenne ». C'est avec cette classe moyenne, appelée à la conduite des affaires et aux débats des pouvoirs entre eux, qu'il voulait gouverner à la fois « contre les amis de l'ancien ordre de choses et contre les amis d'une démocratie prématurée et excessive ».

Ce discours était un appel aux 221. Lamartine y répondit. Indépendant des partis, et séparé sur des points essentiels de l'ancienne majorité, qu'il acceptait de défendre, mais sans renier ses idées personnelles, il ne se fût pas débattu dans une situation moins délicate que celle du chef retrouvé des conservateurs si sa prévoyante franchise n'avait pas réservé, du temps même de la *coalition*, son entière liberté d'action. Aussi l'aisance de sa parole fit-elle un contraste complet avec l'attitude embarrassée de Guizot. Heureux de n'avoir « rien à expliquer, rien à dénoncer, rien à rompre », Lamartine prononça un discours admirable où il répudia « la honte du patronage et l'amnistie des doctrinaires », auxquels il opposa son programme et, sans récriminer contre le passé, la largeur de ses vues d'avenir. C'est à ce discours du 23 avril 1839, si clair, si généreux, si prophétique, où tant de bon sens s'allie à tant de désintéressement, qu'il faut renvoyer ceux qui accusent les contradictions et l'ambition de Lamartine avec une sévérité dont ils épargnent la rigueur à Guizot ou à Thiers. L'orateur de 1839 devance, prépare, annonce le tribun de 1848.

Quoiqu'il n'ait pas encore « bu à la coupe de la fausse poésie révolutionnaire », pour parler comme M. Thureau-Dangin, Lamartine ramasse déjà dans des formules saisissantes la pensée inspiratrice de la Révolution de 1848. Il n'accepte pas la théorie de la prépondérance des classes moyennes. « Je dis que cette idée est opposée au véritable sens de la Révolution française, que le mot de *classes* a été complètement rayé par la Révolution de 89 (*Vive adhésion à gauche*); c'est un mot effacé de la langue française (*Très*

Digitized by Google

bien! très bien! à gauche). Le gouvernement que nous comprenons, c'est le gouvernement pour tous, par tous, de tous, dans la proportion, dans la limite de leurs droits, de leurs garanties, de leurs capacités et de leurs lumières. Ce n'est pas celui du publiciste des classes moyennes. » (*Bravos à gauche et au centre gauche*). Les bancs d'où partent les applaudissements qui accueillent ce langage en soulignent le caractère. Lamartine ne peut en être ni gêné ni grisé. « Chacun, dit-il, répond ici de ses convictions et de ses œuvres. » Il n'a pas abdiqué ses convictions en devenant le chef provisoire des 221 contre ce qu'il a appelé le despotisme ministériel. Il est resté, il se retrouve, il s'affirme réformateur et démocrate. « Nous ne pouvons contempler de sang-froid ces misérables masses d'ouvriers rejetés de l'atelier dans la rue, auxquels vous pourriez donner des passions, mais auxquels nos débats ne peuvent donner du pain. Ah! ces classes laborieuses si paisibles vous donnent un noble exemple de patience et de résignation. Songez à elles, et imitez-les! Aujourd'hui les bons exemples viennent d'en bas. » Ces paroles irritent le centre dont elles provoquent les murmures et les interruptions violentes. Sont-elles l'expression d'un sentiment démagogique? Je conviens qu'elles en auraient l'accent si elles étaient détachées des circonstances et du débat qui les inspirent. Mais quel historien a pu taire le discrédit jeté sur tous les partis par les intrigues, — Sainte-Beuve disait dans une lettre intime : par les turpitudes — qui avaient noué ou suivi la *coalition*, et leurs témoignages unanimes ne donnent-ils pas leur vrai sens aux paroles vengeresses de Lamartine?

Impuissants, irrités, déçus, incapables de reconnaître leurs fautes et de les réparer, ces partis s'efforçaient de rejeter des uns aux autres une responsabilité qui n'épargnait même pas la personne royale. En proposant une Adresse, où le roi était prié de constituer un ministère habile, patriotique et honnête, et qui ne fût pas provisoire, Mauguin faisait un pas que la *coalition* n'avait pas osé franchir. La Chambre, en le suivant, aurait adressé directement la parole à la royauté. Lamartine dénonça cette « interpellation injurieuse »

Digitized by Google

à la couronne » dans un discours dont l'effet fut tel qu'il provoqua une longue suspension de séance et que Royer-Collard, juge sévère, salua dans l'orateur, au lendemain de ce succès retentissant, dont il le félicitait, « la plus belle parole du pays et la destinée la plus haute du gouvernement représentatif ». Il s'y rencontre un admirable mouvement oratoire qui n'a pas cessé de compter parmi les plus heureux effets de tribune dont l'histoire de l'éloquence parlementaire fasse mention (8 mai 1839). Le mot de *piège* avait été prononcé pour caractériser et condamner l'attitude du roi. Lamartine reprit une à une les diverses combinaisons tentées par Louis-Philippe pour constituer un gouvernement et qui toutes avaient échoué, parfois au dernier moment, devant l'impossibilité de concilier les ambitions des personnes ou les exigences des partis. Et comme tous ces essais témoignaient de la correction royale, Lamartine s'écriait, pour chacun, avec une force croissante : *Où est le piège?* Après le maréchal Soult, Thiers est appelé. On lui confie sans conditions le cabinet à former. Il n'accepte pas : « Je demande encore ici où est le piège? Est-il dans l'offre? Est-il dans le refus?... » On tente un gouvernement avec Dupin. Les amis de Cunin-Gridaine, qui doit en faire partie, formulent des réserves dont Dupin s'effraie : « Il déchire le contrat verbal de la veille ; il retourne à son banc, le ministère est dissous. Où est le piège? Est-il dans M. Cunin-Gridaine? Est-il dans la couronne ou dans M. Dupin? » Cette hardiesse à saisir, à interpeller les personnes, ces récits sobres et vivants, ces questions pressantes, qui aboutissent toujours au même cri ardent et irrésistible : *Où est le piège?* produisent des mouvements de séance dont la vivacité et l'étendue, officiellement constatées par *le Moniteur*, prouvent la puissance et le succès de l'orateur.

Mais l'homme politique ne lui est pas inférieur. Sainte-Beuve a écrit sur les orateurs une pensée profonde. « Ceux qui, en tout sujet, ont par l'éloquence une grande route toujours ouverte, se croient dispensés de fouiller le pays. » Quelle que soit la route où son sujet le conduise, Lamartine connaît tout du pays, il en fouille les alentours et il en

Digitized by Google

scrute les horizons, aussi bien dans les questions politiques que dans les questions d'affaires. Ici, sous les divisions, les ambitions et les querelles personnelles, il entrevoit la vraie nature et la profondeur du mal dont le pays souffre, et qui suspend sa vie. La liberté est conquise, mais elle n'est pas organisée. Pour accomplir les œuvres immenses de moralisation et de travail, de paix et de civilisation, qu'elle a prises en charge, il lui faut un instrument. « Cet instrument, c'est ce que la France s'efforce en vain de constituer depuis un demi-siècle; c'est un gouvernement, c'est, pour me servir du mot abstrait, du nom révolutionnaire, c'est un pouvoir exécutif fort et libre à la fois. Tout chez nous est organisé pour l'opposition, rien pour le pouvoir. On le traite en ennemi commun; on ne trouve de grâce et de courage qu'à se poser en héros contre son impuissance et à braver ce qui n'est pas même l'ombre de la force. »

Lamartine avait vu juste. La conciliation avec la liberté politique d'un pouvoir exécutif *fort* et *libre* est l'un des problèmes les plus difficiles que soulève l'organisation d'une démocratie. Il s'en faut qu'il soit encore résolu. Loin de chercher et de développer dans le pouvoir l'instrument d'action et de stabilité qui doit défendre les intérêts généraux et permanents du pays, la démocratie n'a pas perdu la funeste habitude de le « traiter en ennemi commun ». Elle ne comprend pas que tout ce qu'elle affaiblit en lui est perdu pour elle et que trop souvent de semblables erreurs, même si le souci d'une liberté immodérée les inspire, collaborent indirectement à la dictature.

C'est surtout en matière de politique extérieure que Lamartine avait, pour reprendre le mot de Sainte-Beuve, fouillé tout le pays. Son expérience professionnelle, ses voyages, sa connaissance de quelques-uns des peuples dont le sort occupait et troublait la diplomatie européenne, lui donnaient une autorité plus facile à envier qu'à récuser. Aussi ne faut-il pas s'étonner que, passionné pour la grandeur de la France, qu'il croyait réalisable dans la dignité de la paix, il ne manquât jamais une occasion d'intervenir dans des débats qui convenaient si heureusement à la nature

Digitized by Google

même de son génie. La question d'Orient retint plus spécialement son attention. La situation de l'Empire ottoman, mal défendu par le sultan Mahmoud contre le pacha d'Égypte Mehemet-Ali, dont le fils Ibrahim avait déjà conquis la Syrie, opposait les intérêts contradictoires et les ambitions rivales des grandes nations européennes. La France avait, dans ce conflit, des traditions et des droits à défendre. Personne n'admettait qu'elle s'en désintéressât, mais les partis étaient divisés sur les limites et sur les moyens de l'action qu'elle devait exercer comme sur les alliances avec lesquelles elle devait faire cause commune.

Lamartine ne se contentait pas de sauvegarder le passé : il avait le souci de préparer et de régler l'avenir. Convaincu de la décomposition et de l'impuissance de l'Empire ottoman, il voulait, sans précipiter son démembrement, que la France fût, le moment venu, en bonne posture pour négocier et obtenir sa juste part. Il exposa son système, dans deux grands discours, du 1er juillet 1839 et du 11 janvier 1840, qui comptent parmi ses meilleurs.

Que demandait-il? Je lui emprunte, pour être sûr de ne pas le trahir, le résumé qu'il fit de son programme dans un article du *Journal de Saône-et-Loire*. « Protectorat général de l'Occident sur l'Orient. Intégrité de l'Empire turc, respect du territoire et des nationalités. Mais protectorat spécial de chacune des quatre grandes puissances sur les quatre grandes divisions de l'Empire qui les intéressent le plus immédiatement. La mer Noire et son embouchure au protectorat russe; les bords de l'Adriatique au protectorat autrichien; le centre de l'Asie Mineure, Rhodes, Chypre, la Syrie et l'Euphrate au protectorat de la France; enfin l'Égypte et le passage de Suez au protectorat de l'Angleterre. »

C'était un vaste programme. Était-ce une illusion et, comme on le lui dit alors, une rêverie orientale? « Messieurs, répondait-il, je sais qu'on appelle tout cela des chimères et des rêves de mon imagination. Je laisse dire : l'imagination est l'œil d'une raison saine, qui porte seulement sa prévision plus loin. »

Digitized by Google

Les événements, qui ne tardèrent pas à confirmer l'appréciation de Lamartine sur la fragilité du règne de Mehemet-Ali, ont réalisé ses prévisions sur d'autres points, mais sans que la France ait obtenu les compensations qu'il désirait pour elle. Je ne disconviens pas des difficultés qu'aurait rencontrées la réalisation de son programme. Mais était-ce donc une vue de poète, ou un plan d'homme d'État, que l'ambition de lier à la solution de la question d'Orient la revision des traités de 1815? Était-ce une erreur dangereuse, ou une idée profonde, que la volonté de donner par les grandes entreprises au dehors « une puissante diversion nationale aux esprits qui se pervertissent dans l'inaction »? M. Thureau-Daugin, tout en reconnaissant la justesse des critiques dirigées par Lamartine contre la politique égyptienne dont s'engouait l'opinion française en 1839 et en 1840, ajoute qu'il lui substituait une « chimère plus périlleuse encore, celle d'une politique de partage, où la France chercherait son lot sur le Rhin ». Il y aurait beaucoup à dire sur cette opinion un peu sommaire de l'éminent historien, et je crois même qu'en approfondissant la question, en la replaçant dans son cadre et dans son temps, on découvrirait dans le plan de Lamartine plus de vérités que d'illusions [1]. Comme

1. Les vues de Lamartine sur la question d'Orient de 1834 à 1840 mériteraient une étude particulière qui ferait dans ses conceptions la part de l'imagination poétique et celle des prophéties réalisées. J'ai dû, pour m'en tenir à mon sujet, effleurer, sans le discuter, le magnifique programme de l'orateur. Une étude complète réserverait à celui qui la tenterait les plus heureuses surprises. Elle montrerait, par exemple, que si Lamartine a pu se tromper, son plan offre une unité et une continuité qui font contraste avec les hésitations et les contradictions de Thiers sur la même question. Elle révélerait aussi que le poète a eu des intuitions qui ont échappé à la clairvoyance de l'homme d'Etat.

Quand il critique la politique du *statu quo*, au bout de laquelle il entrevoit la guerre, Lamartine s'écrie : « Dépensez l'or, le sang et le temps de la France, pourquoi?... Pour que *Gibraltar*, *Malte*, Corfou, et bientôt peut-être Candie et l'*Égypte*, *restent la propriété de l'Angleterre, et que l'Angleterre, maîtresse des embouchures du Nil et de la mer Rouge, possède seule et sans rivale toutes les grandes stations de la route des Indes où vous aurez, vous, le plaisir de voir passer le monopole de l'univers* » (Discours du 1er juillet 1839).

Quant au plan de partage de l'Empire ottoman, il serait curieux de le rapprocher des propositions que l'empereur Nicolas faisait en janvier 1853 à l'ambassadeur d'Angleterre, sir George Hamilton Seymour (Camille Rousset, *Histoire de la Guerre de Crimée*, introduction, p. III-XVI). La hardiesse des suggestions de l'empereur de Russie apporte aux vues de Lamartine une confirmation éclatante : le tsar voulait procéder, sans la France et contre elle, au profit de la Russie et de l'Angleterre, à un démembrement où le souci de Lamartine était précisément de ménager et de préparer la part légitime de la France.

Digitized by Google

il le disait noblement : « La France n'ajournera pas éternellement sa fortune : la vérité a fait alliance avec le temps ».

Mais s'il est possible d'exprimer des réserves sur le fond même du système, la forme échappe à la discussion. La presse fut unanime à en faire l'éloge. Et, naturellement, dans sa correspondance, Lamartine exultait. Il mandait à Virieu que son succès avait dépassé « les grands jours de Berryer » et que, depuis trois jours, il ne suffisait pas aux serrements de main de la Chambre entière. Comme valeur, il ne désespérait pas d'aller plus haut. « Quant à l'effet, non, c'est impossible. Les journaux, mes ennemis les plus acharnés, *le Siècle* lui-même, disent *magie, enchaînement, une Chambre haletante aux pieds de la tribune*, et Barrot lui-même a traversé la salle pour venir me serrer avec transport la main. »

Le temps n'a pas entamé la magnificence de ces admirables discours. Ordonnés et clairs, puissants et souples, faits d'élégance et de vigueur, ils se développent avec une aisance et une harmonie incomparables. Tout y est : la netteté des raisonnements, le relief des formules, l'éclat des images. On voudrait citer, mais comment choisir?... Je m'en tiens à un passage.

Le 1er juillet 1839, Lamartine réfute la thèse de M. de Carné, qui préconise la substitution d'un Empire arabe, ressuscité par Mehemet-Ali et Ibrahim, à l'Empire turc, agonisant et condamné à la ruine. C'est une thèse séduisante, à laquelle l'administration du pacha d'Égypte et les conquêtes de son fils ont rallié une partie de l'opinion. Lamartine accorde que Mehemet-Ali et Ibrahim sont « deux hommes à immenses proportions ». Mais l'Orient et l'Occident n'offrent pas à de tels hommes les mêmes conditions d'action. « Quand un grand homme surgit en Occident, il est toujours plus ou moins le produit, l'expression du peuple qu'il gouverne ; il y a rapport entre son siècle et lui. A mesure qu'il conquiert, il organise: à mesure qu'il crée, il consolide; il s'entoure d'institutions; en un mot, il fonde quelque chose qui doit durer après lui. En Orient, au contraire, comme il n'y a ni institutions, ni mœurs politiques, mais seulement un maître et des esclaves, un grand homme n'est qu'une grande indivi-

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

dualité, un phénomène, un météore qui brille un moment dans la nuit d'une barbarie monotone, qui fait de grandes choses avec la force des milliers de bras dont il dispose, mais qui n'élève nullement le niveau de son peuple jusqu'à lui, qui ne fonde rien, ni dynastie solide, ni institution, ni législation, et dont on pourrait dire, si l'on ne craignait de se servir d'une expression trop poétique, qu'en mourant il replie pour ainsi dire tout son génie après lui, comme il replie sa tente, laissant la place aussi nue, aussi ravagée qu'avant lui. » L'image est si belle qu'elle provoque, au dire du *Moniteur*, dont j'aime à noter les mouvements, une *sensation générale et prolongée* sans que personne, dans cette assemblée fascinée par la puissance d'un talent dominateur, songe à jeter à Lamartine le nom de Mahomet!

Les discours de Lamartine sur la question d'Orient prévoyaient et souhaitaient le démembrement de l'Empire ottoman. C'était la politique de partage. Thiers, sans nier l'éventualité de la catastrophe, préconisait une politique de précaution dont il fit l'exposé, comme simple député, dans un discours magistral du 13 janvier 1840. Entre les deux thèses il y avait des points communs, notamment la nécessité de l'alliance anglaise que les deux orateurs envisageaient à peu près au même point de vue. Pouvaient-ils s'entendre? Thiers avait eu chez Lamartine une entrevue secrète, qu'il avait sollicitée. Était-ce pour obtenir son concours dans une combinaison prochaine? Lamartine le dit presque (Lettre à Virieu du 13 janvier 1840). L'accord ne se fit pas. Les tempéraments des deux hommes n'élevaient pas contre une action commune des difficultés moindres que leurs divergences politiques. Thiers devint président du Conseil le 1er mars 1840. C'est un événement que Lamartine avait envisagé dans un article du *Journal de Saône-et-Loire* du 7 décembre 1839. « Les 221, écrivait-il, n'ont de préventions contre personne; ils mettent du prix à toutes les individualités fortes qui peuvent fortifier le pays. M. Thiers, revenant sur ses pas et s'associant aux hommes de leur confiance, serait certainement le bienvenu et retrouverait parmi eux autant de force qu'il leur apporterait d'habileté.... »

Digitized by Google

Thiers ne revint pas sur ses pas. S'il préconisait une politique de *transaction*, susceptible de rallier les modérés des deux partis, il donnait en réalité moins de gages aux 221 qu'à la gauche. Son habileté le poussait du côté de la force. Le discours par lequel, prenant le premier la parole, il engagea, le 24 mars, la question de confiance dans le vote des fonds secrets, fut d'une dextérité extraordinaire. C'était l'invitation à l'opposition, proclamée amie de l'ordre, de devenir un parti de gouvernement. Lamartine n'hésita pas à découvrir et à dénoncer sous les précautions du langage ministériel le but réellement poursuivi et les alliances sollicitées. Il le prit tout d'abord sur un ton de conciliation presque bienveillant où l'on croyait sentir le désir de ménager les personnes. Puis, « l'improvisation voguant à pleines voiles, il devint agressif, passionné, violent » (*Constitutionnel*), et le discours politique se continua en réquisitoire. « *Y a-t-il un acte aussi expressif qu'une individualité? Notre personne, n'est-ce pas tous nos actes à la fois résumés dans nous?* » Cette transition préparait une attaque personnelle. C'était hardi, imprévu, et comme une sorte de gageure à laquelle le talent de Lamartine ne paraissait pas apte. Il y réussit pourtant à merveille. L'écueil était de rabaisser le débat, ou d'en encourir le trop facile reproche. Il échappa avec un art consommé au danger qui le guettait. Deux témoignages suffisent, parce qu'ils émanent de deux partis différents, à marquer quel fut son succès. *Les Débats*, peu favorables au ministère, disaient : « M. de Lamartine s'est élevé dans sa réponse à M. Thiers jusqu'à une hauteur d'éloquence où nous ne l'avons pas encore vu atteindre ». *Le Siècle*, qui soutenait le cabinet, émettait une appréciation semblable : « M. de Lamartine a déployé dans cette discussion un talent digne de sa renommée, talent d'autant plus admirable qu'il était consacré dans cette occasion à la défense d'un parti et d'une cause qui n'ont jamais eu rien de sympathique avec les nobles sentiments dont nous le croyons encore animé ». Toujours, sous l'éloge, le même reproche de contradiction dans les opinions et d'instabilité dans l'attitude! C'est un historien distingué, peu suspect d'indul-

Digitized by Google

gence pour Lamartine, qui a répondu. « Chose étonnante, a écrit M. Thureau-Dangin, avec une nature si mobile, on le retrouvait, un an après la *coalition*, à la même place et dans le même rôle. » La séance avait démenti un pronostic peu bienveillant de X. Doudan. « C'est un spectacle pour lequel on demande beaucoup de billets, écrivait-il le 22 mars à la baronne A. de Staël. M. de Lamartine y paraîtra porté sur un nuage et enveloppé dans un brouillard. M. Thiers le tirera par les pieds d'une manière triomphante. » Lamartine n'offrit pas à son contradicteur l'occasion d'un semblable exercice.

A son ordinaire, il commentait son succès. Il l'attribuait, cette fois, moins au talent : (Je n'ai montré aucun talent, « que très commun »,) qu'à son « ton d'honnête homme et de haute franchise ». Ce ton s'était surtout affirmé dans deux brillantes répliques, l'une à M. Piscatory où, relevant une attaque personnelle, il avait expliqué ses rapports avec la monarchie de Juillet; l'autre à MM. Odilon Barrot et Jaubert, où il avait précisé et accentué avec une force saisissante les idées générales de son discours. Si le scrutin lui refusa la victoire, la Chambre lui marqua une estime unanime. Il disait qu'il en était le *favori*. De fait, son courage méritait tous les hommages. Un événement imprévu allait lui donner l'occasion de s'élever encore au-dessus de lui-même et de doter la tribune française d'un monument impérissable.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

AUTOUR D'UN CHEF-D'ŒUVRE

LE DISCOURS SUR LE RETOUR DES CENDRES DE L'EMPEREUR NAPOLÉON (26 MAI 1840)

LAMARTINE RÉSISTE A L'ENTRAINEMENT GÉNÉRAL EN FAVEUR DU RETOUR DES CENDRES DE NAPOLÉON || SES OPINIONS SUR L'EMPEREUR || HABILETÉ ET VÉHÉMENCE DE SON DISCOURS || PAROLES PROPHÉTIQUES || SUCCÈS UNANIME ET ÉMOTION IMMENSE || SAINTE-BEUVE LUI-MÊME S'INCLINE DEVANT CE CHEF-D'ŒUVRE.

La victoire que Thiers avait remportée dans la question des fonds secrets ne donnait pas la mesure exacte de la force du cabinet qu'il présidait. La majorité avait dépassé toutes les prévisions, mais elle était faite d'éléments contradictoires et incertains qui ne pouvaient suffire à dissiper le malaise de la situation générale. Condamné à pratiquer entre des partis divisés et impuissants une politique de bascule, le chef du gouvernement avait besoin d'une diversion pour rallier l'opinion et secouer l'*ennui de la France*. Celle qu'il trouva, en imaginant de ramener de Sainte-Hélène les cendres de Napoléon, ne manquait pas d'originalité. L'effet fut d'autant plus grand que la nouvelle était plus imprévue. La décision, annoncée à la Chambre par de Rémusat, ministre de l'Intérieur, dans un discours vibrant

Digitized by Google

en l'honneur « de la gloire et du génie, de la grandeur et de l'infortune », y provoqua une émotion et une acclamation générales. Tous les partis applaudirent à l'initiative du cabinet. La séance fut suspendue « pour donner un libre cours aux sentiments qui débordaient et pour laisser épancher une poésie inconnue sous ces voûtes. » (Élias Regnault.) La presse ne manifesta pas un moindre enthousiasme. Cette unanimité dans l'approbation tenait à des causes qui variaient selon les partis. Tous subissaient évidemment la fascination d'un nom extraordinaire qui éclatait tout à coup dans l'affaissement des esprits et dans la torpeur des événements comme une fanfare de guerre. Mais chacun avait le souci d'en accaparer le bénéfice et de détourner l'émotion nationale au profit de ses intérêts. Les bonapartistes exultaient devant ce retour inattendu de la fortune. En proclamant que Napoléon, « empereur et roi, fut le souverain légitime du pays », l'exposé des motifs, rédigé avec plus d'élan que de réflexion, donnait à leurs revendications une force et un moyen d'action inespérés. Les légitimistes, entraînés dans le mouvement général, ne sentirent pas tout d'abord ce qu'il y avait d'injurieux pour l'ancienne monarchie dans le passage de la déclaration ministérielle qui refusait l'inhumation à Saint-Denis des restes de l'Empereur « parce qu'il ne faut pas à Napoléon la sépulture ordinaire des rois ». Les journaux de gauche interprétaient la mesure comme une promesse de dénonciation des traités de Vienne : ils s'en faisaient une arme contre la politique de « lâchetés qui souillaient depuis dix ans nos plus brillantes traditions ». Enfin les partisans du gouvernement de Juillet et les soutiens du cabinet trouvaient dans le projet un témoignage soit de la force de la monarchie constitutionnelle, dont « la liberté ne redoutait pas la comparaison avec la gloire », soit de l'habileté de Thiers, qui avait arraché sa proie à l'Angleterre. A dire vrai, lord Palmerston ne s'était pas fait prier beaucoup pour accéder à « une requête bien française » (lettre à son frère); il sentait, comme Louis-Philippe l'avait lui-même soupçonné au premier moment, les embarras que la translation des cendres causerait au gouvernement. Pour

Digitized by Google

l'instant tout le monde était à la joie d'une négociation habilement conduite, dont la conclusion apparaissait comme une sorte de revanche et de libération nationales. « Une nation, écrivait Doudan à Mme d'Haussonville, n'est pas un philosophe ni un poète tragique. Elle n'aime pas que des sentinelles étrangères gardent le tombeau de ses grands capitaines. »

Lamartine résista presque seul à l'entraînement général. Dès le premier jour, sans attendre la réaction qui devait suivre, il vit les dangers d'une apothéose imprudente. « Thiers lui-même, écrivait-il tout de suite après le dépôt du projet, est entre les mains des passions dont il s'est fait l'allumeur et le serviteur. Cela mènera très loin. Les cendres de Napoléon ne sont pas éteintes, et il en souffle les étincelles. Que Dieu nous sauve! car il n'y a plus de roi et point de peuple. » (12 mai 1840.)

Élevé par sa mère dans la haine de Napoléon, Lamartine avait écrit à Saint-Point, en 1821, une admirable méditation sur *Bonaparte*. Fasciné par le génie, il n'avait pu se défendre de « quelque complaisance pour la popularité posthume de ce grand nom [1] », mais la méditation, dans son inspiration et dans son ensemble, témoignait de plus de sévérité que de sympathie. Elle allait jusqu'à l'excès dans le vers célèbre :

Rien d'humain ne battait sous ton épaisse armure.

Ce reproche d'inhumanité, fait par Lamartine à l'Empereur, revenait sous sa plume, en 1827, dans une discussion qu'il avait

1. La méditation se terminait par ces vers :

Qui peut sonder, Seigneur, ta clémence infinie?
Et vous, fléaux de Dieu, qui sait si le génie
N'est pas une de vos vertus?

En publiant l'édition, avec commentaires, de 1849, le poète se ravisa. « La dernière strophe, écrivait-il, est un sacrifice immoral à ce qu'on appelle la gloire. Le génie par lui-même n'est rien moins qu'une vertu; ce n'est qu'un don, une faculté, un instrument; il n'expie rien, il aggrave tout. Le génie mal employé est un crime plus illustre : voilà la vérité en prose. J'ai corrigé ici ces deux vers, qui pesaient comme un remords sur ma conscience. »

La correction disait :

Et vous, peuples, sachez le vain prix du génie
Qui ne fonde pas des vertus!...

On peut, sans être suspect de bonapartisme, préférer la première version.

Digitized by Google

avec Virieu sur les grands hommes. « Quant au consul, je ne parle pas de son cœur ni de son âme : il n'en a pas reçu. » Mais comment nier son génie? Lamartine n'y songeait pas.. Tout au contraire, parlant de sa *tête* politique, il disait : « Je la regarde comme la plus forte qui onques ait existé. Ce que nous voyons me le confirme chaque jour. Ce seul petit individu tenait lieu au monde de dogmes, de chartes, etc.... Souviens-toi que l'histoire ne juge rien de près, rien par des sympathies, tout par des actes. Ses actes sont gigantesques. Je ne lui reproche qu'une chose (à sa tête), c'est un peu de comédien dans son rôle. Cela fait pitié et contresens. Mais il l'a eu après sa chute plus qu'avant... » (22 juillet 1827).

Ce jugement, exprimé dans la liberté et dans la franchise d'une lettre intime, ne traduisait pas toute la pensée de Lamartine. Il serait imprudent de prendre pour une approbation, contre laquelle ses sentiments légitimistes auraient suffi à protester, l'hommage qu'il y rendait à la puissance organisatrice du cerveau de Napoléon. Ses réserves et ses critiques restaient intactes. Il les aggrava même dans la brochure qu'il publia en 1834 sur les *Destinées de la Poésie*. Rappelant les temps de l'Empire, il écrivait : « Rien ne peut peindre à ceux qui ne l'ont pas subie l'orgueilleuse stérilité de cette époque. C'était le sourire sortant d'un génie infernal quand il est parvenu à dégrader une génération tout entière, à déraciner tout un enthousiasme national, à tuer une vertu dans le monde.... Le chiffre seul était permis, honoré, protégé, payé. Comme le chiffre ne raisonne pas, comme c'est un merveilleux instrument passif de tyrannie qui ne demande jamais à quoi on l'emploie, qui n'examine nullement si on le fait servir à l'oppression du genre humain ou à sa délivrance, au meurtre de l'esprit ou à son émancipation, le chef militaire de cette époque ne voulait pas d'autre missionnaire, pas d'autre séide, et le séide le servait bien. Il n'y avait pas une idée en Europe qui ne fût foulée sous son talon, pas une bouche qui ne fût bâillonnée par sa main de plomb.... Deux grands génies que la tyrannie surveillait d'un œil inquiet protestaient seuls contre cet arrêt de mort

Digitized by Google

de l'âme, de l'intelligence et de la poésie : Mme de Staël et M. de Chateaubriand. »

Animé de tels sentiments, Lamartine pouvait-il laisser passer sans une protestation l'apothéose et la revanche que le gouvernement de Juillet préparait à Napoléon? Déjà, dans son discours du 2 mars 1837 sur la disjonction, il avait dénoncé les dangers de certaines impunités « dans un pays tout militaire comme la France, dans un pays qu'on fascine, qu'on enivre tous les jours de gloire et de louanges au despotisme heureux, qu'on fanatise pour la mémoire d'un despote glorieusement absous par la guerre seule ; dans un pays qui est à si peu de distance du 18 brumaire et du 20 mars 1815, dont il ne doit pas perdre le souvenir ». Même, il s'en était pris personnellement à Thiers pour avoir, comme ministre de l'Intérieur, laissé sur l'Arc de l'Étoile « nos artistes représenter l'image de la France, de la patrie agenouillée, humiliée sous la main de celui qui a dispersé ses corps politiques et violé la liberté dans son temple ». Pouvait-il, après avoir prononcé de telles paroles, garder un silence qui aurait ressemblé à un reniement? Il fut, tout de suite, résolu à parler. Thiers le sut et s'en alarma. Il essaya de le détourner d'intervenir dans la discussion. « Non, répondit Lamartine, je ne veux pas des imitateurs de Napoléon. — Oh ! Soyez tranquille, reprit Thiers d'un air narquois, vous n'avez rien à craindre à cet égard. — Vous ne comprenez pas ma pensée sur les imitateurs du grand homme, Monsieur, repartit Lamartine, et si vous voulez que je l'exprime crûment, nous ne voulons pas de ses parodistes. » (*National*, du 27 mai 1840.)

Cette réplique promettait. Qu'allait dire Lamartine?

La situation était devenue délicate. Les exigences des journaux bonapartistes, qui trouvaient insuffisants les projets du gouvernement, auquel ils adressaient des sommations menaçantes, avaient inquiété les esprits modérés et prudents. *Le Journal des Débats* se faisait leur interprète en distinguant entre l'Empereur, dont on voulait honorer la mémoire, et le régime impérial, dont on ne songeait pas à absoudre les fautes et les abus. Les journaux de gauche et

Digitized by Google

du centre gauche n'acceptèrent pas la distinction contre laquelle *le Courrier Français, le Constitutionnel* et *le Siècle* protestèrent avec indignation. Non seulement ils voulaient un hommage, mais ils réclamaient une sévère expiation [1]. La commission de la Chambre éleva de un million à deux millions le crédit demandé par le gouvernement, et le maréchal Clauzel, son rapporteur, qualifia en son nom Napoléon de héros national : « Napoléon n'est pas seulement pour nous le grand capitaine : nous voyons en lui le souverain et le législateur. »

Les amis de Lamartine, convaincus qu'il allait se perdre, ne lui épargnèrent ni les conseils ni les supplications. Travaillée par Thiers, la gauche l'abandonnait à lui-même. Il avait projeté un discours terrible, où la vérité se ferait impartiale, implacable et vengeresse. Cette vérité n'aurait pas passé. « J'ai fait de la diplomatie à la tribune au lieu d'éloquence et de raison, écrivait-il quelques jours après, et j'ai changé instantanément ce que je voulais dire en douceurs pour la mémoire du grand homme. » Il ne fut pas aussi doux qu'il le prétend, mais l'état des esprits le contraignit en effet à être diplomate. Émile Deschanel a écrit que son discours, « en même temps qu'il est un monument de haute raison, est un modèle de tactique oratoire et d'adresse parlementaire ». Il est surtout l'une des improvisations les plus extraordinaires, les plus difficiles et les plus heureuses qui aient jamais passé par des lèvres humaines. Est-ce le chef-d'œuvre de Lamartine? Je ne sais, mais c'est un chef-d'œuvre.

Tout de suite le débat est posé entre ceux qui, serviteurs ou admirateurs de l'épopée impériale, n'admettent pas qu'on en marchande la gloire et les esprits plus libres qui associent à la critique impartiale du passé « le pressentiment de la postérité dans les choses ». Lamartine marque sa place parmi les seconds, mais les premiers ont-ils eu raison de désirer ou d'accepter la translation des cendres?

Déjà le *National*, au moment du dépôt du projet, avait fait

1. Thureau-Dangin, IV, p. 161-162.

Digitized by Google

cette réflexion : « Placé loin de toutes les agitations de l'Europe, sa mémoire semblait grandir encore dans ce lointain où l'imagination aimait à l'aller trouver. Si large que fût l'espace, si profond que fût l'abîme, la pensée y jetait un pont, et venait se promener dans cette solitude et rêver près du saule sous lequel il dort. » La pensée était belle et éloquemment exprimée. Lamartine la reprend : « J'ose l'avouer devant vous, devant cette nation passionnée pour une mémoire, ce n'est pas sans un certain regret que je vois les restes de ce grand homme descendre trop tôt peut-être de ce rocher au milieu de l'Océan, où l'admiration et la pitié de l'univers allaient le chercher à travers le prestige de la distance et à travers l'abîme de ses malheurs. » Cet emprunt, qui ne se dissimule pas, est une habileté. En abritant sa pensée derrière l'autorité du *National*, dont personne n'a pu oublier l'article, Lamartine force la gauche à réfléchir et, il l'espère, à se ressaisir. L'allusion porte si bien qu'Odilon Barrot, au milieu de la sensation générale, demande la parole. Lamartine en profite pour affirmer que sa pensée est aussi nationale que celle de ses contradicteurs. Il ne blâme ni l'acte du gouvernement « ni la royale pensée qui rappelle de l'exil la dépouille du grand capitaine », comme autrefois le génie d'Athènes rappela la tombe de Thémistocle pour le faire reposer au bord de la mer, en face de Salamine. Cet hommage et cette comparaison, amenés avec une extraordinaire délicatesse, lui permettent de reprendre et d'accentuer une opinion qui, après avoir heurté une partie de l'assemblée, la rallie tout entière :

« Je n'aurais pas considéré comme un malheur pour la mémoire de Napoléon que sa destinée l'eût laissé quelque temps encore sous le saule de Sainte-Hélène. Les anciens laissaient écouler quelque temps entre la mort du héros et le jugement de la postérité. Les arrêts de l'histoire, quand ils sont plus impartiaux, sont plus sûrs d'être irrévocables. Peut-être, sous bien des rapports, cette cendre n'était-elle pas assez froide pour qu'on y touchât. La justice gagne à ces temporisations; la gloire et la reconnaissance publique n'y perdent rien; mais le jour, je le reconnais, où l'on offrait

Digitized by Google

à la France de lui rendre cette tombe, elle ne pouvait que se lever tout entière pour la recevoir et la recueillir sous un patriotique monument. »

Le *Moniteur* note à ce moment des *bravos presque universels*. C'est que l'orateur a gagné cette gageure de concilier, dans un mouvement nuancé avec une habileté infinie, des réserves et une adhésion où chacun peut trouver l'écho de son opinion personnelle. L'auditoire, subjugué par son talent, lui accorde la liberté de tout dire. Pourtant il le ménage encore. Il proclame les droits de l'apothéose et de l'admiration afin de revendiquer celui de faire entendre au peuple la voix de la raison publique : « Une nation comme la nôtre ne peut pas séparer sa reconnaissance de son bon sens. Ne soyons pas plus fiers de notre génie que de nos droits. » Cette formule, d'une si forte concision, sert de transition à une déclaration dont l'audace, parce qu'elle est attendue, ne heurte plus personne et dont la magnificence entraîne une émotion unanime :

« Je vais faire un aveu pénible : qu'il retombe tout entier sur moi. J'en accepte l'impopularité d'un jour. (*Sensation.*) Quoique admirateur de ce grand homme, je n'ai pas un enthousiasme sans souvenir et sans prévoyance. Je ne me prosterne pas devant cette mémoire ; je ne suis pas de cette religion napoléonienne, de ce culte de la force que l'on veut depuis quelque temps substituer dans l'esprit de la nation à la religion sérieuse de la liberté. Je ne crois pas qu'il soit bon de défier ainsi sans cesse la guerre, de surexciter ces bouillonnements déjà trop impétueux du sang français, qu'on nous représente comme impatient de couler après une trêve de vingt-cinq ans, comme si la paix, qui est le bonheur et la gloire du monde, pouvait être la honte des nations.... Les sophismes des gouvernements deviennent bientôt les crimes et les malheurs des nations ! Prenez garde de donner une pareille épée pour jouet à un pareil peuple ! » (*Profonde sensation.*)

A cette assemblée haletante, brusquement arrachée aux excès d'un enthousiasme irréfléchi par la vision d'un danger qu'elle n'a pas soupçonné encore, Lamartine apporte la

Digitized by Google

leçon du passé sous la forme de son expérience personnelle. Comment se dérober à l'histoire qui se fait ainsi toute proche et presque vivante? C'est un témoin qui parle. Comment ne pas l'entendre, et surtout un tel témoin! Il dit ses souvenirs et les impressions que sa jeunesse lui a laissées....

« Je ne veux pas feindre un culte que je ne me sens pas dans le cœur, encore moins dans l'intelligence.

« J'ai passé ma jeunesse à admirer et à maudire quelquefois ce gouvernement. Je lui dois beaucoup cependant; je lui dois le sentiment, l'amour, la passion de la liberté, par ce sentiment de la compression publique qui pesait alors sur toutes les poitrines, et que son nom seul fait encore ressentir. Oui, j'ai compris pour la première fois ce que valaient la pensée et la parole libres en vivant sous ce régime du silence et de volonté unique dont les hommes d'aujourd'hui ne voient que l'éclat, mais dont le peuple et nous-mêmes nous sentions la pesanteur.... »

A ce moment des *voix nombreuses* attestent par des : *C'est vrai! c'est vrai!* que l'orateur a réveillé dans l'auditoire des souvenirs qui s'accordent avec le sien. Déjà il n'est plus seul. Soutenu par ces adhésions, il exprime toute sa pensée :

« Et c'est ce qui explique comment un autre gouvernement fut accueilli par les hommes de mon âge. Bonaparte et la gloire d'un côté; la liberté et les institutions de l'autre. Nous fîmes comme nos pères : nous embrassâmes la liberté. »

Un *mouvement* se produit. Lamartine sent la nécessité d'une concession. Il se défend d'avoir voulu juger le grand homme auquel on prépare des honneurs nationaux :

« Le jugement lent et silencieux de l'histoire n'appartient pas à la tribune, toujours palpitante des passions du moment.... Qui ne pardonnerait pas à une destinée tombée de si haut? Qui ne pardonnerait même à des fautes qui ont agrandi le nom de la France? »

Les partisans de la *gloire* acclament le passage où les erreurs mêmes de leur héros sont excusées avec tant de splendeur. Lamartine profite du répit pour rallier les partisans de la *liberté* : « Cependant, Messieurs, nous qui prenons la liberté au sérieux, mettons de la mesure dans nos

Digitized by Google

démonstrations; ne séduisons pas tant l'opinion d'un peuple qui comprend bien mieux ce qui l'éblouit que ce qui le sert. (*Marques d'assentiment réitérées.*) Gardons-nous de lui faire prendre en mépris ces institutions moins éclatantes mais mille fois plus populaires, sous lesquelles nous vivons, et pour lesquelles nos pères sont morts après avoir tant combattu. (*Bravos!*) N'effaçons pas tant, n'amoindrissons pas tant, n'inclinons pas tant notre monarchie de raison, notre monarchie nouvelle, représentative, pacifique; elle finirait par disparaître aux yeux du monde. » (*Mouvement d'adhésion.*)

Après avoir exprimé, avec une force croissante, les dangers que la glorification du succès militaire, du despotisme heureux, peut faire courir à l'avenir de la monarchie constitutionnelle, malgré les assurances des ministres que « le trône ne se rapetissera pas devant un pareil tombeau », Lamartine pose une question hardie :

« Si ce grand général eût été un grand homme complet, un citoyen irréprochable, s'il eût été le Washington de l'Europe; si, après avoir défendu le territoire, il avait réglé, modéré, organisé les institutions libérales et l'avènement de la démocratie en France; si, au lieu de disperser les pouvoirs représentatifs, il les avait appuyés de la force militaire et soutenus de sa considération; si, au lieu de se faire la réaction vivante du passé, si, au lieu d'abuser de l'anarchie, de profiter du désenchantement momentané de l'esprit public, il l'avait relevé, il s'était fait le tuteur du progrès social, la providence du peuple; si, après avoir mis en mouvement les ressorts d'un gouvernement militaire et tempéré, il s'était effacé lui-même comme Solon ou comme le législateur de l'Amérique; s'il s'était retiré dans son désintéressement et dans sa gloire pour laisser toute sa place à la liberté, qui sait si tous ces hommages d'une foule qui adore surtout ce qui l'écrase lui seraient rendus? Qui sait s'il ne dormirait pas plus tranquille et peut-être plus négligé dans son tombeau? »

Cette apostrophe véhémente pique au vif la gauche, qui interrompt. Au milieu de cette émotion une voix crie à Lamartine : « Vous offensez le pays! — Non, Monsieur,

Digitized by Google

répond-il avec un accent d'incomparable noblesse; je ne fais que raconter l'esprit humain. » Et il évoque la mémoire de Mirabeau : « Où est-il? Il repose dans je ne sais quel caveau d'un monument profane qui a servi deux fois de chemin à l'égout. » Il rappelle Barnave et Bailly, « qui dorment inconnus avec les restes du tombereau révolutionnaire ». Il fait un magnifique éloge de La Fayette, reposant sous l'humble croix d'une sépulture de famille! Ces grands noms, ces souvenirs illustres, ces vies agitées et glorieuses, ces détresses posthumes, qu'il jette à l'assemblée dans un mouvement irrésistible, la secouent d'un frisson unanime : « Et l'homme du 18 brumaire, l'homme à qui la France dut tout, excepté la liberté, la révolution triomphante va le chercher au delà des mers pour lui faire une tombe impériale! La révolution triomphante, je demande si elle a sur la terre de France quelque monument assez grand, assez saint, assez national pour le contenir? » La sensation est *profonde et universelle*. Des bravos éclatent, auxquels des interruptions se mêlent. Lamartine, avant de résoudre la question qu'il a posée et de dire où l'on doit remettre les cendres illustres, se reprend, il revient encore en arrière, il s'étonne à nouveau de l'attitude du pouvoir. « Faites attention à ces encouragements au génie à tout prix. Je les redoute pour notre avenir. Je n'aime pas ces hommes qui ont pour doctrine officielle la liberté, la légalité, le progrès, et qui prennent pour symbole un sabre et le despotisme. Oui, je l'avoue, je ne m'explique pas cela. Je ne me fie pas à ces contradictions. J'ai peur que cette énigme n'ait un jour son mot. » (*Nouvelle et longue sensation.*) Que craint-il donc? Quelle est cette allusion à des événement redoutables? Il n'en dit pas et on ne lui en demande pas davantage. Mais la parole prophétique a passé. Un mot a suffi au génie pour dévoiler l'avenir.

Après cette illumination prodigieuse, Lamartine rentre dans la question : Où placer ce grand tombeau? Aux Invalides? Sous la colonne de la place Vendôme? A la Madeleine? Au Panthéon? Il écarte, pour des raisons diverses, auxquelles son éloquence donne une expression magnifique, tous ces

Digitized by Google

emplacements. A Saint-Denis? « Il y brillerait par son isolement même. Il est des rapprochements que l'histoire et les pierres mêmes doivent éviter. »

A l'Arc de triomphe de l'Étoile? « C'est trop païen. La mort est sainte, et son asile doit être religieux. Et puis y songez-vous? Si l'avenir, comme nous devons l'espérer, nous réserve de nouveaux triomphes, quel triomphateur, quel général oserait jamais y passer? (*Approbation générale.*) Ce serait interdire l'Arc de triomphe; ce serait fermer cette porte de la gloire nationale qui doit rester ouverte sur vos futures destinées! (*Vives acclamations. L'orateur est obligé de s'interrompre.*)

« A la colonne de la Bastille? sous le monument de Juillet?... Qu'y a-t-il de commun entre le 18 brumaire du peuple et le 18 brumaire d'un soldat ambitieux?... Que ferait-il là? La liberté et lui pourraient-ils se regarder sans ironie? Votre monarchie constitutionnelle et lui pourraient-ils se regarder sans trembler? »

Lamartine opterait pour le Champ-de-Mars, où Napoléon serait seul, et où « sa statue et son génie passeraient encore les revues de nos soldats ». Mais il tient moins à tel ou tel emplacement qu'à l'inscription destinée à perpétuer cette mémoire.

« Souvenez-vous d'inscrire sur ce monument, où il doit être à la fois soldat, consul, législateur, empereur; souvenez-vous d'y écrire la seule inscription qui réponde à la fois à votre enthousiasme et à votre prudence, la seule inscription qui soit faite pour cet homme unique et pour l'époque difficile où vous vivez : A Napoléon... seul. (*Profonde sensation.*) Ces trois mots, en attestant que ce génie militaire n'eut pas d'égal, attesteront en même temps à la France, à l'Europe, au monde que si cette généreuse nation sait honorer ses grands hommes, elle sait aussi les juger, elle sait séparer en eux leurs fautes de leurs services, elle sait les séparer même de leur race et de ceux qui menaceraient la liberté en leur nom (*Vive sensation*), et qu'en élevant ce monument, et en y remettant nationalement cette grande mémoire, elle ne veut pas susciter de cette cendre ni la

Digitized by Google

guerre, ni la tyrannie, ni des légitimités, ni des prétendants, ni même des imitateurs. »

Que faut-il admirer le plus dans un tel chef-d'œuvre? La magnificence de la forme, la profondeur de la pensée ou la clairvoyance du génie politique? Lamartine ne porta jamais plus haut ce triplé don. Son succès fut tel que la Chambre rejeta le crédit de 2 millions, auquel il avait pourtant conclu lui-même, et s'en tint au chiffre proposé primitivement par le gouvernement.

Aucun parti ne pouvait trouver dans le discours de Lamartine l'expression complète de sa pensée : les journaux n'en furent pas moins presque unanimes à saluer le talent de l'orateur. *La Presse* rendait justice à la « magnificence de cette noble parole ». *Le Siècle*, qui avait pourtant été jusqu'à comparer l'agonie de Sainte-Hélène à celle du Christ, lui décerna le même éloge presque dans les mêmes termes. *Les Débats* reconnaissaient, malgré leurs réserves, que Lamartine n'avait jamais eu « de plus belles et de plus patriotiques inspirations. » *Le National* disait : « M. de Lamartine était sur son terrain poétique. Il a chanté d'abord, mais il s'est souvenu ensuite qu'il fallait parler, et il l'a fait dans certains moments avec une élévation de pensée et d'expression qui portait le débat à sa véritable hauteur. »

D'autres témoignages ne sont pas moins significatifs. Henri Heine, dont le bonapartisme intégral ne trouvait pas son compte dans les réserves de Lamartine, prononçait cependant le mot de chef-d'œuvre[1].

Villemain lui écrivait cette belle lettre : « Je vous lis dans un petit jardin, bien loin du bruit et de la tribune : et jamais je n'ai senti émotion si violente. Cela est admirable de génie et de raison. Vos paroles resteront inséparables de cette apothéose, et elles en contre-posent l'imprudence politique. Je voudrais qu'elles fussent partout répétées pour l'honneur et l'instruction de la France, qu'on aveugle pour lui faire tourner la meule. Votre discours si éclatant et si profond ne durera pas moins que votre ode sur Sainte-Hélène. L'un et

1. *Lutèce*, p. 73-74.

Digitized by Google

l'autre seront, quoi qu'on fasse, la seule tombe indestructible de Napoléon. »

Molé n'était pas moins élogieux que Villemain. Il n'adoptait pas toutes les conclusions du discours de Lamartine : le sentiment de l'ordre et l'horreur de l'anarchie, sans le rallier tout à fait au 18 brumaire, l'inclinaient à une indulgence qui ressemblait beaucoup à une absolution. Mais l'éloquence du discours le transportait, au point qu'il n'hésitait pas, dans l'expression de son admiration (j'ai cité cette lettre dans mon introduction), à saluer Lamartine, se surpassant toujours, comme le premier orateur de la tribune française.

Ce sont là des témoignages qui comptent, mais comme ils sont directement adressés à l'orateur, on peut y suspecter une part de complaisance. Il en est un, au contraire, dont il est impossible de mettre en doute la sincérité et l'autorité. Quand Sainte-Beuve loue, dans une lettre intime, un contemporain, et qui était poète, on peut l'en croire. Avant le discours sur les cendres de Napoléon, son intelligence et son goût reconnaissaient l'éloquence de Lamartine, mais sa malice ne perdait pas ses droits. « Ce qu'il y a surtout dans Lamartine, c'est le talent immense, l'instrument merveilleux et le besoin d'en jouer : jeune, à une heure sublime de mystère et d'amour, dans ses premières *Méditations*; plus tard et déjà à l'état de sonate dans les *Harmonies*; et aujourd'hui, encore à l'état de sonate dans la lice oratoire. — Mais il arrive à être politique, dit-on. — Oui, il arrive à le paraître : cela rentre dans le progrès de son talent et de sa sonate oratoire. Car, quand je dis sonate, j'entends une sonate de plus en plus assortie et appropriée. » Ces lignes sont de mars 1840, antérieures de deux mois au discours sur Napoléon. (*Causeries du Lundi*. XI. Notes et Pensées. XCVI). Dès le lendemain du discours, il ne faut plus à Sainte-Beuve qu'une phrase pour exprimer son sentiment. « Lamartine, qui décidément est un grand orateur politique... » (Lettre à M. et Mme Juste Olivier, 27 mai 1840). Je ne sais pas un hommage qui en puisse dire plus long.

Digitized by Google

CHAPITRE V

UN DISCOURS INÉDIT DE LAMARTINE (1840)

DISCOURS PROJETÉ AUX ÉLECTEURS DE MACON || QUOIQU'IL AIT ACQUIS L'IMPROVISATION, LAMARTINE ÉCRIT ENCORE || EXAMEN DE LA SITUATION POLITIQUE EN FRANCE || COMMENT LAMARTINE ENTEND LA POLITIQUE : ELLE EXIGE DES IDÉES ET UNE FOI || IL FAIT DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE L'INSPIRATION DE SON PROGRAMME || LA POLITIQUE NATIONALE.

Il est difficile de décider si Molé avait raison de décerner à Lamartine, en 1840, la première place parmi les orateurs de son temps, un temps qui comptait Berryer, Guizot et Thiers. Mais aucun esprit impartial ne saurait refuser de s'associer au jugement de Sainte-Beuve : les discours contre la *coalition* et sur le retour des cendres avaient, en consacrant la maîtrise oratoire de Lamartine, fait de lui l'égal des plus grands.

Il était, dès ce moment, en pleine possession de tous ses moyens. L'instrument était forgé. Un labeur soutenu et opiniâtre avait mis en valeur et accru les dons généreux de la nature la plus riche et la plus abondante. C'est par la volonté et par le travail que Lamartine avait acquis son extraordinaire facilité d'improvisation. Qui dit improvisation ne dit pas absence de préparation. Comme tous les orateurs dignes de ce nom, Lamartine se préparait. En 1840, il n'avait plus besoin d'écrire. Pourtant, parfois encore, il écrivait. J'ai eu

Digitized by Google

la bonne fortune de trouver dans des papiers inédits, qui sont en ma possession, un projet de discours écrit tout entier de sa main. La première page porte au coin gauche la mention : *Notes* et, comme titre, *Discours à Mâcon*. La date ressort du texte même : il y est question, à diverses reprises, des *dix années* qui se sont écoulées depuis l'institution du gouvernement de Juillet, et même un passage plus explicite assigne au discours la date de 1840. C'est, selon toute vraisemblance, et si l'on tient compte des voyages de Lamartine, dans le courant de juin qu'il devait le prononcer, au cours d'une réunion organisée devant ses électeurs par la complaisance d'amis dévoués. La réunion n'eut pas lieu. Peut-être d'ailleurs Lamartine lui-même renonça-t-il à son projet sans en avoir fait part à ceux dont le concours devait en préparer le succès. Ce qui est certain, c'est que le discours ne fut pas prononcé. Il ne figure pas dans *la France Parlementaire* et le journal de Lamartine, le *Journal de Saône-et-Loire*, n'en fait aucune mention [1]. C'est donc un discours inédit ou, si l'on veut, le projet d'un discours non prononcé que je publie. Il est intéressant à plus d'un titre. Non seulement la forme, quoique jetée rapidement, en est belle et imagée, mais le fond apporte une contribution importante à l'histoire de la pensée politique de Lamartine. Elle s'offre ici dépouillée des artifices et libérée des servitudes de la tribune. Elle nous permet de saisir l'orateur dans toute sa sincérité et comme s'il se parlait à lui-même avant de parler aux autres :

DISCOURS A MACON

Messieurs,

Oui, j'accepte et je saisis avec empressement l'occasion que vous m'offrez dans cette réunion de concitoyens, d'amis politiques, de parler de plus près et plus intimement à ceux qui m'ont envoyé. Je vais le faire, puisque vous m'y provoquez, et bien plus librement qu'à la Chambre. La tribune a des lois, des convenances, des limites, qu'une pareille réunion n'a pas. Nous n'avons presque jamais à la tribune l'occasion

1. M. Duréault, le distingué et dévoué secrétaire de l'Académie de Mâcon, a bien voulu faire pour moi des recherches dont je le remercie vivement.

Digitized by Google

de parler à cœur ouvert sur le fond, sur l'ensemble de nos idées politiques, nous n'y parlons que sur des sujets bornés, spéciaux, précis, où notre pensée est contenue, pressée, comprimée dans les limites d'une rapide discussion. Nos discours sont comme les oracles de la Sibylle, des mots jetés au vent, des feuilles décousues, des pages incomplètes où l'on ne peut recomposer notre pensée générale sur la politique de notre temps qu'en la cherchant çà et là et comme par lambeaux dans des fragments de discussion. Ici, au contraire, je me sens à l'aise et au large, j'ai devant moi des amis qui m'encouragent par leur indulgence; j'ai l'espace, l'étendue, le temps pour seules limites à ma pensée; je puis me placer au point de vue, à la hauteur qu'il me conviendra de choisir, et envisageant de là, dans le passé, dans le présent, dans l'avenir la politique pratique de mon pays, entraîner avec moi votre attention sur tous les points, sur tous les principaux problèmes de gouvernement qui passionnent l'esprit public depuis dix ans. Je vais essayer de le faire dans toute la liberté de mon intelligence, je vais penser tout haut un moment devant vous. Point de réticence entre vous et moi, une pareille confiance est le plus digne hommage que des hommes de cœur se doivent entre eux.

Je prends mon texte dans les paroles mêmes qui viennent de m'être adressées et dans les questions qui me sont faites, et j'y réponds.

Vous me demandez, vous vous demandez à vous-mêmes avec tristesse, avec découragement : pourquoi l'esprit public semble-t-il s'affaisser sous le poids de son indifférence? pourquoi tant d'enthousiasme s'est-il comme consumé en si peu d'années? pourquoi les mécomptes, les déceptions, la langueur semblent-ils envahir ces esprits courageux qui n'ont pas reculé devant une révolution et qui reculent aujourd'hui devant les moindres difficultés d'organisation intérieure ou de politique étrangère? pourquoi le gouvernement, — je ne parle pas du ministère, remarquez-le bien, car le mot gouvernement implique tous les ministères, tous les pouvoirs délibérants qui se sont succédé depuis la révolution de Juillet, — pourquoi le gouvernement ne sait-il pas tracer profondément devant lui sur la carte, sur le terrain des faits, une de ces grandes lignes, une de ces marches en avant où le génie des hommes d'État guide et entraîne les grands peuples en leur montrant un avenir, une victoire, un but, une terre promise? pourquoi la France marche-t-elle comme en aveugle, de tâtonnements en tâtonnements, de velléités en dégoûts, ne sachant ni où elle va, ni ce qu'elle veut? pourquoi se livre-t-elle tour à tour, à demi, et sans

Digitized by Google

confiance, tantôt à des esprits aventureux qui la poussent à la guerre dont elle ne veut pas; tantôt à des esprits séniles qui l'intimident d'elle-même, et qui l'emprisonnent dans une inaction dont elle a honte? et pourquoi les partis se perpétuent-ils au lieu de se fondre dans un grand courant d'esprit public? Est-ce défaut d'intelligence dans les hommes qui gouvernent et dans le pays qui les suit? Mais la France est la terre de l'intelligence et les générations du génie s'y renouvellent avec autant de régularité que les générations d'hommes! Est-ce un défaut de patriotisme? Mais c'est la terre qui a enfanté les quatorze armées de la Convention! C'est le peuple qui a débordé de Madrid à Moscou, et une partie de la maladie compliquée qui nous ronge, c'est précisément l'impatience et les tortures de ce patriotisme surabondant et inactif. Est-ce indifférence pour la liberté et pour la forme de gouvernement qui la lui garantit? Mais la liberté est tellement inhérente, tellement incorporée au caractère de la nation, qu'après avoir renversé des institutions de quatorze siècles, elle s'est retrouvée tout entière en 1814 sous les débris du despotisme de l'Empire et qu'à la première atteinte que la Restauration essaya de lui porter, elle emporta un trône et une dynastie en quelques heures. Ce n'est donc pas cela, vous le sentez tous, ce qui nous manque. Ce qui manque à nos guides, à nos ministres, à nos Chambres, à notre presse et à nos journaux, ce n'est ni l'intelligence ni le patriotisme ni la passion de la liberté! Ce qui nous manque à tous, c'est une foi politique! C'est une idée dominante et souveraine, qui, éclairant d'en haut nos esprits, qui, régnant au-dessus des rois sur nos intelligences, nous montre clairement ce que nous avons fait, ce que nous faisons, ce que nous avons à faire, nous dévoile, pour ainsi dire, le plan des choses que la Providence, dont nous sommes les instruments accomplis, semble vouloir accomplir par nous, nous indique une route et un but digne des efforts d'un grand peuple, qui élève ce but jusqu'à la hauteur d'un devoir, jusqu'à la sainteté d'une religion et qui, en nous passionnant tous pour l'accomplissement d'une grande œuvre de civilisation, nous donne la constance et la force que Dieu a mises dans un grand peuple et qu'il n'y a mises que pour s'en servir à de grands desseins! Je m'explique : je vous demande un redoublement d'attention.

Qu'est-ce que la politique? Tout le monde répond : c'est la science du gouvernement. Mais qu'entendez-vous par cette science, par cet art du gouvernement? Entendez-vous, comme les anciens, que c'est tout simplement l'art pour le gouvernement de se tenir debout le plus longtemps possible

Digitized by Google

au sommet d'une société et au-dessus d'un peuple? Entendez-vous, comme les despotes, que c'est tout simplement l'art d'être fort et d'écraser de son poids une nation obéissante et avilie? Entendez-vous, comme Machiavel, que c'est tout simplement l'art de tromper les hommes et de les subjuguer, pour s'en servir à quelque indigne usage, et à son profit? Non sans doute; je sais bien qu'il y a encore, parmi nous, des hommes soi-disant habiles qui réduisent la politique à ces misérables proportions, et qui estiment assez peu l'humanité pour croire que Dieu a réduit l'art de la gouverner à la violence et à la ruse! Ces hommes nous méprisent comme des faibles d'esprit[1]. Je les plains, moi, comme des faibles de cœur! Non, la politique n'est pas cela, la politique est ce qu'il y a de plus saint, de plus pur, de plus divin au monde, car c'est ce qui intéresse de plus près, ce que Dieu a fait de plus saint dans sa création, l'homme, et de plus saint encore que l'homme : l'humanité. Tout esprit qui ne s'en fait pas cette idée n'est pas digne d'y toucher. Vous ne devriez permettre qu'à des mains trois fois pures de toucher à l'arbre des sociétés.

La politique est la science des rapports des hommes entre eux, des nations entre elles; c'est le mécanisme moral des sociétés humaines; au moyen duquel Dieu fait vivre les hommes en familles nationales et multiplie la force de chacun par la force de tous, crée des droits, impose des devoirs, transforme des instincts ignorants et égoïstes en patriotisme et en dévouement sublime, fait progresser l'humanité d'idées en idées, d'institutions en institutions, et, donnant pour ainsi dire à chaque pays et à chaque siècle sa tâche et son rôle dans l'œuvre collective, lui demande d'apporter, en tribut, à l'espèce humaine, un résultat, un progrès, un acte, une idée, une loi! Voilà la politique, et non pas ce misérable empirisme qu'on voudrait vous faire prendre pour de l'habileté, qui ne consisterait qu'à changer des monarchies en républiques, des rois en dictateurs, des dynasties vieilles en dynasties plus vivaces et à rajeunir les tyrannies au lieu de les détruire! Toute politique qui ne contient pas ces deux idées morales : progrès et dévouement, n'est pas une politique. C'est une profanation. Elle ne se sanctifie que par son but! Elle ne se divinise que par son dévouement intelligent à une grande idée d'amélioration sociale, au profit de tous les hommes et en vue de Dieu! En deux mots vous comprendrez sa pensée toute entière et vous

1. En marge cette addition : « Mais ces hommes sont les matérialistes de la politique. Ils s'en vont. »

Digitized by Google

la comprendrez d'autant mieux que cette pensée du temps est déjà dans vos cœurs : non la politique n'est pas seulement un art ! la politique n'est pas seulement une science ! c'est plus qu'un art, c'est plus qu'une science ; c'est une vertu ! C'est une vertu, car c'est un immense amour de notre Patrie et de l'humanité ! C'est une vertu, car c'est un dévouement jusqu'au martyre pour le pays, pour l'espèce humaine au milieu de laquelle nous ne faisons que passer, mais à laquelle nous nous intéressons dans les siècles à venir et dans les générations qui ne sont pas encore nées !

Je sais bien que si ces paroles que vous applaudissez ici venaient à retentir au delà de cette enceinte, on tournerait en dérision cette politique dont le nom se confond avec celui de la vertu. La politique du vice habile ou du crime heureux a plus de croyants parce qu'elle est accessible à plus d'esprits. Je m'honore de cette incrédulité des âmes vulgaires qui nient tout ce qui les dépasse. Leurs railleries seront notre gloire aux yeux de la postérité : ajournons-les à l'heure du réveil des peuples. Plus la raison humaine grandira, plus l'habileté de ces hommes paraîtra petite à côté de l'habileté du dévouement et de la toute-puissance d'une foi politique !

Mais cette foi politique, dites-vous, où la trouver ? Je réponds : dans toutes vos âmes. Remuez la cendre de tous les événements de ces cinquante dernières années et vous y retrouverez partout les étincelles auxquelles vous pouvez, vous devez, rallumer le flambeau de votre croyance politique. Ne sommes-nous pas les fils des hommes qui avaient quarante ans en 89 ! Leur sang n'est-il pas encore tiède dans nos cœurs, ne sommes-nous pas les héritiers de la Révolution française ou plutôt de la rénovation européenne de 89 ?

Cet événement dont nous sommes trop près a été mal jugé jusqu'à nous. Qu'y-a-t-on vu ? La chute d'un trône, l'inauguration d'une République, un nivellement du sol politique, une lutte terrible, à coup de crimes, entre une idée expirante et une démocratie qui se faisait place violemment dans le pouvoir, l'insurrection des classes opprimées, la révolte de la bourgeoisie, l'avènement du peuple ! C'était plus : c'était l'insurrection des principes, c'était la révolte de la vérité, c'était l'avènement de la philosophie dans la politique !

La Révolution française n'est au fond qu'une grande philosophie en action. Elle date de Fénelon, de Montesquieu, de Rousseau, ou plutôt elle date du jour où des génies conséquents s'aperçurent que la moralité qui préside aux rapports privés de l'homme avec l'homme pouvait présider aux rapports du peuple avec son gouvernement et des peuples

Digitized by Google

avec les autres peuples. Cette philosophie devint religion sous la main de Fénelon, code sous la plume de Montesquieu, passion sous l'âme de Rousseau, action et puissance dans la parole de Mirabeau, fanatisme enfin dans le peuple qui la saisit comme une vengeance quand elle ne devait être qu'une justice et qu'un don!

En quoi consistait cet Evangile nouveau des Peuples? En quelques vérités pratiques très simples et très belles découlant du code religieux du christianisme et de la raison des philosophes. Ces vérités, on ne les contestait plus dans les livres, il fallait les introduire dans les faits; ce fut toute la pensée révolutionnaire. Quelles étaient ces vérités? Elles peuvent s'écrire en trois mots : *fraternité*, *égalité*, *charité*, entre les hommes; *paix* entre les nations, et, pour que ces principes ne restassent pas des lettres mortes, inscrites en vain sur le frontispice des gouvernements, les politiques y ajoutèrent le mot *liberté*. Le mot *fraternité* fut le titre d'association entre les hommes, le mot *liberté* fut le titre des citoyens, le mot de *paix* fut le titre entre les nations. Les citoyens furent investis tous du droit de faire représenter leur pensée, leur intérêt, leur volonté dans le gouvernement de la nation, de l'éclairer et de le surveiller, de le corriger sans cesse. Le gouvernement, bien qu'il fût encore dominé au sommet par un trône, ne fut plus qu'une grande délégation de pouvoirs donnée par le peuple à un mandataire couronné et perpétuel et à des chambres électives transitoires et à un pouvoir ministériel responsable. Qu'en résulta-t-il? Vous le savez. La raison humaine tint, pour ainsi dire, son grand concile œcuménique dans l'Assemblée Constituante; la féodalité qui n'était au fond qu'une demi-servitude s'écroula; la royauté devint une magistrature; l'impôt un devoir égal pour tous; les distinctions de caste s'effacèrent; la propriété fut partagée également entre les enfants de la famille; des institutions d'assistance au peuple furent créées. La liberté de penser fut consacrée, la richesse sentit qu'elle devait être une providence et se légitimer par ses services. L'intelligence et la conscience furent affranchies, du même coup, par la liberté de la pensée et par la liberté des cultes. La civilisation cessa d'être enchaînée à l'autel immobile du prêtre, Dieu fut libre dans les âmes, et l'adoration, ce plus grand acte de l'humanité, put se manifester sous toutes les formes et dans tous les cultes. Il y eut un moment d'élan sublime où la sagesse des philosophes et des penseurs sembla prendre, tout à coup et sans secousse, son niveau, dans les institutions et dans les lois, et où l'humanité respira de ce long poids d'oppression, d'égoïsme et d'erreurs

Digitized by Google

dont la raison triomphante venait enfin la délivrer. A ce moment-là l'enthousiasme de ce qu'elle accomplissait devant Dieu souleva la nation presque entière, moins ceux que la liberté dépossédait. Les peuples applaudirent. La France jura qu'elle ne ferait d'autres conquêtes que celles de la raison et de la liberté. Jamais la Révolution française ne fut si puissante que le jour où elle jura de déposer le glaive et de fraterniser avec les peuples.

Quand on réfléchit froidement aujourd'hui à la puissance de cette foi politique qui unissait alors la nation et qui souleva, en quinze mois de temps, ces montagnes de tyrannies, d'erreurs accréditées, de préjugés faits hommes, accumulés par tant de siècles sur un peuple, on reste anéanti d'admiration devant la toute-puissante énergie de cette foi qui animait nos pères et l'on se demande avec étonnement : sommes-nous bien leurs fils?

Ce moment fut l'apogée de la révolution des principes, c'est là qu'il faut la contempler, ce fut son Sinaï; c'est là qu'il faut lire la foi véritable à la lueur de l'enthousiasme encore pur et brûlant qui l'éclairait. Plus tard elle devint lutte, fanatisme, crime, gloire militaire, despotisme, conquêtes, défaites, restauration, ce ne fut plus la révolution, ce fut le choc du monde, la mêlée des événements et des idées; ce ne furent plus des principes, ce furent des hommes. La foi politique disparut du cœur des peuples comme ces fleuves qui s'engloutissent au plus large de leur cours sous des rochers ou sous des sables, que l'on croit perdus pendant longtemps et qui ne reparaissent qu'après une longue déviation souterraine, avec tout leur courant et avec toutes leurs eaux.

La Restauration, l'histoire équitable le reconnaîtra, se reporte très près de l'Assemblée Constituante. Louis XVIII avait connu Mirabeau, il parlait bien la langue de 89, mêlée d'un peu d'accent royal et de (mot en blanc) l'émigration. Son règne fut un temps donné à l'extinction du fanatisme militaire et à la renaissance de la liberté; il n'y en avait plus trace sous le pied des soldats de l'Empire [1].

Passons la Restauration. Je n'aime pas à juger ce que je respecte et à accuser ce que je plains. Ce fut un interrègne entre le passé et l'avenir, entre la Royauté des Rois et la Royauté de l'opinion, une gymnastique de la liberté renaissante où l'opposition et le pouvoir se mesurèrent avant de s'attaquer.

1830 fut un grand contre-coup de 89. Nous avons eu

1. L'orateur a biffé ce premier passage sur la Restauration. Celui qui suit reste comme l'expression de sa pensée : il porte d'ailleurs de nombreuses corrections.

Digitized by Google

dix ans pour réfléchir à ce grand événement et nous semblons ne pas le comprendre encore, et vous vous demandez à vous-mêmes : où sommes-nous? et que faire? Quoi, vous avez fait cela! et, maintenant, vous dites : que faire?

Que faire? Toutes les fois qu'un peuple ne sait pas ce qu'il a à faire, c'est qu'il lui manque un mobile, un but, une lumière. Aussitôt qu'on a une croyance ferme, on a une morale et une action conformes à cette foi.

Eh bien, je viens vous démontrer que si nous n'avons pas cette foi politique, c'est notre faute, c'est que nous ne savons pas la chercher, la trouver, la voir où elle est, et que le vrai sens, le sens moral et religieux de la politique de 1830 se découvre tout resplendissant et tout brûlant encore dans l'esprit régénérateur de la Révolution française de 89. Si nous n'en sommes pas les continuateurs, nous ne sommes rien. Nous refusons la succession de nos pères. Nous ne sommes plus le peuple des idées, nous sommes le peuple d'un homme; nous ne sommes plus l'armée des principes, nous sommes les sujets de la circonstance. Nous allons tour à tour en avant et en arrière, nous faisons des mouvements et de la poussière, nous ne faisons ni œuvre ni route; le siècle se perd, et le monde rit de nous!

Réhabiliter la Révolution française en la séparant de ses crimes, de sa mauvaise gloire, de ses injustes conquêtes, de ses tendances à la dictature, de ses agenouillements devant le despotisme militaire, c'est notre œuvre! Raviver dans nos cœurs, dans l'esprit de la nation entière, le foyer des principes éternels dont elle fut l'explosion violente et dont nous devons être le rayonnement calme et continu, voilà notre devoir.

Appliquer à chacune des pensées, à chacun des actes du citoyen, de la nation, du gouvernement, la lumière de ces principes, le flambeau de cette foi politique pour les éclairer et les juger, voilà le moyen. La certitude de la perfectibilité des institutions et le devoir de se dévouer à ce perfectionnement indéfini de l'espèce humaine en commençant par la nation, voilà la foi politique de ceux qui ont cru, qui croient et qui croiront désormais.

Prenons pour exemple, si vous voulez, la Révolution de Juillet elle-même, et tous les principaux actes de son gouvernement depuis dix ans, et voyons de quelle clarté et de quelle chaleur cette lumière d'une véritable foi politique aurait éclairé chacun de ces actes de la nation et nous aurait empêchés de tomber dans les erreurs de gouvernement ou de traîner dans les langueurs d'esprit public.

Digitized by Google

La fraternité entre les hommes, la paix entre les nations? Voyons les actes.

La Révolution de Juillet a conservé hardiment la paix. Elle a merveilleusement compris en cela le sens de sa mission progressive : la guerre est à l'ancien régime, la paix est révolutionnaire, les hommes de la guerre sont des hommes de despotisme et d'aristocratie. Quel est l'élément qu'ils consomment à la guerre? C'est le peuple. C'est le peuple qui la fait avec son impôt, son travail, ses enfants, son sang, sa vie. Quand on est embarrassé d'organiser une nation, on en fait une armée; la victoire les décime, ils étaient partis citoyens, ils reviennent sujets et esclaves. La guerre est le secret des impuissants : le sabre tranche tout, mais il supprime tout; il y a cent fois plus de difficultés et par conséquent cent fois plus de mérites dans la paix. C'est pour cela que l'histoire aura une longue bénédiction, dans ses pages, pour les premières années du gouvernement de Juillet. En maintenant l'harmonie en Europe il a été dans la foi et dans le sens de 89, il a été progressif, il a marché à l'avenir.

On en peut dire autant de lui dans ses premiers actes intérieurs, quand il a réprimé avec énergie les ébullitions menaçantes de la sédition populaire : l'ordre passe avant les théories. Révolution ne veut pas dire désordre, mais ordre changé et amélioré; le gouvernement l'a voulu et la nation l'a compris. Mais, quant aux questions d'organisation constitutionnelle, du droit des citoyens à une part quelconque d'intervention dans le gouvernement, du concours des lumières, des intérêts, des volontés de tous dans la loi, de vérité dans la représentation, d'égalité vraie et pratique entre toutes les classes dont la nation se compose, il est impossible de méconnaître que les principes ont été trompés ou tronqués, et qu'au lieu d'organiser la grande et harmonique démocratie à laquelle tout tend dans l'intelligence, on n'en a constitué que l'ombre, et qu'au fond la Révolution n'est qu'une aristocratie déplacée. Où est le peuple? Où sont les 20 millions de prolétaires? Où sont les masses? Quelles voix les représentent directement dans les innombrables questions qui les concernent? les questions de travail, de salaire, de secours, d'indigence, de recrutement, de consommation, de bon marché des denrées, de douanes, de prohibitions qui les enchaînent; tout cela est hors du droit politique, il n'y a que la propriété et même qu'une nature de propriété qui soit représentée dans le gouvernement. L'Etat, c'est la propriété, semble être l'axiome de cette démocratie; l'Etat c'est l'homme, voilà l'axiome vrai d'un gouvernement

Digitized by Google

humain et populaire[1]. Il n'y a pas une de ces innombrables questions, où les masses sont intéressées par leur droit ou par leur vie, à laquelle vous puissiez appliquer la lumière vraie des principes d'égalité, de charité, de fraternité entre les hommes, sans que l'iniquité vous apparaisse et sans que la raison ne s'écrie : la révolution n'est pas faite!

Je n'en prends qu'une pour exemple; la question du bon marché des denrées de première nécessité. Le bon marché est la politique des masses, le peuple est le grand consommateur. Enchérir ses aliments, c'est enchérir sa vie. Son intérêt et son droit seraient d'avoir le pain, le vin, le fer, le bétail, le combustible à bas prix et les matières premières sur lesquelles son travail s'exerce. Entre quelles mains cependant sont les lois qui régissent le sort de ces consommateurs? Entre les mains d'un petit nombre de producteurs intéressés à enchérir par la prohibition, par les douanes, par les tarifs, les matières premières. Est-ce là de la mutualité, de la fraternité, de la charité sociale? Est-ce là la vérité et la justice dans le gouvernement? Non. C'est de la féodalité retournée. C'est l'aristocratie des producteurs écrasant les masses. La liberté du commerce fut le cri de 89. Les frontières fermées aux produits étrangers nécessaires à l'universalité du peuple pour enrichir un petit nombre d'industriels maîtres des Chambres, voilà la vérité de 1840! Et cependant 1840 devrait savoir que le vrai point de vue des gouvernements est dans les masses, car c'est là qu'est le nombre, c'est là que sont les misères, et c'est là que sont les droits et c'est là qu'est la force!

Nos grands actes diplomatiques[2]....

Vous voyez donc qu'il y a des principes, qu'il y a une foi politique claire, brûlante, lumineuse qui éclaire et qui guide avec infaillibilité les esprits dans les théories et dans les actes de la politique. Cette foi politique ne s'appelle ni république, ni légitimité, ni dynastie, mais elle s'appelle Raison.

Je sais que quelques hommes de peu de foi qui voient la vérité, mais qui cherchent des prétextes pour ne pas la suivre, disent : à quoi bon des principes? ils sont vrais, ils sont saints, ils sont divins peut-être; oui, mais ils brillent trop haut et trop loin pour avoir la moindre action sur les hommes, sur les affaires, sur les passions, éléments dépra-

1. Toute cette page est biffée. Elle porte en marge : « Ici dire : par exemple, quant à l'élection, — à l'Espagne, — à l'Orient, — à l'Algérie, — aux douanes, — au bétail, — au droit de visite. Que disent les principes? Que disent les faits? Vous agissez en athées! Vous préparez une révolution! »

2. Le manuscrit présente ici une lacune de trois pages.

Digitized by Google

vés de la politique. Une foi, quelque pure qu'elle soit, ne peut jamais remuer le monde autant que les intérêts et les égoïsmes auxquels Dieu a livré les peuples et les gouvernements. C'est par ces intérêts amorcés et satisfaits, c'est par ces ambitions individuelles, c'est par ces égoïsmes de castes, c'est par ces passions groupées que le monde se gouverne et non par des idées; votre foi politique est une chimère, désespérons donc des peuples tant qu'ils auront des passions!

Si cela était vrai, il faudrait détourner ses regards de ce monde, s'envelopper de son égoïsme et de son mépris et livrer le gouvernement au plus audacieux et au plus scélérat, les hommes ne seraient bons qu'à être joués ou écrasés! Mais c'est pour que cela ne fût pas vrai que nous avons fait une révolution en Europe. C'est pour que cela ne fût pas vrai que nos pères ont soulevé le poids d'un monde entier d'institutions immorales et décrépites. C'est pour que cela ne fût pas vrai qu'ils ont versé leur sang en martyrs sur les échafauds, en héros sur les champs de bataille, dans la plus grande lutte au nom d'une idée à laquelle le monde ait jamais assisté, depuis l'avènement du christianisme, qui fut une idée aussi et qui pourtant triompha des intérêts, des mensonges et des passions de l'univers! C'est pour que cela ne fût pas vrai que vous avez donné en 89 et en 1830 une secousse telle au monde politique établi qu'il n'y a pas un empire qui n'en ait croulé ou tremblé, qu'il n'y a pas une fibre d'homme dans tout l'univers qui n'en ait ressenti la commotion, qui n'y ait pris part, par la douleur ou par l'espérance! Et c'est en présence de tels faits, de telle puissance, de tels bouleversements produits par l'explosion d'une idée de justice et de liberté qu'on ose nous dire que l'égoïsme individuel est le maître du monde, que c'est folie de lutter contre lui, et que les passions individuelles seront toujours plus fortes que la foi qui saisit un grand peuple et qui le lève au-dessus de lui-même jusqu'à la hauteur de sa destinée!

Oui sans doute, si les passions individuelles ont leur fatale puissance, si elles allument çà et là leur foyer dévorant, elles sont courtes comme les pensées de l'égoïsme, basses comme les cupidités du cœur de l'homme, impuissantes comme les pensées de l'homme isolé, et ce n'est jamais par ces passions, par ces ambitions étroites et réduites aux proportions d'un individu que les choses réellement grandes s'accomplissent dans le monde. Au contraire, ce sont ces misérables passions personnelles qui se mêlent toujours, comme des fils brisés, à la trame de la politique, pour la faire rompre quelque part et pour déconcerter et altérer les plus grands desseins de

Digitized by Google

Dieu, les plus grands événements de l'humanité! L'homme n'est fort qu'en s'oubliant soi-même et en se donnant sans retour, sans salaire, à une de ces grandes fois, à une de ces œuvres collectives qui donnent seules un sens et une dignité aux efforts individuels de quelque chose d'aussi fugitif, d'aussi court, d'aussi imperceptible qu'un homme dans l'universalité et dans la perpétuité des destinées d'un peuple. Ce n'est qu'en s'immolant à une pensée générale, ce n'est qu'en s'absorbant dans un intérêt national ou plus que national, qu'un homme devient grand en personnifiant pour ainsi dire en lui quelque chose de la grandeur de l'éternité de son pays ou de l'idée à laquelle il se dévoue! L'égoïsme, en trompant les autres, se trompe lui-même; le dévouement ne se trompe jamais. Défiez-vous de la prétendue puissance de l'intrigue.

Parcourez vos souvenirs les plus récents et les plus éclatants. Est-ce donc par ses vices que Mirabeau fut puissant? Non, c'est par le brûlant fanatisme de la raison publique à laquelle il avait jeté son génie tout entier comme un élément digne d'elle et qu'elle devait consumer pour le faire éclater d'une lueur plus ardente et plus vive sur les nations?

Est-ce par ses crimes que Danton fut puissant? Non; par son dévouement audacieux qui lui fit follement mettre la Patrie au-dessus même de l'humanité!

Les Girondins! C'est par leur sang répandu, qui fit glisser le crime dans leur sang et qui prépara au 31 mai la vengeance du 9 thermidor.

Est-ce donc par son égoïsme et par son insatiable ambition de pouvoir que Napoléon fut grand? Non; c'est par là qu'il rapetisse les plus grandes choses qu'il ait faites; il n'a laissé un nom douteux, la France deux fois perdue et la civilisation retardée, que pour s'être substitué criminellement à la France et que pour avoir voulu dérober, pour sa misérable statue personnelle, le piédestal que la Révolution avait préparé pour la liberté! Tout ce qui a été accompli d'utile, de bon, d'éternel sur la terre a été accompli par une vertu; tout ce qui a été fait de faux, de mensonger, de périssable, a été fait par les passions individuelles.

Mais il y a quelque chose de plus fort que la passion individuelle, c'est une pensée collective, c'est un instinct populaire, c'est une foi nationale, c'est là un immense foyer qui absorbe toutes ces petites flammes passagères allumées dans le cœur des ambitieux ou des pervers et qui les font servir bon gré mal gré d'aliment au feu qui éclaire un siècle! quand un peuple est vraiment animé de....
quand il....

Digitized by Google

rien ne résiste, tout devient facile et les calculs de l'égoïsme....

Dieu a donné à certains hommes une passion de plus qu'aux vulgaires de leurs semblables et comme un sens de plus à certaines organisations. C'est la passion du bien public, c'est le dévouement volontaire et illimité à l'accomplissement de quelque grande œuvre, nécessaire à leur nation ou à l'humanité. C'est le fanatisme de l'amélioration du genre humain! C'est avec cette passion qu'on renverse les religions corrompues et qu'on en[1]....

Ce discours, jeté sur le papier avec une facilité surprenante, n'est qu'un brouillon dont la forme définitive aurait reçu des corrections et des remaniements. Il est pourtant construit avec une solidité, une méthode et une progression dans l'argumentation qui lui donnent sur presque tous les points les apparences d'une œuvre achevée. Il n'abonde pas en idées nouvelles, mais Lamartine use « de l'espace, de l'étendue et du temps », refusés par la tribune, pour préciser et développer les inspirations générales et les conditions auxquelles il soumet l'action politique. Il s'agit moins d'un programme que d'une orientation où la critique du gouvernement laisse la plus large place à l'examen de l'esprit public. A ce titre, le discours projeté pour les électeurs de Mâcon se rattache à ceux que Lamartine avait prononcés le 10 janvier 1839 dans la discussion de l'Adresse et le 23 avril dans sa réponse à Guizot. Il y dénonce l'inaction, l'indifférence, la torpeur, qui accablent un grand peuple, digne

1. Tous les passages suivis de points sont inachevés dans le manuscrit. La dernière page reste également interrompue. Mais une page antérieure porte au verso une double indication. D'une part elle renferme une sorte d'énumération des questions à examiner : « Les masses et non une caste, 2° la paix, 3° l'Espagne, 4° les douanes, 5° la liberté des cultes, 6° l'élection, 7° la guerre, 8° le droit de visite. » D'autre part elle indique avec le mot « fin » deux fois répété l'hésitation de l'orateur entre deux péroraisons. La première est une reprise presque textuelle d'un passage du discours, qui sans doute aurait changé de place. « La possibilité de la perfectibilité des institutions et le devoir de se dévouer à ce perfectionnement indéfini de l'espèce humaine : voilà la religion politique de ce temps-ci. » La seconde péroraison s'annonce ainsi. « Passionner la raison ! Mais les passions, dites-vous? — Quoi, les passions, ambition, envie, cupidité, corruption, auront plus de force que la vérité et la vertu ! C'est comme si vous disiez que Dieu a donné plus de puissance au vice qu'à la vertu ! Non. Passionner la raison. Passion du bien... » Suivent quelques mots difficiles à lire ou dont le sens s'explique mal.

Digitized by Google

d'une autre destinée par la gloire de son passé et par la générosité de ses espérances. Sans craindre les railleries faciles des « matérialistes de la politique », il fait de la science du gouvernement une « vertu », à laquelle il donne une « foi » comme base et comme moyen d'action.

Cette foi, qu'il veut agissante, trouve son expression dans les principes de la Révolution française dont Lamartine se réclame ici sur un ton qui n'avait pas eu encore cette netteté et cette vigueur. C'est à la Révolution française qu'il ramène le gouvernement de Juillet pour lui dicter son devoir et lui imprimer une direction. L'idée démocratique inspire cette harangue faite de raison clairvoyante et de sage mesure. Lamartine ne se résigne pas à voir tant d'efforts et de luttes, tant d'héroïsme et de sacrifices, aboutir à une sorte de « féodalité retournée » ou d' « aristocratie déplacée », gouvernant le pays pour la seule satisfaction de ses intérêts. Il demande où est le peuple, où sont les vingt millions de prolétaires, où sont les masses? On les tient en dehors du droit politique, dont la propriété, devenue le dogme nouveau, accapare l'exercice et les bénéfices. Lamartine parle pour ces *masses*, et de quel accent! « C'est là qu'est le nombre, c'est là que sont les misères, et c'est là que sont les droits, et c'est là qu'est la force! » Pressent-il déjà le rôle que la destinée lui réserve dans la direction de cette force? Je ne sais, mais aucune ambition vulgaire ne trouble cette âme généreuse, qui oppose aux passions individuelles la grandeur de l'intérêt national. La vie de Lamartine pourrait avoir pour épigraphe ces belles paroles de son discours inédit. « L'égoïsme, en trompant les autres, se trompe lui-même; le dévouement ne se trompe jamais. »

Digitized by Google

CHAPITRE VI

LAMARTINE ET BERRYER
(1840-1841)

LA QUESTION D'ORIENT OPPOSE LAMARTINE ET BERRYER : COMPARAISON DE LEURS TALENTS || SAGESSE PRÉVOYANTE DU POÈTE : LE PATRIOTISME DE LA PAIX CONTRE LE POPULARISME DE LA GUERRE || DÉBAT SUR LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE : LES DEUX GRANDS ORATEURS SE RENDENT JUSTICE.

Les griefs que Lamartine formulait, dès 1840, contre la politique du gouvernement de Juillet n'entamaient pas, sur un point particulier, la fidélité de son adhésion : il savait gré à la monarchie constitutionnelle d'avoir maintenu la paix, à laquelle il était lui-même si profondément attaché. Son hostilité violente et continue contre Thiers avait surtout pour cause les intentions belliqueuses qu'il lui supposait. C'est lui qu'il visait, à n'en pas douter, dans le passage du discours destiné aux électeurs de Mâcon où il blâmait « les esprits aventureux qui poussent la France à la guerre dont elle ne veut pas ». En août 1840 il écrivait à Mme de Girardin : « M. Thiers, c'est la guerre; M. Thiers, c'est la fin du monde, il faut qu'il tombe ou que nous y restions tous, pas de milieu. »

Pour aider à la chute de Thiers, qui se confondait pour lui avec l'intérêt du pays, Lamartine publia dans le *Journal de Saône-et-Loire*, sur la question d'Orient, quatre articles dont le retentissement fut considérable. Il les appréciait à leur

Digitized by Google

vraie valeur en disant qu'ils étaient son « chef-d'œuvre politique didactique », et que la draperie laissait « percer les muscles ». Ils sont en effet musclés, vigoureux et solides. Les événements qui se sont accomplis depuis trois quarts de siècle ont transformé la question d'Orient sans la résoudre; elle se pose d'une façon qui enlève leur intérêt de fond aux vues de Lamartine, mais ses articles n'ont presque rien perdu de la vie et de la passion qui les animaient. Ce sont, à proprement parler, des discours. Privé, par l'intersession, des échos de la tribune, dont Thiers ne se hâtait pas d'ouvrir l'accès, Lamartine développait dans le *Journal de Saône-et-Loire* une véritable interpellation sur la politique extérieure du cabinet du 1er mars. Et c'était une interpellation singulièrement éloquente. Lamartine, dès les premières lignes, parlait moins à des lecteurs qu'à des auditeurs. N'acceptant pas que l'honneur de la France fût solidaire des inconséquences de ses ministres, il s'écriait : « Pitoyable raisonnement de la faiblesse, qui fait le dernier pas vers l'abîme parce qu'on lui a fait faire le premier! Et depuis quand l'impéritie des hommes d'État serait-elle la mesure de la confiance qu'il faudrait leur continuer? Il suffirait donc à un cabinet inhabile d'avoir mis son pays à deux doigts de sa perte, pour que le pouvoir devînt inviolable entre ses mains? On s'absoudrait donc de son incapacité par les résultats de l'incapacité même? et une nation serait condamnée à ne se sauver que par les mains qui l'auraient compromise? Singulier patriotisme que celui qui se placerait sur la tête des hommes qui perdent la patrie! Savez-vous qui est-ce qui dit cela? C'est le ministère lui-même; c'est le ministère qui se réfugie dans les embarras qu'il a créés comme dans le seul asile qui lui reste, qui cherche son salut dans ses fautes et son inviolabilité dans vos dangers! Non, vous n'êtes pas solidaires; non, vous ne vous mettrez derrière personne : la nation seule est assez grande pour regarder l'Europe en face. Ce n'est pas le ministère qui vous protège; on vous respectera davantage quand il ne sera plus devant vous. Vous sauverez l'honneur de la France et la paix du monde sans lui, et vous les sauverez de lui.

Digitized by Google

« Et moi aussi, j'estime la dignité de mon pays plus que ma vie. Si le mal était consommé, je me tairais, et, sans examiner la cause, j'emploierais mes faibles forces individuelles à surexciter les forces nationales. Une fois le premier coup de canon tiré, un bon citoyen n'examine plus pourquoi, mais avec qui il combat. Quand on n'a pas pu éclairer son pays, on marche avec lui, même à l'abîme. Mais il y a encore un pas entre l'abîme et nous. »

Quoique écrites dans un journal, ces phrases magnifiques ne peuvent faire illusion sur leur véritable caractère : elles ne sont pas le début d'un article, elles sont l'exorde d'un discours. Elles annoncent et elles préparent une série de développements oratoires dont la beauté, si peu connue, mériterait de prendre place à côté des chefs-d'œuvre que la tribune a inspirés à Lamartine. Condamné à choisir entre tant de passages dignes d'admiration, j'en cite un dont j'imagine que l'effet à la tribune n'eût pas manqué d'être irrésistible :

« J'ai dit, non pas toute ma pensée, mais une partie de ma pensée sur la négociation et sur le ministère. Je m'arrête.

« Je sais que les organes du ministère m'accusent de la dire trop haut, et voudraient qu'aucune voix importune ne troublât le silence des oppositions et le mystère diplomatique qui s'accomplit. Ils inculpent mon patriotisme. Du patriotisme en dehors des vrais intérêts de la patrie? du patriotisme qui donne à un ministère le temps de l'engager et de la compromettre? je ne le connais pas. Je connais bien ce patriotisme éventé, qui consiste à faire gronder des mots sonores dans des phrases vides, à jouer avec ce sentiment sacré, dernière raison des nations, qui les sauve encore quand tout est perdu, à galvaniser et à comprimer périodiquement, trois fois par semaine, ces saints bouillonnements de l'esprit public, selon qu'on a besoin de colère pour menacer ou d'apathie pour endormir. Cette tactique coupable des publicistes d'un cabinet qui profane ce qu'il y a de plus sérieux au monde, non seulement je ne la sanctionne pas, mais je l'accuse. Ménagez, respectez cette fibre irritable et toute-puissante d'une nation! Le patriotisme d'un grand peuple, c'est quelque chose qu'il ne faut pas toucher

Digitized by Google

légèrement, ni tous les jours. Combien de fois, depuis six semaines, ces *Marseillaises* avant l'heure n'ont-elles pas fait venir sur mes lèvres ce mot célèbre de Charles Ier au curieux téméraire qui examinait de trop près le tranchant du glaive sous lequel sa tête allait tomber : « Ne touchez pas à la hache, Monsieur, vous pourriez l'ébrécher ! »

Reproduits, commentés et discutés, souvent avec une violence injurieuse, par la presse entière, les articles du *Journal de Saône-et-Loire*, que Lamartine publia sous forme de brochure en y ajoutant une préface ramassée et saisissante, posaient nettement la question entre la guerre et le départ de Thiers[1]. Louis-Philippe n'envisagea pas autrement la situation qui, de délicate, risquait chaque jour de devenir périlleuse. La préparation de l'Adresse marqua entre lui et Thiers une divergence assez profonde pour entraîner, le 20 octobre, la démission du cabinet. L'événement justifiait les prévisions de Lamartine. Le maréchal Soult prit nominalement la présidence du Conseil que Guizot, ministre des Affaires étrangères, rappelé de l'ambassade de Londres, exerçait effectivement : c'est le *cabinet du 29 octobre.*

Thiers, qui avait paru tout d'abord vouloir céder aux sages conseils du duc de Broglie et ménager l'avenir en s'abstenant de toute agression contre son successeur, ne résista pas au désir de prendre une revanche sur le terrain même où il avait succombé. La discussion de l'Adresse fut entre Guizot et lui l'occasion d'un duel oratoire où la puissance de leurs talents, qui jamais n'eurent plus d'éclat, ne ménagea malheureusement aucun secret ni aucune convenance diplomatiques. Ce débat brillant et scandaleux dura de nombreuses séances. Les orateurs les plus réputés y prirent part.

1. Lamartine, dans une lettre du 8 octobre à son ami Aimé Martin, s'exprimait sur la nécessité d'ouvrir une crise en termes d'une vigueur presque révolutionnaire : « ...Je partage vos dégoûts. J'espère peu. Ce monde est aux drôles. Voilà pourquoi il est perdu.

« Hélas ! la prophétie n'est que la conclusion logique des prémices. *Un dix août* et le *démembrement* de la France, voilà notre sort. Il n'y a qu'un remède : laisser Thiers s'enferrer quelques semaines de plus ; puis, au moment où il n'osera avancer plus loin, et où les hésitations du pays lui feront peur, le maréchal Soult et une vigoureuse campagne dans les rues de Paris. Vaincre ou mourir : hors de là, c'est la fin du monde ou la fin du caractère français avili par un Walpole-Danton... » (*Lettre inédite*).

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

EXTRAIT D'UN MANUSCRIT DE LAMARTINE SUR L'ALLEMAGNE.

(L'original appartient à M. Louis Barthou.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Il mit aux prises Berryer et Lamartine. Mme Émile de Girardin commente avec sa grâce habituelle ce curieux épisode :

« On a remarqué que, les jours où M. de Lamartine et M. Berryer doivent parler, il y a dans chaque tribune trois rangs de femmes. C'était une belle séance celle où l'on a pu entendre ces deux grands orateurs; nous avons bien regretté de n'être pas au nombre des privilégiés. M. Berryer, plaisanterie à part, a été plus admirable et plus entraînant que jamais. M. Berryer est non seulement un brillant orateur, c'est aussi un grand artiste en éloquence. Comme le véritable artiste, il s'émeut, il s'agite, il devient la proie de son idée; il brûle, il frissonne, il tremble, la fièvre de l'inspiration le dévore. Pour lui la tribune est le trépied.

« Après cette belle improvisation de prophète, M. de Lamartine a prononcé un beau discours d'homme d'État, et soudain MM. les journalistes se sont mis à crier : Au poète! Est-ce bien spirituel d'appeler toujours un homme politique du nom de sa profession? [1] »

La « prévention de poésie » restait toujours, en effet, malgré tant d'interventions retentissantes et heureuses dans l'ordre politique, le grief que la passion des partis, à bout d'arguments, dirigeait contre Lamartine. Ses vues dans la question d'Orient avaient d'autant moins échappé à l'habituel reproche qu'il était plus aisé de les railler que de les discuter. Les journaux attachés à la politique de Thiers s'étaient complus à ce jeu facile. La réponse que leur fit Lamartine dans son quatrième article montre que, s'il restait sensible à une plaisanterie vieillie et usée, il lui opposait du moins une dignité et une fierté dignes de lui : « A tout cela les porte-voix des ministres ne répondent que par un sarcasme et n'ont pas même le mérite d'en inventer deux. Ils crient au poète! Ils proclament la majestueuse supériorité de l'expédient et de la routine sur la pensée dans la conduite de ce bas monde. Que répondre? L'expédient et la routine ont fait leurs preuves; la pensée moins souvent. Je

1. Vicomte de Launay, *Lettres parisiennes*, 5 décembre 1840.

Digitized by Google

ne sais si les peuples pourront jamais être gouvernés par les philosophes, mais ce que je sais, c'est qu'ils se dégoûtent vite du gouvernement des tribuns. Vous craignez les philosophes et les poètes dans vos affaires? Quand on voit vos actes, on sait pourquoi. Vous ne voulez pas que la politique grandisse, afin qu'elle reste à la proportion de ceux qui la manient. Que les peuples pourtant ne s'y trompent pas! Tout gouvernement sans philosophie est brutal; tout gouvernement sans poésie est petit. Louis XIV était la poésie du trône, et c'est pourquoi il est Louis XIV. Napoléon fut la poésie du pouvoir. 92 fut la poésie du patriotisme. La Convention même fut la funeste poésie du crime. Si le gouvernement de Juillet était tombé en d'autres mains que les vôtres, il pouvait être la poésie du peuple. La France ne fut-elle pas toujours le philosophe armé de l'Europe? N'est-elle pas le poète des nations? Qu'en avez-vous fait?... »

Cette question : Qu'avez-vous fait de la France? posée contre Thiers par Lamartine dans le *Journal de Saône-et-Loire* fut reprise à la tribune par Berryer contre Guizot et lui fournit le thème d'un magnifique discours. Lamartine, sans avoir jamais nié la puissance du talent de Berryer, qu'il a qualifié de sublime avocat, s'est montré sévère pour son rôle politique. Il l'a dépeint comme un « condottière de tribune » et comme « l'homme de toutes les coalitions contre les gouvernements pour emprunter à tous les partis dont elles se composent un peu des applaudissements dont elles sont prodigues envers celui qui les flatte, sans s'inquiéter, du reste, des opinions de leurs flatteurs[1] ». Ce jugement est excessif : je ne saurais pourtant me défendre d'y trouver une part de vérité. Berryer, moins homme d'État qu'orateur, et d'ailleurs écarté de l'action par sa fidélité, si honorable, à ses convictions légitimistes, cédait aisément à la tentation, que lui a encore reprochée Lamartine, de « courir aux succès de tribune au lieu de préparer lentement mais sûrement les grands résultats d'opinion ». Le succès auquel il courut dans le débat, qu'on croyait épuisé avant son intervention, sur la

1. *Lamartine par lui-même*, XLVII, p. 345. Il faut surtout lire le chapitre XXIX de la *Critique de l'Histoire des Girondins*, consacré tout entier à Berryer.

Digitized by Google

question d'Orient, fut l'un des plus grands qui aient illustré sa glorieuse carrière. La tribune, pour reprendre l'expression de Mme de Girardin, fut pour lui, dans cette discussion passionnée et solennelle, un trépied où il se livra tout entier aux ardeurs de son inspiration patriotique. Après ce succès, « beau, comme une victoire », disait *l'Univers*, le *National* écrivait : « La parole est à Berryer, et, après lui, elle ne sera plus à personne. La parole lui appartient, comme le marbre appartenait à Michel-Ange, la couleur à Rubens, l'harmonie à Beethoven. Sa parole, c'est le relief de ses idées, les accents de sa voix, l'énergie de son geste; c'est l'expansion d'une âme qui ne se livre à vous que pour mieux vous pénétrer.... » La voix, l'accent, le geste, les mouvements de la tête et du corps, tous ces dons physiques que Berryer possédait à un degré incomparable, faisaient de son éloquence une action continue, dont l'impérieuse et irrésistible puissance évoquait, pour les survivants du drame de 89, le souvenir de Mirabeau. Ce n'est pas à dire que Berryer égalât le « monstre » : mais n'était-ce pas déjà un grand honneur que de le rappeler? L'éloquence de Berryer a perdu, en passant de la tribune dans le recueil de ses discours, la plus grande partie de sa force. Ce qu'elle est vaut surtout par l'impression qu'elle donne de ce qu'elle fut. Il faut, pour la bien juger, se rappeler le magnifique, — et un peu injuste passage de Victor Hugo sur Mirabeau : « Pour qui l'a vu, pour qui l'a entendu, ses discours sont aujourd'hui lettre morte. Tout ce qui était saillie, relief, couleur, haleine, mouvement, vie et âme, a disparu. Tout dans ces belles harangues aujourd'hui est gisant à terre, à plat sur le sol. Où est le souffle qui faisait tourbillonner toutes ces idées comme les feuilles dans l'ouragan? Voilà bien le mot, mais où est le geste? Voilà le cri, où est l'accent? Voilà la parole, où est le regard? Voilà le discours, où est la comédie de ce discours? Car, il faut le dire, dans tout orateur, il y a deux choses, un penseur et un comédien. Le penseur reste, le comédien s'en va avec l'homme. Talma meurt tout entier, Mirabeau à demi[1]. »

1. *Étude sur Mirabeau*, p. 71-72.

Digitized by Google

La « comédie » du discours prononcé par Berryer dans le débat sur la question d'Orient n'existe plus pour nous. Seul le discours reste, puissant et incorrect, désordonné et habile, véhément et inégal, traversé d'éclairs dont la lueur affaiblie brille pourtant encore. L'esprit de parti s'y dissimule sous l'exploitation du sentiment national, que le traité du 15 juillet 1840, signé par les grandes puissances en dehors de la France, a rendu irritable et presque belliqueux. C'est un réquisitoire, tantôt brutal et tantôt nuancé, contre l'alliance anglaise, contre le roi, contre le ministère du 12 mai, contre le cabinet du 29 octobre. Berryer, ami personnel de Thiers, l'attaque avec une modération qui plaide les circonstances atténuantes. C'est à Guizot que vont sa colère, son indignation et son mépris. Il ne lui pardonne pas d'avoir, étant ambassadeur à Londres, accepté sans une protestation suffisamment énergique certaines déclarations des représentants du gouvernement britannique. Et il s'écrie, dans un prodigieux mouvement d'éloquence qui associe pendant de longues minutes les applaudissements des tribunes à l'émotion unanime de la Chambre : « ... Et surtout qu'elles ne soient jamais répétées les humiliantes paroles qu'on a fait venir ici, et de Constantinople et de Londres, ces mots de lord Ponsoby et de lord Palmerston : *Il viendra une résolution anglaise, et la France accédera. Après beaucoup d'humeur et de déplaisir la France cédera, et l'affaire d'Orient aura été réglée comme l'Angleterre l'aura voulu.* Eh! quoi, Messieurs, il y a un pays au monde où les ambassadeurs entendent de telles paroles, où ils les écrivent, et restent à leur poste, et deviennent ministres pour assister au jour où les choses s'accompliront ainsi qu'elles ont été dites!... Non, Messieurs, non! Ce n'est pas de la France qu'on a dit cela. Non, quoi que vous ayez fait, on n'a pas dit cela de la France, et ceux qui, au jour de nos plus grands désastres, ceux qui, à Waterloo même, ont vu comment tombaient nos guerriers, n'ont pas dit cela de la France, ce n'est pas de la France, ce n'est pas d'elle qu'on a parlé [1]. »

1. Gambetta, au cours d'un débat sur la même question d'Égypte, où il ne semble pas qu'il ait été plus juste envers M. de Freycinet que Berryer ne l'était

Digitized by Google

Ce passage, et d'autres presque aussi beaux, avaient provoqué une émotion dont *le Moniteur*, ému lui-même, traduit en termes curieux l'expression : « *La séance, à la suite de la chaleureuse improvisation de M. Berryer, reste suspendue pendant près d'une demi-heure. Une vive agitation règne dans l'Assemblée.* »

Guizot, violemment attaqué et personnellement mis en cause, ne trouva rien à répondre. C'est à peine si, le lendemain, dans une réplique à Garnier-Pagès, il fit allusion au discours de Berryer. Quel autre ministre aurait osé suppléer au silence d'un tel orateur? Lamartine, à défaut du gouvernement et sur son refus d'intervenir, eut le courage de monter à la tribune après la reprise de la séance[1]. Il avait préparé un discours, qui devait durer deux heures (lettre à Léon de Pierreclos, du 3 décembre 1840), mais la harangue de Berryer et l'émotion qu'elle avait produite modifièrent ses dispositions. Il s'en expliquait avec Virieu trois jours après en ces termes : « J'ai eu dans la Chambre un épisode de combat auquel j'aurais bien voulu que tu fusses présent. Jamais il ne me fallut un tel courage. M. Berryer avait été sublime de véhémence, de popularisme, et la Chambre et les tribunes étaient pulvérisées; personne n'osait affronter une telle situation des esprits et des sens. Je suis monté à la tribune sur le refus de tous les autres et des ministres, et j'ai ressaisi violemment et passionnément l'Assemblée dans une réplique plus longue que son discours et entièrement improvisée. Je te l'ai envoyée; lis-la sans penser au style, mais à la difficulté.... »

envers Guizot, produisit, le 1er juin 1882, une sensation profonde en évoquant les paroles de Berryer : « Quand j'ai entendu qu'on affirmait une résolution absolue prise d'avance, c'est que, quelles que fussent les circonstances, jamais! jamais! la France n'interviendrait militairement...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Non! non! je n'ai pas dit cela!...

Je me suis rappelé qu'un jour Berryer montait à cette tribune dans une circonstance analogue, et disait un mot que j'emprunte sans hésiter à la plus grande éloquence qui se soit fait entendre dans cette enceinte; il disait : « Ne parlez pas ainsi! on ne parle pas ainsi de la France. »

1. Le discours de Berryer et la réplique de Lamartine ont été prononcés dans la séance du 1er décembre 1840. C'est à tort que l'édition des *Œuvres de Berryer* place son discours à la date du 3 décembre. On peut s'étonner que M. de Lacombe, dans son excellent ouvrage sur *Berryer et la Monarchie de Juillet*, ait commis la même erreur.

Digitized by Google

Certes la difficulté était grande; le talent et le « style » de Lamartine ne lui furent pas inférieurs. On peut sourire quand il se vante d'avoir parlé plus longuement que Berryer — un quart d'heure de plus! écrit-il à Léon de Pierreclos, — mais il ne faut pas douter qu'il n'ait, pour la plus grande partie, improvisé sa réplique. S'il a pu se servir de quelques développements préparés, jetés sur le papier ou arrêtés dans son esprit, l'ensemble de son discours doit son mouvement et sa force, sa vie et son action, à la nécessité de ne pas laisser sans une réplique directe, immédiate et précise, l'argumentation passionnée et formidable de Berryer.

Entre ces deux hommes la probité et le désintéressement sont égaux. Leurs origines politiques les rattachent l'un et l'autre à la cause de la légitimité. Mais, s'il est permis de s'exprimer ainsi, l'un est plus *national* et l'autre plus *social*.

Berryer, que la responsabilité du pouvoir ne guette pas, use de toute sa liberté pour tout dire : il ne craint pas d'étaler et même d'exagérer les erreurs, les déceptions et les humiliations de la politique extérieure d'une monarchie qu'il abhorre, pour exalter contre elle les ressentiments d'un peuple outragé. Ce vaincu de Juillet, ce royaliste impénitent, ce légitimiste intégral, va jusqu'à reprocher au gouvernement de ne pas mettre en œuvre ce qu'il y a de dignité et de force nationale dans les passions des révolutionnaires vainqueurs. Appartient-il à cette catégorie d'hommes dont il dit qu'ils ont plus d'esprit de nationalité que d'esprit de parti? Il le croit, et je suis sûr qu'il le pense et qu'il le veut, mais les deux esprits se fondent et se concilient en lui de telle sorte que le premier, — est-ce habileté instinctive ou calcul? — apporte son appui aux espérances du second. La guerre, qui ne peut pas troubler ses préférences dynastiques, n'effraie pas son patriotisme, même si elle risque de jeter l'Europe unie contre la France isolée.

Lamartine, légitimiste démocrate, défend « l'ordre social et les progrès du genre humain *dans la paix* ». Il veut « les développements rationnels et *pacifiques* de la raison humaine ». Il a une pensée dominante qui éclaire pour lui toute affaire. « Cette pensée, la voici : Dans toute question

Digitized by Google

de haute ou de petite politique, je crois qu'un homme d'État digne de ce nom, c'est-à-dire un guide de peuple, un coopérateur de la Providence, doit se préoccuper de deux points de vue : le point de vue du genre humain d'abord, et le point de vue national ensuite : ou plutôt que son regard doit converger vers ces deux points de vue à la fois. J'ai la faiblesse de compter l'intérêt de l'humanité pour quelque chose. Je suis homme avant d'être Français, Anglais ou Russe, et s'il y avait opposition entre l'intérêt étroit du nationalisme et l'immense intérêt du genre humain, je dirais, comme Barnave : « Périsse ma nation, pourvu que « l'humanité triomphe ! » Mais c'est là un saint blasphème que l'homme d'État n'a heureusement jamais à prononcer. Le patriotisme vrai est toujours d'accord avec l'intérêt de l'humanité vrai. Tout ce qui est réellement utile au monde est profitable à chacune de ses parties. » (*Journal de Saône-et-Loire.* 2e article.)

Les atténuations qu'il apporte au nom du patriotisme français à la doctrine trop absolue du patriotisme humain seraient insuffisantes si Lamartine n'avait précisé sa pensée d'une façon qui le rapproche de Berryer. « Personne ne croit plus que moi à la toute-puissance du droit et de la nationalité injustement offensée. Mettez d'un côté le bon sens, le bon droit, une bonne cause et la France seule, et de l'autre l'Europe, je parierai pour la France. Car la force morale est le ressort de toute force matérielle. La force nationale n'est que la conscience armée d'un peuple. Tant vaut la cause, tant vaut la nation. »

C'est sur la valeur de la cause que Berryer et Lamartine diffèrent. Berryer la tient pour nationale. Lamartine soutient qu'elle procède « d'une fausse vue diplomatique ». L'avocat est plus belliqueux : le poète est plus diplomate. L'un, après avoir rappelé « le triste inventaire, le déplorable amas des hésitations funestes, des efforts impuissants, des espérances aveugles et déçues », paraît ne plus rien attendre que du sort des armes. L'autre met encore sa confiance dans l'habileté et la fermeté d'une négociation reprise par la France avec les puissances.

Digitized by Google

Les deux discours opposent les deux thèses. Lamartine n'est pas homme à éluder la question. « Il s'agit de la paix ou de la guerre, de la constitution même de l'Europe et du rang que la France est appelée à y prendre ou à y conserver dignement. » Lamartine parle devant une assemblée encore haletante du frisson qu'une grande parole a fait courir sur elle. La difficulté de sa tâche est rendue plus délicate par la nature de ses relations avec Berryer. Mais, sans souci de sa situation personnelle et même de cette « religion de souvenirs » qui tient pourtant une si grande place dans sa pensée, il ne songe qu'à son pays dont les intérêts seraient compromis par une politique d'aventures. « C'est un spectacle étrange, et, je l'avoue tout de suite, c'est un spectacle pénible même pour quelques-uns, que celui de cette séance, que celui de ces deux hommes, sortis tous deux de la même génération, de cette génération née à la vie politique sous un gouvernement qu'ils ont honoré l'un et l'autre, dont, par respect pour eux-mêmes, ils ont respecté la mémoire; de ces deux hommes dont l'un vient ici, et c'est moi, conseiller, modérer, diriger le gouvernement sorti de la révolution de Juillet, dont l'autre vient l'enflammer de toute l'éloquence de sa parole, de toute l'énergie de ce foyer de patriotisme qui, je le reconnais, brûle si ardemment dans son cœur. Ce n'était pas à moi, peut-être, de prendre en main dans cette Assemblée la cause de la politique de mon pays, depuis dix années trop abaissée, trop dégradée, sous l'énergie même du sentiment qui a dicté ce sublime discours; mais aucune considération personnelle, aucune inégalité de lutte ne m'arrêtera jamais quand il s'agira d'un devoir. »

Un tel exorde suffit à montrer que si la lutte est difficile, elle n'est pas inégale. Les talents, qui diffèrent, sont dignes l'un de l'autre. Lamartine a plus de dignité, Berryer plus de véhémence : celui-ci entraîne, celui-là éclaire. Pour triompher de tant de passion débordante il faut une raison lucide et calme, maîtresse d'elle-même, que l'esprit de parti n'égare pas dans des récriminations injustes et dans des provocations dangereuses. « Non, je ne confesserai jamais qu'aucun parti ait la volonté et encore moins la puissance d'avilir mon

Digitized by Google

pays. Les révolutions portent avec elles assez de périls! Ne les condamnez pas encore à la honte! »

Et d'ailleurs la parole de Berryer sur la propagande révolutionnaire, qu'il a presque acceptée comme l'expression de la force nationale, n'a-t-elle pas dépassé sa pensée et ne risque-t-elle pas d'aller contre son but? Il faut admirer la délicatesse, dont la fermeté n'est pas exempte, avec laquelle Lamartine met en garde son impétueux contradicteur contre les dangers d'une péroraison imprudente, que des hommes plus audacieux peuvent reprendre, exploiter et traduire en action. Que resterait-il, après une révolution nouvelle, des lois, des fortunes, des personnes, de la France, de l'Europe? C'est une leçon de prévoyance politique, de sagesse et de mesure, donnée avec un tact parfait à un tribun irresponsable par un homme d'État qui a le sens et le souci des responsabilités. « Qu'il le sache, à l'heure où un tel cataclysme politique s'accomplirait, ceux-là mêmes dont il représente la cause maudiraient, en y tombant, le guide téméraire qu'ils avaient choisi pour les honorer et pour les sauver, et qui les aurait perdus! »

Lamartine, après ces explications personnelles, aborde le fond du débat. Il suit et il serre Berryer corps à corps sur tous les terrains où il s'est placé. Il lui oppose les faits, les faits seuls, et avec un désintéressement magnifique, il justifie la monarchie de Juillet contre les reproches, les accusations et les indignations de Berryer. Celui-ci, sévère pour la politique française, n'avait ménagé ni l'Angleterre ni la Russie, dont il avait dénoncé les desseins égoïstes. Lamartine réplique : « Nous sommes malheureusement gouvernés par deux préjugés dans nos affaires étrangères; nous voulons des alliés, et nous voulons en même temps les attaquer tous dans leurs intérêts les plus essentiels. (*Nouveaux murmures à gauche.*) Mais, Messieurs, écoutez-moi, les alliances ne sont qu'un échange d'avantages réciproques; et si vous vous posez à la fois contre l'intérêt russe à Constantinople et contre l'intérêt anglais sur le Nil et à Suez, comment vous plaignez-vous de n'avoir d'alliés ni à Londres ni à Pétersbourg? »

Digitized by Google

Cette définition si heureuse des alliances conduit Lamartine à reprendre dans son ensemble, par un historique rapide et sommaire, toute la question d'Orient. Il ne s'attache plus au système qu'il a défini comme étant le sien, puisqu'il n'a pas réussi à le faire triompher. Il raisonne comme s'il avait voté avec la majorité de la Chambre. Il défend la politique du cabinet du 12 mai, que Berryer a attaquée, et, par contre, il attaque avec une vivacité toute particulière la politique du cabinet du 1er mars que Berryer, par amitié pour Thiers et par haine de Louis-Philippe, a presque complètement disculpée. Plus libre que Guizot, dont l'ambassade de Londres a été une collaboration, et dont l'attitude contre Thiers prend ainsi les apparences d'un reniement, Lamartine n'a qu'à rester fidèle à lui-même et aux admirables articles du *Journal de Saône-et-Loire* pour condamner les hésitations et les contradictions de l'ancien président du Conseil. Mais, plus juste que Berryer envers Guizot, il ne lui refuse ni la puissance du talent ni le patriotisme. Il dit et ce qu'il ne veut pas et ce qu'il veut.

Ce qu'il ne veut pas, c'est une propagande de la nation française « allant passionner l'univers... Je m'adresse à cet esprit turbulent qui agite, qui terrifie sans cesse le pays sur ses institutions et sur sa dignité, et je dis que ces hommes sont les ennemis les plus pervers de la liberté et de l'influence des idées libérales dans le monde. Je dis que, s'il est parmi eux des hommes qui émeuvent la fibre populaire pour remuer les passions publiques, qui s'emparent de cette terrible arme de la guerre et veuillent exciter les bouillonnements du patriotisme, pour s'élever eux-mêmes sur ces bouillonnements jusqu'à je ne sais quelle hauteur, d'où la France n'en retomberait que plus profondément dans le précipice, je dis que je les voue à l'exécration s'ils sont sincères, et, s'ils ne le sont pas, je les voue à leurs propres remords et à la pitié du pays. »

Ce qu'il veut, c'est une négociation loyale par laquelle la France rentrera, *le drapeau levé*, et ayant obtenu les concessions nécessaires, dans l'union des puissances pour assurer l'intégrité et l'indépendance de l'Empire ottoman. Il

Digitized by Google

dit aux ministres : « Nul ne peut savoir, au point où en sont les choses, sur quelles bases vous avez à négocier; mais négocier est votre devoir, votre œuvre, votre nécessité. Accepter l'isolement, je le dis bien haut, c'est accepter la guerre et la honte par-dessus. La France isolée, ne vous y trompez pas, ce ne serait pas longtemps la paix; car la France n'est pas en paix avec elle-même, quand elle se sent abaissée, et quand elle n'est pas en paix avec elle-même, elle n'est pas longtemps en paix avec le monde. »

Puis, revenant à Berryer par un trait direct, il ajoute et il conclut : « Nous nous appelons *révolution*, dites-vous? Oui, nous nous appelons révolution; mais la France, avant tout, s'appelle *nation*, *humanité*, *civilisation*; et s'il y a plus d'éloquence, je suis forcé de le reconnaître, s'il y a plus d'action, de mouvement, de popularité, de révolutions dans la guerre, permettez-moi de le dire, il y a cent fois plus de vrai patriotisme dans la paix! (*Vive approbation aux centres.*) »

Cette *vive approbation aux centres* est le mouvement de séance qui figure dans la *France Parlementaire* où Louis Ulbach a reproduit les discours de Lamartine. L'éditeur est plus modéré que *le Moniteur* dans lequel je lis une autre mention : « L'orateur reçoit de nombreuses félicitations en descendant de la tribune ». C'est moins que pour Berryer, beaucoup moins, mais Lamartine, lui, nous en dit davantage. Il avertit Virieu de ne pas s'en remettre aux journaux, qui sont tous, paraît-il, vendus à ses ennemis. Aussi la France, mal renseignée, et à laquelle la presse cache la vérité, ne se doute-t-elle pas de son succès, mais il mande à Léon de Pierreclos que la Chambre, les tribunes et les diplomates étrangers, émus de ce succès, l'accablent de félicitations. Il s'en trouve « immensément grandi », surtout par certains témoignages. « M. de Lacretelle est converti. Il me disait hier, ainsi que MM. Royer-Collard et Pasquier, témoins tous trois, et j'en suis bien raffermi, que jamais, même à l'Assemblée Constituante, il n'avait entendu ni lu rien d'égal. Dites cela à ma tante et à Cécile, et brûlez ensuite, pour qu'on ne m'accuse pas d'orgueil après ma mort. Cela n'est pas, certes, mais cela me donne du courage. »

Digitized by Google

Il ne faut pas trop plaindre Lamartine si sa volonté a été mal respectée. La naïveté de son orgueil ne diminue pas un tel homme en nous le montrant au naturel, tout frémissant encore du duel où il s'est mesuré avec le tribun le plus puissant et le plus redoutable de son temps. La difficulté devant laquelle Guizot, si fortement armé pour la lutte, a senti sa volonté mollir et se dérober, a, tout au contraire, excité la vaillance et enflammé l'ardeur de Lamartine. Il n'a pas hésité et il n'a pas reculé. Il a accepté, au nom des intérêts du peuple, tels que son esprit et sa conscience les comprennent, une rencontre périlleuse avec le *popularisme* déchaîné. Ce n'est pas assez de dire que son talent n'a pas faibli dans cette épreuve. L'improvisation de Lamartine mérite un autre hommage, et qui vaut mieux. Il a toujours été plus facile d'exalter au nom de l'honneur menacé le patriotisme d'une assemblée et ses passions belliqueuses que de faire appel à sa modération et de plaider la cause de la dignité dans la paix. Lamartine a eu ce dernier et si rare courage dont il partage l'honneur avec Mirabeau : « Je suis en ce moment, disait-il, l'homme le plus impopulaire et le plus bafoué de France. » Sans doute il exagérait. Mais en acceptant, pour servir son pays, l'impopularité de Guizot, dont il avait pourtant à se plaindre, il donnait une fois de plus la mesure de son patriotisme et de son désintéressement personnel.

Quatre mois après ce débat passionné sur la question d'Orient, Berryer et Lamartine se rencontraient de nouveau à la tribune dans la discussion, plus calme, ouverte par un projet du gouvernement sur la propriété littéraire et artistique. Lamartine, auquel cet honneur était bien dû, fut désigné par la commission comme rapporteur. Il déposa son rapport dans la séance du 13 mars 1841. C'est une de ses œuvres les plus élevées et les plus fortes, aussi remarquable par la puissance de la pensée que par l'élégance d'une argumentation précise. La *justice*, *l'utilité* et la *possibilité* de la propriété littéraire, limitée à cinquante années, n'ont jamais rencontré un défenseur plus autorisé et plus éloquent. On peut dire que, sur le principe même de

Digitized by Google

cette propriété, le rapport de Lamartine, à la fois littéraire et juridique, a épuisé la question. Il abonde en belles pages, dont la dernière rend aux grands écrivains de la France, parmi lesquels on doit regretter que Rabelais soit omis, un sobre et magnifique hommage. « Cette nature de propriété porte avec soi tout ce qui manque aux démocraties. C'est de l'éclat sans privilège; c'est du respect sans contrainte; c'est de la grandeur pour quelques-uns, sans abaissement pour les autres : on a supprimé la noblesse, mais on n'a pas supprimé la gloire. Ce don éclatant de la nature est, comme les autres dons de Dieu, accessible à toutes les classes. Le génie qui naît partout est le grand niveleur du monde, mais c'est un niveleur qui élève le niveau général des peuples. La propriété littéraire est surtout la fortune de la démocratie. La gloire est la noblesse de l'égalité. »

L'argumentation du rapport, malgré sa force saisissante, n'avait pas convaincu tous les esprits. La propriété littéraire rencontrait des adversaires dont la thèse consistait à soutenir que la pensée d'un auteur appartenait à la société, à l'humanité ambiantes, où, profitant des efforts de ses devanciers, il en avait puisé l'inspiration. Lamartine n'avait pas songé à exproprier et à confisquer cette pensée. Il la laissait au domaine public. Mais, à côté de la pensée, qu'il y aurait profanation et dégradation à rendre vénale, « il y a le procédé mécanique, le capital employé à la rendre livre, exemplaire, effet commercial et échangeable. La pensée n'a pas de tarif, le livre en a un, et sous cette forme productive de valeur au monde et à l'éditeur, n'y a-t-il pas un droit matériel à reconnaître aussi pour le créateur de cette valeur? » La crainte de l'injustice sociale qui consisterait à « dépouiller tous pour investir un seul » ne doit pas conduire à l'injustice individuelle « qui dépouillerait un seul sans profit pour tous ». Et puis est-il vrai que la société soit aussi créatrice que l'écrivain et que le philosophe? Cette prétention abusive, soutenue par des orateurs de talent, inspira à Lamartine un superbe cri d'éloquence. « Toute grande idée est au contraire un combat avec la société, une révolution, un martyre souvent! Où sont donc ces grands livres, ces ouvrages

Digitized by Google

de génie qui ont été salués dès leur apparition par le génie de la société qui les avait conçus, et qui les reconnaissait? Où sont-ils? Demandez-le à tous les grands hommes qui ont eu la gloire et le malheur de devancer leur temps, et on n'est grand qu'à ce prix. Demandez-le à Socrate buvant la ciguë! Demandez aux précurseurs de toutes les vérités, mourant sur les bûchers ou sur les croix! Demandez à Colomb, repoussé comme insensé pour avoir découvert un monde dans sa pensée avant de l'avoir vu de ses yeux! Demandez à Galilée dans son cachot, puni pour avoir résolu le problème du monde, et contraint par la torture à apostasier l'évidence! Demandez-leur si c'est leur temps, si c'est la société de leur époque qui a fait leurs découvertes! Ils vous répondent par leurs persécutions et par leurs membres déchirés dans les tortures. Prétendre que la société est copropriétaire des vérités qu'elle tue ou des œuvres du génie qu'elle persécute, c'est, permettez-moi de vous le dire, ajouter la dérision à l'ingratitude. »

Ce n'est ni sur le principe de la loi ni sur ses dispositions d'ensemble que Berryer, dont la souplesse de talent se prêtait à toutes les discussions, se posa en contradicteur de la commission. L'article qu'il combattait réglait, entre l'auteur et l'acquéreur d'un ouvrage d'art, la question, très délicate et très controversée, du droit de reproduction. La commission, unanimement bienveillante aux artistes, s'était partagée sur leurs droits et sur leurs intérêts en deux opinions dont le rapport de Lamartine exposait avec une entière impartialité tous les arguments. Après avoir vainement tenté une conciliation impossible entre deux thèses absolues et irréductibles, la commission avait conclu, comme la commission de 1826, comme la Chambre des Pairs et comme le gouvernement, à n'accorder aux artistes, peintres ou sculpteurs, le droit de reproduction de leurs œuvres que s'ils s'en étaient spécialement réservé la faculté par l'acte de cession. Berryer n'était pas homme à se laisser déterminer par des autorités, si hautes fussent-elles : il lui fallait des raisons, et celles de la commission, qu'il combattait, ne lui paraissaient pas suffisantes. En cas de silence dans la convention,

Digitized by Google

il voulait que la présomption fût au profit de l'artiste, tandis que la commission en réservait le bénéfice à l'acquéreur.

Ce furent les deux thèses que Lamartine et lui s'opposèrent dans la séance du 30 mars 1841.

Le fond de cette question spéciale échappe à l'objet de ce livre, mais la discussion fut un si bel exemple d'élévation et de courtoisie réciproque que je ne résiste pas au plaisir d'en détacher deux passages, également honorables pour ces deux grands hommes.

C'est Berryer qui, le premier, salue le talent de Lamartine : « Je suppose que l'illustre rapporteur de la commission donne un des manuscrits de ses magnifiques ouvrages; que ce manuscrit tombe dans une succession, qu'il soit vendu : on conçoit que l'acquéreur tienne beaucoup à ce manuscrit sur lequel le nom de l'auteur a prononcé les mouvements de sa pensée... »

Lamartine n'est pas en reste. Il prononce un discours vivant et coloré où, s'emparant du domaine propre de Berryer, il se meut, avec son habituelle aisance, dans les textes, les arrêts de justice et les commentaires de la jurisprudence. Il fait une allusion charmante au goût de Berryer pour la musique : « L'honorable orateur aime la musique, dit-on (*On rit*); cet art le délasse, le console de ses travaux. Eh bien! qu'il me permettre de le prendre par un art qui lui est cher et par un exemple qui lui est connu. Ne sait-il pas le trait de Mozart, voyageant inconnu dans le Tyrol, et en entendant un maître d'école gronder un enfant de ce qu'il chantait mal un morceau d'une de ses partitions? — Ah! mon ami, lui dit-il, ne grondez pas, ne punissez pas l'enfant. Je suis Mozart, je suis le maëstro, je suis le meilleur juge de ma musique; eh bien! je n'ai jamais eu à Vienne, devant l'empereur, autant de plaisir à m'entendre exécuter par l'orchestre de la cour, qu'à m'entendre écorcher par vos écoliers.

« Voilà, Messieurs, le véritable sentiment de l'artiste. »

Puis, après une évocation émouvante de la pauvreté du Corrège et des malheurs de Milton, Lamartine, comme dans son discours sur la question d'Orient, termine par un

Digitized by Google

trait direct à Berryer, mais cette fois pour lui envoyer le plus délicat hommage. « ... Je suis autant attaché à l'art que vous pouvez l'être, car je suis artiste, moi aussi, comme vous l'êtes, vous, dans la partie la plus sublime de l'art. Dans tous les pays du monde, mes premières visites ont été pour les ateliers, pour ces points les plus lumineux, pour ces foyers de la civilisation moderne. Je connais les artistes de Paris; ils sont aussi mes frères, comme ils sont les vôtres. Je me sens artiste comme eux, je les aime, je les admire, je les chéris, je vis avec eux; les contrister est un chagrin amer pour moi comme pour vous! (*Sensation.*)

« Eh bien! je vous dirai sincèrement et après avoir réfléchi deux mois, après avoir pesé religieusement entre nos mains tous ces motifs qui militent pour vous, pour eux ou contre eux, je vous dirai, ou plutôt je dirai aux artistes ce mot d'un grand orateur, qui irait mieux dans votre bouche que dans la mienne, parce que vous êtes plus près de lui que moi; oui, je dirai aux artistes ce qu'il disait au peuple qu'il mécontentait pour lui être utile, je leur dirai : « Pardonnez-moi, j'ai eu le courage et le chagrin de vous déplaire, mais de vous déplaire pour vous servir! » (*Très bien! très bien! Vive sensation sur tous les bancs.*)

1. La facilité de Lamartine surprenait Berryer lui-même, d'après le témoignage de Ch. Alexandre. « Un jour, dans un étonnement d'admiration, il lui disait : Comment avez-vous pu prononcer quatorze discours dans la discussion de la propriété littéraire? Lorsque j'ai fait un discours et une réplique, je m'estime heureux! » (*Souvenirs de Lamartine*, p. 4).

Digitized by Google

CHAPITRE VII

LAMARTINE ET GUIZOT
DANS L'OPPOSITION
(1841-1845)

APRÈS AVOIR REFUSÉ UN MINISTÈRE SECONDAIRE, LAMARTINE SOUTIENT LE GOUVERNEMENT || LA QUESTION DES DÉPUTÉS FONCTIONNAIRES || LA RÉFORME ÉLECTORALE SÉPARE LAMARTINE ET GUIZOT, QU'ELLE MET AUX PRISES || LA RÉGENCE || LAMARTINE ENTRE DANS L'OPPOSITION PAR UN DISCOURS MAGNIFIQUE || POPULARITÉ GRANDISSANTE || DISCOURS DE MÂCON : L'AVÈNEMENT DE LA DÉMOCRATIE || LA VARIÉTÉ DES DONS DE LAMARTINE S'AFFIRME DANS PLUSIEURS DÉBATS || APOGÉE DE SON TALENT || PARALLÈLE ENTRE GUIZOT, THIERS ET LAMARTINE.

LAMARTINE, dans le *Cours Familier de Littérature*, énumère et apprécie les principaux orateurs dont l'éloquence a illustré la tribune française au cours de la première moitié du XIXe siècle. Il loue dans Guizot « la volonté », après l'avoir, quelques pages plus haut, représenté comme « un de ces hommes qui se caractérisent assez par leurs noms[1] ». L'éloge est sommaire et vague. On ne saurait pourtant attribuer son insuffisance à des ressentiments personnels. Lamartine connaissait mal ou pratiquait peu la rancune.

Quelques mois après les luttes contre la *coalition*, dont

1. Entretien X, t. II, p. 282 et 314

Digitized by Google

Guizot avait été l'orateur le plus ardent, Lamartine, qui tentait de reconstituer les 221, écrivait : « La question d'ordre une fois mise à l'abri, M. Guizot restera, avec d'honorables et habiles adeptes, une puissante considération et le renom d'un grand théoricien; les 221 en grande masse passeront du côté du temps et de l'avenir. Le cabinet s'évanouira dans les nuages d'une théorie; mais comme le talent et le caractère ne s'évanouissent pas avec la puissance, M. Guizot et son parti ressusciteront sous quelque autre forme. Le gouvernement représentatif ne connaît pas l'ostracisme des grands hommes d'État[1]. »

Il semble, d'après un passage de la *Correspondance*, que Guizot avait fait des avances à son redoutable adversaire et qu'il « le caressait malgré ses coups ». (Lettre à Virieu, du 12 mai 1839.) Sans doute les relations personnelles avaient-elles, dès cette époque, repris entre eux sur un ton de cordialité. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'avant même d'être rentré de Londres pour dénouer la crise du 12 octobre 1840, l'ambassadeur ait fait pressentir Lamartine sur son entrée éventuelle dans la combinaison projetée. Au cours des négociations, Lamartine eut une fermeté qui ne se démentit pas. Résolu à ne pas être « en quinze jours une écorce d'homme d'État, sucée avant d'être mûre et bonne à rejeter à l'impopularité finale », il voulait une situation assez importante pour contrebalancer la direction politique de Guizot. A défaut du ministère des Affaires Étrangères, que celui-ci se réservait, il demanda l'Intérieur dont il projetait de faire « un programme d'idées nouvelles et libérales qui auraient plu au pays ». Il acceptait même, quoiqu'il ne doutât pas de son aptitude aux affaires, et pour tenir compte de certains préjugés, de s'entourer d'hommes forts et spéciaux pour l'aider dans les détails et dans le règlement des questions

1. *La France parlementaire*, II, p. 289. C'est sans doute à l'occasion de cet article que, renvoyant des documents à M. Grun, Lamartine lui écrivait un court billet, curieux à plus d'un titre : « Remerciez M. Guizot. Vous voyez qu'une fois la dignité des 221 sauve, je ne le traite pas mal. Vous revenez à moi parce que je caresse votre illustre ami. Je ne veux pas parler aujourd'hui sur l'Adresse, à moins d'attaques bien vives et personnelles. J'ai dit assez; le pays y répond; un coup étoufferait l'autre. Je suis résolu à me taire ou à ne dire que des mots. » (*Lettre inédite.*)

Digitized by Google

techniques. L'ambition des doctrinaires, l'opposition de Molé, trop oublieux des services rendus, et la *vileté* des 221 opposèrent au désir de Lamartine un obstacle dont le maréchal Soult n'eut pas le courage ni Guizot la prévoyance de triompher. Lamartine refusa les ministères secondaires où il se serait inutilement compromis dans une action *subalternisée*. Guizot lui offrit, à son choix, l'ambassade de Londres ou celle de Vienne. Il ne voulut accepter ni l'une ni l'autre, malgré qu'une telle mission fût pour lui l'idéal d'une belle vie, afin de ne pas perdre dans le pays, vers lequel se tournaient toujours ses pensées et ses espérances, « la force de son désintéressement ». Le roi et Guizot insistèrent vainement : il ne se laissa pas ébranler. Sans doute, dit-il au ministre, « vous reconnaissez en moi un esprit politique, malgré les dénigrements de vos journaux et de vos amis, qui me relèguent au rang des rêveurs et des chimériques. — Oui, certainement, reprit l'homme d'État. — Eh bien! Monsieur, je ne serais pas un homme politique si je vous disais le motif pour lequel je ne veux pas m'engager par une reconnaissance quelconque avec le gouvernement de la dynastie d'Orléans. » L'homme d'État pâlit à ces mots, inclina la tête et n'insista plus : on eût dit que le fantôme d'une révolution possible lui avait apparu dans nos paroles[1].

Cet échec affecta Lamartine, mais, attaché à l'ordre et à la paix, il fut sur son banc « le bon soldat » qu'au début même de la crise il s'était promis d'être. Il soutint le ministre, moins par sympathie profonde, que par dégoût de Thiers,

1. La *Correspondance* de Lamartine renferme des lettres écrites au jour le jour entre le 23 octobre et le 11 novembre 1840, à Mme de Cessia, à Virieu, à M. Ronot et à M. de Champvans, dont la spontanéité et la sincérité nous renseignent exactement sur la part qu'il prit aux négociations du cabinet constitué par le maréchal Soult avec Guizot comme principal collaborateur. Il y parle, sans insister sur les détails, de la conversation avec Guizot, mais il n'y fait pas allusion à son entrevue avec Louis-Philippe. Ces deux entrevues sont racontées dans une importante note du *Cours familier de Littérature*, t. IX, p. 51 et suiv. Elles sont reprises dans *Lamartine par lui-même* à peu près dans les mêmes termes (chap. LXV et LXVI), puis, par simple allusion, dans la *Critique de l'histoire des Girondins* (chap. LIII). Ces récits donnent l'impression de la vérité et de la véracité. Guizot les avait démentis ou atténués au cours de certaines conversations. Lamartine s'en remettait au témoignage de Louis-Philippe : « Le roi lui-même, du fond de sa tombe, dans ses révélations posthumes, démentira plus pertinemment que moi son ministre. Aucun roi n'a tant écrit. » Il disait encore plus cruellement : « Ce n'est pas moi qui ai fait à Monk un mérite d'avoir bien su feindre. »

Digitized by Google

dont le départ lui apparaissait toujours comme une délivrance, et par crainte du lendemain. Dans son discours du 1er décembre 1840 sur la question d'Orient, où il avait apporté à Guizot un appui si efficace, il lui disait : « Vous recevez les affaires dans une de ces crises fatales où les difficultés accumulées en tout genre par l'impéritie ou la passion des partis extrêmes écrasent les hommes les plus dévoués et les plus forts; mais votre titre, à mes yeux, c'est ce courage même de les accepter, vous! »

En se séparant du gouvernement dans la question des fortifications de Paris, où il apportait une conviction et une clairvoyance dont le chapitre suivant me donnera l'occasion de mesurer la profondeur, il tenait à bien marquer sa position : « Je dirai, d'un autre côté, au parti conservateur, à ce parti auquel j'appartiens par mes sentiments; je dirai aux ministres eux-mêmes, auxquels j'ai donné, et auxquels, malgré un dissentiment passager, je serais heureux de continuer l'adhésion la plus complète... »

Lamartine, qui, au cours de l'année 1841, intervint rarement à la tribune, ne prit part à aucun débat politique. C'est sa *Correspondance* qui nous livre le secret de ses pensées intimes. Il n'ignorait pas les faiblesses du ministère, dont la politique orientale surtout le déconcertait, mais il continuait à le considérer comme nécessaire. « Si M. Guizot était un homme, écrivait-il au marquis de La Grange, il régnerait sept ans comme M. de Villèle. » Guizot régna sept ans, à cause de son talent, que Lamartine reconnaissait et malgré l'absence de tact, « seconde vertu d'un homme d'État », dont, et non sans raison peut-être, il regrettait qu'il fût privé. « Ce ministère, écrivait-il au même collègue en juillet 1841, c'est du temps donné aux choses. Son seul rôle est de subsister, il subsistera. » Malgré les avances de la gauche, qui le sollicitait, Lamartine tenait ferme et il conseillait à Girardin la prudence et la sagesse. Allié des conservateurs, il ne répudiait pas son libéralisme : hostile aux démagogues, il affirmait des sentiments « révolutionnaires », c'est-à-dire la volonté de réaliser, « comme un grand et honnête démocrate », les réformes politiques et sociales dont *la Politique*

Digitized by Google

rationnelle, vieille déjà de dix ans, avait été le premier symbole. Son entente avec Guizot, déterminée par les circonstances, ne pouvait être qu'un accident passager, et non un accord durable. Les juges les plus bienveillants, comme M. des Cognets, ont attribué leur rupture, provoquée par Lamartine, à l'échec qu'il avait subi à la présidence de la Chambre où, une fois encore trahi par Molé et abandonné par les 221, il fut, le 28 décembre 1841, battu par Sauzet[1]. C'est, à mon sens, exagérer les conséquences d'un dépit que je ne songe pas d'ailleurs à contester. Si grand, si noble, si généreux que fût Lamartine, il n'était pas en dehors de la nature humaine. Au lendemain de la constitution du ministère Guizot, dont l'avaient écarté la jalousie stupide d'ambitions rivales et l'erreur imprévoyante de Louis-Philippe, il avait songé sérieusement à donner sa démission de député. Mais la présidence de la Chambre ne le tentait pas : il l'aurait subie plus qu'il ne la recherchait. « Je ne désire pas la présidence, écrivait-il à Émile de Girardin. C'est une position neutre, et j'aime les positions militantes et actives. C'est la décoration d'une vie politique, ce n'en est pas la force. Enfin c'est exposer au hasard d'une bonne ou mauvaise attitude dans un fauteuil la considération, l'espérance, le prestige d'un nom politique qui peut un jour se compromettre et s'utiliser à meilleur escient... Cela n'est pas politique, souvenez-vous-en. Or il faut être politique, ou rester comme je suis à regarder jaunir les feuilles des arbres, les pieds dans des sabots de noyer. J'en serais bien tenté, si ce n'était de ce diable au corps politique que je ne puis chasser de moi depuis l'âge de raison et qui me tiendra, j'en ai peur, jusqu'à l'âge où l'on n'en a plus. »

Ce n'est pas son échec, car il laissa poser sa candidature plutôt qu'il ne la posa, dont il faut rendre responsable l'attitude hostile qu'il prit dans les premiers mois de 1842 contre Guizot. Sa foi politique était en cause plus que son ambition personnelle. En 1839, dans son troisième article sur la reconstitution des 221 (7 décembre) il avait nettement

1. Sauzet réunit 193 voix, Lamartine 64, Barrot 45.

Digitized by Google

marqué ce qui le séparait des doctrinaires. « Les doctrines de l'illustre chef du centre droit sont des doctrines historiques, beaucoup dans le passé, peu dans le présent, moins dans l'avenir. Il a étudié la transformation sociale dans la révolution anglaise de 1688 plus que dans la révolution française de 1789. La révolution d'Angleterre est une révolution politique; son dernier mot est Aristocratie. La révolution française est une révolution sociale; son dernier mot est Démocratie. Restaurer une aristocratie légale descendue d'un ou deux degrés dans l'échelle des conditions, voilà les doctrines avouées de ce grand publiciste. Elles s'appellent classe moyenne. Organiser la démocratie pour qu'elle se moralise, pour qu'elle vive et pour qu'elle règne sous l'unité monarchique qui la tient en ordre, voilà les doctrines de la majorité des 221 et les nôtres. Elles s'appellent peuple. Entre ces doctrines et ces doctrines il peut y avoir estime, il peut y avoir paix et alliance de quelques jours; il ne peut pas y avoir paix durable et assimilation de volontés. »

Ces lignes et les divergences fondamentales dont elles étaient l'expression n'avaient rien perdu de leur vérité et de leur force au début de 1842. Il faut y ramener ceux qui, avec un infatigable parti pris ou la légèreté de l'ignorance, accusent les contradictions de Lamartine, qu'ils attribuent à son ambition. Entre Guizot et lui la différence des doctrines était trop profonde pour qu'une alliance provisoire pût entraîner « l'assimilation des volontés ». Il eût fallu que l'une de ces volontés cédât à l'autre pour se fondre et s'annihiler en elle. Elles en étaient également incapables. On peut seulement s'étonner que la paix qui les associait dans une action commune ait duré un an. Lamartine — et c'est une raison de plus qui plaide en faveur de son désintéressement — ne rompit pas cette entente au lendemain de son échec à la présidence de la Chambre. Il écrivait le 12 février 1842 à sa nièce Mme de Cessia : « Je t'envoie, ma chère Cécile, un discours que j'ai prononcé hier et qui a sauvé le ministère et l'ingrate majorité. Il a produit un effet inouï. Ce sont mes adieux. La semaine prochaine, je commencerai à parler en homme de grande opposition. On me fait toutes les offres

Digitized by Google

imaginables ce matin pour me retenir à la vieille majorité ; je n'en veux plus. »

Les deux discours auxquels Lamartine fait allusion se suivirent à trois jours d'intervalle. Ils avaient pour objet deux questions de la plus haute importance dont l'habileté de Thiers, secondée par la complaisance intéressée de la gauche dynastique, avait réussi, tant qu'il était président du Conseil, à ajourner la discussion. L'une, la réforme parlementaire, visait le cas des fonctionnaires députés, dont le nombre en 1839 ne s'élevait pas à moins de 150, et à l'égard desquels on projetait d'édicter certaines incompatibilités. L'autre, la réforme électorale, proposait d'élargir le pays légal et d'admettre parmi les électeurs les citoyens inscrits sur la liste électorale du jury. Lamartine combattit, le 11 février 1842, la première proposition et, le 15 février, il soutint la seconde.

Le discours de Lamartine sur les députés fonctionnaires publics témoigne, surtout à distance, de plus d'indépendance que de jugement. On comprend qu'il ait produit un grand effet : jamais son talent ne fut mis au service d'une thèse plus hardie. Lamartine ne méconnaissait pas les dangers d'une situation qui paraissait condamner les fonctionnaires investis d'un mandat parlementaire à choisir entre la servilité et la révolte. Il flétrissait la corruption avec une éloquence indignée. Mais il ne voulait pas qu'on mît des lisières à la souveraineté de la nation, dont la clairvoyance et l'intérêt constituaient à ses yeux des garanties suffisantes contre les abus. D'autre part, il affirmait la nécessité de maintenir entre « la masse agitée et agitatrice » des républicains et le *patriciat* attaché à l'ancien état de choses une classe intermédiaire capable de participer à la fois à la fonction politique et à la fonction administrative. Il disait : « Entre ces deux forces, l'une d'en bas, l'autre d'en haut, que reste-t-il donc au gouvernement, aux institutions, pour se fonder, pour se recruter dans l'élection, dans le parlement? Ce qui lui reste? C'est vous, c'est nous, c'est la propriété moyenne, ce sont les professions libérales, c'est l'intelligence, c'est toute cette partie active, centrale, laborieuse, pensante du

Digitized by Google

pays. Que vous propose-t-on? De la scinder, de la rétrécir, de la déconsidérer... »

L'éclat avec lequel Lamartine soutint cette thèse contribua au rejet de la prise en considération de la proposition, repoussée d'ailleurs à une majorité très faible. Étrange paradoxe : c'est pour ne pas « mutiler la démocratie » que Lamartine se rangea dans cette circonstance du côté du cabinet et du parti conservateur, auxquels il fit ainsi élégamment ses « adieux ». Quatre jours après il reconquit sa liberté et il « sauta le fossé ».

Ce n'était pas pour trouver, sur l'autre bord, des principes différents de ceux qu'il avait soutenus jusque-là. En cessant de donner son appui au gouvernement, il avouait la déception de ses espérances et la ruine d'une confiance désillusionnée, mais son attitude n'était pas une renonciation aux réformes dont il avait fait son programme. Il était, au contraire, plus pénétré que jamais de leur légitimité et de leur urgence. L'extension du droit électoral à certaines capacités lui paraissait en particulier la condition nécessaire du fonctionnement régulier et progressif de la monarchie. Il n'avait pas cessé, depuis dix ans, de la préconiser. Puisque Guizot le combattait, il devait combattre Guizot. La séance du 15 février 1842 les mit aux prises.

Sainte-Beuve a dit des discours de Guizot qu'ils ont, à la lecture, « quelque chose de sec et de stérile... Guizot a pour lui l'action oratoire, le *jeu*; mais, cela perd beaucoup [1] ». On en peut dire autant de tous les discours. Ceux de Guizot, s'ils n'échappent pas à la règle commune, méritent, à mon sens, moins que d'autres le reproche de sécheresse et de stérilité. Ils n'ont pas l'abondance oratoire de Lamartine ni le jaillissement continu d'idées qui anime l'éloquence de Thiers. Mais il s'en faut que la passion y soit morte et leur ordonnance est presque sans rivale. Au contraire, Sainte-Beuve a raison quand il écrit sur Guizot qu'il « systématise le passé et qu'il n'a pas d'ouverture à l'horizon ». Aucun discours ne justifie mieux cette appréciation que celui du 15 février. L'imprévoyance dont il témoigne, même si on ne

1. *Causeries du lundi*, XI, Notes et pensées, CLX.

Digitized by Google

la juge pas — ce qui alors est vraiment trop commode — à la lumière des événements accomplis, dépasse tout ce que l'on peut croire. On s'étonne, et l'on s'indigne presque, qu'un homme d'État doublé d'un historien puisse s'aveugler à ce point. L'hostilité qu'il oppose à une mesure modérée, dont les esprits les plus sages ont pris résolument leur parti, paraît moins tenir du raisonnement que de l'entêtement. Rien de probant dans un tel discours, où l'élégance souple et ferme de la forme dissimule un parti pris qui se refuse à discuter. J'accorde à M. Thureau-Dangin qu'il est impossible de « donner à l'immobilité une plus fière tournure ». Mais combien je lui préfère la véhémence de Lamartine qui, lui du moins, va au fond du problème et, sans se laisser détourner de sa tâche par les violences d'une majorité impatiente instruit, éclaire, élève le débat!

« Vous ne savez pas ce que c'est que de battre l'eau, écrivait-il deux jours après cette mémorable séance : elle écume et elle vous mouille. Je viens de sauter un grand fossé au milieu d'un *orage inouï* dans la Chambre. Les têtes ondoyaient comme des épis... »

Les notations du *Moniteur* permettent de reconstituer cet orage. Les *réclamations*, les *murmures*, les *interruptions*, les *mouvements en sens divers*, l'*agitation*, le *bruit* ne cessent de harceler Lamartine. L'ordonnance de son discours en est altérée et il ne peut lui donner toute l'étendue qu'il avait projetée. Mais il reste maître de lui, de sa pensée, de sa volonté. Sa présence d'esprit et sa faculté d'improvisation ne l'ont jamais mieux servi. Un discours appris n'aurait pas résisté au tumulte. C'est dans l'action et sous le feu que, comme les grands capitaines, les vrais orateurs se révèlent, se donnent et se mesurent. La tribune a sa tactique. Lamartine, sans atteindre la mobilité de Thiers et son agilité extraordinaire, a fini par assouplir son talent et par le dépouiller de la raideur compassée et solennelle dont ses débuts avaient souffert. Il garde « du calme dans les orages » et « se joue à l'aise dans sa marche sans perdre le fil incertain de mille détours[1] ».

1. Timon, *Le livre des Orateurs*, 1847, p. 368. Je reviendrai sur cette « variante »

Digitized by Google

La réponse de Lamartine à Guizot, auquel il succède à la tribune, est directe, mais elle fait moins le procès d'un homme que d'un système. Ce n'est pas encore une rupture. Si profonde que soit la divergence, Lamartine éprouve le besoin, où il n'est pas défendu d'apercevoir une habileté, de ménager la majorité dont il va sortir. « Il ne sera pas donné à un dissentiment d'un jour de séparer des hommes qui ont combattu ensemble pour la cause de l'ordre et du gouvernement ».

En réalité, c'est toujours la cause de l'ordre que Lamartine défend en réclamant un nouveau progrès. Il s'attriste de la résistance de Guizot et du ton qu'il lui a donné. « En écoutant l'illustre orateur, je me suis dit tristement en moi-même : il en fut presque toujours ainsi toutes les fois que la liberté la plus mûre, la plus mesurée, la mieux préparée, a voulu faire un pas; on lui a prédit ainsi un abîme et une chute ». Il rappelle que l'organisation de la démocratie sur la base de l'égalité, la reconnaissance du droit de discussion et la constitution de la garde nationale ont subi les mêmes préventions et rencontré la même hostilité. La liberté trompe heureusement toujours les pronostics néfastes qu'on fait sur ses conséquences. « Savez-vous quelles sont les libertés dangereuses? Ce sont les libertés que le peuple arrache et non pas celles qu'on lui donne; ce sont les libertés qu'on jette un jour de faiblesse au peuple : ce ne sont pas celles qu'on lui prépare et qu'on lui mesure avec justice, générosité et sagesse, quand l'heure de les lui livrer a heureusement et évidemment sonné! »

Guizot avait rapetissé le débat en attribuant le mouvement en faveur de la réforme électorale à une sorte d'esprit de faction, entretenu par des journaux et par des comités. Lamartine en fait une question de principe, d'organisation

écrite par Cormenin vers l'époque même où Lamartine prononçait son discours sur la réforme électorale. Cette image, quoique élogieuse dans l'ensemble, mécontenta l'orateur, qui s'en montra irrité et sévère : « Les mauvais portraits ne déshonorent que les mauvais peintres... Dites à M. de Cormenin que ma seule vengeance sera de faire mentir d'année en année l'indigne image qu'il fait d'un homme d'honneur. Je lui pardonne le premier portrait, c'était une fantaisie; mais, après six ans de désintéressement et de doctrines, c'est honteux. » (Lettre à Martin Doisy, 28 octobre 1841.)

Digitized by Google

politique, et il reconnaît avec une courageuse franchise que, si la réforme n'est pas considérable dans ses résultats immédiats, elle est importante comme symptôme de progrès. C'est à ce point de vue qu'il la juge et qu'il se juge. « Il faut se dire : suis-je ou non un homme de progrès régulier, un de ceux qui veulent que le monde politique, moral, social, se transforme sans cesse pour essayer de s'améliorer? Eh bien! je me réponds, et je me suis répondu toute ma vie : oui, oui, je suis de ces hommes! Oui, je suis dévoué âme et vie à cette œuvre, la seule digne qu'on lui consacre son nom et sa peine! Oui, je suis un obscur ouvrier de ce travail des nations et des siècles, qui consiste à déplacer les vieilles choses pour faire place aux nouvelles, pour introduire lentement, laborieusement, prudemment, quelques idées de plus dans la masse compacte et immobile des idées acceptées et des faits stationnaires.

« Ne vous y trompez pas, Messieurs; c'est parce que je suis progressif de cette façon, que je me crois aussi conservateur que vous, et que je désire le maintien, l'affermissement, l'autorité des gouvernements, pourvu que ces gouvernements, au lieu de s'arrêter sur l'étroit terrain qu'une révolution leur a conquis, veuillent se laisser pénétrer et mouvoir par l'esprit de vie que l'intelligence apporte chaque jour au temps, et consentent à se faire eux-mêmes des machines prudentes de rénovation et de progrès, des véhicules d'idées! »

D'un mot vrai et fort, Lamartine définit les lois électorales « les chartes, les dynasties de la souveraineté nationale ». Il en fait, à grands traits, l'histoire sous la Révolution pour montrer que l'opinion impose ce que les gouvernements lui refusent injustement. Puis, avec une admirable hauteur de vues, il définit le sens de la Révolution elle-même, dont l'action a consisté à « enlever les élections aux corps, aux privilèges, aux corporations, aux castes, pour les individualiser, pour les reporter dans les individus, à certaines conditions de garantie, de solidarité sociale et de lumière ».

Les lois d'élection sont l'expression de la souveraineté nationale, à laquelle l'orateur rattache sa foi politique et

Digitized by Google

son argumentation. Il ne va pas encore jusqu'au suffrage universel : la situation de la France en Europe lui en fait redouter les dangers. C'est par patriotisme qu'il ne veut pas ouvrir dans l'ordre social « un interrègne qui ne profiterait qu'aux factions ». Mais il ne consent pas à voir dans la propriété la seule condition et la seule garantie du droit de suffrage. Il y a d'autres forces, intellectuelles et morales, qu'il faut se hâter de faire rentrer dans le cadre légal.

« Qu'est-ce donc qu'un système électoral où Mirabeau et Pitt n'auraient pas voté? » Cette heureuse formule suffit à justifier la loi que l'on propose pour adjoindre des *capacités* à des électeurs dont la fortune est trop souvent le seul titre. Aucune innovation n'est arrivée devant un corps politique avec plus de garanties et moins de périls. « Elle est une innovation : voilà son tort ». Les interruptions et le bruit que cette déclaration provoque n'arrêtent pas Lamartine. C'est ici le point culminant de son discours, où il s'adresse aux hommes et aux majorités « qui se refusent à tout examen des choses nouvelles, quoique bonnes, mûres et préparées ». De nouveau, le centre proteste. Est-ce donc une apostasie que ces murmures incriminent? Avec une habileté et une hardiesse extraordinaires, Lamartine, sans nommer Guizot et sans se nommer, oppose leurs tendances, leurs méthodes, leurs politiques. Il interpelle les conservateurs imprévoyants, dont il a été solidaire pour défendre l'ordre public, mais dont l' « immobilité » obstinée lui paraît constituer le pire danger pour l'esprit conservateur lui-même.

« S'il y avait de ces hommes dans le pays, s'il y en avait même ici, c'est à eux que je m'adresserais surtout, c'est à eux que je dirais : Daignez me croire, daignez ajouter quelque foi aux grands intérêts d'ordre, de famille, de propriété, de conservation que nous avons en commun, et à quelques années de périls et de combats passés ensemble pour les mêmes causes : ne vous refusez pas aujourd'hui à l'amélioration bien modérée qu'on vous demande, ou plutôt offrez-la vous-mêmes !

« On dirait, à les entendre, que le génie des hommes politiques ne consiste qu'en une seule chose, à se poser là sur

Digitized by Google

une situation que le hasard ou une révolution leur a faite, et à y rester immobiles, inertes, implacables... (*Vive approbation à gauche.*)

« Oui, implacables à toute amélioration! Et si c'était là, en effet, tout le génie de l'homme d'État chargé de diriger un gouvernement, mais il n'y aurait pas besoin d'homme d'État : une borne y suffirait! » (*Mouvement général et prolongé.*)

Qu'un tel mot, à la fois si trivial et si profond, dit devant une telle assemblée, y déchaîne un mouvement *général et prolongé*, voilà qui ne doit pas surprendre. L'histoire s'en est emparé pour caractériser une époque et une politique. C'est l'heureuse fortune de Lamartine, que peu d'orateurs, même parmi les plus grands, ont connue, d'avoir ainsi trouvé trois ou quatre formules qui ont survécu. Ce mot, Guizot l'entendit-il? Le *Moniteur* indique qu'absent pendant quelque temps de la séance il revint prendre sa place sur le banc des ministres au moment où Lamartine achevait son discours. Je doute que, présent, il eût accepté sans protestation une qualification aussi brutale et dont toute l'assemblée, remuée dans ses passions les plus vives, avait souligné la signification. Lamartine ne s'en tint pas à ce trait. Il fit avec une haute éloquence le procès des conseillers de la peur :

« Il n'y a rien de si imprudent que la peur! Il n'y a rien de si ruineux que cette éternelle résistance à tout prix, même au mieux! Non, ce n'est pas là le génie de l'homme d'État, ni son devoir!

« Combattre quelquefois jusqu'à la mort pour les institutions jurées, sacrées, que la société nous confie, et dans lesquelles elle s'abrite; plus souvent innover, corriger, développer, améliorer, voilà le grand ministre! La stratégie politique ne consiste pas seulement à défendre une vieille position, mais à en prendre de plus fortes, de plus hardies, de plus avancées, et à couper ainsi la route à la république, aux factions, aux révolutions qui marchent toujours en avant! »

Ce langage ne fut pas suivi. 234 voix contre 193 repoussèrent la prise en considération de la réforme électorale.

Digitized by Google

Guizot en était tout joyeux. « Il est tout semblable, écrivait Doudan, à un général qui vient de gagner trois ou quatre batailles dans une rapide campagne. » Lamartine n'avait pas été étranger au gain de deux d'entre elles, par le rôle qu'il avait joué dans la question d'Orient et dans celle des députés fonctionnaires publics. Ce n'est pas pour lui, c'est pour Guizot, qu'on peut regretter son échec dans la discussion sur l'adjonction parmi les électeurs des citoyen inscrits sur la liste départementale du jury. Entre la séance du 15 février 1842 et celle du 24 février 1848 il y a un rapport logique que les années écoulées ne doivent pas empêcher de discerner. Les révolutions ne procèdent jamais d'une génération spontanée : elles ont toujours des causes anciennes et profondes. Guizot, en n'écoutant pas Lamartine, prépara en 1842 la révolution qui devait, huit ans plus tard, emporter son ministère et le trône.

Cette discussion avait permis à Guizot de mesurer l'action oratoire dont Lamartine était capable. C'était une force qu'il y aurait péril à négliger : il tenta de la conquérir par une négociation équivoque.

Louis Veuillot a écrit sur Guizot une page d'autant plus terrible qu'elle fait leur part légitime aux dons exceptionnels et à l'honnêteté privée de cet homme d'État : « Nul homme politique n'a été mieux formé, depuis dix-sept ans, pour exercer sur les destinées de la société française une grande et salutaire influence. Qu'en est-il résulté? De beaux discours, rien autre chose. Il a trahi son talent, sa probité, ses amis et sa destinée. Pourquoi n'avoir pas cru à la liberté, à la justice, à la puissance morale qu'il a souvent invoquées? Pour n'avoir pas cru même à sa propre force, dont le pays lui a donné des preuves si persévérantes, il est arrivé où nous le voyons. Au lieu de conquérir noblement les consciences pures, il a reçu, recherché, acheté le concours des consciences vénales. Homme de combat, il a demandé son succès à l'intrigue, et l'intrigue l'a perdu[1]... »

A coup sûr, Guizot ne considérait pas Lamartine comme

1. *Mélanges*, III, 2e édition, p. 124.

Digitized by Google

une conscience vénale, mais la situation difficile dans laquelle il savait ses affaires lui parut une occasion favorable pour le détourner de l'action politique vers un poste diplomatique grassement rétribué. Une entrevue, provoquée par lui, eut lieu le 3 juin 1842. Elle a été notée par Dargaud, — auquel Lamartine la raconta immédiatement, — dans des pages de ses Souvenirs auxquelles on se refuserait à croire si l'admiration de Dargaud pour Guizot n'était la garantie même de son impartialité. Il faut en lire le récit dans le livre de M. des Cognets[1]. Les deux hommes que l'entrevue met en scène s'y montrent tout entiers, l'un persuasif, habile et flatteur, l'autre indépendant, un peu altier et, devant l'offre finale, dissimulant mal son dédain dans sa dignité courtoise :

« L'abnégation, d'ailleurs, m'est facile. Si vous avez des devoirs, Monsieur le Ministre, j'en ai aussi, un surtout, le premier, dans ces temps de faiblesse morale. *Ce devoir, c'est d'être inaccessible, non pas à la corruption abjecte qui révolterait, mais à la corruption détournée, délicate, qui s'insinue et qui se déguise par la persuasion, même par la sympathie*; ce devoir, c'est d'être tout simplement, sans effort, sans ostentation, honnête, consciencieux; c'est, au milieu de l'abaissement des caractères, de montrer un caractère. »

Deux mois plus tard, Lamartine montrait dans un débat mémorable que son caractère et sa conscience n'avaient pas fléchi. La mort accidentelle du duc d'Orléans fut douloureusement ressentie par la France entière, dont elle brisait les plus chères espérances. Ce fut Lamartine, rapporteur de la commission, qui fit voter par la Chambre des Députés la réponse au discours du Trône. Il s'acquitta de cette tâche avec le tact dont sa généreuse nature était coutumière : « Sire, vous avez perdu un fils : la France a perdu un règne ». Ce règne perdu soulevait la question de la régence, que la Charte n'avait pas réglée. L'Adresse présentée par Lamartine faisait ainsi allusion à ce délicat problème : « Nous rappellerons notre sang-froid et notre impassibilité pour examiner, comme députés, les mesures nécessaires à la

1. *La vie intérieure de Lamartine*, p. 297-312.

Digitized by Google

continuité et à l'exercice régulier de l'autorité royale pendant la minorité de l'héritier du trône.

« Sire, les peuples ont une âme et ressentent ces afflictions comme les rois; mais ces épreuves, quelque sévères qu'elles soient, ne prendront jamais la France au dépourvu de prudence, de patriotisme et de fermeté. Elle vit dans ses institutions. Les grands sentiments nationaux font les grandes forces. La France veut être libre, forte, éternelle. A chaque crise qui la menace ou qui l'ébranle, elle grandit et s'affermit sur elle-même. »

Le gouvernement proposa un projet de loi qui conférait au *prince* le plus proche du trône une régence inviolable et munie de tous les pouvoirs de l'autorité royale. C'était établir la *régence de droit* (dont le duc de Nemours aurait été le bénéficiaire) et en exclure les femmes.

Lamartine prit part, dès le premier jour, à la discussion, dans la séance du 18 août 1842. Il se prononça en faveur de la *régence élective* et contre l'exclusion des femmes. Cette thèse, dont les circonstances aggravaient la hardiesse, lui inspira un discours que je tiens pour l'un de ses meilleurs par la puissance de la dialectique, par la pénétration de la psychologie et par l'élévation de la pensée, au service desquelles sa parole, imagée et claire, mit les leçons de l'histoire interprétée de haut et à larges traits. La délicatesse avec laquelle Lamartine réfute les inconvénients de la régence féminine, qu'il défend contre une extension abusive de la loi salique, n'a d'égale que la force avec laquelle il dénonce les dangers d'une régence masculine, exposée aux tentations les plus criminelles. L'accent de ces pages est inoubliable : « Non, la loi que vous faites n'est ni conservatrice ni dynastique. On l'appelle conservatrice, et elle est grosse de révolutions; on l'appelle dynastique, et elle est grosse d'usurpations. Elle chasse la mère du berceau et y place le compétiteur et le rival. »

Après avoir critiqué « l'imprudence odieuse de cette loi contre nature », Lamartine s'attache à en démontrer la timidité politique. C'est la partie la plus audacieuse de ce surprenant discours, celle où il va « rompre, comme il s'en

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

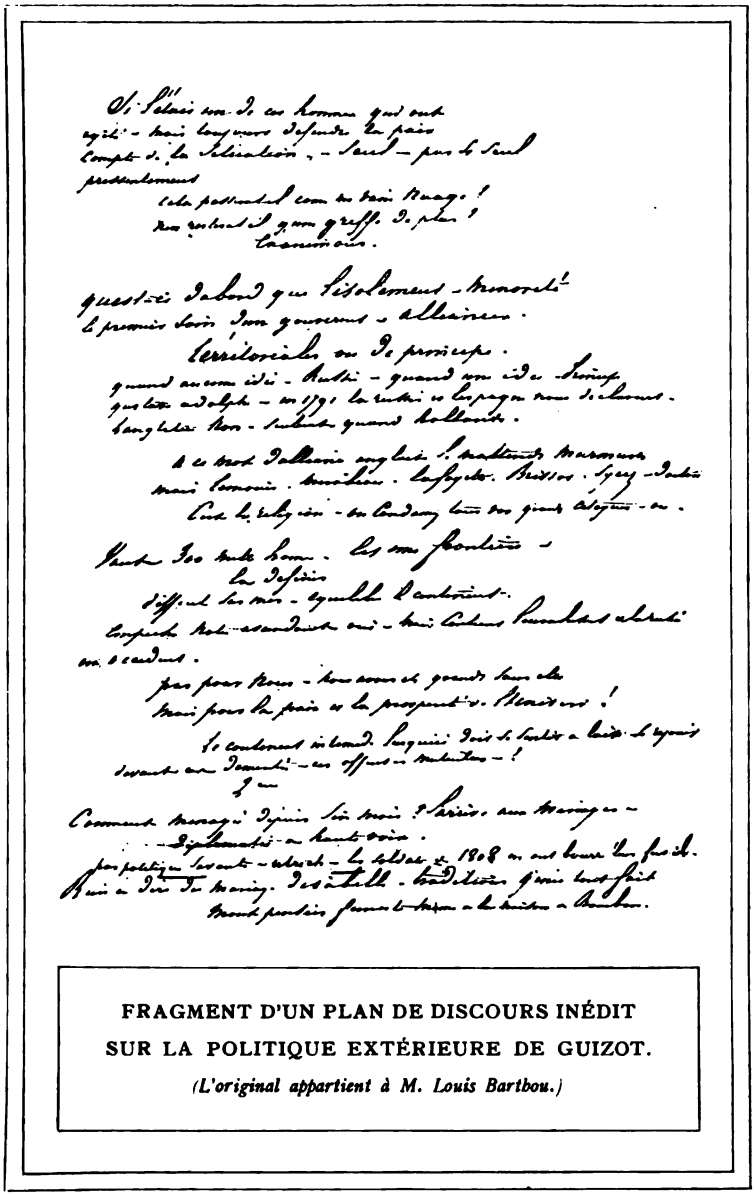

FRAGMENT D'UN PLAN DE DISCOURS INÉDIT SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE GUIZOT.

(L'original appartient à M. Louis Barthou.)

Digitized by Google

Digitized by Google

loue quelques jours plus tard, par une manœuvre inattendue, les vieux cadres faux de la Chambre et débarrasser le terrain des principes démocratiques de la présence et de la tactique de Thiers qui l'empêchaient d'y mettre le pied ». La « manœuvre » est conduite de main de maître. Lamartine, auquel on ne saurait refuser la volonté constante de concilier les prérogatives de la royauté avec le plein exercice de la liberté nationale, estime qu'il y aurait indignité, lâcheté et honte — aucune de ces expressions ne lui coûte, et elles passent avec une facilité qui étonne — à ne pas profiter de l'occasion imprévue et douloureuse, mais favorable, qui s'offre au Gouvernement et au Parlement pour « saisir momentanément l'exercice normal, pacifique et régulier d'une attribution souveraine ». Il rappelle qu'il a combattu les empiètements parlementaires contre la royauté. Il ne répudie rien de ce rôle, dont il serait prêt, dans les mêmes circonstances, à assumer la responsabilité. Mais une régence n'est-elle pas l'occasion, si on la défère à une femme, de rendre le pouvoir au pays? Il préfère, puisque le choix est libre, la dictature de la nation, rentrée dans la plénitude de ses droits, à la dictature d'un régent incapable ou tyrannique : « Vous condamnez la France, dit-il, à des rois que vous ne voudriez pas avoir pour fils ». Il fait aux libéraux dynastiques, au nom de leurs principes, un appel si pressant qu'Odilon Barrot, d'abord circonvenu par l'habileté persuasive de Thiers, renonce à des intentions qui le rendaient favorable ou résigné au projet.

« La vraie force d'un gouvernement, elle n'est pas dans toutes ces lois excessives dont vous dotez la prérogative dynastique comme pour l'accabler sous le poids des attributions, des sacrifices que vous lui faites (*Murmures au centre*); elle est ailleurs. Je sais, je le répète, que c'est une condition heureuse, une condition de durée pour un pays d'avoir une dynastie contemporaine de sa révolution, sa révolution et sa dynastie de la même date, nées ensemble, destinées à vivre ou à périr ensemble (*sensation*); et c'est pour cela, c'est par cette raison toute civique que j'y ai adhéré, que j'y adhère; mais je veux associer la nation et la dynastie comme vous,

Digitized by Google

je ne veux pas subordonner l'une à l'autre. Non, nous ne voulons pas glisser du gouvernement national au gouvernement dynastique, exclusivement dynastique. La dynastie doit être nationale, et non la nation dynastique. Voilà nos principes à tous. »

M. Thureau-Dangin, dont l'*Histoire de la Monarchie de Juillet* a le mérite de remonter aux sources et de s'appuyer sur les témoignages contemporains, déclare que « le discours de M. de Lamartine avait eu assez d'éclat et avait produit assez d'effet pour que M. Guizot jugeât nécessaire d'y répondre ». La réponse, nerveuse et concise, ne fut pas inférieure à l'attaque : elle prépara la défaite des vues de Lamartine, qu'acheva un merveilleux discours de Thiers.

La discussion, dont tant d'intérêts si graves dépendaient, fut digne de ces trois illustres orateurs. Elle compte parmi les plus belles que la tribune ait enregistrées dans cette époque mémorable. Lamartine n'avait pas atteint son but : la régence de la duchesse d'Orléans fut écartée. Il faut reconnaître que, fidèle aux intentions et aux instructions testamentaires de son mari, la noble princesse avait tout fait pour éloigner d'elle un honneur redoutable : « M. de Lamartine, disait-elle, n'a pas parlé pour moi, il a parlé contre le gouvernement du Roi ». Les commentaires de Lamartine ne démentent pas cette appréciation. L'occasion lui avait paru favorable pour prendre position et pour donner à sa politique, après huit années d'essais et d'hésitations, où la malignité de ses adversaires n'avait pas de peine à dénoncer des contradictions, une base plus solide : « Maintenant m'y voici, écrivait-il au comte de Circourt. Je commence de ce jour ma vraie carrière politique. J'étais jusqu'ici comme ces vaisseaux qui louvoient jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à une certaine latitude et qui ne partent véritablement orientés que de ce point. Je vais faire de la *grande* opposition, ressusciter les jours de 1815 à 1830, avec cette différence que si l'opposition m'écoute elle sera affirmative et gouvernementale, au lieu d'être négative, critique et démolisseuse. Vous me comprenez à demi-mot. Renverser le

Digitized by Google

pouvoir est un pauvre métier; le conquérir et y rétablir ses idées, voilà l'œuvre. » (6 septembre 1842.)

Quatre mois s'écoulèrent avant que Lamartine pût donner à ce programme « d'opposition sérieuse et gouvernementale » une expression publique et parlementaire. La politique ministérielle le touchait peu. « Guizot, Molé, Thiers, Passy, Dufaure, écrivait-il, cinq manières de dire le même mot. Ils m'ennuient dans toutes les désinences. Que le diable les conjugue comme il voudra !... » Son ambition dédaignait, parce qu'elle les dépassait, les combinaisons et les intrigues des partis. Son autorité si puissamment accrue lui donnait une confiance de plus en plus grande dans des événements auxquels il assignait tranquillement leur terme. En décembre 1842, il écrivait à Mme de Girardin : « Non, il n'est pas vrai que la politique soit de l'ambition toujours. C'est la petite qui est de l'ambition, la grande est du dévouement. Je ne conçois que la grande. Celle-là est patiente comme l'idée qui la fait agir. Elle n'est pas pressée de saisir aujourd'hui, parce qu'elle a demain. Elle est clairvoyante, parce qu'elle n'a pas l'œil troublé par le vertige de l'intérêt personnel. Elle n'entre au pouvoir que quand elle sent qu'elle a une force en elle et derrière elle pour l'y pousser et l'y soutenir. Cette force, je ne l'ai pas encore, je l'aurai dans quatre ou cinq ans. Vous verrez alors si je ferai de la philosophie. Mais, en attendant, qui m'empêche d'en faire? Qui est-ce qui me dérange? Et pourquoi me battrais-je avec MM. Thiers, Guizot ou Molé? J'y perdrais mon temps et mon honneur. Le jour viendra de se battre. »

Toute l'originalité de la politique de Lamartine, et aussi le secret de son évolution patiente, sont dans cette déclaration dont la forme intime garantit la sincérité. Plus ambitieux pour ses idées que pour lui-même, il sentait que leur heure n'était pas encore venue. « Soldat de l'idée, disait-il, je combats pour elle et non pour moi, et quand elle aura sa force, elle gouvernera ». Il ne doutait pas du succès. On peut lui appliquer ce qu'il disait de la Russie en 1839 dans un discours sur la question d'Orient : « On n'est jamais pressé de

Digitized by Google

saisir ce qui ne peut nous échapper : rien n'est patient comme une certitude. »

Thiers et Guizot se disputaient le présent : Lamartine se réservait l'avenir. Aussi ne pouvaient-ils pas s'entendre. Guizot, pour le retenir à lui, s'efforçait de lui démontrer qu'en passant à l'opposition il compromettait sérieusement sa fortune parlementaire. C'était le seul argument qu'il ne fallait pas employer. Lamartine, d'ailleurs, toujours jaloux de son indépendance, ne voulait pas se donner à la « vieille opposition ». Il avait sa *nuance* propre, qu'il songeait moins à abdiquer qu'à faire triompher. Quand Guizot lui disait : on est de la majorité ou bien on est de l'opposition; on veut un gouvernement ou bien on n'en veut pas, il répondait qu'il concevait un troisième parti : *celui qui veut le gouvernement à de meilleures conditions*[1]. Il avait raison contre le ministre en lui déclarant que leurs convictions se mouvaient dans des sphères trop différentes pour s'atteindre. Le duel entre leurs doctrines était inévitable. La discussion sur l'Adresse fut l'occasion choisie par Lamartine : il prononça dans la séance du 27 janvier 1843 son premier grand discours d'opposition.

Peut-être ne s'attendait-il pas à parler ce jour-là. De Tocqueville, sur les instances d'Arago et d'Odilon Barrot, lui céda son tour. Mais il avait médité son discours. Cinq jours avant, dans la rue, au bruit des voitures, il en avait exposé les idées à Dargaud, qui avait été enthousiasmé : « Si le discours de la tribune, disait celui-ci, ressemble à celui de la rue, il sera magnifique[2] ».

Ce fut, en effet, un magnifique discours dont l'accent de franchise et l'allure décidée imposèrent tout de suite l'attention. Tous les partis comprirent la gravité de l'acte qui s'accomplissait devant eux. Leur silence, en même temps qu'il était un hommage au talent de Lamartine, marquait l'importance de la situation qu'il s'était acquise. Ceux-là mêmes qui ne pouvaient pas ou ne pouvaient plus compter sur lui devaient compter avec lui.

1. Des Cognets, p. 308, 309.
2. Ch. Alexandre, *Souvenirs sur Lamartine*, p. 3.

Digitized by Google

Dès les premiers mots l'action s'engage. L'orateur, sans essayer de se ménager par des précautions de langage la complaisance de l'auditoire, dit ce qu'il veut et où il va. Ce n'est pas un ministère, c'est un *système* qu'il attaque. De l'Adresse il repousse tout, sauf le passage qui associe la douleur de la Chambre et l'attachement du pays au deuil de la monarchie si cruellement éprouvée. Les fautes du gouvernement créent à l'opposition l'obligation de se constituer en parti. Au moment où il réclame sa place dans le parti de l'opposition, Lamartine s'adresse à ses anciens amis, dont un devoir de conscience le sépare. Il leur parle avec une telle loyauté que la Chambre entière, remuée par la beauté de son langage et par la dignité de son attitude, éclate en applaudissements :

« Si je me trompe, je ne perds que moi, je ne fais tort qu'à moi, je n'en ferai aucun à mon pays. Et qu'importe après tout l'erreur d'un esprit sincère et dévoué à ce qu'il croit être le bien? Le vaisseau de l'État est-il donc une barque si frêle et si vacillante, que le poids d'un homme qui se déplace puisse lui faire perdre l'équilibre et le submerger? Non, c'est un bâtiment solide et vaste qui porte dans ses flancs des intérêts immenses, et qui ne s'aperçoit pas, comme le croit notre orgueil, du déplacement de quelques misérables individualités (*Bravos unanimes*!)[1] ».

Lamartine se déplace, mais change-t-il? Il tient à proclamer sa fidélité aux principes qui ont inspiré sa conduite politique. Il n'apporte pas « sur d'autres bancs d'autres dispositions ». Il rappelle comment il a, dès le début, envisagé le rôle national, libéral et pacifique, qui incombait à la

1. Cette image magnifique n'est pas née de l'improvisation. J'en trouve l'expression première dans des *notes diverses* prises par Lamartine en vue de la discussion sur l'Adresse. Ces notes, écrites de sa main, permettent de rapprocher les deux textes. « L'Etat n'est pas une barque si frêle et si vacillante que le poids d'un homme qui se déplace puisse lui faire perdre l'équilibre et la submerger. Non, c'est un vaisseau solide et puissant qui porte dans ses flancs des intérêts immenses et qui ne penche pas, comme le croit notre orgueil, parce qu'un atome change de place sur son vaste pont. » L'interrogation substituée à la négation a suffi pour donner à la première phrase dans le discours prononcé l'accent et le mouvement oratoires. Quant à la seconde, assez banale dans la note, quelques mots changés lui ont imprimé une force de tribune extraordinaire. Ce document montre comment Lamartine, auquel la légende refuse cet avantage, était capable de se corriger. (*Document inédit*.)

Digitized by Google

monarchie de Juillet. Quand elle s'en est écartée, il l'a combattue. Plus dévoué aux idées qu'aux dynasties, il a repoussé l'hérédité de la pairie, les lois de septembre et les fortifications de Paris. A ces griefs il en ajoute un autre. Il dénonce la corruption administrative et électorale par laquelle le gouvernement altère, homme par homme, famille par famille, conscience par conscience, les sources de l'opinion libre. Il lui reproche d'asservir l'intérêt général du pays à des intérêts matériels coalisés « dont on sait pour ainsi dire le tarif moral ». Les murmures se déchaînent en violence. On crie : *A l'ordre!* Il répond avec une tranquillité dédaigneuse : *A l'ordre! Rappelez-y le système, et non pas moi.* Et il demande au cabinet tout entier « si c'est là gouverner, ou si c'est là obéir? » Puis, passant à la politique extérieure, il recherche, à travers toutes les questions, que les événements ont posées ou dénouées, la question d'Espagne, la question d'Italie, la question d'Orient, si la France a « des alliances, une sphère d'action, un système français », et il conclut que l'Europe l'a placée dans une sorte *d'interdit politique*, incompatible avec ses intérêts et sa dignité.

On peut contester la justice de ce réquisitoire : il est impossible d'en nier la force. Lamartine, se jugeant lui-même avant ce discours, disait de son style qu'il n'était pas assez gravé. Le discours du 27 janvier mérite d'autant moins ce reproche que, si le fond n'en est pas nouveau, le style a acquis une sobriété, une vigueur et un *mordant* dont il faut faire honneur à la volonté de Lamartine : il veut dire toute la vérité sans ménagements, sans timidité et sans rien masquer au pays.

Ce discours d'opposition n'emprunte aux factions ni leurs erreurs ni leurs passions ni leurs intrigues. Lamartine veut faire une opposition « loyale et ferme », qui ne compromette ni les principes de gouvernement, ni l'existence de la dynastie[1]. Il veut défendre contre les empiétements du pou-

1. Lamartine avait, dans ses notes de préparation, défini par une heureuse image le genre d'opposition qu'il voulait faire : « L'opposition qui veut détruire le gouvernement lui-même ressemble à ces révoltés d'équipage qui mettent le feu au vaisseau qui les porte. Ils périssent dans leur victoire même. Ce n'est pas

Digitized by Google

voir et les intérêts particuliers groupés autour de lui l'organisation et le développement de la démocratie moderne. « Nous avons bien prouvé, écrivait-il, le 28 novembre 1842, à son collègue et ami le marquis de La Grange, que nous étions conservateurs : prouvons que nous sommes libéraux, et prouvons ensuite que le libéralisme est un moyen de gouvernement plus puissant que l'intrigue et la peur. » Cette idée domine toute la dernière partie du discours dont elle fait la nouveauté et la hardiesse. A la force précaire qui naît des « captations et des faveurs personnelles », Lamartine oppose « la force invincible de l'idée démocratique ». Il s'écrie : « Que fonde-t-on de grand avec de petits moyens?

« Non, république, constitution, monarchie, alliance, on ne fonde tout cela qu'avec des pensées collectives, avec des pensées désintéressées et nationales! Et c'est ainsi qu'on est réellement conservateurs! Vous croyez l'être, je le suis plus que vous! Vous voulez bâtir avec des matériaux décomposés, avec des éléments morts, et non avec des idées qui ont la vie et qui auront l'avenir! Ce que l'on bâtit ainsi résiste plus et subsiste mieux. »

Pour accomplir cette tâche, il faut aux hommes d'État, une passion de plus qu'à leurs semblables, le fanatisme du bien public, la soif d'un dévouement désintéressé à la cause commune [1]. De ces hommes il y en a encore :

« Derrière cette France, qui semble s'assoupir un moment, derrière cet esprit public qui semble se perdre, et qui, s'il ne vous résiste pas, du moins vous laisse passer en silence sans vous arrêter, mais sans confiance, derrière cet esprit public qui s'amortit un instant, il y a une autre France et un autre esprit public; il y a une autre génération d'idées qui ne s'endort pas, qui ne vieillit pas avec ceux qui se repentent, qui ne se trahit pas avec ceux qui se trahissent eux-mêmes, et qui, un jour, sera tout entière avec nous. »

Au-dessus de l'ambition des personnes, Lamartine place

le vaisseau qu'il faut couler; c'est le gouvernail qu'il faut conquérir pour lui donner une autre direction. Voilà l'opposition que nous voulons faire ». Cette comparaison n'a pas passé dans le discours. (*Document inédit.*)

1. Lamartine reprend ici avec quelques expressions textuelles et développe l'idée contenue à la fin de son discours inédit aux électeurs de Mâcon.

Digitized by Google

celle des idées. « L'ambition que l'on a pour soi-même s'avilit et se trompe; l'ambition qu'on a pour assurer la sécurité et la grandeur du pays, elle change de nom, elle s'appelle dévouement et c'est la nôtre[1]. »

Lamartine veut être le « whig de la révolution de Juillet[2] et de la démocratie moderne. » Son opposition s'inspirera de l'exemple que les whigs donnent en Angleterre. Le Centre s'étonne et proteste. L'orateur lui répond superbement.

« Je sais que vous déclarez ces hommes impossibles. Oui, ils sont et ils seront impossibles, en effet, tant que le pouvoir serait au prix du désaveu de leurs doctrines et des grands principes auxquels ils ont dévoué leur vie. Savez-vous ce que c'est que de déclarer ces hommes impossibles? C'est dire que les gouvernements libres sont eux-mêmes des impossibilités; c'est déclarer que la révolution de 89 est un crime; que la monarchie démocratique est une utopie; que les réformes politiques sont une chimère, et que toute amélioration profonde de la condition des sociétés est un rêve. S'il y avait des hommes assez hardis pour le dire, qu'ils le fassent! Le pays jugerait entre eux et nous.

« Non, ces hommes impossibles seront inévitablement un jour nécessaires. Ils oseront fonder le gouvernement, non plus sur la base étroite d'une classe quelconque, mais sur la large base d'une nation tout entière. Ils sauront cointéresser tous les citoyens, toutes les classes du peuple à l'existence d'un gouvernement qui prendra son appui sur tous ces intérêts et sur tous ces droits. Voilà ce que nous devons préparer pour les jours difficiles; ce sont là des forces, et non des dangers. »

Après cette déclaration de principes, qui annonce une

1. Cette définition de l'ambition se trouvait déjà dans la lettre que j'ai citée, du 6 septembre 1842 au comte de Circourt. On voit par cet exemple et par celui de la note précédente de quelles méditations et de quelles reprises sur lui-même était faite l'improvisation de Lamartine.

2. En décembre 1839, dans son troisième article du *Journal de Saône-et-Loire* sur la Reconstitution des 221, Lamartine, définissant le nouveau parti qu'il rêvait de fonder, écrivait : « Ce ne sera pas un parti de *torys*, comme on veut les appeler : le *torysme* n'est qu'un débris consolidé d'un passé détruit. Nous valons mieux que cela... »

Digitized by Google

opposition résolue à la pensée du règne tout entier, une émouvante déclaration personnelle sert à Lamartine de péroraison. Il sait qu'entre ses anciens amis, affligés de son attitude, et ses amis nouveaux, qui pourront douter de son désintéressement et de sa constance, il aura à traverser des heures, peut-être même des années, pénibles. Mais il en a pris son parti, soutenu qu'il est par le sentiment d'un devoir supérieur aux convenances et aux complaisances de l'intérêt personnel.

« Oui, il y a des interprétations, des insinuations, des calomnies à braver. Je les brave toutes d'avance, et ma vie y répondra. Je dédaignerais d'y répondre autrement. Peu m'importent ces difficultés d'une situation politique! Les situations politiques grandissent sous les difficultés mêmes, quand c'est la conscience qui force à les braver! Que m'importe ce que l'on pensera de moi! Que m'importe à quel rang je combattrai, pourvu que je combatte pour la cause que je porte dans mon cœur depuis que je pense, pour la cause populaire, pour a cause non des passions du peuple, mais de ses intérêts et de ses droits légitimes! Dieu et les hommes ne nous demanderont pas avec qui, à quel rang nous avons combattu, mais pour qui nous avons combattu... »

Tous les témoignages contemporains sont d'accord avec les « mouvements » officiellement notés par le *Moniteur* pour dire l'impression de séance produite par le discours « si brûlant » de Lamartine. Il en regrettait, paraît-il, « un mot accusateur lancé dans le feu du combat[1] ». C'est sans doute au « tarif moral des consciences » que s'appliquaient ses regrets. Mais n'en avait-il pas déjà dit autant, et sous une forme presque aussi brutale, quand, en 1839, dans l'un de ses articles, il condamnait « le tripotage gouvernemental », où l'on trouve « des faveurs au lieu de logique, des places au lieu de doctrines, des individualités au lieu de système ».

Lamartine avait dit ce qu'il voulait dire, il avait fait ce

1. Ch. Alexandre, p. 5.

Digitized by Google

qu'il voulait faire. Mais l'acte politique qu'il avait résolu d'accomplir répondait-il au succès oratoire qu'il avait si magnifiquement remporté? Il l'avait caractérisé, à trois ou quatre reprises, afin que l'on ne pût pas s'y méprendre, comme son entrée réfléchie et irrévocable dans l'opposition. Certes l'événement était considérable. Il n'était indifférent à aucun parti d'avoir un tel homme, doué d'une si rare puissance de parole, comme allié ou comme adversaire. La portée de l'acte fut pourtant moins grande que l'impression du discours. Il ne faut pas s'en étonner. En se plaçant « tour à tour, et selon le danger, du côté du pouvoir contre les factiosn, du côté du peuple contre les ennemis de la liberté[1] », Lamartine s'était mis volontairement dans le cas de n'être revendiqué par aucun des partis auxquels il apportait alternativement son concours. L'acte du 27 janvier 1843 ne pouvait donc ni affecter complètement les conservateurs comme une perte, ni réjouir complètement les libéraux comme une conquête. Il n'introduisait pas dans la géographie politique un changement comparable à celui qu'eussent déterminé, par exemple, l'adhésion de Berryer à la monarchie de Juillet ou le rapprochement de Guizot et de Thiers. L'attitude de Lamartine était moins un fait nouveau que l'affirmation solennelle et définitive d'un fait accompli. La haine de la *coalition* d'abord, la crainte des imprudences diplomatiques de Thiers ensuite, l'avaient jeté dans les rangs du parti conservateur, tantôt aux côtés de Molé, tantôt aux côtés de Guizot. Mais il ne lui appartenait pas. Quand il parut s'en dégager en 1843, il y avait de nombreuses années déjà qu'il était un conservateur libéré.

Cette situation de Lamartine n'avait pas échappé à la clairvoyance des esprits indépendants de son époque. Ils la jugeaient avec une impartialité que les historiens postérieurs, entraînés par leur parti pris ou dupes de la légende, n'ont pas toujours observée. Duvergier de Hauranne, le véritable initiateur et l'organisateur de la *coalition*, publiait en octobre 1841 dans la *Revue des Deux Mondes* sur l'*État*

1. Profession de foi aux électeurs de Mâcon, 3 juillet 1842.

Digitized by Google

actuel des partis en France et la nécessité d'une transaction un article où se retrouvaient toutes les qualités d'analyse et de pénétration qui faisaient de lui un grand historien politique.

Le premier coup d'œil qu'il jetait sur les partis lui révélait : « des ressentiments d'autant plus implacables, des querelles d'autant plus vives, que trop souvent rien de sérieux ne les motive et ne les justifie ; des ambitions et des ivalités personnelles qui se couvrent à peine du masque de l'intérêt public ; des intrigues en tous sens qui se mêlent qui se croisent, qui se heurtent, et, au milieu de tout cela une lassitude chaque jour croissante et un épuisement presque général ». N'est-ce pas, en raccourci, un tableau semblable à celui que Lamartine a tracé plus largement dans plusieurs de ses discours ? Ailleurs, Duvergier de Hauranne disait : « Quand on veut regarder la Chambre dans ses deux grandes divisions, dans celles qui, dans les dernières élections, ont formé la majorité et la minorité, le parti ministériel et l'opposition, on n'y voit rien qu'un mélange confus, qu'un *va-et-vient perpétuel d'hommes et d'opinions* ». N'est-ce pas indirectement justifier Lamartine d'avoir cherché ailleurs que dans la soumission à ces partis instables une règle de conduite et un point d'appui ?

Il y a plus et mieux. Duvergier de Hauranne, analysant la situation du parti conservateur et découvrant ses divisions sous son unité apparente, consacre à Lamartine un passage spécial. Il salue en lui le chef et l'orateur de la majorité qui mena la lutte contre la *coalition*. Mais il se demande où est le point de contact entre le parti conservateur et Lamartine. Il ne le trouve ni dans la politique extérieure, dont Lamartine a tant de fois blâmé l'inaction et l'effacement, ni dans la politique intérieure, qui lui inspire une conclusion saisissante : « M. de Lamartine croit que, si le 11 octobre a péri, c'est pour avoir voulu protéger outre mesure le système de résistance ; il déclare que la Révolution française est une Révolution sociale dont le dernier mot est démocratie, il condamne comme radicalement faux le système semi-aristocratique, semi-bourgeois, qu'à tort ou à

Digitized by Google

raison il impute à M. Guizot; il dit que la gauche est le parti de l'avenir, et que, loin de s'alarmer si elle arrivait au pouvoir, on devrait se réjouir de la voir apporter à son tour dans la politique du mouvement et des idées; il proteste enfin, en ce qui le concerne, contre le nom de conservateur, parce que ce nom, selon lui, exclut les améliorations du présent et l'intelligence de l'avenir. Est-ce ainsi que le parti conservateur comprend et juge le système de résistance, la Révolution française, l'avènement possible de la gauche et sa propre mission? » Il faut opposer cette analyse ramassée et saisissante d'un contemporain autorisé, dont Lamartine avait été le redoutable adversaire, aux critiques et aux étonnements qui accablent si légèrement son attitude politique sous le reproche, toujours le même, de mobilité et de contradiction. Duvergier de Hauranne va plus loin. Il rappelle l'attitude de Lamartine au cours de récents débats. « Et l'on se flatterait après cela d'enchaîner longtemps M. de Lamartine à une politique immobile au dedans, inactive au dehors! C'est une étrange illusion, une illusion que M. de Lamartine lui-même se chargera bientôt d'enlever à ses alliés actuels, quand la préoccupation du 1er mars pèsera moins sur son esprit ».

Ce jugement impartial renfermait une prophétie. Il s'écoula peu de mois avant que Lamartine ne la réalisât. Libéré de la préoccupation du 1er mars, il se sépara du parti conservateur, en février 1842, dans la question de la réforme électorale, et en août dans la question de la régence. Le caractère et la portée du discours qu'il prononça au cours de cette dernière discussion n'échappèrent pas à l'attention de Rossi, qui rédigeait avec une haute autorité la chronique politique de la *Revue des Deux Mondes*. Il vit dans ce discours, dont le ton était singulièrement révélateur, autre chose qu'une divergence accidentelle. Il y découvrit ce qu'il y avait au fond : une rupture. « M. de Lamartine, disait-il dans la chronique du 31 août 1842, a quitté franchement, solennellement, le camp des conservateurs, pour passer dans les rangs de la gauche. Ce n'est sans doute pas pour s'y cacher et pour s'y faire oublier... M. de Lamartine est un conserva-

Digitized by Google

teur qui apporte à la gauche les espérances que peut faire naître une haute célébrité littéraire, un magnifique talent, une parole puissante et quelquefois heureuse »...

Voici donc deux témoins autorisés, qui avaient, Duvergier de Hauranne en 1841, Rossi un an après, non pas prévu comme une hypothèse, mais constaté comme un fait, dont ils discutaient les conséquences, le passage de Lamartine à l'opposition. Ils ne le considéraient plus comme un conservateur. L'article de Duvergier de Hauranne répondait si bien aux sentiments de Lamartine que celui-ci invitait Émile de Girardin à le commenter dans la *Presse* pour conclure « à un ralliement des hommes capables du pays sous un drapeau neutre et nouveau. A des idées nouvelles, des hommes nouveaux! voilà le cri des choses et du pays. Les partis meurent de vétusté, les intérêts souffrent : l'Europe ne nous comprend pas, et nous ne comprenons pas l'Europe. Du nouveau! du nouveau! ou notre révolution mourra de vieillesse à dix ans de sa naissance » (5 novembre 1841).

Ainsi rapproché des manifestations qui l'avaient précédé et préparé, le discours du 27 janvier 1843 prend sa physionomie réelle. Il est le terme inévitable d'une évolution déjà ancienne et l'on comprend que l'effet politique en ait été moins grand que l'effet oratoire. D'ailleurs, les partis n'avaient pas intérêt à en exagérer l'importance.

Les conservateurs se seraient diminués s'ils avaient souligné la perte qu'ils paraissaient faire. « L'opinion conservatrice, disait avec un dédain affecté le *Journal des Débats*, ne perd qu'un vote, un vote inconstant et incertain ».

Quant à l'opposition, si elle n'était pas insensible à l'éclat de la recrue qui se donnait publiquement et définitivement à elle, elle lui signifiait, sur un ton dont les *Mémoires* d'Odilon Barrot prolongent l'écho, qu'elle ne l'accueillait pas comme un chef et que la place était prise. George Sand, dans une lettre admirable, avait fait prévoir à Lamartine cet isolement. Elle le félicitait d'avoir senti passer en lui, pour les confesser avec enthousiasme, ce qu'elle appelait l'*idée et la pensée du siècle* : « Avec elles, quoi que vous fassiez, quelque déception qui vous attende ou quelque erreur où

Digitized by Google

vous tombiez, vous sortirez toujours pur et grand de l'épreuve de la vie, et, fissiez-vous quelque mal, il est sûr que vous ferez beaucoup de bien. J'ignore si vous pourrez devenir le chef véritable, l'âme, le guide, l'inspiration de cette opposition, où beaucoup de vanités et d'ignorances vous préparent plus d'une lutte et plus d'un chagrin. Je l'espère un peu et le désire beaucoup. Si elle n'apprend pas quelque chose de vous, si vous ne lui communiquez pas le feu sacré et la passion vraie qui sont en vous, elle est finie et ne mérite pas un regret de vous, pas une plainte de votre part, mais qu'importe? Au delà de ce parti, il y a le peuple et il y a l'humanité. N'importe par quelle route vous parlerez au peuple, n'importe de quelle tribune! Marchez, allez.[1] »

Ces éloquents conseils trouvaient Lamartine préparé à les recevoir. Il avait prévu qu'il lui faudrait du temps, des années même, pour vaincre la résistance des uns et la vanité des autres. Il comptait sur le peuple, mais, moins confiant que George Sand, il n'en attendait pas une adhésion prochaine. Le succès que son discours obtint au dehors dépassa ses espérances. « L'étincelle tombée de la tribune, écrivait-il à son voisin de campagne et ami Dubois, a, contre mon attente, immédiatement allumé un incendie des esprits dont rien ne peut vous donner l'idée. Je ne croyais pas la désaffection si profonde, et je m'en effraye. A ce coup de tocsin les forces me sont accourues de toute part avec fanatisme. J'ai tâté le pouls de toutes les opinions, je sais à quoi m'en tenir, et je reste dans l'attente et le repos. » (3 février 1843.)

Cette attente et ce repos durèrent quelques semaines à peine. Le mois de mars 1843 n'amena pas moins de trois fois à la tribune Lamartine, qui accentua et précisa son opposition.

Il intervint, tout d'abord, le 3 mars, dans la discussion des fonds secrets pour mettre en cause, au point de vue de la politique extérieure, le *système*, dont il avait, le 27 janvier, si vivement incriminé la direction intérieure. Quelques jours avant le débat, il rencontra Villemain, ministre de l'Instruc-

1. Lettres à Lamartine, p. 197.

Digitized by Google

tion publique. « Qui attaquerez-vous? dit Villemain. Le système. Mais, c'est le roi! — Non, le système.[1] » L'objection de Villemain était réelle. Lamartine y réfléchit et il essaya d'en tenir compte par un hommage à la « prérogative royale vers laquelle ne remontent jamais que notre respect et notre reconnaissance ». Puis il définit le *système* : « cet ensemble, cette série, cette tradition des pensées politiques, qui s'incarnent, qui se succèdent dans des ministères vivants et personnifiés devant nous ». Il reprocha à ces ministres d'avoir, depuis sept ans, commis la double erreur de faire peur de la France à l'Europe en la laissant représenter comme toujours prête à semer dans le monde la propagande et la conquête, — et de faire peur de l'Europe à la France en la représentant comme une coalition toujours animée et passionnée contre nous. L'examen de cette seconde erreur conduisit Lamartine à faire une sorte de tour d'Europe pour rechercher les dispositions de la Russie, de l'Autriche, de la Prusse et de l'Angleterre envers la France. Il se complaisait et il excellait dans ces voyages de tribune. Guizot disait dans sa réplique, avec une ironie dont le centre s'égayait : « Permettez-moi d'écarter ce qui n'a aucune valeur, ces promenades continuelles en Russie, en Autriche, en Prusse. Il n'y a pas là de véritables questions. » L'homme d'État s'attachait trop au présent. Lamartine jetait sur l'avenir, notamment en ce qui concerne la Prusse, une vue profonde et prophétique : « La Prusse grandit en Europe dans des proportions auxquelles il est impossible d'assigner un terme... La Prusse, vous le savez, est une sorte d'improvisation de la victoire; c'est un germe machiavélique jeté au cœur de l'Allemagne par le génie habile et pervers du grand Frédéric. Mais c'est un germe qui a pris un accroissement immense, et qui est destiné à en prendre chaque jour davantage.

« C'est une puissance qui s'est enrichie et qui s'enrichira tous les jours davantage de tous les démembrements d'influence, de force et de nationalité en Allemagne.... *Elle est*

1. Ch. Alexandre, p. 7.

Digitized by Google

votre premier champ de bataille vers le Nord. Songez-y toujours, et soyez justement attentifs à cette force nouvelle. » Est-ce au dédain de Guizot ou à la clairvoyance de Lamartine que les événements ont donné raison? Et Lamartine était-il encore si mal inspiré en prévoyant, vingt-trois ans avant Sadowa, la « lutte inévitable » que l'Autriche et la Prusse se livreraient pour régler la question de l'hégémonie de l'une ou de l'autre en Allemagne?

Sur l'Angleterre et sur la Russie Lamartine n'apportait pas de vue nouvelle : il se répétait, mais il faisait avec vivacité un grief à Guizot d'avoir mal pratiqué et d'avoir compromis l'alliance anglaise. Ses reproches revêtaient surtout un caractère de sévérité agressive dans la question d'Espagne où il accusait les hésitations et les contradictions du cabinet.

Ce tableau de la situation en septembre s'achevait sur un cri d'alarme qui donnait au discours toute sa signification et en faisait un véritable réquisitoire :

« On se demande de tous côtés si, parce que la France a été grande, trop grande, je le reconnais, pendant un certain temps, si, parce que ses armées trop conquérantes, trop envahissantes, ont débordé d'un bout du monde à l'autre, il faut, après vingt-cinq ans de sagesse, de temporisation, de patience, il faut subir tout ce que vous nous faites subir impunément depuis huit ans. (*Au centre : Allons donc! allons donc! A gauche : Très bien! très bien!*)

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Je demande la parole.

M. de Lamartine. — Oui, si notre gloire fut un crime, il faut convenir que ce crime national est par trop expié. » (*Profonde sensation.*)

Lamartine opposait au Gouvernement, qui n'avait apporté aucune pensée, aucun système politique, aucune alliance, aucune *dot*, à la fortune et aux destinées de la France, les « frémissements de l'agitation publique ». Il disait : « Ne méprisez pas toutes les passions populaires. Eh! sans doute, Messieurs, je le sais, et je suis moi-même de ce sentiment, il y a des passions populaires qu'il faut oser combattre; mais, sachez-le, il y a des passions populaires aussi qui

Digitized by Google

sont terribles, mais qui ne sont pas coupables. Il y a des passions populaires qui sont grandes, qui sont généreuses, qui sont le sentiment même de la grande famille nationale, vibrant et se résumant dans le cœur de chaque citoyen. Ce sont là des sentiments avec lesquels il ne faut pas jouer, ce sont des passions publiques qu'il faut respecter, qu'il ne faut ni flétrir ni accuser, car au fond de ces passions publiques il y a quelquefois, il y a souvent un grand patriotisme en souffrance et de grands principes en insurrection dans l'âme de tous. »

Ces principes et ce patriotisme, il accusait Guizot de les sacrifier à une paix sans dignité et sans grandeur, et il concluait par une terrible parole : « Il est temps que ce jeu finisse, car il n'y a plus de milieu : il faut que la France cesse d'être la France ou que vous cessiez de la gouverner. »

Ce discours véhément, qui prenait les allures d'un acte d'accusation, provoqua dans la Chambre des tumultes dont la violence fut assez forte pour gêner la liberté de Lamartine. Mais la gauche fit un grand succès à l'orateur. La presse d'opposition exalta son talent avec un enthousiasme que le discours du 27 janvier n'avait peut-être pas provoqué au même degré. Ces témoignages sont précieux à recueillir.

Le *Constitutionnel*, après avoir rendu compte de la séance, concluait : « Nous résumons dans cette sèche et incomplète analyse les brillants développements que l'illustre orateur a présentés à la Chambre et qui ont produit la plus profonde impression. »

Le *Siècle* renonçait à analyser « ce majestueux tableau de la situation de la France vis-à-vis de l'Europe : il ne faut point tenter de reproduire les élans, les images de cette parole souveraine qui s'élevait bien au-dessus de la question ministérielle jusque-là débattue. C'était, encore une fois, la pensée directrice, le système entier, sous son aspect extérieur, qui était jugé en toute équité, mais sans ménagement par l'illustre orateur. Les hommes d'une raison froide lui reprocheront peut-être de n'avoir pas assez circonscrit la carrière qu'il voulait parcourir, de ne pas être entré assez profondément dans les tristes réalités de la politique qu'il

Digitized by Google

voulait flétrir, d'avoir donné prise à la critique par quelques jugements de détail. Quant à nous, en présence de cette élévation de sentiments, de cette fermeté de coup d'œil, de cette magnificence inouïe de langage, remués, éblouis, nous n'avons éprouvé que de l'admiration. M. de Lamartine serait notre adversaire que nous payerions à son talent le même tribut d'éloges, car ce talent est comme la gloire des grands hommes dont il a parlé : il laissera après lui une trace lumineuse et éclatante et honorera à jamais notre pays. »

Le *National* dépeint d'une façon saisissante la physionomie de la séance : « Le débat se traînait avec langueur et, malgré quelques efforts louables assurément, la discussion avait toujours un caractère monotone et terne, sans vivacité, lorsque M. de Lamartine est monté à la tribune. Cette parole puissante est venue remuer toutes les intelligences, soulever les colères du centre et les plus vives émotions de l'Assemblée. Nous sommes encore sous l'impression de ces accents si noblement passionnés et de la phrase hardie qui résume et explique tout son discours... Toute son âme se révoltait aujourd'hui en songeant à l'abaissement de notre patrie, et, si vous l'aviez vu, comme nous, agité, véhément, indiquant du doigt les premiers frémissements d'un peuple qui se sent blessé dans son orgueil, rappelant aux aveugles qu'il y a des colères et des passions populaires qu'il faut savoir craindre et respecter, vous auriez compris, vous auriez partagé cette commotion électrique qui éclatait ici en murmures, là en acclamations. »

Il semble, en effet, que le discours de Lamartine ait eu dans le ton et dans le geste, dans l'accent et dans la vivacité de la diction, une âpreté nouvelle.

Le *Courrier Français* confirme et complète sur ce point le témoignage du *National* : « Toujours brillante, cette parole nous a paru plus nerveuse qu'aucune autre de l'illustre orateur. Cette merveilleuse facilité, avec laquelle il prodigue un luxe éblouissant d'images, s'est abstenue : moins d'éclat et plus d'élan, moins d'or et plus d'acier. Oui, c'est bien un tribun que nous avons entendu tout à l'heure, malgré le reflet de la langue de feu du prophète. Non, nous ne croyons

Digitized by Google

pas que depuis le général Foy notre tribune ait retenti d'accents plus énergiquement patriotiques. Une émotion immense a succédé à ce discours. »

On peut suspecter la partialité de ces témoignages. Mais le *Journal des Débats*, en critiquant « avec une douleur respectueuse » l'attitude de Lamartine, ne niait ni la force de son éloquence, ni la probité de son désintéressement, ni l'éclat de son succès[1]. Il terminait un article courtois et attristé en disant : « Nous sommes sans colère et sans amertume : quand nous en aurions ressenti, nous n'en ressentirions plus après le discours de M. Guizot ».

Guizot avait laissé, le 27 janvier, à Villemain, qui s'en acquitta avec esprit, le soin de répondre à Lamartine. Cette fois il lui succéda à la tribune, où il se surpassa. Altier, dédaigneux, presque impertinent, il déploya une force d'argumentation, un sens politique, une dialectique et une hauteur d'éloquence qui font de ce discours une des pages les plus saisissantes de l'histoire parlementaire. En demandant la paix au nom de considérations qui paraissaient conduire à la guerre et en dénonçant dans ses deux discours le *règne tout entier* sur un ton dont certaines précautions de langage ne suffisaient pas à mettre hors de cause l'inviolabilité royale, Lamartine avait fait la partie belle à un adversaire qui saisissait avec promptitude et exploitait avec habileté tous les avantages d'une discussion. Guizot, piqué au vif, n'en perdit rien. A de larges développements tirés de l'histoire, qui le mettaient sur son domaine propre, et à des généralités politiques, où il excellait, il associa, tantôt une ironie agressive, tantôt une fierté et une émotion dont M. Thureau-Dangin n'exagère pas l'effet en disant que « la majorité était dans l'enthousiasme et que l'opposition elle-même ne pouvait par s'empêcher d'admirer ».

Mais je crois bien que l'historien de la *Monarchie de Juillet*

1. Ce succès, s'il faut s'en rapporter au témoignage de M. Alexandre, avait valu à Lamartine deux précieux suffrages. « Thiers a dit à Lamartine : J'ai un grand talent parlementaire, plus que cela même; mais je n'ai pas votre profusion d'images, d'idées, de génie. Vous m'avez empêché de monter à la tribune, je n'aurais pu qu'être faible après vous. Arago lui a dit : Vous êtes le premier orateur parlementaire qui ait paru en France. » (*Souvenirs*, p. 9.)

Digitized by Google

exagère en nous représentant, sur le témoignage méchamment spirituel de Doudan,[1] Lamartine comme « flagellé, défait et écrasé ». Lamartine, malgré la supériorité de son contradicteur dans cette circonstance, subit moins la défaite de la tribune que celle du scrutin. Il répliqua à Guizot le 4 mars avec une modération et une dignité auxquelles son adversaire, regrettant d'avoir dépassé la mesure, avait lui-même fait appel.[2] Examinant successivement la question des relations avec l'Angleterre, celle d'Espagne et enfin le droit de visite, il concluait sur tous les points que M. Guizot n'avait pas été *heureux*. C'était aussi sa conclusion générale contre la politique du ministre des Affaires étrangères : « Ses ennemis pourront accuser de ses insuccès son habileté, sa situation, ses intentions. Moi, je me borne à accuser sa fortune, et je lui redis en terminant, pour tout reproche : Non, votre politique n'a pas été heureuse pour votre pays, et je vous défie de m'empêcher de vous plaindre.[3] »

Quoiqu'il fût devenu, comme il l'écrivait à Ronot, avoué à Mâcon, un *lion public*, Lamartine ne se faisait pas illusion sur les difficultés de sa situation. Avant même qu'il passât à l'opposition par une déclaration publique et formelle, Rossi les avait démêlées dans son clairvoyant article de la *Revue des Deux Mondes* du 31 août 1842 : « L'instinct des partis les avertit qu'ils n'ont pas seulement besoin d'orateurs. Le chef d'un parti en est à la fois le guide et le serviteur, la lumière et l'instrument. Celui qui ne conçoit pas le secret de ces

1. Doudan écrivait le 11 mars 1843 à la baronne de Lascours : « Voyez M. de Lamartine, il a deux ailes, l'une de cygne, qui est l'imagination, l'autre de moineau, et voilà pour la raison. Le pauvre grand homme ne peut pas aller bien haut dans un pareil équipage. Comment avez-vous trouvé la façon dont M. Guizot l'a traité ? Je m'en suis fort réjoui dans mon cœur. C'était un beau spectacle de le voir plumer d'un air sévère ce bel oiseau des Tropiques. On dit qu'il avait l'air tout mal à son aise après avoir été ainsi plumé... » (*Mélanges et Lettres*, nouvelle édition, 1878, p. 111-112).

2. « Guizot a envoyé le lendemain M. Denis vers Lamartine pour lui exprimer son repentir d'avoir été trop loin, et lui dire qu'il était fatigué et le priait de ne pas l'accabler. » (Ch. Alexandre, p. 9).

3. Lamartine avait usé pour la péroraison de sa réplique d'un trait — dont il faut d'ailleurs admirer la fierté — qu'il avait prémédité pour répondre à Guizot sur un autre point : « Si M. Guizot m'attaque, je lui répondrai cruellement; je lui dirai : La coalition de 1839 était odieuse; elle attaquait irrespectueusement la royauté, et votre politique cependant était humble. *Je vous défie de m'empêcher de vous plaindre* ». (Ch. Alexandre, p. 8.)

Digitized by Google

rôles, celui qui tient avant tout à faire toutes ses fantaisies, peut être un orateur éminent : il n'est pas un de ces hommes politiques sur lesquels les partis fondent leurs plus sérieuses espérances. » On ne saurait dire de Lamartine qu'il faisait toutes ses fantaisies, mais il faut convenir que le rôle de serviteur et d'instrument des partis convenait mal à l'indépendance de sa nature. « Je prends le terrain et non les hommes de gauche, écrivait-il à Dubois le 3 février 1843. Le terrain est à moi parce que j'ai su le conserver dix ans dans toutes les questions libérales; ils ne peuvent pas m'en chasser. C'est tout ce qu'il me faut. Ne vous inquiétez pas du reste. J'y agirai dans ma liberté. Quand ils m'appuieront, tant mieux; quand ils feront du gâchis, tant pis pour eux, tant mieux pour moi qui m'y opposerai tout haut. »

Ce qu'il voulait, c'était créer une foi commune, comme en 1789, et un symbole. En cela il ne changeait pas. Le fond et la tendance de *la Politique rationnelle* se retrouvaient dans des manifestations où des esprits superficiels affectaient de découvrir, non une évolution, mais une rupture. « Ne croyez pas que j'aie changé, écrivait-il à Lacretelle le 1er mars. Je n'ai jamais eu d'autre but en sacrifiant plaisir, loisir, temps, vie peut-être à la politique. Je ne me dissimule pas non plus les difficultés, les mécomptes, les haines et les persécutions. C'est le sel de toute vérité. Les vérités ne valent que ce qu'elles coûtent à ceux qui les répandent... [1] »

Enfin, le 20 mars, toujours obsédé par le désir et par le besoin de répondre au reproche de se contredire qu'il sentait peser sur lui comme une accusation et comme une menace perpétuelles, il s'en expliquait dans une lettre à M. Desserteaux, procureur du roi à Mâcon : « Je travaille pour Dieu et pas pour un véritable vermisseau comme moi [2]. Je cherche à discerner la route qui mènera le mieux les hommes à lui

1. Lettre citée par M. Doumic, *Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1908.

2. Il y avait quelque orgueil, convenons-en, dans le désintéressement humilié avec lequel Lamartine travaillait pour Dieu. « M. Royer-Collard disait un jour, en décembre 1841 : on n'est jamais sûr que lorsqu'on vient d'entendre de M. de Lamartine un magnifique discours à la tribune, si on le rencontre dans les couloirs de la Chambre et qu'on le félicite, il ne vous réponde à l'oreille : Cela n'est pas étonnant, voyez-vous, car, entre nous, je suis le Père éternel ». (*Cahiers* de Sainte-Beuve, p. 15.)

Digitized by Google

et à prendre un point de départ qui ne les ramène pas aux ténèbres. C'est tout le secret de mes soi-disant évolutions qui sont en moi logiques comme une seule idée, quoi que le public en pense. Il s'apercevra plus tard qu'il y a unité et identité dans tous les actes et dans toutes les paroles. Ne craignez pas que je sacrifie au parti avec lequel je suis en ce moment une parcelle de conscience. Voyez si je ne lui ai pas confessé et fait confesser la *paix*, l'*alliance anglaise*, l'*intervention en Espagne*, l'*Orient*, même le *droit de visite*, tout ce qui lui est antipathique en apparence. Demain je vais le combattre sur le faux principe des épurations de la Chambre par des lois restrictives. »

Ces lois restrictives consistaient dans les propositions, plus ou moins larges, d'incompatibilité entre les fonctions publiques et le mandat de député. Lamartine, d'accord avec Guizot, les avait combattues en février 1842 : passé en mars 1843 dans le camp adverse, il mit son honneur à leur opposer le même refus énergique.

M. Thureau-Dangin constate qu'après le succès remporté par Guizot dans la discussion de l'Adresse « il ne se trouva personne pour soulever la question de la réforme électorale ». Le distingué historien a raison s'il veut dire que la réforme électorale ne fut pas l'objet d'une proposition et d'un vote. Mais son exactitude habituelle serait singulièrement en défaut si cette phrase signifiait qu'il ne fut pas question de la réforme électorale. Lamartine lui consacra la plus grande partie de son discours. On peut aisément comprendre que M. Thureau-Dangin qui écrit l'*Histoire de la Monarchie de Juillet* ait passé sous silence un discours que son point de vue général lui rendait négligeable. Mais comment ne pas s'étonner que M. Pierre Quentin-Bauchart, qui consacre dans son livre, d'ailleurs consciencieux et substantiel, sur *Lamartine homme politique*, un chapitre spécial à l'attitude de Lamartine dans la réforme électorale, n'ait pas fait même une allusion à l'intervention de l'orateur dans la séance du 24 mars 1843? L'oubli est d'autant plus surprenant que ce discours compte assurément parmi ses meilleurs, soit au point de vue de la force oratoire, soit au point de vue de la

Digitized by Google

clairvoyance. Pas d'emphase, pas de développements inutiles; de la clarté, de la logique, du nerf, et un sens politique dont l'audace apparente est en réalité une sagesse singulièrement divinatoire.

La lettre à Desserteaux précisait le double sentiment dont le discours de Lamartine devait procéder. D'une part, en combattant la proposition qui édictait, pour des cas d'ailleurs peu nombreux, l'incompatibilité, il voulait apprendre à l'opposition « qu'on ne fait pas les grandes forces avec les petites questions ». D'autre part, en demandant l'extension de l'électorat, il cherchait à poser les grandes questions « de telle sorte que leur solution fût un progrès et non une révolution ».

La première partie du discours, celle qui vise les restrictions dans l'éligibilité, s'appuie sur l'unité et l'indivisibilité de la nation sous un gouvernement démocratique. Loin de nier les abus que le cumul de la fonction et du mandat peut entraîner, Lamartine les dépeint avec une force saisissante. Il ne s'en tient pas au soupçon de servilité, avide d'avancement, que peut encourir un fonctionnaire ministériel. Il dénonce un mal plus profond, celui des cupidités locales ou personnelles, entraînées par l'exemple de leur mandataire à l'asservir lui-même à leurs intérêts contre l'intérêt général : « Oui, voilà ce qui se passe dans le cœur de certains électeurs, dans les mystères du gouvernement électif; et quand les choses en sont là, quand ce qui n'est encore, sans doute, qu'une scandaleuse exception, sera devenu insensiblement une habitude et un fait normal, la décomposition du vrai gouvernement représentatif sera palpable. Ce gouvernement, au lieu d'être un gouvernement d'opinion, sera un gouvernement d'intérêts. On pourra le définir un gouvernement représentatif d'arrondissements, où les députés sont les administrateurs, où les mêmes hommes votent le budget et le dépensent, et que l'on pourra résumer tristement dans cet axiome, dans cette définition étrange, sortie ici l'autre jour de la bouche d'un ministre : Enrichissez-vous[1] ! »

1. Cette parole célèbre, que la polémique fait encore peser sur la mémoire de Guizot, prend, ainsi détachée, un caractère particulièrement haïssable. Il faut

Digitized by Google

Lamartine oppose à ce mal, non seulement la souveraineté des électeurs, mais leur clairvoyance et les sentiments qu'ils doivent avoir de leur dignité. Il ne veut pas des exclusions légales, où il dénonce « des lois somptuaires du patriotisme ». C'est à l'opinion qu'il appartient de « porter ses jugements, ses peines ou ses récompenses par l'estime ou par le mépris public. Cela est plus efficace dans un pays d'honneur que les mesures d'élimination qu'on trompe toujours. »

Cette thèse est discutable. La souveraineté nationale n'est pas absolue et il n'est personne qui ne reconnaisse la nécessité et la légitimité de soumettre l'éligibilité, comme l'électorat, à de certaines garanties. L'incompatibilité entre la fonction, qui exige le respect de l'autorité et de la discipline, et le mandat, dont l'indépendance est la condition première, tend de plus en plus à prévaloir. Elle finira par apparaître comme la solution la plus simple à des conflits de pouvoir dont la complexité ne peut se résoudre que par une règle radicalement uniforme.

Lamartine, dans la seconde partie de son discours, transforme et élève la question. Il fait appel à la majorité, qui n'a pas le sentiment de sa force, cette force qu'elle tient à la fois de ses principes et des fautes du gouvernement, et qui la dissémine dans des questions trop étroites : « Ce n'est pas en se faisant petit qu'on grandit son pays. Ce n'est pas en se faisant trop modeste qu'on donne confiance à l'opinion ; ce n'est pas en disséminant sa force qu'on la multiplie. » Lamartine sollicite l'opposition vers les grandes questions qui, bien choisies et bien élaborées, amèneront à elle toutes les puissances d'opinion. Il l'interpelle sur les maux dont souffrent le pays et le régime représentatif. Si ces maux sont réels, il faut rechercher le remède approprié à la gravité de la situation et modifier la loi électorale par l'élargissement

pour la juger avec impartialité, la remettre dans le développement où elle figure. Guizot répondait à Dufaure. Après avoir rappelé que la conquête des droits politiques et sociaux était faite, il ajoutait : « A présent, usez de ces droits ; fondez votre gouvernement, affermissez vos institutions, éclairez-vous, enrichissez-vous, améliorez la condition morale et matérielle de notre France ; voilà les vraies innovations ; voilà ce qui donnera satisfaction à cette ardeur de mouvement, à ce besoin de progrès qui caractérise cette nation ». (Chambre des Députés, Séance du 1er mars 1843.)

Digitized by Google

des circonscriptions, par la suppression du cens d'éligibilité, par l'allocation d'une indemnité aux députés, par l'adjonction des capacités de la seconde liste du jury. Est-ce assez? Pas encore. Lamartine n'est pas audacieux, c'est-à-dire prévoyant et sage, à demi. « Voulez-vous faire des propositions qui étendent prudemment en le régularisant le droit d'élire les représentants du pays à des catégories de professions libérales, industrielles, laborieuses même, dans la nation (*violents murmures*), qui le distribuent proportionnellement, en sorte que nulle classe de citoyens en France ne puisse se plaindre de manquer d'organes, et que la représentation ne soit plus seulement l'élite, mais le résumé complet et organisé du pays? (*Mouvements divers et bruit au centre.*)

« Voulez-vous, en laissant à la propriété toute sa valeur comme gage principal dans la communauté, reconnaître enfin le dogme, le principe générateur de la révolution et de la pensée françaises, c'est-à-dire que le titre de citoyen politique n'est pas seulement le titre de contribuable, mais le titre d'homme, d'être moral, et donnant des garanties sociales suffisantes à l'État? Voulez-vous reconnaître largement, mais avec sûreté, les droits de l'intelligence et du travail, de cette intelligence qui est la force des forces dans les temps modernes, que l'éducation publique, la presse, les tribunes, les industries font monter et prévaloir de jour en jour davantage? Oui, mettez-la dans le droit avec proportion, pour qu'elle ne le trouble pas! (*Murmures.*) Oui, tracez-lui son orbite régulier pour qu'elle ne jette pas un jour le désordre et la ruine dans votre système électif. (*Violents murmures.*) »

Les murmures qui accueillent ces paroles en soulignent la gravité. Lamartine fait appel à la conscience, à la clairvoyance, à l'intérêt même de ses interrupteurs. C'est aussi l'intérêt du Gouvernement de Juillet qu'il invoque. La monarchie ne se soutiendra pas par les « forces mortes » auxquelles l'enchaînent des conseillers timides et imprévoyants. Seules les « forces vives » peuvent donner la vie politique. « Il faut, sous peine de stagnation et de dépéris-

Digitized by Google

sement, que ce gouvernement, bien et fortement conseillé, se retrempe énergiquement dans ce qui devait être son principe, la liberté, les intérêts populaires, la puissance de l'intelligence et des dogmes nouveaux, qu'il creuse jusqu'au tuf de nouvelles couches du sol électoral pour y repuiser la sève, la vie qui pourraient lui manquer un jour. (*Vive sensation. Violents murmures au centre.*) » La hardiesse de ce langage surprend et secoue l'Assemblée. Mais Lamartine évoque le souvenir des *factieux* qui, en 1789, furent les fondateurs, d'abord calomniés, de la liberté et de l'égalité françaises. Ce sont de tels factieux qui sauvent les peuples et préservent les constitutions en les élargissant. « Eussions-nous aussi quelques préjugés, quelques dénominations injurieuses à subir, nous aurons le courage de les accepter et peut-être même l'insolence de nous en enorgueillir. »

Cet admirable discours, d'un si rare sens politique, et qui donne à la vie publique de Lamartine une si frappante unité, n'eut pas le succès qu'il en attendait. « Allez m'entendre jeudi, avait-il dit à M. Alexandre, ce sera mon plus beau discours. » Après l'avoir prononcé, trop vite, paraît-il, il déclarait à Dargaud : « Vous avez assisté à mon fiasco politique[1]. » Cette fois sa modestie, et non sa vanité, exagérait. La vérité est que, violemment interrompu par les centres, il avait été écouté froidement par l'opposition. Un mot d'Odilon Barrot est singulièrement révélateur. Comme Lamartine disait : « Si vous voulez toucher à la racine du mal, croyez-moi, osez toucher à la loi d'élection elle-même », le chef de l'opposition dynastique lui répondit : « C'est impossible! Il faudrait faire une révolution. » Rossi avait, dès 1842, avec sa perspicacité habituelle, prévu cette situation : « Lorsque M. Barrot, écrivait-il, lui paraîtra trop positif, trop timide, trop gouvernemental, M. de Lamartine pourra se porter plus loin. »

En se portant plus loin, Lamartine dépassait la Chambre, mais il se rapprochait du pays. Guizot, dans sa triomphante réplique du débat précédent, lui avait dit : « A qui vous en

1. Ch. Alexandre, p. 25 et 28.

Digitized by Google

prenez vous donc? A qui? Au pays lui-même. Ce que vous avez appelé la pensée de tout le règne, c'est la pensée du pays aussi bien que de son gouvernement... Sachez donc à qui vous vous en prenez! Sachez quelle est la pensée que vous poursuivez! C'est la pensée de la France, de la France libre et convaincue. » L'erreur de Guizot, qui pesait sur toute sa politique, était de confondre la France et le pays légal. La force de Lamartine était de faire appel à la France, « libre et convaincue », pour élargir le pays légal. Les observateurs désintéressés ne s'y étaient pas trompés. Après la séance du 27 janvier 1843, M. de Humboldt avait prononcé un mot qui avait fait fortune : « C'est une comète, disait-il de Lamartine, dont on n'a pas encore calculé l'orbite. » Comme on parlait beaucoup d'une comète au début de cette année-là, la comparaison se retrouvait partout. Rossi écrivait : « M. de Lamartine, dont on se dissimulerait en vain la puissance croissante au dehors, a renoncé à toute action dans la Chambre; c'est une comète ardente qui vient illuminer tour à tour les points divers de l'horizon, et dont les rapides évolutions sont destinées à déconcerter M. Arago bien plus encore que l'astre errant par lequel il a été récemment surpris dans la quiétude de l'Observatoire. » Cette « puissance croissante » n'échappait pas à Sainte-Beuve qui la notait avec une jalousie malveillante. Il constatait, le 2 avril, dans sa chronique anonyme de la *Revue Suisse*, comme un symptôme ayant de « la portée au dehors », que les brochures éclosaient auteur de Lamartine : « On le démontre réformateur et politique, philosophe révélateur... M. Rossi a raison de dire que Lamartine grandit au dehors. Est-ce que c'est le sens commun qui prévaut toujours en ce monde? Lamartine est une comète : il a certes une queue brillante et immense : mais a-t-il un noyau ? »

Lamartine sentait cette popularité et cette confiance grandissantes. Il recevait « des milliers d'adhésions frénétiques et quelques injures anonymes. » « Moquez-vous de ceux qui se moquent de moi, écrivait-il à Ronot. Je ne suis

1. *Chroniques parisiennes*, p. 17.

Digitized by Google

rien, mais les situations en politique comme à la guerre sont toutes-puissantes. Or j'ai l'œil qui sait les voir de loin et le pied qui ose hardiment s'y poser. Cela suffit. Le reste est l'affaire de la Providence et du temps, son instrument. » (19 février 1843.)

Lamartine, sans doute pour aider la Providence et pour hâter le temps, trouva, dans un banquet qui lui fut offert par la ville de Mâcon le 4 juin 1843, une occasion favorable de parler au pays et de développer sa politique. Il le fit magnifiquement. Il dégagea, avec une prodigieuse somptuosité de langage, la « croyance commune et la foi nationale » autour desquelles il voulait rallier tous les citoyens. Il se défendit d'être « un flatteur du peuple, un quêteur de popularité » et il mit au compte du Gouvernement de Juillet, infidèle à son origine, à ses principes et à ses promesses, le rôle qu'il avait joué dans l'opposition. « Je n'ai pas changé de place, ce sont les choses qui en ont changé... Je n'ai pas changé d'âme, comment aurais-je changé de parole? » La pensée fondamentale de son discours tenait dans cette formule : *Organiser la nation en démocratie. Organiser la démocratie en gouvernement.* Il entendait par démocratie, non un déplacement du despotisme, mais « la nation une, indivisible, complète, le droit partout, la liberté pour tous. » Le développement régulier de cette démocratie devait se poursuivre dans une monarchie de *raison* et de *nécessité* : « la monarchie, non pas enveloppée des mystères d'une métaphysique anglaise, cachant son origine dans le ciel, mais la monarchie en plein jour, examinée par tout le monde, consentie par tout le monde, appartenant à tout le monde et ne représentant plus que deux choses utiles aux nations : l'unité d'action dans le gouvernement, et la perpétuité du signe du pouvoir dans la royauté. »

Il attribuait à la dynastie de 1830, née d'une transaction heureuse entre des partis prêts à se déchirer, la mission « d'accomplir l'unité de la nation par la distribution large, équitable, des droits politiques, dans des proportions réglées avec toutes les garanties de solidarité et de moralité, à toutes les classes de citoyens qui forment le peuple en

Digitized by Google

s'organisant ». Sentait-il, à ce moment, qu'une heure sonnerait où cette monarchie défaillante lui laisserait la responsabilité d'une démocratie qu'elle n'avait su ni contenir ni satisfaire? Il s'écria : « Mais, me dit-on, vous pensez peut-être juste; mais vous êtes seul! seul au milieu de passions et d'intérêts plus forts que vous? — Je suis seul, Messieurs? Et qui donc êtes-vous? (*Longue sensation.*) Et pourquoi donc ces nombreux citoyens, de toutes les classes de la population, qui remplissent ces tentes, à qui je suis personnellement ou indifférent ou inconnu, et qui ont bravé les intempéries de la journée pour venir sympathiser dans ces sentiments! Seul, Messieurs? Ah! oui, on est seul quelques années souvent, quand on est avec la vérité. Mais une force supérieure, le temps, travaille à votre insu pour vous, et il vient un jour, où, au lieu d'être multiplié par quelques groupes dans un parlement, vous êtes multiplié par tout un peuple! » (*Très bien! très bien! L'orateur est obligé de s'interrompre.*)

Ce peuple, il en prévoyait, il en voulait, il en préparait l'avènement, animé à la fois du courage de le servir et de celui de lui résister : « Le temps des masses approche, et je m'en réjouis; mais il faut que leur avènement soit régulier pour être durable ». Et, confiant dans l'esprit public, écartant les séditions, les agitations et les menaces, partisan du gouvernement des peuples, non par les hommes, mais par les idées, il portait un toast : *A l'accomplissement régulier et pacifique des destinées de la démocratie.*

Ce discours produisit un effet dont quelques lettres reçues par Lamartine permettent de mesurer l'étendue. Michelet lui écrivait : « C'est ma foi, cher et illustre ami, c'est notre *évangile* politique. Nous nous associons dès aujourd'hui à cette pensée, et la France entière le fera demain. Vous aurez été notre prophète, notre précurseur. Vous serez celui que nous attendons. » Victor Considérant, qui faisait des réserves sur la partie monarchiste du discours, l'admirait dans son ensemble et conviait Lamartine à prendre « son plein et libre essor », hors des partis, pour conserver toute l'indépendance qui convenait à son « génie prophétique » et à

Digitized by Google

son « rôle social ». Jules Bastide, avec des restrictions presque semblables, n'était pas moins enthousiaste pour la « belle et bonne œuvre » dont il félicitait Lamartine[1].

Ces témoignages avaient leur prix. J'imagine pourtant que l'opinion de Louis Veuillot dut surprendre et flatter plus agréablement Lamartine. Tout n'était pas éloge dans cet article, mais l'hommage rendu au talent de l'orateur, à l'éloquence et à la magnificence de son langage, proclamait en même temps la probité et la noblesse de ses intentions : « Il y a des illuminations dans son discours; l'on y reconnaît parfois la pensée d'un homme d'État, et plus souvent encore on y sent l'âme d'un homme de bien. Jamais les orateurs de l'opposition, jamais ceux du Gouvernement, les uns attachés aux chimères de leur étroit libéralisme, les autres engourdis dans le culte de la matière et de la peur, n'ont eu d'inspirations pareilles, n'ont fait paraître avec un semblable prestige, devant les instincts éblouis de la foule, ce beau fantôme de l'ordre libre et de la liberté ordonnée, dépouillant en apparence tout esprit d'exclusion, immolant tout préjugé haineux, acceptant avec honneur tout noble souvenir, aspirant à la paix, à la gloire, à la concorde; enfin, un rêve... mais un rêve qui semble praticable à tous, excepté au Pouvoir actuel, à qui il demanderait trop de sacrifices; excepté à nous, qui voyons que l'Évangile n'y est pas. »

Occupé à l'*Histoire des Girondins* et collaborateur du *Bien public*, journal qu'il avait fondé pour répandre ses idées, Lamartine, dont le dernier discours (sur la suppression de la fabrication du sucre indigène) datait du 12 mai 1843, ne remonta à la tribune de la Chambre qu'en janvier 1844. Il parla sur l'Adresse au lendemain de la séance célèbre où les explications de Guizot sur son voyage à Gand en 1815 provoquèrent un des tumultes les plus violents et les plus scandaleux de l'histoire parlementaire. Il s'opposa à la *flétrissure* des députés qui s'étaient rendus à Londres auprès du duc de Bordeaux, avec une modération, un tact et une dignité impartiale qui donnèrent toute sa force à la leçon

1. Voir pour ces trois lettres le recueil des *Lettres à Lamartine*, p. 199-208.
2. M. de Lamartine et la Démocratie, *Mélanges*, I (1842-1845), p. 65-72.

Digitized by Google

« utile et terrible » par laquelle il terminait son discours. « Le premier des serments, disait-il, c'est celui qui nous défend de chercher jamais le salut de notre patrie ailleurs que dans notre patrie même ! C'est le serment de notre nationalité ! C'est celui que la terre elle-même prête, pour ainsi dire, pour nous, en nous faisant naître citoyens d'un pays quelconque. »

Ce discours eut un vrai succès. Celui qu'il prononça le 18 mars, à l'occasion des fonds secrets, avait fait, de sa part, l'objet d'une préparation particulière. Il y attaqua successivement la politique de Thiers et celle de Guizot, celle de la « guerre folle » et celle de la « paix humiliée », en trouvant le moyen de se renouveler dans un sujet qui comportait inévitablement de nombreuses redites. « Mon discours a été bon, excellent, déclarait-il, mais il a fait fiasco devant la Chambre. » Loin de partager cette opinion, Dargaud allait jusqu'à trouver que c'était le plus beau discours de Lamartine[1]. Le plus beau, c'est peut-être trop dire, mais, à coup sûr, l'un des meilleurs par la composition, par la sobriété et par l'art heureux des formules. J'en détache les plus significatives : « Un même homme n'a pas cinq ou six significations opposées dans sa vie publique ; ou bien alors, ce n'est plus un homme sérieux ! c'est un rôle méprisé, c'est un acteur politique. — Les hommes, dans le régime représentatif, sont des systèmes. — La confiance ne se commande pas ; elle se mérite. » Lamartine, en finissant, appelait de ses vœux un gouvernement national, auquel il promettait son concours. N'était-ce pas courir le risque de vieillir et de mourir dans l'opposition ? Il en prenait son parti en reportant sa foi intacte et confiante sur les destinées de la France. « Eh bien ! qu'importe encore ? S'agit-il de nous, misérables individualités, qui passons perdues dans le grand mouvement des idées et des choses ? Non, il s'agit d'une nation qui ne vieillit pas, des destinées intérieures et extérieures d'un peuple qui ne meurt pas, du progrès ou du ralentissement des idées qui sont immortelles, et qui n'ont besoin des hommes que pour s'y personnifier quelques courtes

1. Ch. Alexandre, p. 42.

Digitized by Google

années et en animer d'autres, quand ces hommes, lassés de la marche, s'arrêtent, se retirent du combat ou disparaissent de la scène, en faisant place à des hommes plus jeunes et moins fatigués. » (*Profonde sensation. — Bravos à gauche.*)

Deux mois après, le 7 mai 1844, Lamartine prononçait un discours sur le régime cellulaire. Cette variété d'aptitudes et cette facilité d'assimilation sont d'autant plus prodigieuses que tous les sujets abordés par cet orateur peut être unique étaient traités à fond, dans leur ensemble et dans les détails, dans les principes et dans les applications, avec une aisance et une clarté qui déconcertaient les spécialistes. Quand Lamartine disait, en exposant ses idées — des idées d'avenir — sur la déportation : « Je n'apporte pas ici des idées aventurées à la légère dans une question grave ; je parle après réflexion », il disait vrai. Il avait travaillé, compulsé des documents, lu des rapports, pénétré et approfondi les législations étrangères. La théorie de la réhabilitation, de l'amélioration morale, de la rédemption du condamné, dont il avait jeté le germe dans *la Politique rationnelle*, inspirait son discours, où les sentiments de l'humanité la plus généreuse n'abdiquaient pas pourtant le droit de défense de la société. Quoiqu'il se déclarât le plus incompétent des hommes en cette matière et qu'il affectât de rougir devant les juristes, il discutait le fait et le droit, la loi et la réforme, comme un criminaliste doublé d'un philosophe. M. de Peyramont, de Tocqueville, M. Beaumont, M. Duchâtel et Dupin, avaient rendu sa tâche difficile. Il ne s'en effraya pas et il ne leur fut pas inférieur. Les généralités convenaient à son talent dont elles recevaient une splendeur exceptionnelle, mais il savait l'assouplir, le nuancer, l'appliquer aux moyens d'exécution et, sans cesser d'être poète, il se révélait législateur expert et tacticien avisé. « Mon discours, disait-il, était mal bâti, mal écrit, mais la péroraison belle, faite de suite, est née d'une improvisation.[1] » Cette improvisation, qui se sent en effet, l'orateur l'avait avouée, afin de s'en excuser, à la tribune. Coquetterie plutôt qu'excuse. Le mouvement auquel

1. Ch. Alexandre, p. 46.

Digitized by Google

avait cédé Lamartine n'avait pas besoin d'être expliqué. M. de Peyramont, magistrat inflexible et partisan rigoureux de la peine de mort, avait paru regretter « ces gouttes de sang que la pitié du jury dispute au bourreau ». Lamartine, au contraire, tenait pour l'abolition. Mais comment, sans compromettre le succès de sa thèse dans le débat engagé, y rattacher cette pensée dont une majorité hostile pouvait être froissée et heurtée? Son génie eut une inspiration admirable et habile : « Permettez-moi, Messieurs, un mot qui me saisit en ce moment, et que je ne m'étais pas dit à moi-même dans mes réflexions jusqu'ici. Croyez-vous que, si vous adoptiez cette pensée chrétienne, divine, humaine, d'une grande diminution dans l'application de la peine de mort, la condition, les causes qui la rendent nécessaire ne diminueraient pas? Croyez-vous que, même en politique, vous n'auriez pas fait un grand acte, un acte à longue portée, un acte préservateur des révolutions pour l'avenir de ce pays?

« Je ne fais qu'indiquer ma pensée, mais la voici : je vous la livre.

« Oui, croyez-vous que si la Révolution française n'avait pas trouvé dans ses vieux codes la peine de mort, si habituelle, si prodiguée; que si, au lieu de ces supplices et de ce sang, elle eût trouvé des pénalités plus humaines, l'exil, les ostracismes, les déportations loin de son sol, pour ses ennemis; croyez-vous qu'elle aurait si souvent, si cruellement recouru à la mort (*Mouvement prolongé*), et que nous, nous qui aimons cette révolution, moins ses cruautés, moins son sang, nous aurions, tout en admirant ses grandeurs et en bénissant ses bienfaits, à verser tant de larmes de pitié sur ses victimes? Non! mille fois non! »

L'impression de ce discours fut profonde. Lamartine, dont la satisfaction avait paru, dans des circonstances récentes, s'accompagner de sévérité pour lui-même, écrivait à Champvans que l'effet, cette fois, avait été, auprès de tous, amis et ennemis, imprévu et immense. Les témoignages de Ch. Alexandre et de Dargaud, qui assistaient à la séance, s'accordent avec le sien. Dupin devait prendre la parole : il y

Digitized by Google

renonça[1]. L'auteur des *Méditations* avait battu sur leur propre terrain les juristes et les criminalistes de la Chambre.

Lamartine reparut à la tribune les 19, 21 et 23 juin dans une discussion, où il réussit à sauver les intérêts de Mâcon, sur le chemin de fer de Paris à Lyon. Puis il garda le silence pendant près d'un an jusqu'au 10 avril 1845. *Les Girondins* l'absorbaient. D'autre part, sentant « des forces extérieures au Parlement, toujours plus grandes et plus fanatiques », il ne voulait pas « se mêler aux petites oppositions et renouer les petites intrigues de 1840 ». Il écrivait, en décembre 1843, à M. de La Grange : « C'est vous qui faites de l'opposition : moi, je fais de l'opinion ».

Il était, à ce moment, après dix ans de luttes, d'efforts et d'expériences, à l'apogée d'un talent dont aucun orateur n'égalait l'infinie variété. Berryer, plus pathétique, Thiers, plus lumineux, Guizot, plus âpre, étaient les seuls maîtres de la tribune qu'on pût lui comparer. Je crois qu'il les surpassait par la richesse de l'imagination, par la puissance des idées, par la hardiesse des formules, et surtout par l'abondance d'une parole colorée et précise, somptueuse et claire; également propre aux spéculations les plus élevées de la philosophie politique et aux détails techniques des discussions d'affaires. Quand on compare, en les lisant, ses discours avec ceux de Guizot, de Thiers et de Berryer, on est porté à lui donner la première place dans cette extraordinaire anthologie oratoire. Elle lui était pourtant contestée

1. Je dois à l'obligeance de M. des Cognets la communication du passage de ses *Souvenirs* où Dargaud raconte avec une pittoresque bonne humeur et avec tout le relief d'une *chose vue* cet incident de séance : « Malgré les légistes et leur faction, M. de Lamartine eut un magnifique succès. Je ne vis jamais la Chambre plus profondément émue, électrisée. Les légistes mêmes s'avouèrent vaincus. M. Dupin, qui s'était vanté d'exécuter le poète, M. Dupin, qui d'abord espérait la chute de cet apôtre de la charité, prenait des notes, rangeait des feuillets et se préparait à réfuter, à déchirer. Sa rude et vulgaire figure, injectée d'esprit, était plus hargneuse et plus sinistre encore qu'à l'ordinaire. De temps en temps il regardait l'orateur et le guettait à la manière du chacal. Il se disposait à répliquer. Mais quand M. de Lamartine eût caractérisé la déportation et qu'il se fût élevé de cime en cime jusqu'au sommet de son éloquence, M. Dupin comprit qu'il échouerait à l'œuvre et qu'il ne pourrait attaquer si haut son adversaire. Alors il serra ses papiers, s'éclipsa vite, et ma lunette ne le retrouva plus. Ce n'était pas une absence, non c'était une fuite à réjouir toutes les nobles intelligences. Elle assura d'ailleurs et accrut le succès de M. de Lamartine ». (*Document inédit.*)

Digitized by Google

de son vivant. La raison en est sans doute dans l'infériorité de son *action*, je veux dire de cet ensemble de moyens physiques que la voix, le geste, la mimique expressive, ajoutent à l'éloquence, lorsque même ils ne font pas, comme chez certains orateurs, presque toute l'éloquence. Il me semble que « la comédie du discours », pour reprendre l'expression de Victor Hugo, était moins nuancée et moins habile chez Lamartine que chez ses redoutables émules. Guizot lui-même, dont la physionomie vraie ressemble si peu à celle que la légende lui donne, avait des « éclats de passion superbes et terribles [1] », des accents de colère et de dédain, dont l'expression était inimitable. Pourtant Dargaud, qui a tracé entre Lamartine et Guizot, un parallèle très saisissant, ne refuse pas à la parole de Lamartine le don du pathétique [2] : « On sent vibrer une âme, en elle, et voilà pourquoi le peuple est ému. Cette parole est une parole passionnée, profonde, une parole de feu qui échauffe et entraîne les cœurs parce qu'elle sort du cœur. Mais cette parole aussi est sage, modérée, consciencieuse. Elle a des ménagements délicats, des tempéraments infinis, elle est pleine de nuances. Elle sait le lieu et l'heure des réformes et elle n'en accomplirait pas une, même la plus grande, au prix d'une goutte de sang et de boue. Ah! c'est que cet homme, lui aussi, se juge un instrument divin. Il a la foi de son œuvre, l'ardeur de sa mission, l'instinct de son succès. On ne peut avoir plus de mesure dans la véhémence, plus de prudence dans l'audace. S'il est apôtre et tribun par l'élan, par la poitrine, par l'accent, il est homme d'État par sa tradition, par sa pensée presque toujours calme au milieu des éclairs et des foudres de son éloquence, au milieu des passions qui s'agitent et qui s'irritent autour de lui. L'un des traits caractéristiques de M. de Lamartine, on ne le croit pas,

1. Thureau-Dangin, IV, 5e édit., p. 391. Tout le passage est à lire.

2. *Horizon politique de 1844*. Cette brochure avait été précédée en 1843 d'un opuscule de quelques feuillets, publié sous le titre de *Nouvelle phase parlementaire*, où Dargaud disait de Lamartine qu'il était « *Fénelon moins l'autorité, Rousseau moins le sophisme, Mirabeau moins l'insurrection* ». Il m'a été impossible de retrouver cette plaquette, citée par Sainte-Beuve, qui ajoutait : « Lamartine se dit lui-même le fils de Fénelon et de Mme de Staël. Il semble qu'il y était lorsqu'ils l'ont créé ». (*Chroniques parisiennes*, p. 16.)

Digitized by Google

c'est une logique puissante et cachée qu'il revêt de pourpre et d'or, d'imagination, de poésie et de philosophie... »

Lamartine, au milieu des discussions les plus passionnées avec Guizot, avait gardé cette « mesure dans la véhémence » dont Dargaud le louait. Un débat contre Thiers en 1845, sur les fortifications de Paris, l'entraîna en dehors de son habituelle mesure.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

LAMARTINE ET THIERS
LES FORTIFICATIONS DE PARIS
(1845)

LAMARTINE RÉCLAME LA LIBERTÉ DES CULTES || SYMPATHIE PERSONNELLE DE LAMARTINE POUR THIERS || DISCOURS CONTRE LES FORTIFICATIONS DE PARIS : INTUITIONS GÉNIALES ET PRÉDICTIONS EXTRAORDINAIRES || THIERS TENTE SON RAPPROCHEMENT AVEC LAMARTINE || NOUVEAUX DÉBATS SUR LES FORTIFICATIONS, INCIDENT, ENVOI DE TÉMOINS.

Entre quelques discours d'affaires, notamment sur les Caisses d'Épargne et sur la conversion des rentes, et le débat retentissant sur l'armement des fortifications de Paris, Lamartine intervint, le 3 mai 1845, dans l'interpellation de Thiers sur la situation légale des congrégations religieuses. M. Thureau-Dangin a dit qu'il défendit la cause de la liberté « avec quelque incohérence ». Je ne saurais contester la justesse de cette appréciation. Lamartine se heurta à l'impatience de la Chambre, dont il se plaignit à plusieurs reprises, et sa discussion s'en trouva visiblement gênée. Il dut écourter ses développements.

Ce discours, qu'il avait beaucoup médité, n'est pourtant pas négligeable. Partisan de la liberté religieuse au point qu'à ses yeux « le sang versé pour Dieu a un prix mille fois plus grand que le sang versé pour les autres causes », Lamartine n'accepte pas le monopole dont le Concordat a

Digitized by Google

doté les religions privilégiées. Il fait à Napoléon le reproche d' « avoir mis le nom de l'Empereur dans le catéchisme de Dieu » et d'avoir renié toute la législation du XVIIIe siècle en « enchaînant l'Église à son trône ». Il réclame la liberté des cultes sous la forme « d'une séparation graduelle et successive, du relâchement systématique et général des liens qui unissent l'Église et l'État ». Pas d'acte arbitraire, pas d'ostracisme, pas de violence : « La persécution, sachez-le, est la popularité de la conscience. Ne la donnez pas à vos ennemis. » Mais Lamartine ne confond pas l'Église avec les congrégations dont la « conspiration sacrée » justifie selon lui des mesures de précaution et même d'interdiction. Il considère la propriété de toute espèce de congrégation comme « funeste, dangereuse, ruineuse pour la nation et la famille. L'État ne devrait les admettre que comme association non protégée, non possédante et viagère. »

Sur les Jésuites, dont il rappela avec une sorte de fierté reconnaissante qu'il avait été l'élève, Lamartine eut un langage embarrassé. Il est assez difficile de démêler sa pensée véritable. La Chambre, où l'opposition avait rallié à elle une partie considérable de la majorité, lui sut mauvais gré de ne pas s'associer avec une netteté suffisante à ses passions. Dargaud, qui avait conseillé à Lamartine une attitude plus vigoureuse, assista à la séance. Il en rend compte dans un passage de ses *Souvenirs* qu'il y a intérêt à citer : « Le 4 mai je m'installai à la Chambre des députés. M. de Lamartine ne manqua pas son salut aux Jésuites, mais il manqua presque son discours. Ce ne fut pas sa faute. Si ce discours n'est pas un des meilleurs discours de Lamartine, c'en est du moins un des plus vaillants. Dès le commencement, la Chambre, par des applaudissements d'abord, puis par des murmures, établit une sorte de dialogue avec l'orateur. Ce n'était plus un discours, c'était un combat, M. de Lamartine ressemblait à un bon nageur qui remonte le Rhône. Rien n'était plus pénible. Quel dur métier que ce métier d'orateur parlementaire ! [1] »

1. Des Cognets, p. 352.

Digitized by Google

Dargaud était trop psychologue pour ne pas comprendre qu'un métier attache souvent par ses difficultés mêmes. Lamartine était un ouvrier parlementaire que le labeur ne rebutait pas. Il ne redoutait pas non plus les situations isolées et périlleuses. Quand il croyait une idée bonne, il s'y obstinait, dût-il éprouver une défaite certaine et se heurter à un adversaire dangereux. La question des fortifications de Paris l'opposa à Thiers, dont la ténacité égalait la sienne.

Lamartine, dans les *Mémoires Politiques* qu'il écrivait en 1863 avec une vivacité et un relief où ne se trahissait pas sa vieillesse, disait de Thiers qu'il l'avait « toujours aimé malgré leurs différences d'origine et de conduite ». Cette opinion n'était pas une concession faite aux nécessités du moment. Depuis leur première rencontre, quelques mois avant la Révolution de 1830, dans un restaurant du Palais-Royal, le poète avait eu pour l'homme politique un goût marqué. Il a, en 1856, raconté cette entrevue dans un des Entretiens de ce *Cours familier de Littérature* où sont enfouies tant de merveilles méconnues ou oubliées : « Je vis un petit homme taillé en force par la nature, dispos, d'aplomb sur tous ses membres comme s'il eût été toujours prêt à l'action, la tête bien en équilibre sur le cou, le front pétri d'aptitudes diverses, les yeux doux, la bouche ferme, le sourire fin, la main courte, mais bien tendue et bien ouverte comme ceux qui, selon l'expression plébéienne, ont le cœur sur la main. Les hommes vulgaires auraient pu prendre cette physionomie pour de la laideur. Moi je ne m'y trompai pas un instant. C'était la beauté intellectuelle triomphant des traits et forçant un corps rebelle à exprimer une splendeur d'esprit. Cet esprit était, comme ce corps, d'aplomb sur toutes ses faces, robuste et dispos. Peut-être, comme un homme du Midi, avait-il un sentiment un peu trop en saillie de ses forces. La modestie est une vertu du Nord ou un fruit exquis de l'éducation. Il parlait le premier, il parlait le dernier, il écoutait peu les répliques : mais il parlait avec une justesse, une audace et une fécondité d'esprit qui lui faisaient pardonner la volubilité de ses

Digitized by Google

lèvres. On voyait qu'il avait été accoutumé de bonne heure par ses condisciples à être écouté. Cette parole, parfaitement familière et appropriée à l'abandon de l'heure et du lieu, n'avait du reste ni prétention ni éloquence. C'étaient l'esprit et le cœur qui coulaient... »

Thiers ne dissimula pas au cours de cette entrevue son espoir de renverser prochainement et d'aider à remplacer la monarchie de Charles X. Son courage et sa franchise séduisirent d'autant mieux Lamartine qu'il le laissa « charmé d'avoir rencontré enfin un ennemi digne d'être combattu ». L'âpreté des discussions qui les opposèrent l'un à l'autre, à plusieurs reprises, sous le Gouvernement de Juillet n'effaça pas cette impression. Lamartine admirait dans son adversaire un « artiste », qu'il a mis au-dessus de tous les autres orateurs de son temps, comme un *prodige*. « Oui, le prodige; car celui-là avait tout créé en lui, jusqu'à la parole et au geste, ou plutôt il se passait du geste et de la voix à force de talent. Il détaillait pendant des heures entières, et jamais longues, la pensée, le bon sens, quelquefois le sophisme, sans jamais épuiser ni son auditoire d'intérêt, ni lui-même de ressources. Il ne frappait pas les grands coups, mais il en frappait une multitude de petits avec lesquels il brisait les trônes. Il n'avait pas les grands gestes d'âme de Mirabeau, mais il avait sa force en détail; il avait pris la massue de Mirabeau sur la tribune, et il en avait fait des flèches. Il en perçait à droite et à gauche les assemblées; sur l'une était écrit raisonnement; sur l'autre sarcasme; sur celle-ci grâce; sur celle-là passion. C'était une nuée; on n'y échappait pas...[1] »

Lamartine n'avait pas attendu l'heure de l'apaisement e de la retraite pour rendre ainsi à Thiers l'hommage de son admiration. En pleine bataille, et dans les articles mêmes du *Journal de Saône-et-Loire* où il combattait avec tant de véhémence la politique orientale du cabinet du 1er mars, il reconnaissait la valeur de son chef : « Je l'ai toujours dit et je le répète, j'apprécie très haut l'élan et l'aptitude gouverne-

1. *Cours familier de littérature*, II, p. 301-302.
1. *Loc. cit.*, p. 315.

Digitized by Google

mentale du président du Conseil. J'ai toujours eu une sympathie involontaire pour les natures qui savent à la fois penser et agir, et pour les hommes qui ont en eux le courage de leur talent. Quand on sait se comprendre, on sait se respecter. Tout en combattant, je ne suis pas de ceux qui dénigrent : le dénigrement n'est que la jalousie de l'impuissance... Ce ministère renferme des hommes de haute valeur : point d'ostracisme, même pour les fautes du talent! Ne privez pas le pays des services, de l'ornement, de l'éclat qu'une grande intelligence peut lui rendre dans ces circonstances rectifiées. Mettez-la en réserve. Il y a des jours où le feu échauffe, il y a des jours où le feu brûle.... [1] »

J'ai dit comment Lamartine, qui tenait la politique extérieure de Thiers pour une aventure, avait contribué, moins peut-être qu'il ne le croyait, mais efficacement pourtant, à précipiter sa chute. « C'est, écrivait-il, la plus déplorable crise où jamais Catilina en frac ait jeté Rome. » Les conséquences de la crise se prolongèrent au delà de son dénouement. Thiers avait multiplié les mesures d'armement. Il avait poussé l'usage des crédits extraordinaires ouverts en l'absence des Chambres jusqu'à décider, par une ordonnance publiée au *Moniteur* en septembre 1840, la construction de fortifications autour de Paris. Peut-être la mesure était-elle strictement légale, mais l'audace en était grande si l'on songe qu'en 1833 la Chambre avait repoussé, à la suite des vives protestations de l'opinion publique, un crédit proposé par le gouvernement pour construire des forts détachés. Le cabinet présidé par le maréchal Soult maintint la décision du cabinet du 1er mars dont il proposa la régularisation au Parlement par l'ouverture d'un crédit de cent quarante millions. Thiers se fit attribuer le rapport. Il avait le double souci de faire triompher une conviction qui, chez lui, était profonde, et de sauver sa responsabilité, si fortement engagée par l'ordonnance dont il avait pris l'initiative comme président du Conseil. Son rapport fut un véritable monument où la question était envisagée sous tous ses

1. *La France Parlementaire*, II, p. 361 et 377

Digitized by Google

aspects. La méthode de Thiers consistait toujours à parler à ses auditeurs comme s'ils ignoraient tout du sujet traité. « Par ses soins, disait Jérôme Paturot avec une légèreté d'ironie délicieuse, j'ai appris qu'il existe sur le Bosphore une ville qui se nomme Constantinople, et que les Turcs y sont en majorité. C'est là incontestablement une notion très essentielle en tout état de cause. »

La richesse, la puissance et la variété du rapport de Thiers ne réussirent pas à ébranler l'hostilité de Lamartine. Il avait, lui aussi, étudié « à fond » et « jusqu'à la lassitude de l'esprit » la question militaire, historique et statistique, avec les généraux et les hommes de l'art, et son opposition allait jusqu'à la fureur (lettre à. Virieu, 30 décembre 1840). Il intervint contre le projet dans la séance du 21 janvier 1841. Son discours, de l'aveu même de M. Thureau-Dangin, obtint un grand retentissement. Il le méritait.

Pour excuser son incompétence il eut une allusion charmante : « J'ai dit incompétent, Messieurs, je m'explique; car *si je ne suis pas de ces hommes qui croient avoir fait tout ce qu'ils ont lu, et qui, pour s'être couchés quelquefois sur des cartes militaires dans leur cabinet, s'imaginent avoir dormi dans tous les bivacs de nos grandes guerres* [1]; si je sais reconnaître aux généraux consommés, aux officiers distingués, comme celui que nous venons d'entendre, le droit qu'ils ont acquis au prix de leur sang de parler des choses de la guerre; cependant, je le déclare hautement, je ne m'incline devant l'autorité de personne. »

Je ne saurais, à défaut de compétence, analyser complètement un tel discours où Lamartine ne semble se fatiguer dans aucun effort pour se révéler expert en stratégie et en histoire militaire. Mais comment ne pas faire honneur au génie de l'orateur, à sa psychologie et à sa divination pro-

1. « Thiers passait, chaque jour, trois ou quatre heures dans les bureaux des ministères de la guerre et de la marine, prétendant tout décider par lui-même, enseignant aux officiers leur métier, et réduisant les deux ministres spéciaux au rôle de commis. *Ou bien il couvrait son parquet de cartes géographiques et là, étendu sur le ventre, s'occupait à ficher des épingles noires et vertes dans le papier, tout comme avait fait Napoléon* ». (Thureau-Dangin, IV, p. 273.)

Digitized by Google

digieuse, des *intuitions* auxquelles les événements ont apporté une confirmation éclatante?

Lamartine avait prévu, sinon tous les développements de l'artillerie, du moins la puissance de ces « machines de guerre, de ces bombes, de ces canons, qui ont multiplié cent fois sa force. *Je dis que cela a profondément altéré le système de guerre et l'importance des capitales.* »

Nul, d'autre part, n'a mieux mis en lumière les qualités du soldat français et l'usage qu'une stratégie avisée doit en faire : « Oui, le soldat français est le premier par l'élan, le mouvement, l'improvisation de la mêlée, c'est l'action elle-même; c'est le mouvement facile, rapide, instantané, communicatif, qui se multiplie par l'élan des individus et des corps, et qui, grâce à la soudaineté du sentiment individuel ou collectif, grâce à l'électricité de l'intelligence répandue à à la fois dans tous et dans chacun, fait deux choses, deux choses immenses, deux choses avouées en des termes devenus proverbes par les deux plus grands généraux que la France ait eu à combattre, Souwarow et lord Wellington; l'armée française est l'armée qui marche le mieux, et le soldat français est le premier soldat de l'univers, sur un champ de bataille et tant qu'il marche en avant. Voilà les deux qualités que l'univers entier lui reconnaît. Il n'aime pas à attendre le coup, il le devance : le mouvement l'enflamme, la patience l'humilie et lui semble de la lâcheté. Il faut nous prendre comme Dieu nous a faits; on ne change pas la nature, on s'en sert quand on est homme d'État. Eh! avons-nous tant à nous plaindre d'un caractère qui a ses dangers, mais qui nous a faits si grands dans la guerre? » Ce caractère du soldat français, qui a ses lois, a aussi ses conséquences : « Qu'est-ce que des murs? Des embarras à garder souvent Les armées sont des murs qui marchent, des murs intelligents, des murs de feu et d'âme qui se déplacent, qui avancent, qui couvrent où il faut couvrir, qui reculent où il faut reculer, et qui défendent la nation partout. »

Successivement Lamartine conçoit le projet au point de vue de la tactique militaire, — de la politique, — de l'humanité, — de la liberté, — du bon sens, — de la dignité et du

Digitized by Google

courage. Sa péroraison est brusque. Et voici qu'ayant achevé, étant descendu de la tribune, il y remonte : « Pardon, messieurs, j'oubliais un dernier mot : laissez-moi vous le dire encore. » Qu'a-t-il donc omis dans la véhémence d'une improvisation violemment inspirée et entraînante? Est-ce un simple mot qu'il ajoute? Non, c'est le passage le plus beau, le plus profond, le plus passionné de son discours qu'il jette, comme un cri suprême, à l'assemblée haletante. On a représenté la France comme étant au ban de l'Europe, du monde civilisé et monarchique. Pour la défendre contre des ennemis implacables qui détestent en elle sa liberté et les principes de sa Révolution, on invoque la nécessité de lui élever « un asile de fer et de bronze » qui la rende inaccessible et inviolable. « Vous êtes en 92 encore, dit le rapport. » Lamartine relève cet argument comme une insulte et comme un blasphème. Il croit à la puissance, toujours croissante au dehors, des idées généreuses et régénératrices que 1789 a fait éclore sur le monde. Et, magnifiquement, il s'écrie : « Quoi! il y a bientôt la moitié d'un siècle que cette révolution a jailli d'ici sur le monde comme un astre lumineux et pacifique d'abord, comme un volcan plus tard, quand la coalition de Pilnitz voulut imprudemment mettre le pied du soldat sur la lave toute-puissante de nos idées et de nos droits! Quoi! nos pères sont morts presque tous, les uns en la combattant dans ses excès, les autres en la confessant sur les échafauds, ceux-là en lui faisant un rempart de leurs baïonnettes pour défendre son sol sacré, ceux-ci en allant lui conquérir le monde avec son drapeau qui les fascinait encore, même quand un despote le portait devant eux! Quoi! elle a soulevé presque toutes les capitales de l'Europe, secoué tous les trônes, emporté toutes les couronnes, modifié, libéralisé presque toutes les constitutions vieillies des peuples; elle s'est répandue comme l'air et la lumière pendant cinquante longues années avec vos idées, votre nom, vos armes; elle a éclaté avec la force d'explosion d'un Évangile armé des temps modernes! Le monde entier est plein d'elle, de ses souvenirs, de ses vertus, de ses crimes, de ses exploits, de ses œuvres, de ses codes! Et aujourd'hui, aujourd'hui

Digitized by Google

qu'elle a un peuple de 34 millions d'hommes unis, armés, invincibles pour elle, et la sympathie de la moitié du monde, vous la déclarez assez abandonnée, assez désespérée, assez menacée, assez timide pour avoir besoin de se creuser une tanière au cœur de notre sol, comme une bête féroce qui s'enfouit dans le repaire honteux où elle sent qu'on va venir la traquer! » (*Longue interruption de bravos prolongés.*)

Est-ce à dire que Lamartine nie la nécessité de fortifier le pays et de mettre la défense de Paris en rapport avec la défense générale du royaume? En aucune façon et, le 28 janvier, il appuie d'une argumentation serrée un amendement du général Schneider qui supprime l'enceinte continue, mais accepte les forts détachés. « Je t'envoie, écrivait-il quelques jours après à Virieu, mon second discours, non préparé, sur les fortifications, improvisation complète et décousue comme tout ce qui n'est pas pensé. » J'ai peine à croire que ce discours, dont l'impression ne fut pas inférieure au premier, n'ait été ni *préparé* ni *pensé* : sa documentation et sa méthode suffisent à écarter cette hypothèse. Mais sans doute l'improvisation y eut-elle une part plus grande. Il faut en retenir un passage prophétique.

Déjà, le 21 janvier, Lamartine avait fait allusion à « l'usage sinistre » que les « factions violentes » pourraient emprunter aux fortifications de Paris. Cette fois il précise et, tout simplement, il entrevoit la *Commune* : « Comment contiendrez-vous le moral d'une population placée dans des conditions de turbulence et d'émotion pareilles? Quel sera le gouvernement, la force publique qui pourrait y résister?...

« Voilà une population qui, pour toute distraction, n'aurait que des rumeurs et des nouvelles sinistres... (*Réclamations. Violents murmures.*)

« Je dis, Messieurs, qu'il n'y a pas une pensée prévoyante, qu'il n'y a pas une imagination vraie qui puisse se porter sur les tableaux d'une situation pareille, sans reculer devant ces éventualités; *je dis que, dans une situation pareille, il serait inévitable que les partis les plus désespérés, que les factions les plus violentes tendraient malheureusement à s'emparer du pays, et à le déchirer comme une proie dans leurs*

Digitized by Google

luttes. Je dis qu'une population semblable présenterait la plus affreuse réunion de détresse et de fléaux humains qu'il eût été donné à l'esprit d'imaginer. » (*Nouveaux murmures.*)

Cette prédiction émouvante et un appel pathétique, d'abord à l'opposition, divisée sur la question, ensuite aux conservateurs, dont Lamartine n'était pas encore séparé, ne purent triompher d'une majorité que la parole lumineuse de Thiers, soutenue par la fermeté loyale de Guizot, avait acquise au projet. L'échec ne diminuait pas Lamartine. Son talent avait trouvé dans cette discussion une occasion de se manifester sous une face nouvelle, qui complétait heureusement l'impression produite par sa lutte contre la *coalition*. Il s'en rendait bien compte, mais la satisfaction qu'il éprouvait n'était pas sans mélange. Il écrivait à Virieu, dont la mort était si prochaine : « Ma situation politique est de premier ordre à présent, ma situation au parlement très importante aussi, ma situation d'orateur presque unique, ma situation de poète ce que tu sais, ma situation d'honnête homme avérée, et, au milieu de tous ces rayonnements de gloriole et de force imaginaire, je suis le point noir et triste où tout s'éteint en convergeant, *tristis est anima mea*. La vie est courte, vide, n'a pas de lendemain, peu d'intérêt; on voudrait ce qu'on n'a pas, on sent le poids de ce qu'on a ramassé par terre. » (6 février 1841.)

Entre Lamartine et Thiers la discussion avait été courtoise. Des deux c'est Lamartine qui avait été le plus vif. Il avait accusé Thiers de chercher « un bill d'indemnité, un bill de patriotisme et de gloire » et même il était allé jusqu'à dire à la Chambre : « Craignez un piège dans ce patriotisme suspect ». Thiers n'avait pas relevé l'allusion. La question était trop haute à ses yeux pour qu'il la laissât dévier vers un incident personnel. Il réfuta la thèse de Lamartine avec une richesse d'argumentation et une clarté d'exposition extraordinaires, sans même se permettre un de ces traits malicieux dans lesquels il excellait. Il était d'esprit trop avisé pour n'avoir pas mesuré la force de talent et de popularité qui se levait devant lui. Il voulut la conquérir en la séduisant. C'est en février et mars 1844 qu'il tenta auprès

Digitized by Google

de Lamartine, mais avec des procédés plus dignes du caractère du noble poète, l'effort qui avait si mal réussi à Guizot. Il essaya de le faire entrer avec Barrot dans une alliance qui aurait constitué une sorte de triumvirat de l'opposition. L'offre flatta Lamartine comme un hommage rendu à sa situation, « en apparence très faible, et en réalité indispensable à tous ». Mais cette situation ne tenait-elle pas surtout à son indépendance et ne risquait-il pas, en aliénant celle-ci, de compromettre l'autorité que sa parole, sa patience et son courage lui avaient donnée devant le pays? Éloigné de toute ambition vulgaire ou hâtive et capable de réflexions à longue portée, il disait : « Mon isolement est un capital que je ne dépenserai pas légèrement. Je ne veux accepter d'aucun parti des antécédents qui me feraient sacrifier quelque chose de l'avenir. » (Lettre à de Champvans, 24 février 1844.)

Il ne voulait pas non plus sacrifier dans ses propres antécédents les doctrines, les positions ou les attitudes qu'il continuait à considérer comme un devoir envers la nation ou la liberté. Il n'avait apporté dans aucune question une conviction plus profonde que dans celle des fortifications de Paris. Son hostilité intransigeante procédait, non d'un parti pris d'amour-propre, mais d'un parti pris de conscience. Aussi ne faisait-il rien pour en atténuer l'expression. Au moment même où s'ébauchaient les négociations d'un rapprochement entre lui d'une part, et Barrot et Thiers de l'autre, un débat sur des pétitions contre les fortifications s'ouvrit à la tribune. Il ne songea pas un seul instant à garder le silence. Responsable, dans une large mesure, de l'agitation de la presse et de l'opinion publique, il intervint pour donner les raisons du mouvement qu'il avait fomenté. Il reprit, avec une sobriété qui en augmentait la force, ses précédents discours, et, sans négliger les objections de l'ordre militaire, il insista avec une vigueur particulière sur les appréhensions que faisaient naître dans son esprit « cette loi de dictature; ces citadelles au siège des pouvoirs législatifs, en face de la tribune, ce défi à la sécurité, à l'indépendance des départements ». Les événements n'ont pas, sur ce point, justifié les craintes passionnées de Lamartine, mais il leur donna un accent dont

Digitized by Google

son éloquence a rarement dépassé la vigueur : « Oui, que la Chambre y fasse attention, c'est la France du 14 juillet qui lui parle dans ces pétitions. (*A gauche : Bravo! bravo!*) Respectez ses craintes, fussent-elles à vos yeux exagérées et sans motifs; il ne vous est pas permis de dédaigner ses inquiétudes, Messieurs! La liberté est ombrageuse et jalouse partout, c'est sa nature, c'est son caractère, c'est son devoir; elle est ombrageuse et inquiète, surtout quand elle est jeune, récente, à peine affermie, travaillée par la corruption dans ses organes, menacée au dehors, et qu'elle a été trahie si souvent et si effrontément par ceux qui lui devaient tout! (*A gauche : Bravo!*), qui ne vivaient, qui ne régnaient que par elle (*Oui! oui! Bravo! bravo!*), par ceux qu'elle avait élevés sur son pavois, qu'elle avait été chercher dans la foule, et entourés de sa toute-puissance, non pour la trahir et la menacer (*Très bien! très bien!*), mais pour la défendre et la conserver inviolable à nous et à nos enfants. »

Dix jours après ce discours, Thiers demandait à Lamartine une entrevue. Ce fut dans un bureau de la Chambre, où Thiers, homme de précaution, avait fait allumer du feu, que la conversation eut lieu. L'ancien président du Conseil exprima à Lamartine son vif désir de faire cesser entre eux toute incertitude et de se mettre d'accord avec lui en vue d'une opposition commune. Lamartine repoussa tout de suite cette offre que la diversité de leurs principes rendait inacceptable. A la paix proposée il opposa avec une fermeté courtoise la guerre inévitable. Thiers invoquait sa force parlementaire; Lamartine se réclamait du pays et disait : « Je serai très applicable. Jusqu'à présent je n'ai pas dû l'être. J'avais mes convenances. J'ai pris pied depuis deux ans. » Il fallait, en effet qu'il eût « pris pied » pour recevoir ainsi successivement les propositions des deux hommes d'État de son temps qui se partageaient le pouvoir et l'influence politique. Thiers insista : « Je désire sincèrement que nous nous unissions. Il serait bien que deux hommes comme nous fussent à la tête des affaires ». Lamartine, par politesse, réserva l'avenir : « Plus tard, peut-être, quand nous ne serons pas deux symboles contraires, quand les conséquences

Digitized by Google

des faits qui nous divisent se seront affaiblies. Nous pourrons alors faire quelques campagnes ensemble, et j'en serai heureux, car je vous aime, M. Thiers, bien que je n'aime pas votre politique.[1] »

Lamartine n'avait pas manqué d'indiquer la révision de la loi sur les fortifications comme une des questions qui le séparaient de Thiers. Cette contradiction était trop profonde et elle tenait chez l'un et chez l'autre à des convictions trop sincères pour ne pas suffire, à elle seule, à rendre l'entente impossible. Sans doute le fait était irrévocablement accompli puisque les fortifications étaient construites. Mais l'armement restait à faire. Thiers ne pouvait manquer de le réclamer comme une conséquence, tandis que Lamartine le dénonçait comme une adhésion. Cette divergence les ramenait à leur point de départ. Elle fut l'occasion d'un vif incident parlementaire, qui faillit aboutir à un duel.

Au mois de janvier 1845, Lamartine, se promenant avec Dargaud, dans la rue de Rivoli, lui parla d'un propos de Thiers « qui se serait vanté de le tuer à la tribune. Je l'en défie, ajoutait-il. Je serai heureux de me mesurer avec lui. Je n'aurai pas besoin de talent pour le battre. Ah! que je suis loin de le craindre! Je le connais et je me connais. Je suis décidé à une lutte sérieuse. Je mettrai habit bas et je dirai ce qu'on sait de lui et ce qu'on ne sait pas de moi.[2] » L'animation de Lamartine était extrême : toutes ses paroles, dit Dargaud, étaient des balles. Avait-il en vue, à ce moment, le débat sur les fortifications? C'est peu probable. Je crois plutôt qu'il pensait à l'Adresse; il avait la volonté de ne pas prendre part à la discussion, mais, provoqué, il eût répondu, et l'on sent avec quelle passion! Thiers lui en épargna l'occasion : il parla sur le Maroc, sur Taïti et sur le droit de visite, trois sujets propres à incriminer la politique extérieure de Guizot, mais qui laissaient Lamartine hors de cause. Celui-ci écrivait au lendemain de ce discours : « Thiers n'est pas plus populaire ni plus fort que moi à la Chambre. » C'était une façon de reconnaître la popularité

1. Des Cognets, *op. cit.*, p. 316, 320.
2. Des Cognets. L'incident est raconté aux pages 320, 327.

Digitized by Google

et la force de son adversaire : trois mois après il les bravait.

Dans son bureau d'abord, à la tribune ensuite, il refit le procès des fortifications de Paris pour en combattre l'armement. N'était-ce pas une gageure? N'avait-il pas tout dit? Ne courait-il pas le risque de lasser l'attention de la Chambre et d'affaiblir sa thèse en se répétant? Ce fut, tout au contraire, dans cette question, son plus beau discours, auquel Berryer disait que seule l'épithète de *miraculeux* pouvait convenir[1]. Pour démontrer une fois de plus que les fortifications de Paris n'étaient pas une garantie nationale de sécurité contre l'étranger et qu'elles pourraient être une condition d'agitation, d'inquiétude et de danger contre la liberté, il invoqua des considérations historiques auxquelles il n'avait pas eu recours encore. Mais la partie neuve, originale et impressionnante de son discours fut celle où, rattachant la question des fortifications à la politique de la monarchie de Juillet, il s'efforça de démontrer qu'elles rompaient l'équilibre entre les prérogatives du pouvoir exécutif et les prérogatives populaires conquises en 1830. A vrai dire il avait indiqué cette idée en parlant l'année précédente sur les pétitions, mais il ne l'avait pas développée. Les développements qu'il lui donna, le 6 mai 1845[2], incriminaient, depuis son origine jusqu'au dépôt du projet, les actes principaux du Gouvernement de Juillet. Il fallut toute l'autorité du talent de Lamartine et toute sa volonté pour imposer un semblable réquisitoire à une Chambre qui, ayant voté des murailles, ne pouvait sans contradiction et sans incohérence en refuser l'armement. La destitution de La Fayette comme commandant de la garde nationale, la démission de Laffitte, les lois de septembre, la constitution du ministère Guizot, la loi de la régence, apparaissaient à Lamartine comme les étapes successives d'un système d'usurpation des libertés publiques dont les fortifications de Paris étaient la manifestation dernière et la plus inquiétante. On peut discuter cette thèse générale et repousser cette conclusion. Mais Lamartine

1. Ch. Alexandre, p. 53.
2. *La France Parlementaire* donne à tort la date du 7 mai.

Digitized by Google

en donna une expression dont la souple véhémence s'accorde avec une puissance de logique véritablement extraordinaire. Les développements tiennent les uns aux autres par un lien si serré que la trame est indivisible. Ce ne sont pas des *couplets*, au sens oratoire du mot, ce sont des faits, des raisons et des arguments, présentés avec une passion qui n'est jamais déclamatoire. Il faut réserver à l'éloquence de Lamartine l'épithète de *miraculeuse* pour les jours, uniques dans l'histoire du monde, où elle apaisera, disciplinera et gouvernera une révolution grosse de passions déchaînées et de périlleux orages. Mais le cinquième discours sur les fortifications fut une gageure dont aucun autre orateur peut-être n'aurait réussi à triompher.

Des *applaudissements prolongés aux extrémités* consacrèrent le succès de Lamartine. Cette mention figure dans la *France Parlementaire*, mais le *Moniteur* en dit davantage : *Une longue agitation succède à ce discours de M. de Lamartine. La séance est suspendue un quart d'heure.*

Aucune personnalité n'avait été dirigée contre Thiers ni aucune allusion. Ce serait mal le connaître que de n'être pas sûr qu'il les eût relevées sur-le-champ avec sa vivacité coutumière. Mais le lendemain, dans une intervention qu'il fit de sa place pour motiver son vote, après avoir déclaré qu'il s'applaudissait d'avoir engagé le pays dans cette grande entreprise, il ajouta :

« Je ne m'en applaudirais pas et je ne la regarderais pas comme un acte de courage si elle ne m'avait, depuis, exposé aux plus indignes calomnies. Je méprise ces calomnies, je les méprise dans l'expression qu'elles ont reçue hier, parce que ce sont des calomnies.

« M. Arago. — De semblables paroles ne sauraient être tolérées.

« M. le Président. — De pareilles expressions ne peuvent porter sur les personnes; elles ne seraient pas parlementaires.

« M. Thiers. — Les libertés qu'on donne à ses adversaires sont toujours égales à celles qu'on prend avec eux. Si ce qu'on a dit hier était vrai, la Chambre en votant les fortifi-

Digitized by Google

cations de Paris, eût été une partie de traîtres et de dupes. Messieurs, il n'y a ni traîtres ni dupes.

« .... M. de Lamartine a fait notre histoire. Moi aussi, je pourrais faire celle de tout le monde; et le jour où cela sera utile, je ferai celle de M. de Lamartine, et l'on verra que, sans calomnier, je puis être sévère; je pourrai prouver que si, dans la balance des pouvoirs, les uns l'ont emporté sur les autres, ce n'est pas sur moi que peut retomber la faute. »

Il y avait de la dignité et de la fierté dans ce langage, mais il y avait aussi une ironie dédaigneuse et presque insolente dont Lamartine n'était pas homme à s'accommoder. Il répliqua tout d'abord en produisant des documents diplomatiques pour montrer que la situation extérieure n'était pas en 1840 d'une gravité telle qu'elle exigeât ou excusât la décision du cabinet du 1er mars. Puis il ajouta : « Je réponds à M. Thiers, qui a dit qu'il se glorifie, qu'il se glorifiera toujours d'avoir doté son pays de ces fortifications élevées autour de la capitale, que je me glorifie, moi, d'avoir cherché à éviter ce mal à mon pays. Je ne comprends pas que l'on ait tracé dictatorialement et par ordonnance, autour de la capitale, une enceinte fortifiée, que je considère comme une atteinte future et inévitable à la liberté et aux institutions du pays. (*Agitation.*)

« *Quant aux dernières paroles qui ont été proférées par l'honorable M. Thiers, elles ne sont ni du ressort de cette Chambre ni du ressort de la Tribune. Quand l'honorable M. Thiers aura expliqué à qui s'applique un mot que je n'ai jamais subi et que personne dans cette enceinte ne subira jamais, je saurai la réponse que j'aurai à y faire*[1]. »

C'était annoncer des témoins. Le général Leydet et M. de La Rochejaquelein représentèrent Lamartine. Il avait dit à Rémusat, témoin de Thiers : « Le bon Dieu a fait le lendemain pour être plus sage que la veille. » La sagesse vint des témoins. Le procès-verbal donna à Lamartine la satisfaction

1. Les phrases soulignées ne figurent pas dans la *France Parlementaire*. On comprend le sentiment de convenance qui a déterminé Louis Ulbach à supprimer, du vivant de Lamartine et de Thiers, réconciliés, un incident aussi ancien. Mais le *Moniteur* les a transmises à l'histoire, et elles lui appartiennent.

Digitized by Google

qu'il avait exigée, non par susceptibilité personnelle, mais pour conserver intactes la dignité du député et la liberté de la tribune : « M. de Lamartine maintient ses appréciations politiques et M. Thiers retire ses expressions[1]. »

Quelques mois après, Lamartine exprimait au comte Monier de la Sizeranne, avec son « admiration sérieuse » pour le cinquième volume de l'*Histoire* de Thiers, les sentiments « de goût, d'esprit et de cœur » auxquels il devait résister pour le combattre. « Mais la logique doit gouverner les instincts.... Quand il y aura un symbole commun, je le professerai avec bonheur de même cœur que vous. Mais les lois de septembre, l'Orient et les fortifications nous séparent par un abîme politique qu'aucune bonne volonté ne peut combler. Les uns ou les autres, nous tomberions au fond. Il faut être seul tant qu'une crise attendue n'aura pas jeté un pont entre nous. » (Novembre 1845.)

L'*Histoire des Girondins*, dans laquelle Lamartine était plongé au moment où il écrivait cette lettre, devait précipiter cette crise, qui, loin de jeter un pont entre les deux adversaires, contribua à les séparer plus profondément.

1. Il faut lire le récit de Dargaud pour apprécier la sérénité et la bravoure dont Lamartine fit preuve au cours de cet incident. (Des Cognets, p. 324, 327.)

Digitized by Google

CHAPITRE IX

AUTOUR DU DISCOURS DE MÂCON
VERS LA RÉVOLUTION
(1846-1848)

GRANDE SITUATION DE LAMARTINE || SON FLUIDE ORATOIRE || « L'HISTOIRE DES GIRONDINS » : PRESSENTIMENTS DE Mme DE GIRARDIN || DISCOURS POPULAIRE DE MACON, SON SUCCÈS, SON RETENTISSEMENT || L'HEURE DE LAMARTINE APPROCHE.

La session de 1846 consacra la situation de Lamartine, qui s'y révéla comme un orateur d'affaires d'un genre unique. Tous les partis lui rendaient hommage[1]. Quand la session s'ouvrit, Guizot et Thiers vinrent le saluer à son banc avec les égards d'une courtoisie particulière. Il n'exagérait pas en écrivant : « Je suis seul, et j'ai dix journaux; je suis seul, et la Chambre se range en silence chaque fois que je me lève pour parler, plus que pour un ministre et un chef de parti; je suis seul, et j'ai avec moi la moitié de Paris. » (Lettre à Ronot, 11 février 1846.) Surtout, sa popularité extérieure grandissait. Sainte-Beuve, dont la jalousie ne nuisait pas à la clairvoyance, ne s'y était pas trompé : « Au dehors, écrivait-il, dans ses notes intimes, et sur le grand public

1. Lamartine écrivait à de Champvans le 20 mai 1846 : « On n'emprunte aucune valeur aux partis qui n'en ont pas une réelle : on se compromet avec eux; voilà tout. La force de l'homme est en lui-même.... Ah ! si j'avais votre âge, le ciel sait si je me mettrais des rides, fussent les rides de Lafayette ! » (*Lettre inédite*, communiquée par Mme de Canson.)

Digitized by Google

vague son renom s'étend de plus en plus! Il le sait bien, il y vise, et bien souvent quand il fait ses harangues à la Chambre, qui se montre distraite ou mécontente, ce n'est pas à elle qu'il s'adresse, c'est à la galerie, c'est aux gens qui demain le liront. Je parle par la fenêtre, dit-il expressivement.[1] »

Du 12 janvier au 10 juin 1846, Lamartine ne prit pas moins de treize fois la parole, traitant, avec une invraisemblable souplesse, les sujets les plus variés. Cette facilité, dans laquelle il se complaisait, n'échappait pas non plus à Sainte-Beuve; son témoignage, malicieux et profond, est à citer : « Lamartine, chaque matin, soit qu'il écrive ou soit qu'il pérore, improvise, et cette improvisation ne lui coûte aucun effort; au contraire, elle lui fait plaisir, et lui donne le sentiment de son talent, de sa verve. Il a en effet ce que les Bouddhistes demandent dans leurs prières, *la facilité dans l'effort*. Il se fait donc plaisir tous les matins en dépensant son fluide oratoire. Ce libertin de Voltaire a remarqué que faire des idées pour celui qui pense, c'est un peu un plaisir pareil à celui de faire des enfants. Produire ses idées avec tout un appareil brillant et sonore, et les voir à l'instant courir le monde, c'est encore plus enivrant que de penser tout seul dans son cabinet; Lamartine s'excite donc et s'enivre, chaque matin, de cette improvisation facile et brillante qui lui donne la sensation de sa fécondité inépuisable et lui rend l'illusion de la jeunesse.[2] »

Je dirai, dans un chapitre spécial consacré aux discours d'affaires de Lamartine, tout ce qu'il y avait de force vraie, d'élévation, de générosité et de prévoyance dans cette fécondité. Ces premiers mois de l'année 1846 comptent parmi les plus glorieux de sa vie oratoire.

Entre le 10 juin 1846 et le 29 janvier 1848, Lamartine ne monta pas à la tribune. Ce silence n'était pas de l'inaction. *L'Histoire des Girondins*, publiée en mars 1847, fut un événement dont tous les témoignages contemporains soulignent l'importance. Lamartine avait voulu s'essayer dans un genre

1. *Causeries du Lundi*, XI, 3e édition, p. 459.
2. *Causeries du Lundi*, XI, 3e édition, p. 495.

Digitized by Google

nouveau et ajouter une corde à sa lyre. Mais il avait voulu surtout emprunter à l'histoire un moyen d'action politique. Les échos de la tribune ne lui suffisaient pas. Le régime parlementaire, tel que le discréditaient l'intrigue et la corruption, répugnait à sa droiture. D'un autre côté, il s'affligeait et il s'irritait des défaillances du Gouvernement de Juillet, infidèle à ses origines et à ses promesses. Il ne se résignait pas à laisser la Révolution française se transformer en « une petite oligarchie groupée par la peur et par l'orgueil autour d'un roi d'expédient ». Il écrivit les *Girondins* dans le but « de retrouver la juste signification de la Révolution en remontant à son origine et à ses premiers organes et en la dégageant des passions et des crimes qui lui avaient fait perdre son caractère et son but ». Il mit au service de cette œuvre un art consommé. Le mot d'Alexandre Dumas est resté célèbre : « M. de Lamartine, disait-il, a élevé l'histoire à la hauteur du roman. » Il y a dans cette boutade une part de vérité qui s'accroît de tout ce que les nouvelles méthodes historiques et les plus récentes recherches ont apporté dans l'histoire de la Révolution. Mais il ne faut pas exagérer. Si l'histoire peut nous rendre sévères pour ce qu'il y a de roman dans les *Girondins*, ce roman ne doit pas nous rendre injustes pour ce qui s'y rencontre d'histoire. Le duc de Broglie, au témoignage de Doudan et de Sainte-Beuve, trouvait dans le livre de Lamartine assez « d'esprit, de vues et de talent » pour déclarer que, dans ce genre, personne en France n'aurait pu en faire autant.

Le succès fut prodigieux. Mme de Girardin, dans une chronique brillante et profonde, s'en réjouissait et s'en inquiétait à la fois : « *Ce livre est une révolution*, disait-elle; c'est un présage, c'est un symptôme, c'est un décret peut-être... Ah! que c'est beau! *mais que d'événements vont naître de ce livre*!... Douze mille exemplaires des *Girondins* ont déjà été vendus. Il y a bien dans le nombre quelques admirateurs qui comprennent nos préoccupations, qui partagent nos préoccupations, et peut-être aussi nos alarmes [1]. »

1. 4 avril 1847. *Chroniques parisiennes*, IV, p. 237-246.

Digitized by Google

En disant des *Girondins* qu'ils étaient une révolution, Mme de Girardin trahissait-elle une confidence de Lamartine? Peut-être. Toujours est-il que Lamartine mesurait la portée d'un tel livre. « Si vous aviez une révolution dans la main, l'ouvririez-vous? » disait-il à M. de Ronchaud au moment où il l'écrivait. Ce qu'il voulait, c'était « faire un code en action de la République future », pour qu'elle fût girondine et non jacobine. Cette histoire était « un *discours épique*, une *discussion en récit*, qui devait produire et qui produisit une émotion plus durable et plus grande que cent discours de tribune[1] ».

Lamartine exploita et accrut cet effet par un discours véritable, non de tribune, mais de forum. La ville de Mâcon voulut fêter le triomphe de son député. On avait pensé à un buste. Lamartine eut le bon goût d'en repousser l'idée : « La mort seule consacre : élever une statue pendant qu'on vit, c'est amasser la boue qui doit la salir tôt ou tard ou préparer le marteau qui doit la briser. » Au contraire, il accueillit avec plaisir, comme un témoignage de la cordialité de son pays natal, la proposition d'un banquet, à la condtion, qu'il exprima dès le premier moment, de ne pas en écarter le peuple : « Laissez venir, c'est avec lui qu'il faut s'entendre et s'incorporer, car c'est pour lui que nous devons travailler, et il doit, en s'élevant, en se mobilisant, en s'instruisant, travailler pour lui-même avec nous. » (Lettre à Ronot, avril 1847.) D'un autre côté, il désirait réunir « toutes les nuances acceptables et honorables d'opinions ». Il trouva dans le maire de Mâcon, M. Rolland, un collaborateur intelligent dont le dévouement actif contribua pour une large part à la bonne organisation de cette grande fête populaire. Le banquet eut lieu le 18 juillet 1847. Sous le coup de l'émotion qu'il en ressentait encore, Lamartine, deux jours après, écrivait à Dargaud : « Le banquet a été à la fois sublime et déplorable....

« Sublime par le nombre, deux mille cinq cents couverts remplis et beaucoup de refusés; on peut dire avec vérité

1. *Critique de l'Histoire des Girondins*, LIII.

Digitized by Google

trois mille convives, quinze cents femmes admirablement groupées, parées, enthousiastes, et deux ou trois mille spectateurs. Un spectacle comme jamais on n'en vit. Un Colisée vivant de Rome, à Mâcon, un dôme en toile de quatre arpents[1]!

« Mais à la fin du dîner : un orage, foudre, éclairs, vent, langues de feu. Le dôme emporté en mille lambeaux sur les têtes, les piliers, ondoyant comme des mâts de vaisseau, près de tomber sur la foule! — Pas un mouvement de terreur, et les cris de *vive Lamartine!* répondant seuls, même des voix de femmes, aux coups de vent et du tonnerre. Suspension d'une heure à sa place sous la pluie diluvienne!

« Admirable patience! »

Quant au discours, Lamartine en envoyait à Dargaud le exte « exact, mais tronqué, manqué, emporté par le vent, étouffé par le bruit des écroulements, acclamé par des milliers de voix. » Il écrivait à sa femme : « Je ne m'entendais pas moi-même. J'ai été froid et ennuyé et court ».

Lamartine, « ennuyé » par l'orage, ne prononça pas dans son entier et avec la liberté de tous ses développements le discours qu'il avait médité. Mais cette improv isation[2], loin d'être « courte et froide », emprunta, tout au contraire, aux circonstances extérieures une chaleur et un mouvement extraordinaires.

Après avoir loué ses auditeurs de braver, comme de vrais enfants des Gaulois, les éléments pour entendre « quelques mots de probité et de liberté », Lamartine évoqua, dans un beau mouvement poétique, le souvenir d'Hérodote acclamé aux Jeux Olympiques. Il se défendit de la vanité de se com-

1. Les départements voisins de celui de Saône-et-Loire avaient envoyé des délégations qui représentaient quarante villes.

Quant aux femmes, un grand nombre d'entre elles portaient les costume nationaux du Mâconnais, de la Bresse, du Jura et de la Suisse. Elles tinren sous l'orage avec une ténacité admirable. Lamartine ne manqua pas de leur adresser un hommage particulier.

2. M. de Ronchaud aida Lamartine à retrouver et à rédiger de mémoire pour l'impression le discours que la sténographie avait mal pris. « La seule note que Lamartine eût portée à la tribune était une grande feuille de papier sur laquelle étaient écrites au milieu en gros caractères, les grandes divisions de son sujet et, sur les côtés, en lettres plus petites, ses arguments principaux. Les phrases, les mots à effet e ent rejetés sur les bords ». (*La Politique de Lamartine*, I, LXIII, en note).

Digitized by Google

parer au Père de l'Histoire, mais certaines allusions étaient transparentes : « Il était parvenu au milieu de la vie; il avait voyagé de longues années dans toutes les contrées de l'Orient pour y étudier les mœurs des hommes, et pour y soulever le voile peint de rêves jeté par l'imagination sur le berceau des peuples; revenu dans Halicarnasse, sa patrie, il y avait été proscrit, tantôt par la tyrannie, tantôt par la démagogie; *car en servant la liberté et les intérêts du peuple, il ne consentait pas à en servir les anarchies ou les caprices.* »

Précisant ensuite la signification de la manifestation grandiose dont il était l'objet, Lamartine y vit la conclusion de son livre : « La conclusion, c'est que la France sent tout à coup le besoin d'étudier l'esprit de sa Révolution, de se retremper dans ses principes épurés, séparés des excès qui les altérèrent, du sang qui les souilla, et de puiser dans son passé les leçons de son présent et de son avenir. » En termes splendides il expliqua que cette Révolution n'était ni une misérable sédition du peuple ni le résultat d'un embarras financier ni un accès passager de démence nationale, mais la manifestation du *spiritualisme des idées protestant contre le matérialisme des faits.*

L'orateur avait eu l'intention de parcourir, pour en faire ressortir la leçon et la lumière, les diverses phases de l'histoire révolutionnaire et aussi de marquer les atteintes que la Révolution avait subies sous l'Empire et sous la Restauration. La nuit menaçante et le vent qui continuait à faire rage l'en empêchèrent. Il en vint donc tout de suite à la question actuelle : « Et maintenant, où en sommes-nous? » Cette question, il l'avait déjà posée plusieurs fois, et il y avait répondu. Aussi Louis Veuillot ne manquait-il pas d'observer que Lamartine, dont il louait d'ailleurs le talent admirable, les illuminations éloquentes, le langage élevé et magnifique, se répétait. Évidemment. Mais ne vaut-il pas mieux se répéter que se contredire? Le reproche de Veuillot contenait donc un hommage involontaire.

Surtout, quoi qu'il pensât, Lamartine n'était pas monotone. Une propagande continue impose des redites : Lamar-

Digitized by Google

tine n'échappait pas à la loi commune, mais il ne se répétait qu'en se renouvelant. Les images se combinaient dans son éloquence avec les formules. Son discours aux Mâconnais ne manquait ni des unes ni des autres. S'il opposait aux catégories restreintes de l'élection le dogme de la souveraineté exercée par l'universalité des citoyens, il disait : « *L'exercice de la souveraineté est borné par un chiffre* et laisse des millions d'âmes en dehors du droit, c'est-à-dire en dehors de la justice. L'élection est matérialiste. La raison dit que l'élection doit être spiritualiste comme la pensée de la révolution, *et compter des âmes, et non des centimes.* Mesurez la distance ! »

S'il blâmait les atteintes portées à la liberté de la presse, il reprochait au gouvernement, qui mettait le poids de ses faveurs ou de ses antipathies dans les organes de la pensée, de *frapper, à l'usage des citoyens, une fausse monnaie d'opinion publique.* S'il critiquait la politique extérieure du gouvernement, il l'accusait de servir en Espagne *les pactes de famille au lieu des pactes de peuples* et de faire *la police de l'Autriche en Suisse avec une armée française.*

Mais la partie importante du discours visait les rapports de la monarchie constitutionnelle et de la démocratie. Reprenant l'idée qu'il avait exprimée dans *la Politique rationnelle*, Lamartine accordait à la royauté de 1830 un rôle de préparation et une existence de transition, à la condition de ressembler à « ces frontispices des vieux temples démolis que les anciens replaçaient en évidence dans la construction des temples nouveaux, pour tromper le respect superstitieux de la foule et pour imprimer à l'édifice moderne quelque chose des traditions de l'ancien ». Il acceptait cette « royauté représentative », dans laquelle il voyait, non la propriété héréditaire d'une famille, mais la délégation d'un peuple. Il respectait en elle un régulateur du mécanisme gouvernemental, marquant et modérant les mouvements, ne les contraignant et ne les faussant jamais, et une sorte de magistrature assurant l'unité et la perpétuité du pouvoir national, sous le contrôle de l'opinion publique.

Digitized by Google

A cette royauté constitutionnelle, libérale, moderne, il opposait l'image d'une autre royauté dont la forme de son langage ne cherchait pas à masquer l'existence ou à dissimuler la ressemblance. On ne peut ni analyser ni tronquer ce mouvement admirable : l'éloquence et l'histoire le revendiquent dans son entier :

« Si au contraire la royauté trompe les espérances que la prudence du pays a placées en 1830, moins dans sa nature que dans son nom ; si elle s'isole sur son élévation constitutionnelle ; si elle ne s'incorpore pas entièrement dans l'esprit et dans l'intérêt légitime des masses ; si elle s'entoure d'une aristocratie électorale, au lieu de se faire peuple tout entier ; si, sous prétexte de favoriser le sentiment religieux des populations, le plus beau, le plus saint des sentiments de l'humanité, mais qui n'est beau et saint qu'autant qu'il est libre, elle se ligue avec les réactions sourdes de sacerdoces affidés pour acheter de leurs mains les respects superstitieux des peuples ; si elle se campe dans une capitale fortifiée ; si elle se défie de la nation organisée en milices civiques et la désarme peu à peu comme un vaincu ; si elle caresse l'esprit militaire à la fois si nécessaire et si dangereux à la liberté dans un pays continental et brave comme la France ; si, sans attenter ouvertement à la nation, elle corrompt cette volonté, et achète, sous le nom d'influences, une dictature d'autant plus dangereuse qu'elle aura été achetée sous le manteau de la Constitution ; si elle parvient à faire d'une nation de citoyens une vile meute de trafiquants, n'ayant conquis leur liberté au prix du sang de leurs pères que pour la revendre aux enchères des plus sordides faveurs ; si elle fait rougir la France de ses vices officiels, et si elle nous laisse descendre, comme nous le voyons en ce moment même dans un procès déplorable, si elle nous laisse descendre jusqu'aux tragédies de la corruption ; si elle laisse affliger, humilier la nation et la postérité par l'improbité des pouvoirs publics, elle tomberait, cette royauté, soyez-en sûrs ! elle tomberait non dans son sang, comme celle de 89, mais elle tomberait dans son piège ! Et après avoir eu les révolutions de la liberté et les contre-révolutions de la

Digitized by Google

gloire, vous auriez la révolution de la conscience publique et la révolution du mépris![1] »

Ce dernier mot, « vraiment meurtrier », pour employer l'expression de M. Thureau-Dangin, résume toute l'inspiration comme il précise toute la portée politique du discours de Mâcon, — « discours énorme, disait Louis Veuillot, plein de nuages et d'éclairs, comme la tempête qui a troublé la fête ». Sainte-Beuve, au lendemain de la Révolution de Février, écrivait : « La révolution à laquelle nous assistons est sociale plus encore que politique. Lamartine l'a caractérisée énergiquement quand il a dit : c'est la révolution du mépris. »

Quelques jours après son discours, Lamartine, pendant qu'on sellait ses chevaux, écrivait à son ami de Circourt une lettre, encore inédite, où cette harangue enflammée recevait un curieux commentaire[2] : « Je vois avec vos yeux l'Allemagne et tous les pays que vous voyez tour à tour. Quant à la France, je la vois de très près et, je crois, très juste. J'ai pour juger ses dispositions intimes des symptômes qui ne trompent pas : ce sont les vingt lettres d'*inconnus* ou d'*anonymes* qui m'arrivent par vingt-quatre heures. Il m'est aisé de tâter le pouls du pays et de dire sa maladie ou sa santé : il y a de l'un et de l'autre. On est las de cette réaction stupide qui dure depuis le 18 Brumaire contre les idées, la philosophie, la politique du XVIIIe siècle; il y a une aspiration lourde et honteuse encore vers la vérité et la liberté des intelligences, mais, avant un an ou deux, cette aspiration fortement et franchement articulée par nous deviendra une passion qui redressera la marche de l'esprit français ou qui abandonnera les chefs du gouvernement pour en choisir d'autres. Voilà ce que je *pressens* avec l'évidence d'un fait accompli. Le succès des livres qui reprennent en sous-œuvre

1. L'expression *la révolution du mépris*, préméditée par Lamartine, se trouvait dans un coin du papier sur lequel il avait résumé le plan de son discours.

2. Cette lettre appartient à ma collection particulière. On peut s'étonner de la place insignifiante qu'occupe dans la *Correspondance générale* le discours le plus retentissant de Lamartine et du silence absolu que gardent à son sujet les *Lettres à Lamartine*, publiées par sa nièce Valentine. Il y aurait le plus grand intérêt à mettre au jour ces publications.

Digitized by Google

l'œuvre répudiée de 1789 et la passion qui soufflait dans six mille âmes réunies sans s'être entendues au banquet de Mâcon en sont pour moi une preuve de plus. Dieu depuis trente ans semblait combattre contre lui-même, il daignera enfin aider ceux qui veulent travailler pour lui[1]. J'espère que vous aurez jugé que j'ai déployé juste autant du drapeau des idées modernes que le vent naissant le permettait; cependant l'orage m'a empêché d'entrer à fond dans le discours que j'avais médité. Vous n'en avez eu que la sauce détrempée par la pluie. »

C'est à peine si Lamartine avait pu, dans sa harangue, violemment interrompue par l'orage, faire une allusion à la situation extérieure. Il n'avait rien dit de l'Allemagne. La réponse qu'il faisait à Circourt lui donnait l'occasion d'exprimer à nouveau sa pensée, déjà ancienne et toujours constante. Il apportait dans le domaine des affaires étrangères et dans l'action intérieure une même préoccupation, qui se résolvait dans le triomphe de la *raison humaine*, plus aisée, il est vrai, à invoquer qu'à définir : « Tout ce que vous dites de l'Allemagne et de ses dispositions envers nous doit être la vérité même, car c'est ce que nous avons mérité. Mais si la France, répondant à nos idées, répudie à haute voix, comme nous le faisons, l'esprit stupide des conquêtes territoriales pour arborer énergiquement le drapeau de la révolution morale, civile, politique, religieuse, pensez-vous que les sympathies qu'elle soulevait il y a cinquante-cinq ans au delà du Rhin, des Alpes, et des Pyrénées ne lui reviendront pas? Est-ce que l'esprit divin latent dans tout l'univers n'a pas besoin d'un foyer commun ou d'un *cratère de vérités*? Pour moi cela est évident. Le feu couve; si vous fermez une bouche à Paris, elle s'ouvre à Rome; il y a une immense vérité en souffrance dans l'âme du monde comme à la fin du paganisme. Cette vérité, c'est la raison humaine. C'est aux hommes politiques sérieux de la comprendre et de passer de

1. Cette idée de collaborer à l'œuvre de Dieu hantait décidément Lamartine. Il l'exprimait, vers la même époque, à Dargaud : « Dieu voudrait-il enfin s'aider lui-même à purifier son image parmi les hommes et à faire triompher sa raison sur nos sottises?... Quant à moi, je ne recule pas. Je me dévoue à Dieu et aux hommes pour Dieu. » (17 août 1847).

Digitized by Google

son côté contre les servitudes de cœur, de corps et d'esprit qui ont assez vécu. Les peuples plus désintéressés que les aristocraties viendront à eux à ce signe et s'enrôleront, d'abord de vœux, puis de fait, sous les drapeaux de cette rénovation rationnelle, spiritualiste, religieuse, sociale et politique qui souffle de partout! Voilà l'œuvre! »

L'effet du discours de Mâcon fut immense. Lamartine écrivait à sa femme : « J'ai été très ferme et assez prudent en paroles; j'ai été aux limites et pas au deçà ». Il avait voulu en effet avertir plutôt que menacer et ses *pressentiments* ne sortaient pas encore de l'ordre constitutionnel. Le retentissement de sa parole ne tenait pas seulement à son extraordinaire éclat : elle avait porté sur l'esprit public parce qu'elle répondait à ses préoccupations, à ses incertitudes et à ses besoins. Elle était attendue. Quand on isole trop Lamartine, on ne comprend pas Lamartine. L'esprit de parti qui le met à part, soit pour l'exalter, soit pour le dénigrer, ne lui rend pas sa vraie justice. Je ne saurais trop redire qu'il a eu des illuminations géniales, des éclairs prophétiques, des intuitions mystérieuses, dont aucun homme politique de son temps, pas même Thiers, si prodigieusement intelligent, ne peut lui disputer le privilège. Mais s'il a été un *vates*, il a été aussi un écho dans lequel ses contemporains trouvaient l'expression, magnifique, imagée et puissante, de leurs inquiétudes et de leurs aspirations.

Le discours de Mâcon venait à son heure. Et l'heure était grave. La gravité de cette situation était sentie par tous les esprits indépendants. Il s'en rencontrait même parmi les hommes les plus attachés au régime, qui écrivaient dans l'intimité de la correspondance ce que Lamartine disait tout haut.

Lamartine disait : « La France s'attriste... Qui de nous ne porte sa part de la tristesse générale? Un malaise sourd couve dans le fond des esprits les plus sereins, on s'entretient à voix basse depuis quelque temps, chaque citoyen aborde l'autre avec inquiétude, tout le monde a un nuage sur le front ». M. de Viel-Castel notait presque au même moment dans son journal quotidien une impression sem-

Digitized by Google

blable : « La session qui vient de se terminer est assurément la plus triste et la plus étrange qu'on ait vue depuis 1830... Elle a constaté, dans la majorité conservatrice, un état d'impuissance, d'atonie, de découragement, qui ressemble au marasme.... C'est un grand problème que de savoir comment le cabinet se relèvera de cet abaissement.... Aussi le mécontentement est-il général. On se croit vaguement menacé de quelque calamité[1] ». Tocqueville n'était pas moins pessimiste. Ses lettres parlaient de l' « inquiétude » et du « malaise singulier » dans lesquels vivait la France. Six semaines après le discours de Mâcon, il écrivait : « Nous ne sommes pas près peut-être d'une révolution ; mais c'est assurément ainsi que les révolutions se préparent ».

Lamartine disait : « Avons-nous le gouvernement de nos idées? Le gouvernement, au lieu d'être une grande et sainte mission de lumière et de morale appliquée, de vertu publique, de patriotisme, n'est-il pas une grande industrie? L'esprit de matérialisme et de trafic ne remonte-t-il pas des membres dans la tête? Ne sommes-nous pas dans une régence de la bourgeoisie aussi pleine d'agiotage, de concussion, de scandales que la régence du Palais-Royal? Se sent-on glorieux ou humilié de vivre dans ce temps-ci? » L'attaque était vive. Mais le duc d'Orléans n'avait-il pas, dans une lettre intime, exprimé son « dégoût » pour le triomphe de certains hommes et de certaines idées qui compromettaient le régime? « Les idées les plus mesquines et les plus étroites ont seules accès dans la tête de nos législateurs. La classe que la révolution a élevée au pouvoir fait comme les castes qui triomphent, elle s'isole en s'épurant et s'amollit par le succès. Ils ne voient dans la France qu'une ferme ou une maison de commerce... ». Quand l'héritier du trône tenait un semblable langage, à une époque où le mal ne s'était pas développé encore au point de créer un péril, faut-il s'étonner que Tocqueville dénonçât les « cupidités individuelles » de la classe moyenne, devenue peu à peu, pour le reste de la nation, « une petite aristocratie cor-

1. *Journal inédit de M. de Viel-Castel*, 11 août et 31 décembre 1847, cité par Thureau-Dangin, VII, p. 75 et 324.

Digitized by Google

rompue et vulgaire, par laquelle il paraissait honteux de se laisser gouverner? » Dira-t-on que la nature de Tocqueville l'inclinait au pessimisme? Mais le baron de Viel-Castel notait parmi ses observations désintéressées et confidentielles « l'affaiblissement du sentiment moral tant dans le gouvernement que dans les classes supérieures ». Et M. de Barante n'avait-il pas le courage et la clairvoyance de signaler à Guizot, au nom des conservateurs, dont il exprimait « la tristesse et l'inquiétude », la réaction évidente et grandissante « contre ce soin des intérêts privés, ces complaisances et ces ménagements pour les personnes, ces distributions de faveurs et d'emplois, et surtout cette faiblesse pour les exigences des députés, qui ont été plus ou moins nécessaires pour composer une majorité[1] »?

Lamartine avait donc raison d'affirmer cette *tristesse* de la France, toute prête, si les pouvoirs publics n'y prenaient pas garde, à se transformer en *révolution du mépris*. Il ne parlait pas comme un factieux. « Nous ne voulons pas être faction, disait-il avec force, nous sommes opinion, c'est plus digne, c'est plus fort, c'est plus invincible ». Et il ajoutait : « Les révolutions des gouvernements libres peuvent se faire dans le cercle de la Constitution ». Ainsi, dans le discours de Mâcon, la véhémence du langage n'excluait ni le sens politique ni l'esprit de conciliation. Et Lamartine, à seize ans de distance, pouvait se rendre ce témoignage d'avoir exprimé des théories « à la fois fermes et modérées », dont le conseil, s'il avait été suivi par le roi, aurait prévenu dans sa source et rendu sans motifs la révolution menaçante : « La France se sentait bien comprise et l'opinion bien exprimée... Tous les journaux reproduisirent ce discours et grandirent ainsi la secousse qu'il avait imprimée au pays : il rendit mon nom puissant et ma popularité irrésistible[2] ».

Lamartine reparut à la tribune, le 29 janvier 1848, après un silence parlementaire de dix-huit mois. Il prononça sur les affaires d'Italie, à l'occasion du débat sur l'Adresse, un discours dans lequel il attaqua vivement la politique exté-

1. Cité par Thureau-Dangin, VII, p. 75.
2. *Lamartine par lui-même*, p. 418.

Digitized by Google

rieure du gouvernement « gibeline à Rome, sacerdotale à Berne, autrichienne en Piémont, russe à Cracovie, prussienne en Pologne, française nulle part, contre-révolutionnaire partout ». Les séjours qu'il avait faits en Italie comme diplomate et les négociations auxquelles il avait été mêlé lui donnaient dans cette question une autorité dont il ne manqua pas d'invoquer le bénéfice. Il n'exagéra pas pourtant cet aspect personnel. Avec une grande habileté il se demanda ce qu'aurait dû faire le cabinet français au point de vue de ce parti conservateur, libéral et national, dont Guizot prétendait représenter les doctrines. Il discuta les instructions du ministre des Affaires étrangères, éplucha ses dépêches et essaya de démontrer que le Gouvernement de Juillet avait moins favorisé que la Restauration elle-même les aspirations italiennes. Cette analyse minutieuse et cette discussion subtile ne furent pas exemptes, comme Guizot le démontra dans une forte réplique, d'erreur et de parti pris. Mais le discours, pris dans son ensemble, était animé d'un souffle puissant, dont l'effet fut d'autant plus grand que Lamartine avait traité Guizot avec une généreuse justice. Il avait salué son intelligence comme étant « à la hauteur de toutes les choses humaines de son temps et des autres temps ». Même il avait refusé d'incriminer en lui « une sorte de ressentiment invétéré contre la liberté. Il n'est pas un de ces hommes, dit-il, qui ont peur des idées, et il a ses raisons de n'en avoir pas peur ». Moins d'un mois après Guizot démentait cet éloge par une résistance aveugle qui lui coûta le pouvoir et à Louis-Philippe son trône. La révolution du 24 février naquit de la « peur d'une idée ».

Digitized by Google

CHAPITRE X

TROIS MOIS DE DICTATURE ORATOIRE
(24 FÉVRIER-10 MAI 1848)

LAMARTINE RÉCLAME LA LIBERTÉ D'OPINION || HARANGUE A L'OPPOSITION POUR PROPOSER LA RÉSISTANCE LÉGALE || LAMARTINE ET LES RÉPUBLICAINS || LA SÉANCE DU 24 FÉVRIER : LAMARTINE REPOUSSE LA RÉGENCE ET FAIT VOTER UN GOUVERNEMENT PROVISOIRE || HÉROÏSME DE LAMARTINE, TOUT-PUISSANT PAR LE GÉNIE DE LA PAROLE || SES DONS D'IMPROVISATION || LES RAPPORTS A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE || LA DICTATURE DE LA PERSUASION || APOTHÉOSE || IMPOPULARITÉ COMMENÇANTE.

QUAND Lamartine, membre du Gouvernement provisoire et ministre des Affaires étrangères, entra quelques jours après la Révolution dans le cabinet de Guizot, on lui remit des notes abandonnées par son prédécesseur sur la table de travail. L'une d'elles portait ces mots : « *Plus j'écoute M. de Lamartine, plus je m'aperçois qu'il nous est impossible de nous comprendre* ». C'était sans doute le début, jeté sur le papier, de la réplique vigoureuse dans laquelle Guizot répondit à Lamartine au cours de la discussion sur les affaires italiennes : « Plus j'ai écouté l'honorable préopinant, moins je suis étonné que nous ne nous entendissions pas. Nous différons plus qu'il ne l'a dit, plus qu'il ne le pense probablement. » Depuis cette discussion jusqu'à la séance du 24 février, Lamartine n'intervint qu'une fois, le

Digitized by Google

21 février, pour protester contre le passage de l'Adresse qui blâmait les « passions ennemies ou les entraînements aveugles » dont la campagne des banquets réformistes apparaissait au gouvernement comme l'expression illégale et factieuse. Guizot ne répliqua pas. Aucune occasion pourtant ne manifesta avec plus d'évidence le dissentiment qui le séparait de son illustre contradicteur.

Lamartine avait refusé d'assister aux banquets. Il lui semblait qu'un certain langage « dépassait le temps » et que des manifestations répétées, bruyantes, mal disciplinées, abandonnées aux partis extrêmes, risquaient plutôt de compromettre que de servir la cause de la réforme électorale. A l'occasion des banquets de Dijon et de Châlons où le socialisme avait pris une large place, il écrivait : « Les banquets sont le tocsin de l'opinion. Quelquefois ils frappent juste, quelquefois ils brisent le métal. » D'autre part le banquet communiste d'Autun lui inspirait cette réflexion : « Nous ne voulons pas rouvrir le Club des Jacobins. » Ces appréhensions s'aggravaient chez Lamartine des souvenirs de la *coalition*. Il lui répugnait de contracter des alliances qu'il avait autrefois flétries avec énergie et aussi d'aliéner une liberté dont il sentait de plus en plus la force et le besoin.

Mais, s'il désapprouvait le ton de certains banquets, il ne pouvait pas s'associer au blâme contenu dans l'Adresse. Il essaya dans un discours véhément de faire comprendre au gouvernement qu'une agitation « honnête et salutaire » existait derrière des manifestations parfois excessives ou dangereuses. Il parla de l'émotion réelle, intime, profonde, que les scandales de la politique intérieure et les faiblesses de la politique extérieure avaient soulevée dans la conscience du pays. Il revendiqua les droits et la liberté de l'opinion comme « l'air vital du gouvernement représentatif. En la repoussant, en lui interdisant son jeu dans les réunions pacifiques, vous asphyxieriez la Constitution elle-même. » Il reprocha au ministère de « mettre la main de la police sur la bouche du pays » au lieu de profiter de tant d'avertissements significatifs pour changer de route et pour rectifier les

Digitized by Google

fausses directions d'une politique imprévoyante. Et, tout imprégné encore des souvenirs de la Révolution, il termina par cette péroraison prophétique : « Écoutez un seul mot encore, celui-là seul pour lequel je suis soudainement monté à la tribune. Ce mot, le voici : Souvenez-vous du Jeu de Paume de 1789, à Versailles; souvenez-vous de ce Jeu de Paume, d'où sortirent pour la France la Révolution, la liberté avec toutes ses conséquences funestes et ses conséquences glorieuses pendant les cinquante années qui viennent de s'écouler et pour les générations qui viendront après nous.

« Or, qu'est-ce que c'était que le Jeu de Paume et ses suites, Messieurs? (*Mouvement en sens divers.*) Le Jeu de Paume et le serment qui en sortit n'étaient que le droit de réunion disputé au pays? (*Violente interruption.*) Le Jeu de Paume ne fut qu'un lieu de réunion fermé par des ministres téméraires. (*Exclamations diverses.*)

« Les murmures ne m'empêcheront jamais d'accomplir mon devoir de député, et d'avertir mon pays et le gouvernement des conséquences fatales que j'entreverrai dans un acte de la majorité.

« Oui, le Jeu de Paume, je le répète, et c'est par là que j'achève, ne fut qu'un lieu de réunion politique fermé par des ministres imprudents et rouvert par la main de la nation à la représentation du pays! »

Poussée vers l'abîme par un ministre altier dans sa résistance aveugle, la majorité, malgré les pressentiments dont elle était, au moins partiellement, agitée, vota le blâme et l'Adresse. Le ministère, fort de ce vote, prononça l'interdiction d'un banquet, d'abord autorisé, qui devait avoir lieu le 20 février dans le douzième arrondissement de Paris. Deux réunions de l'opposition constitutionnelle suivirent cette interdiction dans le but de déterminer l'attitude à prendre. Odilon Barrot, dans la première, conclut à l'abstention. Lamartine, dans la seconde, prêcha la résistance. Deux cents députés environ de toutes les nuances d'opposition modérée s'étaient rencontrés dans un restaurant de la place de la Madeleine. Berryer y assistait. Partisan du droit de

Digitized by Google

réunion, qu'il tenait pour un « droit inhérent à la Constitution et pour une condition des libertés publiques », il donnait son adhésion à la pensée du banquet, mais en l'entourant de réserves. Lamartine lui répondit. Ce fut une improvisation de feu. Il n'avait pas tort d'écrire au maire de Mâcon : « Tout ce que vous avez lu de moi est du sucre et du miel auprès de cette poudre. » Il rendit hommage aux anxiétés patriotiques de Berryer et à ses hésitations d'homme de bien qui cherchait le droit et la vérité dans une alternative cruelle. Aucun des dangers de la crise ne lui échappait. La semaine lui paraissait lourde d'éventualités redoutables. Mais, placé *entre la honte et le péril*, il aimait mieux courir le péril que de subir la honte d'abdiquer un droit considéré par le pays comme la garantie fondamentale de toutes ses libertés. Lamartine, à ce moment, prévoyait-il, voulait-il, préparait-il une révolution? En aucune façon. Il réclamait un acte de résistance légale sur le terrain constitutionnel : « Messieurs, parlons de sang-froid ; le moment le réclame. Le procès est imposant entre le gouvernement et nous. Sachons bien ce que nous voulons faire accomplir mardi à la France. Est-ce une sédition? Non. Est-ce une révolution? Non. Que Dieu en écarte le plus longtemps possible la nécessité pour notre pays! Qu'est-ce donc? Un acte de foi et de volonté nationale dans la toute-puissance du droit légal d'un grand pays! » Cette revendication de justice excluait toute pensée violente. Mais elle avait ses dangers. Lamartine ne les niait pas. Il disait : « Mais l'abjuration de ses droits par la nation, mais l'acceptation de l'arbitraire, mais l'encouragement aux tentatives d'usurpation ministérielle, mais l'abaissement du caractère national devant tous les gouvernements, n'en ont-ils pas aussi des dangers? Des dangers? n'en parlez pas tant, vous nous ôteriez le sang-froid nécessaire pour les prévenir, vous nous donneriez la tentation de les braver! » Et si « toutes les modérations, les réserves, les prudences d'action et de parole », recommandées et pratiquées, n'empêchaient pas un conflit, il en acceptait le risque sanglant : « Je ne sais pas si les armes confiées à nos braves soldats seront toujours maniées par

Digitized by Google

des mains prudentes; je le crois, je l'espère: mais si les baïonnettes viennent à déchirer la loi, si les fusils ont des balles, ce que je sais, Messieurs, c'est que nous défendrons de nos voix d'abord, de nos poitrines ensuite, les institutions et l'avenir du peuple, et qu'il faudra que ces balles brisent nos poitrines pour en arracher les droits du pays! Ne délibérons plus, agissons. »

Cette harangue enflammée produisit, sur l'instant, une impression qui parut enlever toutes les hésitations. Mais la réflexion reprit le dessus. Lamartine avait juré de se rendre, seul, s'il le fallait, au banquet, suivi de son ombre. Le banquet, auquel le centre gauche renonça, n'eut pas lieu. Il ne faut donc pas rattacher la révolution du 24 février au discours de Lamartine et à cette tentative avortée. Elle eut d'autres causes, les unes plus anciennes et plus profondes, d'autres plus immédiates, et quelques-unes même si mystérieuses que l'histoire ne réussira peut-être jamais à en pénétrer le secret. Mais Lamartine fut toujours obsédé par le regret et presque par le remords du rôle qu'il joua le 20 février dans la réunion du restaurant Durand[1]. Un an après la Révolution de 1848, il s'en accusait comme d'une

1. Lamartine a commenté son attitude dans son *Histoire de la Révolution de 1848*, I, 61-63, et dans ses *Mémoires politiques*, IV, 455-461. *L'Histoire de la Révolution de 1848* n'a pas eu une destinée égale à sa valeur. Elle est vivante, claire et entraînante; l'intérêt n'y languit pas. Abondante en portraits vigoureux et en scènes pathétiques, elle est écrite d'un style aisé, rapide et ferme dont le relief fait souvent penser aux *Choses vues* de Victor Hugo. Ce livre, inaperçu ou oublié, n'est pas loin d'être, à mon sens, le chef-d'œuvre en prose de Lamartine. On y sent une volonté d'impartialité dont les anciens collègues de Lamartine, et en particulier Louis Blanc, ne se sont pas toujours inspirés à son égard.

Le Conseiller du peuple, du 15 août 1849, en recommandait la lecture dans une longue note élogieuse. La fin de cette note est curieuse : « ... Nous demandions il y a peu de jours à M. de Lamartine pourquoi il avait bravé ainsi tous les inconvénients d'une publication précoce et d'une controverse inévitable et âpre en publiant ses notes historiques. Je ne m'inquiète pas de mon temps, nous répondit l'écrivain, mon juge est dans l'avenir. Cette histoire n'est que le mot vrai sur tout ce qui me concerne personnellement dans la fondation de la République. Puis il ajouta en souriant : Savez-vous ce que c'est que mon histoire? C'est une lettre en deux volumes mise à la poste, pour n'être décachetée que dans quinze ou vingt ans, à l'adresse de la Postérité, qui y trouvera ma vraie pensée et mon vrai rôle dans les événements de 1848. Nous croyons que cette intention de M. de Lamartine est véritablement la sienne, mais que bien des curieux décachèteront la lettre et liront entre les pages avant la Postérité. »

Les initiales P. V. qui suivent cette habile réclame ne doivent pas faire illusion sur son véritable auteur : j'en possède le texte original, il est tout entier écrit de la main de Lamartine.

Digitized by Google

faute, où l'avaient entraîné l'enthousiasme, la colère et l'orgueil de dépasser une opposition indécise et inconséquente. « L'homme sage, disait-il, ne doit jamais défier la fortune, mais la prévoir et la conjurer. » Quinze ans après il jugeait avec une sévérité encore plus grande cette « légèreté parlementaire ». Il maudissait ses conseils extrêmes qui, suivis, auraient attaché à sa mémoire la responsabilité du sang versé. Comment l'homme d'opposition avait-il prévalu sur l'homme de réflexion, il disait même sur l'honnête homme, au point de le porter et d'exciter les autres à une résistance qui conduisait inévitablement à une révolution, dont au fond il ne voulait pas? Il se reprochait d'autant plus ses paroles « absurdes et coupables » qu'il avait refusé de s'associer à la campagne des banquets et qu'il était trop homme de gouvernement pour admettre « contre tout droit de gouvernement le droit de club illimité ou de réunion à tout propos ».

L'erreur de Lamartine ne doit pourtant pas être confondue avec une préméditation. En se défendant dans le discours lui-même de vouloir une révolution, il était sincère. Quand Sainte-Beuve écrit que « Lamartine appelait l'orage afin d'y briller héroïquement sous l'éclair », il commet une injustice. Ce n'est pas la même chose que d'annoncer une tempête ou de la désirer. Lamartine avait, depuis longtemps, prévu de « grands événements » dans lesquels il jouerait un rôle « de salut public » (avril 1840). Il attendait, il se réservait, j'accorde même qu'il se préparait, mais il ne faisait rien pour hâter « le mot tragique de la comédie parlementaire » (24 décembre 1846).

On a souvent rappelé qu'il avait, dix-huit ans avant la Révolution de 1848, défini le rôle qu'il y jouerait, et il semble, en effet, qu'il ait tracé son propre portrait, soit dans son discours de réception à l'Académie française (1er avril 1830), soit dans un passage de *la Politique rationnelle* (septembre 1831). Je crois moins, s'il faut dire ma pensée, à une intuition prophétique qu'à une rencontre, mais la rencontre est prodigieuse.

Si réels que fussent les mérites du comte Daru, auquel

Digitized by Google

Lamartine succédait, comment le reconnaître dans ce morceau magnifique, où le récipiendaire dépeignait l'action d'un *homme de génie* au cours de ces « sublimes et affreux interrègnes de la raison et du droit, quand l'ordre ancien s'est écroulé et que l'ordre nouveau n'est pas encore enfanté... *Le même homme, soulevé par l'instabilité du flot populaire, aborde tour à tour les situations les plus diverses, les emplois les plus opposés*; la fortune se joue des talents comme des caractères; *il faut des harangues pour la place publique, des plans pour le conseil, des hymnes pour les triomphes, des lumières pour la législation.... On cherche un homme; son mérite le désigne! point d'excuses! point de refus! le péril n'en accepte pas....* L'esprit de cet homme s'élargit; ses talents s'élèvent, ses facultés se multiplient, *chaque fardeau lui crée une force, chaque dévouement une vertu; il devient supérieur par circonstance, universel par nécessité....* » Ce n'est pas le comte Daru sous l'Empire; c'est Lamartine en 1848.

Mais peut-être le passage de *la Politique rationnelle*, encore plus curieux, s'adapte-t-il avec plus de précision et d'exactitude, jusque dans ses moindres traits, aux événements exceptionnels dans lesquels Lamartine allait devenir « supérieur par circonstance et universel par nécessité ». Sans un pays et sans un homme, disait-il, « toute théorie tombe, toute espérance s'évanouit. Faute d'un homme politique, *d'un homme complet dans l'intelligence et la vertu*, d'un homme résumé sublime et vivant d'un siècle, fort de la force de sa conviction et de celle de son époque, *Bonaparte de la parole, ayant l'instinct de la vie sociale et l'éclair de la tribune*, comme le héros avait celui de la mort et du champ de bataille; palpitant de foi dans l'avenir, Christophe Colomb de la liberté, *capable d'entrevoir l'autre monde politique, de nous convaincre de son existence, et de nous y conduire par la persuasion de l'éloquence et de son génie; faute de cet homme, l'anarchie peut être là, vile, hideuse, rétrograde, démagogique, sanglante, mais impuissante et courte*; car l'anarchie même suppose de la force. » Comment cette page, si puissamment vivante et ressemblante, a-t-elle pu être écrite en 1831?

Digitized by Google

N'est-elle pas, presque mot pour mot, le portrait de Lamartine au cours des journées du 24 et du 25 février, du 17 mars, du 16 avril 1848? N'annonce-t-elle pas cette extraordinaire dictature de trois mois où ce *Bonaparte de la parole* réussit *par la persuasion de l'éloquence et du génie* à établir *un autre monde politique* et à triompher *de l'anarchie démagogique*?

Lamartine n'en fut pas moins complètement étranger à tous les événements qui s'accomplirent, soit dans la Chambre, soit au dehors, pendant les journées des 22 et 23 février. Son nom ne figure pas parmi les signataires de la proposition de mise en accusation de Guizot déposée par Odilon Barrot. Au contraire j'y relève les noms de Dupont de l'Eure, Garnier-Pagès, Crémieux, Marie, Carnot, qui devaient, quarante-huit heures plus tard, devenir ses collègues ou ses collaborateurs du Gouvernement provisoire.

Le 24 février, indisposé et croyant au dénouement de la crise par un simple changement de ministère, il n'avait même pas l'intention d'aller à la Chambre. Il s'y rendit, seul et à pied, « moins par politique que par instinct d'honneur », en apprenant que l'on redoutait une invasion du peuple. Les événements avaient « devancé les heures ». L'abdication du roi, qui n'avait su ni céder ni résister à temps, et dont toutes les combinaisons projetées avaient successivement échoué, était un fait accompli. Qu'allait-il advenir? Lamartine fut, dès son arrivée à la Chambre, entouré par des journalistes de l'opposition appartenant aux nuances du *National*, dirigé par Marrast, et de la *Réforme*, inspirée par Ledru-Rollin. Ces républicains, qui l'attendaient, lui demandèrent un entretien secret dans un bureau. L'un d'eux, approuvé par tous, lui exposa qu'il leur apparaissait comme l'homme de la circonstance et que, la France n'étant peut-être pas mûre pour une République immédiate, tout le parti républicain apporterait son concours à une régence dont il serait le ministre.

Lamartine, après avoir réfléchi, le front entre les mains, au milieu d'un émouvant silence, pendant cinq ou six minutes, releva la tête et refusa de s'associer à la tentative imprévue de ces républicains de la veille pour ajourner la République.

Peut-être l'idée d'une régence avait-elle, à d'autres

Digitized by Google

moments, traversé son esprit comme une solution de transition, mais la spontanéité de la crise lui avait révélé la gravité d'une situation qui exigeait un remède énergique[1]. La régence n'était à ses yeux qu'une « proie royale à dévorer », une sorte de *Fronde* du peuple, dont il dénonça les dangers et la précarité avec une fougue d'improvisation[2] qui étonna, déconcerta et finalement convainquit les républicains hésitants du *National* et de la *Réforme* : « Le peuple, disait Lamartine, calmé peut-être ce soir par la proclamation de la régence, reviendra demain à l'assaut pour arracher une autre nouveauté. Chacune de ses manifestations irrésistibles emportera avec une demi-concession un dernier lambeau du pouvoir. Le peuple y sera poussé par des républicains plus implacables que vous. *Vous n'aurez laissé du trône que ce qu'il en faut pour irriter la liberté, pas assez pour la contenir.* Ce trône sera le but permanent des oppositions, des séditions, des agressions de la multitude.... Pour avoir voulu arrêter une femme et un enfant sur la pente d'un détrônement pacifique, vous ferez rouler la France, la propriété, la famille dans un abîme d'anarchie et de sang. » Seule la République pouvait égaler l'efficacité du remède à la gravité de la crise, changer la colère du peuple en joie, sa fureur en enthousiasme, faire appel à tous pour constituer le gouvernement de tous et préserver le pays d'un bouleversement intérieur et d'une invasion étrangère : « Si l'anarchie peut être domptée, sachez-le bien, c'est par la République ! Si la révolution peut être modérée, c'est par la République ! Si le sang peut être épargné, c'est par la République ! Si la guerre universelle, si l'invasion qu'elle ramènerait peut-être comme une réaction de l'Europe sur nous, peuvent être écartées,

1. Sainte-Beuve, au lendemain de la Révolution, écrivait ces lignes bien caractéristiques : « Lamartine, dans son ambition même, ne prévoyait pas ce qui est arrivé. Cette ambition, en tant qu'elle se proposait une forme un peu précise, se bornait sans doute à rêver un premier ministère à côté de la duchesse d'Orléans régente ; mais, au moment décisif, avec cette divination de la pensée publique qu'ont les poètes et que n'eurent jamais les doctrinaires, il sentit que la duchesse d'Orléans devenait impossible, et il fut le premier à franchir le pas, et à le faire franchir aux autres. » (*Portraits contemporains*, I, nouv. éd., 1891, p. 377).

2. Ce discours ne figure pas dans *La France parlementaire*. Reconstitué par Lamartine, dont la mémoire égalait la facilité, il a été publié pour la première fois dans son *Histoire de la Révolution de 1848*.

Digitized by Google

sachez-le bien encore, c'est par la République! *Voilà pourquoi, en raison et en conscience d'homme d'État, devant Dieu et devant vous, sans illusion comme sans fanatisme, si l'heure pendant laquelle nous délibérons est grosse d'une révolution, je ne veux point conspirer pour une demi-révolution. Je ne conspire pour aucune. Mais, s'il doit y en avoir une, je l'accepterai tout entière, et je me déciderai pour la République.* »

On peut, si l'on juge la Révolution de 1848 d'un certain point de vue, contester la sagesse politique de ce langage, mais comment en nier le courage, la loyauté, la fière et puissante logique? Et surtout comment ne pas y rattacher la conduite de Lamartine repoussant devant la Chambre, comme il venait de le faire dans un bureau, la régence de la duchesse d'Orléans, pour demander un gouvernement provisoire? On s'étonne, non sans tristesse, de voir un historien de la haute autorité morale de M. Thureau-Dangin attribuer, sur des renseignements de troisième main, l'attitude de Lamartine à un marché conclu avec l'acteur Bocage, qui lui aurait promis la première place dans la République! Cette vanterie de comédien, comme l'a qualifiée M. Eugène-Melchior de Vogüé avec une juste sévérité, peut d'autant moins prévaloir contre le récit de Lamartine que celui-ci, en rapportant la scène et en reproduisant son discours un an après la révolution, s'exposait aux contradictions ou aux rectifications des journalistes républicains qui y avaient assisté.

Lamartine, au moment où il envisageait ainsi dans la réunion du bureau de la Chambre l'éventualité de la République, était loin de la croire prochaine. Il se défendait de vouloir l'écroulement du règne, surtout il se refusait à y mettre la main. « J'espère encore, disait-il, que Dieu épargnera cette crise à mon pays, car j'accepte les révolutions, mais je ne les fais pas. » S'il faut en croire Louis Veuillot, ce fut Dieu qui ouvrit la crise et qui en précipita la solution : « Dieu parle par la voix des événements. La Révolution de 1848 est une notification de la Providence... »

Les premiers événements se déroulèrent devant la Chambre sous les yeux de Lamartine sans qu'il y prît part. L'arrivée de la duchesse d'Orléans et de ses enfants, installés dans

Digitized by Google

une loge en face de la tribune, provoqua la proposition de Dupin de l'acclamer comme régente. Lamartine demanda une suspension de séance « par le double motif du respect dû à la représentation nationale et du respect dû à l'auguste princesse ». La séance reprit, mais la duchesse d'Orléans ne s'était pas retirée. Marie propose alors l'institution d'un Gouvernement provisoire. Crémieux appuie sa proposition. Odilon Barrot, avec une fidélité qui l'honore, la combat et se prononce en faveur de la régence de la duchesse avec un ministère pris dans les opinions les plus éprouvées. Successivement, dans le tumulte d'une séance que des bandes armées et menaçantes ont envahie, de La Rochejaquelein et Ledru-Rollin prennent la parole.

A ce moment, de tous les bancs de la Chambre on sollicite Lamartine. L'heure, son heure, est venue. Jusque-là immobile et muet, « tremblant de parler », il faut qu'il parle. Il est l'arbitre accepté d'une situation tragique. Un mot de lui va décider à la fois de la fortune de la princesse, dont le regard suppliant le suit, et des destinées de la France. Qui va l'emporter, du cœur ou de la raison, du sentiment ou de la politique, du poète tenté de se dévouer à « cette poésie vivante » ou de l'homme d'État soucieux et responsable du lendemain? Au milieu d'un profond silence, Lamartine, qu'une ovation a d'abord salué, laisse tomber d'une voix sourde les premiers mots : « Messieurs, je partage aussi profondément que qui ce soit parmi vous le double sentiment qui a remué tout à l'heure cette enceinte, en voyant un des spectacles les plus touchants que puissent présenter les annales humaines, celui d'une princesse, auguste dans son malheur, se couvrant de l'innocence de son fils et venant se jeter, du sein d'un palais envahi et abandonné, dans le sein de l'asile de la représentation nationale. » Ces paroles sont-elles l'hommage d'un respect ému ou l'habile préparation d'une régence? L'incertitude des esprits et leur inquiétude se traduisent par un tumulte que, d'un geste, Lamartine apaise. Il va, cette fois, dire toute sa pensée. Après un retour au spectacle qu'offre une des plus grandes catastrophes humaines, il tourne son respect vers le peuple, « combattant depuis trois jours pour

Digitized by Google

renverser un gouvernement rétrograde et pour rétablir sur une base désormais inébranlable l'empire de l'ordre et l'empire de la liberté. Et pour cela je ne me fais pas à moi-même l'illusion qu'on se faisait tout à l'heure à cette tribune; je ne me figure pas qu'une acclamation momentanée, arrachée par une honorable émotion à une Assemblée attendrie par un sentiment naturel, puisse fonder un gouvernement solide et incontesté pour trente-six millions d'hommes. Je sais que ce qu'une acclamation apporte, une autre acclamation peut l'emporter. Je sais que, quelle que soit la nature du gouvernement qu'il convienne à la sagesse et aux intérêts du pays de se donner pour sortir de la crise où nous sommes, il importe à tout ce peuple, à toutes les classes de la population, à ceux-là surtout qui ont versé quelques gouttes de leur sang dans cette lutte, il leur importe d'avoir cimenté de ce sang, non un gouvernement éphémère, mais un établissement stable, national, populaire, inébranlable enfin!... »

Sans que Lamartine ait encore proposé un gouvernement provisoire, on peut dire que, né de cette phrase, ce gouvernement commence à vivre au moment où elle est prononcée. Est-ce la République? Pas encore. On a accusé Lamartine d'avoir flatté misérablement le peuple et d'avoir sacrifié à ses menaces un devoir chevaleresque. Jamais, au contraire, il ne fut plus maître de lui, de sa pensée, de sa parole, de ses actes. S'il salue le « glorieux travail » accompli par le peuple depuis trois jours, n'a-t-il pas, dans ses premiers mots, invoqué l'ordre, la paix civile, l'union nationale entre tous les citoyens? Et ne réserve-t-il pas les droits de la nation qui se donnera librement un gouvernement définitif[1]. Ainsi, dans

1. Aux témoignages, déjà cités, de Sainte-Beuve et de Veuillot, qui ne sont pas suspects de partialité pour Lamartine, sur l'impossibité de maintenir une régence, on peut associer le cri de Berryer à Ledru-Rollin : « Concluez donc, nous savons l'histoire; pressez la question, et concluez à un gouvernement provisoire. »

M. Melchior de Vogüé a défendu avec un esprit vigoureux la « chère mémoire » de Lamartine contre la partialité trop évidente de l'éminent historien de la *Monarchie de Juillet* : « M. Thureau-Dangin peut-il croire que l'intervention de Lamartine eût prolongé la régence plus d'une heure? Le scénario de nos révolutions est classique, à force d'être répété. — Acte I. — Le monarque abdique en faveur d'un enfant. — Acte II. — Quelques fidèles proclament cet enfant et la régence. — Acte III. — Le peuple proclame la République à l'Hôtel-de-Ville. — Il est sans exemple que l'acte II ait fait languir la pièce, on sait dès le prologue

Digitized by Google

cette tourmente formidable, Lamartine prend tout de suite une attitude et un point d'appui. Il ne se laisse pas entraîner, déborder et dominer par le mouvement populaire. Il ne consent pas à faire de la révolution le triomphe d'une faction; il veut rendre à la France la confiance, la liberté et la parole. Son éloquence, qui est dans la plénitude de sa force, sera l'instrument de son action. Mais il la met au service de desseins réfléchis et d'une politique mesurée, que n'entameront pas les exigences de la démagogie. Il y a dans cet orateur merveilleux un homme d'État résolu. Il y a aussi un homme de cœur, prêt à sacrifier sa vie, et, ce qui est plus méritoire, sa popularité, à son devoir. Quand l'Assemblée est envahie, il demeure à la tribune, insensible aux gestes de menace et sourd aux cris de colère. Un ouvrier ajuste lentement vers lui son fusil. Le capitaine Dunoyer, qui essaie de le couvrir de son corps, lui crie : « Effacez-vous. On tire sur vous. » Il répond simplement : « Il vise mal : il ne me touchera pas. Et d'ailleurs, si je meurs à la tribune, je meurs à mon poste. » Ce fut l'honneur glorieux de Lamartine de courir et de rester, pendant trois mois, partout où un devoir l'appelait, à son poste de péril.

Sa parole s'adapta tout de suite aux circonstances. Habitué par la tribune aux longs discours, et s'y complaisant, resté un peu solennel, il se transforma avec une extraordinaire promptitude. Il devint bref, simple, énergique, trouvant le mot de la situation et, souvent, résumant la situation d'un mot admirable ou héroïque. Dans le trajet, qu'il fit à pied, entouré du peuple, de la Chambre des Députés à l'Hôtel de Ville, où il allait installer le nouveau gouvernement, il s'arrêta devant la caserne du Quai d'Orsay. Un conflit entre les dragons et la foule était à craindre. Lamartine, exténué, mais exagérant sa soif, demanda du vin. Les dragons lui donnèrent un verre qu'il éleva dans sa main, avant de boire. « Amis, s'écria-t-il! *Voilà le banquet!* Que peuple

qu'il faudra la jouer jusqu'au bout. En sacrifiant sa popularité pour faire durer quelques instants un expédient condamné d'avance, Lamartine eût gaspillé cette force qui allait arrêter le drapeau rouge et sauvegarder l'honneur du pays. Pourquoi l'eût-il fait? Que devait-il à ce gouvernement?... » (*Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1892, p. 938).

Digitized by Google

et soldats fraternisent ensemble avec moi. » Il n'en fallut pas davantage pour sceller un premier pacte de paix entre l'armée et le peuple.

La haute taille de Lamartine le servait singulièrement dans ce contact presque continu que la révolution allait établir entre lui et la foule. A propos de Louis Blanc, auquel la nature avait refusé cet avantage, il a écrit une réflexion très juste : « La multitude, par un irrésistible instinct, confond toujours la force et la grandeur du caractère et des idées avec la stature de l'orateur. Les apôtres peuvent être grêles ; les tribuns doivent frapper le regard par la masse et dominer du front la place publique. Le peuple, sensuel, mesure les hommes par les yeux. »

Après la proclamation de la République, le peuple, qui battait l'Hôtel de Ville de ses flots toujours plus pressés, rappelait les hommes nouveaux jetés au gouvernement par la tempête. Lamartine se multiplia. Le succès même de ses harangues lui en imposait la répétition. La foule le réclamait. Il s'est dépeint lui-même : « les vêtements en lambeaux, le col nu, les cheveux ruisselant de sueur, souillés de la poussière et de la fumée ; il sortait, il rentrait, plus porté qu'escorté par des groupes de citoyens, de gardes nationaux, d'élèves des écoles, qui s'étaient attachés à ses pas sans qu'il les connût, comme l'état-major du dévouement autour d'un chef sur le champ d'une révolution [1]. » Tout lui servait de tribune : une fenêtre, une balustrade, la marche d'un escalier. Tantôt il prononçait un vrai discours pour contenir cette marée montante, que le nom de la République ne suffisait pas à satisfaire, tantôt l'heureuse fortune d'une repartie lancée à propos apaisait les colères menaçantes.

La nuit tombante avait aggravé le désordre. Sept fois Lamartine dut sortir, injurié d'abord, acclamé ensuite. Au milieu d'une confusion tumultueuse qui entassait ses défenseurs et une foule irritée sur tous les escaliers de l'Hôtel de

1. M. de Freycinet, élève de l'école Polytechnique, fit partie, pendant quelques jours, de l'état-major de dévouement qui se groupa autour du Gouvernement provisoire. Il faut lire dans ses lumineux *Souvenirs* le chapitre 1er où les premières journées de la Révolution de 1848 revivent avec tant d'intensité.

Digitized by Google

Ville, il fut accueilli par des clameurs de haine et de méfiance. Des cris forcenés le dénonçaient comme un traître et comme un endormeur. On allait jusqu'à demander sa tête. « Ma tête, citoyens, dit-il avec un sang-froid extraordinaire, plût à Dieu que vous l'eussiez tous en ce moment sur vos épaules ! Vous seriez plus calmes et plus sages, et l'œuvre de votre révolution se ferait mieux ! »

L'orage succédait à l'orage. La foule s'était accumulée dans une salle immense, éclairée de lampes et de lustres, où, sur une estrade transformée en tribune, des orateurs improvisés prêchaient l'insurrection violente contre le gouvernement né depuis quelques heures à peine. Des hommes armés s'étaient déjà élancés contre la salle du conseil dont ils tentaient de forcer la porte. La situation risquait, d'un moment à l'autre, de devenir tragique. A défaut de la lyre d'Orphée, seule l'éloquence de Lamartine pouvait faire le miracle de calmer cette agitation désordonnée. Lamartine quitta le conseil pour se rendre dans la salle Saint-Jean, où, disputant la tribune à des rivaux de hasard, il réussit à imposer enfin à cette foule enfiévrée, au milieu de laquelle brillaient des sabres, des canons de fusil et des baïonnettes, un silence « entrecoupé de murmures, de vociférations et d'apostrophes acerbes ». Comme Mirabeau dans la séance du 27 février 1791 au club des Jacobins, il dompta le monstre par la triple puissance du courage, de l'éloquence et du génie. Élevé au-dessus de lui-même par le péril d'une situation où il risquait à la fois la République et sa vie, il eut des accents sublimes. Entre le peuple et lui, il s'établit un dialogue dont je doute qu'il y ait dans l'histoire un autre exemple. Seul contre des milliers de voix, désarmé devant des hommes en armes, calme et résolu devant les exigences déchaînées d'une démagogie frénétique, il parla le langage de la raison, de la patience, de la tolérance et de la justice.

On avait interpellé le gouvernement sur son origine et sur son droit de vivre. « De quel droit, s'écria Lamartine, nous nous érigeons en gouvernement? Du droit du sang qui coule, de l'incendie qui dévore vos édifices, de la nation sans chef, du peuple sans guides, sans ordre, et demain peut-être sans

Digitized by Google

pain! du droit des plus dévoués et des plus courageux citoyens, puisqu'il faut vous le dire! du droit de ceux qui livrent les premiers leur âme aux soupçons, leur sang à l'échafaud, leur tête à la vengeance des peuples ou des rois pour sauver leur nation... »

On demandait au gouvernement s'il voulait sincèrement, réellement, efficacement, la République. « La République, citoyens, répondit Lamartine avec une gravité émue! Savez-vous ce que vous demandez?... Savez-vous que c'est le gouvernement de la raison de tous, et vous sentez-vous assez mûrs pour n'avoir d'autres maîtres que vous-mêmes et d'autre gouvernement que votre propre raison?... La République! Savez-vous que c'est le gouvernement de la justice, et vous sentez-vous assez justes pour faire droit même à vos ennemis? La République! Savez-vous que c'est le gouvernement de la vertu, et vous sentez-vous assez vertueux, assez magnanimes, assez cléments pour vous immoler aux autres, pour oublier les injures, pour ne pas envier les heureux, pour faire grâce à vos ennemis, pour désarmer vos cœurs de ces arrêts de mort, de ces proscriptions, de ces échafauds qui ont déshonoré ce nom sous la tyrannie populaire qu'on a appelée du faux nom de République il y a un demi-siècle, et pour réconcilier la France avec ce nom aujourd'hui! »

Ainsi, par une inspiration audacieuse et sublime, Lamartine, interpellé par le peuple sur les droits du gouvernement, interroge le peuple sur ses propres devoirs, il fait appel à sa conscience, il la trouble, il l'émeut, il la conquiert, et des acclamations enthousiastes, des protestations d'union, de foi et de dévouement, succèdent aux injures, aux menaces, aux cris de méfiance et de haine qui avaient d'abord accueilli la présence de l' « endormeur ». Cette ovation ne grise pas Lamartine. Il ne faut pas, il ne veut pas qu'au nom d'une faction, Paris fasse la loi à la France. Il ne faut pas et il ne veut pas que « le gouvernement soit dérobé, comme un larcin, dans une nuit de sédition et de confusion ». Ce qu'il a dit à la tribune de la Chambre devant une assemblée désorientée, à laquelle son sang-froid a jeté un mot d'ordre et de

Digitized by Google

ralliement, il le répète devant la foule qui a envahi la salle Saint-Jean. Il réserve et il fait consacrer par ces hommes armés, venus pour confisquer tout le mouvement du jour au profit des clubs et de l'anarchie, les droits imprescriptibles du pays tout entier. Il proclame la volonté souveraine du suffrage universel, et le parti du désordre, subjugué par son impérieuse éloquence, s'incline devant la république nationale qu'il assigne pour but à la révolution.

Mais la nuit prépare la revanche de la sédition. Les communistes et les terroristes font appel à leurs troupes qui, dans la matinée du 25 février, descendent des faubourgs vers l'Hôtel de Ville, envahissent la place, assiègent le gouvernement et arborent le drapeau rouge comme le signe triomphal de leur affranchissement. D'heure en heure les forces de l'émeute s'accroissent, ses cris et ses menaces s'exaspèrent, elle inonde les couloirs de l'Hôtel de Ville et, brusquement, une masse armée, qui a fait céder les portes, envahit la Salle des Séances. La démagogie révolutionnaire et le Gouvernement provisoire sont face à face. Avec une éloquence brutale et obstinée, un jeune ouvrier développe le programme communiste dont il appuie chaque sommation d'un coup de crosse de fusil sur le plancher. Il faut, tout de suite, le drapeau rouge comme gage et comme symbole, ou sinon... l'orateur montre d'un geste les milliers de prolétaires qui, sur la place, attendent en vociférant la satisfaction exigée. Lamartine s'approche, il parle à cet homme un langage où la persuasion et l'énergie se mêlent; il lui parle de la liberté, de la souveraineté nationale, des droits et de l'union de tous les citoyens, de l'Europe, de la dignité du gouvernement qui ne veut pas, en acceptant le drapeau rouge, déshonorer le drapeau de la Révolution et de la France. Tandis que la raison, le sentiment et le patriotisme empruntent ainsi le langage du génie, l'orateur populaire se laisse, peu à peu, ébranler, son obstination faiblit et chancelle : « C'était, a dit Lamartine dans une magnifique image, comme un nuage et un rayon passant en se combattant sur une eau courante par un ciel changeant ». A la fin, le rayon l'emporte ; il pénètre dans cette rude conscience, dont il dis-

Digitized by Google

sipe les sophismes, et l'ouvrier laisse tomber son arme en pleurant. Ses camarades, qui partagent son émotion, sortent avec lui.

Mais le miracle qu'a réalisé l'éloquence de Lamartine n'a pas dépassé la porte. Sa parole ne touche que ceux qui l'entendent. Six fois il renouvelle le même effort avec le même succès, dans les couloirs, dans les salles, sur les degrés mêmes qui descendent vers la place. Quand il remonte, épuisé et acclamé, pour rejoindre ses collègues et reprendre le travail interrompu, des hommes sinistres l'arrêtent et l'appellent : « Traître ! » Il découvre sa poitrine et l'offre à leurs coups. « Qui est-ce donc qui risque le plus de vous ou de nous ici? leur dit-il en les regardant bien en face. Nous y avons engagé, nous, nos noms, notre mémoire et nos têtes; et vous n'y risquez, vous, que de la boue sur vos souliers... » Cette fois encore l'héroïsme de Lamartine arrache des applaudissements à l'émeute. Est-ce la fin? Non; à peine une trêve. Seul le contact avec la foule, qui hurle et menace de toutes parts, achèvera le triomphe ou marquera la défaite du Gouvernement provisoire. Mais seul aussi un homme pourra tenter l'effort suprême de se mesurer avec cette mer furieuse d'où montent des éclairs et des clameurs d'orage. Ledru-Rollin, Louis Blanc, Flocon, se serrent autour de Lamartine, qui, impassible et résolu, étend sur l'immense place un geste large d'apaisement. Son visage ne trahit aucune crainte. Il veut parler. Les cris étouffent sa parole, il recommence. La curiosité, l'étonnement, l'admiration imposent peu à peu le silence. On écoute. Va-t-on entendre? La voix, forte et bien timbrée, porte au loin. C'est d'abord un hymne en l'honneur du peuple, de son courage dans la lutte, de sa modération dans la victoire, de la discipline consentie par un instinct sublime, qui l'a groupé autour de quelques hommes voués à la calomnie et peut-être à la mort pour le salut de tous : « Voilà ce qu'a vu le soleil d'hier, citoyens ! Et que verrait le soleil d'aujourd'hui? Il verrait un autre peuple, d'autant plus furieux qu'il a moins d'ennemis à combattre, se défier des mêmes hommes qu'il a élevés hier au-dessus de lui, les contraindre dans leur liberté,

Digitized by Google

les avilir dans leur dignité, les méconnaître dans leur autorité, qui n'est que la vôtre; substituer une révolution de vengeances et de supplices à une révolution d'unanimité et de fraternité, et commander à son gouvernement d'arborer, en signe de concorde, l'étendard de combat à mort entre les citoyens d'une même patrie!... Le gouvernement est aussi décidé que moi-même à mourir plutôt que de se déshonorer en vous obéissant. Quant à moi, jamais ma main ne signera ce décret. Je repousserai jusqu'à la mort ce drapeau de sang, et vous devriez le répudier plus que moi, car le drapeau rouge que vous rapportez n'a jamais fait que le tour du Champ de Mars, traîné dans le sang du peuple en 91 et en 93, et le drapeau tricolore a fait le tour du monde, avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie[1]. »

Cette évocation géniade, qui égale Lamartine à Mirabeau, soulève un enthousiasme indescriptible. Les mains se tendent vers lui dans une ovation sans fin, les drapeaux rouges rentrent dans leurs gaines et le peuple, dont une éloquence miraculeuse a ému la bonté, répudie les souvenirs sanglants pour acclamer dans le drapeau tricolore le symbole d'une République nouvelle, faite d'union, d'ordre et de liberté.

Et pourtant, ce n'est pas la fin encore! Tandis que la

1. Je cite le texte donné par Lamartine, un an après l'événement, dans son *Histoire de la Révolution de 1848*, et qu'il a reproduit dans ses *Mémoires politiques*. La version de la *France parlementaire* est légèrement différente, V, 173-176. Enfin M. de Freycinet, placé derrière Lamartine pendant son discours, a noté le soir même un autre texte, qui offre une petite variante. (*Souvenirs*, I, 24).

Sur l'effet produit par l'allocution de Lamartine, tout le monde est d'accord. M. Pierre de La Gorce, dans sa belle *Histoire de la seconde République*, où Lamartine est traité avec une équité dont M. Thureau-Dangin s'était trop souvent départi, constate le revirement provoqué par cette « éloquence superbe et cette sublime apostrophe. »

Deux témoignages contemporains que j'aime à citer sont ici encore à retenir. Sainte-Beuve écrivait dans ses notes : « Quels que soient les torts et les fautes de Lamartine depuis quelques années, il les a rachetés par sa conduite au moment du péril; il a eu là un moment sublime, héroïque, — un moment immortel. Lamartine a bien mérité de la patrie à un moment décisif.. » (*Portraits contemporains*, I, 380). Louis Veuillot, dans l'*Univers* du 9 mars 1848, disait : « Les hommes qui ont assumé la terrible responsabilité de saisir le gouvernail au milieu de la tempête, ont compris ce sentiment lorsqu'ils ont choisi le drapeau tricolore et écarté le drapeau rouge. Cette résolution a sauvé la République, la France et eux-mêmes. Le drapeau rouge étant un signal de terreur, il a été rejeté, et la confiance et l'ordre se sont établis... »

Digitized by Google

foule massée sur la place de l'Hôtel de Ville commence à se disperser dans la joie du triomphe qu'elle a remporté sur elle-même, des colonnes, qui sont restées dans les couloirs et dans les escaliers, vocifèrent, agitent des armes et réclament, avec des cris de menace, le décret sur le drapeau rouge. Il suffit d'un geste, d'un mot imprudent, d'un malentendu ou d'une maladresse pour déchaîner un conflit sanglant, rendre confiance à l'anarchie et perdre la République. Lamartine, debout sur une chaise, adossé au chambranle d'une porte, et soutenu par un mendiant blessé, qui lui a voué sa vie, va parler encore. Il rappelle l'œuvre accomplie en trois jours, la République proclamée, le gouvernement rendu au peuple. Que faut-il pour réaliser les espérances attachées à la Révolution ? « Sont-ce des années ? non ; des mois ? non ; des semaines ? non : des jours seulement ! Encore deux ou trois jours, et votre victoire sera écrite, acceptée, assurée, organisée de manière à ce qu'aucune tyrannie, excepté la tyrannie de vos propres impatiences, ne puisse l'arracher de vos mains ! Et vous nous refuseriez ces jours, ces heures, ce calme, ces minutes ! et vous étoufferiez la République née de votre sang dans son berceau ! » Ces accents ébranlent l'émeute. Lamartine, pour triompher de ses dernières résistances, a une inspiration soudaine et d'une surprenante audace. Il semble faire au peuple une confidence. Il l'associe à ses préoccupations les plus profondes. Il lui parle de l'Europe, attentive, anxieuse et peut-être hostile : « Citoyens, dit-il, je vous ai parlé en citoyen tout à l'heure ; eh ! bien, maintenant écoutez en moi votre ministre des Affaires étrangères. *Si vous m'enlevez le drapeau tricolore, sachez-le bien, vous m'enlevez la moitié de la force extérieure de la France !* car l'Europe ne connaît que le drapeau de ses défaites et de nos victoires : c'est le drapeau de la République et de l'Empire. En voyant le drapeau rouge, elle ne croira voir que le drapeau d'un parti ! C'est le drapeau de la France, c'est le drapeau de nos armées victorieuses, c'est le drapeau de nos triomphes qu'il faut relever devant l'Europe. La France et le drapeau tricolore, c'est une même pensée, un même prestige, une même terreur, au besoin, pour

Digitized by Google

nos ennemis. » La *Marseillaise*, chantée au dehors par cent mille voix, souligne cette supplication véhémente. L'hymne sublime salue le drapeau glorieux. Et la journée, commencée dans la terreur, s'achève dans la joie, la confiance et l'union de tout un peuple, ému et vaincu par l'héroïsme et par le génie.

Il y a des grands hommes qu'une grande journée rend populaires et immortels en leur faisant tort, devant la postérité, de tout le reste de leur existence. « Une phrase et un geste ; — quand j'étais jeune, c'est tout ce que nous savions de Mirabeau », a écrit M. Edmond Rousse en parlant de l'apostrophe lancée par le tribun du Tiers-état au marquis de Dreux-Brézé. Lamartine orateur a connu la même fortune. On cite de lui la phrase magnifiquement rythmée qui, un jour, sauva la France du drapeau rouge, et, généralement, l'on n'en dit pas davantage. Ceux qui paraissent en savoir un peu plus y ajoutent les discours sur les sucres, qu'ils n'ont pas lus, et la définition de « la révolution du mépris ». C'est assez pour la gloire : ce n'est pas assez pour la justice.

La popularité que la journée du 24 février avait value à Lamartine aurait succombé sous l'unanimité même des espérances que son attitude avait fait naître s'il ne l'avait entretenue, pendant trois mois, par des efforts et des miracles quotidiens de courage, de diplomatie habile et de séduisante éloquence. Dupont (de l'Eure), auquel son âge interdisait toute action utile, n'était que le président nominal du Gouvernement provisoire, dont Lamartine était l'âme. C'est à Lamartine que s'adressaient les délégations politiques ou professionnelles accourues de toutes parts pour féliciter ou solliciter le gouvernement, c'est lui, et lui seul, qu'elles voulaient voir, entendre et applaudir. Il exerçait ainsi, d'un consentement presque universel, une sorte de dictature de la persuasion à laquelle on ne peut comparer que la courte présidence de l'Assemblée Constituante pendant laquelle Mirabeau, recevant les délégations à la barre, déploya toutes les richesses de son esprit. Lamartine ne lui fut pas inférieur dans un rôle que le péril rendait plus difficile. Moins enjoué,

Digitized by Google

et plus solennel à la fois par nature et par situation, mais également fertile en ressources, il avait réponse à tout et à tous. Son désir de conciliation n'excluait pas la fermeté et la clairvoyance. Il savait dire non. Quand, le 7 mars, la Société républicaine centrale réclamait l'éloignement de l'époque des élections, il se refusait à « un dialogue sans résultat » et il maintenait la décision prise par le Gouvernement de rendre le plus tôt possible à la nation des pouvoirs usurpés sous l'empire des circonstances. Tantôt il lui suffisait d'une brève réponse, tantôt, au contraire, il prononçait un vrai discours, faisant à chacun sa juste mesure avec un tact et un art dont le formidable travail qui l'accablait augmente encore le prodige. Les habitants de Calais succédaient aux sourds-muets, les élèves de Saint-Cyr aux ouvriers en nacre, les gardes du commerce aux délégués du club du Marais, les démocrates de Londres aux francs-maçons; tous emportaient, avec l'amour accru de la République, une pensée, une consolation ou une espérance. Les étrangers affluaient, Hongrois, Norvégiens, Irlandais, Polonais, Espagnols, Italiens, soumettant leurs revendications et apportant parfois leurs exigences au Gouvernement Provisoire. L'Europe guettait les réponses de Lamartine. Il ne se départit pas une seule fois de la politique que le manifeste du 4 mars avait si noblement exprimée et sa parole ne commit pas une imprudence.

Cette action oratoire de Lamartine lui avait conquis la grande majorité de l'opinion, qui approuvait son libéralisme, sa largeur d'esprit et sa volonté de faire de la République nouvelle un régime ouvert et national où tous les Français auraient accès. Malheureusement il n'était pas le seul à parler, à écrire et à agir. A côté de lui ses collègues et les ministres prenaient des initiatives ou rédigeaient des circulaires dont l'inspiration ou la rédaction paraissaient procéder d'une politique étroite et sectaire qui n'était pas la sienne. C'est ainsi que Ledru-Rollin, ministre de l'Intérieur, adressait, le 12 mars, aux commissaires de la République dans les départements, des instructions par lesquelles il leur conférait des pouvoirs *illimités* en vue des élections. Il leur

Digitized by Google

déclarait que « ne relevant que de leur conscience » ils devaient faire « ce que les circonstances exigeraient *pour le salut public* » et il les invitait, par un étrange abus de pouvoir, à préparer l'exclusion des hommes du passé de l'assemblée nouvelle, qui devait *être animée de l'esprit révolutionnaire*. L'émotion fut grande. Lamartine la partagea d'autant plus vivement qu'il connut seulement par le *Moniteur* cette circulaire jacobine sur laquelle le gouvernement n'avait pas délibéré. Il n'hésita pas. Un désaveu formel et immédiat s'imposait. Il profita de la visite d'une délégation de la garde nationale pour affirmer le respect de la souveraineté nationale et pour protester contre toute tentative de corruption du suffrage universel. « Sachez-le, et dites-le bien à ceux qui vous attendent, le Gouvernement de la République tout entier éprouve le besoin de rassurer deux fois la conscience publique, une fois dans ce dialogue que nous avons ensemble, et bientôt par une proclamation à tous les citoyens de la France, proclamation qui contiendra des principes sur la nature des institutions toutes libérales, toutes morales, toutes conservatrices des droits et des intérêts des citoyens sans acception. »

Ce ferme langage engageait le gouvernement. Lamartine lui apporta une proclamation toute rédigée, qu'il accepta. C'était la déroute des clubs révolutionnaires. Ils tentèrent, le 17 mars, de prendre leur revanche en organisant une immense manifestation dont l'objet était d'exiger du gouvernement l'éloignement des troupes et l'ajournement des élections, soit de la garde nationale, soit de l'Assemblée Constituante. Cent mille hommes déroulaient leur cortège menaçant de la place de la Concorde à l'Hôtel de Ville. Une délégation apporta la pétition au Gouvernement provisoire. Elle exigea une discussion et une réponse immédiates. Cette sommation se heurta aux refus successifs de Louis Blanc et de Ledru-Rollin, qui tinrent à honneur de défendre la dignité et de réserver la liberté du pouvoir exécutif. Leur attitude déconcerta les meneurs, qui tentèrent une diversion contre Lamartine. Interpellé, il s'avança de quelques pas vers la délégation et prononça en faveur de l'autorité morale

Digitized by Google

du gouvernement, dont l'indépendance était la condition essentielle, une improvisation énergique et véhémente qui suffirait à illustrer, dans une vie publique, le talent et le courage d'un homme d'État : « Cette dernière barrière de notre indépendance comme gouvernement et comme hommes, s'écrie Lamartine, nous la défendrions jusqu'à la mort si la compression de la multitude voulait la franchir. Et ce n'est par pour nous, c'est pour vous surtout que nous péririons en la défendant! Que serait un peuple sans gouvernement, et que deviendrait pour le peuple un gouvernement avili? » Puis il s'explique sur le triple objet de la pétition. Il justifie l'attitude du gouvernement sans rien céder de ses prérogatives. Il ne veut pas déposséder la France, au profit de Paris, du droit de nommer ses représentants et de substituer à la dictature du Gouvernement provisoire la libre expression de sa souveraineté : « Si vous me commandiez de délibérer sous la force, et de prononcer la mise hors la loi de toute la nation, qui n'est pas à Paris, de la déclarer pendant trois mois, six mois, que sais-je? exclue de sa représentation et de sa constitution, je vous dirais ce que je disais à un autre gouvernement, il y a peu de jours : Vous n'arracheriez ce vote de ma poitrine qu'après que les balles l'auraient percée! Non, destituez-nous mille fois de notre titre, plutôt que de nous destituer de nos opinions libres, de notre dignité, de notre inviolabilité évidente, évidente au dehors, sachez-le bien, autant qu'au dedans! Car, pour qu'un gouvernement soit respecté, il faut qu'un gouvernement ait non seulement le fait, mais l'apparence aussi de la liberté.

« Comprenez donc votre pouvoir dans le nôtre, votre dignité dans la nôtre, votre indépendance dans la nôtre, et laissez-nous, dans l'intérêt même de ce peuple, réfléchir et délibérer de sang-froid, adopter ou repousser les vœux dont vous êtes l'organe auprès de nous. Nous ne vous promettons, je ne vous promets, quant à moi, que de les peser dans notre conscience, sans peur comme sans prévention, et de décider ce qui nous paraîtra, non pas la volonté seulement du peuple de Paris, mais le droit et la volonté de toute la République! »

Digitized by Google

Cette belle éloquence, cette fière attitude, ce mâle courage, assurent, une fois de plus, le triomphe de l'ordre public sur l'émeute jacobine. La délégation s'incline devant la force de ces raisons au service desquelles Lamartine joue simplement sa vie. Un délégué va jusqu'à dire : « Le peuple n'est là que pour appuyer le Gouvernement provisoire. — J'en suis convaincu, réplique Lamartine, mais la nation pourrait s'y tromper. Prenez garde à des réunions de ce genre, quelque belles qu'elles soient : le 18 brumaire du peuple pourrait amener, contre son gré, le 18 brumaire du despotisme, et ni vous ni nous nous n'en voulons. »

Ces victoires n'étaient malheureusement que des trêves. Les clubs révolutionnaires ne désespéraient jamais de saisir l'occasion d'une revanche. La journée du 17 mars n'avait pas atteint leur but, mais l'immensité et la discipline du cortège populaire qu'ils avaient mis en mouvement leur avaient révélé leur force et l'instabilité d'un gouvernement qu'aucune organisation armée ne pouvait encore défendre. Les élections étaient fixées au 23 avril. Il fallait les ajourner. C'est dans ce but qu'ils préparèrent pour le dimanche 16 avril une manifestation nouvelle. Lamartine en avait été averti. Il prit des dispositions dont la loyauté de Ledru-Rollin et le sang-froid du général Changarnier secondèrent l'exécution. La garde nationale, à peine instituée, et les écoles se rangèrent du côté du gouvernement contre l'émeute. Lamartine se multiplia. Successivement il harangua les élèves de l'École Polytechnique, les tailleurs de pierre, les carriers, les ouvriers venus de Lyon. Aux volontaires armés que Chateau-Renaud avait amenés à l'Hôtel-de-Ville, il donna la confiance pour mot d'ordre : « Cette confiance que je vous recommande, citoyens, c'est le mot, c'est le sentiment que j'ai entendu sortir les jours du combat ici même, sur cet escalier, dans ces cours, de la bouche des blessés du combat héroïque du peuple! Oui, je l'ai entendu sortir de la bouche de ceux qui expiraient ici pour la République, et qui semblaient vouloir nous léguer ainsi dans cette recommandation suprême le mot sauveur de la République nouvelle et de la patrie. »

Digitized by Google

Les mesures furent si bien prises et le mot d'ordre de Lamartine fut si bien suivi que la défaite de l'émeute, dispersée, coupée, prisonnière, battue sans combat, ne coûta pas une goutte de sang. Acclamé par la garde nationale, Lamartine se déroba à un triomphe dont il connut l'ivresse, cinq jours après, dans la revue de la Fraternité qui réunît aux Champs-Élysées l'armée et le peuple, réconciliés et soulevés du même enthousiasme. Il apparaissait, selon son propre témoignage, comme « une sorte de personnification de la société défendue et retrouvée ». Les acclamations qui allaient vers lui étaient faites de gratitude, de confiance et d'espérance. On le saluait et on l'aimait comme un génie bienfaisant qui avait sauvé et sauverait la France. La trop fameuse « prévention de poésie » était tombée. On ne contestait plus au poète les vertus d'un homme d'État. Et Sainte-Beuve lui-même, qui avait rencontré Lamartine le soir du 16 avril, au moment où il fuyait la foule fanatique, le dépeignait « plus grand et plus sec que jamais, le profil noble et roide, bien portant malgré sa fatigue et sa maigreur, soutenant à merveille ce rôle de chef populaire, avec cet œil d'oiseau de haut vol qui plane et qui discerne toutes choses de sa hauteur ».

Le scrutin du 23 avril consacra et transforma presque en apothéose cette situation exceptionnelle de Lamartine. Il fut élu dans dix départements avec deux millions de voix. Quoiqu'il n'eût pas été porté sur la liste des candidats du peuple, élaborée au Luxembourg sous le patronage de Louis Blanc, le département de la Seine en fit son premier député par 259 800 suffrages, tandis que Louis Blanc en réunissait seulement 120 140.

« Sa popularité était alors égale à celle des plus grands citoyens. Dans les lieux publics, dans les théâtres, partout où il se montrait, des cris d'enthousiasme l'accueillaient[1]. »

L'Assemblée Constituante, réunie le 4 mai, ne lui fut pas, tout d'abord, moins favorable. Il rédigea et lut, dans la séance du 7, le rapport général sur la situation de la France

1. De La Gorce, *Histoire de la seconde République*, I, 215.

Digitized by Google

présenté au nom du Gouvernement provisoire. Rarement son éloquence connut de plus nobles accents. Je ne peux malheureusement, pour donner le ton de l'ensemble, que citer un seul passage de ce morceau émouvant et magnifique : « Nous avons passé quarante-cinq jours sans autre force exécutive que l'autorité morale entièrement désarmée dont la nation voulait bien reconnaître le droit en nous, et ce peuple a consenti à se laisser gouverner par la parole, par nos conseils, par ses propres et généreuses inspirations. Nous avons traversé plus de deux mois de crise, de cessation de travail, de misères, d'éléments d'agitation politique et d'angoisse sociale accumulés en masse innombrable dans une capitale d'un million et demi d'habitants, sans que les propriétés aient été violées, sans qu'une colère ait menacé une vie, sans qu'une répression, une proscription, un emprisonnement politique, une goutte de sang répandue en notre nom, aient attristé le Gouvernement dans Paris! Nous pouvons redescendre de cette longue dictature sur la place publique et nous mêler au peuple sans qu'un citoyen puisse nous demander : Qu'as-tu fait d'un citoyen? »

L'acclamation fut unanime. Elle se renouvela le lendemain lorsque Lamartine présenta, comme ministre des Affaires étrangères, un rapport spécial sur les relations extérieures. Il y avait comparé la situation léguée par la monarchie de Juillet avec les résultats que la « diplomatie armée » de la République avait obtenus en deux mois : « La France, à la chute de la royauté, s'est relevée de son abaissement, comme un vaisseau chargé d'un poids étranger se relève aussitôt qu'on l'en a soulagé ». Le succès fut prodigieux. Louis Veuillot se faisait l'interprète du sentiment public lorsqu'il écrivait dans l'*Univers* : « Le morceau est beau et noble. Il y a peu d'exemples dans l'histoire du monde d'une pareille communication faite au Sénat d'un grand peuple. On a souvent déclaré la guerre avec un immense et sublime courage; nous ne croyons pas qu'on ait jamais décrété la paix avec plus de majesté. » Charmée, enivrée et reconnaissante, l'Assemblée décida à l'unanimité que le Gouvernement provisoire avait bien mérité de la Patrie.

Digitized by Google

C'est Lamartine, son éloquence, son prestige, le rayonnement de sa gloire et de son génie, qui avaient emporté et comme imposé ce vote unanime et enthousiaste. Il était vraiment, comme l'a dit M. de la Gorce, le dictateur de l'opinion. Après la journée du 16 avril, il avait « entendu murmurer à ses oreilles, à voix sourde, des mots qui le tentaient d'une véritable royauté populaire ». Il ne faut pas sourire de la naïveté ou de la vanité de cet aveu. Tocqueville, qui ne l'aimait pas, et qui s'est montré sévère pour lui, a reconnu la situation, peut-être unique dans l'histoire, que les événements lui avaient créée : « Il apparaissait à tous ceux auxquels la révolution avait fait mal ou avait fait peur, c'est-à-dire à la grande majorité de la nation, comme un sauveur... Je ne crois pas que personne ait jamais inspiré d'aussi vifs transports que ceux qu'il faisait naître alors; il faut avoir vu l'amour ainsi aiguillonné par la crainte pour savoir avec quel excès d'idolâtrie peuvent aimer les hommes. L'emportement de la faveur qu'on lui témoignait alors ne saurait se comparer à rien, sinon peut-être à l'excès d'injustice dont on usa bientôt envers lui... [1] ».

L'injustice ne tarda pas, en effet, à succéder à la popularité. La révolution de Février avait établi un pouvoir de dictature : il appartenait à l'Assemblée Constituante de doter la France d'un pouvoir régulier et d'institutions définitives. Mais il y avait un intervalle à franchir. Le rapport lu par Lamartine avait insisté sur la nécessité d'abréger cet interrègne « pour ne pas alanguir les ressorts du pays. Qu'une *commission de gouvernement*, sortie de votre sein, ne permette pas au pouvoir de flotter un seul instant de plus, précaire et provisoire, sur un pays qui a besoin de pouvoir et de sécurité. » Quelle serait cette commission de gouvernement? Un ministre nommé par l'Assemblée et révocable par elle, ou une *commission exécutive*, investie d'un pouvoir propre qui lui donnerait le droit de désigner les ministres? L'Assemblée, en très grande majorité, penchait pour la première solution. Elle y trouvait le double avantage de ne pas abdiquer trop

1. *Souvenirs*, 1893, p. 162.

Digitized by Google

complètement une autorité dont elle était jalouse et de profiter de la popularité de Lamartine, à laquelle la présidence du Conseil serait réservée, en attendant sans doute la magistrature suprême. Comme on l'a dit, Lamartine n'avait qu'à se laisser aller au courant de sa fortune. « O le plus grand des ambitieux, s'était écrié Sainte-Beuve, comme je n'ai jamais cherché en toi que le poète ! » Le poète et l'homme d'État refusèrent un rôle qui paraissait fait pour flatter l'imagination de l'un et pour satisfaire l'ambition de l'autre. Lamartine se prononça en faveur d'une commission exécutive. Il a donné de cette attitude, soit dans son admirable *Lettre aux dix départements* (25 août 1848), soit dans ses *Mémoires politiques* (livre XIX, X), de hautes et nobles raisons, qui témoignent de sa délicatesse et, je n'hésite pas à l'ajouter, de son sens politique. Tocqueville a fini par convenir que la « *la crainte de faire naître un conflit mortel* influa autant que l'ambition sur sa conduite ». A vrai dire, cette crainte et le souvenir reconnaissant qu'il avait gardé de l'attitude de Ledru-Rollin dans la journée du 16 avril déterminèrent sa résolution. Le discours, lumineux et loyal, qu'il prononça dans la séance du 9 mai, en réponse à Odilon Barrot, suffit à expliquer sa conduite. Les raisons politiques n'y ont pas une moindre force que les considérations de circonstance : « Comprenez-vous comme possible la situation d'un ministre, d'un gouvernement ressortissant, pour tous ses actes, de la Chambre, qui est la souveraineté vivante et présente sous ses yeux, et dans laquelle il vient se retremper, s'immerger, se faire juge, à tous les instants, à toutes les minutes? Comprenez-vous qu'il soit possible de faire appel, en toute circonstance, à la décision de neuf cents membres? Comprenez-vous le danger de venir, soit pour la paix extérieure, soit pour la suite d'une combinaison diplomatique, soit pour le secret de négociations, secret qui, je le dis à l'Europe, n'est pas de la perfidie, mais de la prudence, comprenez-vous que nous venions ici, à chaque interpellation, déchirer le voile de toutes nos négociations, et mettre face à face, non seulement la France avec l'Europe, mais chacune des cours, chacune des républiques, chacun des

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TRIOMPHE DE LAMARTINE, LE 15 MAI 1848

(D'après une lithographie en couleurs de l'époque signée F. Tichet et conservée à St-Point.)

Digitized by Google

Digitized by Google

gouvernements avec lesquels nous aurions entamé une négociation dont le secret dût rester un mystère entre nous pour être un bien et un résultat pour notre politique?... Comprenez-vous qu'un ministre de l'Intérieur ou de la Police vienne, à la veille, au moment, à la minute de prendre les résolutions les plus graves, les plus vitales, les plus décisives, vous demander votre avis pour des mesures d'où dépend le salut public et le vôtre? C'est là, citoyens, une autre impossibilité qui défendrait également à un homme pratique de se charger de vos affaires intérieures, autant qu'à un homme pratique de se charger de vos affaires extérieures, et d'accepter une pareille combinaison. » Tout au contraire, il apparaissait qu'une « commission plus restreinte, plus élevée et plus isolée » présenterait des garanties d'impartialité et de jugement supérieures à celles d'une assemblée « où le nombre fait la passion. » Elle représenterait et, le cas échéant, elle interrogerait l'esprit de cette assemblée pour servir d'intermédiaire « entre la tête et la main » et guider les ministres dans une voie et dans une politique conformes à ses desseins.

Ce langage et le prestige encore intact de Lamartine triomphèrent des résistances que l'habile discours d'Odilon Barrot avait entretenues. Lamartine n'a-t-il pas eu raison de dire qu'il aurait pu, s'il n'avait écouté que son intérêt personnel, « s'isoler à la fois du gouvernement ancien et du gouvernement nouveau, retirer son nom de toute responsabilité, et attendre sur son banc, enveloppé de popularité, de regrets et d'espérances, le choix du pays pour les grandes magistratures de la République ». Il sacrifia véritablement son ambition à son devoir. Ce devoir pouvait entraîner des conséquences d'autant plus graves qu'il avait la ferme volonté de ne pas se séparer de Ledru-Rollin, malgré les répugnances ou les hostilités que ce nom provoquait dans la plupart des groupes de l'Assemblée. Était-ce « générosité suprême, versatilité d'esprit ou crainte de dissensions civiles »? demande M. de La Gorce en analysant la décision de Lamartine. Le jugement de Tocqueville répond à cette question, et aussi le discours du 9 mai, que M. de La Gorce

Digitized by Google

cite avec son impartialité habituelle : « Le peuple, avec un instinct admirable peut-être, citoyens, n'a pas choisi un seul parti pour lui confier ses destinées; le peuple a pour ainsi dire choisi tous les partis notables qui formaient alors le fonds commun des opinions, tous les hommes qui lui ont inspiré, soit par leur énergie, soit par leur modération, soit par leurs lumières, soit par leur intelligence présumée, la plus grande dose de confiance, et il a dit à toutes ces nuances, il l'a dit par le fait, s'il ne l'a pas dit par la parole, il a dit à toutes ces nuances d'opinions, de volontés, confondues par le même intérêt : Ralliez-vous, unissez-vous, oubliez vos dissidences, s'il y en a; consacrez-vous comme un seul corps et une seule âme au salut public; c'est là un océan capable d'immerger tous les dissentiments qui sont entre vous. C'est là ce que nous avons fait. C'est là ce qu'a fait le peuple. Faites comme lui et comme nous! »

L'Assemblée céda, avec plus de résignation que de conviction, à cette objurgation pressante. Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine et Ledru-Rollin furent nommés membres de la Commission exécutive. Mais le rang obtenu par Lamartine, le quatrième, marqua la défaveur dont son sacrifice recevait le prix. Il ne se fit pas illusion sur la signification de ce vote : « Il courba la tête, a-t-il écrit, et il accepta le signe de son impopularité commençante. »

Digitized by Google

CHAPITRE XI

DE L'APOTHÉOSE A L'OUBLI
LES DERNIÈRES ANNÉES DE TRIBUNE
(10 MAI 1848-15 MARS 1851)

LAMARTINE SAUVE DE NOUVEAU L'ORDRE PUBLIC || DERNIER SOURIRE DE LA FORTUNE || DÉMISSION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE || LETTRE AUX DIX DÉPARTEMENTS || DISCOURS EN FAVEUR DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PAR LE SUFFRAGE UNIVERSEL || DERNIÈRES INTERVENTIONS || L'ABANDON.

Les pouvoirs de la Commission exécutive furent de courte durée : nommée le 10 mai, elle expira le 24 juin, impuissante et déconsidérée, dans les convulsions de la guerre civile Une phrase des *Mémoires politiques* de Lamartine caractérise de la façon la plus pittoresque son rôle personnel au cours de cette période tragique : « Lamartine, en descendant de cheval, monta à la tribune. » Pendant ces six semaines, il eut moins à parler qu'à agir. L'émeute du 15 mai, dont la Pologne était le prétexte habilement trouvé, mit à l'épreuve un courage qui n'avait faibli ni le 24 février, ni le 17 mars, ni le 16 avril. Il eut, dès le premier moment, l'instinct que son éloquence ne renouvellerait pas les miracles dont elle était coutumière et que seule la résistance armée pourrait rendre à l'Assemblée envahie la liberté que la révolution avait violée. La garde nationale et la garde mobile chassèrent de la salle des séances les émeu-

Digitized by Google

tiers qui s'y étaient livrés à des scènes scandaleuses. Mais une faction, conduite par Barbès et Albert, avait pris possession de l'Hôtel de Ville. Le danger était là. Après avoir remercié, au nom de l'Assemblée, ceux qui l'avaient libérée, Lamartine s'écria : « La tribune n'est pas la place de l'homme politique que vous avez désigné avec ses collègues pour veiller au salut de la patrie. Nous allons partir pour l'Hôtel de Ville.... Dans un moment pareil, le gouvernement n'est plus dans un conseil, la place du gouvernement est à votre tête, citoyens et gardes nationaux! Sa place est sur le champ de bataille! Marchons! »

Accompagné de Ledru-Rollin, auquel les factieux ont fait l'injure imméritée de le porter sur leur liste, suivi d'une colonne grandissante de bons citoyens dont l'exemple de son héroïsme exalte l'ardeur civique, secondé par le général Bedeau, qui remplace le général Courtais trop évidemment incapable, Lamartine arrive, à cheval, sur la place de Grève et la traverse, au milieu d'une foule immense, « sous un rideau de baïonnettes, de sabres et de drapeaux ». Sollicité de parler, il s'y refuse. L'heure n'est pas aux discours : « La première tribune du monde, s'écrie-t-il simplement, c'est la selle d'un cheval, quand on rentre ainsi dans le palais du peuple, entouré de ce cortège de bons citoyens armés, pour y étouffer les factions démagogues et pour y réinstaller la vraie république et la représentation nationale avec vous. »

En haut les chefs de l'insurrection, surpris par la soudaineté et la vigueur de la résistance, se laissent désarmer et arrêter. Lamartine revient à l'Assemblée nationale qui se tient en permanence, entouré d'un cortège enthousiaste qui l'acclame, tandis que les mouchoirs s'agitent aux fenêtres et que les fleurs pleuvent sur son cheval. Quatre fois en trois mois il a sauvé l'ordre public. Il monte à la tribune pour annoncer que la sédition est étouffée dans son germe et que la souveraineté nationale est rétablie dans son autorité et dans sa dignité. Il fait honneur de cette victoire à l'armée, à la garde nationale, à l'héroïsme du peuple de Paris, qu'il confond avec la France entière, mais il s'oublie lui-même. Quelques jours après, dans la fête de la Fraternité, dont les

Digitized by Google

événements du 15 mai avaient retardé la célébration, la garde nationale et 300 000 hommes lui décernent des acclamations et des couronnes où il devine et goûte le suprême sourire de la fortune. La tribune doit lui ménager encore quelques succès, arrachés par la puissance du génie à une assemblée désorientée, incertaine et jalouse, mais déjà « sa popularité, aussi rapide dans sa chute qu'elle avait été lente à monter, se perd sous les ressentiments de la monarchie déchue, sous les ingratitudes des prolétaires et sous les agitations menaçantes des gardes nationaux. » Dargaud, « qui le voit au bas de la roue », lui conseille de se retirer. Il refuse, non par ambition, mais par crainte de provoquer un déchirement et une guerre civile : « Je me fais petit, dit-il, humble et patient, mais pour de nobles résultats. Je me fais grain de sable dans la chaux qui doit cimenter la République... [1]. »

Un autre favori de la multitude dessine déjà sa silhouette, encore incertaine. Le nom de Louis-Napoléon Bonaparte commence à attirer l'attention des attroupements parisiens, des départements, dont quatre l'élisent, et de tous ceux que les menaces de l'anarchie inclinent vers une dictature. C'est l'heure des « prétendants » et des « imitateurs » que le discours de Lamartine contre la translation des Cendres avait si magnifiquement prévue. Comme il sent le danger et qu'il veut en prévenir les conséquences, la Commission exécutive décide, sur sa proposition, d'appliquer au prince Louis-Napoléon Bonaparte les lois de 1816 et de 1832 sur la proscription. Déjà, dans un débat soulevé par des incidents qui se seraient produits à Troyes aux cris de Vive l'Empereur! le général Cavaignac a prononcé des paroles solennelles : « Je voue à l'exécration publique quiconque osera jamais porter une main sacrilège sur la liberté du pays. » Le 12 juin, le général Bedeau tient le même langage, mais il attaque la Commission exécutive, il accuse ses divisions et son inaction, et il pose, avec une trop suffisante clarté, la candidature de Cavaignac au pouvoir exécutif.

A ce moment Lamartine prend la parole. Son visage est

1. Des Cognets, p. 418.

Digitized by Google

pâle et contracté. Il défend la Commission exécutive, il affirme son union et sa solidarité, il rappelle les heures difficiles « où le pouvoir suprême était le suprême danger ». D'abord égal à lui-même, il déroule des périodes harmonieuses, mais la froideur d'un auditoire inattentif glace les accents de son éloquence, qui se fait emphatique et prolixe, et il en est réduit à demander, avant de terminer son discours, une suspension de séance [1]. Pendant l'interruption, on tire un ou plusieurs coups de feu dans la foule de plus en plus nombreuse qui s'est massée autour du Palais-Bourbon. Lamartine s'empare de cette « circonstance fatale », qu'il exploite et exagère, pour obtenir de l'Assemblée, troublée et mal renseignée, des mesures contre « les factions prises la main dans le sang français ». Il allègue que les coups de fusil ont été tirés sur des officiers aux cris de *Vive l'Empereur* et il donne lecture du décret, préparé par la Commission exécutive, qui applique à Louis Bonaparte la loi d'exil de 1832. A cette lecture et à cette conclusion l'Assemblée éclate en applaudissements; elle se lève presque tout entière pour acclamer la République. Lamartine profite de cette émotion. Il fait honneur à la Commission exécutive et au gouvernement de leur fermeté prévoyante : « Nous ne laisserons jamais la France s'avilir, et elle ne s'avilira pas jusqu'à permettre comme dans ces temps malheureux du Bas-Empire, qu'on achète la République, sous un nom quelconque, des mains de quelques vociférateurs. » Il achève son discours en repoussant les calomnies que, de main en main, on a fait circuler contre lui. On l'a accusé d'avoir pactisé, négocié, presque conspiré, avec les hommes de désordre qui ont, le 15 mai, violé la souveraineté nationale. Il répond par une superbe image : « Eh! oui, sans doute, j'ai conspiré avec ces hommes, j'ai conspiré avec Sobrier, j'ai conspiré avec Blanqui, j'ai conspiré avec plusieurs autres. *Savez-vous comment j'ai conspiré? j'ai conspiré comme le paratonnerre conspire avec la foudre....* » Se fait-il illusion sur les faiblesses et sur la situation difficile de la Commission exécutive? En aucune façon. Il sait et il dit

1. Daniel Stern, *Histoire de la Révolution de 1848*, Nouv. éd., 1889, III, p. 97.

Digitized by Google

à quels sacrifices ses collègues et lui se sont dévoués dans un intérêt de salut public pour assurer un interrègne plein d'incertitudes et de périls. Il sait et il dit quels devoirs les attendent encore, en échange desquels ils demandent à l'Assemblée de leur témoigner moins de défiances, de doutes et d'ombrages. Qu'importent leurs noms et leurs renommées? Calomniés, oubliés et pulvérisés, ils n'en auront pas moins « servi de ciment aux premières assises de la République.... C'est la récompense de tous les hommes qui, dans des circonstances plus grandes qu'eux-mêmes, ont le bonheur, et quelquefois le malheur de rendre les plus immenses services à la société et à leur pays! Il manque quelque chose à la satisfaction de leur conscience, il manque quelque chose à leur mémoire tant que le sceau de la calomnie, de l'ingratitude et de l'injustice n'est pas posé sur les humbles services qu'ils ont rendus! »

Les acclamations retentissent : le crédit, qui a servi d'occasion au débat, est voté par 569 voix contre 112. Mais le conflit n'en est pas moins ouvert entre l'Assemblée et la Commission exécutive. Lamartine, dont quelques historiens ont si injustement accusé l'inertie, comprend les dangers que l'audace croissante des factions et la situation intolérable des ateliers nationaux vont faire courir à l'ordre public. Il ne veut pas « assumer sur son nom la responsabilité d'une situation de faiblesse et de désarmement de la société qui pourrait dégénérer en anarchie. » Il propose et il fait accepter par ses collègues des lois de sécurité publique sur les attroupements, sur les clubs, sur les abus du criage des journaux anarchiques, sur la faculté d'éloigner de Paris dans leurs communes les agitateurs convaincus de troubles publics, et enfin un camp de vingt mille hommes sous les murs de Paris pour prêter main forte à l'armée de Paris et à la garde nationale. [1] Malheureusement les événements, qui devancent ses prévisions, déconcertent la sage énergie des mesures projetées. Menaçante dès le 22 juin, l'insurrection éclate le 23. Il appartenait surtout au général Cavaignac d'y faire face. Prit-

1. *Mémoires politiques*, III, 411.

Digitized by Google

il, sur le premier moment, les mesures que la gravité de la situation lui commanda plus tard? Lamartine, qui ne le crut pas[1], eut une attitude héroïque. Le 23, il avait dit à la tribune : « Si nous n'avons pas pu étancher les gouttes de sang qui ont été versées si noblement par cette garde nationale, aujourd'hui nous serions heureux au moins de pouvoir y mêler quelques gouttes du nôtre. » A plusieurs reprises il voulut se jeter sur les barricades pour y trouver la mort. Mais, prêt à mourir, il n'était pas homme à déserter son devoir civique. Pas plus que ses collègues, il n'avait l'âme d'un lâche qui quitte le champ du combat pendant la bataille. Le dévouement, dans ces moments tragiques, les retenait, et non l'ambition. Aux représentants qui leur conseillaient de donner leur démission pour faire place nette au général Cavaignac, ils répondirent : « Que l'Assemblée nous destitue et nous remplace, nous obéirons en bons citoyens : la destitution sera un ordre. Mais notre retraite volontaire en un pareil moment serait un déshonneur. » L'Assemblée, en mettant Paris en état de siège et en conférant tous les pouvoirs civils et militaires au général Cavaignac, dicta à la Commission exécutive une démission nécessaire. Elle l'envoya en ces termes, rédigés par Lamartine : « La Commission du pouvoir exécutif aurait manqué à la fois à ses devoirs et à son honneur, en se retirant devant un péril public. Elle se retire seulement devant un vote de l'Assemblée; en lui remettant les pouvoirs dont vous l'aviez investie, elle rentre dans les rangs de la représentation nationale pour se dévouer avec vous au danger commun et au salut de la République[2]. »

Cette retraite, si digne et si fière, renfermait une promesse

1. *Mémoires politiques*, III, p. 418 et suiv. Il faut en rapprocher un très curieux dialogue échangé entre Lamartine et Victor Hugo dans la matinée du 24 juin (V. Hugo, *Choses vues*, édition de l'Imprimerie Nationale, I, p. 357-358).

2. Lamartine fut entendu par la commission d'enquête chargée de faire un rapport sur les journées de juin. « A la fin de l'audition, qui ressembla beaucoup à un interrogatoire, le président (Odilon Barrot) redevint collègue et demanda à Lamartine s'il ne souhaiterait pas qu'on négligeât, ou même qu'on omît certaines pièces dans le rapport, ajoutant qu'en ce qui touchait Lamartine la commission, usant d'égards, voulait ne rien approfondir et ne point pousser la curiosité à outrance. Lamartine répondit : « Allez droit devant vous, au fond, nettement, franchement. Vous y trouverez mon innocence et j'y retrouverai ma popularité. » (V. Hugo, *Choses vues*, I, 381.)

Digitized by Google

de concours pour assurer le salut commun. Lamartine seconda de son mieux les efforts de Cavaignac, auquel il a pu dire sans exagération qu'il avait remis « l'épée et l'armée ». C'est une des injustices de l'histoire de n'avoir pas associé son nom à celui du général, dont il avait véritablement préparé la victoire sur l'émeute : il avait *prévu la bataille* et il avait *organisé le combat*.

Deux mois après, il justifiait sa conduite auprès des dix départements qui l'avaient élu, dans une lettre admirable et émouvante, que je tiens pour l'un des plus nobles écrits sortis de sa plume généreuse : « La popularité qui m'avait entouré sans cause, dit-il en commençant, s'est retirée de moi sans motif », mais il n'y a dans cet étonnement ni indignation ni amertume. Il prend successivement, un à un, tous les griefs, tous les reproches, toutes les accusations que la passion ou la rancune des partis, déçus, aigris et jaloux, ont accumulés contre lui. *Il ne réfute pas, il raconte*! Il ne s'excuse pas, il explique. C'est un document historique d'un intérêt palpitant, écrit sans déclamation par un homme de cœur écrasé sous la plus atroce injustice. Les faits et les témoignages y parlent avec une autorité, une précision et une force dont on s'étonne que les historiens, trop habitués à se répéter sans consulter et contrôler les sources originales, n'aient pas tiré un plus large parti. Lamartine passe en revue tous les actes d'une dictature qui n'a pas été exempte de fautes, mais qui laisse intacts sa probité, son courage et son souci du bien public. Pourtant la calomnie ne l'a pas épargné. On éprouve quelque honte à entendre ce grand honnête homme se défendre contre les « chuchotements de la haine »[1] et expliquer qu'il n'a pas détourné deux millions du trésor public pour payer ses dettes ou acheter des terres en France et des maisons à Londres! « Si mes accusateurs, dit-il, ne veulent pas croire à l'impossibilité morale de mes prétendues concussions, ils croiront du moins

1. Lamartine n'intervint pas dans le débat sur les conclusions de la commission d'enquête. Cette abstention lui fut conseillée par Victor Hugo, qui lui dit : « Ne parlez pas. Gardez le silence. Vous êtes peu en cause. Tout cela s'agite en bas. Restez en haut. » (*Choses vues*, 1, 353).

Digitized by Google

à l'impossibilité de l'arithmétique. » Et il fait le compte public de sa fortune privée, de ses dettes, de ses traités, des sacrifices que l'homme de lettres a dû consentir à la fondation de l'ordre nouveau. Ces explications, dont une âme moins fortement trempée aurait souffert, n'entament pas sa confiance. Il convie le peuple à mettre sa sûreté dans cette même Assemblée Nationale qui l'a, lui, méconnu, abandonné et destitué : « Elle est votre souveraineté, elle est digne de vous. Seulement, donnez-lui du temps. L'impatience est la violence des bonnes intentions. On n'institue pas en trois mois le gouvernement d'un siècle. »

C'est l'institution de ce gouvernement et l'élaboration de la Constitution qui le ramènent à la tribune. Entre le 6 septembre 1848 et le 6 octobre il prononce quatre importants discours. Son éloquence a si peu faibli qu'il atteindra le 6 octobre le plus haut sommet où son génie oratoire l'ait élevé. Mais sa clairvoyance n'est plus la même. Il semble parfois que le don prophétique, qui lui a inspiré des illuminations si extraordinaires, l'ait abandonné, ou du moins qu'il se résigne au fatalisme des événements.

Le 6 septembre il soutient la nécessité d'un préambule dans la Constitution où seront exprimées les vérités générales de liberté, d'égalité et de fraternité, qui sont passées à l'état de patrimoine commun du génie humain et de la nation. Il s'élève contre les mensonges du communisme et contre ses sophismes, il défend dans la propriété la base et la condition essentielle de la société, mais il la tient pour corrigible et pour perfectible, et il veut la fortifier en la généralisant. Son esprit et son cœur se refusent à n'envisager les revendications populaires que comme des *questions purement alimentaires* et à ramener toute la civilisation d'un peuple à « des espèces de râteliers humains, où il s'agit de trouver le plus de places possible, et de donner à chacun une part exactement pesée, de manière à ce qu'aucune ne soit ni plus forte ni plus savoureuse que celle de son voisin ».

Reconnaît-il le droit au travail? Le 25 février, devant les canons qui menacent l'Hôtel de Ville, il a opposé à *l'organi-*

Digitized by Google

sation du travail, dont on exige du nouveau gouvernement la proclamation immédiate, un refus qui peut lui coûter la vie : « Je ne signe pas, dit-il, ce que je ne comprends pas, et je ne signe que les engagements que je puis tenir au peuple. Entendez-vous par organisation du travail l'œil et la main de la République ouverts sur la condition des ouvriers pour l'élever, l'éclairer, la moraliser sans cesse?... Entendez-vous des institutions d'enseignement professionnel, de noviciat, de secours intellectuel et matériel aux ouvriers? d'éducation gratuite pour leurs enfants? de salubrité pour leurs travaux? d'assistance pour leurs infirmes et pour leurs vieillards? d'associations mutuelles, favorisées par l'État?... Entendez-vous une répartition de plus en plus équitable et chrétienne de l'impôt, qui en prélève une partie pour soulager les misères imméritées des classes laborieuses, comme en Angleterre, et qui proportionne les charges aux facultés?... Si c'est cela que vous voulez, nous le voulons avec vous, et plus encore; car nous ne sommes pas de ceux qui posent des bornes aux progrès de la moralité divine dans la société, ni des bornes aux devoirs de la propriété et du gouvernement envers les prolétaires, hommes et citoyens comme nous. »

Ce programme social n'est pas d'un rêveur; il est d'un précurseur qui a envisagé tous les problèmes et entrevu les solutions pratiques. En parlant le 14 septembre sur le *droit au travail*, auquel il substitue un trop vague *droit de vivre*, on ne saurait dire que Lamartine s'en détourne, mais il faut bien reconnaître que l'homme d'État s'égare et se complaît dans des considérations philosophiques dont la forme brillante ne réussit pas à couvrir l'indécision singulièrement périlleuse en un pareil moment et sur une question pareille. Il est beau de s'écrier : « Du cœur, citoyens, du cœur! et toujours du cœur pour le peuple! et le peuple donnera le sien à vous et à la République! », mais un cri n'est pas un programme, et le souvenir des ateliers nationaux, quoique Lamartine les eût subis comme une nécessité et comme un expédient, sans les admettre comme une solution de principe, n'en gênait pas moins la liberté de son esprit et de son argumentation.

Digitized by Google

On peut s'étonner davantage que, plus libre, il n'ait pas envisagé avec plus de clarté ou de décision la question de la dualité ou de l'unité du pouvoir législatif. Son discours du 27 septembre 1848 est, à coup sûr, l'un des plus étranges qu'il ait prononcés. Il commence par avouer l'anxiété d'esprit qu'il éprouve avant de prendre une grande résolution. En terminant il revient sur cet aveu et il déclare que, presque indécis sur son vote, il était monté à la tribune moins pour communiquer à ses auditeurs une conviction toute faite que pour s'interroger lui-même. Et, de fait, il s'interroge, il se tâte, il hésite. On assiste à l'improvisation ou, si l'on préfère, au trouble de sa pensée. La vérité ne lui est pas apparue comme une certitude de principe, mais seulement comme une nécessité de circonstance. Il est trop familier avec l'histoire pour ne pas connaître les dangers, les malheurs, les catastrophes, qui peuvent résulter d'une assemblée unique. Si la République était « devenue d'une institution une habitude », si elle avait quatre années au lieu de sept mois d'existence, il soutiendrait peut-être une autre thèse. Mais on est dans une période de fondation et de formation, d'agitation et de faiblesse. Il écarte l'exemple des États-Unis, où le Sénat représente le principe fédératif, et celui de l'Angleterre, qui a une aristocratie privilégiée et territoriale. La France, dans la crise qu'elle traverse, a besoin de toute sa force sociale pour se contracter et se défendre au dedans et au dehors, dans l'entreprise prodigieuse qu'elle a tentée. Que valent les considérations historiques, théoriques et géographiques, les précédents, les comparaisons et les systèmes, auprès de la nécessité de vivre et de donner à la souveraineté l'unité qui lui permette « d'être constituée, d'être condensée, d'être concentrée, d'être toujours présente, d'être exécutive, législative, suivant les besoins du jour et les périls du lendemain »? Il ne faut pas interpréter et invoquer le discours de Lamartine au profit d'une thèse constitutionnelle. Il parle en homme d'État révolutionnaire pour un temps de révolution. Placé en présence du « néant et du vide », il cherche un point d'appui dans un pouvoir dont l'unité lui apparaît comme la

Digitized by Google

condition même de la force et de l'action. D'ailleurs, comment diviser le pouvoir? Qui fera la répartition entre les deux Chambres, et sur quelle base? La fortune? Mais le pays se révolterait contre ce signe matériel et brutal! La profession? Ce serait le système des castes importé de l'Inde dans la France de 1848. Le sort? Mais il est aveugle; « il enverra un sage dans la Chambre des tribuns et un tribun dans le Conseil des sages ». L'âge? « Mais vous déferiez cette œuvre admirable, cette combinaison divine de la nature, qui mêle les âges divers dans la même génération, pour que les faiblesses d'un âge soient corrigées par la force et la maturité d'un autre âge, pour que la vieillesse et la jeunesse, l'enfance et la virilité, forment cette moyenne qui fait l'équilibre des facultés dans le genre humain. Quoi! vous scinderiez ces formes différentes dans votre Corps législatif à deux actes de naissance!... En vertu de cette loi qui aurait scindé l'Assemblée nationale en deux âges et qui crée un conseil des Anciens, vous viendriez dire à Franklin, à Royer-Collard : Va-t'en dans l'autre Chambre, je t'exile au Luxembourg ». (*Profonde sensation.*)

Toutes ces catégories et toutes ces distinctions semblaient à Lamartine, qui faisait ainsi devant l'Assemblée une sorte d'examen public de sa conscience politique, destructives de la dignité morale et de la force du pouvoir à l'heure même où les agitations des factions antisociales réclamaient impérieusement « la dictature immédiate, présente, instantanée, soudaine, du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif » réunis dans les mêmes mains. A qui remettre cette dictature? Lamartine n'a plus d'hésitation : sa pensée, sa démonstration, sa conclusion se font pressantes, éloquentes, irrésistibles : « Cette dictature d'une assemblée souveraine au nom de la nation, souvent nécessaire au moment où l'on fonde dans la tempête des esprits, à qui la confierez-vous dans l'hypothèse des deux Chambres? Je vous le demande : interrogez-vous. (*Mouvement d'attention.*) La remettrez-vous aux deux Chambres à la fois? Mais elles la déchireront en se la partageant. (*Très bien*[1]!)

1. Cette partie de l'argumentation de Lamartine, qui produisit une impression

Digitized by Google

« La remettrez-vous à une seule des deux assemblées? Mais l'autre sera absorbée, avilie, anéantie, détruite! Ce ne sera pas une dictature, ce sera alors une révolution! (*Bravos à gauche.*)

« La remettrez-vous à un homme? Quoi! vous auriez plus de confiance dans un homme que dans la nation représentée par vous-mêmes! (*Sensation prolongée.*)

« Un homme! Mais cela est bien facile à dire. Où sera-t-il, cet homme? Sommes-nous dans un temps où l'on prenne les noms pour des choses, un fantôme pour une réalité? (*Nouveau mouvement.*)

« Mais quand vous auriez cet homme sous la main, je vous dirais encore : Prenez garde! prenez garde à qui vous remettrez vos pouvoirs! Il y a deux noms dans l'histoire qui doivent à jamais, selon moi, empêcher une assemblée française de confier la dictature de sa République, de sa révolution, à un homme.

« Ces deux noms, citoyens, c'est le nom de Monk, en Angleterre; et, en France, c'est le nom de Bonaparte! » (*Mouvements prolongés.*)

Cette péroraison émeut l'Assemblée. 530 voix contre 280 se prononcent en faveur d'une Chambre unique. Et Lamartine, qui a puissamment contribué à ce vote, n'y prend pas part! Son éloquence, sa passion, la fougue de son improvisation l'ont entraîné et exalté. Quand la réflexion le reprend et qu'il faut donner à sa parole la sanction d'une résolution pratique, il hésite à nouveau et il concilie dans l'abstention les contradictions où son anxiété l'a plongé. Il ne sait plus où est son devoir et sans doute, comme il l'écrivait quelques jours avant à Charles Alexandre, s'en remet-il à la Providence, « cette politique infaillible qui corrige nos faiblesses, répare nos fautes et nous pousse au salut souvent par la rude main des difficultés extrêmes ».

profonde, n'a pas laissé insensible l'impartialité de M. de La Gorce. « Pour faire une haute chambre, il fallait en avoir les éléments... La seule haute chambre que la défiance démocratique aurait alors tolérée n'eût été qu'une reproduction de l'autre Assemblée; tout au plus en eût-elle différé par le nombre et l'âge de ses membres ou par la durée de leur mandat. Mais alors elle n'eût pas été un contrepoids; elle n'eût plus été une haute Chambre, elle n'eût été que le morcellement d'une Chambre unique : et si elle ne devait pas être autre chose, peut-être valait-il autant ne pas la créer. » (*Histoire de la seconde République*, I, 446.)

Digitized by Google

Il serait excessif d'imputer au seul discours de Lamartine l'adoption d'un pouvoir législatif unique, que la presque unanimité des délégués des bureaux avait admise et proposée. Mais il faut malheureusement attribuer à son éloquence, dont les accents ne furent jamais plus entraînants, le vote de l'élection du président de la République par le suffrage universel. Eut-il dans cette question, comme dans l'autre, une indécision d'esprit et de conscience? Il l'a dit, mais ses hésitations ne durèrent guère et leur influence ne laissa aucune trace dans son discours, l'un des plus délibérés et des plus résolus qu'il ait prononcés.

L'élection de Louis Bonaparte dans cinq départements, le 17 septembre, avec 300 000 suffrages, avait profondément troublé l'Assemblée et modifié les conditions du problème constitutionnel que la commission avait réglé, quinze jours avant, en proposant, sur le rapport de Marrast, la nomination du chef de l'État par l'universalité des électeurs. Cette quintuple élection avait été accueillie par les uns comme une espérance et par les autres comme une menace. Les partis étaient divisés, la majorité était incertaine. M. Jules Grévy, auquel la destinée préparait une fortune si contraire à son amendement, proposait de confier le pouvoir exécutif, non à un président de la République exerçant une fonction temporaire et indépendante, mais à un président du Conseil, nommé par l'Assemblée et révocable par elle. Il signalait, dans un discours d'une sobriété vigoureuse et prophétique, le danger d'un ambitieux, rejeton d'une ancienne famille régnante, plus empressé, surtout dans un temps de malaise et de misère, de se perpétuer au pouvoir que d'en descendre. M. de Parieu, dont les débuts furent remarquables, soutint la nomination du président de la République par l'Assemblée.

C'est à ces deux thèses que Lamartine répondit dans la séance du 6 octobre. On attendait son discours. Les rangs se garnirent aussitôt qu'il parut à la tribune, où il fut accueilli par un silence fait de recueillement et d'émotion. Il n'aborda pas tout de suite le mode d'élection. L'amendement Grévy, en supprimant la présidence, réunissait dans les mêmes

Digitized by Google

mains le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, qui lui était subordonné. C'était trop ou pas assez. Lamartine demandait à ce système d'aller jusqu'au bout de la logique et, s'appelant de son vrai nom, la Terreur, de confondre avec les autres le pouvoir judiciaire. Il écartait comme irresponsables et comme condamnés à la violence par leur faiblesse même les gouvernements à plusieurs têtes. « Les époques énergiques, disait-il, ne veulent pas de moyenne de gouvernement : elles veulent un pouvoir à leur image. »

L'origine de ce pouvoir, sa source constitutionnelle, telle était la véritable question du débat. Il fallait choisir entre l'élection par l'Assemblée et l'élection par le suffrage universel. M. de Parieu avait invoqué au profit du premier système les exemples des États-Unis, de la Hollande et de la Suisse. Lamartine écartait ces comparaisons et se refusait à soumettre un pouvoir, qu'il voulait fort et unitaire, à la loi des États fédératifs. La souveraineté du peuple, dont la Révolution de Février et la Constitution projetée avaient fait leur base, ne pouvait exister, selon lui, qu'à la condition de lui donner « largement, amplement, sincèrement, sans lui rien retenir, son droit tout entier ». Le pouvoir ne pouvait procéder, dans une République, que de la popularité. Or qu'adviendrait-il si l'Assemblée, nommant le président, devenait impopulaire? Tout le pouvoir constitué ne s'anéantissait-il pas du même coup? « Tout périrait ou du moins tout s'éclipserait à la fois dans le prestige des deux pouvoirs, trop enchaînés l'un à l'autre, puisque l'un sortirait de l'autre. » Et d'ailleurs, ne faut-il pas à chaque pouvoir une prérogative propre, un rôle distinct et spécial? Un pouvoir exécutif, subordonné au pouvoir législatif, serait-il autre chose qu'une « aiguille destinée seulement à marquer l'heure des volontés ou des caprices de l'Assemblée sur le cadran de la Constitution »?

Cette image, qui souleva de longs applaudissements, donnait une conclusion poétique à la partie abstraite du discours de Lamartine : il ne s'y attarda pas. Et avec une netteté vigoureuse il aborda l'un des principaux arguments de M. de Parieu qui redoutait d'ouvrir, par l'élection du prési-

Digitized by Google

dent confiée au suffrage universel, une sorte de recensement des partis hostiles à la République. Cette crainte n'était-elle pas la raison de « l'hésitation maladive » qui travaillait, depuis plusieurs mois, l'opinion publique et l'Assemblée Constituante? Lamartine n'éluda pas la difficulté. Il écarta tout d'abord le parti légitimiste, qui ne consentirait pas à une seconde abdication, pire que la première, celle de ses droits divins, pour briguer un pouvoir précaire, temporaire et emprunté. Et son bon sens ne déclarait pas moins impossible toute tentative de candidature de la « dynastie illégitime de Juillet.... Quoi! ce pouvoir monarchique qui est tombé, qui s'est affaissé de lui-même, il y a six mois, au milieu de toutes les forces constituées de la représentation nationale, de l'administration et de l'armée; ce pouvoir qui s'est ainsi dérobé à la France, il tenterait, six mois après, de rentrer caché dans l'urne d'un scrutin! Quelle pitié! C'est impossible, ce qui est ridicule n'est pas possible en France. » (*Très bien! Longue agitation.*)

Mais il y avait une autre dynastie! N'était-elle pas le motif secret des hésitations dont Lamartine s'étonnait? Pourquoi ne pas le dire? Le pays ne pouvait-il pas tout entendre, et l'esprit de la République n'était-il pas de n'avoir peur de rien? Lamartine entra dans cette partie délicate du débat avec un courage qui s'imposa à l'attention de l'Assemblée. Il rappela comment, sous le Gouvernement provisoire, il s'était préoccupé de parer au danger que pouvaient faire courir au pays « des noms d'individus dont le péril, le crime, si vous le voulez, n'est qu'un trop éclatant reflet de gloire ». Mais les temps étaient changés. L'Assemblée en avait décidé autrement en rendant aux membres de cette famille (dont jusqu'ici Lamartine n'a pas une seule fois prononcé le nom), tous les droits et tous les titres, non seulement de citoyens, mais de représentants, en leur restituant le droit commun de la souveraineté nationale. Et voici que par un changement des rôles tout à fait imprévu, c'est l'Assemblée, si confiante hier, qui redoute, pour un grand peuple militaire, l'éventualité d'un fanatisme posthume et l'éclat fascinateur d'un grand nom! Ce danger est-il probable? Lamartine ne

Digitized by Google

veut ni le nier ni l'affirmer, il ne lit pas dans les ténèbres de l'avenir, mais ce qui le rassure contre les espérances des factions, c'est qu'une usurpation ne peut pas se fonder seulement sur des réminiscences ou des ambitions : « *Pour arriver à un 18 brumaire dans le temps où nous sommes, il faut deux choses : de longues années de terreur en arrière, et des Marengo, des victoires en avant...* ». Or, comme il n'y a ni des crimes à réparer ni des victoires à espérer, il considère que l'on peut envisager de sang-froid, en dehors de toute considération dynastique ou personnelle, la question de la nomination du chef de l'État.

Quel est donc le danger véritable? Il est, à cette heure du reflux des révolutions, où l'enthousiasme tombe, dans une certaine incrédulité, dans « une certaine désaffection de la République, *qui n'a été, en vérité, qu'une grande et merveilleuse surprise du temps...* ». Aux premiers mois d'enthousiasme et d'espérance ont succédé des agitations, des émeutes, la crise financière et la crise de la faim, une propagande de méfiance, de panique et de peur auprès des intérêts et des croyances que l'on a troublés et effrayés. Est-ce donc le moyen de rallier et de réchauffer la confiance que de renier le magnifique idéal de la révolution de Février en disant au pays : « Nous t'enlevons ta part dans la souveraineté que nous venons en vain d'écrire, nous te chassons de l'exercice de cette souveraineté; après l'avoir proclamée, nous t'enlevons ta part de souveraineté, nous t'exilons de ta propre République, ainsi que la majorité des électeurs en furent exilés pendant trente-six ans sous le gouvernement constitutionnel! »

Lamartine ne le croit pas. Pour « recruter et solidariser, par un lien rattaché au cœur de chaque citoyen, tous les individus, toutes les volontés, toutes les forces de la population pour la République », il faut donner à ce citoyen le droit de réfléchir, de juger, de comparer et de choisir; il faut lui conférer en quelque sorte « le sacrement de l'autorité » et substituer le suffrage universel, source de toute autorité véritable, aux droits abolis de primogéniture, de conquête ou d'hérédité.

Digitized by Google

A ce système d'un président « ballotté en plein soleil dans un immense scrutin populaire », on oppose une élection faite, dans une assemblée parlementaire, à 60, à 50, à 30, à 20, à 4 ou 3 voix peut-être. « Et quelles voix, Messieurs, des voix d'hommes auxquelles la malveillance, l'envie, la faction, car il faut oser descendre dans le cœur même des factions pour y surprendre leurs mauvaises pensées, auxquels ces factions pourront dire : Toi, tu as nommé le président de la République, parce qu'il était ton parent et que tu voulais grandir en lui ta famille. Toi, tu as donné au président de la République ta voix, parce qu'il était ton ami personnel, et que, dans la grandeur de sa fortune, tu voulais élever ta propre fortune. Toi, tu as nommé le président de la République, parce qu'on t'a promis une ambassade; toi, parce qu'on t'a promis une préfecture.... » (*Interruption! Oui! oui! Bravos! Sensation prolongée.*)

A ces mots l'émotion et l'agitation sont telles que Lamartine est, pendant de longs instants, obligé de s'interrompre. Il reprend avec plus de force : « Je disais, et je le disais sans calomnier le moins du monde, dans ma pensée, la conscience et l'incorruptibilité des citoyens qui siègent ici au même titre que moi; mais je disais que, dans les mauvaises pensées des factions ennemies de la République et de ses pouvoirs, il y aurait des hommes qui ne manqueraient pas de dire au peuple : « Celui-ci a nommé parce qu'il avait une espérance; celui-ci a nommé parce qu'il avait une faiblesse; celui-ci a nommé parce qu'il avait une cupidité. Citoyens, diraient les tribuns au peuple, voilà la source douteuse, voilà la source suspecte d'où la République a fait jaillir pour vous, non pas son premier pouvoir, mais sa première fonction, mais celle qui est destinée à imprimer, par les mains du pouvoir exécutif, au peuple la volonté souveraine de votre pouvoir législatif, et vous ne tremblez pas de l'effet possible de ces accusations! (*Mouvement.*)

« Ah! on peut corrompre les hommes par petits groupes, on ne peut pas les corrompre en masse. On empoisonne un verre d'eau, on n'empoisonne pas un fleuve. »

Est-ce à dire que Lamartine s'aveugle et croit impossible

Digitized by Google

un attentat contre la République? S'il confie à chaque citoyen le droit de la défendre, il n'en est pas moins troublé par des appréhensions et des pressentiments dont il fait sa péroraison, « brillante comme un météore, harmonieuse comme une mélodie, fière comme un défi, touchante comme une invocation suprême à la destinée » (De La Gorce).

« Je sais bien qu'il y a des dangers graves dans les deux systèmes; qu'il y a des moments d'aberration dans les multitudes; qu'il y a des noms qui entraînent les foules comme le mirage entraîne les troupeaux, comme le lambeau de pourpre attire les animaux privés de raison! (*Longue sensation.*)

« Je le sais, je le redoute plus que personne, car aucun citoyen n'a mis peut-être plus de son âme, de sa vie, de sa sueur, de sa responsabilité et de sa mémoire dans le succès de la République!

« Si elle se fonde, j'ai gagné ma partie humaine contre la destinée! Si elle échoue, ou dans l'anarchie, ou dans une réminiscence de despotisme, mon nom, ma responsabilité, ma mémoire échouent avec elle et sont à jamais répudiés par mes contemporains! (*Bravos prolongés. — Interruptions.*)

« Eh bien! malgré cette redoutable responsabilité personnelle dans les dangers que peuvent courir nos institutions problématiques, bien que les dangers de la République, bien que ses dangers soient mes dangers, et leur perte mon ostracisme et mon deuil éternel, si j'y survivais, je n'hésite pas à me prononcer en faveur de ce qui vous semble le plus dangereux, l'élection du président par le peuple. (*Mouvement prolongé. — Interruption.*)

« Oui, quand même le peuple choisirait celui que ma prévoyance mal éclairée, peut-être, redouterait de lui voir choisir, n'importe : *Alea jacta est!* Que Dieu et le peuple prononcent! Il faut laisser quelque chose à la Providence! Elle est la lumière de ceux qui, comme nous, ne peuvent pas lire dans les ténèbres de l'avenir! (*Très bien! très bien!*)

« Invoquons-la, prions-la d'éclairer le peuple, et soumettons-nous à son décret. (*Nouvelle sensation.*) Peut-être périrons-nous à l'œuvre, nous? (*Non, non.*) Non, non, en effet, et

Digitized by Google

il serait même beau de périr en initiant son pays à la liberté. (*Bravo!*)

« Eh bien! si le peuple se trompe, s'il se laisse aveugler par un éblouissement de sa propre gloire passée; s'il se retire de sa propre souveraineté après le premier pas, comme effrayé de la grandeur de l'édifice que nous lui avons ouvert dans sa république et des difficultés de ses institutions; s'il veut abdiquer sa sûreté, sa dignité, sa liberté entre les mains d'une réminiscence d'empire; s'il dit : Ramenez-moi aux carrières de la vieille monarchie (*sensation*); s'il nous désavoue et se désavoue lui-même (*non! non!*), eh bien! tant pis pour le peuple! Ce ne sera pas nous, ce sera lui qui aura manqué de persévérance et de courage. (*Mouvement prolongé.*)

« ... Si ce peuple s'abandonne lui-même, s'il venait à se jouer avec le fruit de son propre sang, répandu si généreusement pour la République en février et en juin; s'il disait ce mot fatal, s'il voulait déserter la cause gagnée de la liberté et des progrès de l'esprit humain pour courir après je ne sais quel météore qui brûlerait ses mains... (*Sensation.*)

« Qu'il le dise! (*Mouvement.*)

« Mais nous, citoyens, ne le disons pas du moins d'avance pour lui! (*Nouveau mouvement.*)

« Si ce malheur arrive, disons-nous, au contraire, le mot des vaincus de Pharsale : *Victrix causa deis placuit, sed victa Catoni!* (*Sensation.*)

« Et que cette protestation contre l'erreur ou la faiblesse de ce peuple soit son accusation devant lui-même, et soit notre absolution à nous devant la postérité! »

Lamartine s'était surpassé dans une ascension magnifique. Ce discours compte assurément parmi les chefs-d'œuvre que la tribune a inspirés, et je n'en connais pas, pour ma part, qui soit encore capable de remuer plus profondément les âmes. Sa grandeur, sa puissance tragique et sa mélancolie fièrement résignée font penser à Bossuet. L'effet en fut immense. Les représentants se précipitèrent sur les marches de la tribune pour entourer, applaudir, acclamer l'orateur de génie qui les avait bouleversés et séduits. Personne n'osa se mesurer avec lui. La presse, divisée sur le fond, mais

Digitized by Google

unanime dans l'admiration et dans l'enthousiasme, prolongea ce triomphe.

La thèse, malheureusement, valait moins que le discours. Lamartine avait appelé de ses vœux « une République de Washington ». Le suffrage universel répondit, dans l'élection du 10 décembre, par une République de Bonaparte. Le prince Louis-Napoléon obtint, sur 7 327 345 suffrages exprimés, 5 434 226 voix, tandis que Lamartine, distancé par Cavaignac, Ledru-Rollin et Raspail, n'en recueillait que 17 910. La droite, oublieuse des services rendus à l'ordre social, accueillit ce chiffre, au moment de la proclamation officielle, par des ricanements. Lamartine subit son destin et cette injustice avec une dignité dont Victor Hugo, qui assista, le 30 décembre, à une réception chez l'ancien dictateur, nous a laissé un précieux témoignage : « On parla de l'élection du président. M. de Lamartine, blanc, courbé depuis février, vieilli de dix ans en dix mois, était calme, souriant et triste. Il prenait avec gravité son échec. — Je n'ai rien à dire, le suffrage universel m'a conspué. Je n'accepte ni ne refuse le jugement. J'attends. — Il avait raison d'attendre, car les personnages comme Lamartine peuvent être jugés en première instance par la raison des hommes, mais ne sont jamais jugés en dernier ressort que par la raison des choses. Du reste toujours le même; noble, tranquille, généreux, tout entier au pays, poussant le patriotisme jusqu'au dévouement, et le dévouement jusqu'à l'abnégation[1] ».

Sollicité par le président en vue de la formation d'un ministère, Lamartine refusa cette offre. Mais ce refus ne procédait ni d'une rancune ni d'un dépit. On peut s'étonner, au contraire, de la tranquillité confiante avec laquelle Lamartine s'accommoda du nouvel ordre de choses. Le 6 février 1846, au cours d'un débat sur la dissolution de l'Assemblée, il fut appelé à s'expliquer sur le discours dans lequel il avait réclamé, pour la nomination du pouvoir exécutif, la confiance entière, absolue, souveraine dans le suffrage universel. Il n'exprima pas un regret : « J'ai dit ce grand mot : le sort

1. *Choses vues*, I, 421.

Digitized by Google

en est jeté, *alea jacta est!* Je ne m'en repens pas; je le répéterais encore aujourd'hui, s'il fallait le répéter; je suis de ceux, sachez-le bien, qui ne craindront jamais de jouer avec le sort quand c'est la France qui tiendra le dé, et quand c'est Dieu qui tiendra le sort[1] ». Plus tard, au souvenir du discours qu'il prononça le 19 février 1848 pour prêcher la résistance, et qu'il regrettait amèrement, il formulait une autre opinion : « C'est un tort grave de renvoyer à Dieu ce que Dieu a laissé à l'homme d'État : la responsabilité. L'homme sage ne doit jamais défier la fortune, mais la prévoir et la conjurer. »

Lamartine, qui n'avait pas eu la prévoyance de conjurer la fortune, eut la faiblesse, qu'il ne faut pas confondre avec la sagesse, de la subir. Le 2 juin 1848, au nom de la Commission exécutive, il disait : « Quel que soit le nom glorieux dont se couvre une faction dans la République, nous saurons déchirer le voile, pour ne voir derrière le nom que la faction, s'il en existe. La France a pris la République au sérieux! elle la veut, elle la défendra contre tous. » Et il proposait la proscription de Louis-Napoléon Bonaparte. Le 6 février 1849, il faisait presque un acte de contrition et il attribuait au suffrage universel, qui avait fait un président de la République de celui-là même qu'il avait voulu proscrire, plus d'inspiration et de génie qu'aux hommes d'État : « C'est le cas, pour les hommes qui ont pris part à ces prudences qui sont devenues par le temps des imprudences et des inhabiletés, de s'incliner devant la sagesse supérieure à la leur, et de reconnaître, non seulement la souveraine autorité, mais la souveraine sagesse de leur pays. Quant à moi, dans cette situation que ce suffrage m'a faite, je n'hésite pas un instant à reconnaître qu'il y avait peut-être convenance, que sais-je? bonheur pour le pays à trouver ce rayon de gloire sur un front pour en décorer la liberté dans notre pays.... (*Sensation.*)

« Citoyens, permettez-moi de vous dire que je ne sais à

1. Il faut rappeler ici un vers des *Novissima verba* :

J'aime à jouer ainsi mon âme avec le sort.

Digitized by Google

quelle pensée répondent ces murmures, mais que, s'ils supposent en moi une pensée d'adulation....

« De toutes parts. — Oh! non! non!

« M. DE LAMARTINE. — Eh bien! je vous demande pardon de m'être trompé à la signification de l'interruption et je reprends.

« Je disais, en sincère républicain, en homme qui ne peut pas être désormais autre chose, je disais que, sous un certain rapport, j'avais eu peut-être à me réjouir dans ma pensée d'une élection à laquelle j'avais répugné si fortement d'avance, et qu'il y avait peut-être quelque bénéfice pour cette nouvelle République, dont il nous faut implanter le nom avec la chose à la fois dans notre pays, à se revêtir d'un certain prestige déjà acquis par l'imagination des populations, et à acclimater la liberté par la gloire. »

En attendant que les événements vinssent donner à cette confiance le brutal démenti du Coup d'État, il faut du moins rendre à Lamartine cette justice qu'il ne déserta ni la cause de la Révolution de Février ni celle de la liberté. La défense de l'une et de l'autre fut l'inspiration commune des discours, d'ailleurs peu nombreux, qu'il prononça soit dans les derniers mois de l'Assemblée Constituante, soit pendant la durée de l'Assemblée Législative, où il ne rentra, lui, l'élu de dix départements en avril 1848, que par une élection partielle du Loiret en juillet 1849. Entre le mois de janvier 1849 et le mois de mars 1851, Lamartine, qui fit d'ailleurs un nouveau voyage en Orient, monta seize fois à la tribune. Conscient de sa situation devant l'opinion, il ne voulait pas « fatiguer la tribune de sa présence »; il abdiquait toute part d'influence et de pouvoir, mais son « honneur et son patriotisme » lui commandaient d'intervenir chaque fois que la Révolution de Février ou les principes républicains lui paraissaient courir un danger. Alors, comme le soldat de Virgile, il s'écriait avec une fierté courageuse : *Me, me, adsum, qui feci.*

On l'entendit opposer la vigueur d'un raisonnement décisif à la proposition de Bastiat qui voulait établir l'incompatibilité entre le mandat de député et les fonctions de

Digitized by Google

ministre et lutter, malgré les clameurs injurieuses de la droite, contre les conditions trop rigoureuses de la déportation substituée à la peine de mort en matière politique.

Sa faculté d'improvisation n'avait pas faibli. Le 23 février 1850, il entra par hasard dans l'Assemblée au moment où Thiers qualifiait de *funestes* les journées d'où la République était éclose. Cette épithète le jeta à la tribune où il prononça en faveur de la Révolution de Février une allocution vibrante et indignée, dont une interruption presque grossière de Montalembert ne réussit pas à briser l'élan. A la veille du second anniversaire des journées de Février, heureusement évoqué, il leur décerna, par opposition à l'épithète de Thiers, le titre de *glorieuses*, faisant d'ailleurs honneur de cette gloire au peuple français, « qui avait couvert, le lendemain, de sa force et de sa magnanimité ceux qu'il regardait, la veille, comme des ennemis ». L'effet de cette improvisation est suffisamment caractérisé par la mention du *Moniteur*. « *Bravos et applaudissements à gauche. Un grand nombre de représentants se précipitent de leurs bancs pour féliciter l'orateur et lui serrer les mains. Les membres de la gauche se lèvent tous et à trois reprises différentes poussent le cri de : Vive la République!* »

Le 23 mai 1850, Lamartine combattit le projet de loi de mutilation du suffrage universel dans un discours, mal ordonné et diffus, mais où son éloquence retrouva des accents et des lueurs admirables. Il parla, notamment, du socialisme avec une hauteur de vues, un courage et une clairvoyance d'où se dégageait, dans une claire vision de l'avenir, un programme de réalisations pratiques opposé au jacobinisme social et aux chimères impuissantes. Quand il somma les adeptes des théories révolutionnaires de se nommer, personne ne se leva. D'un autre côté, il dénonça les conspirations ourdies en plein jour contre le gouvernement républicain et démocratique. Il prononça le nom de Monk. Un interrupteur parut s'étonner de ce souvenir. « Je souhaite, répliqua Lamartine, que, dans deux ans, vous ne me demandiez pas, monsieur, ce qu'avait fait Monk. » Ses conseils, qu'il prodiguait à tous, dans une crise déjà

Digitized by Google

ouverte, avec la sagesse d'un désintéressement insoupçonné, prenaient une forme magnifique : « Je voudrais, disait-il, qu'au lieu de regarder sans cesse et d'appeler les yeux de ce peuple vers des horizons nuageux, et par là même suspects à la sagesse de ces populations, je voudrais que le pouvoir, et la majorité, et l'opinion conservatrice dans la République, que les feuilles et les organes qui dépendent d'eux, au lieu de regarder toujours vers les Tuileries, regardassent plus souvent vers cette modeste demeure de Washington, vers ce Mont-Vernon, dans laquelle le premier président de la République américaine repoussa toutes ces offres d'accroissement de pouvoir, de décimation du pouvoir du peuple, de prolongation illégale du sien, que des amis téméraires comme vous venaient sans cesse lui offrir, et où il conquit, au lieu d'un pouvoir précaire, la liberté pour un monde tout entier, et l'immortalité pour son nom (*Vive approbation et applaudissements répétés à gauche*) ».

Il prodiguait au peuple les exhortations les plus pathétiques pour le détourner du « droit exécrable d'insurrection » ou du refus de l'impôt, qu'il dénonçait comme « l'insurrection à domicile et la guerre civile portée au foyer de chaque citoyen ». Il lui recommandait « la justice et la patience : la justice qui donne l'opinion, et la patience qui donne le temps, ces deux éléments invincibles de la cause des peuples ». Et il terminait sur ces mots, qui entraînaient l'Assemblée dans des applaudissements unanimes : « Puissions-nous, messieurs, puissions-nous dans deux ans dire à ces détestables agitateurs de toutes les nuances, et je dis avec intention de toutes les nuances (*Mouvement*), à ces détestables pessimistes qui semblent se complaire à agiter le peuple, à prophétiser le trouble pour le faire naître.... (*Mouvement. — Très bien! très bien!*), qui semblent tenter la sagesse du peuple, comme si cette sagesse était un reproche pour eux; puissions-nous dire dans deux ans à ces obstinés pessimistes qui semblent vouloir prendre la liberté en flagrant délit pour avoir le droit de la supprimer et de la punir.... (*Bravos*), puissions-nous leur dire après deux années passées dans le calme, et en rentrant ou en sortant de cette enceinte :

Digitized by Google

« Vous avez été trompés dans vos prophéties; vous avez été déçus dans vos espérances; vous avez donné rendez-vous à la tempête, mais la tempête a été plus sage que vous, elle n'y viendra pas! »

La tempête que Lamartine avait voulu écarter naquit des conflits persistants entre l'Assemblée et le pouvoir exécutif. Comment ces conflits n'auraient-ils pas existé entre deux pouvoirs nés de la même source, investis l'un et l'autre par le suffrage universel, inévitablement jaloux, soupçonneux et rivaux? Lamartine avait une grande responsabilité dans cette situation constitutionnelle à laquelle le génie de sa parole avait si puissamment collaboré. Quand il eut à prendre parti, le 16 janvier 1851, sur la Commission d'enquête, qui était un acte de défiance de l'Assemblée envers le pouvoir exécutif, il prononça, au milieu de l'agitation générale, un discours embarrassé dont il faut pourtant convenir que le ton était plus favorable au pouvoir exécutif qu'à la commission permanente. « Je crois toujours, disait-il, quand un homme élevé à cette hauteur profère, sans y être obligé, un nouveau serment à la République, et quand, en y manquant, il aurait pour démenti, non pas seulement vos voix, mais les voix de l'histoire et de la postérité.... » Un membre de l'extrême gauche, dont *le Moniteur* n'a pas conservé le nom, s'écrie : « Qu'est-ce que c'est que ça? » Cette interruption irrespectueuse et familière provoqua des rires. Elle portait pourtant en elle le secret de l'avenir et l'histoire, une histoire prochaine! devait lui donner raison contre la crédulité de Lamartine.

C'est le 15 mars 1851 que Lamartine prononça, sur un incident imprévu, son dernier discours. Un représentant, M. Baze, avait accusé le Gouvernement provisoire « d'avoir impunément réorganisé ou plutôt désorganisé la garde nationale ». Lamartine prit la défense et fit l'éloge de la garde nationale, à laquelle il attribua, pour partie, l'honneur d'avoir « par son zèle spontané, son dévouement et son intrépidité gardé à la France le drapeau qui fait sa dignité, sa force et sa nationalité ». Cette évocation du jour le plus glorieux de sa vie valut à Lamartine de connaître, pour la dernière fois, la joie des acclamations unanimes.

Digitized by Google

A partir de cette date, il se tut. Ce fut le journal *le Pays*, dont la Guéronnière était le rédacteur en chef, qui reçut, jusqu'au coup d'État, ses impressions ou ses confidences. « Le journal, disait-il, est à la hauteur de la tribune. C'est la tribune en quelque sorte domestique, transportée au foyer de chaque citoyen. Le discours ne parle que rarement, le journal cause tous les jours; une conversation assidue est souvent ainsi plus persuasive qu'une harangue ». Devenu journaliste, Lamartine se couvrait de l'autorité de Mirabeau, « cet oracle de la révolution modérée », qui écrivait dans le *Courrier de Provence*, en descendant de la tribune, « ses plus belles pages et ses plus éloquentes considérations ». A vrai dire, l'exemple portait mal : Lamartine finissait comme Mirabeau avait commencé. Mirabeau déserta le journal pour la tribune : Lamartine abandonna la tribune pour le journal. Ses articles, dont la clairvoyance n'égale pas toujours le talent, étaient écrits d'un style entraînant et passionné où l'orateur prenait la revanche du silence qu'il s'était imposé. Pourquoi donc l'orateur se taisait-il? Les agitations et les intrigues d'une assemblée où il n'avait pas de parti, et qui supportait impatiemment ses conseils embarrassés dont une ferme direction était absente, avaient fini par l'inquiéter et par le décourager. Il était retombé dans l'isolement et dans l'impuissance. L'heure était passée du

... Tribun de paix soulevé par la houle,
Offrant, le cœur gonflé, sa poitrine à la foule
Pour que la liberté remontât pure aux cieux.

« Las des soleils », le grand homme désabusé voulait l'oubli dans la mort, cette mort dont les admirables strophes au comte d'Orsay avaient déjà appelé le jour prochain :

Que la feuille d'hiver, au vent des nuits semée,
Que du coteau natal l'argile encore aimée
Couvrent vite mon front moulé dans le linceul!
Je ne veux de vos bruits qu'un soupir de la brise,
Un nom inachevé dans un cœur qui se brise,
J'ai vécu pour la foule, et je veux dormir seul.

Hélas! dix-huit ans s'écoulèrent, dix-huit ans d'abandon moral, de travail forcé et de détresse, avant que l'aigle, frappé au cœur, pût mourir et dormir seul!

Digitized by Google

LIVRE III

LES FORMES ET LES PROCÉDÉS DE L'ÉLOQUENCE DE LAMARTINE

CHAPITRE PREMIER

LAMARTINE ORATEUR POLITIQUE
COMMENT LAMARTINE PRÉPARAIT SES DISCOURS

PARALLÈLE ENTRE LAMARTINE, LORD CHATAM, MIRABEAU ET VERGNIAUD || PROCÉDÉS COMMUNS A VERGNIAUD ET A LAMARTINE || LES PROGRÈS ET SECRETS DE L'IMPROVISATION DE LAMARTINE || SES COLLABORATEURS || LA MÉMOIRE DE LAMARTINE || PLAN INÉDIT D'UN DISCOURS PROJETÉ CONTRE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE GUIZOT || CE QUE LAMARTINE A GAGNÉ EN VIGUEUR AU COURS DES ÉVÉNEMENTS DE 1848 || DEUX AUTRES PLANS INÉDITS DE DISCOURS || ABSENCE D'ESPRIT || LAMARTINE EST LE POÈTE SUPRÊME DE LA PAROLE POLITIQUE.

Lord Chatam, Mirabeau et Vergniaud étaient parmi les orateurs modernes de la tribune ceux que Lamartine mettait au premier rang. Lord Chatam avait ses préférences. Au lendemain de ses succès contre la *coalition* et de son triomphe dans la question de la translation des cendres de l'empereur Napoléon, Lamartine écrivait à Virieu : « Ta lettre, qu'on me renvoie de Paris, m'a fait un extrême

Digitized by Google

plaisir : tu me nommes au rang de l'homme qui est mon idéal depuis vingt ans, le *grand* Chatam : c'est l'orateur moderne par excellence. Arriver là pour moi un jour, en ce genre, c'est le pic du mont Blanc.... » (20 juin 1840). Plus tard, dans une étude sur l'orateur favori qui avait enthousiasmé sa trentième année, il lui conservait toute son admiration : « De tous les modernes, selon nous, celui qui mérite le mieux d'être placé au rang des maîtres souverains de la parole humaine, c'est William Pitt, comte de Chatam, père d'un fils presque égal à lui... [1] ».

En le comparant à Lord Chatam, Virieu avait flatté chez Lamartine une vanité secrète qui ne désespérait pas de s'égaler au redoutable modèle. « Je m'en sens *aisément* la force, lui répondait-il, en soulignant lui-même le mot *aisément*, mais l'occasion et le temps, Dieu sait seul! » Ce ne furent pas les occasions ni le temps qui lui manquèrent. L'obstacle était dans ses dons eux-mêmes dont le naturel différait de ceux qui avaient fait le succès du rival de Robert Walpole et de Fox. « Un souffle extraordinaire, a écrit Taine pour caractériser l'éloquence de lord Chatam, de Fox et de Pitt, une sorte de frémissement de volonté tendue, court à travers toutes ces harangues. Ce sont des hommes qui parlent et ils parlent comme s'ils combattaient. Ni ménagements, ni politesse, ni retenue. Ils sont déchaînés, ils se livrent, ils se lancent, et, s'ils se contiennent, ce n'est que pour frapper plus impitoyablement et plus fort.. [2]. » Rien dans les discours les plus incisifs et les plus âpres de Lamartine ne rappelle cette « hauteur d'orgueil », cette « indomptable audace », cette « prodigalité d'outrages » auxquelles le premier Pitt parvint presque dès son début en se mesurant avec Robert Walpole, qui avait eu l'imprudence de lui reprocher son jeune âge et sa nouveauté dans les affaires. Jamais, ni contre Thiers ni contre Guizot, Lamartine n'employa de semblables accents et ne recourut à de telles invectives. Il y avait un degré de représailles que son tempérament, son éducation et sa politesse ne lui permettaient pas de dépasser. En 1851,

1. *Portraits et Biographies*, 1865, p. 201-263.
2. *Histoire de la littérature anglaise*, 8e éd., III, p. 324.

Digitized by Google

à l'occasion du débat sur la révision de la Constitution, il reprochait à Victor Hugo les violences de son langage : « A quoi bon la colère, disait-il, qu'à provoquer la colère? Quand on combat, bien; quand on raisonne, non. » Lamartine, lui, qu'il combattît ou qu'il raisonnât, ne se mettait pas en colère. Quelque effort qu'il fît pour mordre, il restait un cygne. Il pouvait admirer lord Chatam, il ne pouvait pas l'imiter, sinon peut-être dans ces « éclats de l'inspiration saccadée » et dans cette « témérité des images poétiques » où Taine découvre, pour partie, les sources de l'éloquence du plus grand orateur anglais du XVIIIe siècle.

Lamartine, qui procédait si peu de lord Chatam, se rattachait-il à Mirabeau? Il avait pour « cet homme gigantesque » une admiration dont il a multiplié les témoignages. Depuis son discours de réception à l'Académie Française en 1830 jusqu'à ses *Mémoires politiques* qui parurent en 1863, il n'a pas manqué une occasion soit à la tribune, soit dans ses écrits politiques, de rendre hommage à son génie d'orateur et d'homme d'État [1]. Le portrait qu'il en a tracé dans *les Girondins* est surtout resté célèbre parce que Lamartine paraît, au moins par certains traits, s'y être peint lui-même : « Son éloquence, impérative comme la loi, n'est plus que le talent de passionner la raison. Sa parole allume et éclaire tout; presque seul dès ce moment, il a le courage de rester seul. Il brave l'envie, la haine et les murmures, appuyé sur le sentiment de sa supériorité. Il ne parle plus aux hommes qu'au nom de son génie. L'assentiment que trouve la vérité dans les âmes est sa puissance. Sa force lui revient par le contre-coup. Il s'élève contre tous les partis et au-dessus

1. Je signale, notamment : un passage du discours sur la translation des Cendres (26 mai 1840); — le second article sur la Question d'Orient, où Lamartine qualifie Mirabeau du « plus grand génie politique de la France »; — *le Conseiller du peuple*, I, p. 400, et les *Mémoires politiques* IV, 222-223, dont le texte est d'ailleurs le même, car Lamartine se répétait sans fausse honte. L'étude parue dans les *Hommes de la Révolution* (1865, p. 1-267) est faite principalement de citations empruntées à Lucas de Montigny, aux *Souvenirs* d'Ed. Dumont et surtout à la Correspondance avec le Comte de La Marck, dont Lamartine a démarqué le texte et l'importante introduction de M. de Bacourt. C'est à peine si, de loin en loin, quelques lueurs sillonnent cette compilation d'un génie vieilli et réduit, pour vivre, à des travaux de librairie trop hâtivement faits pour égaler les grands sujets qu'il abordait.

Digitized by Google

d'eux.... Les magnifiques épanchements de sa grande âme ne ressemblaient en rien aux mesquines irritations des démagogues. Son talent, sans égal, par la philosophie de la pensée, par l'étendue de la réflexion et par le grandiose de l'expression.... La nation inquiète, qui voyait tomber une à une ses institutions et qui craignait un bouleversement total, sentait par instinct que le génie d'un grand homme était la dernière force qui lui restait.... » (Livre Premier, III et IV.)

S'il y a du Mirabeau dans ce portrait, moins romantique que celui de Victor Hugo, on y retrouve surtout Lamartine. Le « talent de *passionner la raison* » que l'auteur des *Girondins* attribuait à son modèle est celui dont il se faisait un programme, exprimé dans les mêmes termes, au cours de l'allocution qu'il avait préparée en 1840 pour ses électeurs de Mâcon. La malice clairvoyante de Sainte-Beuve n'avait pas eu besoin de ce rapprochement pour constater que « le livre des *Girondins* pourrait s'intituler *les Lamartine.* » Les événements de 1848 lui avaient révélé des perspectives qu'il notait avec complaisance. « Lamartine, écrivait-il, s'y dessine à l'avance à tout moment, lui et son rêve. Il se dessine dans Mirabeau, dans Vergniaud et dans bien d'autres personnages; le profil de Jocelyn-tribun se projette partout. Le Jocelyn se profile jusque dans les balafres de Mirabeau [1]. »

Au moment où il écrivait ce portrait de Mirabeau, Lamartine ne connaissait que des fragments tronqués de la Correspondance du tribun de l'Assemblée Constituante avec le comte de La Marck. S'il avait connu son plan politique et sa méthode, il aurait fait une part plus grande à l'éloge et, malgré d'inévitables réserves, mis en lumière des traits qui auraient accentué sa ressemblance avec son héros. Je doute pourtant qu'il se fût égalé, quelque conscience qu'il eût de son rôle prochain, au géant de la Révolution. Il n'avait pas, comme homme d'État, l'étendue d'esprit de Mirabeau, son sens pratique, sa connaissance des hommes, son audace tempérée de souplesse et de prudence. Il n'avait pas non

1. *Portraits contemporains*, I, 376.

Digitized by Google

plus, comme orateur, sa véhémence, sa vigueur d'argumentation et d'invective, ses irruptions foudroyantes, son art des évocations historiques, ses colères déchaînées, son rire de Titan, son ironie dédaigneuse et l'apaisement calculé de son sourire. Avec plus de facilité il avait moins de puissance. Mais il savait si bien frapper des formules, qu'on pouvait dire de lui ce qu'il écrivait de Mirabeau : « Ses mots retentissants deviennent les proverbes de la Révolution. »

Si différent de Lord Chatam et de Mirabeau, dont il ne procédait à aucun degré, et, pour tout dire, inférieur par l'action oratoire à l'un et à l'autre, Lamartine peut, au contraire, se comparer et se mesurer avec Vergniaud. Il a marqué lui-même, dans un portrait plus poussé que celui de Mirabeau, les éléments essentiels d'une comparaison à laquelle on ne peut douter qu'il n'attachât un prix réel.

« ... *La facilité, cette grâce du génie, assouplissait tout en lui : talent, caractère, attitude.* Une certaine nonchalance annonçait qu'il s'oubliait aisément lui-même, sûr de se retrouver avec toute sa force au moment où il aurait besoin de se recueillir... On l'aimait familièrement au pied de la tribune. On s'étonnait de l'admirer et de le respecter dès qu'il y montait. Son premier regard, son premier mot mettait une distance immense entre l'homme et l'orateur. *C'était un instrument d'enthousiasme qui ne prenait sa valeur et sa place que dans l'inspiration.* Cette inspiration, servie par une voix grave et une élocution intarissable, s'était nourrie des plus purs souvenirs de la tribune antique. *Sa phrase avait les images et l'harmonie des plus beaux vers. S'il n'avait pas été l'orateur d'une démocratie, il en eût été le philosophe et le poète.* Son génie, tout populaire, lui défendait de descendre au langage du peuple, même en le flattant. *Il n'avait que des passions nobles comme son langage.* Il adorait la Révolution comme une philosophie sublime qui devait ennoblir la nation tout entière sans faire d'autres victimes que les préjugés et les tyrannies. *Il avait des doctrines et point de haines, des soifs de gloire et point d'ambitions. Le pouvoir même lui semblait quelque chose de trop réel, de trop vulgaire pour y prétendre.* Il le dédaignait pour lui-même, et ne le

Digitized by Google

briguait que pour ses idées. La gloire et la postérité étaient les deux seuls buts de sa pensée. Il ne montait à la tribune que pour les voir de plus haut.... Trop insouciant pour être un chef de parti, trop grand pour être le second de personne, il fut Vergniaud [1]. »

Et ce fut, autant ou plus que Vergniaud, Lamartine. Ce n'est pas à dire pourtant, comme l'a écrit M. des Cognets, que ce ne soit pas du tout Vergniaud. Il y a dans ce portrait composé avec un art infini des traits qui ressemblent et qui portent. Le reproche qu'on peut lui faire est de trop affadir un talent qui fut, à ses heures, par la force ou par l'ironie, l'un des plus vigoureux de la Révolution. La parole de Vergniaud ne se ressentait pas de l'indolence de son caractère. La tribune le transformait. Lamartine l'a dit, mais sans y insister, et en appuyant de préférence sur les côtés du talent de Vergniaud qui se rapprochaient le plus du sien : l'enthousiasme, l'inspiration nourrie des souvenirs de l'antiquité, l'harmonie de la phrase et l'éclat des images.

Avant même que la comparaison entre les deux orateurs fût suggérée par les *Girondins*, un publiciste perspicace en avait exprimé l'idée dans un opuscule qui n'est pas sans mérite : « Orateur, M. de Lamartine n'est pas sans ressemblance avec Vergniaud, écrivait en 1843 M. de Molinari. Tous deux se servent volontiers de l'image et s'en servent admirablement. Tous deux sont brillants et harmonieux. Tous deux pèchent aussi par le même défaut : ils mettent trop de pompe dans leurs discours. Mais M. de Lamartine est plus vif, Vergniaud plus ménagé (*sic*) et plus arrondi. La vivacité de celui-là est vraiment excessive; il ne laisse pas assez reposer l'attention et ne lui donne point le temps de reprendre haleine, si l'on peut parler ainsi; les harangues de l'orateur girondin, mieux espacées, partant plus froides à la lecture, émouvaient peut-être davantage l'auditoire.. [2]. » Ce jugement de M. de Molinari se ressent de l'impression où l'avaient laissé les discours retentissants par lesquels Lamartine se ralliait à l'opposition. La parole de Vergniaud n'était plus

1. *Les Girondins*, l. VI, xv.
2. *Biographie politique de M. de Lamartine*, Paris, 1843.

Digitized by Google

qu'un souvenir historique. Celle de Lamartine agissait et faisait l'histoire. Mais on ne saurait vraiment dire que celle-ci fût plus « vive » que celle-là. Il y a, pour ne prendre qu'un exemple, dans le discours de Vergniaud contre Robespierre le 10 avril 1793, une « vivacité », une âpreté, un dédain dont la force laisse loin derrière elle les accents de Lamartine contre Guizot le 27 janvier 1843. Il est vrai que l'enjeu n'était pas le même!

Si Lamartine ressemblait à Vergniaud par l'harmonie de la phrase et par l'imagination, personne ne s'avisera de confondre cette ressemblance avec un emprunt : Lamartine, sous ce double aspect, ne devait rien qu'à lui-même. Il avait, au contraire, retiré de sa fréquentation avec Vergniaud l'usage de certains procédés oratoires qui étaient familiers au chef éloquent de la Gironde, tels que l'*interjection* et la *répétition* :

« O citoyens de Paris! je vous le demande avec la plus profonde émotion... » s'écriait Vergniaud à la tribune de la Convention le 16 septembre 1792. « O peuple agité par tant d'incertitudes... » disait Lamartine le 23 mai 1850.... Ce n'est qu'un exemple, mais j'en pourrais citer bien d'autres pour montrer l'emploi que faisaient les deux orateurs d'une figure de rhétorique, aujourd'hui vieillie et démodée.

De même, et surtout peut-être, pour la *répétition*, M. Aulard a justement remarqué que le génie de Vergniaud avait renouvelé ce procédé au point que l'artifice n'en diminuait pas l'effet, habilement préparé et calculé[1]. Lamartine ne s'en servait pas avec un succès moindre. Qu'on se rappelle la répétition de la question : *Où est le piège?* dans le discours du 8 mai 1839 et l'immensité de l'effet produit. Le 9 mars 1846, combattant la conversion des rentes pour des raisons tirées des incertitudes de la situation extérieure, il s'écriait à quatre reprises : *Est-ce là un signe de paix?* Mais il y a mieux. Dans sa réponse à Robespierre, le 10 avril 1793, Vergniaud avait repris l'accusation de modérantisme en répétant, à l'occasion de chaque grief, avec une force tou-

1. *Les Orateurs de la Législative et de la Convention*, 1885, I, 389.

Digitized by Google

jours croissante, l'exclamation : *Nous modérés!...* Lamartine, le 14 novembre 1848, évoquant son rôle dans la Révolution, au cours d'un toast à la Garde Nationale de La Chapelle-de-Guinchay, ne s'écrie pas à moins de sept reprises : *Modéré! je l'ai été....* Je ne crois pas à une coïncidence. L'orateur était trop imprégné de la lecture et des souvenirs de Vergniaud, pour que ce rapprochement ne révèle pas une réminiscence.

C'est ainsi que des trois grands orateurs que Lamartine admirait, lord Chatam, Mirabeau et Vergniaud, Vergniaud paraît avoir seul exercé sur son éloquence une influence appréciable. Cette éloquence, ne fut pas, d'ailleurs, chez lui, « une simple grâce du génie ». Il fallut à ce génie, pour se développer, s'imposer et arriver à sa plénitude, une longue patience. Les coups d'essai ne sont, la plupart du temps, des coups de maître que dans le théâtre héroïque. Combien de milliers de vers Lamartine n'avait-il pas écrits avant les *Méditations*? On naît orateur comme on naît poète, mais les dons naturels ont besoin, dans tous les genres, de travail et d'efforts pour s'épanouir. Surtout il ne faut pas croire, comme Lamartine l'a écrit à propos de Victor Hugo, que « le génie est génie partout » et qu'il suffit à un grand poète de « replier ses ailes » pour devenir un grand orateur. Lamartine, qui n'oublia jamais « la prévention de poésie » sous laquelle on avait essayé d'étouffer ses dons d'orateur et d'homme politique, tenait d'autant plus à cette opinion paradoxale qu'il y trouvait une sorte de justification personnelle. Aussi dans son *Cicéron* il représentait la poésie comme « le pressentiment de l'action. Les riches natures, comme César, Cicéron, Brutus, Solon, Platon, commencent par l'imagination et la poésie : c'est le luxe des sèves surabondantes dans les héros, les hommes d'État, les orateurs, les philosophes ! Malheur à qui n'a pas été poète une fois en sa vie !... *La poésie est l'arsenal de l'orateur.* Ouvrez Démosthène, Cicéron, Chatam, Mirabeau, Vergniaud : partout où ces orateurs sont sublimes, ils sont poètes. Ce qu'on retient à jamais de leur éloquence, ce sont des images et des passions dignes d'être chantées et perpétuées par des

Digitized by Google

vers[1].... » Le tout est de s'entendre sur le sens des mots. Ce n'est assurément pas parce qu'ils ont fait des vers médiocres que Bossuet, Mirabeau et Vergniaud sont de grands orateurs. Mais sont-ils des poètes par l'imagination? Bossuet, oui, et des plus grands. Mirabeau et Vergniaud, au contraire, n'eurent d'autre imagination que celle des réminiscences et des évocations historiques, heureusement appropriées. Ainsi les deux exemples sur lesquels s'appuie Lamartine parmi les orateurs modernes démentent sa thèse, tandis qu'il néglige celui qu'il pouvait invoquer. C'est dans l'intimité de sa correspondance avec Virieu que Lamartine se rapprochait de la vérité, à un moment où les luttes contre la *coalition* avaient consacré la maîtrise de sa parole : « *L'oratoire, disait-il, est plus appris que la poésie, qui ne dépend que d'elle-même* ». (4 août 1839.)

Lamartine, pour devenir un des maîtres de la tribune, ne se contenta pas de « replier ses ailes » : il « apprit l'oratoire », afin de passer, selon l'ambition qui le hanta dès le début, de la récitation à l'improvisation. Il mit du temps avant d'inscrire son nom dans ce petit nombre d'hommes dont il parle : « plus grands que nature, à qui les souveraines difficultés font faire les souverains miracles de l'éloquence », et qui réunissent tant de conditions presque incompatibles entre elles : « la réflexion et la spontanéité, la préparation et l'improvisation, l'ordre commandé par la disposition des arguments et le désordre commandé par l'imprévu des interruptions... la modestie qui prévient les hommes avec l'audace qui les affronte et les subjugue,... l'abondance qui ne néglige rien avec la brièveté qui résume tout, la simplicité qui expose avec l'image qui frappe et qui grave, l'accumulation qui écrase avec la passion qui émeut... enfin, si c'est devant la foule frémissante, l'intrépidité qui voit luire les poignards, qui découvre sa poitrine et qui se prépare à répandre sans pâlir sa dernière parole avec son dernier sang[2] ».

La Correspondance de Lamartine, à laquelle j'ai déjà fait

1. *Vie des Grands Hommes.* — I. *Cicéron*, p. 11 -117.
2. *Vie de lord Chatam*, 206-207.

Digitized by Google

de larges emprunts, marque au jour le jour ses efforts, ses progrès et ses espérances dans l'art oratoire. Sincère jusqu'à la naïveté, elle nous révèle une ténacité que rien ne lasse dans une âme ardente et confiante, qui se dit sûre d'arriver au but par un courage inflexible et un travail opiniâtre. L'audace de Lamartine ne craint pas de s'exposer à des chutes qui sont la condition du succès final. « Je veux, dit-il au lendemain de son second discours, m'exercer, tant que je pourrai, à parler hardiment et souvent sur toute chose pour vaincre la difficulté extrême de tribune et conquérir l'improvisation. » (9 janvier 1834.)

Au bout de quinze mois il a suffisamment parlé « sur toute chose » pour que Timon lui consacre dans la *Nouvelle Minerve* du 12 avril 1835 une longue étude qui est le plus précieux des témoignages contemporains. Il s'en faut, selon ce portrait, que l'orateur du parti social ait encore acquis la voix, le geste, l'accent, le mouvement et la vie : « M. de Lamartine récite et n'improvise pas...[1]. Ses discours n'ont ni la mélodie rythmique de la poésie ni l'allure libre, dégagée, ferme et naturelle de la prose. Il ne peut marcher sans un bagage d'épithètes oiseuses. Il court après des sons d'oreille et des effets de prosodie. Il se complaît et se berne dans les désinences cadencées. Il noie sa pensée dans un déluge de tropes et de métaphores et ses motions parlementaires finissent en queues de strophes. » En d'autres termes, l'auteur des *Harmonies* apportait les procédés du poète dans la discussion des crédits additionnels et du projet de loi sur les Caisses d'Épargne. A Dargaud, qui lui démontrait que « l'éloquence parle, si la rhétorique développe », il répondait en 1831 : « Cette distinction que vous faites entre la rhétorique et l'éloquence est incontestable. Elle s'applique même à la poésie. Ainsi moi, qui ne suis pas rhéteur, j'aurai à écarter les circonvolutions de l'image quand j'aborderai la tribune[2]. »

Le Conseil Général de Saône-et-Loire, qu'il aimait comme

1. Lamartine récitait, mais il ne lisait pas. Le 1er février 1834, il écrivait à Virieu : « Tu n'as pas l'idée de monter à une tribune pareille et d'y parler sans radotages et sans être stupéfié par les regardeurs et les auditeurs et les interrupteurs. *Quant à lire, il n'y faut pas penser, cela ne s'écoute pas du tout.* »

2. Des Cognets, 183.

Digitized by Google

une « Chambre des Députés native et sincère », lui offrit l'occasion de s'exercer avec des risques moindres que devant la Chambre elle-même. Assidu à toutes les sessions, il y parlait plusieurs fois par jour, s'essayant à l'improvisation et aux répliques, avec un succès qui augmentait sa confiance dans ses facultés oratoires. Devenu président de l'assemblée départementale, il ne cessait pas de prendre part aux débats. En septembre 1837, il atteignit son « maximum comme parole » et il se sentait prêt à « répondre à qui que ce soit. J'improvise autant et comme toute affaire le comporte, écrivait-il à Virieu. J'ai confondu d'étonnement les avocats, députés et pairs, avec qui j'ai eu à lutter. Cela m'amuse comme un écolier qui apprend une langue; il s'aperçoit tout à coup qu'il la sait à peu près, après avoir longtemps cru que ses progrès étaient nuls [1]. »

Les progrès de Lamartine furent tels que Timon lui reconnaissait vers la même époque « un talent rompu et assoupli. Il parle, disait-il, il rétorque même avec une brillante facilité, quelquefois avec un grand bonheur de tour et d'expression. » Cinq ans après, ce juge spirituel jusqu'à la méchanceté et sévère jusqu'à l'injustice lui accordait « la pleine possession de la gloire parlementaire, *du calme dans les orages de la tribune*, un beau développement de phrases enchaînées; une élocution large et nourrie, une réplique animée; une cadence, un nombre, une harmonie, une abondance d'images, de dons, de mouvements qui remplissent l'oreille sans la fatiguer. »

C'est sans doute vers 1839 que Lamartine, rompu par les luttes de la *coalition*, renonça à écrire ses discours. Jusque-là, s'il lui arrivait de s'abandonner, pour partie, à l'improvisation, il écrivait l'ensemble et les passages essentiels, dont sa prodigieuse mémoire se servait avec un art qui ne faisait pas illusion autant qu'il le croyait sur ses procédés de composition.

Enfin la maîtrise vint, devant laquelle tombèrent les der-

1. Lamartine oubliait que du même Conseil Général il écrivait, exactement deux ans avant, au même Virieu : « Je possède mon instrument, l'improvisation la plus spontanée et la réplique la plus nette, la plus abondante et souvent foudroyante. »

Digitized by Google

nières préventions de Timon contre Lamartine : « Ce n'était, écrivait-il, qu'un récitateur de mémoire, et *aujourd'hui il improvise sur le premier sujet donné, avec une fougue, une audace, une grâce, une délicatesse d'à-propos, une richesse d'images, une abondance de mouvements, un bonheur d'expression, dont aucun orateur vivant n'approche....* Il est tellement sûr aujourd'hui de son improvisation qu'il ne se retient plus aux rampes de la tribune. Il s'abandonne à toute la puissance de son vol de cygne, il fend les eaux, et il se déploie, de même qu'un navire aux voiles de pourpre doucement enflées par les zéphirs se joue sur les ondes d'un lac tranquille. Il parle une espèce de langue magnifique, pittoresque, enchantée, qu'on pourrait appeler la langue de Lamartine, car il n'y a que lui qui la parle et qui puisse la parler, et d'où s'échappent avec profusion, comme autant de jets lumineux, une foule de pensées heureuses et de termes figurés qui surprennent, qui captivent, qui remplissent, qui ravissent l'oreille et l'âme de ses auditeurs.... Personne à la Constituante, à la Convention... n'a eu de physionomie oratoire, pareille à la sienne, de près ni de loin...[1]. »

Est-ce à dire que Lamartine, parce qu'il avait enfin conquis l'improvisation, parlait sans préparation? Ce serait lui faire injure. L'improvisation, si elle n'est qu'un bavardage facile et stérile où les mots remplacent les idées, est indigne de l'art oratoire et ne vaut que comme un tour d'acrobatie exercé avec une habileté plus ou moins grande. Le mot de Mirabeau sur Barnave renferme une vérité profonde : « Je vois bien que, pour improviser sur une question, il faut commencer par la bien savoir. » C'était aussi l'opinion du général Foy, qui passa pour le premier improvisateur de son temps. Il disait à Villemain : « Rien ne prépare à la facilité que l'effort. On ne parle puissamment que lorsqu'on a beaucoup médité[2]. » Berryer développait la même idée dans une lettre intime, à laquelle il n'y a rien à ajouter : « Savez-vous le secret des improvisateurs? C'est qu'ils n'improvisent pas

1. Tous les passages que j'ai cités sont extraits du *Livre des Orateurs*, 15e édition, 1847, II, 244-254 et 353-372.
2. Villemain, *Souvenirs contemporains*, p. 420.

Digitized by Google

du tout. Bien pénétrés d'une pensée, d'un sentiment longuement médité en leur cervelle, ils se sont dit vingt fois, cent fois, la même chose, et l'occasion venue où ils l'expriment à haute et intelligible voix, ils n'ont de mérite dans la vivacité de l'expression que la maturité de la réflexion. Voilà le secret des gens qui parlent en public. Pour moi, qui suis du métier, je ne saurais jamais dire ce que je n'aurais jamais pensé.[1] »

La facilité de Lamartine était extraordinaire. La lettre à Léon Bruys d'Ouilly qui sert de préface aux *Recueillements Poétiques*, et qui est d'un charme infini, fut écrite — trente pages — sans rature en deux heures et demie, entre cinquante dérangements. Ce témoignage de Lamartine (lettre à Virieu du 25 février 1839) ne doit pas être mis en doute : je possède des centaines de pages de lui, sur tous les sujets, et datant de toutes les époques, qui le confirment.

Lamartine parlait comme il écrivait, avec la même aisance abondante. Mais s'il est vrai, comme on l'a dit, que l'éloquence est une facilité naturelle et une difficulté apprise, Lamartine avait commencé par apprendre la difficulté. Matineux et toujours soucieux de garder la liberté de ses matinées, il se nourrissait de philosophie, d'économie politique et d'histoire. Loin de penser en parlant, il ne parlait, comme Berryer, qu'après avoir beaucoup pensé.

Il travaillait beaucoup, et par lui-même. A la différence de Mirabeau, qui utilisait dans son *atelier* des collaborateurs éminents dont il lui arrivait parfois de lire simplement les discours à la tribune, Lamartine paraît ne s'être aidé de ses secrétaires, en particulier de Champvans et de Charles Alexandre, que pour des recherches matérielles. Les *Souvenirs* d'Alexandre renferment à la date du 9 mai 1844 une note qui explique la sorte de collaboration documentaire à laquelle Lamartine avait parfois recours : « Il m'a confié un travail sur la déportation. Il faut qu'il soit prêt pour le lendemain. Faites une analyse avec votre intelligence, la fondation et les progrès de la déportation, un morceau gros d'évidence, les arguments, les statistiques favorables, etc.... » Dans son

1. De Lacombe, *Berryer sous la République et le Second Empire*, p. 550.

Digitized by Google

discours sur la régence, Lamartine parle d'un catalogue historique, *qu'il avait fait dresser le matin même*, de toutes les régences connues depuis l'origine de l'histoire européenne. Cet aveu lui valut une malice de Thiers : « Moi aussi, j'ai étudié l'histoire de M. Fox et de M. Pitt. Éloigné du pouvoir, et je vous assure que ce n'est pas pour mon malheur, je passe mon temps, non pas comme M. de Lamartine à faire dresser des tableaux d'histoire, mais à les préparer, à les classer moi-même. »

De tous les amis de Lamartine, Virieu, légitimiste à l'esprit distingué et supérieur, était, malgré leurs divergences politiques, le plus près de son cœur : « *Mes amis*, lui écrivait-il en décembre 1834, c'est toi tout seul, comme les anciens disaient Éloïm, *les dieux*, pour leur Jéhova ». Ils s'écrivaient constamment, mais Virieu, dont Lamartine acceptait les conseils sans suivre les directions, était moins un collaborateur qu'un correspondant. Ils discutaient avec une liberté entière les questions philosophiques ou politiques, historiques ou sociales. Je n'ai retrouvé que le débat des fortifications de Paris où Lamartine ait fait directement appel, en vue d'une intervention parlementaire, à l'érudition et aux recherches de Virieu : « J'attaquerai à fond les fortifications de Paris, *mesure barbare*, lui écrivait-il le 6 décembre 1840. Envoie-moi vite tes idées en ce sens, et de l'histoire, vite, vite, et bon, des armes !... » Quelques jours après il le remerciait de ses douze pages, dont il retenait surtout « l'idée des forts détachés *à l'envers*, une découverte de génie ».

Un autre ami de Lamartine, M. de Circourt, dont il fit en 1848 l'ambassadeur de la République à Washington, lui rendit, à n'en pas douter, et à plusieurs reprises, des services de collaboration. Il disait de lui : « Circourt est une bibliothèque d'Alexandrie. Je passe ma vie à consulter ses rayons et à deviner ses papyrus [1]. » Après avoir fouillé une bibliothèque pour se faire une conviction raisonnée et documentée dans la question de la régence, il associa les services de Circourt à ceux de Virieu pour bâtir son argumentation contre

1. De Lacretelle, *Lamartine et ses amis*, 44.

Digitized by Google

les fortifications : « Noubliez pas, lui écrivait-il, que je vous dois les deux plus belles pages de mon humble vie parlementaire ». Il faut en ajouter une troisième. Dans une lettre du 18 décembre 1842, Lamartine sollicitait Circourt, auquel il indiquait les sources et les volumes à consulter, de lui préparer, en vingt ou trente pages, nourries de citations et de preuves, les éléments d'un discours sur le *droit de visite :* « Armé de vos armes, lui disait-il, j'essayerai, sinon de vaincre, on ne fait pas reculer un ouragan, au moins de faire réfléchir la Chambre. » Ces trois contributions sont les seules dont la correspondance fasse mention, mais il est probable que Lamartine fit appel dans d'autres circonstances aux ressources d'un ami dont il a écrit : « Langues, races, géographie, histoire, philosophie, voyages, constitutions, religions des peuples, depuis l'enfance des mondes jusqu'à nos jours, depuis le Tibre jusqu'aux Alpes, il avait tout incorporé en lui, tout réfléchi, tout retenu; on pouvait l'interroger sur l'universalité des faits ou des idées dont se compose le monde, sans qu'il eût besoin, pour répondre, d'interroger d'autres livres que sa mémoire. Étendue, surface et profondeur immense des notions, dont jamais on ne rencontrait ni le fond ni les limites; mappemonde vivante des connaissances humaines; homme où tout était tête, et dont la tête était à la hauteur de toutes les vérités; impartial, du reste, indifférent entre les systèmes, comme un être qui ne serait qu'intelligence et qui ne tiendrait à la nature humaine que par le regard et par la curiosité[1]. » La splendeur de cet hommage porte en elle la délicatesse d'un remerciement.

Comment Lamartine, ainsi pourvu par ses recherches propres ou par le travail de ses collaborateurs des documents nécessaires à une discussion, préparait-il ses discours? La question a été posée pour la première fois par M. Émile Ollivier, qui lui a consacré dans son volume sur Lamartine une note à laquelle on se reporte habituellement sans pénétrer plus avant dans la réalité des choses[2] : « Lamartine pré-

1. *Mémoires politiques*, III, 159.
2. *Lamartine*, 1874, Appendice, p. 160. Émile Ollivier, dans le portrait de Lamartine orateur qui est l'un des plus heureux passages de son discours de

Digitized by Google

parait ses discours un peu partout, en marchant, en causant avec les uns et les autres, avec les hommes spéciaux sur les questions spéciales[1]. Ses premiers discours ont été écrits. Plus tard il s'est contenté de prendre des notes. Il ouvrait devant lui une grande feuille de papier, écrivait au milieu les grandes divisions en gros caractères, autour les arguments moindres en caractères plus fins, et rejetait sur les bords, les phrases, les mots frappants à mesure qu'il les trouvait. Ainsi, sur la feuille memento du discours du banquet de Mâcon, les mots fameux : *La France s'ennuie, la Révolution du mépris* étaient sur les bords du papier[2]. »

Cette note est précieuse, mais elle est incomplète et même, si elle était prise trop rigoureusement à la lettre, elle risquerait d'accréditer une erreur sur les procédés de composition de Lamartine orateur. Il semble, à la lire, que seul le plan du discours était arrêté, soit dans ses lignes générales, soit dans les détails essentiels, tout le reste étant abandonné aux chances plus ou moins favorables de l'improvisation. Lamartine ne travaillait pas et ne parlait pas ainsi. Sa préparation ne se bornait pas à une sorte d'ordonnance d'ensemble, coupée par quelques traits prémédités et choisis. Elle était beaucoup plus rigoureuse. Le papier dont Lamartine se servait à la tribune était un memento, un aide-mémoire, sur lequel il jetait les yeux pour ne rien perdre ni du fond ni de l'ordre de son argumentation, mais sa tête et sa mémoire en renfermaient bien davantage. L'éloquence de Lamartine,

réception à l'Académie Française, s'est assez écarté de l'impression exprimée dans une lettre de son père, Demosthène Ollivier, dont je dois à la famille la communication obligeante : « J'ai entendu Lamartine deux autres fois. Il se tenait à la tribune très droit, le bras droit élevé en ligne droite, je dirais dans l'attitude d'un magicien. Il ne gesticulait qu'avec son bras droit, toujours en ligne perpendiculaire. Il n'avait que deux cordes à sa voix, une basse et l'autre plus élevée, ce qui rendait sa diction un peu monotone. Ses phrases paraissaient longues, ses conclusions ne me semblaient pas non plus toujours bien d'accord avec ses prémisses. Il n'empoignait pas, comme on dit, son auditoire, quoiqu'il fût très écouté. Ses discours m'ont paru plus beaux à lire qu'à entendre »

1. A propos des fortifications de Paris, Lamartine écrivait à Virieu : « Je viens de passer quinze jours à étudier à fond la question militaire, historique et stratégique, avec les généraux et les hommes d'art. »

2. M. Émile Ollivier commet ici une erreur qui étonne. Les mots fameux, *la France s'ennuie* sont antérieurs au banquet de Mâcon : ils ont été prononcés par Lamartine dans la discussion de l'Adresse le 10 janvier 1839 (voir *supra*, p. 89).

Digitized by Google

comme l'a si justement remarqué M. Doumic, ne jaillissait pas sur l'heure, spontanément et par inspiration soudaine. Elle n'avait pas en séance de ces trouvailles sublimes qui, plus tard, devant les périls de la place publique abondèrent sur les lèvres de l'orateur. Les passages des discours de Lamartine où la réplique improvise ont plus de facilité que de force et plus d'élégance que de relief. A la différence de Mirabeau et de Berryer auxquels les débats et les mouvements de l'Assemblée inspiraient les accents passionnés dont leur gloire est faite, Lamartine tirait rarement parti d'un incident, d'une interruption, de la parole imprudente d'un ministre ou d'un adversaire. Aucun des mots historiques qu'il a prononcés avant 1848 n'est né de l'heureuse fortune d'une improvisation. Ses formules les plus lapidaires et ses images les plus éclatantes ne procédaient pas généralement de l'action de la tribune. Elles lui étaient antérieures. Il les avait méditées, préparées, arrêtées à l'avance. Il s'en faut pourtant que son discours fût écrit. Il l'avait « parlé intérieurement », selon la très forte expression de M. Doumic, et souvent même, comme tant d'orateurs célèbres, il en avait essayé les effets sur son entourage ou sur ses amis.

La facilité de parole de Lamartine était secondée par une mémoire exceptionnelle, dont Autran nous a conservé un curieux exemple. En 1847, au cours d'un voyage à Marseille, il fut invité à parler, en présence de Bastiat, sur le libre échange. Comme l'invitation lui fut faite la veille seulement de la séance, « il n'eut guère le temps de se préparer. C'est égal, dit-il, j'improviserai. Je connais à fond la question, je n'ai pas besoin d'y songer d'avance. Il vint, il parla, il eut un succès immense. L'auditoire, presque entièrement composé d'hommes de commerce, s'étonnait qu'un poète eût une connaissance si réelle et si approfondie des choses de négoce, et que la réalité pût faire un si bon ménage avec l'idéal. Les mots les plus heureux se mêlaient aux aperçus les plus nouveaux. Ce fut dans ce discours qu'il appela Marseille *la façade de la France*. J'étais en ce temps-là attaché comme simple rédacteur littéraire à un des journaux de la ville. Le lendemain de la séance, je reçus, dès le matin, un grand pli

Digitized by Google

contenant le discours prononcé la veille. Comment ce discours que l'orateur avait improvisé se trouvait-il écrit textuellement de sa propre main? Je ne sais. Il m'a dit lui-même que, par un phénomène étrange de sa mémoire, ses harangues les plus longues lui revenaient toujours après coup telles qu'il les avait prononcées[1]. »

Il ne faut pas s'étonner qu'une semblable mémoire, apte à reconstituer un discours improvisé, fût le meilleur auxiliaire de l'orateur pour retenir les traits essentiels, les images les plus frappantes et même les passages les plus caractéristiques d'un discours qui, sans avoir été écrit au sens littéral du mot, n'en avait pas moins été longuement et sérieusement préparé. Les notes de tribune de Lamartine qu'ont publiées M. Doumic et M. des Cognets nous révèlent l'heureux emploi que Lamartine faisait de sa mémoire. J'en cite deux exemples. Les notes du discours sur la Question d'Orient, prononcé le 1er juillet 1839, contenaient ce passage. « *Système arabe.* On dit oui, mais les grands hommes retrempent les Empires — *différence d'un grand homme en Occident* fonde — là rien — replie son génie[2]. » La sécheresse de cette notation a abouti à un développement magnifique où j'ai déjà admiré l'une des plus belles manifestations du génie oratoire de Lamartine. L'a-t-il improvisé? Je n'en crois rien. La note trahit son secret. Elle dit du grand homme d'Orient : « là rien replie son génie. » Le discours achève l'image : « En mourant, il replie pour ainsi dire tout son génie après lui, comme il replie sa tente. » Il est impossible d'admettre que cette image si puissamment évocatrice n'ait pas jailli tout entière, au moment de la préparation, du cerveau de Lamartine. Les mots de la note ne la lui ont pas inspirée : elles avaient simplement pour mission de la lui rappeler.

De même un passage du discours sur l'Adresse prononcé le 28 janvier 1844 pour défendre contre la *flétrissure* les légitimistes qui avaient rendu visite au duc de Bordeaux à Londres. Les notes portent : « 6° Mais *pour le duc lui-même. Hors l'humanité. Aggravation. L'eau et le feu.* Ah! prenez

1. *Œuvres Complètes*, VII. *Lettres et notes de voyage*, p. 63-64.
2. Doumic, p. 342.

Digitized by Google

garde de tomber. *Patere legem*[1]. » Rapprochez-en le discours : « Et je vous dis, relativement au duc de Bordeaux lui-même : Songez à l'aggravation de peine que vous infligez à ce prince, innocent du crime de sa chute : voulez-vous être envers lui plus implacables que les lois de l'ostracisme antique? Les lois de l'exil refusaient l'eau et le feu aux proscrits, elles ne leur refusaient ni la présence, ni la langue, ni les rapports les plus simples avec ceux qui avaient été leurs compatriotes! Vous le feriez, vous, par des menaces, par des mesures comminatoires, par des flétrissures de cette espèce! Vous fermeriez non pas le pays seulement, mais tous les yeux, mais tous les cœurs à l'exilé d'un trône! Plus impitoyables que la fortune qui ne lui a ôté que la patrie, vous enlèveriez même ses amis! Ah! n'abusez pas ainsi de cette situation déjà si cruelle, ou prenez garde de tomber vous-mêmes du haut de votre fortune, et qu'on ne vous applique un jour la loi terrible que vous faites à autrui! »

N'est-il pas évident que la note est ici encore un aide-mémoire destiné à rappeler, par la vision raccourcie des traits essentiels, un développement arrêté et soigné par Lamartine dans la préparation de son discours?

Rien ne manque à ces développements, sinon, le plus fréquemment, la péroraison elle-même. Tandis que la plupart des orateurs, pour frapper le coup décisif et laisser leur auditoire sous une impression favorable, préparent, soignent, polissent leur fin, Lamartine la néglige. Déjà, pour le poète, M. Émile Faguet, dans sa pénétrante étude, avait fait l'observation que ses fins de pièce sont souvent faibles[2]. Ainsi pour les discours de l'orateur. La règle pourtant n'est pas absolue. Les discours de Lamartine sur le retour des Cendres et sur l'élection du Président de la République — ses deux grands chefs-d'œuvre — ont une péroraison dont le mouvement heurté et l'agitation tumultueuse ne doivent pas, il s'en faut, toute leur force émouvante à la seule inspiration du moment.

D'ailleurs c'est l'honneur de Lamartine de n'avoir pas

1. Des Cognets, 255.
2. *Études littéraires sur le XIXe siècle*, p. 117.

Digitized by Google

diminué sa préparation à mesure que sa maîtrise augmentait. J'ai à cet égard la bonne fortune de pouvoir mettre sous les yeux du lecteur le plan inédit d'un discours qui aurait, si je ne m'abuse, compté parmi les meilleurs et les plus retentissants de l'illustre orateur. En 1847, la question des mariages espagnols, célébrés à Madrid le 10 octobre 1846, provoqua devant la Chambre des Députés un débat où se prolongèrent, entre l'opposition et Guizot, les polémiques qu'avait soulevées dans la presse une négociation délicate. La jeune reine d'Espagne, Isabelle, avait épousé le duc de Cadix, tandis que sa sœur cadette épousait le duc de Montpensier, fils du roi Louis-Philippe. Lord Palmerston n'avait rien négligé pour faire échouer ce double projet. Il avait rencontré en France l'appui de l'opposition dynastique et de Thiers. Lamartine avait pris également parti contre le mariage du duc de Montpensier dans un article véhément et serré dont le titre : *Voulons-nous être Nation? Voulons-nous être Dynastie?* suffit à marquer la tendance. Il qualifiait ce mariage de « témérité malheureuse et d'étourderie trompée ». Comment n'intervint-il pas dans un débat qui convenait si bien par tous ses aspects à sa compétence diplomatique, à son tempérament oratoire et à sa position politique? Je suppose que le très grand succès obtenu par Guizot contre Thiers dans la séance du 5 février 1847 le détourna d'un discours inutile. Mais il avait préparé ce discours. Il ne s'en tenait pas au seul mariage du duc de Montpensier et aux négociations que les deux unions avaient développées, sous une forme parfois orageuse et presque périlleuse, entre l'Angleterre et la France. Il prenait prétexte de ce qu'il considérait comme une faute diplomatique pour incriminer toute la politique extérieure de Guizot. Le document inédit que j'ai recueilli présente ainsi le double intérêt de faire connaître sur une importante question d'histoire l'opinion documentée de Lamartine et de nous initier à ses procédés oratoires. Il vaut d'être reproduit dans son intégralité :

Si j'étais un de ces hommes qui ont agité — mais toujours défendu la paix. Compte de la situation. — Seul pas si seul. Pressentiment.

Digitized by Google

Cela passerait-il comme un vain nuage,
N'en resterait-il qu'un greffe[1] de plus?

Examinons.

Qu'est-ce d'abord que l'isolement? — Minorité. Le premier soin d'un gouvernement. — Alliances. Territoriales ou de principe. Quand aucune idée : Russie. — Quand une idée principe : Gustave-Adolphe. — En 1791 la Russie et l'Espagne nous déclarent. — L'Angleterre non; seulement quand Hollande.

A ce mot d'alliance anglaise je m'attends murmures. Mais témoins : Mirabeau, La Fayette, Brissot, Sieyès, Danton. C'est la religion. Ou condamnez tous les grands citoyens ou.

Vaut 300 000 hommes. C'est une frontière. La définir. Difficile sur mer. Equilibre le continent. Empêche notre ascendant, oui; mais contient l'envahissement de la Russie en Occident.

Pas pour nous. Nous avons été grands sans elle.
Mais pour la paix et la prospérité de l'univers!

Le continent intimidé jusqu'ici doit se sentir à l'aise, se réjouir devant ces démentis, ces offenses mutuelles[2]!

2

Comment ménagée depuis six mois? J'arrive aux mariages.
Diplomatie à haute voix.
pas politique savants. — Utrecht — les soldats de 1808 en ont bourré leurs fusils[3].

Rien à dire du mariage d'Isabelle — traditions génie tout fait.

Montpensier funeste même à la maison de Bourbon.

Vouliez-vous donc un Cobourg? Non[4].

1. Il n'y a pas de doute, quoique le sens soit difficile à comprendre, sur le mot *greffe*, qui est très lisiblement écrit. Peut-être, puisqu'il s'agit d'un mariage, faut-il l'entendre dans le sens d'un acte de greffe, d'un acte de l'état civil.

2. C'est une allusion aux démentis qui mirent Guizot aux prises avec lord Palmerston et l'ambassadeur d'Angleterre en France, lord Normanby.

3. Ce passage un peu obscur s'éclaire si on le rapproche de l'article de Lamartine sur la même question : « Les traités d'Utrecht furent une éclatante et douloureuse abdication de cette ambition de la maison de Bourbon. Ils laissèrent, il est vrai, un Bourbon sur le trône d'Espagne, mais à la condition que l'Espagne et la France renonceraient à jamais à s'incorporer l'une à l'autre en une même monarchie et sous une seule royauté. Les Bourbons gagnèrent donc quelque chose au traité d'Utrecht : la France, rien. La monarchie française fut condamnée à ne posséder l'Espagne qu'à la charge de la conquérir et de défendre sa conquête contre toute l'Europe. Or, nous avons vu sous Napoléon, qui valait bien, comme génie militaire, Louis XIV, comment on conquiert l'Europe et comment on la conserve. » (*La France Parlementaire*, V., p. 12-13.)

4. Il avait été question, à plusieurs reprises, de la candidature à la main d'Isabelle du prince de Cobourg, cousin du mari de la reine d'Angleterre.

Digitized by Google

A qui ferez-vous croire qu'une reine cliente etc.[1]?

L'Angleterre elle-même pas pensé.

Lisez dépêche XIV. Parlement anglais. M. Bulwer[2] écrit que la reine-mère lui a insinué Cobourg et qu'il a décliné l'entretien.

Dépêche XV. Lord Palmerston à M. Bulwer : écrit qu'il s'accorde avec lord Aberdeen[3].

Toute la dépêche XVI : Palmerston Bulwer.

Toute la dépêche XVII : Palmerston Bulwer.

2e paragraphe de la XVIII, plus forte : Palmerston.

Dépêche XIX propose de recommander ensemble don Enrique.

Dépêche XX à Lord Normanby plus forte pour recommander un Bourbon.

Dépêche XXIII conversation du duc de Rianzarès[4], attestant que l'Angleterre s'est opposée au mariage Cobourg!

Dépêche de lord Normanby 2 septembre cote XXVII, inconcevable.

« pas en même temps », dit M. Guizot. Pascal seul pourrait commenter dignement cette pièce.

Même dépêche : Cobourg n'est pas la personne choisie par le Gouvernement anglais.

Lord Normanby 27 septembre, incroyable quiproquo de paroles : « pas en même temps » appliqué « à la même minute[5].

1. Ce commencement de phrase laisse inachevée et énigmatique la pensée de Lamartine. Mais elle montre à quel point sa préparation était serrée.

2. Ambassadeur d'Angleterre à Madrid.

3. Lord Aberdeen, prédécesseur de lord Palmerston aux Affaires étrangères, avait désavoué la candidature Cobourg. Mais dans ses instructions du 19 juillet 1846, communiquées au gouverneur français, lord Palmerston nommait en première ligne ce prince parmi les candidats susceptibles d'être agréés.

4. Mari de la reine Christine d'Espagne.

5. Les deux dépêches de lord Normanby à lord Palmerston, du 2 septembre 1846 et du 27 septembre (en réalité du 25), commentées par Lamartine avec une sévérité presque injurieuse, fournirent à l'Angleterre et à l'opposition française, dont Thiers fut le porte-parole, l'occasion d'incriminer vivement l'attitude de Guizot. Au cours d'une visite qu'ils lui avaient faite à Eu, dans l'automne de 1845, la reine Victoria et lord Aberdeen avaient obtenu de Louis-Philippe, en échange de la renonciation à la candidature Cobourg, l'assurance que le mariage projeté entre le duc de Montpensier et l'Infante n'aurait lieu que si Isabelle mariée, avait un enfant. Or, d'après la première dépêche de lord Normanby, Guizot, interrogé par lui sur la simultanéité des deux mariages, lui aurait répondu qu'ils ne se feraient pas *au même moment*. Au contraire, d'après la seconde dépêche, le ministre aurait, dans un nouvel entretien, reconnu que les deux mariages devaient être célébrés ensemble, et il aurait ajouté, pour concilier les deux réponses que, dans la cérémonie, la reine devait être mariée la première. C'est sur la foi des dépêches de lord Normanby que Lamartine voulait infliger à Guizot le commentaire de l'auteur des *Provinciales*. Quand on étudie à fond cet incident complexe, on est porté à accuser Guizot de maladresse, mais non de duplicité. (Thureau-Dangin, VI, 217, 297, 309-312).

Digitized by Google

Cobourg un fantôme pour effrayer.
Intrigue espagnole, dénouement français.
douce violence.
Exclure et non prétendre[1].

Enfin le Prétendant français a triomphé — la France avec lui.

Voyons!

Alliances qui affaiblissent. — développer.

Quant à l'Espagne. — Quant à nous. — Quant à l'Europe.

Quant à l'Espagne. En vous alliant à un parti salique, contre vous tous les autres — intervention éternelle.

Quant à nous. Triomphez-vous, à quel prix? — Sang. — Succombez-vous, un roi sur les bras. — Succession.

Caractère ombrageux. Parlement espagnol.

Amitié désintéressée, non dynastie imposée.

Quant à l'Europe, les suppositions, faites-les vous-mêmes.

1° Que la Reine meure. Un père à Paris, fils à Madrid. Si vous croyez que l'Europe assiste à ce phénomène. Je me reconnais en hallucination! Je vis sous Charles-Quint! Casus belli ou honte!

2° Qu'elle n'ait pas d'enfants quelques années — tension — Casus belli ou honte!

3° Jamais d'enfants. Un oncle à Madrid, un neveu à Paris. Même politique sur deux trônes. Le détroit dans une même main. L'Europe qui a versé tant de sang pour Utrecht. Casus belli ou honte sur les deux pays.

4° Mais supposons même que l'Europe ne conteste pas quelle situation fait à la France la responsabilité du gouvernement espagnol. Si guerre civile salique, irez-vous? guerre n'irez-vous pas? Casus belli ou honte![2].

5° Dynastie de 1830 reconnue à Paris, non reconnue au delà des Pyrénées. Quel chaos! quelle mêlée! quelles contradictions!

Passerez-vous outre? Guerre.
Reculez-vous? Honte. Casus belli!

6° Ce gouvernement voudra-t-il grandir? reconquérir l'Amérique? Guerre avec les Etats-Unis.

1. Cette formule se retrouve dans un article publié par Lamartine le 24 octobre 1847 sur la situation de la France à l'extérieur : « La politique française était d'exclure et non de prétendre en Espagne ».

2. Lamartine avait déjà examiné cette conjecture dans l'article du 4 octobre 1846. Il écrivait : « Supposez que l'Europe vous défie d'intervenir dans un pareil chaos et fasse de cette intervention un *casus belli*, que ferez-vous? N'irez-vous pas? Vous serez lâches et déshonorés. Irez-vous? Vous irez, au nom et avec les armes de la France libre et révolutionnaire, restaurer en Espagne le pouvoir absolu, le gouvernement courtisanesque et sacerdotal, et la contre-révolution. »

Digitized by Google

Reprendre Gibraltar? fermer ses ports? Guerre avec l'Angleterre.

Reconstituer son ascendant à Naples? Guerre avec l'Autriche. Vous entraînera dans toutes ses collisions. Casus belli!

A l'intérieur :

Sera-t-il progressiste? Vous aurez à combattre son esprit révolutionnaire.

Sera-t-il absolutiste et sacerdotal? L'épée de la France sera employée à soutenir la servitude et la superstition monacale à Aranjuez et à l'Escurial.

L'esprit s'abîme dans ce gouffre de contradictions qui aboutissent toutes à casus belli ou ignominie[1].

Oui, vous avez par ce succès posé la question sur un Casus belli éternel.

La stabilité sur un volcan!

3e Partie[2].

Et maintenant vous nous dites : vous êtes de mauvais Français! Vous ne voulez pas confondre la nation dans le succès de la dynastie! La cause est une. C'est là la monarchie.

Je ne demande pas mieux. J'avoue même que la monarchie de Juillet a toutes les conditions : origine commune, réprobation commune, antiquité de souche.

Drapeau tricolore des trônes!

S'interposer utilement paix[3].

Je serai juste — quelque temps[4] — Belgique. La vérité illumine les regards mourants de Casimir Perier. Ecarta la

1. On devine la force qu'aurait eue, repris à la fin de chacune des hypothèses envisagées, le dilemme entre la guerre et la honte. C'est un exemple de plus, et sans doute le plus saisissant, du goût que Lamartine avait, comme Vergniaud, pour la *répétition*. Ce procédé, d'un emploi facile, risque, s'il est mal utilisé, de provoquer la lassitude. Mais, manié par un grand orateur, avec tact et justesse, il est susceptible de produire les plus grands effets.

2. Cette troisième partie commence presque exactement avec la page 2 des notes de tribune de Lamartine qui sont écrites sur un très grand papier. Le chiffre de la pagination est accompagné du mot *bon*. Cette indication montre que le plan ainsi rédigé était le résultat d'un travail antérieur et que d'autres rédactions avaient précédé le texte définitivement arrêté et mis au net par l'orateur.

La troisième partie du discours projeté passe de la question spéciale des mariages espagnols à la critique — et quelle critique! — de la politique du Gouvernement de Juillet. Il n'en eût pas été de plus véhément dans l'opposition de Lamartine.

3. Lamartine, s'il a critiqué certaines faiblesses, notamment en Orient et en Espagne, de la monarchie de Louis-Philippe, lui a toujours fait honneur, comme de son titre le plus beau, d'avoir servi la cause de la paix.

4. Lamartine veut dire que pendant quelque temps, sous la présidence de Casimir Perier, l'attitude du Gouvernement fut digne d'approbation.

Digitized by Google

dynastie, ne vit que la France; préféra la paix, les portes des cabinets ouvertes à la réconciliation à un trône de plus à la famille d'Orléans.

Mais prit Ancône.

Mais depuis que cet homme d'Etat eût fermé les yeux, antagonisme [1].

Voyons nos grandes affaires depuis ce temps.

1° Espagne — intervention — Deux ministères tombent. Mystère.

Etait-ce pour don Carlos — punir les nation

Etait-ce pour que reine expulsée — hospitalité? [2]

2° Suisse en 1838. Blocus. Mariage Habsbourg [3].

3° 1840. Non. Politique imposée.

4° Mais 1841. Rentré dans le concert. Signé les boulets de Saint-Jean d'Acre. Signé le cimeterre ottoman dans le sang des chrétiens! Alexandrie. Abdication des influences à Constantinople [4]. Voilà pour le dehors.

5° Au dedans l'intérêt de la nation : fortifier à la circonférence. Capitale casernée.

6° Recrutement : landwehr de la liberté!

7° Marine — 60 vaisseaux — deux batailles — une réserve [5].

8° Alger. pas à pas. bras engagé.

Pas une affaire où cet antagonisme n'éclate et où la politique de maison royale ne nous aliène peuples ou trônes.

Aussi isolément déplorable après seize ans!

Et cependant que n'a pas sacrifié le pays?

C'était bien — si pour la paix!

Mais vous n'étiez pas la paix — L'hypocrite de la paix!

Aujourd'hui qu'il s'agit d'un établissement de plus, vous jouez à la combustion de l'Europe!

Eh bien y êtes-vous prêts? à la guerre?

1. Antagonisme entre la nation et la dynastie.

2. J'avoue que, même en le rapprochant des discours et des articles où Lamartine a traité la question d'Espagne, le sens de ce paragraphe m'échappe. Lamartine était favorable à une intervention, entre 1836 et 1839, pour arracher la liberté et la nationalité du peuple espagnol à la contre-révolution, à l'anarchie et à la dictature militaire. Il reprochait au gouvernement de n'avoir su donner à la « reine expulsée » qu'une barque pour fuir et pour s'exiler de son royaume!

3. En 1838, sous le ministère Molé, la France et l'Autriche s'associèrent dans une même démarche pour demander à la Suisse, sous la menace d'un blocus, l'expulsion du prince Louis-Napoléon Bonaparte, qui s'y livrait à de nouvelles intrigues.

4. Lamartine voulait faire au ministère Guizot le grief, qui n'était pas nouveau dans sa bouche, de n'être rentré dans le concert européen qu'après avoir accepté, entre autres humiliations, le bombardement de Saint-Jean d'Acre par la flotte anglaise.

5. Lamartine avait prononcé, le 16 avril 1846, un très beau discours dans lequel partisan du relèvement de la marine militaire, il avait demandé, pour des raisons stratégiques, que le nombre des vaisseaux fût porté à 60.

Digitized by Google

Où est le champ de bataille? Vous avez refoulé le Rhin — enseveli la Pologne — contristé la Suisse — vendu l'Italie — évacué Ancône — abdiqué l'Orient — déserté les mers.

Où sont les alliés? L'Angleterre se retire de vous. La Russie vous affronte. L'Autriche vous défie. La Prusse signe le 11 juillet [1].

Où est votre cause? Vous les avez répudiées toutes.

Est-ce la Pologne? L'ordre règne.

l'Italie? Bologne.
Ancône.
la Suisse? Comprimée.
la Porte? Cause d'Ibrahim 1840.
l'Egypte? Cause du Sultan 1841 [2].

Chrétiens d'Orient — Maronites [3].

Non : partout des ennemis perfides — ou amis aliénés.

Une seule cause : un mariage en Espagne.

Seuls, seuls, seuls.

Or savez-vous ce que c'est que seuls? Guerre désespérée, — gouvernement d'extrémités.

14 armées.

La dynastie des démagogues régnant à Paris.

Si après seize ans votre nature est l'incomptabilité, déclarez-le.

Si c'est défaut d'habileté, remettez le pouvoir.

Voyez Cracovie et faites la guerre à l'univers!

Mais pas cela qu'on veut : le voici.

La politique de maison régnante s'est trompée. Elle se tourne vers l'Angleterre.

Alors vers le continent : répond par outrages.

Alors vers la France : prenez ma politique à votre compte!

Non, non, non. Il serait trop commode d'engager. Changer un conseil de famille en conseil des ministres [4], et puis : vous êtes engagés!

1. C'est sans doute une erreur de date. Je crois que Lamartine voulait évoquer le souvenir du traité du 15 juillet 1840 où la Prusse avait associé sa signature à celles de l'Angleterre, de la Russie et de l'Autriche pour garantir la Porte, à l'insu de la France, contre les entreprises du pacha d'Egypte, Mehemet Ali, dont la France avait épousé la cause.

2. Lamartine souligne les contradictions de la politique française qui après avoir soutenu successivement le pacha d'Egypte et le sultan de Constantinople, a fini par nous les aliéner tous les deux.

3. Il faut surtout se reporter, si l'on veut nourrir de faits et d'idées la sécheresse de cette note, au discours prononcé par Lamartine sur la Syrie le 16 juin 1846. (*La France parlementaire*, IV, 439-456.

4. Quoique Lamartine ne fasse pas allusion dans cette note de son discours à l'opinion exprimée par Mirabeau, la formule qu'il emploie impose un rapprochement avec le célèbre rapport où le tribun de l'Assemblée Constituante exposait,

Digitized by Google

Coupez cette théorie à la racine!

Séparez vos intérêts. Dites ceci : quand la politique de Conseil de famille abandonne les peuples, je la renie.

Quand elle « subtilise » un trône, non avec l'épée de Bayonne, mais avec l'adresse et l'équivoque que Pascal admirait dans Escobar.

désaffectionne ses amis,
abandonne les peuples,
Renvoyez-la à ses auteurs!

La France a été quelquefois conquérante, jamais intrigante!
Conservons-lui son nom.

RÉSUMÉ.

Après seize ans, à l'index, les portes des cabinets toutes fermées. Vous ne les rouvrirez qu'à coups de canon, — ils ricochent! — les trônes.

Et vous vous décernez des couronnes! Ah! nous n'y joindrons pas une feuille, si ce n'est de cyprès pour la patrie et ses enfants!

Tout vous accuse!

L'isolement vous accuse, car il est la condamnation de vos hésitations!

La guerre vous accuse, car un — contre tous.

La paix vous accuse, car vous lui avez enlevé son pivot dans la seule puissance, etc.

Les alliances du Nord vous accusent, car, après les avoir caressées dix ans, vous les avez rendues impossibles — Cracovie![1] (l'ombre de la Pologne se lèverait entre elles et vous).

Les trônes vous accusent, — car vous les avez alarmés. Les peuples vous accusent car vous les avez livrés à la nécessité de faire accepter votre établissement de famille.

La négociation vous accuse, — car vous y avez mis en question la franchise de la Nation!

La liberté vous accuse, — car vous avez offert votre amitié aux despotismes contre les victimes!

le 25 août 1790, la politique espagnole du Comité Diplomatique. Je me permets de renvoyer à mon livre sur *Mirabeau* (p. 239 et suiv.).

1. D'accord avec la Russie et la Prusse, l'Autriche s'était annexé, par une convention du 11 novembre 1846, la ville de Cracovie, que, dans l'impossibilité de s'entendre sur son sort, les trois puissances partageantes avaient érigée en République par les traités de 1815. Cette annexion produisit en France une grande émotion et servit d'arme à l'opposition. Guizot avait protesté dans une note du 3 décembre où il disait : « Aucune puissance ne peut s'affranchir du respect des traités, sans en affranchir en même temps les autres. » Mais cette protestation resta platonique.

Digitized by Google

Enfin la conversation vous accuse, — car vous l'avez rendue précaire, courte en perspective : un casus belli, une guerre de succession!

Ah! quel cœur patriote soit qu'il batte pour la liberté, soit qu'il respire pour la paix, ne se briserait en contemplant le résultat de ces années!

La France est murée et vous vous vantez!

Ah! je connais un plus grand ministre que vous, c'est celui qui réparera ces seize années de diplomatie!

Et si vous voulez une couronne murale, allez la chercher à Cracovie!

Encore un mot. Il ne nous reste qu'une alternative :

Ou la guerre? Eh bien! nous la subirons mais on saura sur qui elle retombe!

Ou le désaveu, l'humiliation. Mais ces humiliations prolongées finissent par lasser. On ne comprime pas vingt ans le ressort d'un pays qui a soulevé le continent. Il vient un jour où ce ressort trop comprimé se brise! Et ce jour s'appelle une Révolution! Que Dieu l'écarte! Mais si ce jour arrive, ce n'est pas la nation qui l'aura faite! Ce sera vous!

Il n'existe, je crois, aucun document qui ouvre une porte plus indiscrète et plus large sur les procédés de préparation de Lamartine et qui permette de mieux déterminer la part qu'il laissait à l'inspiration du moment et aux ressources de l'improvisation. Comme tous les orateurs dignes de ce nom, il avait le respect de l'auditoire et de lui-même. Ses plans de discours ressemblent par leur disposition matérielle à ses plans de poèmes et celui que je viens de citer a toutes les apparences extérieures d'une ode. Mais je tiens à redire que l'orateur était plus sévère pour lui-même que le poète. Sa préparation était plus rigoureuse et plus minutieuse, plus ramassée et plus serrée. L'art de convaincre souffre moins les négligences que l'art de plaire. Lamartine y apportait un souci de méthode, d'argumentation ordonnée et de logique qui ne contribuait pas moins que son imagination et son lyrisme au succès de ses discours.

Cette éducation parlementaire, poursuivie pendant quatorze ans, le prépara au rôle qu'il joua en 1848.

La Révolution le jeta dans des réalités et dans des nécessités d'action qui exigeaient la soudaineté de la parole et de l'accent, la présence d'esprit, le courage du verbe et du geste.

Digitized by Google

Il fut un improvisateur incomparable. Pourtant, quand il en avait le loisir, et qu'il pouvait prévoir l'occasion d'une allocution, il jetait sur le papier un plan rapide et quelques idées essentielles. Ainsi, devant recevoir un drapeau, je ne sais pas d'ailleurs de quelle délégation et dans quelle circonstance, il prenait les notes suivantes, restées inédites :

Je reçois ce drapeau.
C'est la première et la plus belle page de la Révolution dans mes archives.
C'est ce même drapeau qui.
Et dont nous défendrions les couleurs.
Il me sera doublement sacré comme sorti de la Révolution et représentant le caractère de la République.
Si jamais elle était menacée ou par ses exagérations ou par ses ennemis, vous le retrouverez ici, — et vous retrouverez en moi la même voix et le même bras pour la défendre.
Permettez que les deux premiers magistrats reçoivent mes remerciements pour avoir bien voulu être les témoins de l'honneur que vous me faites et les parrains de nos serments mutuels à la République.

Ce discours ne fut pas prononcé. Il en est un autre auquel Lamartine avait songé pour plaider la cause de l'amnistie, sans doute devant l'Assemblée Constituante. Il n'eut pas l'occasion de donner une suite à son projet. Mais le plan de ce discours, tout entier écrit de sa main, et jusqu'ici également inédit, me paraît tellement caractéristique que je le reproduis en lui conservant ses dispositions matérielles :

1°

Je suis de ceux qui n'ont pas insulté le gouvernement déchu pendant — pas à terre.
— Bataille ou émeute, victoire ou sédition les journées de février sont une Révolution, — une constitution.
A ce titre au moins vous devez les respecter
Comme nous respectons nous les soldats fidèles
et obéissants avec résignation aux consignes du gt d'alors.

2°

Mais elles sont de plus guerre civile.
Français des deux côtés la guerre terminée nous ne voyons que Français.

Digitized by Google

Même sollicitude
Amnistie au sang.

3°

Que voulons-nous effacer et secourir ?
Non des opinions mais des malheurs.

4°

Ils seraient bien coupables ceux qui
iraient remuer ce sang et dire : cette goutte est du soldat!
cette goutte du citoyen!
cette goutte à la République!
cette goutte à la Royauté!
et les séparer pour en faire exhaler des miasmes
de colère et de discorde entre nous!

5°

et j'ajoute — ils seraient bien imprudents.
Car le peuple a été magnanime — modéré — doux
a éteint le feu — embrassé ses adversaires —
veillé à vos portes!
Ne lui ôtez pas sa propre estime
ne lui faites pas dire Vertu tu n'es qu'un nom
et si vous n'êtes pas justes par reconnaissance soyez-le
par prudence.

Daniel Stern, parlant en août 1848 des orateurs dont la réputation était faite avant la révolution de Février, disait qu'ils n'avaient ni gagné ni perdu à paraître devant une Assemblée nouvelle. Elle ajoutait : « L'éloquence majestueuse de M. de Lamartine avait atteint dans les dernières années de la monarchie une élévation qu'il n'était guère possible de dépasser ». Je ne saurais m'associer à cette opinion. L'éloquence de Lamartine avait acquis, tout au contraire, au contact des événements qu'elle dominait et devant les périls auxquels elle faisait face, une spontanéité, un accent et une vigueur qui l'avaient transformée. Il est possible qu'elle n'eût gagné ni en élévation ni en majesté. Mais combien la force et l'action en étaient différentes! Avant la révolution de Février il y avait derrière les discours de Lamartine une ambition, — au sens le plus noble du mot; depuis la révolution, on y sentait

Digitized by Google

une responsabilité. A l'occasion du débat relatif à la dualité du pouvoir législatif, le *Journal des Débats* écrivait sur le discours unitaire de Lamartine, dont pourtant il ne partageait pas la thèse : « Nous avons souvent loué le poète dans M. de Lamartine : aujourd'hui nous pouvons louer sans réserve l'orateur. Nous connaissons chez M. de Lamartine l'abondance, la richesse, le pathétique ; nous avons admiré aujourd'hui le logicien nerveux, puissant, l'homme d'État qui saisit le vrai dans un point de vue et qui l'expose sans faiblesse. Le discours de M. de Lamartine avait trop vivement ému les âmes pour que la discussion pût être reprise immédiatement. La séance a été interrompue pendant une demi-heure. » (28 septembre 1848.)

Cette « logique nerveuse et puissante » dont le *Journal des Débats* faisait honneur à Lamartine est en effet la qualité que ses discours postérieurs à la révolution avaient développée au point d'en faire presque une révélation. Il avait appris à argumenter. « Les orateurs qui argumentent, a-t-il écrit dans son *Bossuet*, sont plus facilement compris par la foule que les orateurs qui s'enthousiasment : il faut des ailes pour suivre l'orateur lyrique, il ne faut que de la logique pour suivre l'orateur qui raisonne. La logique dans un auditoire est un don plus commun que l'inspiration. Tout le monde n'a pas les ailes qui élèvent et qui soutiennent dans l'espace. C'est ainsi qu'on admirait plus à la tribune de l'Assemblée Constituante Barnave que Mirabeau. » Je crains bien que dans ce dernier trait, d'ailleurs inexact, Lamartine ait moins pensé à Barnave qu'à Thiers et à Mirabeau qu'à lui-même. Avait-il besoin de se comparer pour se juger? Il n'avait certes ni la dialectique lumineuse ni l'aisance familière ni l'esprit incisif de Thiers. Mais si ses ailes puissantes l'emportaient vers les hauts sommets de l'inspiration lyrique, il n'en était pas moins capable de les replier pour descendre dans les réalités d'une discussion politique, économique, constitutionnelle où il savait joindre la méthode à l'abondance, la clarté à la véhémence, la simplicité à l'imagination, le sens des détails aux larges vues d'ensemble. Il avait augmenté par des qualités acquises, auxquelles sa nature paraissait tout

Digitized by Google

d'abord rebelle, l'incomparable richesse des dons que la nature lui avait prodigués.

Seul l'esprit lui faisait défaut. Il n'en avait pas et, à la différence de Victor Hugo, qui d'ailleurs n'y réussissait pas toujours, il ne cherchait pas à en avoir. S'il n'aimait pas, comme il le dit un jour à un interrupteur facétieux, les petites plaisanteries dans les grandes questions, ce n'est pas seulement par dignité. Daniel Stern constate avec raison que tout un côté du génie français était absolument étranger à Lamartine. Il a appelé Rabelais « le boueux de l'humanité » et le « Léviathan de la crapule ». Il ne comprenait pas Montaigne et l'on a de la peine à rappeler les jugements méprisants qu'il a portés sur La Fontaine. Il ne riait pas et, s'il faisait rire, surtout à ses débuts, c'était à ses dépens. La médiocrité envieuse essaie de prendre par la méchanceté sa revanche contre le génie. Incapable de la maîtriser par son ironie, Lamartine en triompha par le travail, par la volonté et par l'évidence d'une supériorité qui enfantait des chefs-d'œuvre.

La postérité dans laquelle il mettait toute sa confiance — « attendre est la condition de la gloire » — lui a décerné la double couronne du poète et de l'orateur. « L'éloquence, a-t-il écrit à propos de Cicéron, n'est pas seulement l'art de parler aux hommes sur la place publique; c'est le don de sentir fort, de penser juste, de savoir tout, d'imaginer avec splendeur, d'exprimer avec puissance, et de communiquer par la parole écrite ou parlée aux autres hommes l'idée, le sentiment, la conviction de la vérité, l'admiration du beau, le goût de l'honnête, l'enthousiasme de la vertu, le dévouement au devoir, l'héroïsme de la patrie.... » Ce portrait de Cicéron n'est-il pas, dans ses traits essentiels, celui de Lamartine? Nul n'eut plus que lui le don de « sentir fort » et « d'imaginer avec splendeur ». Et nul ne mit plus de dévouement, de vertu civique et d'héroïsme au service du devoir et de la patrie. Il faut pour le définir lui réserver le mot qu'il a appliqué à lord Chatam : Lamartine fut « le poète suprême de la parole politique ».

Digitized by Google

CHAPITRE II

LAMARTINE ORATEUR D'AFFAIRES

VARIÉTÉ DES CONNAISSANCES DE LAMARTINE || SON COUP D'ŒIL || DISCOURS SUR LES SUCRES || SIX DISCOURS SUR LA CONVERSION || LES CHEMINS DE FER : LAMARTINE ENTREVOIT LEUR DÉVELOPPEMENT ET S'EN FAIT L'ÉLOQUENT DÉFENSEUR || DÉBATS ÉCONOMIQUES : L'APPROFONDISSEMENT DE LA SEINE ET L'ACCAPAREMENT DES MINES || LAMARTINE DÉBATEUR INCOMPARABLE : LA TENUE LITTÉRAIRE DE SES DISCOURS TECHNIQUES.

Il n'est pas d'écrivain qui ait raillé avec plus de finesse charmante et malicieuse que Doudan, grand admirateur des doctrinaires, les étapes diverses de la carrière politique de Lamartine. Ses lettres intimes, où s'épanche un esprit dont la méchanceté, à la différence de celui de Sainte-Beuve, n'envenine jamais les traits, ne manquait pas une occasion de décocher au poète, infidèle à sa muse, une allusion, une plaisanterie ou une ironie. Si l'orateur politique n'est pas épargné, peut-on s'étonner que l'orateur d'affaires reçoive des égratignures? Le 12 septembre 1842, présidant la séance publique de l'Académie de Mâcon, Lamartine avait parlé de l'industrie, des machines, de la concurrence, de la science économique, du devoir social. Ce discours inspira à Doudan un couplet piquant : « Ne trouvez-vous pas que M. de Lamartine devient de plus en plus aimable? Il a fait l'autre jour un petit morceau sur l'industrie qu'on n'aurait pas attendu

Digitized by Google

de l'auteur des *Méditations*. Cet homme a un génie très souple et aime autant voir courir un wagon en ligne droite sur un triste chemin de fer que de suivre des yeux une troupe d'oiseaux sauvages qui s'en vont chercher l'été sous un autre ciel. Je compte, pour la fois prochaine, sur un morceau lyrique sur le tourne-broche. C'est une drôle de chose que cet esprit poétique au service de toutes les petites passions et de toutes les petites ambitions que donne la politique ! La poésie devient une servante : aussi ses mains commencent à devenir rudes, son teint se hâle au fourneau de la cuisine. Mais l'opposition la trouve assez gentille comme cela : *ne sit ancillae tibi amor pudori* [1]. »

L'admiration qu'il éprouvait pour Guizot rendait Doudan injuste envers Lamartine. La poésie, maîtresse ou servante, n'avait rien à voir dans l'affaire. Lamartine n'écrivait plus des vers. On pouvait le regretter, mais comment le blâmer de s'intéresser à des problèmes dans lesquels se concentrait toute l'évolution économique et sociale d'un siècle? Il y apportait d'ailleurs, avec la clairvoyance du génie, une indépendance entière, la volonté de voir et de savoir par lui-même, le mépris des préjugés ambiants, le souci des intérêts généraux, et une variété de connaissances dont on serait surpris si l'on ne savait à la fois son extraordinaire facilité et son formidable labeur [2]. Il excellait à dégager les aspects généraux d'une question et à deviner dans les contingences et les incertitudes de l'heure où il vivait les nécessités et les lois de l'avenir.

Son premier discours d'affaires, qu'il prononça quatre mois après ses débuts à la tribune, le 2 mai 1834, porta sur l'Algérie. Il y affirma la politique des grandes colonisations et il repoussa l'abandon d'Alger comme une pensée « antinationale, antisociale et antihumaine ». Il s'y opposait comme à une

1. *Mélanges et Lettres*, I, 468.

2. Dans un discours du 22 avril 1846, sur lequel je reviendrai, relatif à la réduction de l'impôt du sel, Lamartine disait : « J'ai beaucoup étudié l'économie politique dans ma vie, bien qu'on ne m'en soupçonne pas (*On rit*). J'ai passé de longues années de ma vie à étudier profondément toutes les matières de l'économie politique. Pourquoi? Parce que, animé de bonne heure d'un sens politique qui était une révélation de vocation invincible en moi, j'avais besoin d'étudier, avant l'âme, le corps de la politique, et que l'économie politique, c'est véritablement la politique incarnée dans les faits et dans les institutions populaires.... »

Digitized by Google

honte ou à un crime. « Les nations, disait-il, n'ont-elles donc qu'une balance de chiffres à établir ? et serions-nous descendus à ce degré de matérialisme social que l'arithmétique dût s'asseoir seule dans les Conseils de la Chambre et du Gouvernement, et peser seule les résolutions de ce noble pays ? » Trois fois encore, à des intervalles espacés, il revint sur cette question, le 11 juin 1836, le 21 avril 1837, le 10 juin 1846, soucieux de concilier avec l'influence et l'autorité de la France les traditions, les mœurs, les lois des populations indigènes dont il se fit l'éloquent interprète. Il repoussait « un général pour tout gouvernement, une armée pour toute institution, un sabre pour toute politique ». Il voulait — dès 1837 — un gouvernement civil afin de plier la gloire même des généraux, trop naturellement portés aux aventures militaires, à une politique de haute prévision, de modération et de prudence. Ces discours, nourris des leçons de l'histoire et empreints d'une philosophie généreuse, devançaient leur temps. Ils étaient écoutés avec impatience par une majorité que des abus trop réels et des vérités prématurées déconcertaient et troublaient. Mais l'avenir leur a donné raison et Lamartine mérite de prendre une place d'honneur parmi ceux qui ont entrevu et préparé les solutions de la pacification algérienne[1].

M. de Carné avait préconisé en Algérie une sorte d'administration de hasard ou d'instinct appliquée à ce qu'il considérait comme une conquête de fatalité. Ce fut pour Lamartine l'occasion de protester dans un mouvement d'heureuse improvisation. « Pensez-vous donc que Dieu ait supprimé du gouvernement des hommes la puissance de la réflexion et de la sagesse humaine ? Pensez-vous donc que le gouvernement représentatif, que le gouvernement démocratique et populaire, si puissant par l'impulsion, par l'élan, par l'énergie de ses instincts, ait supprimé les hommes d'État ? Au contraire, plus les instincts populaires sont puissants, plus ils sont aveugles dans les grandes masses qui participent au gouverne-

1. Je renvoie à l'Appendice de ce volume deux plans inédits d'un discours préparé par Lamartine sur la question d'Alger. Ils sont à la fois une contribution nouvelle à l'étude de ses procédés oratoires et un commentaire précis de sa politique africaine.

Digitized by Google

ment d'un pays, et plus la pensée réfléchie, élevée, dominante, éclairée, des hommes d'État est nécessaire pour planer sur ces masses aveugles, pour diriger leurs instincts généreux et pour les empêcher, en se trompant, de tomber dans les grandes catastrophes, au lieu de marcher aux grands résultats qu'elles rêvent. »

Lamartine avait toujours revendiqué pour le gouvernement un rôle et un devoir de direction dans toutes les affaires qui touchaient de près ou de loin à un intérêt national. Et c'est parce que le ministère, flottant d'une opinion à l'autre, laissait à la « responsabilité du hasard » le vote de la loi, qu'il entra, pour la première fois, dans la question des sucres le 26 mai 1837. « Question profonde, écrivait-il à Virieu, en ajoutant : Tu n'en connais pas le premier mot. Tu la connaîtras en un quart d'heure, en causant. » Lui, il la connaissait bien ; elle l'amusait et elle le passionnait. Il y risqua, par conscience, son mandat de député. Quand il la reprit, le 12 mai 1843, il avait cessé de représenter le département du Nord. Sa liberté en fut plus grande. Il ne croyait plus (se trompant d'ailleurs) « à l'avenir de la betterave », qu'il avait proclamé en 1837, et il avait surtout le souci des colonies et de la marine, dont il proclamait l'indissolubilité. Ce double intérêt lui inspira un discours qui est loin d'être infaillible, mais dont l'aisance et l'élévation attestent, à travers les écueils d'une discussion où les chiffres et les détails techniques abondent, une merveilleuse souplesse. Je crois bien, et dans une affaire de cette nature ce n'est pas un mince éloge, que Thiers lui-même n'eût pas réussi à faire mieux.

Lamartine avait accepté de Virieu le principe d'une indemnité pour rectifier les conséquences injustes de son système qui sacrifiait au sucre de canne l'industrie des planteurs de betteraves. Mais il n'arrivait pas à comprendre que son ami, si équitable envers les *betteraves*, fût si révolutionnaire avec les *rentes* : « *O altitudo!* s'écriait-il ! Aux uns on enlève un cinquième de leur revenu et de leur capital parce qu'ils sont faibles : aux autres tu veux une indemnité parce qu'ils sont puissants et possesseurs réels d'une protection de vingt millions par an ! » J'ai dit comment l'étude des conséquences

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Si les années rétrogradaient bien loin
d'écarter les objections mais 1844.
et je viens defendre non un Systeme
mais l'œuvre des Chemins de fer Contre
le Secours dangereux
Deux manieres de perdre affaire
tirer les principes - les reprendre après coup
il faut en finir

Je ne suis pas suspect Combien de fois
descendu navré de la tribune tandisque
Que disais-je alors ? Centralisation
depossession
se vendre a sa propre bourse
feodalité des transports
un Kilometre de patriotisme
ou gagnent ou perdent.
et Combien les œuvres des Cies Sustituent !
Statistique Notes 1er

on revient Loi de 1842
transaction
droits reconquis

FRAGMENT D'UN PLAN DE DISCOURS
SUR LES CHEMINS DE FER.

(L'original appartient à M. Louis Barthou.)

Digitized by Google

Digitized by Google

financières, politiques et sociales de la conversion proposée l'avait convaincu de son iniquité dangereuse. De plus en plus ferme dans une opposition qui ralliait des partisans de plus en plus rares, il ne lui consacra pas, de 1836 à 1846, moins de six grands discours[1]. Était-ce une hérésie financière que Lamartine soutenait? Thiers, s'il faut s'en rapporter aux notes inédites de Duvergier de Hauranne, n'exprimait pas, après la démission du ministère du 11 octobre, tombé d'ailleurs pour avoir voulu faire ajourner la question, un sentiment différent. Il disait tout haut dans les couloirs de la Chambre : « Maintenant que je ne suis plus ministre, je pourrai du moins dire tout ce que je pense de cette absurde conversion. Croyez-moi, c'est la mesure la plus inepte, la plus folle, la plus funeste qu'on puisse imaginer[2]. »

Il ne faut pas croire, d'ailleurs, que Lamartine, attaché à une thèse trop absolue, contestât à l'État vis-à-vis de tous les porteurs le droit de leur imposer une option entre le remboursement de leur créance et la réduction de l'intérêt. C'est à la conversion du 5 p. 100 qu'il s'opposait en raison de ses origines et des conditions de sa constitution. Le premier discours qu'il prononça contre cette opération, le 5 février 1836, se développe avec une magnifique ordonnance où le droit et le sentiment, les conséquences financières et les dangers politiques de la mesure proposée, sont analysés sans emphase dans une langue dont l'élégance aisée n'exclut ni la clarté ni la fermeté. Ce discours très préparé ne sent pas l'apprêt. Il est varié et vivant. De plus, il est courageux. La conversion, qui donnait aux propriétaires fonciers l'espoir d'un dégrèvement et qui flattait une certaine rancune jalouse de la province contre Paris et de la terre contre la rente, était une mesure populaire. Lamartine savait quelles hostilités il déchaînait contre lui. Il ne s'en souciait guère. « Quand on s'implante dans une popularité vraie et durable, disait-il, on y puise la vie et la durée; quand on s'implante dans une popularité mensongère, on passe et l'on périt avec elle. » Il protestait

1. 5 février 1836, 22 mars 1836, 14 janvier 1838, 17 avril 1838, 21 avril 1845, 9 mars 1846.
2. Thureau-Dangin, III, 29, en note.

Digitized by Google

contre des rivalités malsaines, « comme si Paris n'était pas à tous! comme si les capitales n'étaient pas les résumés des nations! Les contribuables apprendront trop vite, à leurs dépens, que cette jalouse vengeance contre la prospérité des capitales n'est qu'un suicide insensé, et qu'on ne peut frapper la tête et le cœur, sans que les membres languissent et ne soient eux-mêmes menacés de mort. » D'un autre côté, il mettait l'Assemblée en garde contre une mesure qu'il considérait, avec une bonne foi entière, mais sans doute avec quelque exagération, comme une atteinte à la propriété sous sa forme la plus fugitive et la plus vulnérable. « Qui vous répond qu'il ne se lèverait pas un jour où, par une loi de talion comme celle-ci, des hommes justifiés d'avance par votre exemple, et instruments d'une autre passion jalouse qui fermente au cœur du peuple, viendraient ici à votre place et diraient : Ils ont trouvé la fortune mobilière trop riche, ils ont décimé la rente. Eh bien! nous trouvons, nous, la fortune territoriale trop exorbitante et trop privilégiée, et nous décimons la terre. »

C'est au nom de la foi publique et de la probité nationale, selon lui méconnues ou menacées, que Lamartine, obstiné dans une attitude que certaines défaillances n'avaient pu troubler, persistait « à déplaire au peuple pour le servir ». Il appelait à son secours l'histoire, l'arithmétique, l'économie politique et sociale, se renouvelant et se complétant, d'un discours à l'autre, avec une richesse d'aperçus et une abondance dans l'argumentation qui le préservaient de toute monotonie et s'imposaient à l'attention d'une Assemblée récalcitrante. Des chiffres maniés avec dextérité il s'élevait aux considérations les plus hautes sur les incertitudes de la situation extérieure et sur l'instabilité parlementaire. Il ne discutait pas seulement comme un financier ou comme un juriste, quoiqu'il sût mettre en pleine lumière les objections juridiques ou financières ; il parlait en homme d'État, marquant d'un trait profond le vice fondamental et l'erreur meurtrière d'un régime impuissant à donner au gouvernement une pensée directrice, une impulsion irrésistible, un sens vital et populaire. A ce gouvernement indécis et hésitant,

Digitized by Google

qui tâtonnait dans l'instabilité, ce poète apportait une idée neuve, une orientation économique, un programme social. Il lui révélait que, descendue dans les lois, la démocratie descendait inévitablement et prenait son niveau dans la fortune publique. Il parlait avec un accent inspiré de la *richesse mobilière*, « cette richesse nouvelle que les anciennes civilisations ne connaissaient pas, et qui n'est pas représentée seulement par le sol, mais par le travail, par l'industrie, par le crédit. Eh bien! cette richesse mobilière, accessible à tous, répandue sur tous, qui rend tous solidaires, et qui resserre ainsi, par un intérêt commun, les différentes classes tendant sans cesse à se jalouser et à se diviser; cette richesse mobilière, qui est surtout la richesse du pauvre, du travailleur, de la petite propriété, il faut la constituer, il faut de plus en plus la munir de toutes les garanties qui peuvent lui donner la même inviolabilité que la propriété du sol. C'est là l'œuvre, ce devrait être la pensée du législateur et de l'homme d'État vraiment libéral qui comprendrait son siècle, qui comprendrait le dessein de la Providence, qui aurait l'amour, la charité des classes ouvrières. Cette richesse mobilière, c'est leur sort, c'est leur héritage à elles; c'est là ce que la société moderne, la société industrielle leur attribue; c'est par là qu'elle les enrichit, c'est par là qu'elle s'enrichit elle-même, car elle est le travail, la circulation, le mouvement, la multiplication réelle ou future des capitaux dont le capital national se grossit sans cesse; c'est elle qui vivifie tout le reste, car le sol ne vaut que le prix qu'on donne à ses produits. Cette tendance à la mobilisation du capital, vous la voyez partout; elle fonde le crédit, elle constitue des dettes, elle multiplie les banques, elle crée les bourses, elle demande à grands cris l'établissement de banques départementales. Il faut être aveugle pour ne pas voir la manifestation de ce besoin des temps. » (14 janvier 1838.)

Sept ans après, avec l'obstination du devoir, Lamartine revenait à la charge; il combattait la même mesure, il sollicitait le gouvernement de se prononcer et de ne pas laisser une question de cette importance aux hasards et aux imprudences des initiatives privées. Il ne lui suffisait pas, pour être

Digitized by Google

rassuré, qu'un député, M. Muret de Bort, affirmât que l'heure était bonne dans un horizon sans nuage. Et il provoquait l'hilarité générale en comparant sous la forme d'une ironie discrète la gravité de la mesure avec l'insuffisante autorité de celui qui la provoquait : « Non! Messieurs, ce n'est pas le gouvernement qui dit cela, ce n'est pas le gouvernement qui tient ce langage. Qui est-ce qui vous dit l'opportunité? qui est-ce qui vous prononce le secret de la Providence? C'est M. Muret de Bort. »

Lamartine pensait qu'un gouvernement « doit se placer à la tête des erreurs mêmes d'un pays quand il les partage, comme à la tête des vérités ». Ce fut seulement en 1852 que la conversion de la rente, combattue par Lamartine comme une *erreur*, triompha et passa dans la loi. Son hostilité, qui avait trouvé un écho à la Chambre des Pairs, ne fut peut-être pas étrangère à cet ajournement. On peut discuter sa thèse et lui donner tort. Mais il est une autre question, celle des chemins de fer, dans laquelle son génie se mit, d'une façon éclatante et incontestable, au service de la vérité. Vainement M. Thureau-Dangin a-t-il recueilli avec une complaisance partiale une note malicieuse de Duvergier de Hauranne sur le cas de Lamartine qui, ayant présidé cinquante ou soixante séances de la commission spéciale, n'aurait pas compris une seule fois que deux et deux font quatre! Les discours de Lamartine protestent contre cette plaisanterie et lui méritent une gloire que peu d'orateurs d'affaires, et Thiers lui-même, peuvent lui disputer. Il suffit d'ailleurs de consulter M. Thureau-Dangin pour s'assurer des erreurs invraisemblables que l'invention naissante avait suggérées à Thiers. S'il accordait que « les chemins de fer présentaient quelques avantages pour le transport des voyageurs », il n'étendait pas cette concession au delà « de quelques lignes fort courtes et aboutissant à de grandes villes comme Paris ». Et, devenu ministre, en 1836, il déclarait se contenter de cinq lieues de rails construits par année[1]! Cette opinion étrange était partagée par Arago, qui, non content d'avoir à

1. V, 64.

Digitized by Google

son compte le paradoxe des fluxions de poitrine auxquelles seraient exposés les voyageurs en sortant du tunnel de Saint-Cloud, redoutait que le transport en wagons n'efféminât les soldats, déshabitués des grandes marches!

Quelles railleries ne prodiguerait-on pas à Lamartine s'il s'était montré devant une découverte récente aussi imprévoyant que l'homme d'État et aussi timoré que le savant! Il se rencontra, au contraire, par une heureuse fortune dont la vie politique du poète offre plus d'un exemple, que la science pratique et l'avenir du pays trouvèrent en lui leur plus vigilant et leur plus éloquent défenseur.

Après des hésitations et des contradictions que des intérêts opposés et la nouveauté du problème suffisaient à expliquer, le ministère présidé par Molé avait soumis à la Chambre un projet de construction *par l'État* de neuf lignes principales de chemins de fer. La commission, dont Arago était le rapporteur, et où l'opposition s'était assuré une large place, conclut au rejet. Cette hostilité déconcerta le cabinet : il se rallia à une transaction dont l'objet consistait, d'une part, à réduire à quatre les lignes projetées et, d'autre part, à confier à des compagnies privées, qui avaient trouvé dans Berryer un partisan aussi désintéressé qu'éloquent, la construction de deux de ces lignes. Lamartine, quoiqu'il fût un ministériel ardent, combattit ce système. Il avait étudié la question des chemins de fer avec la curiosité passionnée et le soin laborieux qu'il apportait à l'examen des grandes affaires économiques dont les progrès de l'industrie et les découvertes de la science lui révélaient l'importance. Le discours qu'il prononça le 9 mai 1838 est un de ceux où s'affirma, avec le plus d'éclat, dans l'ordre des questions d'affaires, son talent de discussion. Il n'en est pas de plus rigoureusement construit et de plus logiquement ordonné. Tout s'y tient, s'y suit et s'y développe selon les meilleures règles d'un art qui excelle à combiner la souplesse avec la puissance et la mesure avec la force. La trame du raisonnement est si étroitement serrée sous la richesse aisée et abondante du style que le mouvement du discours est presque irrésistible. C'est un modèle.

Digitized by Google

Lamartine commence par affirmer que l'exécution immédiate d'une au moins des grandes lignes — celle de Paris à Bruxelles — répond à une nécessité urgente qui doit placer le pays au niveau de l'industrie et de la civilisation des peuples voisins. Il s'étonne qu'une commission composée d'hommes éminents — Thiers, Berryer, de Rémusat, Duvergier de Hauranne, Billault, Odilon Barrot en faisaient partie — n'ait réussi, après trois mois d'études, qu'à découvrir des difficultés et à apporter des négations. Il faut aboutir, non au hasard des combinaisons des intérêts privés, mais sous la direction de l'État, dont l'ostracisme politique, commercial et industriel, est dénoncé par Lamartine comme le legs des temps d'opposition où le gouvernement et le pays vivaient dans un esprit permanent de résistance et de lutte. Depuis 1789 sept ou huit révolutions, mettant fin au régime du bon plaisir, ont fait entrer plus profondément le gouvernement dans le pays, si bien « qu'il ne peut pas y avoir, en haut, en bas, au sommet, à tous les degrés de l'administration nationale un seul acte de quelque importance qui ne soit l'expression, l'action d'une majorité, l'acte de la nation agissante. » De quoi s'agit-il au fond du débat? Des plus grandes affaires qu'un pays ait eu jamais à mener à fin. Il s'agit pour lui « de se créer par les routes de fer une viabilité politique, commerciale, militaire, industrielle » dont nul ne peut calculer la portée. Lamartine entrevoit un avenir qui échappe à l'incrédulité routinière de Thiers et d'Arago : « C'est la conquête du monde, des distances, des espaces, du temps; cela multiplie à l'infini les forces et l'industrie humaines par tous les obstacles que cela abrège. C'est l'inconnu; mais c'est un inconnu certain. Eh bien! la nation ou le gouvernement agira-t-il par lui-même, ou s'abstiendra-t-il scrupuleusement de l'action comme le veulent les membres de votre commission, et laissera-t-il agir les individus et les compagnies, associations d'individus? La question est là tout entière. Elle est immense, elle est politique; elle est plus que politique, elle est sociale; elle résout ou elle perd notre avenir, elle implique toute notre destinée active, elle est le nœud de votre progrès indéfini ou de votre stagnation

Digitized by Google

perpétuée dans l'impuissance où l'on vous tient. Elle vous avance ou vous retarde d'un siècle... »

C'est autour de deux mots, *centralisation* et *décentralisation*, que se heurtent les thèses opposées sur le meilleur mode de construction des chemins de fer. Lamartine s'attache à découvrir derrière ces mots, dont les hommes se paient si facilement, les réalités et les systèmes. Pour préciser il n'a qu'à se souvenir. N'a-t-il pas écrit dans *la Politique rationnelle* sur cet important problème des pages originales et profondes? Il leur donne une force nouvelle et la vigueur d'accent que le sujet comporte. Il n'est pas de partisan plus décidé et même plus radical que lui de la décentralisation politique, « de cette part de droit et d'action que les gouvernements libres renvoient à tous les citoyens pour aller ensuite les puiser en eux, et qui fait que l'action du gouvernement est la pensée de tous. » Mais quand cette pensée, librement exprimée, est devenue la volonté générale, l'État, dont le rôle change avec le devoir, doit « la concentrer dans une intensité et dans une unité de volonté et d'action administrative, une, forte, irrésistible, aussi toute-puissante que doit l'être l'action collective d'une nation.... La vie et l'unité, c'est la même chose dans un peuple; plus la vie se complète, plus l'unité se signale dans les nationalités qui s'agglomèrent, dans l'administration qui s'uniformise. »

A la commission qui se réclame de la liberté pour défendre le système des compagnies privées, Lamartine objecte qu'il ne veut pas d'une liberté résistante et chicanière, inerte et impuissante, d'un roseau mis pour sceptre aux mains du peuple. Il revendique une liberté d'initiative et d'action, supérieure aux combinaisons de l'égoïsme et de la cupidité corporative, pour sillonner le pays, selon une conception générale et d'ensemble, des lignes nécessaires à ses relations économiques, à ses progrès commerciaux et industriels, à sa défense stratégique. Même si les compagnies ne demandaient ni monopole ni minimum d'intérêts ni tarifs exagérés, Lamartine supplierait l'État de ne pas abdiquer son rôle et de ne pas aliéner la liberté de ses mouvements, de son action, de

Digitized by Google

ses progrès. Il ne se range pas à la pensée commune qui fait des grands corps dans un État une condition de la civilisation. Il en prévoit et il en redoute le despotisme. La liberté aristocratique dont ils sont l'expression ne ressemble pas à la liberté démocratique qu'il préconise :

« Si les corps résistent à ce qui est au-dessus d'eux, ils oppriment de la même force tout ce qui est au-dessous. C'est la tyrannie la plus odieuse, parce qu'elle est la plus durable, la tyrannie à mille têtes, à mille vies, à mille racines, la tyrannie que l'on ne peut ni briser, ni tuer, ni extirper; c'est la meilleure forme que l'oppression ait jamais pu prendre pour écraser les individus et les intérêts généraux. Une fois que vous les avez créés ou laissés naître, ils sont maîtres de vous pour les siècles. Vous ne savez où les saisir, et ils vous dominent. Les corps, ou ce qui leur ressemble, les intérêts collectifs reconnus par la loi et organisés, c'est la même chose, c'est l'asservissement prompt, inévitable, perpétuel de tous les autres intérêts. On ne peut plus y toucher sans qu'ils jettent un cri qui effraye ou qui ébranle tout autour d'eux. Il faut compter avec eux, et les autres intérêts épars, isolés, sans solidarité, sans action commune, succombent toujours, succombent éternellement devant ces intérêts collectifs. Les gouvernements libres ne sont pas plus affranchis de leur influence que les autres; ils se glissent partout, dans la presse, dans l'opinion, dans les corps politiques, où ils trouvent des intéressés et des auxiliaires; leur cause a autant de soutiens qu'ils ont d'associés à ces intérêts. » C'est contre la « féodalité de l'argent », la plus menaçante et la plus envahissante, que Lamartine veut protéger l'administration du pays. L'État est-il donc incapable, avec ses traditions de gloire et d'honneur, de solidarité permanente et de responsabilité effective, avec ses écoles, ses noviciats et ses diplômes, de faire ce que l'on prétend réserver à des entrepreneurs privés? Est-ce que les nations n'ont pas aussi leur noble orgueil? Est-ce que leurs œuvres ne sont pas des monuments qui doivent porter l'empreinte grandiose et conserver le souvenir immortel du génie particulier des peuples qui les ont élevés? Berryer invoquait au bénéfice de l'industrie privée la cons-

Digitized by Google

truction du canal du Languedoc. Lamartine répondait qu'une exception ne détruisait pas un principe et il demandait qu'on laissât faire aux individus ce qui est borné et passager comme eux et par l'État ce qui est éternel comme lui.

Une analyse résume un discours, mais elle le défigure. C'est à peine si elle en dégage la substance et l'ordonnance, tandis qu'elle n'en laisse presque pas soupçonner ce que M. Émile Deschanel a si justement loué dans celui de Lamartine : « la membrure, les articulations, les attaches, et comment, d'une reprise à l'autre, se déroule la continuité variée du nombre et du rythme oratoire ». Ce nombre et ce rythme, inséparables de la langue poétique, peuvent être un danger pour l'orateur s'ils nuisent à la simplicité de sa parole. Lamartine est moins tombé dans cet écueil qu'on ne le croit généralement sans l'avoir lu ou suffisamment pratiqué. Il allie la précision au mouvement et le *vates* qui est en lui ne prophétise pas en enflant le ton sur le mode lyrique. La fin de son discours du 9 mai 1838 passe des généralités aux applications en réclamant avec les plus heureuses formules la construction du chemin de fer de Bruxelles qu'il appelle la *Seine du Nord*. C'est une nouvelle page prophétique. Lamartine y supplie la Chambre de ne pas « river la Belgique dans la ligne des douanes rhénanes et de ne pas la donner à la Prusse, à l'encontre des événements et des sentiments qui l'ont faite invinciblement française.... Ce n'est pas le même drapeau, mais qu'importe? Les nationalités aujourd'hui ne se forment pas par la conquête, mais par les intérêts communs. Ce n'est pas le même drapeau? C'est la même nationalité, le même esprit, la même vie, et l'atteinte qui serait portée à l'un des deux peuples frapperait l'autre au cœur.

« Ménagez, cultivez, resserrez de semblables sympathies; celui qui ne les comprend pas ne comprend pas l'avenir de son pays. Constituez de plus en plus votre nationalité morale, commerciale, politique en Belgique; nouez-vous avec elle par des nœuds de fer, par des nœuds que ni la politique ni la guerre ni le commerce rival ne dénouent jamais! »

L'appel de Lamartine ne fut entendu ce jour-là ni dans son expression générale, ni dans son application particulière. La

Digitized by Google

Chambre repoussa à une majorité considérable le projet du gouvernement qui, renonçant à un plan d'ensemble, concéda à des compagnies privées une série de lignes indépendantes les unes des autres. Ce fut le désastre que Lamartine avait prévu et dont M. Thureau-Dangin n'a pu taire le lamentable aveu. Lamartine se refusa le plaisir de triompher des embarras et des humiliations qu'il avait annoncés, mais il demanda, le 6 juillet 1839, que la crise fût salutaire et qu'on profitât de la leçon : « Vous avez écrasé du premier coup, dit-il, l'esprit d'association chez vous en lui donnant un fardeau disproportionné à ses forces. C'était un enfant; vous lui avez donné le poids d'un géant; il succombe au premier pas. » La route était encombrée des débris des compagnies. Il fallait la déblayer dans l'intérêt commercial, militaire, national et substituer l'action de l'État aux entreprises défaillantes. « Mettons-nous à leur place, et remettons-les à la leur, disait Lamartine en conseillant de confier à l'État la construction des grandes lignes qui appartenaient essentiellement à l'État; les lignes nationales, les lignes internationales, les lignes militaires, les lignes qui réunissent nos deux mers, ou qui se renouent, par des têtes de lignes à nos frontières, avec d'autres nations. »

La situation d'infériorité de la France, créée par l'incapacité technique et financière des compagnies, exigeait le prompt et vigoureux remède que Lamartine demandait. Le cabinet du 29 octobre s'en rendit compte et présenta au début de 1842 un vaste programme embrassant la plus grande partie du territoire, coupé par six grandes lignes, dont un système mixte, assez ingénieusement combiné, confiait l'exécution à la fois à l'État et à l'industrie privée. La commission nommée pour examiner cet important projet choisit Dufaure pour rapporteur et Lamartine pour président. L'honneur de la présidence était bien dû à l'orateur éloquent dont la ténacité clairvoyante avait contribué à imprimer un mouvement ordonné à l'initiative, jusque-là incertaine et incohérente, des pouvoirs publics. « Ceci est plus qu'une industrie, écrivait-il à Béranger le 6 mars 1842 : *c'est un sens qui pousse à l'homme.* » Le rapporteur s'étant trouvé deux fois en divergence avec

Digitized by Google

la majorité de la commission, il appartint à Lamartine de le suppléer. Il s'acquitta de cette tâche avec succès, le 30 avril 1842, dans la question du tracé d'Avignon à Marseille, — le 11 mai, en faisant rejeter un amendement de Thiers qui invoquait la situation budgétaire pour demander une ligne unique, de la frontière de Belgique à Paris et de Paris à la Méditerranée. Cet amendement fut pour Lamartine l'occasion de prononcer un important discours où il se flatta, et non sans raison, lui « accusé si souvent d'être dans les idéalités, de se plier aux faits, aux circonstances, et d'agir en homme pratique ». Il opposa au scepticisme dont Thiers ne s'était pas encore libéré, et qui lui inspirait des appréhensions étranges, une confiance ardente dans l'utilité et dans l'avenir des chemins de fer, dont il réclamait la distribution équitable et bienfaisante entre toutes les zones du pays capables de les recevoir : « J'aime mieux, disait-il, voter un système que voter une ligne ; car un système vous lie, et une ligne ne vous lie pas ». Thiers avait parlé des intérêts matériels avec une certaine indifférence. Ce fut le poète qui prit leur défense et qui en dégagea la pensée morale et profonde avec une élévation de parole où le nom de Watt était rapproché de celui de Platon. L'épouvantable catastrophe de Versailles, qui avait, trois jours avant, coûté la vie à plus de cinquante personnes et à l'amiral Dumont d'Urville, fournit à Lamartine une péroraison dont l'émotion n'altérait pas la confiance :

« Il semble que la Providence veuille faire payer à l'homme chaque nouveau développement de force qu'elle lui permet d'acquérir, par des périls nouveaux, par des afflictions nouvelles. Eh bien ! je le dis, quelle que soit notre juste douleur, quelle que soit la profonde sympathie de la nation, elle ne doit pas se laisser décourager, ni décourager l'esprit public de la grande pensée qui l'occupe. Il faut payer avec larmes le prix que la Providence met à ses dons et à ses faveurs ; il faut le payer avec larmes, mais il faut le payer aussi avec résignation et avec courage ! Messieurs, sachons-le ! la civilisation aussi est un champ de bataille où beaucoup succombent pour la conquête et l'avancement de tous. Plaignons-les, plaignons-nous, et marchons ! »

Digitized by Google

En 1844 Lamartine dut intervenir pour sauver la ligne de Bourgogne dont un amendement menaçait le sort. Il y réussit : « J'avoue, dit-il, que je suis de Mâcon et que mon arrondissement est intéressé dans la question; c'est la faute de la géographie, ce n'est pas la mienne, si Mâcon est sur la route des deux mers. Je voudrais qu'il en fût autrement; je voudrais être de Châlon, ne fut-ce que pour faire le sacrifice de l'intérêt de ma localité à l'intérêt public. Mais ce n'est pas une raison parce que l'intérêt général se trouve dans la ville que je représente pour déserter cet intérêt général et celui de la vérité. » (19 et 21 juin.)

Quelques jours après, le 23 juin, il combattait, en dehors de toute considération locale, et dans l'unique souci d'aboutir, une proposition qui limitait à douze années, au lieu des trente inscrites dans le projet, le bail du chemin de fer de Paris à Lyon. N'était-ce pas atténuer les droits de l'État dont nul ne s'était montré plus que lui l'ardent défenseur? Il n'attendit pas que l'objection lui fût faite. « Pendant que l'Europe fait des chemins, dit-il, la France fait des systèmes. Les principes absolus les plus justes, repris après coup, perdent autant les affaires que les principes abandonnés au point de départ. Le pire des systèmes, c'est d'en changer à chaque circonstance. Ce n'est donc pas tel ou tel système, c'est les chemins de fer que je viens défendre. » Il avait écrit dans ses notes de tribune : « *Je viens défendre non un système, mais l'œuvre des chemins de fer contre le secours dangereux. Deux manières de perdre affaires : nier les principes, — les reprendre après coup. Il faut en finir.*[1] » Il n'est pas possible de se montrer plus dégagé des « idéalités » et je comprends mal qu'on critique comme une contradiction chez Lamartine une attitude qu'on loue chez Thiers ou chez Molé comme l'expression de leur sens pratique. Le souci de Lamartine était moins de faire triompher une idée préconçue que de doter la France des chemins de fer qu'il tenait pour indispensables à l'activité nationale et aux intérêts généraux du pays. La fin lui impor-

1. On trouvera à l'Appendice ces notes de tribune dont je dois la communication obligeante à M. Jean des Cognets.

Digitized by Google

tait plus que le moyen. Il avait la sagesse courageuse de ne pas s'obstiner, quelque supériorité qu'il persistât à lui reconnaître, dans un système qu'il n'avait pas réussi à faire triompher et il refusait comme « un secours dangereux », aussi bien en 1850 qu'en 1844, la solution même qu'il avait préconisée avec tant d'éclat vigoureux de 1838 à 1840.

C'est le 9 avril 1850 qu'il prononça, à l'occasion de la ligne de Paris à Avignon, son dernier grand discours sur les chemins de fer. Il répondait à Jules Grévy dont l'opposition s'était attaquée au projet du gouvernement qui concédait cette ligne à une compagnie privée avec subvention, garantie d'intérêts et bail prolongé. Le discours de Lamartine, moins rigoureusement ordonné que celui du 9 mai 1838, mais plus abondant et plus souple, fit une grande impression. Il témoigne d'une facilité d'improvisation dont les progrès avaient conquis la souveraine maîtrise. Aucun orateur n'était capable d'associer avec tant d'aisance les considérations politiques de l'ordre le plus élevé aux détails techniques d'une question d'affaires. Il fallait remonter à Mirabeau, au Mirabeau discutant le régime des mines, pour oser une comparaison. « Mon seul système aujourd'hui, disait Lamartine dès ses premiers mots pour frapper les esprits, est de n'en point avoir. En finir avec la misère du peuple travailleur, voilà le système. Ne soyons pas comme ce peuple de l'antiquité, qui disserait sans fin pendant que la nécessité frappait comme la misère frappe en ce moment à nos portes. »

Sans récriminer contre les déceptions et les ruines qu'on avait accumulées pour n'avoir pas voulu l'entendre, sans nier les fautes commises, mais sans en triompher, Lamartine repoussait les principes de Jules Grévy, non qu'ils ne fussent toujours les siens et qu'il ne les tînt pour parfaits, mais parce qu'ils étaient « morts » et n'avaient plus qu'une valeur rétrospective. La crise financière et la situation extérieure lui paraissaient assez graves pour qu'on réservât comme moyen de leur faire face l'emprunt qu'aurait exigé la construction par l'État de cette ligne de Paris à Avignon qu'il appelait « le détroit des Dardanelles, le Bosphore des chemins de fer européens ». Certes personne n'en contestait l'utilité, mais Lamartine invo-

Digitized by Google

quait la « longue et triste expérience du passé » pour répondre à ceux qui, voulant la ligne, *mais la voulant autrement*, risquaient d'entraîner un nouvel ajournement et *cette persévérance d'hésitation* dont le pays subissait la honte mortelle. On soulevait contre le projet du gouvernement le danger d'ouvrir la porte à la *spéculation*, un mot qui exerce toujours son empire sur les assemblées timorées. Lamartine en recherchait la définition. « J'ai étudié l'économie politique vingt-cinq ans de ma vie, disait-il. Je me suis demandé, après les plus sérieuses études... » Une voix interrompait : « Après des méditations poétiques. » Sans se laisser déconcerter par cette interruption, il opposait aux manœuvres, qu'il flétrissait, de l'agiotage immoral et coupable, la spéculation légitime, celle qui, n'étant qu'une forme du commerce, était comme « une espèce d'escompte de l'espérance et de la confiance ». Il marquait le rôle bienfaisant et l'action nécessaire du crédit dans une société industrielle et il ne s'effrayait pas des fortunes et des noms dans lesquels ce crédit se personnifiait : « Quand vous voulez la pluie, disait-il, dans une image saisissante, il faut vouloir des nuées. Les réservoirs de l'industrie sont précisément au crédit et à l'argent ce que les nuées sont à la pluie qui féconde la terre. Ce n'est pas autre chose. Si vous tuez le crédit en haut, vous le tuez en bas.[1] »

C'était pour arracher les capitaux à la stagnation et pour assurer « la plus noble des assistances, l'assistance par le travail et par le capital distribué » que Lamartine acceptait les dispositions du projet de loi. « Écoutez moins votre arithmétique, s'écriait-il, écoutez vos cœurs, et votez de sentiment et d'instinct : l'instinct vous sauvera et le calcul vous perdra en vous laissant inactifs. Dans toute grande institution de cette nature, qui prend les capitaux d'une main, qui les déverse de l'autre, avec tant de prodigalité, tant de vivification pour les industries, il y a bien plus que des chiffres, il y a des pensées. »

1. Charles Alexandre, qui assistait à la séance, en a noté l'impression : « Toute l'Assemblée a eu un frémissement comme au souffle d'une vérité. M. Achille Fould, ministre des Finances, tous les banquiers, les hommes d'argent, ont applaudi de leurs bancs par des signes de tête et des gestes le généreux orateur qui accourait à leur secours, qui les avait déjà secourus en 1848, mais qu'ils n'avaient pas secouru dans sa détresse. Sans rancune contre eux, il les défendait, mais il le faisait pour la République.... » (*Souvenirs*, p. 208.)

Digitized by Google

Ainsi derrière les chiffres le puissant orateur recherchait et découvrait une pensée sociale. Adversaire du communisme et des doctrines « qui traversent comme des comètes l'horizon de l'humanité et qui vont se perdre dans les régions inaccessibles de l'utopie », hostile aux passions mauvaises qui les inspirent ou qui en naissent, il était compatissant aux souffrances véritables dont *la loi du travail* lui apparaissait comme le seul remède : « Un peuple occupé est toujours un peuple raisonnable. » Il rappelait en terminant un mot de Luther : « Le cœur humain est une meule qui se broie elle-même quand on ne lui donne rien à moudre », et il en faisait à un peuple en révolution une application éloquente qui enlevait l'Assemblée dans un mouvement unanime d'enthousiasme et de confiance.

Ce discours, le dernier grand discours d'affaires que Lamartine ait prononcé, marque une date dans son éloquence par sa puissance, son ampleur, sa richesse et sa claire vision des nécessités nouvelles et des intérêts vitaux du pays. Il donne leur conclusion réfléchie, impartiale et prophétique aux interventions si nombreuses que la question des chemins de fer lui avait inspirées. Mais il atteste la faculté de généralisation de l'orateur plus encore que la variété de ses dons. Si l'on veut connaître Lamartine comme orateur d'affaires sous l'étourdissante multiplicité de tous ses aspects, il faut remonter à l'année 1846 dont Charles Alexandre a eu raison de dire que ce fut, de victoire en victoire, sa campagne d'Italie. Dargaud, de son côté, notait les étapes de cette campagne éblouissante, qui envahissait tous les terrains et où Lamartine distançait tous ses rivaux de tribune et de gloire : « Autant qu'aucun de ses émules, il avait l'intelligence : plus que tous il avait l'accent, le rayon. Il était l'idéal du pays, sans en être encore l'instrument.[1] »

Le 18 janvier Lamartine combat dans un projet de Caisses de retraites et de prévoyance pour les ouvriers la disposition qui institue une sorte de tontine à immense proportion, où la pension payée aux derniers survivants est fondée sur la

1. Des Cognets, p. 385.

Digitized by Google

disparition des autres déposants. Il n'admet pas que « la vie et la mort de l'ouvrier deviennent les mises d'une loterie dont le hasard tirera les numéros ». Mais s'il combat une combinaison qui lui apparaît comme une prime à l'égoïsme individuel et comme une dangereuse atteinte à l'esprit de famille, il ne ferme pas les yeux aux transformations que l'industrie et le travail vont créer dans la société et il réclame, sur d'autres bases, « des pensions universelles de retraite pour les travailleurs afin de fonder la solidarité et la fraternité de toutes les classes sociales entre elles ».

Le 3 février il prononce en faveur de la Syrie et de la nation maronite un discours d'une telle émotion et d'une telle force que Guizot, dont pourtant il n'a pas tu les erreurs, est obligé d'en subir la pensée directrice et d'en accepter les conséquences.

Deux interventions successives, qui se produisent encore dans le mois de février, fournissent à Lamartine l'occasion de se révéler économiste. Le 10, il combat, avec une sobriété vigoureuse qui fait de ce petit discours un modèle, le régime d'inquisition sous lequel une prétendue protection risque d'écraser la viticulture et le commerce des vins. Le 23, c'est la question du droit d'octroi sur les bestiaux qui ramène l'auteur de *Jocelyn* à la tribune. La question envisagée dans son ensemble n'est pas nouvelle pour lui. Il l'a déjà étudiée en 1841 [1]. Aujourd'hui elle consiste à savoir s'il faut taxer le bétail par tête, comme le soutient Berryer, défenseur des grandes races privilégiées, ou au poids, comme Lamartine le demande dans le double intérêt de la répartition de l'élève

1. C'est à M. de Champvans que Lamartine avait confié la constitution de son dossier. La lettre est curieuse au point de vue de ses procédés de préparation :

« Allez de ma part chez M. Paganel, directeur du ministère de l'agriculture, ou chez M. Cunin-Gridaine, et recueillez pour moi tous les documents concernant la question de l'introduction du bétail étranger; le tarif, son origine, ses variations, le nombre de bœufs gras introduits, le nombre des bœufs en France, ceux gras pour la boucherie, ceux maigres pour le travail; enfin élucidez-moi bien cette matière, de manière qu'il n'y ait que ma logique à poser.

« De plus, ce que coûte un bœuf à engraisser, par livre, en Suisse, en Angleterre, en Allemagne, ce qu'il coûte en France.

« J'ai besoin de cela à fond, vingt pages s'il le faut, trente, quarante s'il est nécessaire; bien digéré. Réunissez de plus ce qui a été écrit là-dessus de mieux, discours Tourret, et faites-moi un dossier. » (17 novembre 1841.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

1°

Membre de la Commission témoin
Explication — 75000 hommes — princes
Encourager décourager.

Nous avons cherché en commun
non à colorer l'abandon, —
une nation ne se dément pas
Conseil ne serait pas Veuve.

La France demandait à la commission
deux choses le service de la guerre
— et son opinion sur l'avenir

2°

Les quatre Systèmes
des jobert
restreint.
démesuré
le mien.

Le système démesuré le moins glorieux
parcequ'il est impossible.

L'histoire — St Domingue 1802.
les Circassiens

Différence de l'Europe à l'Afrique.
Bédouins
Ibrahim à Naplouse. Palmyre
Bugeaud
Spoliations dépossessions Exécutions

FRAGMENT D'UN PLAN DE DISCOURS SUR L'ALGERIE.
(L'original appartient à M. Louis Barthou.)

Digitized by Google

Digitized by Google

du bétail sur toutes les parties du territoire et de la diminution du prix de la viande. Ce n'est pas seulement « de la logique » que Lamartine introduit dans les documents et les notes réunis par Champvans en 1841. Il y met et il communique à l'Assemblée tout entière une profonde émotion, inspirée par l'amour du peuple, dont il cherche à alléger les conditions de la vie. Il discute les statistiques et les chiffres, mais il se refuse à écarter tout sentiment de l'économie politique, à laquelle il veut une âme, et à laquelle il reproche l'enchérissement systématique comme un crime. Il convie la Chambre à constituer la ligue de la justice et de la bienfaisance afin d'assurer la vie *à bas prix* contre les ligues au moyen desquelles les producteurs privilégiés écrasent les consommateurs.

Dix jours s'écoulent et voici de nouveau Lamartine à la tribune. Il y prononce en faveur de l'approfondissement de la Seine entre Rouen et la mer l'un des discours les plus imprévus et les plus heureux que lui ait inspirés la souplesse de son génie. La commission avait refusé les crédits à l'unanimité. Déjà un discours technique d'Arago avait ébranlé la Chambre, mais, plus intéressée que convaincue, elle ne cédait pas encore. Comment Lamartine intervint-il? M. E. Legouvé, dans une brillante conférence sur Lamartine, l'a raconté d'une façon charmante : « Le député chargé de défendre le projet tombe malade le matin même de la discussion. L'affaire va manquer. On conseille aux intéressés d'aller trouver Lamartine; ils y vont. Il était au bain. On les fait entrer : ils expriment leur désir. — Mais je ne sais pas un mot de votre affaire! — Nous allons vous l'expliquer. — Mais je suis le député le moins ingénieur de toute la Chambre. — Un homme comme vous gagne son diplôme en quelques instants. — Eh! bien, parlez. Ils commencent pendant qu'il était au bain; ils poursuivent pendant qu'il s'habille, ils achèvent pendant qu'il déjeune; et, deux heures après, Lamartine prononce à la Chambre un discours d'affaires d'une clarté, d'une précision admirables. Le succès fut très grand; l'étonnement plus grand encore : tout le monde était stupéfait, excepté lui. » Comment Lamartine aurait-il été

Digitized by Google

stupéfait? Il sentait se développer en lui de jour en jour une faculté d'assimilation et une facilité d'improvisation qui lui permettaient toutes les gageures. Celle qu'il tint et gagna le 4 mars 1846 est peut-être la plus surprenante. Il se fit de son incompétence même, éclairée par la discussion, un titre contre l'esprit de système, « qui n'est quelquefois qu'une science obstinée ». Fort de la leçon qu'il avait reçue et de la vérité qui s'en dégageait, il marqua avec un puissant relief la situation que la nature avait réservée au port de Rouen et la nécessité de l'améliorer. On objectait deux difficultés : la *barre* et la *traverse*. Ni ces mots ni ces choses n'étaient faits pour effrayer Lamartine. Il en joua avec une merveilleuse aisance. Le discours d'Arago avait complété son instruction, que ses visiteurs rouennais avaient déjà poussée fort loin, et vraiment un marin ou un ingénieur n'aurait pas mieux parlé. Eût-il même parlé aussi bien? Je doute qu'il eût trouvé pour caractériser les luttes de la science et de l'art humain avec la nature, à la fois ennemie et collaboratrice, les formules et les développements dont Lamartine eut l'heureuse rencontre. Évoquant ses années de jeunesse, il rappela comment, pendant sa mission diplomatique en Toscane, il avait été initié par le grand-duc aux travaux qui avaient pour objet de dessécher et de fertiliser les marais Pontins. Cette expérience avait laissé en lui une conviction profonde : « Tant que l'homme travaille à tâtons, tant qu'il cherche le sens des grands phénomènes naturels, il est vaincu, incertain; mais une fois qu'il est sûr d'avoir rencontré le vrai sens des éléments, bien loin d'avoir contre lui les forces de la création, il a pour ainsi dire avec le temps les forces de Dieu lui-même. » L'entreprise qui consistait à approfondir la Seine ne paraissait pas à Lamartine moins sûre et moins utile que celle dont le grand-duc de Toscane avait si heureusement doté son pays : « Mais je dis plus, ajoutait-il : quand cette expérience n'aurait pour résultat, même en échouant, que d'arracher enfin son secret au fleuve, son secret à la marée, son mystère à la navigation maritime de la Seine; oui, quand elle n'aurait pour résultat que d'arracher le oui ou le non à la nature! (*Sensation*)... oui, d'arra-

Digitized by Google

cher le oui ou le non définitif à la nature sur la possibilité ou l'impossibilité de prolonger de 120 kilomètres la navigation française, ce oui ou ce non arraché à la nature vaut à lui seul vos deux millions. » Les deux millions furent votés d'enthousiasme.

Lamartine, auquel il n'avait rien coûté pour se révéler ingénieur maritime dans le débat sur l'approfondissement de la Seine, ne fit pas un plus grand effort pour traiter, trois semaines après, avec un succès au moins égal, une importante question de mines. Les associations qui exploitaient le bassin houiller de la Loire, dont l'étendue dépassait 200 kilomètres, avaient constitué une compagnie unique. Cet accaparement paraissait d'autant plus dangereux qu'il s'étendait au canal de Givors et aux chemins de fer de Saint-Étienne à Lyon et de Saint-Étienne à Roanne. La gravité et la menace de cette situation, exposée dans une interpellation au ministre des Travaux publics, n'échappèrent pas à la perspicacité de Lamartine. Il apporta dans le débat un discours fortement documenté et solidement construit où, selon l'habitude familière à son génie, il s'éleva de la question particulière, qu'il traita avec une grande lucidité, à des considérations générales et puissantes sur le péril de laisser certaines associations exercer, au détriment de l'intérêt public, une sorte de séquestre sur la nature et écraser sous une « contre-révolution d'argent » les principes et les bienfaits de la révolution de 1789. Il savait quels ennemis redoutables son attitude risquait de lui faire, mais le souci de l'intérêt général soutenait son courage et inspirait son talent qui furent, dans ce discours mémorable, véritablement dignes l'un de l'autre. Il termina par des paroles qui secouèrent d'un frisson toute l'Assemblée : « Si nous n'arrêtons pas le mal du monopole au premier pas, au premier scandale qui vous est signalé; si vous n'y appliquez pas un remède énergique avec toute votre puissance, toute votre volonté contre l'accaparement des petits capitaux; si vous laissez passer dans nos mœurs cette corruption par la cupidité insatiable des capitaux agglomérés, sachez qu'à défaut d'autre punition l'histoire s'en vengerait sur nos noms. Sachez qu'il naîtrait peut-être un jour un Tacite de l'époque

Digitized by Google

industrielle qui la flétrirait d'un nom qu'elle doit écarter d'elle et de nous, de notre mémoire comme nation, qui appellerait ce siècle le siècle de la Bourse! le siècle de l'agiotage! le siècle où la charge d'agent de change serait la magistrature suprême! (*Sensation prolongée*) le siècle enfin où l'honneur consisterait à déshonorer le désintéressement et à glorifier le lucre à tout prix! » (*Sensation. Interruption.*) Seule la grande voix de Berryer pouvait égaler de tels accents [1].

Inépuisable, divers, attentif à toutes les questions et présent à tous les débats, Lamartine ne laissait pas passer une occasion de mettre au service du pays et du peuple la puissance de sa parole. Tantôt, le 16 avril, il demandait, dans un discours substantiel et véhément, qui le rapprochait de Thiers, le relèvement de la marine militaire de la France, où peut-être, opposant le *vent* et le *feu*, ne faisait-il pas à la navigation à vapeur une part suffisante; tantôt, le 22 avril, il appuyait la diminution de l'impôt sur le sel avec une élévation d'idées, une dialectique et une émotion qui provoquaient sur tous les bancs des applaudissements d'enthousiasme [2].

1. *Le National* écrivait à propos de ce discours : « Tous les orateurs se sont exprimés dans le même sens : aucun ne l'a fait avec la magnificence et l'élévation de langage de M. de Lamartine. Quel admirable talent! Quel large et merveilleuse abondance! Quand M. de Lamartine est dans la vérité, il apparaît à la tribune comme le Dieu même de l'éloquence. Les chaînes d'or que la mythologie avait inventées sortent de sa bouche comme les flots jaillissent de la source du fleuve. Condamnés à combattre souvent ses erreurs, il nous est doux de pouvoir nous livrer aujourd'hui sans réserve à l'admiration qu'excitent ces dons brillants d'un génie privilégié. Cette affaire d'une compagnie houillère, il l'a traitée sous tous ses aspects... et toutes ces idées, revêtues des draperies éclatantes de sa parole, brillaient comme des diamants dans le soleil. »

2. Tous les journaux constatèrent l'immense succès remporté par Lamartine. Je cite, à titre d'exemple, l'opinion de *la Presse* : « Pour tout autre que M. de Lamartine la discussion eût été épuisée. L'illustre orateur a su cependant, dans une brillante improvisation, l'agrandir, l'élever aux proportions d'une haute question sociale, sans lui faire perdre son caractère financier et de débat pour ainsi dire mathématique. M. de Lamartine a prouvé encore une fois que les chiffres s'enchaînaient à merveille dans son magnifique langage. »

Les adversaires de Lamartine, afin d'établir ses contradictions, aiment à citer un passage de Sainte-Beuve : « Il parle à Marseille pour le libre échange, et on lui rappelle qu'il a précédemment prêché la doctrine contraire. — Un jour, causant chez Mme Récamier de l'impôt sur le sel, il dit toutes sortes de raisons à l'appui de cet impôt : que c'était une faible charge pour chacun, et un gros revenu pour le trésor. — Je suis charmé, lui dit M. de Chateaubriand, de vous entendre soutenir ces choses, car on m'avait dit que vous parleriez contre. — Ah! c'est vrai, répliqua Lamartine, ils sont venus me trouver et j'ai promis d'appuyer l'abolition de l'impôt, mais je suis convaincu qu'au fond il est moins onéreux qu'utile. » (*Causeries du Lundi*, XI, 463.)

Les faits, sur les deux points, donnent tort aux racontars de Sainte-Beuve :

Digitized by Google

Comment se serait-il tu dans les questions qui, par les personnes ou par les principes, intéressaient la vie littéraire? A l'occasion de la discussion du budget, on critiqua certaines des pensions au moyen desquelles le Gouvernement allégeait la détresse des hommes de lettres. Le nom de Baour-Lormian frappa les oreilles de Lamartine. Soulevé de son banc, il fit entendre une protestation ferme et digne en faveur de son confrère, dont la cécité aggravait la vieillesse, et qu'il eût été honteux pour le pays de priver à son déclin d'une pension qui était sa récompense et sa consolation [1].

Au cours de la même séance du 30 mai, Lamartine prit la défense du théâtre de l'Odéon, menacé par un amendement de perdre la subvention qui était la condition de son existence. Il le sauva en opposant à la littérature commerciale la « grandeur du sentiment public qui sent dans ses lettres, qui sent dans ses écrivains, qui sent dans son art dramatique une partie de sa propre nature, une partie de sa gloire, une partie de son influence dans le monde, et qui veut la conserver ».

Le discours sur l'Algérie et un discours sur la Syrie, dont l'émotion éloquente arracha des applaudissements aux tribunes elles-mêmes, complétèrent la participation extraordinaire de Lamartine à cette session. L'orateur d'affaires y avait égalé l'orateur politique [2]. « Comment parlerait-il la

Lamartine avait prononcé, le 14 avril 1836, un discours en faveur de la liberté du commerce et je ne sache pas qu'il ait une seule fois depuis renié son opinion : à plusieurs reprises, au contraire, il a combattu les conséquences du régime protectionniste. Quant à l'impôt sur le sel, il l'avait condamné, dans un discours du 22 mars 1836 sur la conversion des rentes, comme « payé par les sueurs et les malédictions du prolétaire ».

1. Ce témoignage de confraternité était d'autant plus touchant que Lamartine avait souffert à ses débuts de la situation faite dans les lettres à Baour-Lormian, dont la gloire dépassait singulièrement les mérites. Il écrivait le 13 janvier 1838 à Virieu : « Je me consume sans me faire comprendre. J'ai connu cela en un autre ordre de choses, au commencement de notre vie, quand je me sentais poète plus que Fontanes et Baour et que Baour et Fontanes régnaient. »

2. Le 20 septembre Lamartine prononça à la Société d'Horticulture de Mâcon un délicieux discours. L'année suivante, le 20 septembre 1847, il s'abandonna devant le même auditoire à une causerie sur les fleurs, qui est un petit chef-d'œuvre et, dans ce genre difficile, un parfait modèle : « Brillantes improvisations sur le charme des jardins, élévations religieuses vers la Providence qui leur ménage la sève, douces réminiscences des affections trouvées tout près de là dans le petit enclos de Milly, ravissantes effusions d'un orateur-poète qui sait parler aux hommes simples le langage des sentiments généreux en l'ornant

Digitized by Google

langue des affaires? écrivait Timon en 1837. Il n'en sait point l'argot, heureusement pour sa muse. » Est-il donc nécessaire d'employer un jargon spécial pour traiter des intérêts financiers, économiques ou sociaux du pays et la langue française n'a-t-elle pas assez de souplesse pour se plier à tous les sujets? Lamartine savait user des incomparables ressources de cet instrument unique. Il lui empruntait sa clarté, son élégance et sa logique. Mais il ne s'interdisait pas, parce qu'il débattait une question d'affaires, les larges coups d'aile qui emportaient son auditoire dans la région des idées générales. A la suite d'un discours de Berryer qui l'avait enthousiasmé il disait : « Je ne l'ai jamais vu plus beau comme acteur, mais je m'étonne qu'il écume pour une question de sucres. » Lui, il n'écumait jamais, mais, à l'occasion des sucres, des bestiaux ou de sel, il n'éblouissait pas moins qu'à propos de la question d'Orient. Il y avait toujours du lyrisme dans son éloquence. Parfois sa hardiesse étonnait. On l'acclamait quand, demandant la réduction de l'impôt sur le sel, il sollicitait « à bas prix pour les classes nombreuses ce que Dieu donne gratis aux oiseaux du ciel ». Mais s'il disait que « le sel n'est pas seulement matière imposable, mais une idée, une idée de justice, une idée de liberté, une idée surtout d'égalité », on comprenait mal, on souriait ou on murmurait. « C'est un mot bien juste cependant, répliquait *La Réforme*, et il ne manquait pas d'une certaine profondeur qui ne dépare pas assurément l'éloquence de la tribune. » *La Réforme* avait raison. Lamartine a montré comme orateur d'affaires une *profondeur* que peu de ses rivaux ont connue et il a paré la tribune de formules et d'images dont on peut dire qu'aucun d'eux n'a égalé l'éclat.

de grâces délicieuses, parce que chez lui la beauté n'est que le rayonnement de la tendresse ».

Je souscris à cette appréciation de M. de Pomairols, mais il faut bien reconnaître avec M. Emile Deschanel que la familiarité n'était pas dans les dons naturels de Lamartine. Même quand il parlait aux élèves des écoles de son département, il conservait une certaine solennité, et l'on chercherait vainement dans ses discours les plus intimes la séduisante bonhomie et la simplicité aisée de Mirabeau écrivant, entre deux formidables harangues, son *Avis au peuple marseillais*.

Digitized by Google

APPENDICE

A. — NOTES INÉDITES DE TRIBUNE.

E. — DISCOURS DU 7 JUIN 1851 AU 15e BUREAU SUR LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION

A. — NOTES INÉDITES DE TRIBUNE

I. — DISCOURS SUR L'ALGÉRIE

Ce discours n'a pas été prononcé par Lamartine. Il avait rédigé deux plans concordants dont le second, plus ramassé, devait lui servir de memento, placé sous ses yeux à la tribune. Je donne ici les deux plans pour permettre une intéressante comparaison.

a) PREMIER PLAN

1°

Membre de la commission. — Témoin de ses discussions approfondies, je me suis associé à toutes les critiques = pas d'illusion à = pourquoi donc ai-je voté contre le rapport? Je me suis dit : le passé — efforts employés — une nation ne se dément pas — grandiose même dans ses fautes — bien plus — nous sommes en guerre — un maréchal, trois princes — solennel imposant — 75 mille hommes en présence de cette lutte — impolitique d'insister. — Encourager les arabes — décourager nos soldats.

Voilà pourquoi tout en blâmant les systèmes j'ai voté contre le rapport.

2°

Je passe aux systèmes, il y en a quatre.

Le système restreint de M. Desjobert — prétexte guérite. (?)

Le système restreint de la commission. — Tlemcen, la Macta, le mal en petit, je le préfère, mais je ne le veux pas.

Digitized by Google

APPENDICE

Le système démesuré. — C'est celui de l'entraînement de la guerre bien fait, la conquête, l'occupation, partout le désarmement et le gouvernement des tribus.

Le plus dangereux — le plus onéreux et le moins glorieux car il est impossible.

Impossible le mot est dur mais j'ai pour garant l'histoire. On n'extermine pas six millions d'hommes. Saint-Domingue en 1802 le sol et la liberté leur sont restés. — Que serait-ce de six millions ayant le désert pour retraite et l'Afrique entière pour se recruter?

Différence d'Europe a l'Afrique.

On dit nous avons été à Vienne à Rome à Berlin et! qu'est-ce que la conquête en Europe — une Bataille! les villes, les routes, l'administration saisies et occupées avec cela on assujettit la Pologne même.

Mais chez des peuples nomades — où vous avez le pied....

De plus s'il y a des races imperméables ce sont les Bédouins. — Je les ai vus — Phéniciens, Égyptiens, Persans, Romains, Charles-Quint. Balbek — Palmyre — ils dressent encore leurs tentes. — Aujourd'hui même ne résistent-ils pas à Mehmet-Ibrahim dans la Samarie, à la Mecque, dans l'Hedjaz? — et vous différents de tout vous croiriez être plus heureux?

— Regardez donc ces cadavres de villes romaines et espagnoles....

— Je le dis donc hardiment vous ne pourrez conquérir, assujettir, gouverner ce milieu — que comme le général Bugeaud — 80 mille non 80 millions — proposer extermination — c'est proposer l'impossible.

3°

Mais lors même que vous consentiriez à ces moyens l'état de l'Europe, de la France le permettrait-il? — pouvez-vous paralyser — que deviendront vos colons? un système qui aboutit là est jugé.

Je me résume. L'abandon c'est la honte, le système restreint sans occupation et colonisation c'est le mal réduit, *le système démesuré* de M. le Président du Conseil c'est la France engagée et l'extermination de vos colons au premier coup de tocsin en Europe. — Ne craignez pas la jalousie de l'Angleterre — vos ennemis ne vous donneraient pas d'autres conseils.

= *Que faut-il donc faire, le voici.* =

4°

Premièrement déclarer ce que la rupture de la paix de la France vous commande que votre ascendant & — accorder

Digitized by Google

comme la commission tout à l'*inconnu*, tout à la guerre — et qu'après sur ces bases.

— *Domination — Exercices de la domination par suzeraineté — établissements sur le littoral — en granit.* — C'est le système de la nature des grands orientaux sur des nationalités éparses, diverses, nomades — tribus — Perse, Indes, Turquie, Egypte — frein plus lâche — si comme avec des populations unitaires vous briseriez le frein, conflits, révoltes de population — empêcher des chefs uniques — il faut prendre ces peuples comme ils sont. —

Ibrahim colonise-t-il? — son objection — qu'est-ce que c'est? — mais où il faudrait que les colons prissent les mains des Arabes ou que les Arabes prissent les mains des Colons? — absurde!

On fait reconnaître un droit général, on le rétablit de temps en temps. — L'équilibre.

Voilà l'ordre un peu irrégulier de l'Orient. C'est le seul que la nature comporte.

2° *objection* = *Mais c'est la guerre aussi*, — ils s'organisent derrière vous & obligés de revenir — & difficultés pires et renaissantes.

Je réponds : il y a des difficultés partout. Avec votre système guerre toujours — avec le mien quelquefois — à votre heure — loisir — avantage immense dans un temps d'incertitude — si vous étiez assis, maîtres de l'Europe, je vous tiendrais un autre langage, — mais homme d'état apprécier et ne pas engager son pays dans des œuvres &.

5°

Voilà ce système si calomnié, si vague. 1° il couvre votre honneur; 2° il déclare votre domination et la régularise; en cela il répond à la nature; 3° il laisse sa part à l'inconnu : avant-postes militaires; 4° enfin il crée — gage de durée et répond aux arabes et à l'opinion qui vous accuse-gage — vous vous domiciliez! traces grandissant attesteront volonté et non caprices d'une nation qui met son bon sens dans sa gloire — trouvez mieux. — Je me réjouis d'avance comparaison.

b) DEUXIÈME PLAN

1°

Membre de la Commission, Témoin, Explication — 75 000 hommes — princes.

Encourager, décourager.

Digitized by Google

APPENDICE

Nous avons cherché en commun non à colorer l'abandon. —
Une nation ne se dément pas.
Conseil ne serait pas suivi.
La France demandait à la commission *deux choses* :
Le service *de la guerre*
Et son *opinion* sur l'avenir.

2°

Les quatre systèmes.
Desjobert.
Restreint.
Démesuré.
Le mien.

Le système démesuré le moins glorieux parce qu'il est impossible.

L'*histoire*. Saint-Domingue 1802.
Les Circassiens.
Différences de l'Europe à l'Afrique.
Bédouins.
Ibrahim à Naplouse. Palmyre.
Bugeaud.
Spoliations, dépossessions, Exécutions.

3°

Système démesuré de M. Thiers.
Exigerait 120 mille hommes — 120 millions.
Colonisations perdues.
Paralyser 120 mille hommes.
Résumé — abandon honte
restreint mal réduit
démesuré impolitique.
État de l'Europe — engager son pays.

4°

Que faire donc? *Mon système*.
Deux objections.
— Qu'est-ce que cette domination? *Orient*.
— Y revenir à vingt fois = *guerre à votre heure*.
De la fatalité à la volonté — au retour vous trouverez tout.

5°

Il a l'avantage de la paix.
— Je ne pense pas que vous adoptiez comme un avantage cet

Digitized by Google

exercice d'une guerre perpétuelle et *ce flux périodique de sang humain dont M. Thiers....*

M. de Maistre. Rousseau.

Sophismes dans la bouche d'un philosophe, dans la bouche d'un homme d'État le sophisme prend un autre caractère.

— Les sophismes des gouvernements sont les crimes des nations ! =

6°

— Voilà ce système si vague, si étroit, si antinational.

Il répond à la guerre,

— à votre honneur,

— à votre avenir,

— à votre situation,

— il grandira avec vous et avec les destinées d'une nation qui ne sépare pas sa gloire de son bon sens.

Trouvez mieux?

II. — DISCOURS SUR LE CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON

Ce discours, prononcé le 23 juin 1844, a été publié dans la France parlementaire, *IV, p. 77-78.*

Si les années rétrogradaient — bien loin d'écarter les objections, mais 1844, et je viens défendre non un système mais l'œuvre des chemins de fer contre le secours dangereux.

Deux manières de perdre affaires.

Nier les principes — les reprendre après coup.

Il faut en finir.

Je ne suis pas suspect. Combien de fois descendu navré de la tribune, tandis que

Que disais-je alors? Centralisation
Dépossession
se vendre à sa propre bourse
féodalité des transports
un kilomètre de patriotisme
ou gagnent ou perdent.

Et combien les œuvres des Compagnies justifiaient!

Statistique. Note première.

On revint. Loi de 1842.

Transaction.

Droits reconquis.

Raisonnons pratiquement.

Digitized by Google

APPENDICE

Qu'est-ce que 1842. Triple concours.
Multiplicité des lignes.
L'impôt seul pas juste. — Jura. Auvergne. Centre.
Unité de ligne.
Déclassement — monopole — par quelle commencer?
Strasbourg — Lyon.
La France n'est pas ligne droite.

Ce serait rapporter 1842. Ajournement.
4 000 kil. 1 500 millions. Compagnies. 600 millions.
Que deviennent les 19 tronçons?
Pierres d'attente abandonnées, débris de projets, témoignages d'incohérence de nos pensées?

On veut vous effrayer sur trésor. Voyons.
Tableau note deuxième.
Tout est couvert par un emprunt dans 6 ans, et le réseau national.
Montrez-moi une nation plus capable de se lancer dans ses destinées.

On dit : La guerre?
Eh bien, fondrons des canons. Crédit 1814.
Forêts de l'État.
Angleterre income taxe
et vous hésiteriez!
Nous ne serions plus le peuple qui a fait :
Forteresses Vauban
8 000 lieues routes
Alpes, Simplon, Mont Cenis.
Nation d'arithméticiens
Non. Vous marcherez sur les chiffres. Systèmes.
Autres limites à sa force que sa volonté.

Il est temps. Amérique 30 mille
Angleterre 17 mille K.
Allemagne transit!
En arrêtant, osez dire que vous rendez service à votre pays!
Quoi? nous avons passionné capitaux? et cendre foyer de vie.
Ah quel spectacle offrons-nous?
1838. 1839. 1840. 1842. 1844. 1845. orateurs
alternatifs!
et ce sont les mêmes hommes!
Ajournement!

Digitized by Google

APPENDICE

Non! ce siècle est grand en tout.
Idées, guerre, industrie. Un sens nouveau.
Vapeur.
Saisissez-vous-en!
Ce n'est pas seulement sur terre, c'est sur mer. Joinville — popularité sous les pieds, applaudir aux excentricités.
Non France égalité.
Garder des vaisseaux, mais batailles futures d'Actium.
Prenez ces 680 millions. Crédit. Circonstances. Impôt ressource extrême, pour que la France maritime soit égale à celle du Continent.

III. — DISCOURS SUR LES CAISSES D'ÉPARGNE

Ce discours a été prononcé contre un amendement de Berryer le 18 avril 1845. Il a été publié dans la France Parlementaire, *IV, p. 132-137.*

Si je considérais la situation du trésor comme définitive — sous le coup d'un remboursement *pressé par la faim* — panique — *mais ajournement.*
Hier réduction d'intérêt.
Aujourd'hui délai 2 mois.
Justice au Ministre, a choisi le plus court délai.
Le pressentiment d'une crise
On souscrira = la crise passée *on ne prendra pas* = le gouvernement restera avec ce poids de capitaux.
= *Aurez-vous une crise pire que 1840?*
Le *niveau* resta.
Gouin suprême caisse 500 pire condition au trésor.
L'effet du délai sera de jeter dans la rente
Mobile. Jeu. Mont. Baisse.
Les fondateurs ont voulu soustraire l'épargne du peuple au jeu!

Tout l'esprit de ces *amendements est maximum sur l'épargne et la moralité du peuple.*
Jette un écu jette un vice.
Cela vaut bien un danger — mais y a-t-il danger?...

Je me demande si ce serait un si grand mal que cette *solidarité?*
confusion du fort?
riches pauvres?
Ne serait-ce pas une partie de la *Solution* que les théoriciens???

Digitized by Google

APPENDICE

Prolétaires danger honte affliction de notre état.
— *Les introduire en masse. Révolution un à un — émancipation.*
Leur faire jeter un gage à l'ordre.
L'épargne est l'échelle qui les conduit à la propriété.
— *L'œuvre de ce siècle c'est l'abolition du prolétaire.*

IV

Lamartine était partisan d'une taxe en faveur des pauvres. Les notes inédites que je publie paraissent avoir été prises en vue d'un discours qu'il aurait prononcé sur ce sujet au moment de la discussion de la Constitution.

La république est religieuse — spiritualiste ou elle n'est rien. Son but unité et solidarité de la famille humaine.

Elle l'exprime par fraternité — le contraire d'égoïsme et isolement.

Le pauvre est un crime!
une honte!
une charge!
un châtiment!

Déjà les anciens pauvres
esclavage
servage
féodalité
église
concurrence

Crée le droit de vivre.

Maintenant autre procédé — taxe des Pauvres.

Le suprême propriétaire. C'est Dieu! nous lui devons compte.

Transformation industrielle. Les lois.

Quand un peuple est pastoral
agricole
guerrier-partage
industriel — il a des devoirs analogues.

La charité privée est insuffisante car elle ne serait pas en proportion des richesses.

Charlemagne ordonne que le pauvre soit secouru par le travail.

La charge légale ne diminue pas la charité privée — en Angleterre après un vote de la loi des pauvres, la charité privée avait fait des institutions privées plus considérables qu'avant.

3.

Malthus avoue qu'en Écosse avant la loi — sur 6000 toits aucun ne fumait — le 5e vivait d'aumônes privées.

Digitized by Google

APPENDICE

En Irlande pas de loi = prédications = entretien insuffisant 1/3 de la population n'a pas moyen de vivre, cependant le paysan en est charitable.

La sécurité n'existe pas là où la misère abonde, les capitaux fuyent.

On donne au hasard — le bienfait devient abus, surabondant ici et avilit devant un homme.

La dureté de cœur ne doit pas être un privilège et le bienfait une peine pour le bienfaisant.

L'impôt est le régulateur, le grand socialiste.

L'insuffisance du secours légal en mettant l'homme à la merci de la famine diminue le salaire qui lui-même diminue ainsi l'*aisance*.

En *Hollande* la taxe existe = heureuse = pas de loi là contre la *mendicité* donc elle y est peu onéreuse, elle n'y existe qu'accidentellement.

Le droit de propriété suppose le devoir d'assistance pas de bénéfice sans charges, le légitime ainsi.

V

Je publie ici des notes prises en séance par Lamartine en vue d'une réplique. Il m'a été impossible de retrouver le débat auquel elles se rapportent.

J'avais demandé mais le généreux murmure a répondu — en effet si le dernier de vos citoyens.

Est-ce parce qu'*Artisans*.

Qu'un homme riche.

Maintenant la question est changée.

Le Ministre veut améliorer.

Si j'étais d'*hier*.

Cercle vicieux de la *servitude*.

Prétexte.

Gradué mais immédiat.

Un Gourt ne fait pas *de vœu!*

Encyclique. Pétitions.

Les deux grandes *Voix*.

Vous n'y répondrez pas.

Digitized by Google

B. — DISCOURS DU 7 JUIN 1851

AU 15e BUREAU
SUR LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION

LAMARTINE commenta dans une série d'articles, parus en juin et en juillet 1851, le rapport de Tocqueville et le débat sur la révision de la Constitution auquel il ne prit pas part. Il avait fait connaître son opinion, au moment de la nomination de la Commission, dans la discussion ouverte devant le 15e bureau auquel il appartenait. Ce discours, publié par le journal le Pays, *et dont je possède le texte autographe, n'a pas été recueilli par Louis Ulbach dans* la France Parlementaire. *On peut s'étonner d'une lacune qu'aucune raison sérieuse ne paraît expliquer. Le discours a-t-il été omis parce qu'il a été prononcé, non à la tribune, mais dans un bureau? Évidemment non, puisque d'autres discours prononcés dans les bureaux par Lamartine figurent dans* la France Parlementaire. *Est-ce parce que la forme en est inférieure? Moins encore, car si la justesse des raisonnements peut être contestée, la vigueur et le relief que Lamartine leur a donnés font, à mon sens, de ce discours, rapide, net et pressant, l'un des meilleurs que la question constitutionnelle ait inspirés. Est-ce parce que les événements du 2 décembre ont brutalement démenti la confiance de Lamartine dans le loyalisme du prince président? Hélas!* la France Parlementaire *renferme d'autres preuves qui attestent, sous la forme de discours ou d'articles, la crédulité généreuse de l'illustre orateur.*

Ce discours ne mérite pas d'être oublié. Lamartine, en le reconstituant tout entier de sa main pour en confier au Pays *la publication intégrale, avait suffisamment marqué l'intérêt qu'il y attachait. Je crois donc utile de le reproduire ici; il a la double valeur d'un document historique et d'un bon morceau d'éloquence qu'on peut presque considérer comme inédits.*

« Messieurs,

« Je demande à la fin d'une si importante et si complète discussion à dire quelques mots. Je suis un des hommes présents aujourd'hui dans cette Assemblée les plus engagés, les plus compromis avec l'avenir, non dans la révolution (cela n'est pas

Digitized by Google

vrai) mais dans la République, qui fut la suite nécessaire et, selon moi, le remède et la compensation de cette révolution. A ce titre j'ai dû réfléchir autant et plus qu'aucun des honorables préopinants sur le moyen de préserver le pays des révolutions nouvelles en essayant, en améliorant et en faisant ainsi accepter cette République par des mœurs qu'elle étonne et par des intérêts qu'elle préoccupe tout en les préservant.

« Je ne répondrai qu'un mot à M. de la Moskowa qui vous disait hier à propos de la réégibilité[1] que si vous ne révisiez pas la Constitution sur cet article, la volonté du peuple vous ferait violence au scrutin de 1852 et vous forcerait par ses suffrages inconstitutionnels à subir la loi du caprice populaire et à subordonner la Constitution à un homme. Il faudrait pour cela deux choses auxquelles M. de la Moskowa n'a pas réfléchi : un candidat factieux, se prêtant contre son honneur et son devoir à une violation de la loi fondamentale de son pays, en profitant du haut rang où ce pays l'a placé, pour le corrompre ; il faudrait de plus une majorité d'insurgés contre la loi de la nation ! Ce sont là deux hypothèses que je me croirais criminel de discuter. Je respecte trop pour cela mon pays et le Président de la République.

« Je ne répondrai pas non plus à l'honorable M. Madier de Monjeau qui, par une logique dont je n'ai pas bien saisi le sens, se refuse radicalement à la révision de la constitution parce qu'il veut pour toute constitution, comme il nous le disait hier, non pas le gouvernement du suffrage universel se régularisant et se constituant en pouvoir d'une assemblée souveraine et d'un pouvoir exécutif personnifié dans un Président, mais le gouvernement du *Club Universel*, mais je ne sais quelle liberté sans forme, extravasée à toute heure et en tous lieux en comices populaires, défaisant aujourd'hui ce que le peuple a fait hier, ne donnant à la liberté ni fixité ni stabilité ni temps, ni horizon de quelques années devant elle, mobilité radicale de toutes les pensées, de toutes les lois, de toutes les choses humaines qui ne laisserait un jour de sécurité ni d'avenir à rien, forme qui supprimerait tout bonnement l'avenir de la langue des hommes, gouvernement de chaque minute contre chaque minute ! Cela peut être bon pour le gouvernement platonique des idées, mais pour des hommes c'est l'utopie de l'instabilité. Il n'y a jamais eu un peuple au monde qui pût s'asseoir, lui et ses foyers, sur ce perpétuel tremblement de terre !

1. L'article 45 de la Constitution du 4 novembre 1848 déclarait inéligible le Président de la République sortant.

Digitized by Google

« Mais je répondrai à M. Base, à M. Labordere, à M. Chegaray. M. Base nous dit avec franchise et force : il y a peu de nécessité à ce que vous faites, et il y aurait d'immenses dangers à ouvrir la porte aux questions qu'une Assemblée Constituante agite toujours dans son sein; attendez qu'une opinion soit faite dans le pays, qu'elle y soit en majorité toute-puissante, et alors vous n'aurez plus besoin de discuter des révisions, une révolution les aura accomplies avant que vous les ayez seulement pensées.

« Messieurs, M. Base m'a paru raisonner parfaitement juste en thèse générale. Il y a certes un danger à agiter le pays sur les problèmes livrés à une Assemblée Constituante, et s'il n'y avait dans notre situation sous la République aucune autre nature de dangers devant nous et de dangers à courte échéance, je me rangerais de son avis. Mais que M. Base le veuille ou non, nous sommes en présence de deux dangers ou de deux fortes agitations; demain, en 1852, l'élection d'une Assemblée Législative et l'élection d'un Président que M. de la Moskowa nous présentait comme une insurrection du peuple contre la Constitution elle-même, nous n'avons donc que le choix des dangers[1]. Et bien! danger pour danger, je préfère mille fois celui qu'on prévient à celui qu'on attend. En refusant la révision vous attendez, immobiles, le danger de 1852. En autorisant la révision sage, partielle, régulière, constitutionnelle, vous prévenez et vous écartez le danger. Je n'hésite pas à me prononcer pour ce dernier parti, et voici mes motifs.

« On nous a fait plusieurs fois dans cette discussion un tableau de l'état moral du pays en ce qui touche ses désirs et ses préférences en matière de gouvernement. Selon moi, voici l'état vrai du pays, autant qu'il m'a été permis de le connaître; je le décris tel qu'il me paraît pour moi comme contre moi, en spectateur impartial.

« Le pays a été surpris par la République en 1848, c'est vrai, mais qu'y voulez-vous faire? Qu'auriez-vous fait, vous hommes de la Monarchie, le 25 février, après l'écroulement subit et irrémédiable du gouvernement d'alors? Auriez-vous rappelé la légitimité? Qui l'aurait reçue? La maison d'Orléans? Elle était précisément la chose tombée, la dernière qu'il fût possible de relever sur ses propres débris? L'Empire? Mais il était enseveli

1. L'Assemblée devait être élue le 29 avril 1852 et être installée le 28 mai (article 31 de la Constitution). D'un autre côté, l'élection du Président de la République par le suffrage universel avait lieu dans la même année le deuxième dimanche de mai (articles 46 et 116 de la Constitution combinés avec la loi du 28 octobre 1848).

Digitized by Google

depuis trente ans par l'homme qui était l'Empire à lui seul ! Auriez-vous proclamé un gouvernement anonyme? Mais le peuple veut un nom à toute chose, il n'aurait ni vu, ni compris, ni touché, ni obéi. Un interrègne ? mais il eût été le champ libre à toutes les factions, le *pandémonium* des révolutions. Il fallait donc bon gré mal gré la République ; c'était la trêve de Dieu, le champ neutre, le terrain des réconciliations, le gouvernement de tout le monde. Elle fut proclamée. Ne la reconnaissez pas tant qu'elle ne fut proclamée que par quelques citoyens jetés par la tempête ou par le dévouement à la tête du peuple, laissez-la à notre compte, punissez-nous même de notre audace très illégale quand il n'y avait plus de loi. Je ne proteste pas, mais reconnaissez-la quand l'Assemblée nationale, élue après trois mois de réflexion, avec plus de liberté et d'universalité, quoi qu'en dise M. Labordère, qu'il n'y eut jamais sur la terre, la proclama et vous fit sortir des peuples pour le gouverner ?

« Eh bien ! quels sont aujourd'hui les sentiments de ce peuple sur la République ? Les voici. Une masse immense de six ou huit millions d'hommes, privés jusque-là du droit des citoyens, souffre de la République dans une certaine mesure sans doute, parce que tout gouvernement qui se fonde est un travail et tout travail une douleur, mais ces masses savent qu'on ne conquiert pas sans quelque peine l'égalité civique, la noblesse du peuple, le droit de se gouverner soi-même, la liberté de sa race, la dignité de ses générations et, quoi qu'on nous dise ici de leur souffrance momentanée, elles ne seront jamais disposées, selon l'expression de Mirabeau, à vendre leur dignité d'homme pour un morceau de pain. Elles nous disaient en février : nous avons trois mois de chômage au service de la République. Elles nous disent encore : nous avons un an ou deux ans de difficultés au service de la souveraineté du peuple ; elles murmurent contre le temps, mais, croyez-le, elles ne blasphèment pas contre la République elle-même; vous le verrez si vous leur rendez la monarchie.

« Ce qu'elles veulent, c'est une République d'ordre, de sécurité pour les droits acquis, d'inviolabilité pour les propriétés, sources de tout salaire, pour les capitaux, mobiles de tout travail ! une République qui leur assure la stabilité relative des monarchies, des garanties contre les révolutions radicales avec les bénéfices et les dignités de la liberté ! Voilà en immense majorité la République qu'elles veulent, je le sais car elles ont vingt fois donné force à cette République possible, selon l'expression de M. de la Moskowa, contre la République impossible.

Digitized by Google

« Quand on sait ce que veulent les masses, on sait tout, car que peuvent les partis dynastiques contre ces masses sous le suffrage universel? Rien que les inspirer, les diriger, les éclairer, mais avant tout les consulter. La solution est toujours dans l'instinct national.

«Je considère donc la République comme acceptée et défendue, certainement ou promptement reconquise, par dix millions d'hommes dans les masses. Mais ces masses, républicaines par nature et les classes plus élevées dans l'ordre de la fortune, mais qui sentent aussi l'instabilité des dynasties sur un sol qui les engloutit à toute heure et qui, à cause de cela, se résignent à une bonne et régulière démocratie, ces masses et ces classes se demandent tous les jours et partout ; ne peut-on pas améliorer, solidifier, stabiliser, corriger la Constitution ? Et chacun veut ou rêve une amélioration selon ses besoins ou ses désirs : celui-ci deux Chambres, celui-là la rééligibilité possible au peuple du Président ; celui-ci l'élection par circonscription électorale qui supprime le scrutin de liste, hasard, loterie, ténèbres de choix populaire, celui-là le moyen de résoudre pacifiquement par le jugement du pays les conflits entre les deux pouvoirs ; celui-ci des présidences plus longues, celui-là des élections par tiers ou par cinquième ! enfin tout ce qu'il est permis de rêver ou d'espérer pour améliorer dans le gouvernement le sort de toutes les classes et accroître le sentiment de toutes les sécurités qu'une République doit au peuple comme une monarchie. Et tout cela s'exprime par un mot « révision ».

« Eh bien ! je me demande, en homme qui veut naturaliser et affermir avant tout la République parce qu'il la croit le seul régime possible et approprié aujourd'hui à son pays et à son temps : est-il sage, est-il républicain de refouler brutalement toutes ces pensées, tous ces désirs, toutes ces espérances, même confuses, dans l'âme du peuple et de lui dire : Non, de notre pleine autorité de républicains, nous te défendons d'améliorer ta République ! Tu as des griefs, tu souffres, tu te plains, tu t'agites pour être mieux, nous t'imposons l'immobilité et le silence dans une Constitution que nous déclarons nous-mêmes mauvaise dans quelques articles. Nous te condamnons à ne pas te retourner dans le lit où nous t'avons couché pour y chercher une meilleure place, une meilleure attitude ? Est-ce là, je vous le demande, le moyen de faire tolérer, accepter, aimer la République à ce peuple ? Non, c'est le moyen assuré de lui faire détester les républicains, de le comprimer jusqu'à ce qu'il éclate d'impatience, de lui faire maudire la Constitution tout entière pour une ou deux lettres de cette Constitution à corriger et de

Digitized by Google

préparer ou des éléments d'explosion aux factieux ou des éléments de popularité ou d'asservissement aux usurpateurs! Si je voulais la perte assurée de la République, je la condamnerais comme vous à l'immobilité!

« On vient de vous citer l'Amérique, c'est M. Chegaray qui l'appelle en témoignage. Ah! l'Amérique que vous citez fut plus sage. Il y eut comme chez nous, à la même date, trois ans après la Constitution proclamée, des partis royalistes qui demandaient la royauté, des partis radicaux qui demandaient l'abolition des présidences, des partis militaires qui demandaient la perpétuité du Président, des partis communistes qui demandaient le ravage de la société, des partis timides qui demandaient qu'on ne revisât rien de peur de tout perdre. On révisa, les faux partis s'évanouirent comme ici devant la raison et l'intérêt du suffrage universel, et la République reprit son aplomb et fut éternelle.

« Osez faire de même, et vous aurez le même résultat. Je ne crains pas que le suffrage universel envoie ici autre chose que la République! La souveraineté du peuple n'abdique pas.

« Je suis donc partisan d'une révision courageuse et confiante de quelques articles de la Constitution, même de l'article de réégibilité des présidents si le peuple le désire. Laissez-lui la liberté de ses choix; si vous lui refusez un homme, c'est cet homme pour qui il se passionnera; livrez-lui tous les noms, et qu'il les ballotte tour à tour selon ses affections et ses idées! Avez-vous peur de populariser trop la République? Quant à moi, je n'ai pas peur qu'aucun nom lui paraisse jamais plus grand que le nom du peuple et lui fasse abdiquer sa souveraineté pour la souveraineté d'un élu.

« Mais si je veux ou si j'accepte la révision des quelques parties défectueuses de la Constitution, je veux et je dois vouloir avant tout préserver la République; je le veux, parce que je suis convaincu qu'il n'y a que des abîmes hors de cette forme large et populaire de gouvernement aujourd'hui pour nous! Je veux, en conséquence, en votant la révision, avoir toutes les garanties, tous les gages, toutes les sécurités que, sous prétexte de réviser la Constitution, une Assemblée de révision ne viendra pas étouffer la République qui renaîtrait en démagogie et en révolution! Cette garantie morale, elle est pour moi et pour la République dans le suffrage universel! Si vous voulez le procès, rendez-nous le juge! Le juge, c'est le suffrage universel restitué intégralement à la nation. J'espère et j'espérerai jusqu'au dernier moment que le Gouvernement et l'Assemblée seront assez bien inspirés pour révoquer cette loi du 31 mai qui retranche quatre millions de voix républicaines de la souveraineté électorale du

Digitized by Google

peuple! loi qui a trompé par l'énormité même de ce résultat ceux qui n'ont cru qu'épurer et qui ont scindé la nation ainsi en deux peuples! Le jour où la loi du 31 mai sera révoquée ou révisée, je voterai la révision. Jusque-là je ne voterai rien, car je veux, avec beaucoup de bons citoyens, améliorer la Constitution, mais je ne veux pas jouer au dé la République ou la Monarchie dans la main, non du peuple entier, mais d'une moitié, peut-être partiale, du peuple, au risque de voir sortir de l'urne ou une démagogie subversive ou une calamiteuse royauté. »

Digitized by Google

OUVRAGES A CONSULTER

1° Histoire Générale.

Thureau-Dangin. *Histoire de la Monarchie de Juillet.*
Louis Blanc. *Histoire de Huit ans.*
Elias Regnault. *Histoire de Dix ans.*
Daniel Stern. *Histoire de la Révolution de 1848.*
P. de La Gorce. *Histoire de la Seconde République française.*

2° Œuvres de Lamartine.

La France Parlementaire.
Correspondance Générale.
Histoire de la Révolution de 1848.
Mémoires Politiques.

3° Sur Lamartine orateur.

Timon. *Livre des Orateurs*, 1847, II, p. 244-254 et 353-372.
Bécot. *Lamartine orateur*, 1843.
Daniel Stern. *Esquisses morales et politiques*, 1849, p. 273-287.
Loudun. *Les Derniers orateurs*, 1855, p. 181-206.
Doumic. *Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1908.
Émile Ollivier. *Lamartine*, 1874.
Raymond Poincaré. *Lamartine orateur*, Conférence faite à l'Université des Annales, n° du 1er juin 1911.
Émile Deschanel. *Lamartine*, I, XIV, II, XIX à XXVI.
Des Cognets. *La Vie intérieure de Lamartine*, 1913, *passim*.
Henry Cochin. *Lamartine et la Flandre*, 1912, 2e partie.
Ch. de Pomairols. *Lamartine*, 2e édit., p. 279-317.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES GRAVURES

PLANCHE I

LAMARTINE A QUARANTE-TROIS ANS

D'après un crayon non signé conservé au château de Saint-Point. Frontispice

PLANCHE II

MADAME DE LAMARTINE, MÈRE DU POÈTE

D'après un portrait conservé à Saint-Point . . . . . Page 8

PLANCHE III

NOTES PRISES PAR LAMARTINE AU COURS D'UNE SÉANCE A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

L'original appartient à M. Louis Barthou . . . . . Page 72

PLANCHE IV

EXTRAIT D'UN MANUSCRIT DE LAMARTINE SUR L'ALLEMAGNE

L'original appartient à M. Louis Barthou. . . . . . Page 136

PLANCHE V

FRAGMENT D'UN PLAN DE DISCOURS INÉDIT SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE GUIZOT

L'original appartient à M. Louis Barthou. . . . . . Page 168

PLANCHE VI

TRIOMPHE DE LAMARTINE LE 15 MAI 1848

D'après une lithographie en couleurs de l'époque, signée F. Tichet et conservée à Saint-Point . . . . . Page 264

Digitized by Google

TABLE DES GRAVURES

PLANCHE VII

FRAGMENT D'UN PLAN DE DISCOURS SUR LES CHEMINS DE FER

L'original appartient à M. Louis Barthou. . . . . . Page 328

PLANCHE VIII

FRAGMENT D'UN PLAN DE DISCOURS SUR L'ALGÉRIE

L'original appartient à M. Louis Barthou. . . . . . Page 344

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION VII

LIVRE PREMIER

AVANT LA TRIBUNE

CHAPITRE PREMIER

LES ANNÉES DE FORMATION (1815-1831)

L'éducation monarchiste et religieuse de Lamartine. — Son goût précoce pour la politique. — Ses tendances conservatrices ne font pas obstacle à son détachement, de plus en plus marqué, de l'ancien régime. — Diplomate, Lamartine démissionne noblement après la Révolution de 1830. — Double candidature et double échec à la députation. Page 1

CHAPITRE II

LA POLITIQUE RATIONNELLE (1831)

Les idées sociales et politiques de Lamartine. — Ses convictions à la fois légitimistes et libérales : son indépendance. — Lamartine partisan de la gratuité de l'enseignement, de la séparation de l'Église et de l'État, du suffrage universel à plusieurs degrés, de l'unité du pouvoir législatif, de la suppression de la peine de mort. — Lamartine et la décentralisation. — La brochure échoue devant l'opinion, mais Lamartine est élu à la Chambre . . . . . Page 20

CHAPITRE III

LA VEILLÉE DES ARMES

Découragement de Lamartine à la suite de la mort de sa fille. — Son isolement voulu à la Chambre : il prévoit sa destinée. — Thiers s'efforce de le rallier à la Monarchie de Juillet : son refus. — Il siégera « au plafond » . . . . . Page 31

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE DEUXIÈME

LAMARTINE A LA TRIBUNE

CHAPITRE PREMIER

LES DÉBUTS (1834)

La vocation oratoire de Lamartine : ses dons naturels. — Son premier discours sur la Question d'Orient. — Débats successifs. — La loi sur les Associations. — Le « parti social ». — Lamartine se tient en dehors des partis. — Doctrines d'avenir. — Douze discours en cinq mois. Page 39

CHAPITRE II

L'ASCENSION VERS LA MAITRISE (1834-1837)

Double réélection de Lamartine. — Son programme : la fusion de tous les partis. — Le discours sur l'amnistie révèle un orateur. — Lamartine « apprend laborieusement à improviser ». — Succès éclatant contre les lois de septembre. — Intervention imprudente et prophétique en faveur de la loi de disjonction. — La défense des études classiques. — La question des sucres. . . . . . Page 56

CHAPITRE III

UN « MINISTRE DE L'OPINION ». — LUTTE CONTRE LA COALITION (1837-1840)

Triple succès de Lamartine aux élections de 1837 : son idéalisme politique. — Premiers discours d'affaires. — Les débats provoqués par la « coalition » consacrent la maîtrise de Lamartine. — Il défend les prérogatives de la couronne, mais il réclame une politique d'action. — Lamartine répudie, contre Guizot, la politique de « classe ». — Magnifiques discours sur la Question d'Orient. — Lamartine attaque le cabinet présidé par Thiers : son talent est reconnu par tous les partis. Page 80

CHAPITRE IV

AUTOUR D'UN CHEF-D'ŒUVRE : LE DISCOURS SUR LE RETOUR DES CENDRES DE L'EMPEREUR NAPOLÉON (26 MAI 1840)

Lamartine résiste à l'entraînement général en faveur du retour des cendres de Napoléon. — Ses opinions sur l'Empereur. — Habileté et véhémence de son discours. — Paroles prophétiques. — Succès unanime et émotion immense. — Sainte-Beuve lui-même s'incline devant ce chef-d'œuvre . . . . . Page 104

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE V

UN DISCOURS INÉDIT DE LAMARTINE (1840)

Discours projeté aux électeurs de Mâcon. — Quoiqu'il ait acquis l'improvisation, Lamartine écrit encore. — Examen de la situation politique en France. — Comment Lamartine entend la politique : elle exige des idées et une foi. — Il fait de la Révolution française l'inspiration de son programme. — La politique nationale . . . . . Page 118

CHAPITRE VI

LAMARTINE ET BERRYER (1840-1841)

La Question d'Orient oppose Lamartine et Berryer : comparaison de leurs talents. — Sagesse prévoyante du poète : le patriotisme de la paix contre le popularisme de la guerre. — Débat sur la propriété littéraire : les deux grands orateurs se rendent justice . . . . Page 133

CHAPITRE VII

LAMARTINE ET GUIZOT. — DANS L'OPPOSITION (1841-1845)

Après avoir refusé un ministère secondaire, Lamartine soutient le gouvernement. — La question des députés fonctionnaires. — La réforme électorale sépare Lamartine et Guizot, qu'elle met aux prises. — La régence. — Lamartine entre dans l'opposition par un discours magnifique. — Popularité grandissante. — Discours de Mâcon. — L'avènement de la démocratie. — La variété des dons de Lamartine s'affirme dans plusieurs débats. — Apogée de son talent. — Parallèle entre Guizot, Thiers et Lamartine. . . . . . Page 153

CHAPITRE VIII

LAMARTINE ET THIERS : LES FORTIFICATIONS DE PARIS (1845)

Lamartine réclame la liberté des cultes. — Sympathie personnelle de Lamartine pour Thiers. — Discours contre les fortifications de Paris : intuitions géniales et prédictions extraordinaires. — Thiers tente son rapprochement avec Lamartine. — Nouveaux débats sur les fortifications, incident, envoi de témoins . . . . . Page 205

CHAPITRE IX

AUTOUR DU DISCOURS DE MÂCON. — VERS LA RÉVOLUTION (1846-1848)

Grande situation de Lamartine. — Son fluide oratoire. — « L'Histoire des Girondins » : pressentiments de Mme de Girardin. — Discours populaire de Mâcon, son succès, son retentissement. — L'heure de Lamartine approche. . . . . . Page 222

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE X

TROIS MOIS DE DICTATURE ORATOIRE (24 FÉVRIER-10 MAI 1848)

Lamartine réclame la liberté d'opinion. — Harangue à l'opposition pour proposer la résistance légale. — Lamartine et les républicains. — La séance du 24 février : Lamartine repousse la régence et fait voter un Gouvernement provisoire. — Héroïsme de Lamartine, tout-puissant par le génie de la parole. — Ses dons d'improvisation. — Les rapports à l'Assemblée constituante. — La dictature de la persuasion. — Apothéose. — Impopularité commençante. . . . . . Page 236

CHAPITRE XI

DE L'APOTHÉOSE A L'OUBLI. — LES DERNIÈRES ANNÉES DE TRIBUNE (10 MAI 1848-15 MARS 1851)

Lamartine sauve de nouveau l'ordre public. — Dernier sourire de la fortune. — Démission de la Commission exécutive. — Lettre aux dix départements. — Discours en faveur de l'élection du Président de la République par le suffrage universel. — Dernières interventions. — L'abandon . . . . . Page 267

LIVRE TROISIÈME

LES FORMES ET LES PROCÉDÉS DE L'ÉLOQUENCE DE LAMARTINE

CHAPITRE I

LAMARTINE ORATEUR POLITIQUE. — COMMENT LAMARTINE PRÉPARAIT SES DISCOURS

Parallèle entre Lamartine, lord Chatam, Mirabeau et Vergniaud. — Procédés communs à Vergniaud et à Lamartine. — Les progrès et secrets de l'improvisation de Lamartine. — Ses collaborateurs. — La mémoire de Lamartine. — Plan inédit d'un discours projeté contre la politique extérieure de Guizot. — Ce que Lamartine a gagné en vigueur au cours des événements de 1848. — Deux autres plans inédits de discours. — Absence d'esprit. — Lamartine est le poète suprême de la parole politique . . . . . Page 293

CHAPITRE II

LAMARTINE ORATEUR D'AFFAIRES

Variété des connaissances de Lamartine. — Son coup d'œil. — Discours sur les sucres. — Six discours sur la conversion. — Les chemins de

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

fer : Lamartine entrevoit leur développement, et s'en fait l'éloquent défenseur. — Débats économiques : l'approfondissement de la Seine et l'accaparement des mines. — Lamartine débateur incomparable : la tenue littéraire de ses discours techniques . . . . . Page 325

APPENDICE

A. Notes inédites de Tribune 351
B. Discours du 7 juin 1851 au 15e bureau sur la révision de la Constitution 360
Ouvrages à consulter 367

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW

AN INITIAL FINE OF 25 CENTS
WILL BE ASSESSED FOR FAILURE TO RETURN
THIS BOOK ON THE DATE DUE. THE PENALTY
WILL INCREASE TO 50 CENTS ON THE FOURTH
DAY AND TO $1.00 ON THE SEVENTH DAY
OVERDUE.

APR 24 1941
OCT 11 1941
NOV 22 1941
MAY 13 1946
APR 13 1967 9 4
RECEIVED
APR 4 '67 -1 PM
LOAN DEPT.
REC. CIR. OCT 17 '76

LD 21-100m-7,'40 (6936s)

YC 75468

DC 255
A3B3

397596

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

G. E. STECHERT & Co.
Alfred Hafner
New York

Digitized by Google

Digitized by Google